

ŒUVRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

LÉONARD BAULACRE

GENÈVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

ŒUVRES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

LÉONARD BAULACRE

Ancien Bibliothécaire de la République de Genève

(1728 à 1756)

RECUEILLIES ET MISES EN ORDRE

PAR

EDOUARD MALLET

Publication de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

TOME SECOND

GENÈVE

CHEZ JULLIEN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS

CHEZ A. ALLOUARD, LIBRAIRE

Pavée St-André-des-Arts, 3

1857

CINQUIÈME PARTIE

DISSERTATIONS SUR L'HISTOIRE

DES

CONTRÉES VOISINES DE GENÈVE

A. VAUD.

I

RECHERCHES SUR L'ABBAYE DE BONMONT, PRÈS NYON.

A M. Ruchat, professeur en théologie, à Lausanne.

(Fondation de Bonmont. — Son obituaire. — Amé de Giugins, son abbé : est élu en 1513, évêque de Genève, mais non institué ; son caractère ; ses armoiries. — Les couvents au moyen âge, principalement au point de vue littéraire. — Présomption d'un historien de l'ordre de Cîteaux à l'égard de la maison de Savoie.)

(Journal Helvétique, Mars 1750.)

MONSIEUR,

Il y a quelque temps que nous nous entretenmes assez amplement sur nos anciens évêques de Genève, à l'occasion des mémoires qu'on nous demandait de Paris, pour la nouvelle édi-

dition de la *Gaule Chrétienne*, que l'on imprime actuellement ¹. Ces nouveaux éditeurs, de même que les frères de Ste-Marthe, ne se bornent pas à parler des évêchés : leur plan embrasse encore les principales abbayes qui se trouvent enclavées dans un diocèse ; ils en font l'histoire, quand ils ont des mémoires suffisants pour cela ; ils marquent quand et par qui elle a été fondée, et ils donnent la liste des abbés qui l'ont gouvernée. Il est fait mention, dans la première édition, de cinq ou six monastères ou abbayes du diocèse de Genève. Quelques-uns de ces articles sont bien remplis, d'autres extrêmement maigres ; on y trouve, par exemple, un assez long détail de l'abbaye de Haute-Combe, située sur le lac du Bourget, ordre de Cîteaux. Quand ils viennent ensuite à l'abbaye de Bonmont, au Pays de Vaud, et également du diocèse de Genève, rien de plus sec ; on n'y trouve que trois ou quatre lignes ². Les pères bénédictins souhaiteraient fort qu'on leur fournît de quoi étendre un peu cet article dans leur nouvelle édition.

Je ne vois personne de plus propre que vous, Monsieur, à leur rendre ce bon office ; il y a beaucoup d'apparence que, dans les recherches que vous avez faites pour votre *Histoire de Suisse*, qui est encore en manuscrit dans votre cabinet, vous aurez trouvé quelques documents sur Bonmont. Ce qui me le fait croire, c'est que dans votre simple abrégé, imprimé il y a environ quarante ans, on voit des particularités curieuses sur quelques monastères du même ordre de Cîteaux ³.

On trouve déjà quelque chose sur Bonmont, dans vos *Délices de la Suisse* ; il est vrai que vous y décrivez plutôt l'état présent du lieu, que ce qu'il était autrefois. « Bonmont, dites-vous, ou comme l'on prononce ordinairement Beaumont, était une

¹ *Journ. Helv.* Mai et Juin 1749, ou ci-dessus, tome I, p. 310 — 335.

² Voici tout ce qu'ils en disent : Bonus Mons, ordinis Cisterciensis, diocesis Genevensis, filia Claravallis, erigitur 7 Junii anno 1131, cujus cœnobii mentio extat apud D. Bernardum, Epist. 28 ad Episcopum Gebennensem, et in Decretalibus Innocentii Papæ 4. *Gallia Christ.* t. IV, p. 185.

³ *Abrégé de l'Hist. ecclésiastique du pays de Vaud*, p. 36.

riche abbaye, fondée par un comte de Genève l'an 1124 ou environ, à deux lieues au-dessus de Nyon, et presque au pied du mont Jura. Ci-devant les Bernois y ont tenu un administrateur, qui n'avait autre chose à faire qu'à recevoir les revenus de la terre, et leur en rendre compte; mais, depuis l'an 1711, ils ont érigé cette terre en bailliage et donné à l'administrateur le titre de bailli, avec la juridiction sur les villages qui en dépendent, et dont Gingins est le principal⁴. »

J'ai fait de mon côté quelques recherches, mais qui ne m'ont pas fort éclairé sur ce que je souhaitais de savoir. Un pur hasard me fit découvrir, il y a peu de temps, le *Nécrologe* ou *Obituaire* de l'abbaye de Bonmont, c'est un petit folio sur du vélin, en beaux caractères gothiques. C'est proprement un calendrier, où l'on a placé à leur date les anniversaires fondés par quelques bienfaiteurs. On a marqué qu'un tel jour du mois est mort un tel, qui a fait tel et tel don au couvent, afin qu'on y fit un service pour le repos de son âme; on y voit les noms des personnes les plus distinguées du pays, quelques évêques de Genève et plusieurs abbés du monastère. L'année de leur mort y est très-rarement marquée, ce qui me met hors d'état de pouvoir ranger ces abbés dans leur ordre, pour en dresser une liste en faveur des pères bénédictins de Paris; d'ailleurs, il n'y sont pas tous, mais seulement ceux qui ont fait quelque fondation pour dire des messes.

La seule pièce qui, je le crois, mérite un peu votre attention, c'est un acte dressé par un notaire, et placé à la fin de ce manuscrit, dont je pourrai offrir une copie à Paris, à défaut d'autres documents sur Bonmont. En voici la teneur :

Aymon ou Amé de Gingins, dernier abbé commendataire de ce monastère, le voyant en mauvais état et les revenus fort diminués par les guerres, les pestes et les autres accidents survenus les années précédentes, imagina que, pour rétablir le cou-

⁴ *Délices de la Suisse*, t. I, p. 219.

vent, il fallait y faire verser les revenus de l'église paroissiale du village de Crassier, à demi-lieue de Bonmont. On ne pouvait rien faire sans la permission de Rome : l'abbé sollicita vivement pour l'obtenir, et en vint à bout, mais la bulle lui coûta plus de cent ducats. Pour reconnaître ce bienfait, les religieux s'engagent, dans cet acte, à célébrer après sa mort un double anniversaire pour le repos de son âme, à deux jours marqués pour cela, et éloignés de quelques mois l'un de l'autre. Ces religieux, au nombre de huit, qui sont tous nommés dans l'acte, se lient par le serment usité, qui était de mettre la main sur la poitrine.

L'abbé spécifie encore, à la fin de l'acte, qu'il entend que le service que l'on fera pour le repos de son âme serve aussi à rafraîchir dans le purgatoire celles de ses parents. Il y nomme expressément trois de ses frères : Antoine, seigneur de Divonne⁴; Jean, seigneur de Gingins; et son frère Claude. Il y comprend encore ses devanciers, tant de la noble maison de Gingins, que de celle de Joinville, « qui sont censés, dit-il, être les fondateurs de cette abbaye, et qui le sont effectivement. »

Pour vous inviter à nous envoyer vos remarques sur cet acte, je vais commencer à en faire moi-même quelques-unes. Il me paraît d'abord que ces bons religieux, ni leur abbé, n'ont pas su qui avait fondé le couvent; ce n'est ni les Gingins, ni les Joinville. On convient à peu près de la date de cette fondation. Dans vos *Délices de la Suisse*, vous la mettez à l'an 1124 ou environ; les frères de Sainte-Marthe en 1131, et en marquent même le jour précis, savoir le 7 juin; Guichenon la recule jusqu'en 1134. Quoi qu'il en soit, ce monastère était nouvellement construit l'an 1135, et en voici une preuve incontestable; c'est que saint Bernard en fait mention dans une lettre adressée à Arducus, évêque de Genève, et qui est de cette date. « Nous recomman-

⁴ Antoine de Gingins, premier président de Savoie sous le duc Charles II. Il était frère aîné de l'abbé, et s'était retiré depuis deux ou trois années dans sa terre de Divonne, pour y finir ses jours. Voyez tome I, p. 105.

« dons à votre charité, lui dit-il, nos pauvres frères qui sont près de vous, ceux de Bonmont et de Haute-Combe, et cela nous donnera des preuves du soin que vous avez de nous et de votre prochain. » Ces deux monastères se trouvaient dans le diocèse de Genève.

Ce ne peut pas être un Joinville qui a fondé ce monastère. Le premier de cette illustre maison, qui paraît dans ce pays, est Simon de Joinville, seigneur de Marnay près de Salins; il épousa Lionette, fille et héritière d'Amé, comte du Genevois, mais d'une branche cadette; elle eut, pour apanage, le pays de Gex, qu'elle porta en dot à son mari. Or ce mariage est de près de cent ans postérieur à la fondation de Bonmont; il est surprenant qu'aucun des moines de cette maison n'ait senti l'anachronisme.

Quel est donc le véritable fondateur? Vous avez eu raison, Monsieur, de dire, dans vos *Délices de la Suisse*, que c'est un comte du Genevois; ils étaient alors les seigneurs du pays, et il est naturel que ce soient eux qui y aient fondé des monastères. Il ne s'agit plus que de découvrir présentement lequel c'est de ces comtes; il paraît, par la date, que ce doit être Aymon II, qui, l'an 1124, avait traité avec Humbert de Grammont, évêque de Genève, sur quelques démêlés qu'ils avaient ensemble. Les frères de Sainte-Marthe en parlent à l'article de cet évêque. L'an 1157, il se fit un autre traité entre Amé, fils d'Aymon, et Arducus, évêque de Genève, sur les mêmes démêlés. L'un ou l'autre de ces comtes doit avoir fait la fondation de Bonmont, mais il est plus vraisemblable que ce soit le père que le fils.

Me trouvant à cet endroit de ma lettre, j'ai voulu voir si vous ne disiez rien là-dessus dans votre *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*, et j'y ai trouvé que vous jugez que c'est Aymon qui est le fondateur que nous cherchons.

Ne sachant rien de particulier de ce qui s'est passé dans ce couvent depuis sa fondation, il faut nous retrancher à dire quelque chose du dernier abbé qui l'a gouverné. Vous direz, sans

doute, que voilà une grande lacune dans l'histoire de cette maison, mais j'en suis réduit là, faute de mémoires.

Le dernier abbé commendataire, est Aymon ou Amé de Gingins. Entre les qualités qu'il prend dans cet acte dont je vous ai parlé, on y trouve d'abord celle d'évêque de Genève, élu canoniquement, et ensuite celle d'abbé commendataire perpétuel de Bonmont ; l'un et l'autre de ces titres demandent quelque explication. Dans toutes les listes de nos évêques de Genève, vous chercheriez inutilement celui-ci ; il ne paraît dans aucune. Cependant il est fondé à dire qu'il avait été élu canoniquement pour gouverner notre Église ; cela se trouve éclairci dans l'*Histoire de Genève*.

En 1513, après la mort de Charles de Seyssel, évêque de Genève, le peuple et le clergé élurent Amé de Gingins ; il était chanoine et d'une maison très-ancienne. Mais le duc de Savoie sollicita puissamment à la cour de Rome, pour faire casser cette élection, et pour faire avoir cet évêché à Jean de Savoie, son cousin bâtard ; il y réussit par une intrigue que Bonivard a développée dans sa *Chronique* manuscrite. Pour mettre Léon X dans ses intérêts, il fit promettre par son envoyé à Rome, la princesse Philiberte, sœur du duc, à Julien de Médicis, frère du pape. Outre l'avancement de ses enfants, le duc avait encore une autre vue en faisant tomber cet évêché dans sa famille, c'est qu'il était sûr que les princes de sa maison concourraient avec lui à faire passer la ville de Genève sous sa domination, à quoi il visait continuellement. Amé de Gingins était donc fondé à mettre à la tête de ses titres celui d'*élu canoniquement à l'évêché de Genève*.

Il se qualifie encore d'*abbé commendataire perpétuel de Bonmont*. Le mot de *perpétuel* pourrait embarrasser des lecteurs qui ne seraient pas autant que vous au fait de l'histoire ecclésiastique de ces siècles-là. Aujourd'hui on sait que les commendes sont toutes à vie, mais elles ne l'étaient pas autrefois.

Quand on remonte à leur première origine, on trouve qu'elles n'étaient qu'à temps ; c'étaient originairement de simples commis-

sions, qui avaient lieu principalement après la mort d'un bénéficiaire, jusqu'à la nomination de son successeur. Outre les vacances, elles avaient lieu encore lorsque les infirmités d'un ecclésiastique, ou son grand âge, l'empêchaient de vaquer à ses fonctions. Si la brigue trop échauffée des concurrents empêchait ou éloignait une élection, on commettait le soin de l'Église vacante à quelque personne qui la gouvernât comme s'il en avait été le pasteur. Ce n'était d'abord qu'un simple dépôt, dont le dépositaire ne profitait point; on lui donnait ensuite la jouissance du revenu, en considération du service. Comme il avait intérêt de prolonger cette jouissance, il retardait par divers artifices la nomination du titulaire. Pour remédier à cet inconvénient, on trouva à propos de fixer à six mois le terme prescrit pour la commende. L'indulgence des papes l'étendit jusqu'à une année, et peu à peu on en vint à rendre les commendes perpétuelles; l'abus est proprement du treizième siècle. Sous le nom de *commende*, on a trouvé le secret d'introduire et de pallier la pluralité des bénéfices, et voici comment on déguise l'abus: l'un, dit-on, est possédé en titre, et l'autre en commende. Par là on veut paraître accomplir la lettre de la loi, qui défend de donner plusieurs bénéfices à une même personne; mais on en élude l'esprit et le sens. Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'y a aucune différence entre un commendataire à vie et un véritable titulaire.

« Comme les papes, dit le père Le Courraier, les princes et les particuliers trouvent chacun leur intérêt dans la conservation des commendes, l'usage en est aujourd'hui si universel et si ferme, qu'il n'y a pas le moindre lieu d'espérer qu'on puisse jamais remédier à un tel abus ¹. »

Pour les abbés commendataires laïques, dont il y a tant de nos jours, voici, à ce que je crois, leur origine; il y a apparence qu'ils furent établis pour empêcher la dissipation des biens dans des temps de guerre et de troubles. On nomma quel-

¹ *Hist. du Concile de Trente*, t. I, p. 735.

que séculier, qui avait de l'autorité et du crédit, pour tâcher de pourvoir à la défense des églises dans des temps de confusion.

Après ces éclaircissements sur les titres de l'abbé de Bonmont, que je soumetts à votre examen, il faut, ce me semble, ajouter encore ici quelque chose de sa vie et de son caractère. Voici ce que je trouve là-dessus dans notre histoire de Genève. J'ai dit que, quoiqu'il eût été élu évêque, il n'eut pas l'évêché : le bâtard de Savoie, qui l'avait supplanté, lui donna une pension pour le dédommager des frais qu'il avait faits pour son élection. En 1526, il fut fait grand-vicaire de l'évêque, et, en cette qualité, il occupa la maison de la rue des Chanoines, affectée à son emploi ; c'est la même où Calvin et de Bèze ont logé successivement dans la suite.

Lorsqu'en 1535, après un mûr examen, on eut résolu à Genève le changement de religion, les quatre syndics, accompagnés de quelques conseillers, allèrent, de la part du Conseil, chez l'abbé de Bonmont, grand vicaire ; il les attendait avec tous les chanoines et les curés des paroisses de la ville. Les députés leur ayant représenté les fortes raisons qu'on avait de réformer l'Église, les chanoines répondirent, par la bouche de l'abbé, « que leur intention était de vivre comme leurs prédécesseurs, et qu'ils priaient qu'on leur laissât exercer leur religion en liberté. » Mais les députés leur déclarèrent que l'intention du magistrat était qu'ils cessassent de dire la messe jusqu'à nouvel ordre. L'abbé ne put se résoudre à abandonner l'Église romaine ; il se retira dans son abbaye de Bonmont. Il fit Messieurs de Berne ses héritiers, et il mourut vers le milieu de l'an 1537.

Nous devons lui rendre la justice de s'être fait aimer et estimer à Genève, parce qu'il avait toujours marqué beaucoup de zèle pour les libertés de la ville. Mais une tache dans sa vie, et qu'il partageait avec bien d'autres ecclésiastiques de son temps, c'est un trop grand penchant pour le sexe ; la chronique scandaleuse a conservé de fâcheux mémoires de son incontinence.

Il avait raison de craindre le purgatoire, et d'avoir fondé un double anniversaire pour modérer un peu les flammes qui le menaçaient dans ce lieu d'expiation.

A la tête de la fondation pieuse qu'il fit dans cette vue, on voit les armoiries de la maison de Gingins peintes fort proprement en miniature. Je vais les blasonner ici en faveur des curieux de ces marques d'honneur des familles nobles. Les frères de Sainte-Marthe sont exacts à les décrire, quand il s'agit de quelque évêque ou de quelque abbé d'une maison illustre. Pour marcher sur leurs traces, voici celles de Gingins :

Écartelé, 1 et 4 d'argent, au lion de sable; le champ semé de billettes de même: 2 et 3 d'azur à trois broïes d'or posées en face au chef d'argent, au lion issant de gueules, couronné, armé et lampassé d'or; l'écu surmonté d'un chapeau de protonotaire.

Après ces particularités de la vie de cet abbé, je dois mettre ici quelques exemples des fondations qui se trouvent dans l'*Obituaire de Bonmont*. On y voit quantité de personnes dévotes, qui, pour faire dire des messes pour le repos de leurs âmes, donnent aux religieux une certaine somme, quelquefois des cens, des dimes, quelque pièce de terre, et, suivant l'usage des anciens temps, quelques hommes taillables ¹; mais l'aumône ou la fondation qui devait faire le plus de plaisir à ces moines, qui étaient situés trop près du Jura pour avoir des vignes, c'est celle de quelques pièces de vin; elles reviennent souvent dans ces anniversaires ².

On reproche quelquefois aux anciens religieux d'avoir choisi d'heureuses situations pour y planter leurs couvents, et surtout d'avoir jeté les yeux sur les meilleurs vignobles pour y fixer leur

¹ On trouve au 28 août. *Obiit Humbertus de Pourmentou, qui dedit nobis duos homines talliabiles pro pitancia in conventu facienda.* — Cette pitance était quelque chose de plus que la cuisine ordinaire. Du Cange dit que c'était des œufs, du poisson ou quelque mets semblable.

² Au 23 février. *Assignata est nobis quædam carrata vini meri in Quadragesima annuatim in Refectorio bibenda, à Cellario in principio Quadragesimæ incipienda.*

demeure ; les moines de Bonmont doivent être à couvert de ce reproche. Ce monastère fut bâti dans un lieu assez sauvage , et apparemment dans les bois ; on n'y voit aujourd'hui que de vastes prairies , quelques terres à grain , mais les vignes ne paraissent qu'à une assez grande distance.

La remarque du goût qu'avaient les anciens religieux pour se placer à portée des bons vignobles , serait mieux appliquée à un couvent du pays de Vaud , qu'on appelait *Alta Crista* ou Haut-Crêt. Voici ce que vous en avez dit dans votre *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud* :

« Gui de Marlanie, évêque de Lausanne, donna la permission à un nommé Guido de fonder une abbaye de l'ordre de Cîteaux, proche du village de Palaisieux, en latin *Palatolium*, et il donna le lieu pour la bâtir ; elle fut appelée Haut-Crêt. Les seigneurs voisins donnèrent des terres et des dimes à ces religieux. Ce couvent était dans le Désaley, qui est le meilleur vignoble de tout le pays. » Les frères de Sainte-Marthe n'ont pas oublié cette abbaye ; ils disent que c'est une fille de Clairvaux , et qu'elle fut fondée le 14 mars 1142 ¹.

L'équité veut que nous ne dissimulions point ici que les religieux ont trouvé des apologistes qui les ont défendus sur cette prédilection qu'on leur attribue, pour le voisinage des meilleurs vignobles. On dit donc en leur faveur, que s'ils se trouvent quelquefois heureusement situés, c'est parce qu'après s'être établis dans un lieu, ils l'ont défriché avec beaucoup de soin et de peine ; ils s'établissaient ordinairement dans des forêts, et avec le temps ils y faisaient de bonnes plantations. Vous leur avez rendu justice sur leur vie laborieuse. « Dans ces temps-là, dites-vous, les moines ne vivaient pas dans l'oisiveté. »

Quelques auteurs ont dit que l'ordre de Cîteaux, en particulier, doit à la dévotion des croisades , à ces fameuses entreprises pour le recouvrement ou la défense de la Terre Sainte,

¹ *Gallia Christ.*, t. IV, p. 32.

tous les biens qu'il possède. Il y a quelque fondement dans ce reproche; mais il faut considérer que, le plus souvent, les terres qu'on donnait à ces religieux étaient incultes, et qu'il les mettaient ensuite en valeur. Leurs apologistes disent qu'on leur fait tort quand on les accuse d'avoir enlevé, sous le prétexte de la dévotion, les vignes des séculiers: les excellents vignobles qu'ils possèdent aujourd'hui doivent être regardés comme leur ouvrage.

Les moines, après avoir défriché les terres qu'on leur avait données, songèrent ensuite à défricher leur esprit. Dans les huitième et neuvième siècles, ils commencèrent de substituer à l'agriculture, l'occupation de copier les anciens livres; ils s'appliquèrent à transcrire les bons ouvrages, mais principalement ceux des pères de l'Église; ils ne négligèrent pas tout à fait les auteurs païens, et on leur a l'obligation d'en avoir conservé la plupart. On peut les regarder comme les archivistes de la république des lettres; ils composaient aussi quelques ouvrages; ils écrivaient surtout les événements qui se passaient de leur temps; ils étaient les historiens de leur siècle, et l'on a d'eux plusieurs chroniques, dont on a tiré de grands secours; ils s'appliquaient même un peu aux sciences, mais autant que la barbarie de ces temps-là le pouvait permettre. Il faut convenir que les lettres, dans le temps de leur plus grand obscurcissement, trouvèrent une espèce d'asile dans les monastères. Sans le secours qu'on en tira, on aurait été fort embarrassé, dans le quinzième siècle, à leur rendre leur premier lustre. Leurs compositions ont de grands défauts; on y trouve les sentiments les plus bizarres, mais c'était le mauvais goût de leur siècle; ainsi ils méritent quelque indulgence. La reconnaissance veut donc que nous louions les moines de leur application à nous transcrire les célèbres auteurs de l'antiquité, et il est de la justice de rejeter sur le mauvais goût du temps où ils vivaient ce qu'il y a de barbare et de grossier dans leurs écrits.

Il me semble que l'équité veut que l'on parle ainsi des anciens

religieux. Je voudrais bien pouvoir louer, de ce côté-là, l'ordre de Cîteaux autant que celui de St-Benoît ; mais on a remarqué que cette branche a fort peu enrichi la république des lettres, et que les Cisterciens n'avaient pas beaucoup de goût pour l'étude. L'abbé Le Beuf nous apprend, dans une de ses dissertations, que dans le douzième siècle on vit paraître un statut qui défendait aux religieux de cet ordre de composer aucun livre sans la permission du chapitre général. Dans les autres ordres, il est seulement défendu de publier des livres sans la permission des supérieurs. Voici d'autres preuves du peu d'encouragement à l'étude : dans cet ordre on trouvait mauvais qu'on voulût entendre les langues savantes. Sur la fin du douzième siècle, le chapitre général ordonne que l'on punit un moine qui avait appris d'un juif à connaître les caractères hébraïques. On y était aussi de mauvaise humeur contre la poésie ; il y avait une défense de lire les poètes. Un religieux de Cîteaux, qui avait quelque étude, ayant reçu d'un de ses amis une lettre en vers latins, il la lui renvoya, disant que la poésie leur était défendue¹.

Les bénédictins sont ceux qui se sont le plus distingué du côté des sciences ; ils quittèrent de bonne heure le travail des mains pour s'appliquer à l'étude. Il y a eu une fameuse querelle là-dessus entre le père Mabillon, et l'abbé de la Trappe de Rancé. Le bénédictin avait composé un très-bon traité des études monastiques : l'abbé écrivit contre lui, et voulut lui prouver que saint Benoit avait défendu l'étude à ses moines. Dom Mabillon lui fit voir que les sciences avaient fleuri de tout temps dans son ordre. La dispute s'échauffait beaucoup, lorsque Dom de Vert se mit entre les combattants et essaya de les mettre d'accord ; c'était un savant religieux de l'ordre de Cluny. Il convenait, avec l'abbé de la Trappe, qu'un bénédictin qui observerait sa règle à la lettre, aurait peu d'heures dans la journée à donner à l'étude ; mais, en même temps, il accordait à Dom

¹ Nos nihil recipimus quod metricis legibus continetur.

Mabillon que cette inobservance de la règle et la suppression du travail des mains, est avantageuse à l'Église, qui en a sagement dispensé les nouvelles réformes, celles de St-Maur et de St-Vanne. Par-là, ces congrégations ont été en état d'enrichir le public de quantité de beaux ouvrages; en ce cas-là, la dispense vaut bien la loi.

Je crois, Monsieur, que vous prononcerez comme Dom de Vert sur ce démêlé. On ne peut que louer les bénédictins de St-Maur d'avoir quitté le travail manuel pour leurs travaux littéraires. Nous sommes redevables à ces savants religieux des plus belles éditions des pères, et de quantité d'autres beaux ouvrages qui ont enrichi nos bibliothèques. Leur nouvelle édition de *la Gaule chrétienne*, qui a demandé une infinité de recherches, et qui a été l'occasion de ce mémoire, suffirait pour faire sentir l'obligation que nous avons à ces laborieux auteurs.

Je suis, etc.

P.S. J'ai dit que les écrivains de Cîteaux ne sont pas toujours fort exacts, lors même qu'ils font l'histoire de leur ordre. En voici une nouvelle preuve: il m'est tombé entre les mains un livre qu'ils firent imprimer à Prague, au commencement de ce siècle, sous le titre de *Cistercium Bistertium*. C'est un jeu de mots, par où ils ont voulu faire entendre que leur ordre a six cents ans d'antiquité; c'en est proprement l'éloge historique. On y trouve un chapitre sur les princes et les grands seigneurs qui l'ont illustré en y entrant. Dans ce rang est Humbert III, comte de Maurienne; vous savez qu'anciennement on appelait ainsi les ducs de Savoie. Ce prince, dit l'historien de Cîteaux, fut marié deux fois, et n'eut point d'enfants de ces mariages; il se retira à l'abbaye de Haute-Combe, qu'il avait fait bâtir, et y prit l'habit de l'ordre. Mais, sur les instances de ses sujets, et même sur celles du pape, il sortit du cloître et épousa Péronnelle de Bourgogne, dont il eut deux enfants, Thomas et Eléonor. Après quoi, par le consentement de son épouse, il retourna à

Haute-Combe, où il mourut dans la profession religieuse, l'an 1201.

Rien de plus contraire à la vérité de l'histoire que tout ce narré. Ce n'est point Humbert III qui a fondé l'abbaye de Haute-Combe, que nous avons vu saint Bernard recommander à Arducius, évêque de Genève: il y a fait tout au plus quelques réparations. Elle fut bâtie l'an 1135: ce prince alors ne faisait que de naître; c'est Amédée III, son père, qui en est le véritable fondateur. Il est vrai que Humbert III, encore jeune, eut quelque pensée de se faire religieux, et qu'il prit même l'habit dans l'abbaye d'Aulps, dans le Chablais, ordre de Cîteaux; mais il le quitta bientôt pour se marier, et ne le reprit plus dans la suite. Son premier mariage fut stérile, mais il épousa en secondes noces Germaine de Zeringen, dont il eut Agnès, qui fut accordée à Jean, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Notre historien de Cîteaux lui fait épouser, en troisièmes noces, Péronnelle de Bourgogne; autre erreur: elle s'appelait Béatrix de Vienne, et était fille de Girard, comte de Vienne. C'est de ce mariage que naquit le prince Thomas, successeur d'Humbert. Bien loin de se retirer pour le reste de ses jours dans un monastère, après avoir donné la naissance à cet héritier, comme on veut nous le faire accroire, Humbert eut encore une quatrième femme: c'est Gertrude d'Alsace, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Il ne mourut point dans l'abbaye de Haute-Combe l'an 1201, comme le prétend ce panégyriste de Cîteaux, mais à Chambéry, le 4 mars 1188.

Après avoir ainsi altéré l'histoire, ce moine conclut, je ne sais comment, que la maison de Savoie est redevable à son ordre d'avoir eu des successeurs. Ce n'est qu'en les quittant que Humbert put se marier et avoir un héritier; cependant l'historien ne laisse pas d'établir, avec un grand air de confiance, que la royale maison de Savoie doit son existence à l'ordre de Cîteaux. « S'ils nous ont donné Haute-Combe, dit-il, nous leur

avons donné le prince Thomas, de qui descend cette illustre maison. Qui ne voit qu'ils nous doivent du retour¹? »

II

PARTICULARITÉS SUR LE VOYAGEUR TAVERNIER, BARON D'AUBONNE.

(Son goût précoce pour les voyages. — Achète, après son sixième voyage, la baronnie d'Aubonne. — Des revers de fortune l'engagent à retourner en Orient, malgré son grand âge. — Il meurt en route, à Copenhague. — Ses erreurs. — Son caractère).

(*Journal Helvétique*, Février 1753.)

Jean-Baptiste Tavernier naquit à Paris l'an 1605. Son père était originaire d'Anvers; il vint s'établir dans cette capitale, où il faisait commerce de cartes de géographie et passait pour un habile géographe. Ce que le jeune Tavernier entendait dire dans la boutique de son père, aux curieux qui y achetaient des cartes, lui fit naître l'envie de connaître par lui-même ces pays, dont il entendait faire des descriptions intéressantes. Le jeune homme écoutait avec avidité ces relations. Dans une de ces conversations on avait surtout exalté les richesses et la magnificence des Persans; dès lors il brûlait du désir de voir de ses propres yeux ce qui en était.

Il commença de bonne heure à parcourir l'Europe, et, à vingt-deux ans, il avait déjà vu les principaux pays de cette belle partie du monde. Ses voyages furent un peu interrompus

¹ Debent Cistercienses Altam Cumbam Sabaudiaë, debent Duces Sabaudiaë in uno Humberto Cisterciensi, se ipsos, totamque serenissimam suam familiam toti Cistercio. Mutua debita, sed imparia! Amplius enim est Cistercium dedisse Sabaudiaë Principes successoribus, quam Sabaudiam Cistercio dedisse unam Altam Cumbam. (*Cistercium Bistercium*, Vetero-Pragæ 1700, in-folio, p. 447.)

par l'envie qu'il eut de faire une campagne, pour avoir quelque teinture du métier de la guerre; il se trouva dans Mantoue assiégée par les Impériaux, qui furent obligés de lever le siège.

Ayant quitté le service, il trouva une compagnie pour faire le voyage de Constantinople, et satisfit amplement dans la suite sa passion pour voyager. Il fit, pendant l'espace de quarante ans, six voyages en Perse et aux Indes, c'est-à-dire que, dans cet espace de temps, il fit plus de six mille lieues par terre; il pénétra jusqu'aux fameuses mines de diamants, et il fut le premier Européen que l'on y vit. C'est avec beaucoup de fondement qu'il a passé pour le plus déterminé voyageur de son siècle.

Il rapporta de ces voyages quantité de pierreries qui l'enrichirent; il en vendit beaucoup au roi de France. Ce prince se fit raconter les principales circonstances de ces longues courses et y prit goût; il anoblit ensuite le voyageur.

Le sixième voyage de Tavernier dura depuis 1663 jusqu'en 1669. Se voyant anobli, et possesseur de richesses immenses, il pensa à acheter une terre pour s'y retirer; il jeta les yeux sur la baronnie d'Aubonne dans le Pays de Vaud, possédée alors par le marquis de Montpouillan, gendre de Mayerne, et qui voulait s'en défaire. Elle lui coûta quarante mille écus; il en renouvela les bâtimens, et y vécut fort noblement plusieurs années. Le choix qu'il fit de la Suisse pour s'y retirer, préféablement à tout autre pays, est une nouvelle raison pour nous affectionner à son histoire. Je vais donc la continuer.

Il n'y a point de fortune bien stable dans la vie. L'opulent Tavernier fit l'épreuve de l'inconstance des choses humaines, et essuya un rude revers. Un de ses neveux déranger entièrement cette brillante situation; il dirigeait, dans le Levant, le commerce de Tavernier, qui lui avait envoyé de précieuses marchandises de France; elles devaient produire plusieurs millions. Le jeune homme s'étant marié à Ispahan, prit le parti de demeurer dans les Indes, sans se mettre en peine de rendre compte à son oncle de ce qu'il lui avait confié. Cette infidélité et

la trop grande dépense que le baron d'Aubonne avait faite dans sa terre, lui fit prendre, quoiqu'il fût presque octogénaire, l'étrange résolution d'aller courir après son neveu, pour lui demander raison de sa gestion. Sa curiosité de voyageur n'étant pas encore entièrement satisfaite, après tant de courses, il voulut, dans ce septième voyage, aller en Perse par la Moscovie, à cause, disait-il, qu'il n'avait point encore fait cette route. Il partit en effet, mais la mort le surprit en chemin.

On ne convient pas du lieu où il mourut. Ceux qui ont écrit sa vie dans les différentes éditions de ses voyages, faites après sa mort, le font mourir en Moscovie. On voit la même chose dans la traduction anglaise; quelques-uns disent que ce fut à Moscou, d'autres en descendant le Volga. On lit, dans le dictionnaire de Bayle, que ce fut dans la capitale de Moscovie, et cela sur la foi du *Mercur galant* de février 1690, qui lui fait finir ses jours à Moscou; mais ces auteurs se sont tous trompés. Il est sûr qu'il ne parvint point dans ce pays-là, et qu'il expira en Danemark.

Notre vieillard, chargé d'années et épuisé par la fatigue du voyage, étant arrivé à Copenhague, y tomba malade. Heureusement pour lui, il se trouva dans cette capitale un fort honnête homme, Hollandais de naissance, mais qui avait demeuré longtemps en France; il se nommait de Moor, et s'était retiré en Danemark à la révocation de l'édit de Nantes, pour établir à Copenhague une manufacture de glaces; il reçut chez lui le voyageur moribond, et lui rendit les derniers devoirs. Au commencement du siècle, il se transplanta en Prusse, et y établit sa manufacture de glaces, qui est encore aujourd'hui très-florissante à Neustadt, petite ville à huit ou dix lieues de Berlin. Le roi lui donna des lettres de noblesse. En 1701, un de mes amis passa quelques mois chez ce nouveau gentilhomme, qui l'informa exactement des particularités de la mort de Tavernier, et c'est par cet ami que j'en ai été informé.

Il y a quelque chose de plus que de l'humanité dans l'hospiti-

talité exercée par cet honnête homme à Copenhague , on peut y trouver aussi beaucoup de christianisme. En effet, dans le troisième tome des *Voyages de Tavernier*, les Hollandais sont fort maltraités; c'est proprement une violente satire contre la Compagnie des Indes à Batavia, dont les directeurs sont chargés de mille actions injustes et cruelles. On se souleva fort en Hollande contre cet ouvrage, dès qu'il parut. Ainsi un Hollandais, qui ne laisse pas de prendre soin de cet auteur satirique, lorsqu'il le voit près d'expirer, et qui lui donne tous les secours possibles, peut être comparé au Samaritain charitable de l'Évangile.

On sait que les *Voyages de Tavernier* ont été mis en ordre par Chapuzeau, qui fut sollicité de prêter sa plume au voyageur, qui n'était pas en état de bien écrire. Cet office lui causa bien du chagrin. Se trouvant en Hollande, on s'en prit à lui, et il fut recherché sur les traits satiriques de ce troisième volume contre ceux qui gouvernaient les affaires de la Compagnie des Indes. L'auteur de *l'Esprit de M. Arnaud* opposa satire à satire; Chapuzeau fit son apologie, prouva qu'il n'avait eu aucune part à ce dernier volume, et nomma celui qui avait servi dans cette occasion de secrétaire à Tavernier.

Ces voyages ne passent pas pour fort exacts, et bien d'autres voyageurs les ont attaqués du côté de la fidélité. Gemelli Carrero, entre autres, les fait regarder comme fort suspects sur plusieurs faits qui y sont rapportés; mais le Dictionnaire de Bayle nous avertit que ce n'est pas que Tavernier eût dessein de nous tromper, c'est que quelquefois on l'avait trompé lui-même, et on lui en avait imposé. Quelques personnes s'étaient diverties à lui faire accroire des choses fort singulières, pour se jouer de sa crédulité. S'il y a quelques fables dans ses relations, elles ne doivent donc donner aucune atteinte à sa sincérité.

J'ai dans mon cabinet une estampe de Tavernier, gravée par Des Rochers. Au bas même de ce portrait, on a mis quelques vers qui le font passer pour peu sincère. Les voici :

Pour connaître les mœurs, et s'instruire au commerce,
 Tavernier fut huit fois en Perse,
 Et devint un célèbre auteur ;
 Mais , lecteur, lisant son ouvrage,
 Ressouvenez-vous que le sage
 A dit que tout homme est menteur.

C'est Gacon de Lyon qui a composé ces vers ; on pourrait à la rigueur lui rétorquer le reproche de mensonge. Il dit, en effet, que Tavernier fut huit fois en Perse, or il n'y a été que six fois. Il entreprit un septième voyage, mais il mourut en chemin. Le poète attribue aussi au Sage ces paroles de l'Écriture : *que tout homme est menteur* ; il a pris le fils pour le père. Cette espèce de sentence est tirée du psaume CXVI. J'ai dit d'ailleurs que Tavernier a erré par mauvaise information, plutôt que par dessein de tromper.

La légende en prose, qui accompagne l'estampe, n'est pas plus exacte. On y lit qu'il mourut à Moscou en 1689, âgé de 89 ans ; erreur sur le lieu de sa mort, comme je l'ai prouvé, et sur son âge, car il avait tout au plus quatre-vingt-cinq ans. Il est bon de se défier quelquefois des peintres et des poètes, surtout de Gacon qui était fort satirique.

A parler sans prévention, Tavernier a eu des qualités qui doivent le faire estimer, et le faire regarder comme un homme au-dessus du commun. Il faut de la force d'esprit pour renoncer à sa patrie dès sa jeunesse, pour se priver toute sa vie du commerce de ses amis ou de ses proches, et passer ses jours à parcourir des régions éloignées pour observer les mœurs et les coutumes étrangères.

« Tavernier, est-il dit dans le *Pour et le contre*, tome IX, p. 78, était d'une taille médiocre, mais il était de bonne mine ; il portait ses cheveux naturels ; il était gai et vif, l'humeur prompte et violente, mais facile à s'apaiser ; il était d'une constitution robuste, endurci à la fatigue, et toujours prêt à s'y ex-

poser¹ ; il était sobre, libéral, bienfaisant, surtout à l'égard des voyageurs : simple dans ses manières, mais fait cependant au commerce des personnes du plus haut rang : l'esprit bon et la mémoire admirable. »

Un endroit de ce portrait qui pourra paraître un peu flatté, c'est celui où l'on dit « qu'il était fait au commerce des personnes du plus haut rang. » Il est vrai qu'il les fréquentait souvent, et que la nature de son négoce lui donnait un libre accès auprès même des souverains. Mais il ne faut pas croire pour cela que cette fréquentation lui eût donné les manières souples et polies des gens de cour. Ce trait doit être rectifié ou expliqué par celui qui précède dans le portrait qui nous le représente comme « simple dans ses manières. » On pourrait dire quelque chose de plus si l'on voulait le bien peindre au naturel, c'est qu'il était d'une franchise avec les grands qui tenait beaucoup de la grossièreté et de la rudesse. En voici un exemple remarquable :

Étant à Paris en 1668 ou 1669, après avoir fini son sixième voyage et se voyant maître d'une grande fortune, quelques courtisans lui demandèrent s'il retournerait encore aux Indes. Il leur répondit qu'il songeait à se reposer, et qu'il voulait acheter une maison de campagne pour y achever sa vie tranquillement. Alors un grand seigneur, prenant la parole, lui dit qu'après avoir parcouru tant de pays, et remarqué ceux qui étaient les plus agréables, il ne manquerait pas de bien choisir. Oh ça, dites-nous, je vous prie, quel est le lieu que vous préférez à tous les autres? Belle demande! interrompit un courtisan, ce sera la France;

¹ Voici ce qu'il nous dit lui-même, t. II de ses *Voyages*, p. 584: Je n'ai jamais été incommodé même d'un mal de tête. Ce qui, à mon avis, a le plus contribué à ma santé, c'est que je ne crois pas avoir jamais pris aucun chagrin d'aucune mauvaise affaire qui me soit arrivée. J'ai fait quelquefois de grands profits, j'ai fait aussi d'autres fois de grandes pertes, et dans les rencontres fâcheuses je n'ai jamais plus été de demi-heure à me résoudre à ce qu'il fallait faire à l'avenir, sans plus songer au passé.

outre que c'est sa patrie, c'est le plus beau pays du monde, et il n'y en a point qui en approche. — « Messieurs, répondit Tavernier, je conviens que la France est un pays charmant et délicieux, mais mon inclination penche pour la Suisse. — La Suisse! répondit-on avec un grand éclat de rire. Quoi! ajouta-t-on, un pays de montagnes et dont les peuples n'auraient pas le quart de la subsistance nécessaire, si les autres pays ne les déchargeaient d'une grande partie des habitants! — Oui, Messieurs, répondit-il, la Suisse est à peu près telle que vous venez de la dépeindre, mais je veux que le bien que j'achèterai soit à moi. »

Cette conversation singulière est rapportée dans les *Entretiens des Ombres* ¹. Mais j'ai ouï dire à un homme de mérite et fort digne de foi, qui savait à fond l'histoire de Tavernier, et qui l'avait connu personnellement, que ce fut le roi lui-même auquel ce voyageur parla si librement. Voici comment il racontait la chose: Louis XIV ayant su que notre voyageur pensait à se fixer quelque part, et qu'il parlait d'acheter une terre pour s'y retirer, lui demanda dans quelle province du royaume il voulait faire cette acquisition. Tavernier répondit qu'il avait jeté les yeux sur la Suisse. Le roi, surpris de ce choix, en voulut savoir la raison. *C'est*, répliqua Tavernier, *que je veux que la terre que j'achèterai soit à moi.*

Celui de qui je tiens cette anecdote, est le marquis Du Quesne, fils du fameux vice-amiral, le plus grand homme de mer qu'il y ait eu en France sous le long règne de Louis XIV. Ce marquis avait acheté de Tavernier la baronnie d'Aubonne, pour le prix de cinquante mille écus. Il s'y retira après la révocation de l'édit de Nantes; il la revendit quelques années après soixante et dix mille écus à la république de Berne, et il se retira à Genève, où il est mort en 1722.

¹ Septembre 1722.

B. VALAIS.

III

EXTRAIT D'UN LIVRE INTITULÉ: LE VALAIS CHRÉTIEN.

(Devise de la ville de Saint-Maurice. — Nom du bourg de Saint-Pierre, prétendu témoignage du passage de l'apôtre saint Pierre en Valais : inscription de son église. — Les Sarrasins en Valais. — Hugues II, évêque de Genève. — Minutoli, et le livre du curé de Pontverre sur sa conversion : liste fabuleuse des évêques de Genève, donnée par cet auteur. Saint Théodule, patron du Valais ; qui il était ; prétendue donation du *Comitat* du Valais à cet évêque ; ses prétendus miracles. — Saint Guérin et les saints invoqués par suite d'un jeu de mots sur leurs noms).

(*Journal Helvétique*, Mars et Avril 1746.)

MONSIEUR,

Vous me demandez raison d'une histoire ecclésiastique du Valais (*Vallesia christiana*) qui paraît depuis peu de temps (1744), et qui doit m'être connue, dites-vous. Je l'ai effectivement entre les mains, et je suis en état de vous dire ce que c'est.

L'ouvrage est écrit en latin. L'auteur est M. Briguet, chanoine de Sion, connu par une dissertation qu'il donna, il y a quatre ou cinq ans, sur le concile d'Epaone, qu'il prétend placer dans le Valais. J'ai lu avec empressement son nouvel ouvrage. Le sujet est neuf, et personne ne l'avait encore traité, à ce que nous dit l'auteur dans sa préface. Ces sortes de recherches paraissent aujourd'hui assez intéressantes, mais j'ai eu une raison particulière de faire attention au *Valais chrétien*, c'est que je me suis flatté qu'à cause du voisinage j'y trouverais quelques lumières sur l'histoire de notre Église de Genève. On sait que les évêques de ces deux diocèses ont eu de grandes relations les uns avec les autres.

Plusieurs savants ont travaillé à l'histoire ecclésiastique de leur pays. Vous connaissez l'*Italia sacra* d'Ughelli et la *Gallia christiana* de MM. de Ste-Marthe, dont on donne actuellement une seconde édition, parvenue au huitième volume in-folio. Le livre dont je dois vous rendre compte ne saurait figurer avec ceux-là dans une bibliothèque; c'est un petit in-douze fort mince, et il n'en faut pas être surpris : le Valais est un pays fort resserré, et qui ne renferme qu'un seul évêché. Mais vous êtes trop équitable pour juger du mérite d'un livre par sa grosseur. Déjà tout ce qui vient du Valais peut être regardé comme une pièce rare dans une bibliothèque; un ouvrage publié dans ce pays est une espèce de phénomène dans la république des lettres. D'ailleurs les petits livres sont quelquefois les plus excellents. Voyons si celui-ci doit être rangé dans cette classe.

L'auteur débute par l'établissement du christianisme dans le Valais. Il nous fait d'abord remarquer qu'Ughelli a dit que St-Barnabé avait apporté l'Évangile à Milan dès l'an 46 de l'ère chrétienne, et qu'il avait prêché dans plusieurs villes voisines; d'où l'on doit conclure que les disciples de cet apôtre peuvent être venus planter la foi jusque dans le Valais.

Mais notre chanoine n'est pas encore content de cette origine de la religion chrétienne dans son pays : il veut la tenir des apôtres eux-mêmes, et il a beaucoup de penchant à croire que c'est saint Pierre en personne qui leur a apporté l'Évangile. Quelques auteurs ont dit que ce chef des apôtres avait parcouru les Gaules, et qu'il y avait établi la religion de Jésus-Christ, ou par lui-même, ou par ses disciples qu'il avait constitués évêques dans diverses villes. On nous cite pour garant de ce fait Méta-phraste dans son sermon sur les apôtres Pierre et Paul. Vous savez de quel poids est ce témoignage. On y ajoute celui d'un jésuite qui a avancé que saint Pierre avait prêché à Besançon et dans les autres lieux de Franche-Comté, qu'il avait parcouru presque tout l'occident après que l'édit de l'empereur

Claude l'eut chassé de Rome. Pour venir dans les Gaules, il dut traverser les Alpes par le passage connu aujourd'hui sous le nom du *Grand-Saint-Bernard*. Cette route le jeta nécessairement dans le Valais, où il prêcha l'Évangile. Il porta ensuite le flambeau de la foi aux Suisses, et on nous cite pour cela Guilliman, et quelques autres auteurs qui ont été de ce sentiment.

Un capucin, nommé le Père Sigismond, de Saint-Maurice, avait déjà avancé ce paradoxe, que saint Pierre était venu lui-même prêcher l'Évangile à Sion et à Martigny ¹. Il allègue précisément les mêmes autorités que M. Briguet. En voici une que je ne dois pas oublier, c'est que les bourgeois de Saint-Maurice, qui ont une croix blanche pour armoirie, y ont mis pour devise : *Christiana sum ab anno LVIII*, c'est-à-dire qu'ils font profession du christianisme dès l'an 58 de Jésus-Christ. Le capucin appuie beaucoup sur cette preuve, et montre que les habitants de Saint-Maurice sont trop honnêtes gens pour avoir voulu imposer ainsi à la postérité, si la chose n'était pas ². Notre auteur cite aussi cette devise. Je crois que vous conviendrez, Monsieur, qu'elle est mieux à sa place, entre les mains d'un capucin qui la faisait valoir il y a plus de 80 ans, qu'entre celles d'un chanoine qui écrit aujourd'hui, c'est-à-dire dans un siècle beaucoup plus éclairé sur les antiquités ecclésiastiques.

Quand on vient d'Italie et qu'on a traversé le Grand-Saint-Bernard, on trouve dans la vallée d'Entremont un bourg qui porte le nom de *Saint-Pierre*. Il est au pied des Alpes, à trois lieues de l'hospice : c'est un lieu de repos pour les voyageurs

¹ *Histoire du glorieux saint Sigismond, martyr et roi de Bourgogne*. A Sion, 1660. In-4^o, chap. XXI.

² La maison de Meathon est une des plus anciennes de Savoie. On lit sur la porte d'un vieux château qui lui appartient, à quelques lieues d'Annecy, cette inscription : *Antequam Christus natus esset, Baro sum*, c'est-à-dire qu'ils portaient le titre de baron, sept ou huit siècles avant que ce titre fût connu.

fatigués d'un passage aussi rude. Non-seulement ce bourg porte le nom de Saint-Pierre, mais l'église lui est encore dédiée. La répétition du nom de l'apôtre dans ce lieu paraît à notre chanoine une preuve de son système. Il prétend que saint Pierre ayant passé les Alpes pour venir en France, se délassa dans cet endroit, et qu'on jugea à propos de faire porter son nom au premier endroit du Valais qu'il avait honoré de sa présence. Le zèle de cet apôtre ne lui permit pas de demeurer oisif dans ce lieu, il y jeta les premières semences de l'Évangile, et voilà la raison pour laquelle l'église lui est aussi dédiée.

Je vous prie, Monsieur, de remarquer que nous aurions intérêt de faire valoir ce raisonnement du chanoine. Il prouverait l'antiquité de notre Eglise comme de celle du Valais. Si saint Pierre a traversé ce pays-là pour venir dans les Gaules, il doit aussi avoir passé à Genève. Notre ville, comme il paraît par la carte Théodosienne, est sur la grande route qui conduisait des Alpes Pennines en France. Et dire qu'un apôtre a passé chez nous, c'est dire qu'il y a prêché l'Évangile. Nous avons aussi, comme le Valais, une église dédiée à ce chef des apôtres : notre cathédrale porte le nom de Saint-Pierre, de temps immémorial ; mais nous n'aspérons pas si haut, et nous reconnaissons modestement que l'établissement du christianisme dans notre ville n'est que du quatrième siècle.

L'auteur se trouvant, il y a quelques années, dans ce bourg de Saint-Pierre, en considéra l'église avec beaucoup d'attention, se flattant d'y trouver quelques indices d'une haute antiquité, quelques marques qui désigneraient les temps apostoliques. Il aperçut bientôt une inscription sur le portail. Il s'appliqua incessamment à la déchiffrer et à la transcrire. Dès qu'il l'eut examinée avec quelque soin, il se trouva fort loin de son compte, je veux dire fort éloigné du premier siècle de l'Eglise. Il le reconnaît de bonne foi. Cependant il n'a pas laissé de nous faire part de cette inscription. Nous devons lui en savoir gré, d'autant plus qu'elle ne subsiste plus aujourd'hui, l'église ayant été re-

bâtie depuis ce temps-là. Je vous en envoie la copie. Elle donnera lieu à quelques petites discussions que je sais qui sont de votre goût. Ce sont des vers léonins qui étaient à la mode dans ce temps-là :

Ismaelita cohors Rhodani cum sparsa per agros
 Igne fame et ferro sæviret tempore longo,
 Vertit in hanc vallem Pœninam¹ messio falcem,
 Hug. Præsul Genevæ XPti² post ductus amore
 Struxerat hoc templum Petri sub honore sacratum,
 Omnipotens illi reddat mercede perenni,
 In VI decima domus hæc dicata kalenda,
 Solis in Octobrem *cum fit* descensio mensem.

Il y avait quelque chose d'effacé dans ce dernier vers. M. Briguey avait laissé une lacune dans sa copie ; mais je me flatte que nous l'avons rétabli comme il doit être. Les trois premiers, qui sont les plus obscurs, peuvent être traduits de cette manière :

« Après que les bandes sarrasines, répandues dans les pays le long du Rhône, en eurent longtemps désolé les campagnes, par le feu, le fer et la famine, enfin la moisson tourna sa faucille dans cette vallée pennine, etc. » c'est-à-dire qu'elle y fit revenir l'abondance. On sait que les Sarrasins, dans le neuvième ou dixième siècle, ravagèrent toutes les Alpes, jusqu'à la source du Rhône, et qu'ils brûlèrent la fameuse abbaye de St-Maurice dans le Valais.

Le quatrième vers nous apprend que Hugues, évêque de Genève, plein d'amour pour Christ, fit bâtir ce temple et le dédia à saint Pierre.

Il y a lieu d'être surpris qu'un évêque de notre ville fasse édifier une église dans un diocèse autre que le sien. Un hardi critique, embarrassé de cette difficulté, couperait le nœud et

¹ *Vallis Pœnina*, le Valais.— *Messio* pour *messis*, moisson : on en trouve quantité d'exemples dans le *Glossaire de Du Cange*.

² Christi.

dirait qu'il faut lire ici *Præsul Seduni*, Hugues, évêque de Sion. C'est effectivement le nom de l'évêque qui siégeait alors à Sion : souvent on a corrigé des auteurs sur des fondements plus légers. Mais outre que la mesure des vers s'y oppose, nous ne saurions refuser d'en croire le chanoine qui a examiné lui-même l'original avec trop de soin pour attribuer à un évêque étranger l'honneur d'un ouvrage qui serait dû à l'un de ses propres évêques.

L'évêque de Genève, dont cette inscription fait mention, est Hugues II, qui vivait environ l'an 1000. Il était neveu de l'impératrice Adélaïde. Le bourg de Saint-Pierre ayant été bâti pour la commodité des voyageurs qui passaient les Alpes, il était nécessaire qu'un lieu aussi fréquenté ne fût pas plus longtemps sans église. On sait qu'Adélaïde était venue, en 999, à Saint-Maurice, visiter les reliques des martyrs de la légion thébéenne. On put lui représenter alors le triste état du bourg de Saint-Pierre, qui n'avait plus d'église depuis l'incursion des Sarrasins, et il était digne de cette princesse de donner ordre de la réédifier, et d'en charger l'évêque de Genève son parent.

Après tout, si l'église ancienne de ce bourg sur laquelle on lisait l'inscription, n'était pas plus vaste que celle qu'on y voit aujourd'hui, il n'était besoin ni des ordres de l'impératrice, ni de ses finances, pour la construire. Un de mes amis, qui a passé par là il n'y a pas longtemps, m'écrivit de Turin qu'elle n'est guère au-dessus des églises ordinaires de village. Sur ce pied-là, notre évêque de Genève, qui était un gros prélat, a pu la rebâtir de ses propres deniers, voyant que les gens du lieu n'étaient pas en état de le faire.

M. Briguet nous avoue, avec beaucoup de franchise, que lorsqu'il s'était aperçu que cette inscription parlait des courses des Sarrasins, il s'était trouvé tout à fait dépaysé, et dans un siècle bien éloigné de celui des apôtres. Mais il s'est encore trompé sur le temps que doit avoir vécu notre Hugues II. Cet

évêque est moins ancien d'un demi-siècle qu'il ne le fait. Il lui fait construire l'église de Saint-Pierre avant l'année 944, qui fut, dit-il, celle de la mort de cet évêque. Rien n'est moins exact que cette date. Hugues II souscrivit aux conciles de Rome et de Francfort en 998 et 1006. Il fut à l'assemblée d'Agaunum, en 1014, avec le roi Rodolphe III.

Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, page 185, dit que l'on voit à Saint-Maurice une donation datée de l'an 1014, par laquelle Rodolphe, roi de Bourgogne, donne divers villages à l'abbé de Saint-Maurice, présents et à la prière d'Hugues, évêque de Genève, et de Burchard, évêque de Lyon, son frère. Notre chanoine dit lui-même, page 136, que cette année 1014, Hugues II vint trouver au monastère de Saint-Maurice le roi Rodolphe III et sa femme Hermengarde. Il n'était donc pas mort soixante et dix ans auparavant. Hugues assista encore, en 1019, à la dédicace de l'église de Bâle.

MM. de Sainte-Marthe, dans leur *Gallia christiana*, peuvent avoir donné lieu à cette erreur. Ils disent que cet évêque soumit à l'église de Cluny le monastère de Saint-Victor de Genève, l'an 930¹. Cet évêque n'établit les moines de Cluny à Saint-Victor que quelques années après le voyage qu'Adélaïde fit à Genève en 999, comme il paraît par l'acte de fondation rapporté par Guichenon dans sa *Bibliothèque Sébusienne*. L'erreur est de près de quatre-vingts ans. Il faut espérer que les nouveaux éditeurs du *Gallia christiana* corrigeront cet anachronisme.

Cependant ce n'est pas MM. de Sainte-Marthe qui ont proprement fait broncher ici notre chanoine. Il allègue pour son garant un *Minutolius* qui avait fait mourir Hugues II l'an 944. C'est son auteur banal, et il le cite continuellement dès qu'il s'agit de quelque point qui regarde l'histoire ecclésiastique de Genève. Ce qu'il y a de singulier, c'est que nous ne savons qui

¹ Hugo II submitis ecclesiæ Cluniacensi monasterium S. Victoris Genevensis, Rodulphi Burgundiæ Regis consensu, sub anno 930. Ex Cartulario ecclesiæ Cluniacensis.

est cet historien, et que nous ne l'avons jamais vu cité sur ces matières. Rappelez-vous, je vous prie, Monsieur, ce que je vous marquais il n'y a pas bien longtemps, que, travaillant à débrouiller quelques antiquités de notre ville, je trouvai dans un auteur italien une liste de ceux qui avaient écrit l'histoire de Genève, et il en nommait plusieurs qui nous étaient entièrement inconnus. C'était une équivoque : ces prétendus historiens de Genève avaient écrit l'histoire de Gênes, et l'on avait confondu ces deux noms. Peut-être y aura-t-il ici quelque dénouement semblable ?

Il paraît donc beaucoup plus vraisemblable que cette église du bourg de Saint-Pierre fut bâtie au commencement du onzième siècle, une vingtaine d'années avant la fondation de notre cathédrale de Genève. On a vu précédemment que c'était le temps où l'on bâtissait partout des églises. Je me flattais que l'ancienne inscription que le chanoine nous a conservée, nous marquerait l'année où fut fait cet édifice. Je l'ai d'abord cherchée dans ces vers obscurs de la fin :

In VI decima domus hæc dicata kalenda,
Solis in Octobrem cum fit descensio mensem.

Mais j'y ai trouvé seulement le jour du mois que se fit la dédicace. Ces deux vers, réduits à leur juste valeur, ne nous disent autre chose, sinon que cette église de Saint-Pierre, bâtie par Hugues, fut dédiée le 16 de septembre. Le nom du mois n'ayant pu entrer dans le vers précédent, est marqué dans le dernier par cette périphrase poétique. Le *soleil descendait alors vers le mois d'octobre*. La prose aurait dit tout uniment *XVI^o kalendas octobris*, ou le 16 septembre.

J'allais finir ici ma lettre, Monsieur, mais j'ai cru que je ne ferais pas mal d'essayer auparavant de découvrir qui est ce Minutolius, qui a si mal marqué l'année de la mort de notre Hugues II, et qui a si souvent égaré le chanoine lorsqu'il a voulu

parler de quelqu'un de nos évêques. J'avais d'abord soupçonné que Minutolius était un nom déguisé sous lequel le véritable auteur a trouvé à propos de se cacher. Ma conjecture s'est trouvée fondée. Un heureux hasard m'a fait enfin découvrir tout ce mystère. Cherchant quelque autre chose dans un ancien volume de la *Bibliothèque germanique*, j'y ai trouvé qu'un jésuite de Lyon, nommé le Père François-Pierre, avait attaqué, en 1728, l'ouvrage de M. Jean-Alphonse Turretin, intitulé : *Nubes testium*. Il s'était avisé de citer aussi les *doctes écrits du chevalier Minutoli*. Voici ce qu'on lui dit là-dessus dans une lettre insérée dans ce recueil, tome XVIII, page 53.

« Il faut vous dire ce que c'est que cet ouvrage, qui est trop obscur pour avoir percé jusqu'à vous. Il est de la façon d'un vieux curé du voisinage de Genève, grand convertisseur de son métier. Celui qui s'est ainsi travesti en chevalier, est une espèce de Don Quichotte qui, par le passé, a toujours eu sa lance en arrêt contre les réformés ses voisins. Pour M. Minutoli dont on décrit la conversion, c'est bien un personnage réel, mais il n'est point l'auteur du livre en question. C'était un jeune homme de notre ville qui, se trouvant sans bien et sans conduite, négocia son changement de religion, il y a quinze ou vingt ans. Il ne lui restait d'autre ressource que de se tourner du côté de Luques, d'où sa famille était originaire. A la faveur de quelques lettres de recommandation que lui donnèrent les ecclésiastiques de notre voisinage, il obtint une petite pension dont il jouit encore.

« Le curé de Pontverre fit donc imprimer, en 1714, une espèce de brochure, sous ce titre : *Motifs de la conversion de noble J.-F. Minutoli*, où il donne les caractères de quarante ministres de Genève. C'est un mauvais mélange de traits satiriques et de controverse, mais où domine une satire fort plate. Pour la fidélité dans les portraits, vous jugez bien que l'auteur s'en est dispensé. Pas un ne ressemble. Mais afin qu'on ne s'y méprit pas, il a eu recours à l'expédient des peintres ignorants des

siècles passés, c'est d'écrire le nom de chaque ministre tout au long et en gros caractères. Le public et les personnes intéressées ont à peu près également méprisé ce mauvais livre. Mais savez-vous bien qui a marqué le plus d'indignation dans cette occasion? C'est l'évêque du diocèse. En voici une bonne preuve : Le curé donna une nouvelle forme à son ouvrage, et y fit des additions considérables. Avant que de hasarder une seconde édition, il lui fallait une permission de son évêque. Là-dessus, ce sage prélat nomma douze examinateurs pour voir cette nouvelle production. Le résultat de cette assemblée, où l'évêque présidait, fut que l'on condamna l'ouvrage: défense à l'auteur de le faire imprimer, et censure à l'égard du passé. C'est au synode qui se tint à Annecy, en mai 1717, que cela se passa. »

Le curé ne laissa pas de faire imprimer clandestinement, hors du diocèse, cette seconde édition. Quand l'évêque le sut, il en marqua beaucoup d'indignation devant plusieurs ecclésiastiques, mais il ajouta qu'il avait de bonnes raisons pour laisser tomber la chose : qu'il venait de voir un certain poëme, que ce curé s'était aussi avisé de faire imprimer, où l'on reconnaissait visiblement un cerveau félé. Il conclut sagement qu'il fallait ménager cet esprit faible.

« Cette seconde édition est augmentée de petits lieux communs de controverse fort usés. Mais pour leur donner un air de nouveauté, le curé s'est avisé de mettre dans la bouche des ministres de Genève ce que les docteurs de l'Église romaine disent ordinairement pour défendre leur religion. Le premier qui paraît sur les rangs fait voir *que c'est une calomnie d'appeler le pape l'antechrist*. Le second prouve *qu'il ne fallait point avoir rompu l'unité avec l'Église romaine*. Un troisième, *qu'elle n'est point idolâtre*. Un quatrième, *que l'Écriture n'est pas la seule règle de la foi*, etc. L'auteur avait assurément raison de dire dans son épître dédicatoire au cardinal Spada, évêque de Lucques, que quarante ministres de Genève venaient se présenter

à lui, mais qu'il apercevrait bientôt que leur langage est *un langage de mensonge et de contradiction.* »

J'ai enfin trouvé ce livre, quoiqu'avec beaucoup de peine. Il y a apparence que ce sont les épiciers qui ont causé sa rareté. L'exemplaire qui m'est tombé entre les mains est imprimé à Fribourg, en 1720. On y lit, dans le titre, que c'est une *seconde édition, augmentée d'une chronologie historique des évêques qui ont occupé le siège épiscopal de Genève, depuis le premier jusqu'à l'apostasie de cette ville.* Voilà précisément ce qu'il me fallait, puisque c'est cette pièce que M. Briguet a citée fréquemment dans son ouvrage. Il est bon de vous dire, Monsieur, comment le curé de Savoie l'a fait entrer dans son livre.

J'ai déjà dit qu'il fait alternativement plaider la cause de l'Église romaine à divers ministres de Genève. Dans ce beau plan, où la vraisemblance est si bien gardée, il en introduit un à qui il fait jouer le rôle suivant : c'est de prouver la vérité de l'Église catholique par son ancienneté. Il dresse à cet effet une suite des évêques de Genève, continuée depuis les apôtres jusqu'à Pierre de la Baume, où il débite avec assurance, sans citer jamais ses garants, mille particularités concernant la patrie, la famille, le caractère et les actions de ces évêques, l'année de leur élection, leur sacre ou leur confirmation par un tel pape, la maladie dont ils sont morts, et la durée de leur siège. Vous me dispensez, sans doute, Monsieur, d'examiner ici en controverse la conséquence qu'il tire de la succession des personnes à celle d'une même doctrine, durant l'espace de quinze siècles. Je ne toucherai qu'à la partie historique. Ces discussions sont un peu sèches, mais outre qu'elles ont leur utilité, je sais que votre goût est tourné du côté de ces sortes de recherches, quand elles sont exactes. J'ose vous en promettre de ce genre. Pour ne point m'égarer dans l'obscurité des premiers siècles de notre histoire ecclésiastique, j'ai pris soin de consulter un sa-

vant, de mes amis, fort versé dans ces matières. Je ne marcherai qu'avec ce guide.

Pour atteindre jusqu'aux apôtres, notre curé savoyard fabrique d'abord sept évêques. Le premier est *Nazaire*, disciple de *saint Pierre*, et qui convertit *Celse*, Genevois. Le chanoine valaisan, en parlant de son église du bourg de Saint-Pierre dans la vallée d'Entremont, fait valoir cette tradition, d'après notre curé, qui qualifie *Nazaire de premier fondateur de la religion catholique à Genève, sur les ruines du paganisme*. Les savants soupçonnent qu'on aura confondu *Gênes* avec *Genève*. Il y avait une église de *Saint-Nazaire* à Gênes, dont les habitants, selon un historien de cette ville, s'étaient éclairés à la prédication de *Nazaire* et de *Celse*.

2. *Paracodès*, que le curé fait mourir âgé de 97 ans, l'an 104, fut un évêque de Vienne et non pas de Genève, quoiqu'il y ait fait annoncer l'Évangile, selon le peu de monuments qui nous restent. Les évêques de Vienne sont dans cet ordre : *Vérus* qui souscrivit au concile d'Arles, en 314, *Justus*, *Denis*, *Paracodès*, et *Florent* qui souscrivit au concile de Valence, en 374. *Paracodès* vivait donc vers le milieu du quatrième siècle. Je vous ai dit ci-dessus que c'est là la véritable époque du christianisme de notre ville.

3. *Donnellus*, sacré par le pape *Anaclet*, ajoute le catalogue, fit bâtir à *Saint-Gervais*, sous l'empire d'*Adrien*, la première église à l'honneur des saints martyrs *Nazaire* et *Celse*. Pure fiction, jusqu'au nom même de l'évêque, qui n'est pas de ce temps-là, non plus qu'une église publique bâtie à la vue des païens ; ni même le faubourg de *St-Gervais*, auquel l'église d'aujourd'hui, qui n'est pas fort ancienne, a donné son nom.

Le quatrième évêque du catalogue est *Hyginus*, natif du Valais, évêque d'*Alexandrie*, puis de *Genève*, où il est envoyé par le pape *Sixte I^{er}*. On a une liste fort exacte des anciens évêques d'*Alexandrie*, où celui-ci ne se trouve point. Peut-être le curé a-t-il voulu parler d'*Alexandrie* dans le Milanais ; mais, malheu-

reusement, elle n'a été bâtie que dans le douzième siècle. *Huginus mourut dans le pays du Valais, où il était allé pour tâcher de convertir ses parents, l'an 155.* Le chanoine de Sion a copié cette particularité pour montrer la grande correspondance qu'il y avait dans ces anciens temps entre leur église et celle de Genève. Il est vrai qu'il paraît surpris que cet évêque, originaire du Valais, leur soit entièrement inconnu, et que leurs auteurs n'en aient jamais fait aucune mention.

5. *Fronze, grand prêtre du temple d'Apollon, et converti par saint Pèlerin.* Celui-ci n'a point d'autre fondement qu'une épitaphe romaine ou fragment d'inscription qu'on voit dans le mur de l'église de St-Pierre, vis-à-vis de l'évêché, et au même endroit où était le temple d'Apollon; on y lit le nom de FRONTONI. Cela ressemble assez à ce que le père Mabillon rapporte de s. VIAR. fragment d'inscription romaine dont on avait fait un saint!

6. *Thelesphore* doit être placé dans les espaces imaginaires; il n'a jamais siégé que dans le cerveau creux du curé.

7. *Tiburne lui succéda.* Il n'est pas moins imaginaire que son prédécesseur, quoiqu'on le fasse confirmer par le pape Zéphyrin, l'an 209. Cette pratique n'est pas ancienne. L'auteur la suppose pour avoir une succession d'évêques orthodoxes; il ne cherche point qui a confirmé le confirmateur, de peur de se jeter dans un cercle dont jamais il ne sortirait. Pouvait-il savoir si saint Pierre, saint Léon même, ou saint Grégoire, etc., ont pensé comme Clément XI? La fiction se fût trop montrée, s'il eût fait confirmer tous ces évêques des premiers siècles; il ménage tellement la chose, qu'elle se fasse à peu près tous les trente ans, pour éviter la prescription, car sa méthode conduit à croire qu'il y a même une prescription contre la vérité. Je m'arrête tout court, me rappelant que je me suis engagé à ne pas faire le controversiste; il ne s'agit point de rompre ici une lance avec ce Don Quichotte. Je dirai seulement, pour finir cet article, qu'il a pu trouver aisément les papes contemporains des évêques qu'il imaginait; mais il a manqué d'habileté pour bien

placer les évêques véritables. Il lui arrive très-souvent de faire rencontrer ensemble l'évêque, le pape, l'empereur, le roi, le prince ou la princesse, les uns déjà morts, les autres encore à naître. Il a cru pouvoir se sauver dans l'obscurité des temps, à travers laquelle il y a pourtant certains rayons de lumière qui vont le surprendre en défaut.

8. *Diogénus*, Français de nation, élu après le rétablissement de Genève par Aurélien, et confirmé par le pape Eutychien, sacra la nouvelle église bâtie, fut proposé pour remplir le siège de Rome, vacant près de trois ans, à cause de la fameuse persécution de Dioclétien, et mourut en 298. Remarquez, s'il vous plaît, Monsieur, que cette date ne s'accorde guère avec la persécution qui ne commença qu'en 303. Le nom seul de *Diogène*, que portait cet évêque, désigne qu'il n'était pas originaire de France. Vous savez même que les Français ne s'établirent dans les Gaules qu'au cinquième siècle. Il est faux encore que Genève ait été rétablie par Aurélien, c'est *Genabum* ou Orléans qui le fut par cet empereur. Enfin, au lieu de faire siéger Diogène à Genève, il faut le placer à Gênes; il souscrivit au concile d'Aquilée, en 381, de cette manière : *Diogenus Episcopus Genuensis*. Admirez comment on a pu le faire contemporain d'Aurélien, et sacré par le pape Eutychien, mort en 283 !

9. *Simon Domnus*, Bourguignon, élu à sa place, par le pape Marcel. N'admirez-vous pas de voir aussi un Bourguignon sur le siège de Genève, plus d'un siècle avant l'arrivée de ses compatriotes dans les Gaules? Vous venez de voir que Diogène, son prédécesseur, a souscrit au concile d'Aquilée; comment donc le pape Marcel, mort en 309, aurait-il pu élire son successeur?

Je suis sûr, Monsieur, que vous vous lassez de suivre plus longtemps ce misérable chronologiste, et j'en suis aussi ennuyé que vous. Croiriez-vous qu'à la tête de ce beau catalogue des évêques de Genève, il ne laisse pas de nous dire, avec beaucoup de confiance, qu'il a fouillé les historiens! J'ai essayé de deviner dans quelle source il pouvait avoir puisé, et j'ai trouvé

que c'est dans l'*Histoire de Genève* de Léti, qui est un tissu de fictions très-mal concertées, surtout quand il s'agit des temps anciens. J'ai parlé ci-devant du goût romanesque de cet auteur, et je vous y renvoie ¹. — Ajoutons cependant que notre curé a quelques erreurs qu'il faut mettre sur son compte, car elles ne se trouvent point dans l'auteur italien ².

Mais revenons au Valais.

Le plus fameux de tous les évêques de ce diocèse, c'est sans contredit Théodule, qu'on regarde comme saint, et qui, en cette qualité, a été choisi pour le patron de Sion et même de tout le pays. L'église cathédrale lui est dédiée. Notre auteur nous dit des merveilles de ce prélat. Il commence par sa naissance qui était des plus distinguées. On veut qu'il soit de l'illustre maison de Gramont en Franche-Comté; mais Léti en fait un simple bourgeois de Genève. L'une et l'autre origine me paraissent également douteuses.

Le fait qui illustre le plus ce Théodule, c'est ce qui lui arriva avec Charlemagne, dont on le fait contemporain. Ce prince fit assembler un certain concile, et voulut y assister en personne.

¹ *Journ. Helv.* Juillet 1745, p. 16, ou ci-dessus, tome I, p. 237, 238, et aussi p. 304 et suiv.

² M. Baulacre essaye ici d'établir la liste des huit premiers évêques de Genève, d'après « la meilleure source où nous puissions puiser des lumières pour ces siècles si peu connus, savoir un ancien catalogue de nos évêques qu'on voyait encore, il n'y a pas longtemps, dans une vieille bible manuscrite de la bibliothèque de Genève, qui est du neuvième ou du dixième siècle. » Toutefois il en élimine le premier, *Diogène*, comme appartenant à Gênes, et le remplace par *Isaac*, mentionné par Eucher dans sa lettre à Salvius. Il met ensuite *Domnus*, — *Salonius*, fils d'Eucher, — *Eleuthère*, — *Théoplaste*, en 475, — *Fraternus*, — *Palascus*, — *Maxime*, élu en 513, qui assista en 517 au concile d'Epaone, en 524 et 529 à ceux d'Arles, d'Orange et de Vaison. Enfin il dit qu'il n'y met pas *Florentin*, élu immédiatement avant Maxime, parce qu'il renonça à son élection (Greg. Turon. *Vitæ patrum*, cap. VIII). Mais il a repris ce sujet trois ans après, en mai 1749, dans un article inséré ci-dessus, tome I, p. 310 — 323.

En présence de tous les évêques qui composaient cette assemblée, l'empereur s'avoua coupable de quelque grand crime, mais qu'il ne jugea pas à propos de spécifier. Il demanda seulement aux prélats leurs prières pour en obtenir le pardon, et de dire des messes pour lui dans le même but. Les évêques lui en promirent un grand nombre. Théodule ne se chargea que d'en dire une seule. En la célébrant, le ciel lui révéla la nature du crime de Charlemagne, et en même temps qu'il en avait obtenu le pardon. Il communiqua incessamment cette révélation à l'empereur, et par là rétablit entièrement le calme dans sa conscience. Celui-ci, par reconnaissance, lui donna le gouvernement du pays, et l'établit, lui et ses successeurs à perpétuité, préfet et comte du Valais.

Vous voudriez peut-être, Monsieur, que je vous marquasse le nom que porte cette assemblée d'évêques, afin de la chercher dans les recueils de conciles que l'on a dans les bibliothèques? Mais notre auteur avoue qu'il ne l'a pas pu découvrir, et je n'en sais pas plus que lui. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Bollandistes, dans leurs *Actes des Saints*, à l'article de Théodule, rendent cette histoire un peu suspecte. Ils disent dans une petite note, « qu'ils voudraient bien savoir où et quand s'est tenu ce concile. » Mais on trouve ce fait dans la légende et dans les bréviaires ¹, et cela doit suffire. Heureusement on ne s'est pas avisé de contester aux évêques leur droit de gouverner le pays, quoique fondé sur un titre aussi douteux.

Notre auteur, après avoir établi le fondement de l'autorité temporelle de Théodule, nous apporte aussi les preuves de sa sainteté. Il s'est rendu illustre par divers miracles. Le premier que l'on nous cite, c'est qu'il contraignit un jour le diable de lui porter une assez grosse cloche de Rome à Sion. Le pape lui en avait fait présent; mais il était un peu embarrassé pour

¹ Le bréviaire de Sion a une hymne avec ces paroles :

Fusâ prece Theodoli,
Nudatur culpa Caroli.

le transport. Étant un matin en prière, le démon, selon sa coutume, essaya de le venir troubler dans ses dévotions. « Puisque te voici, méchante bête, lui dit le prélat, tu me porteras cette cloche d'ici à Sion. » Et il fallut obéir. Afin qu'il ne vous reste, Monsieur, aucun doute là-dessus, j'ai entre les mains une médaille, ou plutôt une monnaie, qui constate ce fait. On y voit d'un côté saint Théodule debout, avec ses attributs, c'est-à-dire la crosse d'une main, et l'épée dans l'autre pour marquer son autorité sur le temporel, et pour légende S. THEODOLUS EPS. SEDUNENSIS. *Saint Théodule Évêque de Sion.* On voit à ses pieds le diable dans une posture humiliée et de suppliant, chargé sur les épaules de la cloche qu'il paraît porter malgré lui. Si les armes du bourg de Saint-Maurice, avec la date de leur christianisme fixée au premier siècle, comme je vous l'ai dit dans ma lettre précédente, font foi sur cet article, devons-nous douter d'un miracle frappé sur la monnaie du pays? Le revers de cette pièce d'argent a les armes d'un évêque qui se nommait Nicolas Schiner, et qui fut élu en 1496. Voici la légende : NICOL. S. D. N. P. VICAR. EL. S. E. *Nicolaus Sanctissimi Domini nostri Papæ Vicarius, Ecclesiæ Sedunensis Episcopus.* Il se qualifie *Vicaire de Notre Saint Père le Pape*, apparemment parce que le pontife l'avait chargé de quelque commission particulière. On ne voit point que les autres évêques aient pris ce titre.

J'ai vu une autre monnaie du successeur de cet évêque, qui était aussi son neveu. Il s'appelait Matthieu Schiner, et il parvint à l'épiscopat l'an 1500. C'était un habile homme, dont Paul Jove nous a donné l'éloge. Voici les titres qu'il prend sur sa monnaie : MATTHEUS EPS. SEDUN. PRE. ET COM. VALES. *Matthæus Episcopus Sedunensis, Præfectus et Comes Valesiæ.* Ses titres sont différents de ceux de son oncle.

Vous voyez par là, Monsieur, que la monnaie du Valais se bat au coin de l'évêque, sous son nom et à ses armes. Il se qualifie aujourd'hui de *Prince du Saint Empire, Évêque de*

Sion, Comte et Préfet du Valais. Avec tous ces beaux titres pour le temporel, il n'a proprement que le gouvernement du pays, et il n'en est pas souverain absolu. Il préside dans les États avec une autorité à peu près égale à celle du doge de Venise. L'autorité souveraine est entre les mains de l'assemblée générale du pays.

Sur cette seconde monnaie de l'évêque Matthieu Schiner, on voit aussi saint Théodule, dans toute sa hauteur, mais assis, et cette légende : S. THEODOLUS PATRONUS SEDUNI. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le diable a disparu, et que l'on ne voit plus que la cloche posée aux pieds du saint. Homme d'esprit, comme était Matthieu Schiner, n'aura-t-il point eu honte de cette légende ? Mais achevons l'histoire de la cloche.

Dès qu'elle fut à Sion et que le saint s'y fut rendu, il la bénit d'une manière fort solennelle. Par là il lui infusa la vertu de mettre en fuite le démon, de dissiper ses assemblées et celle de ses suppôts. Au premier coup de cette merveilleuse cloche, tous ces esprits infernaux étaient expulsés. Remarquez, je vous prie, que, quand saint Théodule contraignit le diable de la porter de Rome à Sion, outre le poids accablant dont il le chargeait, il forçait de plus son ennemi à porter une arme qui devait servir contre lui-même, une arme dont le bruit seul devait le faire fuir. Quelle confusion pour cet ange de ténèbres ! Le son de cette cloche jetait chez lui l'épouvante, et dans l'instant lui faisait abandonner la place.

Cette cloche avait aussi une efficacité admirable pour dissiper les tempêtes et les orages. Mais voici le plus merveilleux : c'est qu'ayant été cassée par quelque accident, on se vit dans la nécessité de la refondre, mais beaucoup moins grande. La bénédiction que lui avait imprimée le saint résista à toute l'ardeur du fourneau, et la cloche en sortit avec sa vertu primitive.

Un évêque faisant la visite de son diocèse passa dans un village et y donna la bénédiction à des paysans ; ils étaient tous dans une posture respectueuse pour la recevoir, excepté un

seul qui restait son chapeau sur la tête. Ceux qui se trouvèrent près de lui l'en reprirent fortement. « Voilà notre évêque qui nous donne sa bénédiction, lui dirent-ils, et tu ne daignes pas te découvrir ! — Oh ! répondit le manant, si la bénédiction est bonne, elle traversera bien le chapeau. » Celle de cet ancien évêque du Valais avait une bien autre efficacité que de percer du feutre, elle pénétrait les métaux les plus durs, la substance même des cloches ; elle était si tenace qu'elle ne s'évaporait point au fourneau quand on refondait une de ces cloches bénites.

Mais voici bien autre chose, à ce que nous assure notre chanoine : quand on fait encore aujourd'hui une nouvelle cloche dans le Valais, on a soin d'y jeter une petite portion de ce qui était resté du métal de la première cloche de saint Théodule, quand on fut obligé de la refondre. C'est là un germe de bénédiction qui se répand sur toute la cloche, et elle a la même vertu contre la grêle que si elle avait été bénite immédiatement par saint Théodule. On a cette attention dans toutes les cloches qui se font dans le pays, de faire entrer dans leur composition tant soit peu de la matière de l'ancienne, et l'on ne craint plus que la récolte soit endommagée par les tempêtes. On a remarqué, il y a longtemps, que les miracles que l'on débite dans de certains lieux sont ordinairement proportionnés au degré de crédulité des naturels du pays. Sur ce pied-là nous ne devons pas être surpris si ceux du Valais nous paraissent si incroyables.

Non-seulement saint Théodule prévenait et dissipait les orages par le son de sa fameuse cloche, mais lors même que la récolte était gâtée par l'intempérie des saisons, il savait y apporter du remède. Il arriva dans une certaine année qu'une gelée, survenue avant le temps, désola les vignes du pays ; on ne voyait presque aucune grappe de raisin qui méritât d'être cueillie. Nous nous rappelons d'avoir vu parmi nous quelque chose de semblable l'an 1740. Grande consternation dans tout le Valais. Le peuple, dans cette calamité, eut son recours à Théodule ; on le consulta sur ce qu'il y avait à faire dans cette perplexité. L'évêque leur

répondit qu'ils ne laissassent pas de préparer leurs futailles ; il leur ordonna de les mettre toutes en état comme dans une année d'abondance. Il leur commanda ensuite de cueillir tous les raisins, quelque mal conditionnés qu'ils fussent, et de les porter tous dans un grand cellier commun, après quoi on les distribua dans les cuves de chaque particulier. Le prélat se rendit ensuite dans tous ces celliers ; il fit le signe de la croix sur chacune de ces portions, exprima quelques grappes de raisins dans chaque cuve, et admirez la merveille, ce peu de jus fut sur-le-champ si admirablement multiplié, que tous les vaisseaux se trouvèrent remplis du plus excellent vin, jusqu'à verser par-dessus. Notre chanoine a célébré ce miracle dans un éloge de saint Théodule qu'il a mis à la tête de son livre, et il en remercie leur patron ¹. On trouve aussi une hymne là-dessus dans le bréviaire de Sion ².

Le chanoine panégyriste de saint Théodule se trouverait bien loin de son compte, si on lui faisait voir qu'il n'y a jamais eu d'évêque de ce nom qui ait été contemporain de Charlemagne, et qu'on n'en trouve aucune trace dans les siècles voisins de cet empereur. Dans ce cas-là, que deviendront tous les beaux miracles qu'on lui fait opérer ? Que deviendront encore tous les prétendus privilèges accordés à cet évêque par Charlemagne ?

Il faudrait examiner quels sont les auteurs qui ont parlé des concessions faites par cet empereur, et voir de quel poids est leur témoignage. J'ai bien lu dans l'*Histoire de Genève* de Légi : « que l'an 805, Charlemagne donna à Théodule, citoyen de

¹ Arenti Vallensium vite, pressa cados locupletas uvâ, Fitque infusa gratius unda merum.

²

Luxit terra Vallensium ;
Per gelu namque nimum
Aruerant vindemiæ
Sedunenses et aliæ.
Vasa, lagenas, dolia
Nihil liquoris habentia,
Facto Crucis signaculo,
Vini replevit poculo.

Genève et évêque de Sion, qui avait été son aumônier, le domaine et la seigneurie du pays de Valais, dont il avait été fait évêque à sa recommandation, avec le droit d'établir de nouveaux magistrats, et que cela ne fit pas plaisir aux principaux du pays, qui n'oublièrent rien pour le traverser. »

Il nous serait fort glorieux de pouvoir réaliser cet évêque, dont cet historien fait un de nos concitoyens; mais il suffit qu'un fait ait été avancé par cet infidèle auteur, pour que, par cela seul, il soit déjà regardé comme suspect.

Il se peut que quelque écrivain plus croyable que Légi ait dit que Charlemagne avait donné à saint Théodule de grands privilèges. Mais voici comment les bons critiques expliquent la chose : l'église cathédrale de Sion était dédiée depuis longtemps à un saint Théodore ou Théodole, évêque du Valais, qui vivait quelques siècles avant Charlemagne, c'est-à-dire du temps de Sigismond, roi de Bourgogne. Quand cet empereur accorde à saint Théodole telle ou telle prérogative, c'est, disent-ils, non à la personne de cet évêque mort depuis longtemps, mais à l'église qui porte son nom, et par conséquent aux évêques de ce diocèse; c'est assez le style de ces sortes de donations. Si un empereur qui aurait passé autrefois à Genève, disait, dans une de ses bulles, qu'il donne tel et tel titre, tel et tel pouvoir à saint Pierre, ce serait visiblement à notre cathédrale qui porte son nom, et non pas à la personne même de cet apôtre. Cette explication a été mise dans tout son jour par les Bollandistes, et l'on voit assez qu'ils l'adoptent.¹

Après tout, il est bien plus conforme à l'histoire de placer cette autorité des évêques du Valais longtemps après Charlemagne. Ces grands honneurs attachés à l'épiscopat, et surtout leur titre de *princes de l'Empire*, doivent être reculés jusqu'au onzième siècle. Les empereurs et, après eux, les rois de Bourgogne, jouirent paisiblement du Valais jusqu'à Rodolphe III,

¹ *Acta Sanctorum*, août t. III, p. 277.

sous lequel on sait que les évêques s'érigèrent en princes. Ce roi eut le surnom de *lâche* ou de *fainéant*, en partie parce qu'il souffrait et autorisait ces usurpations.

Je ne dois pas omettre les conjectures qui font soupçonner que l'on a confondu Théodore et Théodole. Ces deux noms se ressemblent assez pour avoir donné lieu à l'équivoque, mais on trouve bien d'autres conformités. Je n'insiste pas sur ce qu'ils sont tous deux saints, à cause du prodigieux nombre qu'on en compte dans l'Église romaine. Mais remarquez, je vous prie, Monsieur, que leur fête tombe au même jour, savoir le 16 août; outre cela la légende leur fait découvrir à tous deux les reliques de la légion thébéenne. Le hasard peut-il produire toutes ces conformités? Les Bollandistes, dans l'article de saint Théodole, insinuent assez clairement qu'il est le même que saint Théodore, qui vivait deux ou trois cents ans avant Charlemagne. Cependant, pour ne se faire des affaires avec personne, ils ajoutent qu'ils s'en rapportent à ce qu'en diront les pères bénédictins qui travaillent à la nouvelle édition du *Gallia christiana*.

Quand je vous ai rapporté, d'après notre auteur, les vertus admirables de la cloche de saint Théodule, je devais vous rappeler (ce que vous n'ignorez pas sans doute), c'est que dans les siècles passés la superstition ignorante a attribué une grande efficace aux cloches baptisées, et que cette opinion se soutient encore dans bien des endroits. On a une fort grande cloche dans la cathédrale de Genève, puisqu'elle n'a pas moins de vingt pieds de circonférence; elle se vante d'avoir aussi de merveilleuses propriétés. Outre les usages ordinaires, qui étaient d'assembler le peuple et le clergé, de sonner en faveur des morts, d'annoncer les fêtes et de les illustrer, si on l'en croit, elle chassait la peste et était la terreur de tous les démons. C'est ce que vous trouverez dans ces trois vers léonins que j'ai copiés au bas de la cloche :

Laudo Deum verum, Plebem voeo, convoco Clerum,

Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro,
 Vox mea cunctorum est terror Dæmoniorum ¹.

Vous voyez, Monsieur, que notre cloche, comme celle de saint Théodule, prétendait d'avoir la vertu de mettre en fuite tous les démons. Ce que je vois de fâcheux pour celle de Sion, à qui l'on attribue encore aujourd'hui cette merveille, c'est qu'il n'y a point de pays où l'on parle plus de sorciers, de magiciens et de maléfices que dans le Valais; ce n'est pas seulement le peuple qui est infatué de ces vieilles erreurs, ce sont ses conducteurs, les magistrats, les juges. On fait le procès, avec la dernière sévérité, à ceux qui sont soupçonnés de sortilège; il n'y a que deux ou trois ans, qu'à la honte de l'humanité, on brûla encore un certain nombre de ces prétendus sorciers. Une personne fort digne de foi, qui se trouva alors à Sion pour quelques affaires, nous a attesté le fait comme témoin oculaire. Je voudrais connaître quelque saint qui pût guérir les gens des opinions superstitieuses, surtout quand elles sont aussi funestes que celles-là; je conseillerais aux Valaisans de s'y adresser. Le meilleur expédient, c'est de recommander à leurs gens de lettres une bonne philosophie, qui, après les avoir éclairés, les mette en état d'éclairer aussi les autres; c'est là le remède spécifique contre les erreurs populaires.

Je vais finir par un autre évêque de Sion, qui, après Théodule, est un de ceux qui a fait le plus de bruit, c'est saint Guérin, qui siégeait l'an 1138. Il était d'une famille noble de Lorraine; il se fit religieux dans le monastère des Alpes, connu aujourd'hui sous le nom de l'abbaye d'*Aulps*, dans le Chablais, ordre de Cîteaux. Il en fut abbé dans la suite et y établit la réforme, ce qui lui attira de grands éloges de la part de saint Bernard. On les peut voir dans une longue lettre de ce saint, que les Bollandistes ont rapportée toute entière ². La grande idée

¹ Guillaume de Lornai, évêque de Genève, fit faire cette cloche l'an 1407.

² *Acta Sanctor.* tome I, sur le VI de janvier.

qu'on avait de sa sainteté lui valut ensuite l'évêché de Sion. Après sa mort, il fut enseveli dans le chœur de son couvent des Alpes. Les peuples, dit notre auteur, viennent en foule à son tombeau, où il se fait quantité de miracles, surtout pour la guérison des malades, et même pour celle du bétail. Les moines n'ont qu'à toucher les malades avec une clef que le pape avait donnée autrefois à saint Guérin, et les voilà guéris.

Cependant les Bollandistes paraissent lui contester sa sainteté ; ils disent qu'il ne leur paraît pas qu'il ait jamais été canonisé. Baillet, dans ses *Vies des saints*, n'en fait non plus aucune mention ; je l'y ai cherché inutilement au 6 de janvier, quoique M. Briguet le cite parmi ses autorités. Ce sont les moines de Cîteaux qui en ont fait un saint assez gratuitement, pour faire honneur à leur ordre, et cela sur quelques vertus monacales par où il se distingua, surtout pour avoir rétabli la régularité dans son couvent. Ils débitèrent ensuite, pour l'accréditer, quelques miracles faits à son tombeau, qui trouvèrent facilement créance.

Savez-vous, Monsieur, ce qui peut avoir contribué à leur faire prendre faveur ? C'est le nom même du saint. Il y a eu un temps où l'on était assez superstitieux pour s'imaginer que le nom d'un saint indiquait ce que l'on pouvait attendre de lui, à peu près comme ce que les médecins appellent *signature* en matière de plantes, qui doit marquer leurs vertus pour la guérison des maladies. Or le saint dont nous parlons porte un nom d'un heureux augure ; il paraît renfermer l'idée de guérison. Qui dit *saint Guérin*, semble dire le saint qui *guérit*.

A vous permis de vous moquer de ma conjecture, mais ne vous croyez pas pour cela autorisé à la rejeter. Je sais bien qu'une conséquence fondée sur un simple jeu de mots ne sera jamais admise par un philosophe comme vous, mais il ne s'agit pas de votre manière de penser. La question est de savoir si, dans des temps d'ignorance, on n'a pas pu raisonner ainsi. Faites encore attention que quand on est malade, le désir de recouvrer

la santé fait qu'on se paie de la moindre probabilité. Vous n'avez qu'à vous rappeler les temps passés, où l'astrologie judiciaire était en vogue : les astrologues tiraient du nom des constellations des conséquences toutes semblables à celle que je viens de tirer du nom de Guérin. Les noms des signes du zodiaque sont aussi arbitraires que les noms de famille : cependant on disait gravement alors qu'un enfant né sous le signe d'*Aries* ou du mouton, ne pouvait pas manquer d'être d'un caractère fort doux ; ce n'était pas seulement le peuple ignorant qui raisonnait ainsi, c'étaient les gens de lettres et les savants eux-mêmes. J'ai lu, dans un bon auteur, que Louis XIII fut appelé Louis le Juste, parce qu'il était né sous le signe de la balance. Vous pouvez donc rire de la simplicité de ceux qui ont cru que saint Guérin, à cause du nom qu'il porte, les guérirait plutôt que tout autre saint, mais vous n'êtes pas pour cela fondé à la révoquer en doute. Les anciens Romains donnaient beaucoup dans cette superstition des noms. Les Romains des derniers temps, je veux dire les peuples de l'Église romaine, les ont imités en cela.

Je puis m'autoriser d'un passage de M. Bayle dans ses *Pensées diverses sur la comète* ; il nous dit que « le nom d'un saint a souvent déterminé le peuple à s'attacher à son culte pour obtenir certaines grâces. Il ne faut pas douter, par exemple, que les femmes qui ont mal au sein ne se soient mises sous la protection de saint Mammand, à cause de la ressemblance de son nom avec celui des mammelles. Par la même raison, ceux qui ont mal aux yeux se recommandent à saint Clair ; ils croient qu'à cause du nom qu'il porte, Dieu lui accorde la vertu de guérir le mal des yeux, plutôt qu'à un autre ¹. »

Il y a quelques années que j'allai promener dans une espèce d'ermitage, à deux lieues d'Annecy, en Savoie, nommé le Prieuré de St-Clair. C'est un endroit fort escarpé, qui a appar-

¹ *Pensées diverses*, t. I, p. 76.

tenu autrefois aux bénédictins, et qui est desservi aujourd'hui par un simple prêtre. J'y vis plusieurs bonnes gens qui, pour le mal des yeux, venaient faire dire des messes, et adressaient des prières à saint Clair, afin qu'il leur éclaircît la vue. Si saint Clair doit faire voir clair à cause du nom qu'il porte, saint Guérin doit guérir. La conséquence est la même.

Au reste, Monsieur, je vous renvoie à La Mothe le Vaier, qui, dans son *Hexaméron rustique*, vous donnera une ample liste de saints à qui l'on a recours principalement à cause de leurs noms ¹.

Je suis, etc.

IV

DU MARTYRE DE LA LÉGION THÉBÉENNE.

(*Journal Helvétique*, Mai, Juin, Juillet 1746.)

(I. Chronique des martyrs Thébéens : son origine : doutes qu'elle occasionne : dissertation de Du Bourdieu. — Fondation de l'abbaye d'Agaune. — Saint Victor ; colonne trouvée dans les ruines de l'église de ce nom à Genève).

Le martyre de la légion thébéenne est un point important de l'histoire ecclésiastique du Valais, car rien n'illustre plus ce pays que la mort tragique de ces braves athlètes. M. Briguet y consacre deux chapitres de son *Vallesia christiana*. Voici comment il en expose l'histoire :

La légion thébéenne, toute composée de chrétiens, servait dans l'armée de Maximien, que Dioclétien avait associé à l'empire. Cet empereur passa dans les Gaules dès le commencement de son règne ; il avait avec lui la légion dont il s'agit, qu'il avait fait venir d'Orient. Pour se reposer de la fatigue du voyage, on s'arrêta quelques jours dans le Valais. Dans cet intervalle,

¹ Sixième journée.

Maximien fit un sacrifice aux dieux , et ordonna à tous ses soldats de leur offrir de l'encens. Maurice, chef de cette légion , la fit retirer à quelques milles , pour ne point se souiller de ce culte idolâtre. L'empereur leur commanda de revenir pour sacrifier ; ils répondirent généreusement que leur religion ne leur permettait pas de prendre part à ces sacrifices. Maximien , irrité de cette désobéissance, ordonna que la légion fût décimée, c'est-à-dire que de dix on en fit mourir un , tiré au sort ; c'était une peine militaire établie contre les coupables. Il comptait que la mort de quelques-uns intimiderait les autres ; il réitéra ensuite ses ordres , mais inutilement. Les soldats thébéens répondirent courageusement qu'ils souffriraient plutôt toutes sortes d'extrémités que de rien faire contre la religion chrétienne. Maximien les fit décimer une seconde fois, mais ils ne s'ébranlèrent point. Le tyran , désespérant de pouvoir vaincre une telle constance, ordonna de les faire tous mourir. Ses autres troupes marchèrent pour les environner ; ils ne firent aucune résistance, mirent bas les armes, et présentèrent le cou aux persécuteurs, qui les taillèrent tous en pièces. Ce fut le 22 septembre qu'ils souffrirent ainsi le martyre. Leurs principaux officiers étaient Maurice , Exupère et Candide. On range encore parmi les martyrs distingués : Victor, Innocent, Vital, et un second Victor, que l'on joint à saint Ours, tous deux soldats de la même légion, mais qui souffrirent le martyre à Soleure.

L'histoire de cette légion a été longtemps regardée comme véritable, et aucun auteur n'avait élevé des doutes à ce sujet. Les protestants l'ont admise comme les catholiques romains, sans examiner la chose de plus près. En effet, ne rendant aucun culte aux martyrs, il ne leur importe pas beaucoup d'examiner sévèrement si ceux qu'on nous donne pour tels ont effectivement sacrifié leur vie pour la cause de l'Évangile. C'est tout autre chose dans l'Église romaine, où l'on en fait un objet de culte. Leurs docteurs doivent examiner avec soin toutes les histoires que l'on débite des saints dont on prétend que le

paradis est peuplé. Malheureusement il y a un autre intérêt qui combat celui-ci, un intérêt qui s'oppose à cet examen rigoureux, et qui empêchera toujours qu'on ne travaille sérieusement à se désabuser. Que deviendraient tant d'églises érigées en l'honneur de ces prétendus saints ? Il ne serait pas prudent de trop creuser les merveilleuses histoires qui sont le fondement des revenus immenses dont jouissent certaines communautés. La riche abbaye de St-Maurice se trouve, autant qu'aucune autre, dans ce cas.

Quoique j'aie dit que les auteurs protestants conviennent assez en général de la vérité de cette histoire, il faut en excepter deux ou trois. Le Sueur, par exemple, dans son *Histoire de l'Église et de l'Empire*, sur l'an 297, laisse assez voir ce qu'il en pense. Après avoir narré le fait, il remarque que Grégoire de Tours est le premier qui l'a rapporté, et il applique ici ce que Baronius a dit de cet historien dans quelque cas semblable, « qu'il faut donner ces choses, comme aussi quantité d'autres, à la simplicité de Grégoire de Tours. » Spanheim, dans sa grande *Introduction à l'histoire ecclésiastique*, traite sans détour le martyre de la légion thébéenne de fabuleux, et il le prouve par diverses raisons ¹.

Mais celui qui a donné la plus rude atteinte à cette histoire, c'est Jean du Bourdieu, d'abord ministre à Montpellier, et ensuite de l'église de la Savoie à Londres. Il publia, en 1705, une *Dissertation critique sur le martyre de la légion thébéenne*. Quoiqu'elle eût été originairement composée en français, il en parut dès 1696 une traduction anglaise, faite sur le manuscrit de l'auteur.

M. du Bourdieu nous apprend à quelle occasion ce petit ouvrage fut composé. En 1691 il accompagna, en qualité de chapelain, le duc de Schomberg, qui allait en Piémont au secours du duc de Savoie, qui était fort pressé par l'armée de France.

¹ *Frider. Spanheimi Opera*, t. I, 1701, p. 90.

Turin craignait d'être investi, et on menaçait le prince de le dépouiller de tous ses États ; mais les Français furent repoussés et Turin fut délivré de ses alarmes. Les patrons de cette capitale sont trois soldats de la légion thébéenne : *Solutor*, *Adventor* et *Octavius*. On fit des prières publiques pour remercier le ciel de cette délivrance, et on ne manqua pas d'en faire honneur aux martyrs protecteurs de Turin, dont les reliques sont dans l'église des Jésuites. M. du Bourdieu assista au sermon d'un de ces pères, qui s'écria plusieurs fois : « Peuple de Turin, bénissez vos libérateurs, bénissez ces saints martyrs qui veillent pour votre conservation, et dont les mérites et les prières ont sauvé votre ville, vos familles et vos biens!... » Il fut encore témoin du service solennel que l'on fit quelque temps après à l'honneur des soldats thébéens dans la même église des Jésuites. On mit les reliques de ces martyrs sur un trône couvert de brocard d'or, et éclairé d'un nombre infini de flambeaux. L'archevêque officia pontificalement ; la cour assista à ce service, et *adora l'urne qui renferme ces corps sacrés* (ce sont les termes de la relation de cette cérémonie que fit imprimer un jésuite). M. du Bourdieu forma dès lors le dessein d'examiner l'histoire de cette légion, et, de retour en Angleterre, il s'y appliqua sérieusement.

Ce ministre entreprend donc de prouver, dans sa dissertation, que rien n'est plus douteux que tout ce qu'on a débité de cette légion thébéenne. Le seul titre un peu ancien que l'on ait produit d'abord en faveur de ce martyr, est une lettre attribuée à Eucher, évêque de Lyon, et adressée à un autre évêque nommé Salvius. On y trouve, dans un assez grand détail, la passion de ces martyrs ; malheureusement il y a quelque chose de trop dans le manuscrit d'où on l'a tirée : il fait mention de Sigismond, et désigne même des temps postérieurs à ce prince ; or, ce roi de Bourgogne mourut environ l'an 520, comment Eucher aurait-il pu parler de lui, puisque lui-même était mort dès l'an 450 ?

Il est vrai que, depuis la relation publiée par Surius, le père

Chifflet, dans son *Paulinus illustratus* (ou traité pour éclaircir les ouvrages de saint Paulin) a publié une autre relation; il dit qu'il l'a tirée d'un très-ancien manuscrit du monastère de Saint-Claude. Rien ne pouvait venir plus à propos, car le martyre de cette légion commençait à paraître fort douteux. C'est aussi ce qui a fait conjecturer à M. du Bourdieu que ce manuscrit pourrait bien avoir été rectifié, et qu'on en a retranché tous les indices de fausseté qui sautent aux yeux dans celui de Surius et de Baronius. Le père Ruinart l'a copié, d'après Chifflet, dans ses *Acta sincera martyrum*, page 274. M. du Bourdieu s'en tient donc à ceci, qu'il est très-vraisemblable que cette relation a été composée originairement par quelque moine du septième siècle, et que le manuscrit de saint Claude a été retouché par quelque autre, qui, plus habile que le premier auteur, a eu soin d'en ôter les anachronismes et les contradictions.

Les raisons données par du Bourdieu démontrent que l'histoire de la légion thébéenne est plus que douteuse. Reconnaissons cependant qu'il est allé trop loin, et que cette relation est plus ancienne qu'il ne le dit. Il est prouvé que, dès le cinquième siècle, on racontait déjà cette histoire à peu près comme on la trouve dans Chifflet. Notre ministre n'a pas connu une pièce qui est tout à fait essentielle dans ce procès, et qu'on trouve dans les œuvres d'Avitus, publiées par Sirmond, qui les a tirées d'un manuscrit contemporain, sur papyrus, que le célèbre de Thou possédait.

Dans huit ou dix lignes qui nous sont restées d'une homélie prononcée par Avitus dans l'église d'Agaunum le 22 septembre, jour de la passion des martyrs, nous apprenons ces deux ou trois choses.

La première, qu'Avitus croyait qu'il y en avait eu un très-grand nombre; il ne se contente pas de leur donner le nom de *légion*, il en parle comme d'une *armée*, ce qui au fond est la même chose.

Il dit, en second lieu, que cette armée fut décimée deux fois,

et qu'enfin personne n'en réchappa ; il donne à cette armée le titre d'*heureuse*. Grégoire de Tours dit que cette légion était appelée la *Légion heureuse*, comme un surnom qui lui était propre. Le poète Venantius Fortunatus le lui donne aussi, mais peut-être voulait-il seulement marquer par là le bonheur qu'elle avait eu de mourir pour Jésus-Christ ¹.

Mais ce que ce fragment nous apprend de plus important, c'est qu'Avitus y marque positivement que le jour de la fête de ces martyrs, c'était une coutume établie de lire dans l'Église les actes de leur passion, et il dit qu'on vient le faire comme l'usage l'exigeait ². Or, comme Avitus les a connus au commencement du sixième siècle, on peut conjecturer qu'ils sont à peu près du temps d'Eucher, qui mourut au milieu du cinquième siècle.

M. du Bourdieu, dans la vue de rendre cette pièce moins ancienne, s'étend beaucoup à prouver qu'elle ne saurait être d'Eucher ; il n'y trouve ni l'éloquence, ni le style de cet évêque. M. Dupin est du même sentiment. — On trouve à la tête de ces actes une épître dédicatoire à l'évêque Salvius, qui ne peut être d'Eucher, car il y est dit « que des provinces les plus reculées ou offrait de l'or, de l'argent, des présents en l'honneur de nos saints, » ce qui ne pouvait pas encore être vrai au cinquième siècle. Mais il y a apparence que cette préface a été ajoutée dans la suite, et qu'elle n'est pas de la première main ; on peut soupçonner qu'elle n'y était pas du temps d'Avitus.

La relation de la mort des martyrs raconte que, lorsqu'on leur bâtissait une église à Agaune, un charpentier païen demeura seul dans le nouveau bâtiment pendant que tous les chré-

Tali fine polos felix exercitus intrans

Junctus apostolicis plaudit honore choris.

Lib. VIII, carm. 4. Il y avait bien une légion appelée *Secunda felix Valentis Thebaeorum*, mais M. du Bourdieu prouve que ce ne peut pas être la nôtre.

² Præconium felicis exercitus.....ex consuetudinis debito, series lectæ passionis explicuit.

tiens étaient à l'église un jour de dimanche. Les saints, indignés, se manifestèrent à lui, et, après l'avoir bien battu, ils lui reprochèrent la profanation qu'il faisait du saint jour du repos, et l'audace qu'il avait de travailler à leur temple, tout idolâtre qu'il était. Eucher (nous dit du Bourdieu) avait trop de bon sens pour avoir débité une historiette si ridicule. Les martyrs devaient-ils maltraiter cet ouvrier parce qu'il n'observait pas le jour du dimanche ? Mais le commandement de consacrer à Dieu ce jour-là, n'est pas un précepte moral qui oblige tous les hommes par lui-même. Avant donc de maltraiter cet homme, ces bienheureux soldats devaient l'instruire de la vérité de la religion chrétienne, et de l'obligation indispensable de réserver un jour pour servir Dieu dans ses temples. C'est aussi une plaisante délicatesse à ces saints, de ne pouvoir souffrir qu'un païen fût employé à leur construire une église ! Les Juifs, malgré l'horreur qu'ils avaient pour les autres nations, ne laissaient pas de s'en servir pour la construction du temple de Jérusalem, et ils ne firent point de scrupule de consacrer au service divin des vases fabriqués par des mains idolâtres. Le narrateur reconnaît si peu que ce miracle demandait quelque correctif, qu'il débute en déclarant « qu'il n'a pas cru devoir le passer sous silence, » *quod miraculi tunc apparuerit nequaquam tacendum putavi.*

M. du Bourdieu ajoute que la mention de ce miracle, arrivé lors de la construction du temple d'Agaune (laquelle est attribuée à Sigismond en 515, par l'évêque Marius dans sa chronique, et par Grégoire de Tours), prouve que la relation ne saurait être d'Eucher, mort environ l'an 450 ; mais cette raison n'est pas concluante. Quoique Sigismond soit regardé comme le fondateur du monastère de Saint-Maurice, l'église peut être beaucoup plus ancienne. On a une vie de saint Romain, premier abbé de *Condat* ou St-Claude en Franche-Comté, écrite par un de ses disciples, qui fait voir que, déjà de son temps, il y avait une église à St-Maurice. On y lit qu'il faisait quelquefois des

pèlerinages dans les lieux de son voisinage, consacrés par la dévotion des fidèles; qu'il alla avec un de ses compagnons visiter le tombeau de saint Maurice dans l'église d'Agaune, et qu'il passa par Genève. Cet abbé mourut au plus tard l'an 460; Eucher a donc pu parler de la construction de cette basilique.

Même avant Sigismond, il y avait déjà quelque espèce de monastère à St-Maurice. Le fragment d'homélie d'Avitus déjà cité, porte qu'elle fut dite : *In basilica sanctorum Agaunensium, in innovatione monasterii ipsius, vel passione martyrum*, c'est-à-dire dans l'église d'Agaune, le jour de la fête de ses martyrs, lorsqu'on eut réparé et renouvelé le monastère. Or, on ne saurait refuser de croire Avitus, qui était sur les lieux et témoin oculaire, tandis que Marius n'a écrit sa chronique que plusieurs années après, et peut avoir confondu le *restaurateur* du monastère avec le *fondateur*. Mais il est aisé d'accorder ces différents témoignages, en supposant que ce monastère, avant Sigismond, était fort peu de chose, qu'il n'avait peut-être que deux ou trois moines pour desservir l'église, qu'ainsi on a pu le compter pour rien, en comparaison de ce qu'il devint dans la suite. Sigismond fit donc bâtir une nouvelle église beaucoup plus belle que la première; il fit construire un vaste monastère, capable de loger un très-grand nombre de moines, car on dit qu'il y établit une psalmodie perpétuelle; il fit des fonds pour l'entretien de cette grande communauté. On a donc pu qualifier Sigismond de fondateur, comme dans les *Annales bénédictines*, Charlemagne est appelé fondateur de plusieurs abbayes qui existaient avant lui, à cause des nouveaux édifices qu'il y avait fait construire, et des grands revenus qu'il leur avait assignés.

Le hasard m'a fait découvrir un passage qui donne quelques lumières sur ce qu'il y avait à Agaune avant le roi Sigismond; c'est dans la vie de saint Achivus, troisième abbé, écrite par un de ses disciples, et qui est dans les *Acta sanctorum*, mai, tome I, p. 84. Il nous dit assez naïvement qu'alors ce prétendu monastère était *promiscua vulgi commixta habitatio*, une com-

munauté de laïques des deux sexes, dirigée apparemment par le prêtre ou le moine qui desservait l'église ou la chapelle, et que les actes de saint Sévérin, écrits fort tard, appellent improprement un abbé. Il nous apprend que Maxime, évêque de Genève, conseilla au roi Sigismond d'écarter cette multitude qui s'assemblait, comme on l'insinue, à des heures indues, où il se passait des choses irrégulières sous prétexte de dévotion, et d'y substituer des serviteurs de Dieu, pour le louer sans cesse jour et nuit : *exclusisque actionibus tenebrarum, dies perpetuus haberetur*. Cette maison ne pouvait donc être appelée un monastère que fort improprement. Il y en a qui croient qu'il y avait là quelques cellules de solitaires, qui ne tenaient pas les unes aux autres; ce n'était pas non plus là proprement un monastère.

Au surplus, une fois que nous avons reconnu que la relation des martyrs thébéens a été connue d'Avitus, qu'ainsi elle est plus ancienne que lui, et date du cinquième siècle, il nous importera peu de savoir si elle est bien d'Eucher, évêque de Lyon, ou de quelque autre. Si M. du Bourdieu a commis à cet égard une petite méprise, il n'en a pas moins, dans cette attaque en forme qu'il a le premier dirigée contre la tradition thébéenne, fait preuve d'une érudition bien dirigée, employée pour démêler le vrai d'avec le faux; on reconnaît en lui un critique fort versé dans l'antiquité.

Je traiterai maintenant ici de ce qui regarde saint Victor, qui était aussi, à ce que l'on prétend, de la légion thébéenne. Nous avons eu à Genève une fameuse église dédiée à ce saint, dans un faubourg qui portait son nom; il était à l'orient de la ville, et fut rasé en 1534, une année avant la Réformation. On fut obligé d'en venir là à cause des guerres qu'on avait avec la Savoie; on fit des fortifications qui demandèrent que plusieurs de nos faubourgs fussent démolis.

Toute la légion thébéenne n'était pas rassemblée à Agaune, lorsqu'elle fut attaquée par les persécuteurs. Maximien donna ordre de poursuivre tous les soldats qui en avaient été détachés.

On dit que Ours et Victor, qui avaient pris les devants comme fourriers, furent atteints à Soleure, et qu'ils y souffrirent le martyre. M. Briguet a trouvé certaine légende qui ajoute bien du merveilleux à cette histoire. Le tyran, nous dit-il, fit tourmenter cruellement ces deux martyrs; mais une lumière céleste, qui brilla dans le moment, aveugla les bourreaux, et ces chrétiens échappèrent à la faveur de cet éblouissement. Cependant ils furent repris, et on les jeta dans le feu, mais les flammes les épargnèrent. Enfin Maximien leur fit trancher la tête.

Sédeleube, sœur de Clotilde épouse de Clovis, roi de France, fit bâtir à Genève, au commencement du sixième siècle, une église à l'honneur de saint Victor. M. Briguet s'est trompé sur la généalogie de cette princesse; il la fait mal à propos nièce d'Isaac, évêque de Genève, et femme de Gondégisile, roi des Bourguignons. C'est encore son curé de Savoie, déguisé sous le nom du chevalier Minutoli, qui lui a fait défigurer l'histoire dans cet endroit. Sédeleube était une princesse encore jeune à la fin du cinquième siècle; elle était nièce, non de l'évêque, mais de Godégisile lui-même, qui régnait à Genève en 494 et qui était le frère de Chilpéric, père de Sédeleube. Frédegair nous apprend que cette princesse donna dans la dévotion, passa sa vie dans l'exercice d'œuvres de piété, et se signala entre autres par la construction de l'église de St-Victor, hors les murs de Genève; elle fit vœu de virginité, et ne fut point mariée.

L'an 502, Sédeleube fit apporter le corps de saint Victor de Soleure à Genève, et le fit mettre dans l'église qu'elle venait de faire bâtir à l'honneur de ce martyr. Soleure était alors sous la domination des Bourguignons. Les gens du lieu furent fort affligés de se voir enlever ce trésor. Craignant que la princesse n'eût aussi envie d'avoir les reliques de saint Ours, pour en décorer encore la nouvelle église, ils prirent la précaution de les cacher avec beaucoup de soin. On dit qu'ils les mirent dans un lieu si secret qu'ils ne les ont jamais pu trouver depuis, quelques recherches qu'ils aient faites.

Pour le corps de saint Victor, placé dans l'église bâtie à Genève en son honneur, il fut aussi perdu avec le temps. Frédégaire nous apprend qu'un siècle après la fondation de cette église, il fut retrouvé sous Clotaire II, la septième année du règne de Thierry, roi de Bourgogne. Ce prince, frappé de la découverte de ces reliques, fit de riches donations à cette église, surtout des biens de Varnachaire, qui, en mourant, donna tout ce qu'il possédait aux pauvres et aux églises. Comme il avait laissé beaucoup de terres, on soupçonne, avec vraisemblance, qu'une partie des terres qui portent encore le nom de saint Victor aux environs de Genève, sont venues de là.

Dans ces temps-là, la religion et la piété étaient principalement occupées à fouiller dans les tombeaux, à chercher des corps saints, à leur bâtir des temples, et à leur rendre toutes sortes d'honneurs. L'Église se prévalut beaucoup de ce goût-là, et en sut habilement profiter. Les martyrs, leurs reliques, leurs miracles étaient de bons moyens pour s'enrichir. Les moines firent bien valoir le *talent*; c'est là la source des grands biens qu'ils possèdent.

Malgré l'intérêt que l'on avait à Genève à bien conserver un aussi précieux dépôt que les reliques de saint Victor, elles furent perdues encore une fois. C'est ce qui résulte du titre de la fondation du monastère, que l'on joignit à l'église de Saint-Victor, où l'on mit des moines de Cluny, l'an 1019 : on y voit que les membres du saint, après avoir été perdus de vue pendant plusieurs siècles, s'étaient enfin heureusement retrouvés¹. C'est qu'alors, quelque cas que l'on fit des reliques, elles demeuraient cachées, et on ne les exposait point aux yeux du public, comme on le fait aujourd'hui pour réchauffer la dévotion du peuple.

En 1735, on remuait beaucoup de terres pour former le glacis de nos fortifications, à peu près dans l'endroit où était autrefois l'église de St-Victor. On trouva une espèce de colonne

¹ Guichenon, Bibliotheca Sebusiana, cent. I, cap. 13.

de pierre, d'un pied de diamètre et d'un peu plus de deux de hauteur, dans laquelle il y avait un trou rond, d'un demi-pied de largeur et de huit ou neuf pouces de profondeur. On trouva aussi, tout près de là, une espèce de couvercle visiblement destiné à couvrir ce trou; on lui avait donné quelque ornement d'architecture, pour en faire une espèce de chapiteau. Les connaisseurs qui examinèrent cette pièce, après qu'elle eut été déterrée, jugèrent que c'était une sorte d'étui où avaient été autrefois les reliques de saint Victor; qu'on avait placé dans ce trou une boîte cylindrique qui renfermait les os du martyr; que le trou ayant été recouvert de son chapiteau, les reliques avaient été placées sous la table de l'autel, en sorte que la colonne lui servait d'appui; c'était l'usage ancien de les loger ainsi. Grégoire de Tours, parlant des martyrs de la légion thébéenne, dit qu'il en trouva les reliques à Tours *dans des pierres cavées* (livre X).

Que devinrent ces reliques lorsqu'on démolit l'église? Je ne puis le dire. François Bonivard était alors prieur du monastère; c'était un esprit éclairé, et qui, dans l'âme, était déjà de la religion réformée. Il y a apparence qu'il se rendit le dépositaire de ces reliques, et qu'insensiblement il les fit disparaître; il les cacha, ou les supprima, afin qu'à l'avenir elles ne devinssent point un objet de culte, ou aussi qu'elles ne fussent pas traitées d'une manière indécente.

(II Suite de la discussion, et réfutation du P. de l'Isle qui a répondu à du Bourdieu. — Diffusion des reliques thébéennes. — La tête de saint Maurice flotte et arrive, sur son bouclier, de Saint-Maurice à Vienne.)

La dissertation de M. du Bourdieu est demeurée sans réponse pendant trente-cinq ans. Enfin, en 1741, le P. Joseph de l'Isle, abbé de saint-Léopold de Nancy, fit imprimer la *Défense de la vérité de la Légion Thébéenne, pour répondre à la dissertation du ministre du Bourdieu*. M. Briguet le cite conti-

nuellement dans les chapitres où il traite de la légion thébéenne, et les journalistes de Trévoux, en rendant compte dans le cahier de juin 1743 de leurs *Mémoires*, disent que « M. Claret, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, avait résolu de prendre la défense de ses saints patrons; mais que ses occupations ne lui ayant pas permis de faire les recherches nécessaires pour un pareil ouvrage, il s'est déchargé de ce soin sur le révérend P. de l'Isle. Le séjour assez long que celui-ci a fait à Saint-Maurice, et les secours qu'il a trouvés dans la riche bibliothèque de l'abbaye de Moyenmoutier (en Lorraine), l'ont mis en état d'exécuter ce dessein avec tout le succès possible. » — Examinons cette réfutation.

Le P. de l'Isle a bien fait valoir contre du Bourdieu, qui ne l'avait pas connu, le fragment de l'homélie d'Avitus mentionné ci-devant; mais il a perdu quelque chose de l'avantage qu'il venait de prendre sur lui, en nous donnant les actes de ce martyr, qui se lisaient à Agaune du temps d'Avitus, pour beaucoup plus anciens qu'ils ne sont. Il prétend qu'ils avaient été dressés et écrits par l'évêque Théodore, qui vivait l'an 381. Cependant Eucher, qui vivait plus de cinquante ans après, dit positivement dans la préface de ces actes, qu'il n'y avait rien eu d'écrit sur ce martyr avant lui, et qu'il mettait la main à la plume afin que les actions héroïques de ces martyres ne tombassent pas dans l'oubli.

On ne saurait donc faire remonter ces actes plus haut que le cinquième siècle. Reste à voir présentement si, en leur donnant cette antiquité, on réalise l'histoire de ce martyr. Tenons-nous-en à ce que l'auteur de cette relation nous apprend lui-même de la manière dont il a été informé de ce fait, et pesons diverses circonstances qui se trouvent dans sa narration.

Remarquons d'abord que cette relation est adressée à Salvius, qui était évêque d'Octodurum (aujourd'hui Martigny). N'est-il pas étonnant que ce soit un évêque de Lyon qui informe un évêque du Valais de ce qu'il devait savoir beaucoup mieux

qu'Eucher, qui n'était pas sur les lieux? Il serait beaucoup plus naturel que ces actes eussent été dressés par Salvius, et communiqués au prélat de Lyon: leur auteur appelle ces martyrs *ses patrons et ses saints*, ce qui conviendrait mieux à un évêque du pays qu'à un étranger.

Venons présentement à la manière dont il a été instruit de cet événement. Voici ce que l'on trouve dans la préface qui est à la tête de ces actes: « J'envoie à votre béatitude l'histoire que j'ai écrite touchant la passion de nos martyrs. J'ai craint que, par négligence, le temps ne vint à effacer de la mémoire des hommes les actes mémorables de ce glorieux martyr. J'ai eu soin du reste de m'informer de la vérité et de ne rien dire que sur la foi de bons témoins, gens qui assuraient qu'ils tenaient l'histoire de cette passion, telle que je la raconte, de *saint Isaac, évêque de Genève*, qui, à ce que je crois, la tenait lui-même du bienheureux Théodore, qui vivait dans les temps passés. »

Voilà donc le fondement de cette histoire, ou la source d'où elle a été tirée. Un ancien évêque du Valais, nommé Théodore, devait l'avoir contée, à ce que l'on croit, à un Isaac évêque de Genève, beaucoup plus jeune que lui. Remarquons, en passant, que nous n'avons jamais ouï parler de cet évêque de notre diocèse que dans cet endroit-ci. Cet Isaac a redit la chose à plusieurs Genevois, et quelqu'un d'eux l'a enfin mandé au prétendu Eucher. Quand ce fait aurait eu quelque réalité dans son origine, combien n'a-t-il pas dû s'altérer en passant par tant de bouches !

Il y a plus: je crois pouvoir prouver que l'évêque Théodore n'a jamais rien conté de semblable à Isaac, et voici ma preuve. S'il avait débité à cet évêque, son voisin, une histoire qui faisait tant d'honneur à la religion chrétienne, et qui illustrait d'une manière particulière le Valais, il en aurait infailliblement fait part à bien d'autres ecclésiastiques. L'évêque d'Octodurum était suffragant de celui de Milan, et ils n'étaient pas éloignés l'un de l'autre. C'était saint Ambroise qui occupait alors ce siège.

Théodore et lui se trouvèrent ensemble plusieurs fois. Ils se virent au concile d'Aquilée, qu'ils souscrivirent tous deux en 381. Ils étaient encore ensemble à Milan, quand les évêques écrivirent une lettre au pape Sirice sur la condamnation de Jovinien, l'an 390. Cependant il ne paraît pas que jamais Théodore ait entretenu son métropolitain sur la légion Thébéenne : si cela était, assurément il en paraîtrait quelque chose dans les œuvres de saint Ambroise. On sait la vénération qu'avait ce Père de l'Église pour la mémoire des martyrs, et son empressement à rechercher même leurs reliques. Cependant, dans les amples volumes qui nous restent de ses ouvrages, il ne paraît pas le moindre indice que le martyr de la légion Thébéenne lui ait été connu. L'auteur de ces actes a donc bien fait de ne nous dire que d'une manière douteuse et incertaine, que cette tradition pouvait être venue originairement de l'évêque Théodore, et nous devons lui tenir compte de sa bonne foi.

Le P. de l'Isle est bien éloigné d'avoir quelque doute là-dessus, et il en sait bien plus que l'auteur de ces actes. Il prétend non-seulement que c'est réellement Théodore qui en avait instruit Isaac, mais encore que c'est cet ancien évêque d'Octodurum qui avait dressé les actes de la passion de ces martyrs, qui se lisaient, avons-nous vu, dans l'église d'Aganum du temps d'Avitus. Malheureusement Eucher, ou celui qui a pris son nom et qui vivait plus de cinquante ans après, dit positivement dans sa préface *qu'il n'y avait rien eu d'écrit sur ce martyre avant lui, et qu'il mettait la main à la plume afin que les actions héroïques de ces martyrs ne tombassent pas dans l'oubli*. Cette remarque est importante pour bien juger de cette tradition. On nous avoue que, pendant un siècle et demi, il n'y a rien eu d'écrit là-dessus. Par cet aveu, nous voilà en droit d'examiner le fait lui-même, d'en bien peser les circonstances, pour juger ensuite si elles nous paraîtront vraisemblables : c'est ce qu'a fait M. du Bourdieu avec beaucoup de dextérité.

Une légion toute composée de chrétiens est déjà quelque

chose de surprenant dans ces temps-là. Ils pouvaient être incorporés dans les légions païennes, mais on a peine à concevoir cet assemblage de plus de six mille chrétiens, qui font un corps à part. Cette légion avait été levée dans la Thébaïde il n'y avait pas longtemps ; comment aurait-elle été toute chrétienne ?

Ce qu'on exige d'eux est encore moins vraisemblable. Les actes publiés par Chifflet disent qu'ils furent *commandés pour persécuter les chrétiens*, qu'on leur ordonna de faire la recherche de ceux qui faisaient profession de la religion de Jésus-Christ, afin de les punir sévèrement. La relation publiée par Surius a essayé de mettre un peu de vraisemblance dans l'ordre qui leur fut donné : on n'y trouve pas que l'empereur exigeât d'eux de se joindre aux autres troupes pour répandre le sang chrétien, mais que s'étant arrêté dans le Valais, il fit un sacrifice aux dieux, et qu'il ordonna à tous ses soldats de leur offrir de l'encens ; enfin que Maurice et ses compagnons refusèrent constamment de prendre part à ce culte idolâtre. Il est évident qu'ici on a corrigé la première relation, pour la rendre un peu plus croyable.

Mais il reste encore plusieurs circonstances difficiles à digérer. En voici une des plus frappantes, et qui est proprement le fond de l'histoire. Maximien, pour étouffer une sédition qui faisait trembler Dioclétien, avait tiré d'Orient, c'est-à-dire des extrémités de l'empire, cette légion, pour la faire venir dans les Gaules : comment concevoir qu'arrivé dans ce pays-là, et presque à la vue de l'ennemi, sa première opération eût été de la faire massacrer, et d'affaiblir son armée d'un corps de 6,600 hommes ?

L'imprudence de Maximien paraîtra encore plus grande, si on réfléchit qu'il devait s'attendre naturellement qu'une légion armée, et toute composée de braves gens, ne se laisserait pas égorger sans se défendre. S'ils s'étaient mis en devoir de vendre chèrement leur vie, l'empereur risquait de voir périr un

nombre à peu près égal de ses autres troupes. Et après ce double carnage, qu'aurait-il été en état d'entreprendre?

L'auteur qui a fabriqué cette relation a senti la difficulté, et a essayé de la prévenir en faisant déclarer par ces Thébéens, dans une belle harangue qu'il leur met à la bouche, qu'ils se laisseraient égorger sans résistance : « *Vous pouvez être assuré, seigneur, disent-ils à l'empereur, que ni cette extrémité où nos vies se trouvent réduites, ni le désespoir qui rend les hommes courageux et vaillants au milieu des plus grands dangers, n'est pas capable de nous jeter à la rébellion, ni de nous faire prendre les armes contre vous. Nous avons encore les armes à la main, mais nous ne songeons point à faire résistance.* »

On voit par cette échantillon, et on sent mieux encore en lisant la harangue entière, qu'elle a toute été composée dans le cabinet de l'auteur, et que c'est une pièce oratoire où l'on fait dire à ces soldats ce qu'on a cru qui embellirait le plus leur histoire. Cette harangue doit donc être mise avec celles de Tite-Live, dont on ne peut conclure autre chose que l'éloquence de l'historien.

Le nôtre se soutient bien dans le reste de la narration : « *On les tuait à coups d'épée, dit-il, sans qu'ils pussent pousser aucune plainte, et sans qu'ils songeassent à se mettre en défense; au contraire, ayant mis bas les armes, ils tendaient le cou à leurs persécuteurs, et présentaient à leurs meurtriers leur gorge et leur corps sans défense. Ni leur nombre, ni les armes qu'ils portaient, ne purent être un attrait assez fort pour les obliger à défendre, avec l'épée, la juste cause qu'ils soutenaient.* »

De l'Isle, pour rendre vraisemblables l'imprudence et le zèle inconsidéré de Maximien, répond que tel était le caractère de cet empereur, que les historiens nous le représentent comme un homme sauvage et brutal. Mais il est bon de remarquer qu'ils nous le donnent en même temps pour un prince prudent et entendu dans le métier de la guerre. « *Semi agrestis, dit Aurelius Victor, militiæ tamen atque ingenio bonus.* » Il aurait

done dissimulé, dans une conjoncture si délicate, et il aurait renvoyé le châtement de cette désobéissance jusqu'après son expédition. Par ce délai, il aurait eu le temps de consulter Dioclétien, son collègue à l'empire, car on ne comprend pas qu'il ait voulu prendre sur lui une violence de si grand éclat. Il venait tout récemment d'être appelé à l'empire par Dioclétien : cette circonstance devait encore le retenir, et l'empêcher d'en venir à cette extrémité sans la participation de son collègue.

N'y a-t-il pas encore lieu d'être surpris que, de toute cette légion, il n'y en ait pas un seul qui ait pensé à racheter sa vie par un peu de complaisance pour les ordres de l'empereur? Jésus-Christ avait choisi douze apôtres, et sur ce petit nombre il s'en trouve un d'infidèle, qui sacrifie la vie de son maître : ici on nous produit plus de six mille soldats, dont pas un, pour racheter sa propre vie, ne veut participer aux cérémonies des païens. Il y avait encore un milieu entre l'apostasie et le martyre, c'était la fuite. S'ils ne voulaient pas prendre les armes pour se défendre, ni rien faire de contraire à leur conscience, ils n'avaient qu'à se sauver à la faveur de la nuit : la chose n'était pas difficile dans un pays tout coupé par des défilés, et environné de bois et de montagnes.

La principale réponse du P. de l'Isle à ces difficultés compliquées, c'est que le génie de l'Evangile n'est pas d'opposer la force à la force; que si les soldats thébéens ont jeté bas les armes et se sont laissé égorger sans faire la moindre résistance, c'est pour obéir au précepte de notre maître, qui veut que, *quand on nous frappe sur une joue, nous présentions encore l'autre* (Math. V, 39).

Il semble d'abord qu'on ne saurait contredire une réponse si conforme à l'esprit de l'Evangile. Rien n'est plus beau que les sentiments que l'on prête à ces soldats; la question est seulement si c'est bien là un portrait d'après nature, ou si le peintre n'a pas plutôt travaillé d'imagination pour embellir son ouvrage. On sait que ceux qui ont composé les vies des saints, où

décrit la mort des martyrs, y ont mis, autant qu'ils ont pu, du grand et de l'héroïque, ou pour dire les choses comme elles sont, qu'ils ont visé continuellement aux merveilleux. Il y a donc lieu de soupçonner que l'auteur de ces actes, comme les autres écrivains de ce genre, a dit plutôt ce que ces Thébéens devaient faire dans cette occasion, que ce qu'ils ont fait effectivement.

Avouons-le cependant de bonne foi, toutes les difficultés que nous venons d'élever contre cette histoire, et qui sont tirées principalement du peu de vraisemblance qu'on y trouve, tomberaient d'elles-mêmes, si quelque bon historien, à peu près de ce temps-là, eût rapporté ce fait. Mais qui est le premier de qui nous le tenons? Le plus ancien que nous ait cité M. Brigueu, c'est Grégoire de Tours, qui vivait sur la fin du sixième siècle, c'est-à-dire près de trois cents ans après la date de cet événement. Quel est d'ailleurs le caractère de cet historien? « C'était un homme crédule et simple sur le fait des miracles, dit M. Dupin, et qui débitait hardiment des choses incertaines et fabuleuses. » Ce chanoine nous cite encore Venantius Fortunatus. C'était un poète qui vivait du temps de Grégoire de Tours, et qui avait des liaisons avec lui: il a touché quelque chose, dans un poème, du martyre de la légion thébéenne. Mais ces deux autorités ne doivent être comptées que pour une, car il y a beaucoup d'apparence que ce que ce poète a dit en vers, n'est autre chose que ce que son ami avait déjà dit en prose, et qu'il n'a fait que le copier.

Quand on remonte plus haut, on est surpris du silence universel de tous les historiens. Or, une règle de saine critique, c'est que l'on doit se défier des faits historiques qui ne sont pas attestés par des auteurs à peu près contemporains. Cet argument négatif est le grand cheval de bataille du fameux de Launois, pour attaquer les saints de contrebande. M. du Bourdieu l'a emprunté pour combattre la légion thébéenne, et je doute qu'elle puisse jamais se relever des coups qu'il lui a portés.

En mettant en ligne de compte les actes du prétendu Eucher, le silence que les écrivains ont gardé sur le martyre de la légion thébéenne, est de plus de cent cinquante ans après Maximien. Nous avons un grand nombre de sermons et de panégyriques des martyrs de ce temps-là, mais ils ne font aucune mention de cette barbarie de l'empereur, ni de la fermeté des soldats thébéens. On devait s'attendre naturellement que cet événement serait rapporté par Eusèbe, qui vivait dans le siècle où l'on dit qu'il est arrivé. On lui rend cette justice, qu'il a apporté une grande diligence à ramasser les actes des martyrs : cependant il garde un profond silence sur ceux-ci. Il contredit même ce fait, quand il dit que la persécution ne commença que l'an 303, puisqu'il faut nécessairement mettre le martyre de la légion thébéenne à l'année 286, que Maximien vint dans les Gaules.

On dira peut-être que cet historien, qui habitait dans le Levant, a peu parlé des martyrs de notre Occident, parce qu'il ne les connaissait guère. Cette défaite pourrait être reçue, si quelque un des historiens occidentaux avait rapporté le fait en question : c'est ce qu'il faut examiner.

Sulpice Sévère en aurait bien dû faire quelque mention, lui qui vivait dans les Gaules ; cependant on n'y trouve rien de semblable. On en doit conclure que de son temps, bien loin que ce fût un fait avéré, ce n'était pas seulement un bruit populaire, autrement il ne l'aurait pas omis. On connaît sa crédulité et son entêtement pour les saints et pour les miracles.

Il en faut dire autant de Paul Orose. Il avait une belle occasion d'en parler, puisqu'on trouve dans son Histoire un chapitre de l'expédition de Maximien dans les Gaules, pour apaiser la sédition des Bagaudes, qui étaient des gens de la campagne et qui s'étaient révoltés. C'est précisément en passant les Alpes dans ce dessein, que l'on veut que cet empereur ait fait massacrer la légion. Voilà donc cet historien tout à fait sur les voies, cependant pas un mot, ni des Thébéens, ni de leur martyre. Ce n'est pas manque de foi dans Orose, car il ne le céda point en

crédulité à Sulpice Sévère. Vossius a dit de lui « qu'il rabaisse la dignité de l'historien jusqu'à mettre assez souvent, dans la science, des bruits populaires. » En voici une preuve des plus singulières. Après avoir rapporté le passage des Israélites au travers de la mer Rouge, où leurs persécuteurs furent engloutis, il ajoute, sans le moindre correctif, que « l'on voit encore aujourd'hui, sur le rivage de cette mer et même dans l'eau, autant que la vue y peut pénétrer, les vestiges des roues des chariots égyptiens : les ornières y sont profondément marquées, et si de temps en temps elles sont effacées par les flots, ou par quelque autre cause, elles sont incessamment rétablies par les soins d'une providence particulière » (L. I, ch. x). Il me semble que nous pouvons déjà conclure de ce silence, qu'au commencement du cinquième siècle le martyre de la légion thébéenne était également ignoré des historiens et du peuple.

J'ai réservé Lactance pour le dernier, quoiqu'il ait vécu plus tôt que ceux que je viens de citer ; car son silence dit encore plus que celui de tous les autres. Lactance, qui fleurissait sous le grand Constantin, ne devait point oublier un événement si mémorable, qui venait d'arriver presque sous ses yeux. Ce fait trouvait sa place naturelle dans son discours de la *mort des persécuteurs*. Il y avait là de quoi relever pathétiquement la fin tragique de Maximien. Il n'est pas inutile de remarquer que Lactance, quoique né en Italie, avait séjourné dans les Gaules, où il avait été appelé par Constantin pour avoir soin des études de son fils Crispe. Placé assez près d'Agaune, est-il vraisemblable qu'il n'eût rien ouï dire de ce fait éclatant, qui devait être arrivé seulement trente ans auparavant ? On peut encore joindre à ce silence celui du poète Prudence, qui a, dans ses vers, si bien célébré les martyrs, et qui n'a pas dit un mot des Thébéens.

Je ne m'arrête point aux difficultés tirées de la chronologie, qui sont aussi des plus embarrassantes, car on ne sait quelle place donner à ce fait dans les annales de l'Eglise. C'est quel-

que chose de curieux que de voir la variété de sentiment des auteurs qui s'affectionnent à cette histoire. M. Briguet a rapporté quinze ou seize dates différentes qu'on lui donne, et il avoue judicieusement qu'il ne sait à laquelle s'en tenir.

Que répondent les nouveaux défenseurs de la légion thébéenne, à ce silence universel de tous les historiens contemporains? Ils nous donnent l'équivalent de ce mot de l'Évangile : *Si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes parleront* (Luc, XIX, 40). Ils font sonner très-haut les vastes édifices d'Agaune, la belle église, le superbe monastère construit par le roi Sigismond en l'honneur des martyrs thébéens, la riche fondation de cette abbaye de Saint-Maurice. Tout cela porterait-il uniquement sur de faux actes fabriqués par des moines? « Il n'est rien de plus ridicule, dit le P. de l'Isle, que de prétendre que les princes et les rois se soient dépouillés de leurs terres et de leurs domaines, pour en enrichir des moines qui auraient fabriqué de faux titres. »

M. Briguet insiste aussi beaucoup sur cette preuve. « Est-il concevable, dit-il, que le roi Sigismond, après avoir convoqué les grands de son royaume, eût résolu dans cette assemblée de bâtir à l'honneur de ces martyrs une magnifique église et un vaste monastère, et lui eût assigné de si amples revenus, s'ils n'avaient pas été bien persuadés de la réalité de ce martyre? Il y avait dans cette assemblée un très-grand nombre d'évêques, fort éclairés. Ils devaient bien être instruits de la vérité du fait, d'autant plus qu'ils touchaient presque au temps de cet événement. »

De la date du martyre à celle de la fondation de Saint-Maurice il y a cependant 230 ans. Il est bon de savoir encore que ce que ce chanoine nous dit de cette auguste assemblée de seigneurs et de prélats, avec qui Sigismond conféra sur la fondation qu'il voulait faire, est tiré d'une pièce fort apocryphe, *la fondation du monastère d'Agaune, faite dans le concile tenu dans ce lieu*, qui est rapportée dans les collections de concile de Labbe et de

Hardouin. Sirmond l'a omise dans son recueil, regardant apparemment ce concile comme supposé. Le P. Le Cointe, de l'Oratoire, l'a attaqué directement et en a fait voir la fausseté¹. La supposition s'aperçoit partout dans cette pièce.

On y fait venir d'abord soixante évêques, et tout autant de comtes, pour donner plus de poids aux actes de ce concile. Tous ces prélats inspirent au roi le dessein de recueillir les os des soldats thébéens, et de leur consacrer une basilique. Il est surprenant que, depuis que l'évêque Théodore eut découvert ces précieux ossements, on ne les eût pas encore placés décemment. L'évêque de Sion demande ce qu'on fera des corps des soldats thébéens? Or, du temps de Sigismond, il n'y avait point d'évêque de Sion, il siégeait à Martigny, l'ancien *Octodurum*. Il est vrai que l'on a essayé de corriger cette bévue dans la suite, mais ce remède est venu après coup. Ces actes donnent de grands revenus au monastère d'Agaune : ils lui font accorder par le roi Sigismond un grand nombre de villages et de terres dans les diocèses de Vienne, de Lyon, de Grenoble, d'Aoste, d'Avenche, de Lausanne, de Genève et de Besançon.

Il est vrai que le P. Mabillon a répondu aux principales difficultés de Le Cointe sur la validité de ces actes; mais on sent assez l'intérêt qu'ont les bénédictins à faire valoir ces sortes de pièces. Le P. Papebrock, jésuite, a avoué rondement que, dans ces anciens temps, on fabriquait beaucoup de faux actes. Voici la raison de cette différence de sentiments; l'ordre de St-Benoit jouit d'un grand nombre de revenus sur des titres quelquefois assez équivoques; les jésuites, qui sont beaucoup plus modernes, n'ont point de chartes semblables à faire valoir.

Pour nous, nous aurions quelque intérêt que ce concile fût regardé comme authentique. Maxime, évêque de Genève, y joue un fort beau rôle; il y est traité de grand et d'habile prédicateur, *Strenuus prædicator Maximus*: il ne paraît que quatre

¹ *Annales ecclesiastici*, ann. 536, p. 534.

souscriptions à ce concile, et la sienne en est une. Pour conclure cette question, que je ne crois pas fort importante, on ne peut pas nier que Sigismond n'ait construit l'église de St-Maurice, et qu'il n'ait fondé et renté le monastère. Il y a apparence que l'acte original de cette fondation a été perdu par quelque accident, et que les moines du septième ou huitième siècle essayèrent de le rétablir tel qu'on nous le présente aujourd'hui. Après tout, cette fondation prouve seulement que le roi de Bourgogne, et les évêques de son royaume, croyaient alors la tradition populaire sur le martyre de la légion thébéenne. Il ne faut pas oublier une remarque sur le caractère de ce prince, qui n'est pas indifférente ; c'est que c'était un esprit assez faible, fort crédule, et qu'on n'eut pas de peine à persuader de la réalité du fait et de la nécessité de faire cette fondation.

A l'égard de la découverte des reliques de ces martyrs, dont on veut aussi faire une preuve, on sent qu'elle est des plus équivoques. Des médailles avec leurs inscriptions peuvent fort bien prouver quelque fait de l'histoire grecque ou de la romaine, et les savants en font usage tous les jours : une épitaphe sur un tombeau de quelque chrétien peut aussi aider à éclaircir quelque point de l'histoire ecclésiastique ; mais que peut-on inférer d'un tas d'ossements humains découverts sans aucune indication de qui ils peuvent être ? C'est là le cas des prétendues reliques trouvées dans le Valais. On a trouvé une grande quantité d'os entassés dans de grandes fosses. Il n'en faut pas être surpris, puisque ce pays-là a été pendant longtemps un champ de bataille presque continuel. Sans parler de la défaite des Valaisans par Sergius Galba, lieutenant de César, où dix mille hommes restèrent sur la place, il s'est donné plusieurs autres combats dans la suite par les Romains, quoique les historiens n'en aient pas parlé. Un savant antiquaire, voyageant dans le Valais il y a quelques années, y trouva un fragment d'inscription où il est fait mention « d'ennemis repoussés, » ce qui désigne une action qui n'était point connue d'ailleurs. On lit encore ces pa-

roles sur un marbre fort mutilé : JULIUS MARINUS..... PULSIS HOSTIBUS.... Vous chercheriez inutilement ce fait dans l'histoire, et cette inscription dans le recueil de Gruter. Un débordement du Rhône, accident fort ordinaire dans le Valais, aura découvert quelque'une de ces fosses, où les morts avaient été jetés après une bataille. Dans les ossements on aura peut-être encore découvert quelques armes, laissées par mégarde parmi des cadavres enterrés précipitamment; et voilà la légion thébénne toute trouvée pour des chercheurs de reliques. Il ne faut que la plus petite ressemblance, pour que nous croyions voir les objets sur lesquels notre imagination s'est une fois échauffée. Ce jugement précipité peut conduire à vénérer dans un culte religieux les restes des corps, non-seulement de quelques soldats ordinaires, mais encore, selon toutes les apparences, de quelques soldats païens.

Il est vrai qu'il semble qu'on a voulu parer à cet inconvénient dans les actes d'Eucher, où l'on nous dit que les reliques de ces saints martyrs avaient été *révélées à Théodore*. Ces sortes de prétendues inspirations sont la voie ordinaire des légendaires pour attirer du respect aux ossements placés dans les églises, comme quelque chose de sacré. On ne voit, dans la vie des saints, que des révélations faites en songe à tel ou tel évêque sur le lieu où il devra découvrir quelque précieuse relique; mais cela sent bien la fraude pieuse. Des preuves de cette nature ne sont bonnes que pour le petit peuple, ou pour ceux qui ont intérêt à accrédi-ter ces sortes de marchandises.

Je sais bien qu'on pourra m'objecter un passage de saint Augustin (*Sermon 318*), qui prouve qu'on croyait déjà de son temps que Dieu avait accoutumé de révéler l'endroit où étaient cachés les corps des martyrs. Mais, j'ai ma réponse toute prête pour soutenir ce que j'ai avancé, que cela sent bien la fraude pieuse, puisque ce Père avoue ailleurs que, sous ce prétexte, il se faisait bien des impostures par les moines, et qu'ils débi-

taient beaucoup de faux miracles, abus auquel il était fort difficile de remédier ¹.

En parlant du silence de saint Ambroise sur la légion thébénne, j'ai dit ce qui mérite attention, c'est que ce Père avait cependant beaucoup de vénération pour la mémoire des martyrs, et d'empressement à rechercher leurs reliques. Saint Augustin nous parle, dans ses Confessions, de la découverte miraculeuse que fit Ambroise des corps de saint Gervais et de saint Protais. L'auteur de *l'Art de penser* (partie IV, ch. XIV) nous donne cette découverte, et les miracles qui furent faits par l'attouchement de ces corps, pour des faits incontestables. Ce qu'il y a de singulier, c'est que saint Augustin dit que le lieu où étaient ces corps fut révélé à saint Ambroise en vision, tandis que celui-ci n'en parle point dans l'endroit où il raconte cette découverte. Voici le fait :

Saint Ambroise allait consacrer une église à Milan; le peuple en foule le prie de le faire à la manière de Rome. « Je le ferai, dit-il, pourvu que je trouve des reliques. » Aussitôt il lui vient un pressentiment marqué, mais qu'il ne donne point pour une révélation expresse. Averti de cette manière, il fait creuser la terre dans un certain endroit, et voilà les corps des deux martyrs, saint Gervais et saint Protais, qui furent transportés dans l'église qui, depuis, a porté le nom de St-Ambroise. — Outre ce pressentiment, ce Père nous donne une preuve singulière de la réalité de cette découverte, c'est que « ces deux hommes étaient d'une taille surprenante, et tels qu'ils étaient dans l'ancien âge ². » Admettra-t-on que, dans les trois siècles qui s'écoulèrent depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à Constantin, les hommes fussent de plus grande taille qu'au quatrième et au cinquième siècle, ou que ce fut un privilège des martyrs d'être plus grands que les autres hommes? On penchera plutôt à croire, avec tout le respect dû aux Pères de l'Église, que la décou-

¹ *De opere monachorum*, cap. 28.

² *Invenimus miræ magnitudinis viros, ut prisca ætas serebat.*

verte de ces prétendus corps saints n'est autre chose qu'une fraude pieuse de saint Ambroise, pour s'attirer la faveur du peuple.

Revenons-en à nos reliques du Valais; elles ont un grand avantage, c'est qu'étant fort nombreuses, on a pu en répandre par toute l'Europe. Ce pays a dû être regardé comme possédant de riches catacombes et un vaste magasin de reliques. Ceux qui ont visité la plupart des églises catholiques, disent qu'on trouve ces soldats thébéens partout. Leurs reliques se sont fort étendues; les religieux des pays étrangers ont eu intérêt à en tirer de cette source, car une relique en réputation vaut beaucoup à une église. Cela la rend fort fréquentée; c'est une espèce d'aimant qui attire des richesses de toutes parts.

Aussi les Valaisans ont su placer utilement leur superflu en ce genre. Guichenon nous apprend qu'en 1590 ils donnèrent à Charles-Emmanuel, duc de Savoie, une partie du corps de saint Maurice, protecteur de cette royale maison, et, en considération de cette pieuse libéralité, le duc leur céda une montagne qui lui appartenait ¹. M. du Bourdieu ajoute qu'il leur abandonna encore, à cette occasion, les droits qu'il prétendait avoir sur le bourg de St-Maurice. La relique fut portée dans l'église cathédrale de Turin avec beaucoup de solennité.

Guichenon rapporte encore un fait sur le commerce ou sur la communication de ces reliques. Les religieux de St-Maurice, informés de la dévotion extraordinaire que le roi de France, St-Louis, avait pour les reliques, trouvèrent à propos de lui faire présent de quelques-unes des leurs; ils devaient s'attendre, de la part de ce prince, à quelque retour qui vaudrait beaucoup à leur monastère. Ils choisirent donc deux corps de ces prétendus soldats thébéens, de la plus riche taille, qui furent escortés par deux de leurs religieux. Le roi ayant reçu ce présent, leur en marqua beaucoup de reconnaissance; il chargea les dé-

¹ Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. I, p. 731.

putés d'une lettre des plus gracieuses pour leur couvent, et pour ne pas demeurer en reste avec eux, il leur envoya, par ces mêmes religieux, une épine ou deux, tirées de la couronne que le Sauveur avait sur le Calvaire, qu'il avait achetée des Grecs, et que l'on conserve encore aujourd'hui, je crois, dans le trésor de la Sainte-Chapelle de Paris. Peut-être ces religieux ne compaient-ils pas être payés en même monnaie. Cependant le troc ou l'échange était assez bien entendu : on se donnait de part et d'autre des marchandises fort suspectes.

Puisque j'ai attaqué la bonne foi des autres, je dois vous donner les preuves de la mienne. J'ai dit qu'on ne peut point regarder comme des reliques des soldats thébéens des ossements trouvés à l'aventure dans le Valais, et sans aucune indication. Mais je ne dois pas dissimuler que l'on en produit qui n'ont point couru le hasard d'être confondus dans la terre avec des os ordinaires; telle est la tête de saint Maurice, que l'on conserve dans la cathédrale de Vienne en Dauphiné. Voici ce que je trouve là-dessus dans les *Antiquités de Vienne*, par Le Lièvre, p. 101. Au massacre de la légion thébéenne, leur chef fut décapité, sa tête fut mise sur son bouclier et exposée sur le Rhône, et elle vogua fort heureusement jusqu'à Vienne. L'évêque du lieu, nommé Paschase, averti miraculeusement par un ange, vint l'attendre avec son clergé au bord de la rivière. Elle arriva à point nommé; il recueillit ce précieux dépôt et en enrichit son église.

Si vous voulez une autorité plus moderne de ce fait, vous la trouverez dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XV, p. 493. « Saint Maurice est le patron de l'église de Vienne en Dauphiné, dit un des académiciens. La tradition et la légende assurent que du lieu d'Agaune, où il fut martyrisé vers l'an 286, sa tête posée sur son bouclier fut miraculeusement portée par les eaux du Rhône au pied des murs de Vienne, où elle fut d'abord annoncée et reconnue par d'éclatants prodiges. »

Je doute que l'on trouve cette tête tout à fait parlante en faveur de la vérité du martyr de la légion thébéenne ; il y a beaucoup d'apparence qu'elle paraîtra une relique aussi équivoque qu'aucune autre. Qu'on les tire du sein de la terre, ou qu'on les fasse arriver par eau, c'est à peu près la même chose.

Je vais finir cet article des reliques par une réflexion fort judicieuse de Thiers, dans sa dissertation sur *la larme de Vendôme*. Il dit que « si l'on exerçait une critique sévère sur toutes les reliques révérees dans l'Église, il faudrait en supprimer les trois quarts, et douter du quatrième. » Après ce jugement d'un ecclésiastique de l'Église romaine, jugez si les reliques sont bien propres à prouver quelque point douteux de l'histoire ecclésiastique !

Les pèlerinages suivent ordinairement les reliques. Quand une église a la réputation d'en posséder quelqueune de bien précieuse, les peuples y viennent en foule. Les modernes défenseurs de la légion thébéenne finissent par cette dernière preuve ; ils font voir qu'Agaune a toujours été regardée comme un des plus fameux pèlerinages de l'Occident. M. Briguet fait beaucoup valoir l'empressement que les étrangers ont eu à fréquenter en foule ce lieu arrosé du sang des martyrs ; il nous donne une ample liste des pontifes, des têtes couronnées et des évêques, qui, dans tous les temps, ont visité les reliques des martyrs thébéens : il y a joint encore une longue kyrielle des saints, depuis saint Martin jusqu'à saint François de Sales, qui sont venus faire leur dévotion à saint Maurice.

Je ne prétends pas contester beaucoup sur cet article avec M. Briguet. Je remarquerai seulement que plusieurs d'entre les illustres qu'il cite ne sont pas venus exprès à Agaune, mais en ont visité les reliques par occasion, et seulement en passant, parce que ce lieu de dévotion se trouvait sur leur route. D'ailleurs il en cite quelques-uns dans les siècles reculés, dont le voyage pourrait être imaginaire. Il met à la tête de tous ces illustres pèlerins saint Martin, évêque de Tours ; il cite Surius, pour

prouver ce fait , mais c'est un très-mauvais garant , et on sait que les fables ne lui coûtent rien. Le fait est cependant confirmé par un autre auteur. « Il se lit en l'histoire des saints martyrs , dit Le Lièvre , que saint Martin , évêque de Tours , retournant de Rome , eust dévotion en passant son chemin de visiter en la Tarentaise le lieu où saint Maurice , avec sa légion , avoit souffert le martyre pour la foi. Et estant arrivé à l'abbaye , ja bastie de son temps par Sigismond , roy de Bourgongne ¹ , requis à l'abbé de lui donner , par dévotion , des reliques des saints martyrs. L'abbé luy en ayant refusé sous quelques excuses ineptes , saint Martin se fit conduire au champ de la défaiete des martyrs , où s'estant prosterné en oraison , fit une petite fosse en terre avec la main , et incontinent en yssit du sang miraculeux , recueilli et amassé par un ange là apparu , qui en remplit une fiole , laquelle il délivra à saint Martin. De ce lieu , il s'en retourna vers l'abbé , lequel après quelques pieuses remontrances de saint Martin , lui délivra des saintes reliques des martyrs , et puis passa son chemin avec actions de graces , et porta ces reliques en son église ² . »

Pour savoir ce que l'on doit penser de semblables faits , il n'y a qu'à les rapporter tout uniment. En général , pour affaiblir les preuves que l'on prétend tirer de la fondation de l'église et du monastère de St-Maurice , des riches présents qu'on y voit , de tous ces voyages de dévotion qu'on nous allègue pour prouver la vérité du martyre en question , je crois que le meilleur expédient est de renvoyer ces nouveaux défenseurs à St-Jaques de Compostelle , ou à Notre-Dame de Lorette ; ils y verront des fondations bien plus magnifiques , des présents plus riches et plus entassés , et enfin des pèlerinages bien plus fréquents. Et sur quoi porte tout cela ? Sur les fables les plus grossières.

Il me semble que , pour mettre cette matière dans tout son jour ,

¹ Le bon chanoine donne ici une violente entorse à la chronologie. Saint Martin vivait plus de cent ans avant Sigismond.

² Le Lièvre, *Antiquités de Vienne*, p. 105.

il ne manquerait plus qu'une chose, c'est de voir si l'on ne pourrait point découvrir la source de l'erreur. Il faudrait se tourner de tous les côtés pour essayer s'il ne serait pas possible d'indiquer l'origine d'une tradition qui, quoique fautive, n'a pas laissé de faire tant de chemin; c'est ce que je vais rechercher.

(III. Saint Maurice, martyr d'Apamée en Syrie, source vraisemblable de la légende d'Agaune. — Martyrs que l'Occident emprunte à l'Orient. — Caractères critiques de la crédibilité historique. — Les *légendes*. — Popularité de saint Maurice.)

La conjecture qui m'est venue dans l'esprit, c'est qu'il pourrait y avoir quelque chose de vrai dans cette tradition, mais qu'on en aurait altéré toutes les circonstances. Il ne serait pas impossible que quelque petit nombre de gens de guerre, et peut-être des officiers distingués, eussent souffert le martyr dans le Valais. La tradition seule aura conservé pendant assez longtemps la mémoire de cet événement; il aura été défiguré en passant de bouche en bouche; les écrivains qui l'auront rapporté dans la suite n'auront pas manqué de l'embellir encore, en sorte qu'il se sera trouvé tout autre que ce qu'il était dans son origine. « Ainsi va tout ce bâtiment (dit Montaigne sur ces sortes de traditions), ainsi va tout ce bâtiment, s'étouffant et se formant de main en main, de manière que le plus éloigné témoin en est mieux instruit que le plus voisin, et le dernier mieux informé, mieux persuadé que le premier. *Crescit eundo.* »

Voilà la conjecture la plus favorable à cette tradition. Mais elle a bientôt fait place à une autre que je crois plus vraisemblable. C'est Baronius qui me l'a fait naître. Dans ses notes sur le Martyrologe romain, p. 375, an 227, après avoir fait mention de la fête de la légion thébéenne, il remarque « que les Grecs ont aussi leur Maurice et ses compagnons martyrs, qui, dans le même temps, et sous Dioclétien et Maximien, souffrirent le martyr à Apamée, ville de Syrie. Aussi plusieurs ont cru

que le Maurice d'Agaune et celui d'Apamée n'étaient qu'un seul et même personnage. Théodoret, qui était évêque en Syrie, a fait mention de ce Maurice d'orient, et l'a rangé parmi les principaux martyrs dont on célébrait la fête. C'est dans le huitième livre de son *Traité de la vérité de l'Evangile* qu'il en parle. » Les Bollandistes nous disent aussi, après Métaphraste et Surius, que saint Maurice demeurait à Apamée, avec son fils et soixante-dix soldats qu'il commandait. Maximien étant venu dans cette ville, les fit arrêter, leur fit souffrir divers tourments, et enfin les condamna tous à avoir la tête tranchée¹.

Baronius, frappé de cette conformité entre le martyrologe grec et le romain sur cet article, nous dit qu'il avait soupçonné que le saint Maurice d'orient pourrait bien être le même que celui des Latins; que c'est peut-être d'eux que les Grecs l'avaient emprunté; mais qu'il avait changé de sentiment dans la suite, par respect pour le témoignage de Théodoret. Il conclut qu'il ne faut plus confondre ces martyrs, mais leur laisser la place qu'ils occupent dans l'un et l'autre des martyrologes.

Ce cardinal était sur la voie, et il y a mis son lecteur, mais il s'est arrêté à moitié chemin, apparemment par égard pour son martyrologe romain: c'est ce qui l'a empêché d'aller plus loin; car pour rendre cette discussion complète, il devait examiner encore si ce ne serait point les Latins qui auraient copié les Grecs, et qui auraient tiré d'eux leur saint Maurice et ses compagnons. Ce ne serait pas la première fois que cela leur serait arrivé. On trouve plusieurs exemples de semblables vols. En voici un qui me paraît démonstratif:

L'Eglise romaine célèbre, le 25 août, la fête d'un saint Genès contemporain de saint Maurice, qui souffrit comme lui le martyre sous Dioclétien. Saint Genès était comédien de profession, et même le chef de sa troupe. Ennemi déclaré des chrétiens, il entreprit un jour de jouer leur religion et ses cérémo-

¹ *Acta Sanctorum*, sur le 21 février, p. 239.

nies, et d'en divertir Dioclétien lui-même, qui devait assister à ce spectacle. Pour cela il prit la figure d'un catéchumène à qui on devait administrer le baptême. Il fut donc plongé dans l'eau; mais au milieu de ce jeu profane, il fut réellement converti et devint véritablement chrétien. Il eut même la fermeté de déclarer à l'empereur, en présence de tous les assistants, ce miracle de la grâce; et cette confession lui coûta la vie. Voilà l'histoire de saint Genès, vénéré par l'Eglise latine.

La *Chronique d'Alexandrie* rapporte un événement tout semblable arrivé à Héliople, dans la Phénicie, l'an 297. Des farceurs ayant voulu tourner en ridicule les sacrements des chrétiens, plongèrent dans l'eau un de la troupe nommé Saint-Gélasin, qui en sortit effectivement chrétien, et qui protesta qu'il voulait mourir dans cette foi. Ce nouveau converti fut ensuite assommé par le peuple à coups de pierres. Qui ne voit que le jeu du saint Genès des Latins sur le théâtre, et sa conversion, est un jeu renouvelé des Grecs? Il n'y a que le nom de changé. Il est très-vraisemblable qu'on aura fait la même chose à l'égard de la légion thébéenne, et qu'on aura transporté la scène de Syrie dans les Gaules.

Ce qui doit nous faire pencher à regarder le saint Maurice d'orient comme l'original, et l'autre simplement comme la copie, c'est que le martyr d'Apamée se lie beaucoup mieux avec la chronologie et l'histoire que le martyr de la légion thébéenne. Eucher, ou celui qui nous en a donné la relation, suppose une persécution ouverte et générale, qui cependant, selon les historiens ecclésiastiques, ne commença que plusieurs années après, c'est-à-dire l'an 303. On avait seulement congédié les soldats chrétiens, voilà à quoi s'était réduite la rigueur qu'on avait exercée contre eux avant cette époque. Maximien était alors en Italie ou en Afrique, et Constance Chlore, qui avait les Gaules dans son département, n'y versa point le sang chrétien, selon le rapport d'Eusèbe et de Lactance. Mais le cruel Galère, instigateur de la persécution, malgré Dioclétien, qui ne

voulait pas qu'elle allât jusqu'au sang, a pu faire mourir saint Maurice et soixante-dix soldats dans la Syrie, qui était de son département.

En vain Dom Ruinart fait-il tous ses efforts pour détruire cette conjecture de l'identité des deux martyres, et relève-t-il quelques variétés entre l'une et l'autre de ces relations ¹. Comment méconnaîtrions-nous, dans les actes d'Eucher, l'événement arrivé en même temps dans l'Orient, puisqu'il nous a conservé jusqu'au nom du héros, et sa qualité de tribun? Si l'on remarque quelques différences dans les circonstances, il n'en faut pas être surpris, puisque Eucher nous déclare qu'avant lui il n'y avait rien eu d'écrit sur la légion thébénne, et qu'on s'était contenté de narrer ce martyre de vive voix.

Si Théodore, évêque d'*Octodurum* ou Martigny, était grec d'origine, comme plusieurs autres évêques des Gaules de ce temps-là, cette circonstance fortifierait beaucoup la conjecture. Il aura, dans l'occasion, raconté le martyre d'un Maurice, tribun ou chef de légion, à Apamée en Orient. Ce fait aura été répété par d'autres qui, oubliant le lieu où la chose s'était passée, auront, par équivoque, transporté la scène dans le diocèse même de cet évêque, le premier auteur de la narration. Quand une histoire est racontée par diverses personnes, il y a toujours quelques circonstances de changées; cela arrive tous les jours.

Il ne sera pas mal de joindre encore ici un autre exemple de martyrs enlevés aux Orientaux; je le trouve dans l'histoire de notre Eglise de Genève. Quelques martyrologes et plusieurs écrivains ecclésiastiques ont dit que saint Nazaire vint prêcher le christianisme à Genève, qu'il y convertit un jeune homme de notre ville nommé Celse, qui lui fut utile pour éclairer le reste de nos concitoyens. On les fait ensuite aller l'un et l'autre à Milan, où ils souffrirent le martyre. Du Saussay les met dans son martyrologe ². Claude Robert, dans sa *Gaule chrétienne*, dit

¹ *Acta sincera martyrum*, p. 73.

² Nazarius Gebennam ingressus Christi gratiam primus civibus prædicavit,

la même chose, et met saint Nazaire dans le catalogue des évêques de Genève ¹. On trouve aussi ce fait dans MM. de Sainte-Marthe ². Saint François de Sales, évêque de Genève, en était si persuadé, qu'il ordonna que la fête de ces saints serait célébrée dans tout son diocèse, et qu'il leur assigna un office double. Spon n'a pas oublié cette tradition, et l'a tirée de quelques annales manuscrites qu'on conserve dans les cabinets des curieux. On peut y joindre le curé de Savoie qui a emprunté le nom du chev. Minutoli. « Le premier évêque de Genève, dit-il, est Nazaire, disciple de saint Pierre, qui convertit Celse, Genevois ³. »

On joint ordinairement à ces deux martyrs saint Gervais et saint Protas, qui étaient vénérés d'une manière distinguée à Genève. Le calendrier d'un ancien missel manuscrit qui était à l'usage des chanoines de cette Eglise, et que l'on conserve dans la Bibliothèque publique, leur associe encore saint Pantaléon, et marque leur fête au 28 juillet. On avait cru pendant longtemps à Genève, que les corps de ces martyrs étaient sous le grand autel de l'église qui porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Gervais; c'est pour cette raison que la rue qui aboutit à ce temple est appelée la *rue des Corps-Saints*. L'Eglise de Milan prétend; avec plus de vraisemblance, posséder les corps de saint Gervais et de saint Protas. Saint Ambroise veut nous persuader qu'il fit cette heureuse trouvaille dans un jardin, et que de là ils furent transportés dans la grande église. Cependant, tout bien examiné, la manière même dont il raconte cette découverte la rend fort suspecte. Il est obligé de convenir que personne n'avait ouï parler à Milan de ces prétendus saints, ni de leur martyre. Les auteurs qui ont un peu épuré la vie des

ex quibus Celsus, adhuc puerum, salutaribus præceptis instructum, baptizavit (du Saussay, *Martyrol. gallicanum*).

¹ Prædicatione S. Nazarii, inter cæteros cives gebennenses ad fidem conversus fuit S. Celsus.

² *Gallia christiana*, II, 594.

³ Voyez ci-dessus, II, p. 33.

saints, avouent que tout ce qu'on dit de Nazaire et de Celse, comme des autres martyrs qu'on leur associe, n'a aucun fondement solide dans l'histoire.

Pour éclaircir la question, voyons si les Orientaux n'ont point ces martyrs chez eux, et si l'Occident ne les leur a point enlevés. — On trouve dans le martyrologe qui porte le nom de saint Jérôme, tous les saints que je viens de nommer, et l'on nous apprend que c'est à Antioche qu'ils souffrirent le martyre¹. Voilà donc encore un vol manifeste. N'est-on pas en droit de conclure que si Genève et Milan se sont ainsi approprié des martyrs d'Antioche, le Valais peu bien de même avoir usurpé ceux d'Apamée?

Le martyrologe de saint Jérôme me met dans la nécessité d'examiner une preuve qu'il semble fournir en faveur du martyre de la légion thébénienne dans le Valais même; car on le cite pour montrer l'antiquité de la tradition qui fait mourir saint Maurice à Agaune. On y lit effectivement sur le 22 septembre, que « dans le diocèse de Sion, au lieu appelé Agaune, saint Maurice, six autres officiers et 6,585 de leurs compagnons, souffrirent le martyre². » Si saint Jérôme avait écrit lui-même ces paroles, ce témoignage serait de quelque poids, et prouverait au moins l'antiquité de cette tradition, puisque ce Père était mort en 420. Mais il ne faut pas se laisser imposer au nom de saint Jérôme : Dom Dacheri convient lui-même que ce martyrologe n'est point écrit de sa main. Il reconnaît qu'encore que cette pièce doive passer pour ancienne à l'égard du fond, on y a cependant fait dans la suite quantité d'additions, et tel a été le sort des anciens martyrologes; les moines y ont ajouté les martyrs qu'ils ont jugé à propos. Ce qui prouve que l'article de la

¹ III^o Kal. Novembris. in Antiochiâ, Nazarii, Gervasii, Protasii, et Celsi pueri.

² X^o Kal. Octobris, Sidunis civitate, in loco qui dicitur Agaunus, natalis SS. Mauricii, Exuperii, Candidi, Victoris, Innocencii, Vitalis, cum sociis sex milibus quingentis octoginta quinque (Hieron. Martyrol. ap. Dacheri, Spicil. IV, 674).

légion thébéenne doit être rangé dans cette classe, c'est qu'on y lit que ce martyr est arrivé dans le diocèse de Sion; tel est effectivement, dans les martyrologes, la signification constante du mot *civitas*. Or, du temps de saint Jérôme, et même longtemps après, on ne parlait point encore du diocèse de Sion, mais de celui d'*Octodurum* ou Martigny. Ce fut là que l'évêque siégea pendant plusieurs siècles; ce ne fut qu'environ l'an 584 que le siège fut transféré à Sion. C'est ce qu'a ignoré celui qui a fourré le martyr de saint Maurice et de ses compagnons dans ce martyrologe; il s'est décelé par là. Dom Luc Dacheri s'était engagé, dans sa préface, à faire imprimer, en caractères italiques, ce que les moines ont ajouté de temps en temps, et qui n'est pas de la première main; il l'a fait à l'égard de plusieurs articles, mais il a oublié sa promesse quand il a été question des martyrs d'Agaune.

Le P. de l'Isle a beau mettre tout en œuvre pour soutenir l'histoire du martyr du Valais, si fort ébranlée par les coups que lui a portés Du Bourdieu, il est bien difficile de répondre aux raisons que cet antagoniste oppose à cette tradition. Ainsi, tout lecteur impartial trouvera que les journalistes de Trévoux, dans l'extrait qu'ils ont donné de la réponse du bénédictin (*Mém. de Trévoux*, 1743, juin, p. 1021), l'ont pris sur un ton trop haut contre le ministre. « S'il est dans l'histoire ecclésiastique des faits, disent-ils, qui puissent être à couvert d'une critique témérairement hasardée, n'aurait-on pas cru que le martyr des soldats de la légion thébéenne devait être de ce genre? Une relation qui a toutes les marques de la sincérité et de la vérité, dont l'auteur, par son caractère, par le soin qu'il eut de s'instruire, par les moyens sûrs qu'il en avait, atteste la fidélité. »

Rappelons-nous cependant que l'auteur des actes de ces martyrs, quel qu'il soit, a la bonne foi d'avouer que, tout ce qu'il en sait, c'est sur le rapport de quelques Genevois, qui avaient ouï conter cette histoire à un de leurs évêques nommé Isaac. Il reconnaît, avec la même ingénuité, qu'il ne sait pas trop bien de

qui ce prélat la tenait , mais il soupçonne que ce pourrait bien être d'un évêque Théodore , plus ancien qu'Isaac , mais plus moderne que l'événement d'un siècle entier. Voilà ce qu'il a plu aux journalistes d'appeler *des moyens sûrs de s'instruire*. Montaigne avait bien raison de dire , qu'en matière de traditions de cette nature , les derniers qui les rapportent en savent toujours plus que les premiers. Un événement qui passe par tant de canaux différents sans être encore rédigé par écrit , ne peut à la fin que se trouver changé et altéré.

« Une tradition constante de 1400 ans, continuent les journalistes, le culte aussi étendu que célèbre de ces saints martyrs, un grand nombre de très-anciennes églises dédiées en leur nom, si tout cela ne suffit pas pour assurer un fait de cette nature, que restera-t-il dans l'histoire qui ne puisse être contesté? C'est cependant ce qu'a fait un protestant nommé du Bourdieu, etc. »

Les *Bollandistes* , ou Jésuites d'Anvers , ont marqué encore plus de mauvaise humeur contre lui que ceux de Trévoux ; ils l'ont fort maltraité dans leur grand recueil des *Vies des saints* : « Le fameux martyr de la légion thébéenne est établi sur de si solides fondements, disent-ils , qu'on ne saurait assez s'étonner de la témérité d'un certain petit ministre , moitié Anglais et moitié Savoyard , qui a essayé de mordre sur cette troupe sacrée. Un temps viendra , s'il plaît à Dieu , que nous renverserons sa dissertation, etc.¹ » C'est le P. Sollier qui s'était ainsi chargé de réfuter M. du Bourdieu quand il écrivit la *Vie des saints* du mois de septembre , mais la mort l'a dispensé de tenir ses engagements.

Un de mes amis, à qui je montrais ces vivacités du P. Sollier contre M. du Bourdieu , me dit qu'il ne serait pas difficile d'y répondre , d'après les règles de probabilité établies par Bollandus lui-même sur ces sortes de faits. Je le priai de me les com-

¹ Satis mirari nequeo Ministelli cujusdam Anglo-Sabaudici temeritatem, qui agmen illud sacro-sanctum audaci ore arrodere ausus fuerit. *Acta sanctorum*, tom. VII Junii, p. 550.

muniquer, car les Jésuites ne pourraient pas récuser un semblable juge, puisqu'il était de leur société. Voici ce que mon ami m'envoya le lendemain :

« Bollandus, habile critique, pose les règles suivantes, et détermine, sur la vie des saints, quatre degrés différents de crédibilité, qui vont toujours en diminuant, après lesquels ce n'est plus qu'incertitude ¹.

« Le premier et le plus haut degré de probabilité qu'il établit, est si l'historien, déjà connu pour un homme prudent et sans passion, a vu lui-même les faits qu'il rapporte. — Le second, si, sans les avoir vus, il les tient d'un témoin oculaire. — Le troisième, s'il les tient d'un autre qui les aurait appris d'un témoin oculaire. — Le quatrième enfin, si faute de tel témoin médiat ou immédiat, il cite quelque historien qui soit dans l'un des trois cas précédents, ou quelque acte de donation, de testament, de transaction, ou bien quelques mémoires d'auteur qui fût aussi dans un des cas déjà marqués.

« Bollandus vous garantit la probabilité des faits, s'ils ont quelque-une de ces quatre conditions ; mais s'ils n'en ont aucune, il ne sait plus si vous devez les croire ou les rejeter : *quam illis adhibeas fidem, jure ambigas*. Il fait peu de fond sur les traditions populaires, et sur ces récits où la vérité s'altère et se perd en passant de bouche en bouche, même parmi les gens de lettres, à ce qu'il observe, et qu'il est bon de retenir.

« Il est aisé d'appliquer ces règles au martyr de la légion thébéenne : 1^o saint Eucher, le premier qui l'ait mis par écrit pour en conserver la mémoire, bien loin d'avoir vu la chose, ne l'écrivait qu'un siècle et demi après ; 2^o il ne la tenait, et n'a pas pu la tenir immédiatement de personne qui l'eût vue ; 3^o ni même de personne qui la lui ait rapportée d'après un témoin oculaire ; 4^o il ne cite ni historien, ni acte de donation, de testament ou de transaction, ni mémoires écrits par aucun

¹ *Acta sanctorum*, tome I, Præfatio generalis in Vitas Sanctorum, cap. 3.

auteur. Rien de tout cela n'est allégué dans la relation d'Eucher, et même sa lettre à l'évêque Salvius marque expressément le contraire. *Je me suis informé, dit-il, de la vérité de la chose avec des gens dignes de foi, et ils m'ont assuré qu'ils la tenaient de saint Isaac, évêque de Genève, qui, je crois, l'aura sue du bienheureux évêque Théodore, plus ancien que lui.*

« Toute l'information, comme on le voit, aboutit à un simple récit, transmis de bouche successivement par Théodore, évêque d'Octodurum, à Isaac, puis par celui-ci à des anonymes, enfin par ceux-ci jusqu'à Eucher. D'ailleurs, il s'en faut bien que cette succession de récit ne remonte aussi près de l'origine que l'exigent les règles de Bollandus. Eucher souscrivit au concile d'Orange, tenu l'an 441, et Théodore à celui d'Aquilée en 381, presque un siècle après l'événement. Mais Eucher, bien éloigné de vouloir tromper personne, ne laisse pas ignorer la source où il a puisé. Remarquez sa délicatesse : il n'ose affirmer qu'Isaac, évêque de Genève, ait appris la chose de Théodore. *Isaac, à ce que je crois, dit-il simplement, l'avait apprise de Théodore.* C'est moins le combattre qu'imiter sa retenue, si l'on propose une autre conjecture que la sienne. Il ne paraît point qu'Isaac et Théodore se soient connus, mais on sait bien que saint Ambroise et Théodore se sont vus au concile d'Aquilée et à l'assemblée de Milan. Or si saint Théodore eût su le martyre d'une légion thébéenne à Agaune, il en aurait instruit saint Ambroise, si curieux en fait de martyrs qu'il y revient cent fois, sans dire un mot de cette légion. Tout se réduirait donc au seul récit d'Isaac, plus jeune que Théodore, et plus éloigné de l'origine, soit pour le temps, soit pour le lieu du martyre. Il est vrai que selon la relation d'Eucher, Théodore découvrit les corps des martyrs ; mais elle ne l'avance que sur un bruit qui courait de son temps et qui ne venait d'aucun récit d'Isaac ni de Théodore, pareil au récit que la lettre à Salvius allègue pour l'histoire du martyre.

« Quoi qu'il en soit, Bollandus détaille fort au long les incon-

vénients de ces récits qui se transmettent ainsi de bouche, et les altérations qu'ils souffrent dans leurs principales circonstances. *Je raconte (dit-il), un fait à quelque ami, qui le débite à d'autres, et ceux-ci le répandent si fort, qu'enfin il revient jusqu'à moi, mais tellement défiguré que j'ai peine à le reconnaître.* »

Voilà, ce me semble, de quoi justifier parfaitement M. du Bourdieu de ses doutes sur la vérité de cette histoire. Vous auriez souhaité, Monsieur, qu'il eût apporté un peu plus de ménagements en combattant la légion thébéenne. Je conviens avec vous qu'il eût pu adoucir un peu la manière dont il a traité ce sujet; mais je vous prie de considérer que l'église, dans le concile de Constantinople, en 692, condamne elle-même les *vies fabuleuses des saints et des martyrs*, et que des auteurs catholiques romains ont pris la liberté que s'est donnée M. du Bourdieu, de traiter de fables certaines légendes de martyrs. On a débité assez longtemps l'histoire merveilleuse des *onze milles vierges*, qu'on prétendait avoir été martyrisées à Cologne: le père Sirmond les a, d'un trait de plume, rayées du martyrologe. Doit-on trouver mauvais qu'un protestant, à l'aide d'une bonne critique, fasse la même chose à l'égard de ces 6000 soldats thébéens, qui, bien examinés, se trouvent être aussi des martyrs chimériques?

La dissertation de M. du Bourdieu a produit son effet, au moins parmi les protestants. Une année après son impression, parurent les *Annales ecclesiastici* de M. Basnage de Flottemenville, où le récit de la légion thébenne est traité de fable, et réfuté par des objections auxquelles il est bien difficile de répondre (tome II, p. 578).

Pour les catholiques, il ne faut pas s'attendre qu'ils se rendent à ces preuves: ils iront toujours leur chemin. Quantité de paroisses ont choisi saint Maurice pour leur patron, et ne le changeront pas. Le roi de Sardaigne Victor-Amédée, sur la fin de son règne, ordonna par ses *Constitutions* que cette fête fût généralement chômée dans ses États. Serait-ce, comme quel-

ques-uns l'ont dit, comme une espèce de réparation faite aux martyrs thébéens contre les doutes injurieux du ministre protestant? Serait-ce que, lorsque les adversaires de l'Église romaine traitent quelques-uns de ses saints, de saints de contrebande, il doive en résulter un plus grand honneur conféré à ces saints douteux? Je ne le pense pas. Encore que M. du Bourdieu eût été chapelain de mylord Schomberg en Piémont, le roi Victor n'a probablement jamais su qu'il eût écrit contre l'histoire de saint Maurice et de ses compagnons. Les Princes ne s'embarrassent guère des hostilités de la République des lettres. La véritable raison de cette mesure, c'est que le roi Victor, quand il fut vieux, donna dans la dévotion : il ordonna de célébrer de même la fête du saint-suaire, et quant à saint Maurice, il ne faut pas oublier qu'il est regardé comme le patron du Piémont et de la Savoie, et qu'il y a un ordre de Chevaliers établis sous son nom, dont le duc de Savoie est le grand maître.

V

RÉPONSE A QUELQUES QUESTIONS SUR L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE DU VALAIS.

(L'ordre chevaleresque des S.S. Maurice et Lazare — La croix de Savoie. — L'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et le prétendu prodige des poissons de son vivier. — Relique du *pouls* du roi saint Sigismond. — Où était *Epaune*, lieu de la tenue d'un concile célèbre, en 517? — L'éboulement du mont *Tauredunum*. — Epenassex en Valais ; ce nom dérive probablement des *peigneurs de chapvre*).

(*Journal Helvétique*, Août 1746.)

MONSIEUR,

Vous revenez encore sur un sujet qui nous a déjà occupé assez longtemps, et que je regardais comme à peu près épuisé.

Vous souhaitez de nouveaux éclaircissements relatifs à l'histoire du Valais, ou de la légion thébéenne. J'avais dit un mot, dans ma dernière lettre, de la chevalerie de saint Maurice, dont les ducs de Savoie portent le titre de grands maîtres. Vous commencez par là vos nouvelles questions, et vous voulez que je vous marque la date de l'établissement de cet Ordre.

La plupart des historiens regardent comme l'instituteur Amédée VIII, le dernier comte et le premier duc de Savoie. Ils prétendent que ce prince s'étant retiré avec six seigneurs de sa cour, dans la solitude de Ripaille, les choisit pour être les premiers chevaliers de l'Ordre. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince fonda des chanoines réguliers, sous la règle de saint Augustin; mais il ne s'agissait point encore de l'établissement de cette chevalerie. Il paraît, par la bulle de Grégoire XIII, du 16 septembre 1572, que cet établissement est beaucoup plus récent. Le P. de l'Isle, qui a tâché de donner à l'histoire du martyre de saint Maurice le plus d'antiquité qu'il a pu, se range cependant au sentiment de ceux qui ne font pas remonter plus haut cette chevalerie qu'au temps de ce pape. Il adopte la date que lui a donnée le P. Héliot, dans son *Histoire des ordres religieux* ¹.

Le pontife accorde à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, la permission d'instituer un ordre de chevalerie sous le nom de Saint-Maurice, pour repousser les efforts des hérétiques et des infidèles ². Le P. Héliot nous spécifie un peu mieux les intentions du pape. Il lui fait dire dans sa bulle, que ce qui a porté ce prince à établir cette chevalerie, c'était « pour s'opposer à l'hérésie qui s'introduisait dans ce temps-là dans plusieurs provinces, et dont les frontières de Savoie étaient menacées, à cause du voisinage de Genève, qui était le centre de l'hérésie de Calvin, d'où elle s'était répandue aux environs. » Ne soyez plus

¹ Tome VI, page 80.

² Ad sustinendos et propulsandos quosvis hæreticorum et infidelium impetus.

surpris après cela, Monsieur, si un ministre s'est déclaré contre saint Maurice, puisque le voilà chef d'une troupe de braves, qui en veulent à la religion protestante, et qui font vœu de s'opposer à ses progrès. Les hostilités de part et d'autre ne doivent plus nous étonner.

Je ne dois pas oublier de remarquer que Grégoire XIII, dans une autre bulle du 13 novembre de la même année, unit à cet Ordre celui de Saint-Lazare, qui était fort déchu de son premier état. Il voulut par là augmenter les revenus de la nouvelle chevalerie de Saint-Maurice.

Puisque nous en sommes au redressement de quelques erreurs qui regardent l'histoire de saint Maurice, en voici encore une de ce genre. On dit ordinairement que la croix blanche des armes de Savoie est l'étendard même de ce tribun. Les prédicateurs qui prêchent le jour de la fête de ce saint, et qui font son panégyrique dans notre voisinage, ne manquent guère de remarquer que c'est du chef de la légion thébéenne et de son étendard, que leurs princes ont tiré leurs armes. Mais le père Menestrier, fort expert dans les matières du blason, a réfuté ce sentiment vulgaire, et prouvé que la croix de Savoie a une tout autre origine.

« Ces armoiries sont de gueule à la croix d'argent, dit-il. On débite là-dessus une fable, qu'Amédée le Grand avait fait lever avec ses troupes le siège de Rhodes, et qu'ensuite les chevaliers de Rhodes le prièrent de prendre leurs armoiries. Guichenon a réfuté cette fable, mais il n'a pas donné la véritable origine de ces armoiries. Ce sont celles de Piémont, et originairement celles de saint Jean-Baptiste, comme la croix de gueules sur argent est celle de saint Georges. Toute la Lombardie a été autrefois sous la protection de saint Jean-Baptiste. Paul Diacre a remarqué que Thodelinde, reine des Lombards, fit bâtir, à douze milles de Milan, un magnifique temple en l'honneur de saint Jean-Baptiste, pour se mettre sous sa protection, avec le roi son mari, qui avait été duc de Turin, ses enfants et toute la

nation des Lombards. Les anciennes armoiries de Savoie étaient l'aigle; mais depuis que les comtes de Savoie furent maîtres du Piémont, ils prirent la croix de saint Jean-Baptiste ¹. »

La seconde question que vous m'avez faite regarde l'abbaye de Saint-Maurice, dont vous voudriez connaître un peu l'histoire. Pour vous épargner la peine de feuilleter les auteurs qui en ont parlé, je vais vous en marquer les principaux traits. Vous savez déjà que c'est Sigismond, roi de Bourgogne, qui la fonda au commencement du sixième siècle. On prétend qu'il y mit jusqu'à 900 moines, ce qui paraît un peu exagéré. J'ai trouvé cette circonstance dans la *Vie de saint Sigismond*, écrite par un capucin nommé le P. Sigismond de Saint-Maurice. Voici quelques autres particularités que j'ai tirées de la même source. Il nous apprend que Louis le Débonnaire, roi de France, passa à Saint-Maurice l'an 815 environ, qu'il trouva les religieux fort dérégés, qu'il les en chassa, qu'il y établit des chanoines et un prévôt pour les gouverner. Vous n'avez pas oublié, sans doute, ce que j'ai rapporté dans une de mes précédentes lettres, d'après la *Chronique de Marius*, que peu d'années après la fondation du roi Sigismond, les religieux de Saint-Maurice sortirent de leur monastère, une belle nuit, pour égorger leur évêque et son clergé.

On trouve, dans les archives du monastère, qu'il fut ruiné de fond en comble par les Sarrasins, environ l'an 900. Baronijs rapporte qu'ils le brûlèrent encore quarante ans après. Outre ce qu'il a souffert de l'incursion de ces barbares, il a aussi été détruit d'autres fois par les guerres de Savoie, de France et de Bourgogne. Mais Ródolphe, roi de Bourgogne, le rétablit en 1014.

Les chanoines qui y étaient de la main de Louis le Débonnaire, se conduisirent bien pendant un espace assez considérable. Mais à la fin le dérèglement s'y glissa comme auparavant,

¹ Le P. Menestrier, *Recherches sur le Blason*. Tome II, page 130.

et environ l'an 1130, le comte Amédée de Savoie y établit d'autres chanoines, connus sous le nom de *chanoines réguliers de Saint-Augustin*. Ceux qui y sont aujourd'hui sont du même Institut.

Le monastère fut brûlé en 1347 et 1560. Le dernier malheur qu'il a éprouvé, fut encore un terrible incendie qui le consuma presque entièrement l'an 1692 ou 1693 : il n'y eut d'épargné qu'un petit corps de logis et l'église. Cette église avait aussi beaucoup souffert auparavant du voisinage de la montagne. En 1611, il se détacha des pierres du rocher, qui écrasèrent les voûtes du chœur, rompirent les formes et firent bien d'autres ravages. Depuis ce temps-là on a trouvé à propos de s'éloigner d'un si mauvais voisin, et on a rebâti l'église un peu plus loin de la montagne.

Le bon père Sigismond, qui m'a fourni les principaux mémoires pour cette petite histoire de ce monastère, que vous avez souhaitée, m'apprend une particularité plus curieuse que toutes les révolutions que cette maison a essuyées. C'est une merveille dont je ne connais aucun autre exemple. Je vais transcrire fidèlement le récit que nous en fait cet historien.

Description remarquable des poissons qui sont dans le vivier du Monastère de Saint-Maurice.

« Entre les œuvres merveilleuses que le grand Dieu a opérées au saint lieu d'Agaunum, sont les poissons qui se nourrissent dans le vivier. Ces poissons, de toute antiquité, et depuis la fondation du monastère faite par saint Sigismond, ont servi d'avertissement aux religieux qui devaient mourir. Quand il mourait un de ces religieux, en même temps mourait un de ces poissons ; mais souvent aussi le poisson mourait le premier, et c'était un signe et présage de la mort prochaine de quelqu'un d'eux ; ce qui leur donnait à tous sujet de se bien préparer à la mort¹. »

¹ *Vie de saint Sigismond*, à Sion 1666, chap. XXXI.

Il me semble, Monsieur, d'avoir lu dans la légende que saint Antoine de Padoue prêchait quelquefois aux poissons, plus sage en cela que saint François d'Assise, qui endoctrinait de temps en temps les hirondelles, lesquelles, au lieu de l'écouter, ne faisaient que chanter ou babiller. Les auditeurs aquatiques de saint Antoine observaient beaucoup mieux le silence. Mais admirez la merveille ! Voici ces auditeurs si silencieux devenus prédicateurs. Ils exhortent les religieux de Saint-Maurice à revêtir les dispositions requises pour bien mourir, et ils sacrifient leur vie pour tirer de la sécurité ces religieux relâchés !

Le P. Sigismond ajoute que cette singularité a cessé depuis l'an 1615, et il avoue en même temps qu'il ne saurait imaginer quelle peut être la raison de cette discontinuation. Il me semble cependant que le bon Père, avec un peu de méditation, aurait pu expliquer la cessation de cette merveille. Voici ce qu'il aurait pu dire là-dessus. Il a rapporté dans les temps anciens de fréquents dérèglements des religieux. Alors des avertissements extraordinaires, pour les faire penser à la mort, étaient à leur place. Comme on peut supposer que dès le dix-septième siècle leurs mœurs ont été plus réglées, de même que celles du reste du clergé, alors ce phénomène effrayant n'aura plus été si nécessaire.

Voilà l'explication qu'aurait pu donner l'historien franciscain, dont le livre est rempli de réflexions et de moralités à sa manière, c'est-à-dire qui sentent fort le couvent. Si vous me demandez la mienne, elle est beaucoup plus simple, c'est de nier le fait, c'est-à-dire que la mort d'un poisson du vivier de Saint-Maurice se soit toujours rencontrée, pendant plusieurs siècles, avec celle d'un religieux. Cette merveille nous vient du pays des fables. Vous avez pu voir, Monsieur, dans mes lettres précédentes, tant d'événements apocryphes qui sont crus dans le Valais, que vous n'aurez pas de peine à y joindre la merveille des poissons.

On trouve dans l'*Art de penser* une excellente règle, et qui

est d'un grand usage. La voici : « Quand il s'agit de rechercher les causes des effets extraordinaires que l'on propose, il faut d'abord examiner avec soin si ces effets sont véritables, car souvent on se fatigue inutilement à chercher des raisons de choses qui ne sont point. Il y en a une infinité qu'il faut résoudre en la même manière que Plutarque résout cette question qu'il se propose : *Pourquoi les poulains qui ont été courus par les loups, sont plus vites que les autres?* Après avoir essayé d'expliquer cette vitesse, qui est restée aux poulains qui ont eu des loups à leurs trousses, propriété beaucoup plus croyable que celle qu'on a attribuée aux poissons de Saint-Maurice, il abandonne cependant cette tentative, et s'en tient à nier le fait. Cette solution, qu'on doit si souvent appliquer aux choses naturelles, convient encore mieux aux merveilles surnaturelles qu'on nous débite si souvent. Je conviens qu'il peut être arrivé par hasard que quelque poisson du vivier sera mort en même temps qu'un religieux; un exemple ou deux de cette nature auront pu donner lieu à chercher de la liaison entre ces deux événements. Rien de plus commun que le sophisme: *Post hoc, ergo propter hoc.*

Pour bien juger d'un événement, il est bon encore de connaître le caractère de l'historien qui nous le rapporte. Le nôtre est d'une crédulité excessive. Je pourrais vous en citer plusieurs traits qui vous divertiraient, mais pour abrégé je me contenterai de vous faire part d'une relique singulière qu'il nous annonce dans son ouvrage. On y trouve un long chapitre où il fait le détail de toutes les reliques de saint Sigismond que l'on conserve dans diverses églises. Voici la dernière dont il fait mention : « Au duché de Savoie, dit-il, au bas du Faucigny, au-dessus de la ville de Cluse, il y a une paroisse qui s'appelle Saint-Sigismond, et son église aussi, dans laquelle est conservé honorablement le pouls du même saint (*pulsus arterie*). » Voilà qui n'assortit pas mal le fameux *Hem de saint Joseph*¹.

¹ *Vie de saint Sigismond*, page 516.

Pendant le règne de Sigismond et dans ses États, l'on tint un concile qui est connu sous le nom de concile d'Epaune. Les écrivains ecclésiastiques le placent à l'an 517. Si le temps en est bien connu, il n'en est pas de même du lieu. On est fort embarrassé à le déterminer. M. Briguet s'est prévalu de cette incertitude; il a trouvé à propos de mettre Epaune dans le Valais, et de faire honneur à son pays de la tenue de ce concile. Il le dit formellement dans son *Valesia Christiana*, mais il renvoie à une dissertation qu'il avait publiée quelques années auparavant, où ce sujet est traité d'une manière plus étendue¹. Vous en avez vu l'extrait dans le *Journal helvétique*². Vous m'en demandez mon sentiment, et c'est par là que vous finissez votre lettre.

Si je voulais me dispenser de vous répondre un peu en détail, je n'aurais, Monsieur, qu'à vous prier d'abord de faire attention au peu d'importance de ce que vous me demandez. Il est assez inutile d'approfondir ce point de géographie. Il n'est intéressant que pour les Valaisans, qui illustrent leur pays en y plaçant un concile de plus. Mais si j'insistais trop sur cette inutilité, vous me soupçonneriez de vouloir éluder la question: il vaut donc mieux tâcher de vous satisfaire.

Il y a des sujets peu importants par eux-mêmes, qui ne laissent pas de piquer la curiosité des gens de lettres, seulement parce qu'il est difficile de les éclaircir. Celui-ci est à peu près de ce genre. Epaune est aujourd'hui un lieu presque absolument inconnu; aussi les savants sont fort partagés pour en fixer la situation. Vous me dispenserez de rapporter leurs différents sentiments. M. Briguet l'a fait, et il essaie de faire prévaloir le sien; mais, quoi qu'il en puisse dire, un diplôme de Louis le Débonnaire ne permet pas de placer Epaune hors du diocèse de Vienne³. Avitus, qui en était évêque, souscrit le

¹ Concilium Epaunense assertione clarâ et veridicâ loco suo, ac proprio fixum in Epaunensi parochiâ Vallensium, vulgo Epenassex. Seduni 1741.

² *Journal Helvétique*, juin 1742, p. 87.

³ Un acte de l'an 831, rapporté dans les *Capitulaires de Baluze*, t. II, col.

premier à ce concile, et y présida sans doute. Dans la lettre circulaire qu'il écrivit pour y convoquer les évêques de sa province, il marque qu'il avait choisi Epaune comme le lieu le plus commode pour la célébration de ce concile, eu égard à l'éloignement des prélats qui devaient s'y rendre. Vous savez, Monsieur, que le royaume de Bourgogne, dans ce temps-là, commençait à Orange et finissait dans le Valais. Le voisinage de Vienne convenait donc à tous les évêques du royaume de Bourgogne : c'en était le centre, au lieu que ceux qui seraient venus d'Orange jusque dans le Valais, auraient fait bien du chemin. Voyez, je vous prie, une dissertation de M. le président de Valbonnais, où il démontre qu'Epaune doit être dans le diocèse de Vienne : vous la trouverez dans les *Mémoires de Trévoux*, février 1715, art. 22.

Il s'agit présentement de voir si les raisons de M. Briguet, pour placer Epaune dans le Valais, peuvent balancer celles-là. Il combat d'abord le sentiment de M. de Valbonnais par cette raison, que l'Epaune du diocèse de Vienne n'était qu'une paroisse ou un village, qui ne devait pas être assez connu pour qu'Avitus se fût contenté de le nommer pour le rendez-vous du concile, sans aucune autre indication, au lieu que l'Epaune du Valais ne pouvait pas être ignoré à cause du voisinage d'Againe, et du plaisir que Sigismond se faisait de fréquenter ce lieu.

L'auteur nous fait ensuite la description de cet *Epaune* du Valais. C'était, dit-il, un bourg fortifié et célèbre, surtout par ses excellents pâturages, par la bonté de ses eaux et la pureté de l'air, par ses richesses, à cause du passage de l'Italie, de la France, de la Suisse et de l'Allemagne. Le pieux Sigismond

2433, dit : Vicum qui dicitur Epaonis, qui erat ex regione S. Mauritii, c'est-à-dire, vis-à-vis de la principale église de Vienne dédiée à saint Maurice. On voit aussi dans la Diplomatique du P. Mabillon, p. 566, qu'Epaone pouvait être vu de Vienne même, étant : in vicinia et in prospectu ipsorum Archiepiscopi et Canonicorum Viennensium. Epaone ou Epaune, car ces deux mots se prononcent de même, était une paroisse du temps d'Avitus, propre à y tenir un concile, mais qui était déjà presque ruinée en 831.

allait s'y récréer assez fréquemment; il y était surtout attiré par la vénération qu'il avait pour les reliques des martyrs thébéens, et ce fut là que ce prince fit convoquer le concile. Malheureusement ce petit paradis terrestre se trouva situé trop près d'une haute montagne dont les fondements écroulèrent; elle tomba sur le bourg et l'écrasa. Notre auteur cite la *Chronique de Marius*, qui décrit cet accident tragique, arrivé de son temps, que l'on fixe à l'an 562. Grégoire de Tours le rapporte aussi à peu près de la même manière; l'un et l'autre ajoutent cette circonstance étonnante, c'est que le cours du Rhône ayant été arrêté par la chute subite de cette montagne, quand cet amas d'eaux eut rompu ses digues, il causa du désordre jusqu'à Genève, à l'autre extrémité du lac. Il emporta notre pont, nos moulins, se jeta dans la ville même, où plusieurs personnes furent noyées. Je remarquerai, en passant, que, pour rendre cette relation croyable, il faut nécessairement supposer une circonstance que ces deux historiens ont omise, c'est que la chute de cette montagne fut causée par un tremblement de terre qui se fit sentir en même temps à Genève, et dont les secousses causèrent le désordre qu'ils rapportent. On nous apprend que la montagne, dont se détacha la terrible masse qui fit tous ces ravages, s'appelle aujourd'hui le Jorat. Son nom ancien est le mont Taurus.

Mais quelle preuve a-t-on qu'au pied de ce mont il y eût autrefois un bourg appelé Epaune? M. Briguet allègue pour cela la tradition du pays. Pour lui donner plus de poids, il a prié M. l'abbé Claret de lui expédier un certificat là-dessus, qu'il a inséré dans sa dissertation. Il cite quelque poète moderne, qui a dit que la légion thébéenne avait souffert le martyre à Epaune pour Agaune. Il reste aujourd'hui un village fort à portée du lieu où doit s'être tenu ce concile; il porte le nom d'Epenassex, où notre chanoine croit reconnaître visiblement l'ancien nom d'Epaune.

Il ne dissimule point une difficulté qu'on peut lui faire sur la tenue de ce concile dans le Valais, c'est qu'on pourrait bien

l'avoir confondu avec celui d'Againe. Voilà deux assemblées d'évêques que l'on place à demi-lieue l'une de l'autre, et dont les dates se rapportent aussi; les mêmes matières furent agitées à peu près dans ces deux conciles; il est donc assez naturel de n'en faire qu'un. Mais M. Briguët indique, dans le dernier chapitre, plusieurs circonstances différentes dans ces deux conciles, et il a beaucoup de penchant à croire qu'ils ne sauraient être le même; cependant il suspend son jugement et il en soumet la décision à Benoît XIV. Si vous le trouvez à propos, Monsieur, nous nous en rapporterons aussi à ce qu'en dira le saint-père.

La preuve que notre chanoine trouve la plus triomphante, pour placer ce concile dans le Valais, c'est qu'il est resté des traces bien marquées du nom d'Epaune dans un village voisin du lieu où devait être cet ancien bourg avant qu'il fût écrasé. On trouve tout près de là un hameau qui porte le nom d'Epenassex, visiblement dérivé d'Epaune. Le P. Sigismond, capucin, se vante d'être le premier qui ait fait cette découverte, et il s'étend beaucoup à la mettre dans tout son jour dans les chapitres xxxiv et xxxix de la *Vie de saint Sigismond*. Pour juger de la validité de cette preuve, je ne crois pas, Monsieur, qu'il soit nécessaire de recourir au saint-père, comme pour la question précédente. Peut-être que, connaissant vous et moi le langage du pays, nous sommes plus en état que lui de trouver la véritable origine du nom de ce village.

Tous les savants conviennent que, pour retrouver les anciens lieux dont a parlé quelque historien, il faut faire attention aux noms modernes voisins du lieu dont on cherche la position, et que, lorsqu'on y trouve quelque conformité, c'est déjà là une indication fort utile. L'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre, a découvert par cette méthode quantité d'endroits des Gaules dont avaient parlé les anciens historiens et qu'on ne reconnaissait plus aujourd'hui, mais cette règle doit être employée avec beaucoup de précaution. La preuve qu'on en tire n'a de force qu'à la suite de quelques autres, et elle n'est plus d'aucun poids si,

dans le langage moderne du pays, ce nom signifie quelque chose qui ait pu être une occasion naturelle d'appeler ainsi ce lieu. Il semble bien d'abord qu'Epaune peut avoir fait Epenassex, mais afin que la ressemblance de ces deux mots ne vous impose pas trop, il est bon de vous avertir que, dans le patois de Savoie, ce mot, ou un tout semblable, signifie un homme qui peigne le chanvre ¹. La Savoie et le Valais sont assez voisins pour que le peuple ait le même idiome, ou au moins fort ressemblant. Il y a donc beaucoup d'apparence que quelque ouvrier qui peignait le chanvre, et qui demeurait dans ce lieu, aura été l'occasion de l'appeler Epenassex, c'est-à-dire le village où l'on peigne le chanvre. Rien de plus naturel que de désigner ce hameau par le métier que l'on y exerçait, métier au reste tout à fait relatif à la vie champêtre. Si cette origine n'est pas si propre à illustrer le lieu que celle que lui donne M. Briguet, elle est au moins plus vraisemblable.

Quelle étrange chute, dira-t-on ! Des Pères d'un Concile devenus peigneurs de chanvre ! Mais, Monsieur, je ne vois pas qu'il y ait là de quoi tant se récrier, car, après tout, cette chute n'est pas aussi funeste que celle de la montagne qui écrasa autrefois ce bourg ; celle-ci ne fera un mal réel à personne. Tout se réduit à dégrader un peu un lieu que l'on avait voulu, assez légèrement, rendre célèbre par la tenue d'un concile. On a bien des exemples de ces origines savantes, que l'on a essayé de donner à quelque endroit pour lequel on s'affectionne, et qu'il faut ensuite prendre au rabais quand on les examine mieux.

¹ Les paysans de Savoie appellent les peigneurs de chanvre, des *épenasieux*.

C. SAVOIE.

VI

LETTRE SUR AMÉDÉE VIII, DUC DE SAVOIE, ÉLU PAPE
SOUS LE NOM DE FÉLIX V.

(*Bibliothèque Française*, d'Amsterdam, tome XLI, première partie, 1745).

MONSIEUR,

Vous venez de lire l'*Histoire de Louis XI*, par M. Duclos. Vous me demandez ce que je pense du portrait que cet auteur a fait d'Amédée VIII et de la vie voluptueuse qu'il lui fait mener à Ripaille. Voici ce qu'il en dit :

« Le concile de Bâle ayant déposé Eugène en 1439, avait élu Amédée VIII, duc de Savoie. Ce prince, après avoir cédé ses Etats à son fils, s'était retiré auprès de Genève, dans le château de Ripaille, où il menait, avec quelques courtisans, la vie la plus voluptueuse. Cependant, comme sa retraite avait fait beaucoup d'éclat, et que ses plaisirs étaient ignorés, le concile l'éleva au pontificat sous le nom de Félix V¹. »

Je vous avoue, Monsieur, que j'ai été surpris que cet académicien ait donné ainsi, sans examen, dans le préjugé vulgaire. Il nous déclare, dans sa préface, qu'il a méprisé les traditions du peuple, qu'il a supprimé les fables qui ne doivent leur naissance qu'à des bruits populaires, et je crois que la vie voluptueuse de ce prince est une tradition fabuleuse. Mais comme ce qui regarde Amédée VIII n'entraîne qu'incidemment dans l'*Histoire de Louis XI*, cet historien n'aura pas cru devoir examiner si scrupuleusement cet article. Il a voulu réserver toute son attention et toute son exactitude, pour son sujet principal.

¹ *Histoire de Louis XI*, tome I, page 108.

Pour moi, dont la tâche est de discuter ce fait, je vais, puisque vous le souhaitez, l'examiner un peu en détail. Vous prétendez que je dois être en main pour cela, comme voisin du lieu où s'est passé la scène. Il est vrai que Ripaille n'est qu'à cinq ou six lieues de Genève, au bord du lac Léman; mais il est fort douteux que ceux qui sont à portée de cet endroit, aient, par cela même, plus de facilité que les autres à répondre à votre question. Il est vrai que si le voisinage ne nous donne pas plus de lumières sur ce point d'histoire que n'en ont ceux qui vivent dans des pays éloignés, il le rend au moins un peu plus intéressant, et fait que l'on s'affectionne à traiter ce sujet.

Il faut convenir d'abord que cette vie sensuelle et voluptueuse, que l'on attribue à ce prince dans sa retraite, ne s'accorde pas avec l'idée avantageuse que la plupart des historiens nous en ont donnée; elle ne s'accorde guère non plus avec le choix du concile de Bâle, qui jeta les yeux sur lui pour occuper le trône pontifical. Vous m'avouerez, Monsieur, que c'est déjà un phénomène des plus singuliers de voir un concile, dans l'embarras où il se trouvait pour l'élection d'un pape, penser à un prince séculier, qui avait été marié, qui avait plusieurs enfants, et qui n'avait reçu aucun des ordres sacrés. On ne peut expliquer ce choix des Pères du concile, que par la grande idée que l'on avait de ce prince et par la bonne réputation qu'il s'était acquise; il avait abdiqué le gouvernement de ses États depuis deux ou trois années; il avait choisi la solitude pour y vivre dans la dévotion. Tant qu'il avait été dans le monde, la plupart des princes de l'Europe avaient eu recours à lui pour accorder leurs différends; il semblait être l'arbitre né des démêlés des souverains, et on l'appelait à cause de cela *le Salomon de son siècle*. L'estime générale dont jouissait ce prince déterminait donc en sa faveur les Pères du concile.

Outre ses talents, il paraît que l'on fit aussi grande attention à sa conduite. Avant que de l'élire, on prit des informations de sa vie et de ses mœurs, d'où il résulta « qu'il avait toujours été

fort régulier dans sa conduite, assidu aux offices divins, exact à réciter tous les jours le bréviaire, quoique prince laïque ¹. »

Énée Sylvius, qui devait être bien informé, puisqu'il était secrétaire du concile de Bâle, rapporte de cette manière l'élection de ce prince : « Il y en eut un, dit-il, qui eut plus de voix que tous les autres, c'est le très-excellent Amédée, duc de Savoie, doyen des chevaliers de St-Maurice de Ripaille, dans le diocèse de Genève. Les seize électeurs, considérant qu'il était alors dans le célibat, et qu'il vivait en religieux, le jugèrent digne du gouvernement de l'Église. » Ce même auteur introduit ensuite un des membres du concile, qui fait un long et magnifique éloge d'Amédée, surtout de sa dévotion. Il dit, entre autres choses, « qu'il ne portait d'habits que ceux qui étaient nécessaires pour se garantir du froid, et qu'il ne mangeait que ce qu'il fallait pour ne pas mourir de faim ². » Assurément ce n'est pas là le portrait d'un voluptueux ou d'un débauché.

Félix V, après avoir fait dans la suite sa cession du pontificat à Nicolas V, qui vous est trop connue pour en rapporter le détail, se relégua une seconde fois dans sa solitude de Ripaille, où il passa le reste de ses jours dans un honnête et pieux loisir. Il y vécut exemplairement avec ses chevaliers de l'ordre militaire de St-Maurice. Sa conduite y fut innocente et régulière. « Il n'y a donc point de fondement, conclut le continuateur de l'abbé Fleury, dans ce que quelques auteurs ont avancé qu'on y vivait dans les délices et dans la bonne chère. » Mais qui sont ces auteurs qui ont cherché à décrier ce prince par cet endroit-là? Puisqu'il s'agit d'instruire le procès, il ne faut point les dissimuler.

Je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à ce qu'en a dit le Pogge, Florentin. Son témoignage doit être laissé à quartier; outre qu'il était naturellement caustique et mordant, qu'il s'était diffamé

¹ *Continuation de l'Histoire ecclésiastique de Fleury, sur l'an 1459.*

² *Énée Sylvius, Histoire du concile de Bâle, liv. II, p. 107.*

lui-même par ses médisances, il était encore secrétaire du pape Eugène IV, et à ses gages, c'est-à-dire que sa plume était vendue à l'antagoniste de notre Félix V. C'est apparemment le Pogge, qui minuta la lettre circulaire qu'Eugène adressa aux princes chrétiens, où Amédée, par un mauvais jeu de mots, est appelé Asmodée, et où l'on dit que « c'est à l'instigation de certains sorciers vaudois, qui sont dans son pays, qu'il a pris d'abord le masque d'ermite. » De semblables invectives ne méritent pas d'être rapportées. Il est bon cependant de remarquer que, dans cette violente bulle, où l'on ne garde aucune mesure avec ce prince, on ne l'attaque pourtant point sur sa sensualité. Ce silence ne vous paraît-il pas déjà d'un grand poids?

Mais un témoignage qui n'est nullement favorable à notre solitaire de Ripaille, et que l'on ne saurait supprimer, c'est celui de Monstrelet; il était son contemporain, et, par conséquent, il doit être écouté préférablement aux historiens modernes. Voici donc comme il en parle : « Quant au gouvernement de sa personne, il retint encore vingt de ses serviteurs, pour lui servir, et les autres qui se mirent prestement avec lui en firent depuis pareillement, chacun selon son état. Et se faisoient, lui et ses gens, servir en lieu de racines et d'eaux de fontaine, du meilleur vin et des meilleures viandes qu'on pouvait rencontrer ¹. » Voilà l'historien qui a fait le plus de tort à Amédée; il dément formellement les éloges qu'on lui avait donnés sur son genre de vie mortifié. Comme on a plus de penchant à croire le mal que le bien, Monstrelet semble avoir donné le ton à la plupart des auteurs qui, dans la suite, ont eu occasion de parler de la retraite de ce prince.

Il faut convenir que ce narré de Monstrelet embarrasse d'abord ceux qui veulent conserver une idée avantageuse du solitaire Amédée. Cet historien était un homme de qualité, et gouverneur de Cambrai; il se piquait de rapporter exactement les

¹ *Chronique d'Enguerrant de Monstrelet*, tome II, page 100.

faits, et il déclare dans sa préface qu'il écrira son histoire avec toute la sincérité possible. Tout cela va le mieux du monde, pourvu qu'il n'ait eu aucun intérêt à déguiser ou à altérer les événements; car, dès que la passion s'en mêle, il n'y a plus de sincérité ni de bonne foi qui tienne. L'esprit de parti est une source inépuisable de faux jugements. Un bruit populaire qui tend à décrier une personne qui n'est pas dans nos intérêts, est reçu avec avidité, comme un fait certain. Relisez, je vous prie, dans l'*Art de penser*, un beau chapitre sur ces sophismes d'intérêt ou de passion.

Pour bien juger du témoignage de Monstrelet, il nous faut donc voir présentement quelles pouvaient être les dispositions de cet historien à l'égard d'Amédée. Pour pénétrer dans son intérieur, il me semble qu'il n'y a qu'à tâcher de découvrir ce que son maître, je veux dire le duc de Bourgogne, pensait lui-même de ce prince, et comment il en parlait¹. Un gouverneur de place, devenu auteur, ne peut guère écrire que conformément aux intérêts et aux vues de son maître. Il est vrai qu'à en juger simplement sur les apparences, le duc de Bourgogne devait être favorable à Amédée. Presque tous les autres princes marquaient pour lui de l'estime, et outre cela le duc de Savoie était son neveu, puisqu'il avait épousé Marie de Bourgogne, fille de Philippe le hardi. Mais malheureusement ils étaient brouillés. Il me semble que ce fut à l'occasion de quelque arbitrage dont Philippe se plaignit. Il est de notoriété publique qu'il travailla de toutes ses forces à détacher la plupart des princes chrétiens de Félix V, et il y réussit par le grand crédit qu'il avait. On sait en particulier que ce fut lui qui fit changer Charles VII, qui, après avoir d'abord appuyé Félix, se déclara à la fin hautement pour Eugène. Jugez présentement, Monsieur, si Monstrelet n'aura pas épousé la passion de son maître. Par cela même, son témoignage doit beaucoup perdre de son poids.

¹ Par le traité d'Arras en 1435, Cambrai et son territoire, que possédait la France, furent donnés en engagement au duc de Bourgogne par Charles VII.

C'est ce qu'il me semble que l'on n'avait pas encore remarqué, quand on cite cet historien en preuve de la vie voluptueuse que menait Amédée dans la retraite de Ripaille.

Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de recourir à des autorités, pour prouver que la passion corrompt notre jugement et nous défigure les objets, permettez-moi cependant de transcrire ici ce que je viens de lire là-dessus dans un habile moraliste :

« Qu'un homme soit dans nos intérêts, dit-il, ou que nous ayons intérêt à le faire valoir, dès là nous nous persuadons qu'il vaut beaucoup; sans autre titre que celui-là, il est, dans notre estime, propre à tout. Au contraire, que la passion nous aliène de lui, nous n'y voyons plus rien que de méprisable. Elle nous le représente tel que nous le voulons, nous le contrefait, nous le déguise, nous cache les perfections qu'il a, et nous fait voir les défauts qu'il n'a pas. Comment surtout jugeons-nous d'un ennemi? Il s'est attiré notre disgrâce, c'est assez : avec cela, en vain il posséderait toutes les vertus. Ses qualités les plus éclatantes prennent dans notre imagination la teinture et la couleur du vice. S'il est dévot, nous l'accusons d'hypocrisie; nous disons « que sous une apparence mortifiée, il sait bien en secret se procurer les plaisirs des sens. » La passion est comme un nuage entre eux et nous, que notre raison n'a pas la force de dissiper. Plus d'équité, quand une fois nous écoutons nos sentiments. »

Il me semble que voilà un portrait d'après nature des dispositions du duc de Bourgogne à l'égard du duc de Savoie, devenu son ennemi; et par conséquent des sentiments de son gouverneur de Cambrai, qui vraisemblablement parlait de ce prince sur le même ton que son maître.

M. Lenfant, ce sage historien, si estimable pour son impartialité, s'est défilé de Monstrelet. « Amédée, dit-il dans son *Histoire du concile de Bâle*, laissant le gouvernement de ses Etats à ses deux fils, choisit pour sa retraite l'agréable séjour de Ripaille, bourg sur le lac de Genève. »

Il est bon de remarquer en passant que Ripaille n'était pas alors un bourg, et n'en est pas même un à présent ; c'était un simple château ou prieuré. « On a parlé différemment, continue M. Lenfant, de la vie qu'Amédée VIII menait dans la solitude. Les uns disent qu'au lieu d'eau, il buvait les vins les plus exquis, et qu'au lieu de racines, il se faisait servir les mets les plus délicats, et que même il ne s'était retiré que pour se donner à ses plaisirs avec plus de liberté. Mais d'autres, comme Eneas Silvius, contemporain et témoin oculaire, aussi bien que Jean Gobelin son secrétaire, ont soutenu qu'Amédée menait à Ripaille une vie fort austère. L'équité veut qu'on les en croie préférablement à d'autres, qui peuvent n'avoir pas été si bien informés ¹. »

M. Lenfant a raison de juger qu'il vaut mieux en croire les historiens qui disent du bien de ce prince. Outre que le préjugé doit être pour ce sentiment favorable, convenez, Monsieur, qu'il y aurait eu bien de l'imprudance à ces zélés réformateurs qui composaient le concile de Bâle, d'élire dans un temps de schisme un pape qui se serait retiré dans une solitude uniquement pour s'y donner du bon temps, et pour y mener une vie voluptueuse. Il vaut donc mieux en croire Enée Silvius que Monstrelet, dont la Chronique sent un peu ici la chronique scandaleuse. Enée Silvius avait été à Ripaille, et avait vu de près le genre de vie d'Amédée. Monstrelet était à Cambrai, c'est-à-dire à plus de cent cinquante lieues de l'endroit où la scène s'est passée. Guichenon, qui se donne beaucoup de mouvement, dans son *Histoire de Savoie*, pour justifier Amédée, n'a pas manqué de remarquer que Monstrelet étant Flamand de nation, n'avait pas pu avoir une connaissance exacte de la vie de ce prince. » Il pouvait aller plus loin, et le rendre suspect de partialité, comme officier du duc de Bourgogne, qui était brouillé avec le duc de Savoie.

¹ *Histoire du concile de Bâle*, tome II, page 24.

Mais pour faire un acte d'entière impartialité, je crois, Monsieur, que vous ne désapprouverez pas que nous soyions aussi un peu sur nos gardes contre les témoignages trop avantageux que l'on peut rendre à ce prince. Je conviens avec M. Lenfant qu'il vaut mieux s'en rapporter à ceux qui en ont dit du bien, que du mal. Mais n'y a-t-il rien à rabattre des éloges qu'ils lui ont donnés? C'est là une autre question. J'avoue naturellement que je me défie un peu du portrait qu'Enée Silvius a fait d'Amédée, de même que du résultat de l'information de ses mœurs, faite par ordre du concile. On en voit assez la raison. Les membres de cette assemblée, pour justifier leur choix, ne pouvaient que peindre en beau le sujet qu'ils voulaient élire. Permettez-moi de rappeler la maxime du moraliste que j'ai déjà cité. Il nous avertit que quand nous affectionnons quelqu'un, il y a toujours un peu de faveur dans les jugements que nous prononçons sur son compte. « Quand nous avons intérêt à faire valoir quelqu'un, dit-il, dès là nous nous persuadons qu'il vaut beaucoup, » et par conséquent nous tâchons de le persuader aux autres. Voilà pour ce qui regarde les dispositions du concile en faveur de celui qu'il allait élire.

A l'égard d'Enée Silvius, on a des preuves encore plus fortes de sa partialité en faveur de ce pape futur. Les voici. Après avoir peint Amédée avec les plus belles couleurs, il n'en fait plus un portrait si avantageux dans ses derniers ouvrages. D'abord c'était un saint ermite, qui allait tout droit à la canonisation; mais un ermite très-capable de gouverner l'Eglise, et très-digne du pontificat. Cependant, dans son *Europe*, qu'il composa un peu tard, racontant la mort de ce prince, il en parle assez sèchement. Le passage est trop singulier pour ne le pas copier ici : « Réconcilié, dit-il, avec Nicolas, il quitta le nom de pape et ne retint que l'honneur du cardinalat. Il mourut peu de temps après dans cette dignité, non sans la réputation d'un homme de bien ¹. Trop heureux prince, s'il n'eût pas désho-

¹ Non sine boni opinione decessit. *Europa*, cap. XXXVIII.

noré sa vieillesse par des titres ecclésiastiques ! » Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que sur ce chapitre, le secrétaire du concile et Enée Silvius semblent être deux hommes différents ?

Je crois donc qu'à présent nous savons à quoi nous en tenir sur les mœurs de ce prince. Il n'y a qu'à garder un juste milieu entre ses admirateurs outrés, et ceux qui ont voulu noircir sa mémoire. Les uns le font vivre comme un saint dans sa retraite, et prétendent « qu'il y a mené une vie tout à fait angélique ¹. » Ils le font non-seulement mourir en odeur de sainteté, mais ils nous assurent encore « qu'il s'est fait des miracles à son tombeau ². » D'autres, au contraire, font de ce prétendu saint un voluptueux qui raffinaît sur les plaisirs des sens, et qui n'avait quitté le monde que pour goûter à plus longs traits les plaisirs de la table.

Vous serez sans doute d'avis, Monsieur, que nous évitions l'une et l'autre de ces extrémités. Je ne crois point que ce prince ait vécu en voluptueux ; mais je ne voudrais pas aussi en faire tout à fait un anachorète. Il y a apparence qu'il retrancha beaucoup de sa table de prince ; mais il ne faut pas s'imaginer qu'il se soit réduit au pain, à l'eau et aux racines. Pour se faire une juste idée de la table de ces chevaliers, il ne faut la faire ni austère, ni voluptueuse. C'était un ordre militaire, et non pas des moines. Il est donc naturel de penser que, dans leur manière de se nourrir, le nécessaire s'y trouvait, et quelque chose au delà ; mais il y a de la malignité à vouloir y mettre un air de volupté et de débauche.

Le P. Daniel, dans son *Histoire de France*, me paraît avoir tenu le juste milieu que nous cherchons. Je ne saurais mieux faire que de rapporter ici ce qu'il dit d'Amédée VIII : « Il choisit, dit-il, pour sa retraite, à dessein d'y passer tout le reste de ses jours, un lieu nommé Ripaille, sur les bords du lac de Genève. Cette solitude était très-agréable par la bonté de l'air, par

¹ Onuphre Panvini, augustin.

² Philippe de Bergame.

les bois, les prairies, les eaux, les vignes et par tout ce qui peut contribuer à la beauté d'un pays. Il y fit bâtir de beaux corps de logis et faire un grand parc, qu'il peupla de quantité de bêtes fauves. Six seigneurs de la cour l'y suivirent, et y firent avec lui comme une communauté d'ermites. Ce fut là qu'il fonda l'ordre militaire de Saint-Maurice, patron de Savoie, mais sans embrasser l'ordre monastique, comme quelques-uns l'ont cru fausement. Ils vivaient ensemble dans un grand repos, sans s'interdire les plaisirs innocents de la chasse, de la pêche, et les autres commodités de la vie. Ce plan de vie fit beaucoup parler le monde. On crut communément qu'il s'était retiré dans ce lieu uniquement pour se délivrer de l'embarras des affaires, et pour goûter plus librement les plaisirs de la vie. Il se fit à cette occasion beaucoup de médisances. Il est certain toutefois qu'on y vivait avec beaucoup d'innocence, et sans aucun scandale ¹. » Voilà comment M. Duclos aurait dû parler d'Amédée. Il ne pouvait guère suivre un meilleur guide que le P. Daniel.

Il ne reste, ce me semble, qu'une objection à faire contre ce portrait adouci et mitigé de la vie d'Amédée dans sa retraite, c'est le proverbe si connu de *faire ripaille*, qu'on prétend qui vient de la vie que ce prince menait dans ce lieu-là. Mais croyez-vous, Monsieur, qu'un bruit populaire, un petit trait satirique de ce genre, puisse balancer les preuves que j'ai apportées en faveur de la vie régulière de ce prince dans sa solitude? M. Duclos ne serait pas fondé à faire trop valoir cette difficulté, lui que nous avons vu déclarer, dans sa préface, qu'il ne s'arrêterait point aux bruits et aux traditions populaires. Or les proverbes satiriques, comme les vaudevilles, sont de ce genre.

Quelques auteurs, pour tâcher de conserver à ce prince une bonne réputation, ont essayé ou d'adoucir, ou d'appliquer ailleurs cette façon de parler proverbiale. Ménage nous instruit de cette tentative, mais il convient qu'elle n'est pas heureuse. Le P. de

¹ *Histoire de France*, Charles VII, sur l'an 1440.

Colonia ¹ et le *Dictionnaire de Trévoux* nous fournissent aussi des expédients pour détourner ailleurs le proverbe, mais des expédients forcés, et qui ne sauraient être goûtés. On a beau se tourner de tous les côtés, il en faut toujours revenir à rendre ce proverbe relatif à la vie qu'on menait autrefois à Ripaille.

D'autres, convenant que le proverbe regardait Amédée, ont essayé de lui donner un sens adouci. Moréri, par exemple, veut que *faire ripaille* signifie simplement jouir des plaisirs innocents de la campagne. On pourrait donc supposer qu'originellement ce proverbe ne se prenait pas en mauvaise part, qu'il signifiait simplement mener une vie douce et tranquille, exempte de soucis et loin de l'embarras des affaires; mais qu'il lui est arrivé comme à de certaines liqueurs douces, qui aigrissent avec le temps. Je ne sais si l'on pourrait trouver quelque auteur un peu ancien, qui ait employé le proverbe dans ce sens favorable. Si on l'a entendu ainsi dans le commencement, il faut reconnaître qu'en faisant chemin il a bien changé sur la route. Après tout, il serait arrivé à cette façon de parler comme à celle de : mener une *vie épicurienne*, qui dans les commencements se prenait dans un bon sens, et qui aujourd'hui ne désigne qu'une vie sensuelle et voluptueuse.

C'est aussi de cette manière que presque tous nos dictionnaires français entendent le mot *faire ripaille*. MM. de l'Académie disent que c'est « se réjouir, faire grande chère, » et ils vont même jusqu'à y mettre une idée de débauche. Le *Dictionnaire des Arts* est aussi exprès là-dessus; il dit que « le nom de *ripaille* a été donné à toute débauche de table. » Richelet de même. Je ne sais si vous connaissez l'*Explication des proverbes français*, par Fleuri de Bellinghen, imprimée à la Haye en 1653. Après avoir fait l'histoire de la retraite d'Amédée VIII, il dit que là « on se nourrissait de viandes exquisés et de vins délicieux, pour satisfaire non-seulement à la nécessité, mais à la

¹ *Histoire littéraire de Lyon*, tome II, page 387.

volupté; d'où l'on a tiré ce terme si commun par toute la France, *faire ripaille*, pour dire faire grande chère et mener une vie de goulu. » Tous les autres auteurs qui se sont mêlés d'expliquer les proverbes français, n'ont pas donné une idée plus avantageuse des austérités de ce prince.

Pour sauver donc l'honneur de notre Amédée, le meilleur moyen serait de prouver, comme nous l'avons fait à l'égard du passage de Monstrelet, que c'est aussi là un trait malin qui est parti d'un pays ennemi.

Il serait assez naturel de chercher en Italie la source de ce mauvais bruit, et de l'attribuer aux partisans d'Eugène. C'est bien là le sentiment d'Adisson dans son *Voyage d'Italie* : « Félix V, dit-il, avait été duc de Savoie, et après un règne fort glorieux, il prit l'habit d'ermite, et choisit Ripaille pour sa retraite. Ses ennemis prétendent qu'il y vivait fort à son aise et dans l'abondance, d'où les Italiens ont fait le proverbe, dont ils se servent encore aujourd'hui : *andare à Ripaglia*, et les Français : *faire ripaille*, pour exprimer un délicieux genre de vie¹. » Si le proverbe vient des Italiens, il vient des ennemis déclarés de ce prince. On doit donc le regarder comme un trait malin de satire, sur quoi l'on ne peut faire aucun fond. Mais avec tout le respect dû au célèbre Adisson, il s'est trompé sur l'origine du proverbe. Il peut l'avoir ouï sur la frontière, parce qu'il peut y avoir été porté par les Français; mais il est absolument inconnu dans le centre de l'Italie. Je m'en suis informé près de divers Italiens qui entendent fort bien leur langue, et qui m'ont dit, non que ce proverbe était étranger chez eux, mais qu'il y était absolument inconnu. Je l'ai encore cherché inutilement dans le dictionnaire *della Crusca*.

Il serait plus naturel de chercher l'origine de ce proverbe dans quelque pays de l'ancienne domination des ducs de Bourgogne. On pourrait d'abord soupçonner que Monstrelet l'a fait

Adisson, *Voyage d'Italie*, page 324.

naitre par la description qu'il a donnée de la vie voluptueuse de Ripaille. On sait qu'il y a des auteurs célèbres qui ont donné lieu à des proverbes. Plusieurs vers de Despréaux, par exemple, sont devenus des façons de parler proverbiales. Les pièces de théâtre ont encore fourni quelques-uns de ces mots sentencieux, qui ont fait beaucoup de chemin.

On serait tenté de croire que la phrase *faire ripaille* vient originairement de Bourgogne, et en particulier de Franche-Comté. C'est un pays fort à portée de Ripaille, et où l'on devait beaucoup s'entretenir du duc de Savoie et de son genre de vie. On en parlait apparemment selon les idées du duc de Bourgogne, que nous avons vu qui ne l'aimait pas. De là, ce petit trait satirique se sera répandu, et avec le temps aura parcouru toute la France. Mais pour lui donner une semblable origine, il faut supposer que le proverbe est à peu près du temps d'Amédée : or il y a des gens qui ne le croient pas ancien. Ménage dit qu'il ne l'a trouvé dans aucun des vieux auteurs français. Un de mes amis, qui possède bien son Rabelais, m'a dit de même qu'il ne l'y a jamais remarqué, quoi qu'il convînt si bien à l'humeur et au style goinfre de cet auteur.

Quoi qu'il en soit, on voit assez que ceux qui ont employé les premiers ce proverbe étaient prévenus contre ce prince. Je me flatte présentement, Monsieur, que vous conclurez avec moi qu'un mot hasardé aussi légèrement, et que la malignité du cœur humain a saisi avec avidité, ne doit faire aucun tort à la mémoire d'un prince dont la réputation est aussi bien établie que celle d'Amédée. Je n'ajoute plus qu'une remarque, c'est qu'un Genevois, travaillant à faire l'apologie d'un duc de Savoie, ne doit point être suspect de partialité.

Je suis, etc.

VII

LETTRE SUR LA MORT TRAGIQUE DE BOLOMIER, SOUS
LOUIS, DUC DE SAVOIE.

(Fortune de Bolomier. — Véritable cause de sa condamnation. — Supplice de l'immersion.
— Tombeau de Bolomier à Poncin. — Prétentions de quelques familles nobles de des-
cendre des Romains — Hôpitaux St-Joire ou Bolomier et Versonai, à Genève. — École
fondée à Genève, en 1429 par Versonai.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1750.)

Vous me demandez, Monsieur, que je vous éclaircisse un endroit de l'*Histoire des Suisses* de M. le baron d'Alt, qui vous a fait quelque peine ; c'est dans le tome IV, où il rapporte un événement qui intéressait toute l'Europe. Il s'agit de l'accommodement qui se fit entre Nicolas V et Félix V, par lequel ce dernier, qui avait été élu par le concile de Bâle, céda le pontificat à son rival sous certaines conditions. L'auteur nous apprend que le projet de cet accommodement se fit d'abord à Genève, où résidait Félix. L'affaire traîna en longueur ; mais enfin ce duc de Savoie, élevé à la dignité papale, en fit une entière cession, et par là rendit la paix à l'Église. Ce schisme étant fini, la joie fut générale par tout le monde chrétien.

Jusque-là tout est aplani, mais l'historien ajoute une particularité qui vous surprend. « Louis, duc de Savoie, dit-il, craignait tellement que l'affaire ne manquât, qu'informé qu'un certain Bolomére tâchait de dissuader Amédée son père, de donner sa cession, il le fit prendre et jeter dans le lac, avec une pierre au cou¹. »

Vous avez reconnu, au travers de ce nom estropié, qu'il s'agit là de Bolomier, dont il est parlé quelquefois dans notre

¹ *Histoire des Suisses*, tome IV, page 167.

histoire de Genève, et qui avait eu des emplois considérables sous Amédée VIII. Mais vous ne pouvez pas concevoir, dites-vous, que le duc Louis, son successeur, sans autre forme de procès, eût fait prendre et noyer Bolomier, dans le lac Léman, pour avoir donné à son maître un conseil qu'il jugeait apparemment convenable; c'était de ne pas se dessaisir si facilement de la tiare, dont le concile de Bâle l'avait décoré. Ce fait vous paraît narré d'une manière obscure et même peu vraisemblable. Si l'on nous disait que le Grand Seigneur a fait noyer ou étrangler son grand vizir, parce qu'il avait donné à quelqu'un des conseils qui avaient déplu à Sa Hautesse, nous n'en serions pas surpris; cette rigueur est dans la nature du gouvernement de ce pays-là. Mais vous avez raison d'être surpris qu'on attribue à un duc de Savoie un despotisme poussé si loin; il s'agit donc de débrouiller ce fait.

Une autre question que vous me faites dans votre dernière lettre, c'est de savoir si ce n'est pas ce même Bolomier qui avait fondé autrefois à Genève le couvent des religieuses de Sainte-Claire, où est aujourd'hui notre grand hôpital.

Guillaume de Bolomier était seigneur de Villars dans le Genevois, premier maître des requêtes et grand chancelier de Savoie; voilà d'abord ses titres. Sa fortune fut rapide. De simple gentilhomme il parvint à être le premier ministre du prince; mais sa fin fut des plus tragiques. M. le baron d'Alt la rapporte d'une manière si concise, qu'elle demande nécessairement d'être un peu développée et éclaircie.

Il y a apparence que Bolomier avait un peu abusé de son autorité. Le seigneur de Varenbon ayant été nommé en 1445 pour un des réformateurs généraux de l'Etat de Savoie, il avait reçu diverses plaintes contre Bolomier. Le chancelier, pour affaiblir les accusations qu'allait faire contre lui le réformateur, essaya de le perdre; il l'accusa d'avoir lui-même des intelligences secrètes avec les ennemis de son maître. Le duc nomma des commissaires pour examiner les preuves qu'alléguait Bolo-

mier; elles se trouvèrent insuffisantes, et il fut condamné à mort, comme calomniateur. La sentence est du 13 août 1446. Il en appela au conseil du duc: cet appel traîna l'affaire en longueur; mais enfin l'arrêt de mort fut exécuté; Bolomier fut jeté dans le lac à Thonon, avec une pierre au cou: on montre encore la tour d'où il fut précipité. C'est ainsi que Guichenon rapporte cette affaire dans son *Histoire de Savoie*. Il finit cet article en disant: « Bolomier, par un supplice étrange, fut jeté vif dans le lac de Genève ¹. »

L'historien de Savoie qualifie cette mort de *supplice étrange*; il me semble que ce n'est pas s'exprimer exactement. J'avoue que le sort de cet infortuné gentilhomme est des plus surprenants et des plus tragiques, mais le genre de mort qu'on lui fit subir était le supplice le plus usité dans ce temps-là. On voit dans cette même *Histoire de Savoie*, que Philippe, fils du duc Louis, fit condamner, une vingtaine d'années plus tard, Valpergue, chancelier d'Anne de Chypre, sa mère, à être noyé dans le lac à Morges. J'ai lu quelque part la raison qui a fait abandonner ce supplice, qui était fort commun avant le règne de François I^{er}. Ceux que l'on pend aujourd'hui étaient presque tous noyés. Voici ce qui a fait changer cet usage, à ce que l'on prétend: le peuple est depuis longtemps dans ce préjugé, que ceux que l'on noie meurent presque tous désespérés, et par conséquent en grand danger pour le salut, au lieu, disent-ils, que ceux que l'on pend sont presque tous sauvés.

Le procès criminel de Bolomier roula donc sur sa fausse accusation de trahison contre Varembois. C'est cette noire calomnie que l'on voulut laver dans les eaux du lac Léman. Cependant, je ne voudrais pas nier que quelque autre cause secrète, comme celle qu'en donne l'historien des Suisses, n'ait pu concourir aussi à la perte du malheureux Bolomier; il avait été longtemps le secrétaire de Félix V. Le conseil qu'il lui donna

¹ Tome I, p. 508.

de se maintenir dans le pontificat fut regardé comme partant d'un mauvais principe. On sait que le poste de secrétaire d'un pape est fort lucratif. Il parut sans doute à bien des gens que celui-ci voulait sacrifier la paix de l'Église à ses intérêts particuliers; il y avait là de quoi le rendre odieux. Il avait amassé des richesses immenses, qui contribuèrent encore à sa perte. La confiscation de ses biens put entrer pour quelque chose dans sa condamnation. Un historien doit bien insinuer ces motifs cachés du triste sort de Bolomier, mais, en rapportant son supplice, il doit parler comme la sentence, je veux dire qu'en rapportant le jugement, il faut établir qu'il fut condamné à ce genre de mort pour avoir calomnié Varembon.

Mais ce qui peut justifier M. le baron d'Alt, c'est que quelques historiens avaient parlé de la mort de Bolomier à peu près comme lui. Voici ce qu'en a dit Paradin dans sa *Chronique de Savoie* : il rapporte d'abord que le duc Louis avait fort à cœur que son père fit la cession. « En quoi, ajoute-t-il, lui était entre autres fort contraire Bolomier, chancelier de Savoie, qui empêchait que Félix ne se démit de la dignité papale, pour le profit et gain particulier que faisait le dit Bolomier. C'est pourquoi les choses étant accomplies et pacifiées, le dit duc Louis, ayant opinion que cette cession avait été différée par le conseil de Bolomier, et que lui seul avait été cause de ce trouble pour son avarice et rapacité, conçut si grande haine contre lui, qu'il lui fit faire son procès, par lequel se trouvant convaincu de plusieurs cas à lui imposés, fut enfin condamné d'être jeté dans le lac une pierre au cou. Et ainsi fut exécuté, au grand plaisir et contentement de toute la noblesse, que le dit Bolomier avait irritée. Son avarice le ruina, car il avait amassé de grandes richesses ¹. »

Un autre auteur, encore plus propre à justifier ou à excuser le laconisme de notre historien des Suisses, c'est le père Favre

¹ *Chronique de Savoie*, livre III, chapitre 42.

de l'Oratoire, continuateur de l'*Histoire ecclésiastique de Fleury*. Il a rapporté la mort de Bolomier d'une manière aussi sèche, et c'est apparemment là où le baron d'Alt aura puisé ce fait.

« Charles VIII, roi de France (dit le père Favre), avait tout acheminé à la paix entre Nicolas V et Félix V. Louis de Savoie craignait tellement que l'affaire ne manquât, qu'étant informé qu'un certain Bolomere tâchait de dissuader Amédée son père, de donner la cession, il le fit jeter, une pierre au cou, dans un lac ¹. » Vous voyez, Monsieur, que ce continuateur et l'historien des Suisses sont parfaitement à l'unisson.

L'un et l'autre ont trop abrégé cette histoire, mais ce défaut est plus excusable que celui de quelques autres auteurs, qui, en voulant trop l'étendre, l'ont chargée de circonstances non-seulement douteuses, mais même fausses. C'est ce qui est arrivé à Eneas Sylvius, qui, étant devenu pape, prit le nom de Pie II; on a de lui une *Cosmographie*; il y fait l'histoire de Bolomier, à peu près comme les autres auteurs, mais il ajoute cette particularité, qu'*il se trouva coupable de trahison* ². Cet habile homme, quoique contemporain, s'est visiblement trompé. Bolomier, comme nous l'avons vu, fut condamné, non pas pour crime de trahison, mais pour en avoir accusé faussement un autre.

Je ne dois pas oublier, Monsieur, de vous faire part d'une singularité curieuse, et bien propre à fortifier le pyrrhonisme historique, c'est que l'on voit dans l'église de Poncin, petite ville du Bugey, le tombeau et l'építaphe de Bolomier, dressés d'une manière à donner le change à la postérité sur sa mort ignominieuse. Sur sa pierre sépulcrale, il est représenté en marbre dans toute sa longueur: dans l'építaphe, il est décoré de tous ses titres, et on y a anticipé de trois ou quatre années le temps de sa mort. Cependant il est douteux qu'il ait été enterré à Poncin, et il est certain que sa sentence de mort est du mois d'août 1446; l'építaphe le fait mourir en 1443, et on a son

¹ Continuation de l'*Histoire Écclésiastique de Fleury*, sur l'an 1449, p. 491.

² *Proditionis reus factus*, cap. 38.

testament daté de décembre 1444 ¹. N'admirez-vous pas qu'un homme puisse faire son testament plus d'une année après sa sépulture ? Anne de Dortans, sa femme, mourut à Genève en avril 1443. La mort lui épargna la douleur que lui aurait causé le supplice ignominieux de son mari.

Après avoir rapporté la noire action de Bolomier, qui lui coûta la vie, et les autres plaintes que l'on avait faites contre lui, l'équité veut que nous examinions s'il n'avait rien fait de bon pendant sa prospérité, rien qui pût un peu compenser le mal. Outre plusieurs legs charitables que contient son testament, on lui attribue la fondation à Genève d'un monastère de religieuses de l'ordre de Sainte-Claire. Ce couvent devint un hôpital à la Réformation.

Guichenon dit que Guillaume de Bolomier fonda l'hôpital de Poncin, le Chapitre et le chœur de l'église du dit lieu. Il fit restaurer et rebâtir l'hôpital de la Madeleine de Genève, et en augmenta la dotation, en témoignage de quoi il y laissa cette inscription, laquelle se voit encore aujourd'hui sur la porte de cet hôpital : *Patronus noster miles Guiliermus Bolomerius, in anno 1443, nos funditus instauravit*. Au-dessus est l'écu de ses armes, qui sont de gueules à un pal d'argent ².

Spon rapporte cette inscription d'une manière même plus exacte. Dans sa copie, ce fondateur ou bienfaiteur, conformément à l'original, est appelé *Bolomerius Fabius*, comme dans son épitaphe. Dans le quatorzième et quinzième siècle, on trouve des familles nobles qui prétendaient être venues de quelques anciens Romains, des Lentulus, des Fabius, etc. Celle de Bolomier se disait originaire de Rome, et de la noble et ancienne

¹ Voici l'épitaphe, où Bolomier est si bien caractérisé, qu'on ne peut pas avoir pris un autre pour lui.

Guillelmus Bolomerii Fabius Miles, Cancellarius et Primus Magister Requestrarum Sabaudiaë, hujus loci Fundator, obiit XII Septembris 1443. Anna uxor, filia Domini Dortenci, prædecessit, die Martis Paschæ 7 Aprilis, Gebennis, huc delata 3 die Natalis Domini sequentis.

² Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, tome II, page 40.

famille des Fabiens ; ils produisent des titres de l'an 1315, par où il paraît qu'ils descendaient d'un Gérard Fabius.

Mais si l'historien de Genève a rapporté fidèlement l'inscription, il y a lieu de douter qu'il l'ait bien entendue. « Cette inscription nous apprend, dit-il, que noble Guillaume Bolomier avait fondé le couvent de Sainte-Claire à Genève en 1443. Il avait des possessions près de ce couvent, et il prit de là occasion de le rebâtir ¹. »

L'autorité de cet antiquaire nous avait imposé, et le sentiment général à Genève était que Bolomier y avait autrefois fondé le couvent de Sainte-Claire. Quand nous lisions dans Guichenon qu'il y « avait fait restaurer et rebâtir un hôpital, » voici l'explication que nous donnions à ces paroles : cet historien a voulu dire que ce gentilhomme avait réparé le monastère de Sainte-Claire, qui est aujourd'hui un hôpital. J'ai été dans cette pensée assez longtemps, avec bien de nos gens de lettres ; mais, après un mûr examen, on a trouvé que Guichenon avait raison, et que c'était Spon qui s'était trompé dans l'explication de l'inscription.

Il y est fait mention d'une réparation totale d'un édifice, qui devait être tombé en ruines, *Nos funditus instauravit*. Ceux qui habitaient cette maison disent qu'elle a été rebâtie de fond en comble par leur bienfaiteur. On sait qu'avant Bolomier, les religieuses de Sainte-Claire n'avaient point eu d'établissement à Genève ; il n'a donc pas pu faire des réparations à leur monastère.

L'inscription est encore aujourd'hui dans la même place où elle avait été mise originairement, nonobstant les changements arrivés à cet édifice. Et la portion de bâtiment où elle est enchâssée n'a jamais appartenu au couvent de Sainte-Claire, mais était un hôpital tout à fait séparé du monastère. On a fouillé dans nos archives pour savoir ce que c'était anciennement que

¹ *Histoire de Genève*, tome II, p. 349.

cette maison de charité. Une ancienne reconnaissance de l'an 1414 l'appelle l'*hôpital de St-Joire*¹ ; il portait ce nom, parce qu'apparemment il avait été fondé par Alamand de St-Joire, évêque de Genève, qui vivait cent ans avant Bolomier. Quand ce second bienfaiteur l'eut entièrement renouvelé, il porta son nom et fut appelé l'*hôpital Bolomier*. Ces anciennes reconnaissances nous apprennent que dans cet hôpital il y avait une chapelle dédiée à la sainte Vierge, qui faisait quelquefois appeler cette maison de charité l'*Hôpital de la bienheureuse Vierge*. Une des colonnes de la porte de cette chapelle subsistait encore en 1749, et l'inscription se voyait au-dessus ; mais la caducité de l'édifice obligea à le rebâtir cette année-là, et trois mois après il souffrit un incendie qui l'endommagea beaucoup.

Une autre reconnaissance nous apprend qu'en 1477, un Guillaume Bolomier était recteur de cet hôpital ; il était neveu et apparemment filleul du Chancelier. Il y a apparence qu'il hérita des fonds que son oncle possédait à Genève, qui étaient fort considérables, soit en maisons, soit en terres. Les biens qu'il avait en Savoie furent apparemment confisqués ; ceux de Genève, se trouvant sous une autre domination, durent passer au neveu, parce que le Chancelier ne laissa point d'enfants.

Voilà donc Guichenon réhabilité sur ce qu'il a dit, que Bolomier avait été le réparateur et le bienfaiteur d'un hôpital de Genève ; il s'est seulement trompé sur le nom. Il l'appelle *de la Madeleine*, il fallait dire *de la bienheureuse Vierge Marie*. La méprise est des plus légères.

Il est bien vrai qu'il y avait eu autrefois à Genève un hôpital dans le quartier de la Madeleine, mais Bolomier n'y avait point contribué. Le fondateur était François de Versonai, et la date est de 1452. Cet hôpital était principalement destiné pour les femmes malades et accouchées.

Il y avait encore à Genève deux ou trois autres hôpitaux,

¹ In favorem Rectoris Hospitalis Sancti Jorii.

dont il ne s'agit point ici; mais je ne saurais me résoudre à passer sous silence un autre bel établissement du fondateur de l'hôpital de la Madeleine. Voici ce que je trouve dans une histoire manuscrite de Genève ¹, et qui mérite bien de trouver ici sa place :

« L'an 1429, un riche marchand de Genève, et homme sans doute éclairé, qui s'appelait François Versonai, se signala par un établissement qui doit lui faire honneur. Il fonda une école, dans laquelle on devait enseigner la grammaire, la logique et les autres arts libéraux. Il fit bâtir, pour cet effet, une maison tout près des Cordeliers de Rive, c'est-à-dire à une petite distance des bords du lac. L'acte de cette fondation, que l'on a dans les archives, contient diverses clauses; il défendait, par exemple, aux maîtres qui seraient appelés à enseigner, de prendre aucune récompense, ni d'exiger aucun émolument des écoliers, et que ceux-ci, en reconnaissance de l'avantage qu'ils avaient d'être enseignés gratis, seraient obligés de se rendre tous les matins près de l'autel bâti dans cette maison, et de réciter là un *Pater* et un *Ave Maria*, pour le repos de l'âme du fondateur de l'école, et de ceux qu'il aurait dans l'intention. C'est dans cette maison que l'on a enseigné la jeunesse dans Genève, non-seulement jusqu'à la Réformation, mais encore jusqu'au temps que le collège fut construit dans le lieu où il est aujourd'hui. L'an 1558, Calvin représenta que l'ancien collège n'était pas bien situé, qu'il n'était pas assez spacieux, et n'avait pas un nombre suffisant de régents; il fit sentir qu'il fallait le placer dans un lieu plus agréable, plus aéré, plus éloigné du bruit. La nouvelle place que l'on choisit s'appelait les *Hutins de Bolomier*, et était contiguë à l'ancien couvent de Sainte-Claire. »

Bolomier a-t-il été fondateur du couvent de Sainte-Claire? On le croit communément à Genève, après Spon, qui l'a dit ainsi dans son *Histoire de Genève*, mais sur l'inscription mal expli-

¹ Celle de Jean-Antoine Gautier, liv. II.

quée ou plutôt mal appliquée. Il est vrai qu'il ajoute une demi-preuve, c'est que « Bolomier ayant des possessions près du couvent de Sainte-Claire, il y a apparence qu'il prit de là occasion de rebâtir le dit couvent ¹. » Mais Guichenon attribue la fondation de ce monastère à Yolande de France, duchesse de Savoie et sœur de Louis XI, roi de France; elle doit l'avoir bâti environ l'an 1470. Il se pourrait que Guillaume Bolomier, neveu et héritier du chancelier, qui vivait dans ce temps-là et qui avait des possessions dans le voisinage, ait donné l'emplacement, et que la princesse ait fait construire le monastère. Après tout, il ne nous importe pas beaucoup aujourd'hui de savoir précisément qui avait fondé ce couvent; c'était l'affaire des religieuses qui l'habitaient, dont la principale fonction était de réciter des prières pour le repos de l'âme de la personne qui les avait fondées.

VIII

MÉMOIRE SUR LES COMTES D'ALINGES.

(Conquête du Chablais par les Bernois en 1536 : la réforme s'y établit. — Son maintien stipulé par le traité de restitution de 1567. — Emmanuel-Philibert respecte le protestantisme chablaisien, Charles-Emmanuel l'attaque. — Le *Réveille-matin des Français*, 1574. — Vastes possessions des comtes d'Alinges : leur attachement au protestantisme pendant trois générations, François, Bernard et Isaac : leur château à Genève : extinction de la branche aînée.)

(*Journal Helvétique*, Janvier 1747.)

MONSIEUR,

Un savant de Suisse travaille à un ouvrage où il doit faire connaître les hommes illustres de ces pays-ci. Nous étions dernièrement ensemble vous et moi, lorsque je reçus de sa part quelques questions sur diverses familles de Genève où il y a eu

¹ Tome II, p. 350.

des personnes qui se sont distinguées par leurs talents et par leurs emplois. Je fus surpris de voir dans cette liste le nom d'Alinges placé des premiers : vous partageâtes cette surprise avec moi. C'est une illustre famille de Savoie, disions-nous, comment la range-t-on parmi celles de Genève ? Cependant l'exactitude de celui qui demandait des éclaircissements là-dessus, ne nous permettait pas de croire qu'il eût fait cette équivoque. Nous soupçonnâmes qu'il avait ses raisons pour ranger cette maison dans la classe des genevoises, et qu'il fallait que quelques-uns de ces seigneurs eussent eu des relations particulières avec notre république. Je me chargeai de creuser ce fait, et de vous rendre raison de ce que je pourrais découvrir là-dessus.

J'ai cherché inutilement quelque éclaircissement dans l'une et l'autre des éditions de l'*Histoire de Genève*; mais, après bien des recherches, j'ai enfin trouvé que trois ou quatre des seigneurs de cette maison ont, de père en fils, fait profession de la religion réformée, qu'ils ont séjourné alternativement et dans Genève et dans leurs terres du voisinage. Il y a même beaucoup d'apparence que quelques-uns se sont procuré des lettres de bourgeoisie. Ce fait est si peu connu qu'il est nécessaire de le développer.

Cette maison tire son nom du château ou fort d'Alinges, dans le Chablais, situé sur une colline près de la rivière de Drance, à deux lieues de Thonon. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de pierres. Les seigneurs d'Alinges existaient déjà dès l'an 1000, et ce qui les illustre le plus, c'est que cette maison est alliée des ducs de Savoie. Divers de ces seigneurs se sont illustrés, en différents siècles, par leurs emplois militaires, et par plusieurs ambassades. Mais il ne s'agit de les considérer aujourd'hui que par leur attachement à la Réformation.

Vous savez, Monsieur, qu'en 1536 MM. de Berne firent la conquête du Chablais, du pays de Gex et de ce que nous appelons les bailliages de Ternier et de Gaillard. Ils y établirent

partout des ministres et des églises. Peu à peu les habitants embrassèrent volontairement la religion de leur nouveau souverain.

En 1567, les seigneurs de Berne rendirent ces terres à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Cette restitution se fit sous la réserve expresse qu'il y laisserait subsister la Réformation, et l'on doit rendre la justice à ce prince que cette condition fut assez exactement observée pendant sa vie.

Je trouvai l'autre jour une ancienne brochure où il y a un trait assez curieux sur la tolérance de ce duc de Savoie. Ce petit livre est intitulé le *Réveille-matin des Français*, et imprimé en 1574. On y exhorte un prince, apparemment le roi de France, au support en matière de religion, et cela par l'exemple d'Emmanuel-Philibert.

« L'exemple de Mgr. de Savoie, lui dit-on, favoriserait grandement vos actions en cela, quand même à son imitation vous entretiendriez les ministres et pasteurs de cette religion, aux dépens des trop gras bénéfices, des dîmes et semblables revenus, comme il fait en ses trois bailliages de Thonon, de Gex et de Terny, où il ne souffre nullement d'être dite une seule méchante petite messe basse. »

Une des conditions du traité était que « les ministres et diacres nécessaires au dit exercice de religion, seraient entretenus au dit pays, avec telles pensions qu'ils ont eu par ci-devant. »

Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la conquête du Chablais jusqu'à sa restitution, je trouve un François d'Alinges qui embrassa la religion réformée, et qui ensuite en fit hautement profession jusqu'à sa mort.

Charles-Emmanuel ayant succédé à son père en 1580, les choses changèrent de face par rapport à la religion dans le Chablais. Il commença en 1589 à interdire quelques églises, et en 1598 il chassa généralement tous les ministres. François de Sales y vint en mission, qui, soutenue à la fin d'une espèce de dragonnade par le régiment de Martinengue, fit re-

prendre, à presque tous les habitants, leur ancienne religion.

Les comtes d'Alinges furent presque les seuls qui demeurèrent fermes; ils firent une profession ouverte de la religion réformée. En 1602, ils firent construire un banc dans l'église de Saint-Pierre de Genève, pour y assister aux exercices sacrés. On l'y voit encore avec leurs armes sculptées: il est sur la même ligne que les sièges des magistrats.

François d'Alinges, qui embrassa la réforme, était un seigneur fort riche, témoin les vingt-deux terres qu'il distribua à ses trois enfants. Il était seigneur de Coudrée, Serveta, Montfort, Vuëlleran, Saint-Saphorin, Boisi, et de quantité d'autres endroits.

Son fils aîné était Bernard d'Alinges, qui fut comme son père un zélé protestant. Il épousa dame François de Moins, qui eut pour dot les terres de Beauregard, Balaison et quelques autres, et qui eut le même attachement pour la religion réformée que le comte son époux.

De ce mariage naquit Isaac d'Alinges, le 21 novembre 1578, dans la terre de Beauregard en Chablais. Il fut élevé avec soin, et se distingua par son amour pour la vertu et pour la vérité; ni promesses ni menaces ne purent la lui faire abandonner dès qu'il l'eût connue. Il se retira à Genève pour y servir Dieu avec plus de liberté. Il mourut le 7 juin 1654, âgé de soixante-seize ans, dans son hôtel voisin de l'hôpital général, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *château de Coudrée*¹. Il mourut sans enfants.

Il eut trois sœurs, dont l'une fut mariée à Bernard de Budé de Vérace, fils de Jean, magistrat de Genève, et petit-fils du grand Budé.

Isaac d'Alinges eut plusieurs neveux par ses autres sœurs, mais celui qu'il affectionna le plus, fut sans contredit Bernard de Budé.

¹ Sur l'emplacement qu'elle occupait, on a construit en 1762, le temple luthérien (voy. Picot, *Histoire de Genève*, tome III, 309).

Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu découvrir touchant ces seigneurs, que nos historiens ont eu grand tort de ne nous pas faire mieux connaître. Des personnes de ce rang, qui par respect pour la vérité, ont eu le courage de s'exposer à toute l'indignation du prince, méritaient une place des plus honorables dans nos annales.

Les particularités que je viens de rapporter ont été tirées d'une feuille volante et fugitive, trouvée par hasard dans un coin de la bibliothèque de Genève. C'est un *Programme mortuaire* dressé par le recteur de l'Académie, suivant la coutume de ce temps-là, pour inviter les Genevois à assister au convoi funèbre d'Isaac d'Alinges, le dernier de cette tige.

Pour la maison d'Alinges ou de Coudrée, qui est encore aujourd'hui une famille distinguée en Savoie, on croit qu'ils ne descendent des anciens comtes que par les femmes, ou si c'est par les mâles, on doit les regarder, au moins, comme la branche cadette.

Si la religion qu'ils professent est différente de la nôtre, on doit leur rendre cette justice que cela ne leur a jamais donné de l'éloignement pour nous. Nous n'avons éprouvé dans toutes les occasions qu'un grand fond de politesse de leur part. Feu M. le marquis de Coudrée était surtout un seigneur des plus accueillants. Le roi Victor-Amédée eut tant de confiance en lui, qu'il le chargea de l'éducation de son fils Charles-Emmanuel aujourd'hui régnant.

Je suis, etc.

LX

PARTICULARITÉS SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(Sa vie par Marsollier : anecdotes suspectes ou fausses qu'elle contient. — Visites de saint François de Sales à Théodore de Bèze : on fait courir le faux bruit de l'abjuration de ce dernier : *Réponse à un gentilhomme savoisien*. — Rétablissement du catholicisme en Chablais : mission de saint François de Sales : ses exorcismes : arrivée du régiment de Martinengue : la droite et la gauche du duc Charles-Emmanuel. — Saint François de Sales fait évêque de Genève quelques jours avant l'escalade : exigüité de son revenu. — Ripaille, et la devise d'une cellule tirée de Tibulle. — *L'esprit du bienheureux François de Sales*).

(*Journal Helvétique*, Février 1747.)

MONSIEUR ,

Vous avez paru content de ce que je vous ai fait connaître quelques seigneurs du Chablais, qui demeurèrent fermes dans la religion réformée, lorsque la plus grande partie de ce pays-là rentra dans le sein de l'Eglise romaine ¹. Vous avez admiré ces braves comtes d'Alinges, qui après avoir connu la vérité, par le moyen des ministres que les seigneurs de Berne avaient établis dans ce pays, y persévérèrent malgré tous les discours séduisants et artificieux de François de Sales, soutenus de l'autorité du prince, et de ses menaces contre ceux qui ne retourneraient pas incessamment dans le giron de l'Eglise. L'attachement de ces seigneurs pour la réformation se soutint pendant trois générations, c'est-à-dire autant que cette branche subsista. Vous savez mauvais gré à ceux qui ont écrit l'histoire de Genève, lorsqu'ils en étaient à la révolution du Chablais, de ne nous avoir pas conservé la mémoire des premiers seigneurs de ce duché, qui se signalèrent par leur respect pour la vérité, et

¹ *Journal Helvétique*, janvier 1750, ou ci-dessus p. 122.

qui, comme Moïse, demeurèrent fermes, sans craindre la colère du prince ⁴. Voilà les héros que l'histoire doit s'attacher à nous dépeindre, préférablement à ceux qui se signalent en répandant le sang humain.

A cette occasion, vous me faites de nouvelles questions. Vous voulez que je vous entretienne de ce François de Sales qui a tant fait de bruit pendant sa vie, et qui après sa mort a trouvé place dans le calendrier. Votre curiosité s'est tournée de ce côté-là, et vous vous plaignez de ce que vous n'avez pas les livres où vous pourriez la satisfaire. Vous supposez que j'en suis mieux pourvu que vous, et là-dessus vous me donnez pour tâche de vous marquer quelques particularités de sa vie, surtout de sa fameuse mission dans le Chablais, et des fondements de sa canonisation.

Vous me demandez-là bien des choses, Monsieur: je ne sais si j'aurai le courage et la patience de faire tout ce que vous exigez de moi. En tout cas, je vous indiquerai quelques auteurs où vous trouverez de quoi suppléer à ce que je n'aurai pas suffisamment éclairci.

Un des premiers auteurs que je crois qui ait écrit la vie de ce saint, est Charles-Auguste de Sales, son neveu, qui a été aussi évêque de Genève. Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, ami intime de notre François de Sales, avait aussi donné un ouvrage, pour faire bien connaître le caractère de ce saint.

Mais l'historien le plus connu, et que j'ai là tout entier en votre faveur, c'est l'abbé Marsollier, chanoine et doyen de la cathédrale d'Usez. En 1711, il donna la vie du saint en deux volumes in-8°. Il est bon de vous faire un peu connaître cet ouvrage. Il faut convenir qu'il est fort bien écrit, et qu'il se fait lire avec plaisir. On a, du même auteur, la *Vie du cardinal Ximenez*, qui est estimée, et qui ne le cède peut-être pas à celle de l'abbé Fléchier. Pour rendre recommandable l'histoire de

⁴ Hébr. XI, 27.

son saint, il nous avertit, dans une préface, qu'elle a été écrite sur des mémoires que les religieuses de la Visitation lui ont fournis. Vous savez que François de Sales est l'instituteur de cet Ordre. Je soupçonne fort que cette source ne vous paraîtra pas des meilleures. M. Languet, ci-devant évêque de Soissons, nous a fait voir dans la vie de la fameuse Marie Alacoque, religieuse du même Ordre, que l'on se commet beaucoup en écrivant sur des mémoires dressés par de bonnes religieuses, dans le fond d'un couvent. Cet académicien, malgré la beauté de son style, s'est donné dans cet ouvrage un ridicule qui ne s'effacera pas de longtemps.

Quoique l'abbé Marsollier se soit beaucoup mieux observé que l'évêque de Soissons, il lui a cependant échappé quelques traits qui ne font pas honneur à son discernement : « Saint François de Sales allait à Thonon en 1608, dit notre historien. On raconte une chose qui lui arriva en chemin, qui est une preuve bien sensible de sa mortification. Il fut obligé de loger chez un de ses amis. On se mit à table; mais celui qui avait mis le couvert s'était mépris, et avait mis de la farine dans la salière, au lieu de sel. Ceux qui lui tenaient compagnie s'en aperçurent bientôt. Mais le prélat, accoutumé à ne faire aucune attention à ce qu'il mangeait, continuait à se servir de la farine au lieu de sel, et ne s'en fût peut-être pas aperçu, si le maître du logis, en ordonnant que l'on changeât de salière, ne lui en eût fait des excuses. » Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que ce beau trait d'histoire aurait aussi demandé que l'auteur en fit des excuses à ses lecteurs; car il ne marque guère de goût dans un écrivain? Je connais des gens qui ont dit, après l'avoir lu, qu'il sentait bien le couvent, qu'il aurait été bon dans le procès de canonisation d'un moine, mais qu'il était aussi déplacé dans cette histoire, et presque aussi insipide, que le prétendu assaisonnement mis mal à propos dans la salière. Mais pour conten-

¹ Tome I, p. 563.

ter ces gens délicats, voici où ils trouveront du sel, et même du plus âcre et du plus mordant.

« Quelqu'un étant en conversation familière avec Bèze, s'avisait de lui demander qu'est-ce qui l'attachait le plus à la secte des calvinistes. Bèze ne répondit rien ; mais ayant fait venir une jeune fille fort belle qui demeurait avec lui, « voilà, lui dit-il, la raison qui me convainc le plus de ma religion. » Celui à qui il faisait cette confidence fut d'autant plus surpris de cette réponse, ajoute notre historien, que Bèze était alors dans un âge fort avancé, et qui devait l'avoir guéri de pareilles faiblesses. » Il faut savoir gré à notre auteur d'avoir mis ce correctif à son anecdote ; mais il aurait marqué plus de jugement, s'il l'avait entièrement supprimée.

Malheureusement il en tire des conséquences comme si le fait était bien sûr. « Après cela, dit-il, il faudrait que la religion chrétienne eût bien changé de caractère, si Dieu avait choisi de pareilles gens pour réformer son Eglise, et pour leur découvrir des vérités inconnues à tant de saints si éclairés, si humbles, si détachés du monde (qu'ils prennent de la farine pour du sel). »

On n'a pas oublié, dans la Vie de François de Sales, les soins qu'il se donna pour essayer de ramener Bèze dans le sein de l'Eglise romaine ; et on lui en fait un grand mérite. C'eût été une conquête digne de lui. Aussi n'épargna-t-il rien pour y réussir. Il s'y porta avec d'autant plus de zèle, qu'il avait une commission expresse de la cour de Rome pour cela. Je commencerai par cet article à satisfaire à vos demandes. Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je vous donne rien de suivi sur la vie de ce saint. Nous nous en tiendrons, s'il vous plaît, à quelques particularités détachées. Je ne vous promets pas même de me tenir toujours scrupuleusement à notre sujet, s'il se présente quelque idée accessoire qui me frappe davantage.

Les historiens qui ont écrit la vie de François de Sales, rap-

¹ Tome I, p. 303.

portent tous qu'il fit à Bèze trois ou quatre visites. Ils n'oublient pas de remarquer qu'il s'exposait beaucoup, que c'était une pieuse témérité à un homme de son caractère d'oser entrer dans notre ville. Tout cela tend, comme vous le voyez, à rendre ses démarches plus méritoires.

Clément VIII, par un bref du 1^{er} octobre 1596, lui ordonne de faire la tentative et de ne rien épargner pour y réussir. L'abbé Marsollier, pour justifier l'empressement du pape, fait un portrait assez avantageux du ministre. « Tout le monde sait, dit-il, que Théodore de Bèze était le plus fameux ministre du parti calviniste. Il était sans contredit un des plus beaux esprits de son siècle. Il parlait en prose et en vers avec la dernière politesse. Les calvinistes le regardaient comme un homme extraordinaire ; sa réputation parmi eux était à un point à ne pouvoir augmenter. Il était alors fort avancé en âge ; mais il n'avait rien perdu de sa belle humeur ; et la douceur de ses mœurs, les agréments de sa conversation lui avaient acquis un si grand nombre d'amis, qu'il était également aimé et honoré dans tout le parti. » L'abbé rend ensuite raison de ce qui se passa dans la première visite de François de Sales. Le point le plus important fut qu'il demanda à Bèze s'il ne croyait pas qu'on pût faire son salut dans la communion romaine. « Il fallut rêver quelque temps avant de répondre, dit l'historien ; après quoi, ajoute-t-il, Bèze reconnut qu'on pouvait s'y sauver, mais qu'elle était chargée de trop de cérémonies et de trop de pratiques humaines, et que le chemin du ciel était plus aplani dans l'Eglise réformée. » Dans la suite de la conférence on traita plusieurs points de la controverse, que l'abbé Marsollier rapporte à sa manière, et dont je vous épargne le détail.

Il vaut mieux vous rendre raison de la manière dont François de Sales aborda Bèze. C'est une petite particularité curieuse, que je tire d'un manuscrit de la bibliothèque de Genève. Il contient la plus grande partie du procès de canonisation de notre saint, qu'un heureux hasard nous a procuré. On y voit

que François de Sales, étant arrivé à Genève, se rendit d'abord au logis de Bèze. Il fut introduit dans une grande salle, où on le fit attendre assez longtemps. Il y remarqua un portrait de Calvin, avec ces vers mis au bas :

Hoc vultu, hoc habitu, Calvinum sacra docentem
Geneva felix audiit,
Cujus scripta piis toto celebrantur in Orbe,
Malis licet ringentibus.

Bèze se fit un peu attendre ; et dans l'intervalle, l'étranger s'amusa à parodier ces vers. Il eut l'art, en y changeant seulement trois ou quatre mots, d'en faire une satire contre Calvin. Après les premiers compliments, il dit naturellement à Bèze que, pour ne pas s'ennuyer en l'attendant, il avait essayé de faire quelque petit changement aux vers du portrait, et il les lui récita à sa manière⁴. On nous apprend que le ministre de Genève entendit raillerie, et que cette franchise ne lui déplut point. Après ce début assez enjoué, on vint, comme je vous l'ai dit, à quelque chose de plus grave, mais sans aucun succès.

François de Sales, après avoir rendu raison à Rome, ou au nonce du pape, de ce qui s'était passé à cette première visite, reçut un nouveau bref l'année suivante, qui lui ordonnait de retourner à Genève, et d'y faire une seconde tentative pour gagner ce chef des hérétiques. Mais le Saint-Père eut soin en même temps de lui fournir un des meilleurs arguments pour opérer la conversion des errants. Il lui marquait qu'il pouvait donner parole à Bèze que, s'il voulait venir à Rome, il y jouirait, pour le reste de ses jours, d'une pension annuelle de douze mille livres, et qu'outre cela on lui paierait largement la valeur de tous les meubles et effets qu'il pourrait avoir laissés à Genève. Voilà des raisons très-persuasives. Cependant elles ne firent

⁴ Hoc vultu, hoc habitu Calvinus *insana* docentem
Geneva *demens* audiit,
Cujus scripta piis toto *damnantur* in Orbe,
Malis licet ringentibus.

point sur cet esprit obstiné l'impression qu'on croyait, à Rome, qu'elles devaient faire. Non-seulement on ne put pas le séduire, mais il paraît même que cette seconde fois il n'entendit pas raillerie comme la première. Il fut blessé des indignes moyens qu'on employait pour le corrompre. Il ne regarda les offres qu'on lui faisait que comme des pièges de Satan. Il lui échappa un : *Vade retro, Satana*. Il crut que dans cette occasion il pouvait faire la même réponse que fit autrefois le Sauveur au séducteur, qui, pour l'engager à un acte d'idolâtrie, lui disait : *Hæc omnia tibi dabo*.

Ces différentes conférences n'aboutirent donc à rien; mais n'ayant pas pu vaincre cet esprit rebelle, on y suppléa par un triomphe imaginaire qu'on eut soin de faire sonner fort haut dans toute l'Europe. On fit courir le bruit que cette même année 1597, Bèze était mort bon catholique. On disait que, se voyant près de sa fin, il avait abjuré, à Genève, la religion réformée, en présence du magistrat, qu'il avait exhorté en même temps à se réunir à l'Eglise romaine; que l'évêque l'avait absous avant sa mort par un ordre exprès du pape, et qu'ensuite la ville, qui s'était rendue aux exhortations de Bèze, avait fait une députation solennelle à Rome, pour prêter obéissance au souverain pontife.

On ne saurait croire combien ce bruit fit de chemin, tout ridicule qu'il était. On l'écrivit dans toutes les cours catholiques, en France, en Allemagne, en Pologne et surtout à la cour de Vienne; et dans tous ces lieux cette nouvelle fut gobée. Vous jugez bien, Monsieur, que cette belle conversion trouva encore plus aisément créance en Italie qu'en aucun autre pays. La persuasion était si générale, que des amis même de Genève, qui voyageaient en Italie, y furent trompés. J'ai vu une lettre écrite de Florence à une personne distinguée de notre ville, qui roule sur ce sujet. Je vais vous en transcrire quelques lignes; car ces sortes de faits demandent d'être bien constatés. La lettre est du 24 février 1598 :

« Etant à Sienne au mois de septembre dernier, dit ce voyageur, je sortis de la ville environ deux heures avant le coucher du soleil, avec un de mes amis, pour voir vos ambassadeurs de Genève, que le peuple disait avec un plaisir extrême devoir arriver cette nuit-là, allant à Rome; entre lesquels nous espérions même de vous voir. Nous demeurâmes ainsi hors des portes jusqu'à une heure après le soleil couché, chacun disant que ces ambassadeurs avaient pris un autre chemin. Je pourrais bien, sur ce sujet, vous écrire plusieurs autres choses aussi ridicules; mais il faut être discret..... »

Vous trouverez dans le *Dictionnaire critique de Bayle*, des réflexions curieuses sur ce bruit, que l'on fit courir, que Bèze était mort, et qu'avant d'expirer il avait fait profession de la foi romaine. « Ceux qui inventèrent ce conte, dit-il, et ceux qui le firent courir, connaissaient très-mal le véritable intérêt de leur Eglise. Ces sortes de fraudes sont bonnes à débiter contre une secte qui n'a ni auteurs, ni imprimeurs. Mais elles ne peuvent être que préjudiciables, quand on ose s'en servir contre une Eglise qui a mille presses et mille plumes dans son sein..... Les ministres de Genève ne se turent point dans cette occasion. Ils publièrent deux écrits revêtus de toute l'authenticité nécessaire, pour réfuter cette sottise imposture. L'un de ces écrits était en latin, sous le titre de *Beza redivivus.....*¹. »

Vous savez, Monsieur, que le célèbre auteur de ce dictionnaire avait un art merveilleux pour tirer partie de toutes les brochures qu'il pouvait recouvrer, et que leur petitesse fait perdre. J'en ai une entre les mains, sur le sujet en question, dont il aurait assurément fait usage, si elle lui eût été connue; elle est de 1598 et a pour titre : *Réponse à un gentilhomme savoisien*. C'est de là que j'ai tiré l'extrait de la lettre écrite de Florence. On y en voit quelques autres du même genre. Le trait le plus singulier que j'y ai trouvé, c'est qu'un prédicateur prêchant à Laon, fit part à ses auditeurs d'une œuvre pie qu'il

¹ *Dictionnaire critique*, art. Bèze. Remarque O.

venait de faire. Il avait ramassé, dans une quête, neuf ou dix francs « pour faire dire cinquante messes, pour délivrer la pauvre âme rôtie de ce Bèze converti. » Je soupçonne fort que c'est Bèze lui-même qui est auteur de ce petit écrit. Il fit aussi un petit poëme plein de feu contre un jésuite qui se trouva être l'inventeur de la fable. « Le révérend Père attira par là, sur sa personne en particulier, et sur son ordre en général, dit le *Dictionnaire critique*, une grêle de vers satiriques, que les muses de Th. de Bèze, toutes vieilles qu'elles étaient, ne laissèrent pas de rendre bien terrassantes. »

Bèze, par de semblables signes de vie, dissipa parfaitement le bruit de sa mort et de sa prétendue conversion. Il vécut encore huit années, n'étant mort qu'en octobre 1605. La confusion que devait avoir causé à tout le parti catholique ce bruit ridicule, aurait dû les rendre plus circonspects dans la suite. Cependant croiriez-vous, Monsieur, qu'un zèle mal entendu pour leur religion a encore jeté quelques auteurs dans la récidive? L'abbé Marsollier cite un anonyme qui a donné au public une *Vie de saint François de Sales*, où il dit que Bèze, se sentant véritablement près de mourir, souhaita de parler à cet habile ecclésiastique avec qui il avait déjà eu plusieurs conférences sur la religion; « mais que cette satisfaction lui ayant été refusée, on assure qu'il se repentit d'avoir quitté l'Eglise catholique et qu'il rétracta ses erreurs. » Il est vrai que l'abbé Marsollier n'ose pas appuyer cette conjecture, « Bèze étant mort au pouvoir des calvinistes, dit-il, il est difficile de pouvoir donner quelque chose de certain sur un fait de cette importance. » Mais ce n'est pas assez de suspendre son jugement sur de semblables anecdotes, il faut dire rondement que ceux qui les débitent se commettent beaucoup, et qu'ils font prudemment de garder l'*incognito* comme a fait l'anonyme.

Je lui ai cependant l'obligation de m'avoir ramené à François de Sales, que cette longue digression me faisait presque oublier. Je me flatte que vous me la pardonnerez : il y a des

cas où l'accessoire vaut bien le principal. On ne saurait assez combattre la crédulité causée par l'esprit de parti. On peut bien se détourner un peu de son chemin pour essayer de guérir le genre humain de cette maladie : on doit profiter de toutes les occasions qui se présentent pour cela.

Si François de Sales, quoi que l'on en dise, n'a jamais pu rien gagner sur l'esprit de Bèze, il eut d'un autre côté la satisfaction de faire de nombreuses conversions dans le Chablais. C'est un article sur lequel vous souhaitez que je m'étende un peu. Cette mission est ce qui l'a le plus illustré et qui a le plus contribué à lui donner une place dans le calendrier.

En 1594, le duc de Savoie, oubliant les traités précédents par lesquels il avait promis de ne rien toucher à la religion¹, écrivit à l'évêque Claude de Granier, prédécesseur de François de Sales, de choisir de bons sujets, qui eussent les qualités requises pour travailler avec succès à la conversion des peuples du Chablais et des trois bailliages. Il leur promit sa protection et qu'il seconderait leurs travaux; en conséquence il manda aux gouverneurs des places de les appuyer de tout leur pouvoir. Ce prince s'étant rendu maître de son pays, avait mis partout des garnisons qui facilitèrent beaucoup le rétablissement de sa religion. On y envoya donc François de Sales, âgé d'environ trente ans, et son cousin Louis de Sales, qui était aussi prêtre.

Pour colorer cette démarche, le duc de Savoie disait qu'il y avait plusieurs de ses sujets, dans le Chablais, qui souhaitaient d'être instruits dans la religion catholique, et qu'il devait leur en donner les moyens. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande partie était dans des sentiments bien différents. Ils étaient persuadés que la conservation de leur liberté et de leurs privilèges, dépendait de celle de leur nouvelle religion.

Cependant cet habile missionnaire en gagna peu à peu un

¹ En 1589 il avait encore promis aux réformés de Thonon, de leur laisser une entière liberté de conscience.

certain nombre par ses discours artificieux. Il avait l'art de cacher tout ce qu'il y a de choquant dans la religion romaine, et il ne la présentait que par ses beaux côtés. Il répandit dans le pays un écrit dans le goût de l'*Exposition* de M. de Meaux. Son bon ami Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, employa aussi, peu de temps après, cette méthode séduisante. Il publia un livre intitulé : *l'Avoisinement des Protestants vers l'Eglise romaine*, dont Richard Simon donna une nouvelle édition avec des remarques, en 1703. Bien des gens croient que c'est dans cet ouvrage que M. de Meaux avait pris le plan du sien, qui lui a cependant fait autant d'honneur que s'il était tout à fait original.

Après que François de Sales eût travaillé pendant quelque temps à déguiser sa religion et à la montrer par les côtés les plus favorables, le prince fit enfin intervenir son autorité pour donner du poids aux sophismes du missionnaire. Il envoya à Thonon le régiment du comte de Martinengue, lieutenant général, qui fut logé chez les bourgeois. Il y arriva en 1597. Le duc s'y rendit lui-même bientôt après. A son arrivée, le régiment se saisit des portes et des places publiques : ordre à tous les réformés de se trouver à l'Hôtel-de-Ville. Le prince les menace, leur fait entendre d'un ton irrité qu'il est question de se déclarer. Il ordonne que tous ceux qui voudraient être de sa religion passassent à sa droite. Ceux qui refusèrent de faire cette démarche, furent dépouillés de leurs emplois et chassés ignominieusement du pays. Ils n'eurent pour cela que l'espace de vingt-quatre heures. Voilà qui abrégéa beaucoup les controverses.

Il faut donc attribuer les nombreuses conversions du Chablais, en partie à l'habileté du missionnaire, et en partie aux voies de fait qu'employa le duc de Savoie pour le seconder. On convient que jamais homme n'eut plus l'art de s'insinuer dans les esprits que François de Sales. Son historien nous dit que « son extrême douceur donnait des charmes à sa conversation, dont il n'était pas aisé de se défendre. On se sentait prévenu

en sa faveur dès qu'il ouvrait la bouche. Il gagnait en même temps l'estime et l'affection de ceux qu'il fréquentait¹. » Cependant je trouve dans la *Vie des Saints*, de Baillet, que François de Sales avait un usage qui ne s'accorde guère avec cette grande affabilité qu'on lui prête. « Quand il alla dans le Chablais, qui était habité par des calvinistes, dit-il, il ne dissimula point à ces peuples qu'il était venu déclarer une guerre sainte aux puissances de l'enfer, dont ils étaient les esclaves. Et ce qui fut interprété assez diversement par les personnes éclairées, c'est qu'il voulut commencer par faire des exorcismes contre les démons, pratique qu'il observa presque toujours depuis, lorsqu'il en vint aux prises avec les hérétiques, surtout avec les ministres². » Serait-ce par représailles du *Vade retro Satana* de Bèze, qu'il en usait ainsi? Quoi qu'il en soit, l'auteur qui nous apprend cette singularité en paraît blessé lui-même, et la trouve déplacée avec des gens dûment baptisés. Vous conviendrez aussi sans doute, Monsieur, que ses manières si douces et si prévenantes étaient tout à fait en défaut dans cette occasion. Peut-on rien de plus révoltant et de moins propre à amener les gens à penser comme nous, que de commencer par leur dire que pour avoir des sentiments comme les leurs, il faut nécessairement avoir le diable au corps?

Croiriez-vous que cet exorciste banal qui voulait chasser le démon partout, ne sut pas empêcher qu'il ne vint un jour se nicher dans son cerveau? Il se trouva lui-même exposé aux tentations du malin esprit. Les Frères de Sainte-Marthe, dans le catalogue des évêques de Genève, nous ont donné en abrégé la vie de François de Sales. Ils nous apprennent qu'il fut un jour violemment tenté par le démon, d'un doute sur la foi de l'Eucharistie³. Mais comme notre saint croyait souvent voir le démon où il n'était pas, ses historiens ont fait la même chose.

¹ Tome I, p. 161.

² *Vie des Saints*, tome I, p. 787.

³ *Gallia christiana*, tom. II, p. 598.

Les dévots mettent le malin esprit partout. Rien de plus inutile que de l'avoir appelé dans cette occasion. Croyez-vous, Monsieur, qu'il soit fort nécessaire que le diable s'en mêle pour qu'un homme d'esprit, tel qu'était assurément François de Sales, ait pu quelquefois se défier d'un dogme aussi contradictoire que la transsubstantiation? Si les doutes qui s'élèvent quelquefois chez nous, sur la religion, viennent de ces anges de ténèbres, il les excite sans doute en nous obscurcissant l'esprit. Mais les défiances qu'un catholique romain a quelquefois sur cette matière, que les scolastiques ont si fort embrouillée, se font sentir surtout lorsque ces nuages se dissipent, lorsque la raison s'épure et qu'elle reprend ses droits. C'est alors que les difficultés contre ce dogme se présentent en foule. Elles ne viennent donc pas de l'obscurcissement de nos idées, ni par conséquent de cet ange de ténèbres.

François de Sales, après avoir été quelque temps coadjuteur, fut enfin fait évêque en 1602; la cérémonie du sacre se fit le 8 décembre. L'abbé Marsollier nous apprend que, quinze jours après, le duc de Savoie fit une entreprise sur Genève, qu'il essaya de surprendre de nuit. Il s'agit de la fameuse escalade dont vous avez souvent ouï parler : notre historien se contente de rapprocher ces deux événements, sans se mettre en peine d'y mettre aucune liaison. Je crois cependant qu'il y en a, quand on examine bien la chose; au moins je vais hasarder là-dessus une conjecture qui vous paraîtra assez vraisemblable.

Charles-Emmanuel comptait tellement sur le succès de son entreprise, que l'on voit dans la *Vie du Connétable de Lesdiguières*, que ce prince avait fait partir de Turin, quelques semaines auparavant, des mulets chargés d'ornements d'église et de cierges pour la messe de minuit, qu'il espérait d'entendre dans la cathédrale de Genève. Dans cette vue, et pour rendre la cérémonie plus auguste, il était essentiel d'avoir aussi l'évêque du diocèse, pour officier pontificalement aux fêtes de Noël. Dans cette sup-

position, il ne fit que se prêter aux désirs de son souverain. Vous savez quel fut le succès de l'escalade : les troupes de Savoie furent repoussées ; on fit rebrousser les mulets partis de Turin, et l'évêque demeura à Annecy.

L'abbé Marsollier nous donne François de Sales pour un prélat d'une humilité profonde. Quelqu'un lui ayant dit un jour « qu'il se flattait de le voir une fois sur son trône de Genève, » son humilité souffrit beaucoup de ce compliment, et il en parut affligé. On nous apprend aussi qu'il refusa la coadjutorerie de l'Eglise de Paris, et de bons évêchés que le roi Henri IV lui fit offrir en France. Ce refus marque également son humilité et son désintéressement.

On sait qu'il entreprit la mission du Chablais à ses dépens. L'évêché ne pouvait pas être regardé comme un dédommagement suffisant de tous les frais qu'il avait soutenus précédemment. Il est bon de vous dire qu'il est d'un fort petit revenu, et donne tout au plus quatre à cinq mille livres par an.

Le peu de revenu de cet évêché donna lieu dernièrement à un bon mot, dont je dois vous faire part. Le prélat qui siège aujourd'hui est très-distingué par sa naissance et par son mérite. On l'appelait auparavant M. l'abbé de Chaumont¹. Il a une incommodité qui lui fait beaucoup de peine, c'est un embonpoint excessif, qui le met presque entièrement hors d'état d'agir. Un curé du diocèse, qui le voyait pour la première fois, en fut frappé ; il marqua sa surprise, en sortant, à un de ses confrères, par cette jolie saillie : « Je n'ai jamais vu, lui dit-il, d'évêque plus gras, ni d'évêché plus maigre. »

Le duc de Savoie, faisant attention au peu de revenus de Monsieur de Genève pour soutenir sa dignité, chercha à le gratifier de quelques bénéfices. « L'abbaye de Ripaille ayant vaqué, dit l'abbé Marsollier, le prince l'offrit à saint François de Sales ; mais il le remercia et le pria d'y établir les Chartreux. Le duc

¹ Joseph-Nicolas de Chaumont des Champs, élu évêque en Mars 1741.

de Savoie y consentit, et le saint prélat eut la satisfaction d'avoir attiré ces saints religieux dans son diocèse¹. »

Si cet auteur avait un peu mieux connu notre pays, il aurait su qu'il y a une chartreuse dans le Genevois, fondée il y a cinq ou six cents ans. C'est celle de Pommier, où je sais que vous avez fait une fois une promenade. Les Chartreux de Ripaille ne sont donc pas les premiers établis dans ce diocèse. Mais c'est là une faute légère, et que je n'ai relevée que pour avoir occasion de vous rapporter une petite circonstance de la vie de ce prélat, que je crois qui vous fera plaisir.

Un auteur nommé Cotelendi donna, sur la fin du siècle passé (1686), une *Vie de saint François de Sales* où j'ai trouvé cette particularité : L'évêque de Genève et celui de Belley firent ensemble un voyage à Ripaille, quelque temps après l'établissement des Chartreux ; en se promenant dans le cloître, ils lurent ces deux vers sur la porte d'une cellule :

Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ,
Lumen, et in solis tu mihi turba locis.

Ces vers les frappèrent ; ils les trouvèrent fort beaux. Comme ils avaient tous deux l'esprit fort subtil, ils ne manquèrent pas d'y trouver quelque sens mystique des plus sublimes. L'un d'eux conjectura qu'on pouvait les expliquer de la naissance du Sauveur, qui est venu pendant la nuit, pour dissiper les ténèbres dont nous étions enveloppés. Ils en donnèrent encore d'autres explications aussi belles et aussi relevées. Mais ils furent bien surpris, quand on leur apprit que ces vers se trouvent dans le IV^e livre du poète Tibulle, qui les avait faits pour sa maîtresse. Il est vrai que le chartreux, en les mettant sur sa porte, les avait sanctifiés en les appliquant à Dieu, au service duquel il s'était consacré dans sa solitude. Arnaud d'Andilli, un peu avant sa mort, les envisagea du même côté, et les traduisit de cette manière :

¹ Tome II, p. 49.

Tu m'es un doux repos dans mes plus grands ennuis,
 Tu m'es un clair flambeau dans mes plus sombres nuits :
 Et dans la sainte horreur de cette solitude,
 Tu m'es toi seul, mon Dieu, toute une multitude.

Voici une traduction plus moderne de ces vers :

Avec toi je saurai me plaire,
 Dans le lieu le plus solitaire.
 Du plus sombre cachot, ta divine clarté
 Dissipera l'obscurité.
 Tu peux seul adoucir le destin le plus rude,
 Et d'un affreux désert bannir la solitude.

Pierre Camus, après la mort de l'évêque de Genève, fit un ample recueil de tout ce qu'il avait ouï dire de plus remarquable à son ami, et qui le caractériserait le mieux. Il le publia en six volumes sous ce titre : *L'Esprit du bienheureux François de Sales*. On y voit plusieurs pensées vives et des réparties assez heureuses. Mais comme l'évêque de Belley n'avait pas le goût fort bon, un docteur de Sorbonne crut devoir réformer cet ouvrage, il y a environ vingt ans. Il réduisit les six volumes en un seul, et n'y mit que des traits choisis. Il ne sera pas mal de vous en donner un échantillon. Je choisirai pour cela une dispute qu'il eut à soutenir dans les rues de Paris, où il fit paraître beaucoup d'esprit, et en même temps beaucoup de modération.

Il se trouvait dans cette capitale en 1619, à la suite du cardinal de Savoie, qui s'y était rendu pour assister aux noces du prince de Piémont son frère, qui épousait la sœur du roi Louis XIII. Un protestant un peu brusque ayant rencontré François de Sales dans un superbe carrosse, lui fit cette question pour l'embarrasser : « Je voudrais bien vous demander, à vous qui passez pour un homme apostolique, si les apôtres allaient en carrosse ? » Le prélat fut d'abord un peu surpris de cet assaut, mais s'étant bientôt remis, il répondit : « Que les apôtres n'avaient pas fait difficulté de monter en carrosse quand

l'occasion s'en était présentée, qu'on en voit un exemple dans les Actes des Apôtres, en la personne de Philippe, qui ne fit point de difficulté de monter dans le char ou le carrosse de l'eunuque de la reine d'Ethiopie. »

« Mais, dit le protestant, ce carrosse n'était pas à Philippe, il était à cet officier de la reine, qui l'invita à y monter. Après tout, les apôtres n'allaient pas dans des carrosses dorés, ni si riches que le vôtre. Vraiment, ajouta-t-il, voilà de nos saints qui vont en paradis fort à leur aise! »

Le prélat expliqua ensuite comment il se trouvait dans un si beau carrosse, qu'il était au roi, qui en envoyait souvent quelqu'un des siens au prince de Savoie et à ceux de sa suite; que pour lui il n'avait en propre ni carrosse, ni équipage; que quand il aurait la volonté d'en avoir, les Genevois, en retenant les biens de son Église, lui en auraient ôté les moyens.

Il y a environ quarante ans que deux savants bénédictins voyagèrent en France, par ordre de Louis XIV, pour perfectionner le *Gallia christiana*. Ils vinrent jusqu'à Annecy; ils firent visite à l'évêque, dont ils parlent fort avantageusement dans la relation de leur voyage. Ils disent qu'effectivement il n'a que trois ou quatre mille livres de rente, « mais que cela n'empêche pas qu'il ne soit autant évêque que s'il en avait 50 ou 60 mille. Il est vrai qu'il n'a ni carrosse, ni train, mais, ajoutent-ils, il n'en n'est pas moins heureux, et n'en est que plus conforme aux apôtres¹. »

Saint François de Sales mourut à Lyon le 22 décembre 1622, âgé de cinquante-six ans.

Il faudrait, Monsieur, vous parler présentement de sa canonisation, mais ma lettre est déjà trop longue, ce sera donc pour une autre fois. D'ailleurs nous imiterons un peu par là l'usage de Rome, de ne pas canoniser les gens immédiatement après leur mort.

¹ *Voyage littéraire de deux bénédictins*, Paris 1717. tome I, p. 242.

X

RECHERCHES SUR LA CANONISATION DE SAINT
FRANÇOIS DE SALES.

(Les *procès de canonisation* à Rome , avec leur *Avocat du diable* : celui de Saint François de Sales en particulier. — Ce saint commence la conversion du Chablais en apôtre, par la persuasion : il la finit ou l'opère en conquérant, par la contrainte, à l'aide des troupes. — Il conseille au duc de ne pas tenir compte des promesses du traité de Nyon. — Miracles qu'on lui attribue. — Combien de protestants François de Sales a-t-il convertis? Enorme et palpable exagération à cet égard. — Son insuccès dans le pays de Gex. L'évêque Jean d'Arenthon obtient, en 1662, la clôture de 23 temples du pays de Gex : la révocation de l'édit de Nantes achève seule l'œuvre.)

(*Journal Helvétique*, Août 1749, *Bibliothèque impartiale* 1751, tome III, part. III, art. X : dans le même volume, part. I, p. 107-127, est reproduit l'article précédent sur saint François de Sales.)

François de Sales fut *béatifié* le 28 décembre 1661 ; Alexandre VII donna dans ce but dispense de treize années du temps qui est porté par le décret d'Urbain VIII pour béatifier ceux qui sont morts en odeur de sainteté. On a, sur ce dernier sujet, un manuscrit fort instructif à la bibliothèque de Genève ; on y voit la harangue de l'avocat consistorial Prosper Bottinius, prononcée devant le pape et les cardinaux le 14 septembre 1662, pour obtenir la *canonisation*.

Les fondements de cette demande sont d'abord les vertus qui ont brillé dans ce prélat, une charité ardente pour le prochain, une douceur inaltérable. On assure que pendant tout le cours de sa vie, on ne l'a jamais vu en colère ; il a fait voir une patience à toute épreuve. L'abbé Marsollier dit que, « comme Salomon, François avait reçu une inclination naturelle au bien, et qu'il aima la vertu dès qu'il la put connaître. »

L'avocat Bottinius renchérit là-dessus ; il dit que le prélat aima la vertu avant même que de savoir ce que c'était ; c'est ce

qu'il tâche de prouver sur l'article de la chasteté. « Son amour pour la pureté était si marqué, dit-il, qu'on s'en aperçut dès le berceau, et qu'il semblait fuir les caresses de sa nourrice. » Voilà une chasteté bien précoce. Mais l'on sait que

. aux âmes bien nées,
La vertu n'attend pas le nombre des années.

Pour mettre dans tout son jour la chasteté du prélat, l'abbé Marsollier rapporte « que quand il fut fait évêque, et qu'il voulut régler sa maison, un de ses amis lui ayant proposé de prendre une femme d'un âge non suspect, pour avoir soin du linge et des meubles, il n'y voulut jamais consentir, et il ajouta qu'il ne logerait pas même sa propre mère. Effectivement, la comtesse de Sales, qui venait souvent à Annecy, ne logea jamais chez lui ¹. » A cet égard et à plusieurs autres, ses panégyristes nous assurent qu'il conserva jusqu'à la mort la pureté et l'innocence qu'il avait acquise dans son baptême, et qu'elle fut le fondement de toutes les vertus qui brillèrent en lui dans la suite.

Cependant son ami Pierre Camus, dans son recueil intitulé *l'Esprit du bienheureux François de Sales*, n'a point dissimulé une objection qu'on lui fit une fois sur ce qu'il fréquentait trop le sexe. Il fit une réponse enjouée, que je vais placer ici, parce qu'il me semble qu'elle le caractérise bien : « On lui dit un jour assez brusquement, rapporte l'évêque de Belley, que l'on ne voyait que des femmes autour de lui. Je ne sais, ajouta celui qui lui faisait ce reproche, pourquoi elles s'amuse ainsi autour de vous, car il ne paraît pas que vous leur disiez grand chose. — Et n'appellez-vous rien, répartit le prélat, de leur laisser tout dire? C'est peut-être ma complaisance à les écouter qui les fait venir ainsi autour de moi, car à un grand parleur rien n'agrée tant qu'un auditeur silencieux. » J'ai cru devoir placer ce trait à la suite de ce que j'avais à dire de la chasteté de notre

¹ Tome I, p. 459.

prélat; mais je m'aperçois présentement qu'il aurait peut-être été mieux à l'article de sa patience.

Outre toutes les vertus dont je viens de parler, on insiste aussi beaucoup sur son zèle ardent pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain. Son ardeur pour l'avancement de la religion catholique parut surtout dans la mission du Chablais, qui dura près de dix ans, et où il convertit un nombre incroyable de réformés.

« Cette mission, dit l'abbé Marsollier, est une forte preuve de son zèle. Il l'entreprit à ses dépens, et la soutint presque seul pendant plusieurs années, abandonné aux tumultes, aux conspirations, et à tout ce que la violence des calvinistes était capable d'inspirer contre un homme seul, qui n'était soutenu que de son zèle ¹. »

C'est l'endroit par où il s'est le plus illustré, jusque-là qu'étant de retour à Rome après que cette mission fut finie, Clément VIII lui donna en plein consistoire le titre d'*Apôtre du Chablais*. Il le traita « comme un conquérant, dit Baillet, comme un dompteur de monstres, qui revenait chargé des dépouilles du calvinisme ². »

Ces images d'*apôtre* et de *conquérant* sont fort belles, et même assez justes. François de Sales travailla d'abord à la conversion du Chablais en apôtre, je veux dire qu'il y employa la voie de la persuasion, et il finit en jouant le rôle de conquérant proprement dit, puisqu'il se servit pour cela des troupes du prince. Nous verrons, dans la suite, que ce fut par la force et par la contrainte qu'il vint enfin à bout de soumettre ses ennemis. On peut donc prendre à la lettre ce que Baillet a cru nous donner dans un sens métaphorique.

Après les exploits de notre héros, étalés dans le procès de canonisation, suivent ses miracles. On en rapporte un grand nombre, mais voici ceux sur lesquels on insiste principalement :

¹ Tome II, p. 315.

² *Vie des Saints*, tome I, p. 789, sur le 29 Janvier.

deux monstres reçurent, par ses prières, la conformation que la nature leur avait refusée; un aveugle-né recouvra la vue par son intercession; il guérit trois paralytiques; une religieuse de la Visitation, qui avait vingt-deux maladies mortelles, fut guérie tout d'un coup. Pour des résurrections, on lui en attribue autant qu'au Sauveur. Il s'est fait ensuite quantité de guérisons miraculeuses à son tombeau.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez été à Annecy, et que vous n'ayez eu la curiosité de voir l'église des religieuses de la Visitation, où repose le corps de François de Sales. Vous y aurez pu remarquer un grand nombre de tableaux votifs et des représentations en cire des guérisons qu'il a opérées.

Vous savez, Monsieur, que quand il s'agit de canoniser quelqu'un, on se pique à Rome d'observer bien des formalités. Le pape d'aujourd'hui a donné au public un fort ample ouvrage sur cette matière. Afin qu'il paraisse que les faits ont été examinés avec soin, on nomme un officier de justice, dont la fonction est d'essayer de contredire et de tâcher de détruire, s'il peut, ce qu'on produit en faveur de celui qu'il s'agit de béatifier; on lui donne ironiquement le nom d'*avocat du diable*. Vous serez bien aise de savoir comment celui qui eut cette commission dans ce procès, plaida contre François de Sales.

Il débuta par cette règle incontestable, qu'on ne peut pas admettre dans le ciel comme un saint, un homme qui n'aurait pas été dûment baptisé, et qu'il ne constait pas bien du baptême du sujet proposé. Il pouvait ajouter que, quand on aurait bien prouvé qu'il avait effectivement reçu ce sacrement, il fallait encore être bien assuré de l'intention de celui qui le lui avait administré, sans quoi il était nul; mais ces sortes de difficultés ne sont bonnes tout au plus que pour préluder. En voici de meilleures :

L'avocat contredisant lui reprocha que, quand le comte de Sales, son père, voulut acheter la terre et le château de Thorens, qui appartient à cette famille, François, qui fut consulté,

représenta que c'était le vrai point de faire cette acquisition, que ceux qui possédaient cette terre étaient mal dans leurs affaires, qu'on l'aurait à bon marché, parce qu'ils étaient forcés de vendre. Où est la charité, conclut l'avocat, de vouloir ainsi se prévaloir de la triste situation de ces gens-là?—Il ne paraît pas qu'on ait répondu à cette objection d'une manière bien satisfaisante.

Vous connaissez l'explication que M. Le Clerc a donnée du dixième commandement du Décalogue ; elle a beaucoup de rapport avec le conseil que donne François, et, par cette raison, je vais vous la rappeler. Cet habile critique, sur le passage de Marc x, 19, prouve qu'il ne s'agit pas simplement, dans ce précepte de la loi de Dieu, de désirer le fonds ou la maison d'autrui, mais que le législateur y défend proprement les voies indirectes et artificieuses qu'on emploie quelquefois pour s'en rendre maîtres ; moyens qui sont ordinairement autorisés devant les tribunaux humains, mais qui n'en sont pas moins contraires à la charité. Il sera donc défendu, dans le dixième commandement, de profiter de la mauvaise situation d'un de nos voisins, à laquelle on aura peut-être contribué en lui prêtant de l'argent, et en le lui redemandant dans un temps qu'il ne peut pas le rendre, à moins qu'il n'abandonne sa maison ou son fonds. Si le comte de Sales était créancier du seigneur de Thorens, comme il y a beaucoup d'apparence, ce sera là le cas défendu dans le Décalogue, selon l'ingénieuse ouverture de M. Le Clerc.

Celui qui plaidait pour le saint futur répondit mieux au troisième contredit, que voici : il regarde sa conduite depuis qu'il fut élevé à l'épiscopat. La résidence est une condition requise dans un bon évêque, et celui-ci l'a très-mal observée. On l'a vu tantôt à Turin, tantôt à Paris, tantôt à Dijon ; on le trouvait partout, sinon à Annecy, ou dans son diocèse. — La réponse à cela est, qu'il n'en est jamais sorti que pour le plus grand bien de l'Église, et même pour l'avantage de son troupeau en particulier.

François de Sales avait déjà répondu lui-même à cette objec-

tion. Son historien nous apprend que le même protestant qui lui avait reproché à Paris de s'y faire rouler dans un superbe carrosse, l'attaqua aussi sur l'absence de son diocèse. « La résidence, lui dit-il, n'est-elle pas de droit divin, et pendant que vous êtes à la cour de France, que fait le peuple dont vous devriez avoir soin? François lui répondit que personne n'était plus persuadé que lui de la nécessité de la résidence, mais qu'il avait cru que le bien de l'Etat et les affaires particulières de son diocèse, qu'il ne pouvait finir qu'à la cour, étaient des raisons suffisantes pour l'en dispenser pendant quelque temps ¹. »

Il ne paraît pas que l'opposant ait poussé plus loin ses contredits. On voit assez qu'il s'est arrêté à moitié chemin, parce qu'il avait ses instructions secrètes pour cela. On peut comparer ce qui se passe dans ces sortes de procès, aux conférences que l'on faisait en France après la révocation de l'édit de Nantes pour convertir les réformés. On nommait un théologien, qui devait proposer nos objections, mais qui avait ses ordres pour ne les pousser que jusqu'à un certain point, en sorte que le parti catholique demeurait toujours victorieux.

Permettez-moi donc, Monsieur, de suppléer ici à ce qu'a omis cet avocat opposant, et de jouer le rôle de son second. Il me semble que sur les vertus du saint, qu'on exalte si fort, il y aurait quelque chose à dire. On pourrait contester, par exemple, cette douceur inaltérable, dont on lui fait un si grand mérite, et qu'on nous donne pour son caractère dominant. On le trouve plus d'une fois en défaut de ce côté-là. Outre ce que j'ai déjà remarqué dans ma lettre précédente, sur la rudesse qu'il y avait à déclarer à ceux d'une religion différente, en les abordant, qu'il les regardait comme possédés du démon, voici un fait des plus graves :

En 1596, il fut mandé par le duc de Savoie pour se rendre à Turin et y recevoir ses ordres. Il s'agissait de voir comment

¹ Tome II, p. 122.

on s'y prendrait pour rétablir entièrement la religion catholique dans le Chablais. Les ministres du prince étaient dans la pensée qu'il ne fallait rien précipiter ; ils faisaient sentir que cette affaire demandait de grands ménagements. Mais François de Sales se roidit contre ces sages avis, et demeura toujours ferme à demander qu'on y fit intervenir l'autorité du prince. Il commença par persuader au duc d'ôter aux réformés les charges et les honneurs, ensuite leurs temples et les ministres, contre la teneur expresse du traité conclu avec le précédent duc de Savoie, lorsqu'on lui rendit ce pays ; en un mot, ne souffrir dans le Chablais et dans les bailliages point d'autre exercice que de la religion romaine.

Son historien nous apprend que le cardinal de Médicis, légat du pape, passa à Thonon dans ce temps-là, et voulut entendre François de Sales sur les moyens de rétablir la religion ancienne dans ce pays ; il lui communiqua son projet. Le légat, qui, suivant les maximes de Rome, ne devait pas être effrayé de voir employer la voie de la contrainte, ne put pas cependant s'empêcher de témoigner, dans cette occasion, que les moyens que l'on proposait *lui paraissaient un peu trop forts* ¹. Reconnaissez-vous dans cette conduite le pacifique François de Sales, dont on nous exalte si fort la douceur et la modération ?

Voici une petite anecdote qui aidera à vous faire connaître le personnage : Jean d'Aranthon d'Alex, un de ses successeurs, écrivit, en 1663, au roi de France, pour le solliciter à faire fermer deux temples du bailliage de Gex, que les religieux y avaient encore ². Pour y déterminer Louis XIV, il lui propose le modèle de ce duc de Savoie : « V. M. en trouvera l'exemple, lui dit-il, dans les autres bailliages qui sont proches de Genève, d'où Charles-Emmanuel bannit le calvinisme, ré-

¹ Marsollier, tome I, p. 319. Le cardinal de Médicis fût pape dans la suite et succéda à Clément VIII, en 1605, sous le nom de Léon XI, mais il ne siégea pas un mois entier.

² Le temple de Sergy et celui de Fernex.

voquant, à la persuasion du bienheureux François de Sales, et sous prétexte d'une légère désobéissance, la grâce qu'il leur avait faite de leur accorder trois temples. » Il fallait dire que sous ce léger prétexte, François persuada à son maître de violer la condition expresse du traité de Nyon. La lettre est du 28 juin 1663, et prouve tout autre chose que la bonne foi du béat ¹.

Au commencement de sa mission, il paraissait fort éloigné d'employer jamais les moyens humains. Le gouverneur des Alinges ayant voulu lui donner des soldats pour l'escorter quand il allait prêcher à Thonon, il les refusa, et voici les raisons qu'il en avait, à ce que nous apprend son historien.

« Nous sommes entrés en apôtres dans le Chablais, disait-il, nous prétendons continuer comme nous avons commencé. Nous n'employerons jamais d'autres armes contre les errants que celles de la Parole de Dieu; il ajouta que les princes, à la vérité, avaient été souvent contraints d'en employer d'autres, et l'avaient même fait avec succès; mais qu'il n'en était pas de même des personnes de leur caractère, qui faisaient les fonctions des apôtres, et qui devaient imiter leur conduite ². » Cependant nous venons de voir qu'il imita très-mal les apôtres dans la suite, et qu'il s'accommoda fort bien de l'autorité et des troupes du prince, qu'il sollicita même pour appuyer sa mission.

Vous trouvez sans doute que l'objection aurait été embarrassante, si on l'eût poussée. La contradiction dans la conduite du missionnaire est des plus palpables; cependant, Monsieur, rien de plus aisé que de le sauver. Vous êtes blessé de voir François de Sales employer la voie de l'autorité pour faire des conversions, mais il ne fit en cela que suivre l'esprit de son Église, qui met ordinairement en œuvre de semblables moyens. Si en cela il n'imitait pas les apôtres, on pouvait le défendre par

¹ Lettre de Mgr. l'évêque de Genève, écrite au roi sur le progrès de sa mission royale au pays de Gex.

² Tome I, page 147.

l'exemple de quelques pères de l'Eglise, surtout du grand saint Augustin, qui avait commencé de même par la douceur avec les errants, et qui ensuite, ayant changé entièrement de principes, s'était bien trouvé d'avoir conseillé la contrainte contre les Donatistes; il alla même jusqu'à écrire en faveur de cette méthode violente, ce qui l'a fait appeler par les tolérants le *patriarche des persécuteurs*. L'évêque de Genève pouvait-il être blâmé, en marchant ainsi sur les traces du grand évêque d'Hippone? Si l'Africain a été reconnu pour saint, malgré ces voies de rigueur, pourquoi la même conduite aurait-elle nui à la canonisation du Savoyard?

Ce célèbre missionnaire employa donc alternativement, dans le Chablais, tantôt la voie de la persuasion, tantôt celle de l'autorité. Il commença par inviter les brebis par une voie douce et attrayante, à rentrer dans le bercail; mais ensuite il contraignit, à coups de houlette, celles que sa seule voix ne put pas ramener. Il ne faut pas être surpris si, à l'aide de cette double méthode, habilement ménagée, il fit de si grands progrès; il ne s'agissait, après tout, que de faire reprendre aux habitants du Chablais leur ancienne religion, qu'ils avaient laissée il n'y avait guère plus de cinquante ans.

Puisque nous en sommes sur cet article, je ne dois pas renvoyer plus loin à répondre à la question que vous me faites sur le nombre prodigieux de calvinistes qu'on prétend que François de Sales a convertis. Vous avez lu quelque part, dites-vous, qu'on en fait monter le nombre jusqu'à 70,000, et vous me demandez de vous éclaircir un fait si surprenant.

Il est très-vrai, Monsieur, que quelques historiens ont porté jusque-là, et même plus loin, le nombre de ces conversions; mais nous verrons bientôt qu'il y a beaucoup à rabattre de ce calcul. Dans le procès de canonisation qu'on a en manuscrit dans la bibliothèque de Genève, on pose en fait « que François de Sales, à compter ses travaux dans les bailliages du Chablais, de Ternier et de Gaillard, ou dans la province de Gex et en quel-

ques autres lieux du royaume de France , a ramené soixante et douze mille hérétiques ¹. »

La bulle de canonisation est tout à fait conforme au procès et parle le même langage. « Dans cette bulle , dit l'abbé Marsollier, après que le pape lui a donné toutes les louanges qu'on peut donner aux plus grands saints, il le loue en particulier d'avoir converti soixante et douze mille hérétiques. Ce fait , tout prodigieux qu'il paraît, ajoute l'historien, passait à Rome pour si constant, qu'on l'inséra depuis dans les leçons qu'on lit tous les jours dans l'Église le jour de sa fête ². »

Je doute fort, Monsieur, que depuis qu'on vous aura dit que ce fait a passé dans la légende, il en acquière par là beaucoup plus d'autorité dans votre esprit. Vous allez voir qu'il est véritablement digne des légendaires.

Les frères de Sainte-Marthe, dans leur *Gallia christiana*, qui parut cinq ou six années avant la canonisation de François de Sales, ne le prennent pas sur un ton si haut; ils se contentent de dire que, pendant huit ans que dura sa mission du Chablais, il convertit six mille calvinistes. Il est vrai qu'ils ajoutent qu'il « ramena aussi à la foi catholique toutes les villes, et les villages des bailliages de Ternier et Gaillard. » Mais ne vous figurez pas, sur cette description, un pays extrêmement peuplé. Les villes de ce canton sont d'une nature à ne point charger la mémoire de ceux qui apprennent la géographie. Il n'y en a absolument aucune, et à peine y trouve-t-on un bourg ou deux.

Pour bien juger du nombre de conversions que peut avoir fait François de Sales, il est bon de les examiner séparément. Laissons à part celles du bailliage de Gex et de quelques autres lieux de France, comme les moins nombreuses. Pour commencer donc par celles qu'il a faites dans la Savoie, il faut d'abord estimer ce qu'il peut y avoir d'habitants dans le Chablais. Vous

¹ N° 246. In Caballio, Ternerio, Gaillardo et in agro Gesensi, tum in aliis Galliae urbibus et locis, 72 millia hæreticorum ad fidem catholicam adduxit.

² Tome II, p. 179.

connaissiez ce pays-là, et vous savez qu'il n'est pas fort peuplé; on n'y compte que deux petites villes, Thonon et Evian. A voir le peu d'étendue du Chablais, il ne doit guère y avoir que douze à quinze mille âmes, et quatre à cinq dans les bailliages de Ternier et Gaillard. En supposant donc que le missionnaire convertit généralement tous les habitants de ces trois bailliages, cela ne saurait guère aller au delà du nombre de vingt mille.

Si vous trouvez que mon estimation de quinze mille habitants ne soit pas suffisante, je veux bien pousser jusqu'à vingt mille, mais ce sera là un faible remède pour corriger l'excessive exagération de la bulle, sur le nombre de ces conversions.

On dira peut-être que, du temps du *Convertisseur*, ce pays-là était plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui, et c'est ce que je ne contesterai point. On sait que plusieurs habitants, pour suivre les lumières de leur conscience, se retirèrent dans divers lieux du voisinage, à Genève, en Suisse et dans la province de Gex, ce qui peut avoir causé quelque vide dans la Savoie. Mais vous voyez bien que l'on ne gagne rien à cette supposition, puisque ces exilés ne sauraient être mis dans le nombre des conquêtes de François de Sales.

Il faut voir présentement si nous trouverons dans le bailliage de Gex, et dans quelques autres lieux de France, le *déficient*, je veux dire les cinquante-deux milles conversions qui nous manquent. Celles qu'il a faites en France ne sauraient aller bien loin. Il fit deux voyages à Paris, où son historien nous dit qu'il fit changer deux ou trois gentilshommes. Il a prêché des carêmes à Grenoble, à Lyon et à Dijon; il y entremêlait quelquefois des sermons de controverse, et sans y avoir jamais fait proprement le métier de missionnaire, il s'est prévalu de quelques circonstances favorables pour gagner un certain nombre de protestants. Ne trouvez-vous pas, Monsieur, qu'en évaluant ces conversions à quelques centaines, ce ne sera pas les mettre trop bas?

Reste la province de Gex, qui demande une discussion particulière; il est bon d'en connaître précisément l'étendue avant

toutes choses. Sa longueur n'est que de six lieues d'Allemagne, sur deux ou trois de largeur. On voit déjà par là que, quelque habile que fût le missionnaire, il ne peut pas avoir opéré quarante ou cinquante mille conversions sur un si petit théâtre.

Il y a plus : écoutons l'abbé Marsollier sur les difficultés de cette mission. Il reconnaît que c'est celui des trois bailliages où la religion catholique avait fait le moins de progrès. « Il était bien, comme les autres, dit-il, du diocèse de Genève, mais ayant changé de souverain, François n'y pouvait plus agir avec l'autorité qu'il avait du temps qu'il appartenait au duc de Savoie. D'ailleurs, comme le Rhône le sépare des deux autres, l'accès en est plus difficile, et François, sans la protection du roi de France, ne pouvait qu'avec un très-grand danger y étendre sa mission. Il voyait cependant, avec un extrême regret, trente-cinq paroisses dont ce bailliage est composé, enveloppées dans l'erreur ou prêtes à y tomber ¹. »

Mais voici quelque chose de plus précis sur cette matière. Pour bien juger du nombre de conversions que François de Sales fit dans ce bailliage, il est bon de vous informer d'une autre mission qu'on y fit encore quarante ans après. La seconde nous éclairera beaucoup sur le succès de la première. Vous verrez bientôt que ce n'est point une digression inutile. Ainsi, vous me permettrez de m'y étendre un peu.

Jean d'Aranthon d'Alex fut nommé à l'évêché de Genève en 1664. L'année suivante il fit un voyage à la cour de France, pour tenter si, par le zèle et l'autorité de Louis XIV, il ne pourrait point se faire rétablir dans le siège de ses prédécesseurs. Il ne parvint pas à son but, mais il obtint un article important; c'est la démolition de vingt-trois temples, que les religionnaires avaient dans ce bailliage; on ne leur en laissa que deux ².

¹ Tome I, p. 386.

² Les catholiques avaient 17 églises et autant de curés, mais il est bon de savoir que chacun de ces curés, l'un portant l'autre, n'avait pas sous sa direction une vingtaine de paroissiens.

M. Benoît, qui rapporte cette affaire fort en détail dans son *Histoire de l'édit de Nantes*, fait voir l'injustice de cet arrêt. On n'accordait, aux deux églises restantes, qu'un seul ministre à chacune. « On peut juger, dit-il, comment deux personnes seules pouvaient assister les membres de vingt-cinq églises, recueillies en deux pour leurs exercices, mais dispersées en cinq ou six lieues de pays par l'habitation, et comment il était possible qu'ils visitassent les malades, qu'ils consolassent les affligés, et qu'ils rendissent à sept ou huit mille personnes les devoirs particuliers à quoi ils étaient obligés par leur ministère ¹. » Remarquez bien, s'il vous plaît, Monsieur, qu'à cette date il y avait encore sept à huit mille personnes qui faisaient profession de la religion réformée.

L'évêque d'alors saisit cette circonstance pour y faire une mission. Il demanda pour cela des ouvriers en France. Il n'en manquait pas qui étaient destinés à cet usage; depuis plusieurs années il y avait différentes troupes de missionnaires qui travaillaient sous ce nom à la propagation de la foi romaine. Sans parler des religieux qui faisaient fréquemment ce métier, le clergé donnait encore cette commission à des prêtres séculiers; il y avait des fonds pour cela. Quand ils étaient payés des deniers du roi, leur mission portait le nom de *royale*.

Celle d'Aranthon d'Alex était de ce genre. L'évêque parut en chef, et, après lui, l'abbé Brisacier, avec la qualité de supérieur de la mission. On vit bientôt un écrit où ils rendaient raison de leurs travaux. En voici le titre : *Relation des succès que Dieu donne à la mission royale de Gex, proche de Genève*. Ils y font sonner fort haut leurs exploits; mais vous allez voir que, s'ils prétendaient acquérir par là de la gloire, c'était aux dépens de celle de François de Sales. Plus ils exaltent leurs conquêtes, et plus ils diminuent celles que la bulle de canonisation attribue à son saint. C'est ce que je me flatte de vous faire toucher au doigt.

¹ Tome III, page 460 et 592.

Dans le temps que ces Messieurs s'applaudissaient le plus de leurs victoires, il parut un écrit à Genève, pour faire voir combien leur triomphe était mal fondé ; c'est une brochure que le hasard m'a fait tomber entre les mains, et dont voici le titre : *Lettre sur le sujet des succès de la mission de Gex, contenus dans une relation imprimée depuis peu.* La date de cet écrit est de 1662.

On y raille ces missionnaires sur leurs conquêtes imaginaires. Leur fastueuse relation avait établi « qu'avant la mission, il n'y avait que trois cents catholiques dans la province de Gex, parmi dix-sept mille huguenots, et il n'y a point à présent de curé, ajoutent-ils, qui n'ait la consolation de voir tous les dimanches à son prône plus de deux cents catholiques. »

Dans la réfutation de cette relation, on fait voir qu'il y avait alors dans le bailliage dix-sept curés, dont quelques-uns avaient deux églises où ils disaient la messe, de sorte que, suivant le calcul des missionnaires, le nombre de trois cents aurait été multiplié jusqu'à près de quatre mille. Ensuite, on entre dans un détail par où l'on prouve clairement que toutes ces prétendues conversions se réduisent à trente ou quarante personnes qui avaient changé de religion, et qui sont spécifiées dans la lettre.

« Par cette imposture, jugez de tout le reste, ajoute-t-on ; mais il ne faut pas s'en étonner. Il convenait qu'en cela il y eût quelque conformité de ce nouvel évêque avec leur prétendu béat (François de Sales), duquel on rapporte dans sa vie qu'il en avait converti jusqu'à soixante mille. »

La bulle en met douze mille de plus. Apparemment il aura opéré ce surplus depuis sa mort. Vous savez ce que Virgile dit de la renommée : *Vires acquirit eundo.* Remarquez, je vous prie, que la relation des missionnaires, qui réduit les catholiques du pays de Gex au nombre de trois cents, fut imprimée dans le temps même que l'on travaillait au procès de la canonisation de François de Sales.

Encore une petite observation, qui nous aidera à juger si ces deux missions, celle de François de Sales et celle de Jean d'Aranthon d'Alex, avaient fait autant de conversions dans le bailliage de Gex qu'on voudrait nous le faire accroire. Il est bon de savoir qu'en 1698, lorsque M. Ferrand envoya, comme les autres intendants, son mémoire à la cour, par ordre du duc de Bourgogne, il y marquait qu'avant la révocation des édits, il y avait encore près de neuf cents familles huguenotes dans la province de Gex.

Vous voyez donc clairement, Monsieur, que la bulle de canonisation de François de Sales nous a surfait de plus de la moitié les conversions qu'elle lui attribue. Elle les fait monter jusqu'à soixante et douze mille: or nous avons vu qu'on n'en saurait trouver vingt mille, tant dans le Chablais que dans les bailliages de Ternier et Gaillard, vu le peu d'étendue du pays. Au lieu de cinquante mille conversions qui nous manquent, et que la France devrait nous fournir, nous n'en trouvons, de l'aveu même d'un des successeurs de François de Sales, que trois cents dans la province de Gex. Pour les conversions égrenées qu'il peut avoir faites en quelques villes de France, c'est les évaluer fort haut que de les faire monter à la même somme. Voilà donc six cents, pour plus de cinquante mille qui nous manquent; c'est être bien loin de compte.

Quand il s'agit des conversions et des miracles opérés dans les Indes par un autre saint François, je veux parler du célèbre Xavier, on peut débiter hardiment tout ce qu'on juge à propos. Qu'on porte aussi loin que l'on voudra les conquêtes de cet apôtre des Indes, nous ne nous y opposerons pas. La scène est à quelques milles lieues de nous, et dans un pays d'une vaste étendue: ses historiens ont leurs coudées franches. Mais ce qu'on attribue à l'apôtre du Chablais devrait être un peu plus mesuré, et mieux assorti à la nature du pays. Comment prétend-on nous persuader que, dans un très-petit district, et presque à nos portes, ce missionnaire ait pu convertir soixante et dix mille âmes?

XI

ADDITIONS AUX ARTICLES SUR SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(L'*Introduction à la vie dévote* brûlée en chaire par un religieux, à Anncey même : pourquoi? — Jugements divers sur la danse.— Cérémonie de la canonisation; son symbolisme. — Reliques de saint François de Sales; parfum qui sort de ses lettres autographes, au dire de Doms Martenc et Durand.— L'*odeur de sainteté*.—Vertus attribuées à divers saints, en désaccord avec leurs antécédents.—Prétendue relique du lit de saint François de Sales à l'évêché de Genève, où il ne fut jamais, et superstitions à cet égard; industrie du *géolier* de Genève à ce sujet.)

(*Journal Helvétique*, Septembre 1749, et pour partie, *Bibliothèque impartiale*, tome III, part. III, art. X).

MONSIEUR,

Je vous ai rapporté les principaux fondements de la canonisation de saint François de Sales, et en même temps quelques-unes des difficultés qu'y fit l'avocat opposant. J'y en ai joint d'autres qu'il aurait pu ajouter. Vous jugez bien, quand je ne vous l'aurais pas dit, que cet officier de justice n'est là que pour la forme, et qu'il fait bien de s'arrêter où il faut. J'avais donc commencé à suppléer à ce qu'il n'avait pas dit, mais la longueur de ma lettre précédente m'avait aussi fait supprimer quelques articles. Vous me demandez d'achever ce que j'ai commencé, et vous me dites, pour m'y engager, qu'un avocat opposant, de religion différente, doit mieux s'acquitter de cette fonction, qu'un romain. Je vais donc encore faire ce personnage en votre faveur, évitant cependant de donner trop dans l'esprit de parti. Rendons justice au mérite de François de Sales. Il avait assurément de très-belles qualités, mais elles ne doivent pas nous empêcher d'apercevoir aussi ses défauts. Nous devons supposer que le saint père n'a pas eu intention de les canoniser, en ca-

nonisant sa personne. Je n'insisterai pas longtemps sur les taches que je pourrais encore remarquer dans sa vie, et tout va se réduire à un seul article, qui fut même déjà relevé avant sa mort.

Il composa sur la fin de sa vie une *Introduction à la vie dévote*. Ses partisans ont beaucoup vanté ce livre. Godeau a dit que, dans cet ouvrage, « François est un ange, qui conduit de jeunes Tobies dans le voyage de cette vie. » Mais, Monsieur, vous seriez-vous attendu, qu'un ange permît aux jeunes gens la parure et les bals? Cependant, dès que ce livre parut, on se plaignit de ce que l'auteur y a habillé la dévotion à la mode, et qu'il a donné atteinte à la pureté de la morale, surtout par la licence qu'il accorde aux femmes et aux filles de se parer, de danser et d'aller au bal; « dans la vue de plaire à plusieurs, pour en gagner un légitimement; » ce sont ses propres termes.

Un religieux fut si scandalisé de trouver cette maxime relâchée dans un livre de dévotion, qu'il témoigna publiquement dans un sermon, prononcé à Annecy même, combien il en était indigné. Il fit voir, que cette morale était tout à fait opposée à celle de l'esprit de Dieu. Il fit plus, il tira de sa manche le livre qu'il jugeait si pernicieux, et s'étant fait apporter une bougie allumée, il le brûla publiquement dans la chaire, comme une production scandaleuse, dont il fallait éteindre la mémoire¹.

Baillet, de qui j'ai tiré ce détail, après avoir blâmé l'emportement de ce prédicateur, convient en même temps, que son saint a aussi besoin d'excuse à cet égard. Il reconnaît que François de Sales avait décidé trop librement une question qui demande beaucoup plus de ménagements et de réserve. D'autres ont aussi avoué de bonne foi, que cette douceur, qu'on a tant louée en lui, dégénérât quelquefois en une molle condescendance; qu'en voulant se faire tout à tous, il altérerait quelquefois la morale de notre Maître, et qu'à s'en tenir à certaines maximes

¹ Baillet, *Vie des Saints*, tome I, p. 795.

qu'il a débitées, on serait tenté de le regarder comme un prévaricateur de son ministère.

Vous jugez bien, Monsieur, que je ne suis pas de ceux qui outrent la morale sur la danse. Je suis fort éloigné de la regarder comme criminelle en elle-même. Si un auteur avait composé un livre sous le titre d'*Introduction à la vie du monde*, et qu'il y eût prouvé qu'une jeune personne, avant que de se produire, doit savoir danser, ni vous, ni moi ne trouverions rien là de choquant. La danse a ses utilités, et ne devient mauvaise que par les circonstances qui l'accompagnent. Mais que, dans un ouvrage de dévotion, un directeur conseille au beau sexe de se parer et d'aller au bal, ce qu'on peut dire de plus modéré là-dessus, c'est que ce conseil n'est point à sa place.

Mais il ne s'agit point de ce que vous ou moi pensons là-dessus : pour qualifier cette maxime sur la danse, il faut voir quel est le sentiment général des casuistes de l'Eglise romaine. J'ai d'abord consulté Pontas, dans son *Dictionnaire des cas de conscience*, et voici sa décision. « Comme il est très-rare, dit-il, que la danse ne devienne criminelle, par les différentes circonstances dont elle est ordinairement accompagnée, il est de la sagesse d'un chrétien de s'en abstenir. Les païens eux-mêmes les plus éclairés l'ont hautement condamnée..... La Faculté de théologie de Paris, après avoir condamné la comédie, ajoute : *il faut porter le même jugement des danses, à qui nous donnons le nom de bals, et en général de toutes les autres sortes de danses, qui doivent être regardées comme dangereuses*¹.

Pontas allègue ensuite plusieurs passages des Pères de l'Eglise, qui sont fort sévères sur cette question. Je ne les rapporte pas, parce qu'il pourrait bien y avoir quelque chose d'outré dans leurs décisions, ou peut-être que les danses des anciens avaient quelques degrés de lascivité de plus que les nôtres. Mais au lieu du suffrage de ces anciens docteurs, j'en vais rap-

¹ Pontas, à l'article Danse.

porter un que je crois plus à propos sur cette matière, parce qu'il est d'un homme du monde qui ne se piquait point d'être dévot, et qui ne visait point à la canonisation ; je veux parler du célèbre Bussi Rabutin ¹.

« J'ai toujours cru les bals dangereux, dit-il ; ce n'a pas été seulement ma raison qui me l'a fait croire, ça encore été mon expérience. Quoique le témoignage des Pères de l'Eglise soit bien fort, je tiens que sur ce chapitre celui d'un courtisan doit être de plus grand poids. Je sais bien qu'il y a des gens qui courent moins de hasard en ces lieux-là que d'autres ; cependant les tempéraments les plus froids s'y échauffent. Ce ne sont ordinairement que de jeunes gens qui composent ces sortes d'assemblées, lesquels ont assez de peine à résister aux tentations dans la solitude ; à plus forte raison dans ces lieux-là, où les objets, les flambeaux, les violons et l'agitation de la danse échaufferoient des anachorètes. Les vieilles gens, qui pourroient aller au bal sans intéresser leur conscience, seroient ridicules d'y aller ; les jeunes gens à qui la bienséance le permettroit, ne le peuvent sans s'exposer à de très-grands périls. Ainsi je tiens qu'il ne faut point aller au bal quand on est chrétien, et je crois que les directeurs feroient leur devoir s'ils exigeoient de ceux dont ils gouvernent la conscience, qu'ils n'y allassent amais ². »

N'êtes-vous point surpris, Monsieur, de voir un saint condamné ainsi sur sa morale relâchée, et cela par un homme du monde ? François de Sales s'est aussi condamné lui-même, précisément dans son *Introduction à la vie dévote*. Il avoue, dans le chapitre XXXIII, qu'encore que les bals et les danses soient des choses indifférentes de leur nature, à voir la manière dont cet exercice se fait ordinairement, on doit reconnaître qu'il est

¹ Bussi Rabutin disait, qu'il se contentait du degré de vertu absolument nécessaire pour entrer au ciel. C'est là le sens de ce qu'il écrivait à M^{me} de Sévigné. « Je veux aller en paradis, mais pas plus haut. »

² Bussi, *Illustres malheurs*, p. 179.

plein de danger et de péril. « Je vous dis des danses, ajoutez-il, comme les médecins disent des potirons et champignons ; les meilleurs n'en valent rien. »

Le tour qu'ont pris quelques-uns de ceux qui ont écrit la vie de ce saint, c'est de dire que s'il y a eu quelque tache dans sa conduite et dans ses maximes, elle a été couverte sous l'abondance de sa charité, et effacée par l'éclat de ses autres vertus¹. Je suis d'avis, Monsieur, que nous admettions cette apologie, et que nous passions outre à sa canonisation.

L'orateur consistorial que je vous ai déjà cité plus d'une fois, après avoir extrêmement exalté son candidat, représente au pape que sa canonisation était généralement souhaitée, que le roi de France la demandait, les deux reines de France, la reine douairière d'Angleterre et le duc de Savoie. Le clergé, et surtout l'ordre de la Visitation, dont François de Sales est l'instituteur, sollicitèrent aussi de leur côté.

Quand on eut trouvé les fonds nécessaires pour les frais de cette cérémonie, qui vont ordinairement fort loin, les procédures furent bientôt aplanies. Enfin le pape marqua le jour de cette canonisation ; ce fut le troisième dimanche d'après Pâques, où l'on a l'Évangile du *bon Pasteur*, « parce que, dit le saint-père, François de Sales avait été tel effectivement. » Ce jour tombait au 19 avril 1665.

Vous me dispenserez, s'il vous plaît, Monsieur, de vous décrire la pompe et l'appareil de cette cérémonie. Vous trouverez dans plusieurs ouvrages le détail de ces sortes de fêtes : le faste romain y paraît dans tout son éclat. J'en toucherai seulement deux ou trois particularités des moins fastueuses.

Après que le pape a prononcé la formule de la canonisation, le député ou l'ambassadeur qui l'est venu solliciter offre sur l'autel un cierge avec une corbeille dorée et deux tourterelles. Ce fut l'évêque d'Evreux, envoyé par le roi de France, qui présenta cette offrande. Un second député offrit un cierge avec une

¹ *Vie des saints* de Baillet, tome I, p. 795.

corbeille d'argent et deux colombes. Un troisième présenta un cierge avec une corbeille de diverses couleurs, et une cage dorée où étaient renfermés plusieurs oiseaux, auxquels on donna ensuite la liberté.

J'ai bien fait de vous avertir que je ne choisissais pas ce qu'il y avait de plus pompeux dans cette cérémonie. Ce que je viens de vous décrire pourrait bien vous paraître un spectacle propre à amuser seulement le petit peuple. Ces corbeilles peintes de diverses couleurs, ces cages dorées avec plusieurs espèces d'oiseaux, vous paraîtront même des cérémonies assez puérides. Mais voilà les jugements précipités de ceux qui s'arrêtent aux simples apparences. Sachez donc, Monsieur, que ces usages, que vous osez regarder comme un peu enfantins, ont de très-beaux sens mystiques.

Les tourterelles et les colombes, nous dit-on, sont des tableaux vivants de la conduite des saints. Les tourterelles, qui gémissent continuellement, sont l'image de leur vie. Elles marquaient en particulier les larmes que ce nouveau saint avait répandues sur l'aveuglement de Genève, obstinée dans son erreur. Les colombes, extrêmement fécondes, marquaient aussi l'abondance de ses bonnes œuvres, et les oiseaux combien il s'abandonnait à la Providence. Le Sauveur, dans son sermon sur la montagne, nous les a présentés sous cette face. Ces mêmes oiseaux, mis ensuite en liberté, marquaient son détachement des choses de la terre, et comment son âme prenait son vol du côté du Ciel. Ces oiseaux s'élevant en l'air peuvent encore nous rappeler les apothéoses des anciens Romains. Vous savez que du milieu des flammes qui consumaient le cadavre d'un empereur, qu'il s'agissait de mettre au rang des dieux, on lâchait un aigle, à qui l'activité du feu faisait prendre l'essor. Par là on voulait persuader au peuple que l'âme du prince était portée au Ciel par le ministère de ce roi des oiseaux.

Je ne fais cette dernière remarque qu'en passant. Vous voyez, Monsieur, qu'en la laissant à part, on peut trouver des sens su-

blimes dans des cérémonies qui, d'abord, semblent n'avoir rien de fort élevé, et n'avoir été établies que pour le peuple.

Pendant, malgré les belles choses que fournit le sens allégorique, vous connaissant comme je vous connais, vous êtes homme à ne vous en point payer. Vous voulez partout du simple et du naturel. Sachez donc, Monsieur, qu'en vous servant selon votre goût, on peut donner à ces oiseaux lâchés à la canonisation de saint François de Sales, un sens littéral que vous ne sauriez refuser d'adopter. Je trouve dans sa Vie : « que sa charité s'étendait non-seulement sur les hommes, mais sur les bêtes mêmes. Il ne pouvait souffrir qu'on les maltraitât ; et on lui en a vu souvent acheter, pour avoir le plaisir de leur rendre la liberté ¹. »

Vous voyez bien qu'il s'agit là des oiseaux tirés de la prison, et qu'il lâchait dans la campagne. Il était donc à propos de faire à sa canonisation ce qu'il avait fait lui-même pendant sa vie, pour conserver la mémoire d'un événement qui, tout petit qu'il paraît, marque cependant le bon naturel de François de Sales. « Ce sont à la vérité de petites choses, ajoute l'historien, mais qui ne laissent pas de marquer un fond de bonté. »

L'auteur nous avertit qu'il tient des religieuses de la Visitation ces menus détails, et nous l'aurions bien soupçonné quand même il ne nous l'aurait pas dit. Le lieu d'où sont venues ces petites particularités me fait naître une réflexion : c'est qu'on pourrait trouver qu'à cet égard notre saint n'a pas eu une conduite soutenue, et qu'il a oublié ses principes. Ce même homme, touché de compassion à la vue d'un simple oiseau qui n'avait plus sa liberté, l'a fait perdre à quantité d'autres d'une espèce beaucoup plus noble que ceux de la campagne. L'Europe est pleine de grandes cages ou d'amples volières qu'il avait fait construire lui-même pour les y renfermer. — Mais il ne s'agit plus de contredire : après la canonisation, on ne doit plus voir pa-

¹ Marsollier, *Vie de Saint-François de Sales*, tome II, p. 406.

raitre d'avocat opposant. D'ailleurs la pureté d'intention doit entièrement justifier le saint. Il a voulu que ces cages fussent destinées à y chanter les louanges de Dieu : un semblable motif doit mettre à couvert de tout reproche l'auteur de ce genre de captivité.

Ceux qui nous donnent la vie de quelque saint ont accoutumé, après avoir rapporté sa canonisation, de venir ensuite à l'histoire de son culte. L'abbé Marsollier, qui a suivi cette méthode, nous dit qu'il est peu de saint plus généralement respecté que François de Sales. Il nous fait remarquer que, de toutes les parties de l'Europe, on accourt à son tombeau. Après sa mort on fit paraître beaucoup d'empressement à conserver, par dévotion, quelque chose des habits ou des ornements dont il s'était servi de son vivant. Le duc de Nemours, seigneur du Genevois, demanda une médaille que le défunt avait toujours portée sur lui. Le prince de Piémont voulut avoir sa croix, et la princesse son épouse l'anneau épiscopal. Mais la relique la plus multipliée, ce sont les lettres que le prélat avait écrites pendant sa vie. Beaucoup de particuliers, en France et en Savoie, en gardent par dévotion, auxquelles ils attribuent une vertu miraculeuse pour guérir les maladies. Le P. Martenne et son compagnon de voyage rapportent que, quand ils passèrent à Annecy, « l'évêque leur fit voir plusieurs lettres originales de saint François de Sales, d'où il sort, ajoutent-ils, une odeur qui embaume tous ceux qui sont présents ¹. »

Permettez-moi, Monsieur, de placer ici une conjecture sur l'origine de cette bonne odeur, attribuée aux reliques des saints. Je soupçonne qu'elle a la même cause que le dogme de la présence réelle. On a pris à la lettre ce qui avait été dit dans un sens figuré. Rien n'était plus commun autrefois que cette phrase orientale : « Un tel est mort en odeur de sainteté. » On voulait dire par là que le souvenir de ses vertus se répandait dans

¹ *Voyage littéraire*, t. I, p. 242.

les environs comme un parfum précieux, qui laisse après soi une odeur qui flatte agréablement les assistants. On a trouvé à propos, dans la suite, de prendre à la lettre cette façon de parler figurée; et on a prétendu que des corps des saints, ou de ce qui leur avait appartenu, il sortait une odeur très-satisfaisante. On est allé si loin à cet égard, qu'un légendaire a donné pour marque de la sainteté de la bienheureuse Colette, que ses excréments même avaient le privilège d'exhaler un agréable parfum. C'est le moine Surius qui, pour la mettre en bonne odeur dans l'esprit de la postérité, nous a conservé cette particularité curieuse.

Je ne crois pas, Monsieur, que vous souhaitiez de connaître plus en détail toutes les autres reliques que l'on peut avoir de saint François de Sales. En tout cas, je vous renvoie à Baillet, qui les a toutes spécifiées. Mais ce que vous ne trouverez dans aucun auteur, c'est l'histoire d'une prétendue relique de ce saint, dont je suis parfaitement informé, et qui doit trouver sa place dans le recueil des superstitions populaires. Il est bon, quand l'occasion s'en présente, de faire connaître la crédulité du peuple, pour essayer d'y apporter du remède, s'il était possible.

A la Réformation de notre ville, le palais épiscopal, qui n'était pas un trop bel édifice, fut converti en prison, et il est encore aujourd'hui destiné à cet usage. La chambre même de l'évêque fut conservée avec tous ses meubles, et réservée pour les prisonniers de quelque distinction. Dans ce nombre il se trouvait quelquefois des catholiques romains. Quelques années après, on fut surpris d'apercevoir qu'on avait enlevé quelques morceaux du bois de lit de l'évêque, et cela continua fort longtemps. C'est surtout aux colonnes que l'on en voulait, qui à la fin se trouvèrent si considérablement affaiblies, qu'elles étaient presque aussi minces que des quenouilles. Je les ai encore vues dans cet état. Quand on voulut en rechercher la cause, on sut que divers prisonniers avaient travaillé, à l'aide de leurs cou-

teaux, à enlever quelque portion de ce bois de lit, le regardant comme une relique.

Si vous me demandez, Monsieur, sur quel fondement ce bois était si fort recherché, voici ce qu'on en a pu découvrir. Ces bonnes gens savaient qu'il y avait eu un évêque de Genève canonisé. Le lit en question avait appartenu à l'évêque de Genève, donc tous les morceaux qu'on en détachait devaient être, selon eux, autant de reliques. Ce qu'il y a de singulier là-dedans, c'est que François de Sales, le seul de ces évêques qui ait été reconnu pour saint, n'avait jamais couché dans ce lit, ni seulement mis le pied dans l'Evêché, étant né plusieurs années après la révolution qui avait expulsé de Genève les évêques. Ce lit était apparemment celui de Pierre de la Baume, le dernier qui ait siégé dans notre ville, ou peut-être aussi de quelqu'un de ses prédécesseurs.

Malgré cet anachronisme, ce bois n'a pas laissé de faire fortune, et d'être regardé comme une véritable relique. Sur la fin du siècle passé, le lit fut démonté et confiné dans un galetas, comme un meuble inutile. Mais il n'y perdit rien de son crédit : on a toujours continué à solliciter le géolier pour en avoir quelque portion, et cette marchandise de contrebande a toujours eu du débit.

Entre les vertus attribuées à cette relique, on lui donne surtout la propriété de faire retrouver les choses perdues. Un marchand du Dauphiné, qui avait ouï prôner ses merveilleux effets, chargea un jour un muletier, qui venait à Genève, de lui apporter un morceau de ce bois, et il lui donna des instructions sur la manière dont il fallait s'y prendre pour se le procurer. Le muletier s'acquitta fort bien de sa commission. Au retour, il retrouva fort heureusement une de ses balles de marchandises, qui avait été égarée dans un voyage précédent. Il ne manqua pas d'attribuer ce bonheur à la relique dont il était le dépositaire. Arrivé auprès du marchand, on lui demande s'il apporte ce dont on l'avait chargé. Il dit que oui, mais qu'il se gardera

bien de se dessaisir d'un trésor si précieux. Tout ce que put obtenir le marchand, c'est qu'à un second voyage on lui en apporterait un autre.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que c'est quelque chose de singulier que la vertu attribuée à cette prétendue relique? Je veux supposer que Pierre de la Baume, notre dernier évêque, qui s'était servi de ce lit, eût été canonisé, ce qui n'est pas; je ne vois pas encore pourquoi quelque portion de ce meuble aiderait, aujourd'hui, ceux qui la portent sur eux, à retrouver ce qu'ils ont perdu. On sait que cet évêque perdit son évêché, et le perdit sans retour. Or, tout le monde connaît cet axiome de philosophie : *Nemo dat quod non habet*.

Il est vrai que l'on trouve quelquefois l'Eglise romaine en défaut de ce côté-là, je veux dire qu'elle attribue certaine efficacité à des saints, qui n'a aucun rapport avec ce qui peut leur être arrivé pendant leur vie, et qui y paraît même opposée. En voici quelques exemples. Je lisais l'autre jour, dans la *Bibliothèque raisonnée*, que l'on garde à Vienne, en Autriche, le manteau de Cunégonde. On dit que cette impératrice avait conservé sa pureté virginale, quoique mariée à Henri II. On n'aurait jamais cru que le manteau d'une princesse si vantée pour sa chasteté, et sûrement reconnue stérile, pût servir à faciliter les accouchements difficiles : c'est pourtant dans ces occasions que les dames du premier rang s'en revêtent. Un autre exemple, c'est celui de Jean de Népomuc, saint de fraîche date et que nous avons vu canoniser de nos jours : on le fait présider à la sûreté des ponts, lui qui en a été précipité, à ce que l'on nous dit dans sa Vie, et qui fut noyé tout naturellement ¹.

Pour revenir à notre relique genevoise, ce n'est pas seulement le petit peuple qui s'en est infatué, elle est recherchée par des personnes d'un ordre supérieur. Il y a quelques années qu'un marquis français, homme d'esprit, passa à Genève; il

¹ Voyez la *Bibliothèque raisonnée*, juillet 1742, p. 38.

avait été autrefois gentilhomme du duc d'Orléans, régent en France. Il y avait connu notre célèbre peintre M. Arlaud, qui était fort bien auprès de ce prince, et dont vous avez vu l'éloge dans quelques journaux. Il ne manqua pas de le demander dès qu'il fut dans notre ville. Ils virent ensemble les petites curiosités que nous montrons aux étrangers. Après avoir vu quelques édifices publics, Hôtel-de-Ville, Hôpital, Bibliothèque, etc., le marquis dit à son conducteur qu'il lui restait encore à voir l'ancien évêché. M. Arlaud lui représenta qu'il avait été changé en prison, et qu'il n'y avait rien du tout qui méritât sa curiosité. « Vous ne savez pas de quoi il s'agit, répondit le marquis, il doit y avoir dans cet Evêché un vieux bois de lit qui a appartenu à saint François de Sales; j'ai une tante abbesse d'un monastère fort considérable, qui m'a fait promettre de lui apporter quelque portion de ce lit, dont on lui a parlé comme d'une précieuse relique. »

M. Arlaud lui représenta qu'il pouvait s'épargner cette peine, que ce lit ne pouvait pas être celui de François de Sales, puisque jamais il n'était entré dans l'Evêché, et que ce saint était né longtemps après la révolution arrivée à Genève. « Cela est clair et décisif, répliqua le gentilhomme, cependant je ne laisserai pas de m'acquitter de ma commission. Vous en serez surpris; mais il serait inutile d'alléguer vos raisons à ma bonne tante. Je la connais, elle ne s'en paierait point. En général quand les religieuses ont quelque chose en tête, le plus court est de les satisfaire. Ainsi je vais tout de ce pas tâcher de me procurer la relique, sans m'embarrasser si elle est vraie ou fausse. » Il emporta donc de ce bois, et ne doutez point que ce ne soit un objet de vénération dans cette communauté.

J'ai supposé que ce lit pouvait être celui de Pierre de la Baume, le dernier de nos évêques. Il pourrait être aussi plus ancien; mais un peu plus d'antiquité ne le rendrait pas plus respectable. Les évêques précédents étaient, la plupart, de la maison de Savoie, et il y en a eu quelques-uns dont les mœurs

étaient fort dérégées. Si ce lit était celui de quelqu'un de ces prélats, ce ne serait certes pas là un titre pour le faire rechercher : bien au contraire. Voyez à quoi s'exposent les superstitieux, avec leur empressement aveugle pour les reliques !

Je me suis un peu arrêté à ces petits détails, parce que je crois qu'ils peuvent avoir leur utilité. Ils faut tâcher d'éclairer les ignorants quand l'occasion s'en présente, et combattre la superstition partout où on la trouve. J'ai seulement peur que vous ne nous trouviez un peu en défaut de ce côté-là. Vous pourriez nous dire que les raisonnements ne suffisent pas pour guérir ce mal ; que pour le couper par la racine, on devait avoir fait disparaître ce lit dès qu'on s'aperçut de l'abus, et que c'était là le remède spécifique.

Cet expédient est venu dans l'esprit de nos ecclésiastiques, il y a déjà bien des années. Ils n'ont pas manqué de représenter au magistrat la nécessité de remédier à ce désordre. En conséquence, cet ancien meuble a été condamné au feu. Est-ce par la vertu miraculeuse de la relique, ou par le petit intérêt qu'y a le concierge, qu'elle s'est sauvée des flammes ? Peut-être aussi que, comme un autre phénix, ce bois de lit aura pu renaître de ses cendres ; je veux dire qu'après l'avoir brûlé on l'aura remplacé par un autre, pour satisfaire les curieux de semblables antiquailles. Quoi qu'il en soit, je me suis un peu étendu sur cette matière, afin que si ma lettre devient publique elle puisse réveiller l'attention du magistrat sur cet abus.

P. S. La fête de saint François de Sales est marquée dans le calendrier au 29 janvier. Elle se chôme en Savoie et en Piémont : Victor-Amédée l'ordonna ainsi dans un code qu'il dressa quelque temps avant sa mort.

SIXIÈME PARTIE

DISSERTATIONS

SUR

L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

I

EXTRAIT D'UNE DISSERTATION SUR L'HONORAIRE DES MESSES.

(Tarif des messes, suivant les diocèses. — La simonie. — Les offrandes. — Erreur populaire sur l'efficacité des messes dites dans un but déterminé. — Grand nombre des messes particulières et abus qui en résultent. — Les messes *sèches*. — Les *droits curiaux*, ou *easuel*; leurs abus, anecdotes à ce sujet.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1748: *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, 2^{me} trimestre de 1750, tome VI, 2^{me} partie.)

MONSIEUR ,

Vous avez exigé de moi de vous faire connaître certains livres qui s'impriment à portée de nous, et que j'ai lieu de croire qui ne vous parviennent pas, bien entendu cependant qu'outre la nouveauté, il y ait dans l'ouvrage quelque chose de curieux et d'intéressant. Il nous est venu de France, il n'y a pas longtemps, une dissertation de ce genre. L'auteur, bon catholique

romain, s'élève contre l'usage généralement établi dans son Eglise, de prendre de l'argent pour dire des messes. Je compte qu'un petit extrait des raisons qu'il emploie pour combattre cet abus ne peut que vous faire plaisir, et il ne m'en coûtera pas beaucoup pour vous satisfaire. Je n'aurai presque autre chose à faire qu'à en transcrire quelques endroits.

On voit, par le titre même de l'ouvrage, que le plan de l'auteur est de traiter de l'honoraire ou rétribution des messes; des abus qui s'en sont suivis; des illusions que se sont faites les ministres de l'autel et le peuple; des différents moyens inutilement employés pour y remédier, et de quelques autres remèdes qu'on pourrait y apporter.

Tout le monde sait que les messes se paient. Dans plusieurs diocèses de France, il y a une taxe fixée. L'auteur nous apprend qu'elles valent douze sous à Paris, dix sous à Sens, huit à Autun, cinq seulement à Châlons-sur-Saône. Ce petit détail semble indiquer que cet ouvrage clandestin pourrait bien nous être venu de Bourgogne, mais il y aurait de l'indiscrétion à vouloir déceler l'auteur. Cela ne pourrait que lui susciter de fâcheuses affaires; c'est ce qu'il reconnaît dans une espèce de préface.

Il prévoit qu'il va s'attirer bien des contradicteurs et des ennemis; il craint surtout les clameurs du clergé séculier et régulier. Ces gens-là entretiennent le peuple dans des dévotions superstitieuses, quand elles sont lucratives; ils se gardent bien de désabuser et d'éclairer les ignorants. Se voyant autorisés par l'usage dans la jouissance d'un gain toujours présent, on doit s'attendre à les voir déclamer fortement contre un projet qui tend à en tarir la source.

Après ce petit préambule, qui n'est pas trop propre à adoucir l'esprit des intéressés, l'auteur vient à son sujet, qui est de prouver que c'est une simonie que d'exiger ou de recevoir de l'argent pour des messes. La *simonie* consiste à vendre les choses sacrées, c'est précisément ce que l'on fait en se faisant payer une messe. Les choses saintes ne doivent pas être procu-

rées ni achetées à prix d'argent ; on ne doit point s'acquitter des fonctions du sacerdoce par un motif de cupidité et d'intérêt.

On nous apprend comment cet abus s'est insensiblement introduit dans l'Eglise romaine. Il est venu d'une coutume fort louable dans l'antiquité , et qui a régné dans les premiers siècles du christianisme, qui était de porter soi-même son offrande pendant la célébration des mystères ; c'était du pain, du vin, de l'huile, de la cire, ou quelque autre chose de cette nature, qui faisait la matière de ces oblations ; la quantité en était également volontaire. Parmi le pain et le vin qui avaient été présentés, on en prenait ce qui était nécessaire pour la communion du célébrant, des ministres et du peuple. Outre cette vue, les fidèles se proposaient, par ces offrandes, de fournir à la subsistance des ministres de l'autel, et à celle des pauvres.

Dans le huitième siècle, la pratique des offrandes parut prendre une autre forme. Au lieu de pain, de vin, de farine, etc., on substitua quelques pièces de monnaie, qu'on donnait ou avant, ou après la célébration des mystères. Ce changement, qui paraissait d'abord assez indifférent, eut cependant des suites fâcheuses. Les prêtres officiants s'approprièrent le produit de ces sommes. Le reste du clergé y ayant peu de part, cet argent ne lui fournissait plus le juste et honnête entretien qu'il avait trouvé dans les offrandes précédentes.

Les peuples s'étant imaginé qu'il valait mieux donner une certaine somme à un prêtre pour avoir une messe particulière, que de porter une offrande aux messes paroissiales, prétendirent, en conséquence, que tout le mérite en devait venir à celui qui l'avait demandée et payée le premier.

Une autre espèce d'illusion, dans laquelle donnèrent les peuples, fut de s'imaginer qu'on ne pouvait trop faire dire de messes en faveur des parents et amis défunts. De là cette multitude de messes par jour, et, dans la suite, ces fondations sans nombre et à perpétuité.

Ces messes de commande ont donné lieu aux réformés de

dire que le sentiment de l'Eglise romaine est que la messe est un acte extérieur de religion, dont le ministre ne peut à sa volonté appliquer le fruit soit aux fidèles défunts, soit à ceux qui sont encore sur la terre, sans nulle disposition de leur part. L'auteur avoue de bonne foi que le peuple le croit ainsi, et que le clergé ne se met guère en peine de le désabuser.

On a intérêt à ne le point détromper, et on se garde bien de le faire. A mesure que les illusions se sont multipliées parmi le peuple, les abus ont aussi augmenté chez les ecclésiastiques, qui ont su se conformer aux caprices de dévotion des particuliers.

Chacun voulant avoir sa messe, les prêtres se donnèrent la liberté d'en dire plusieurs par jour, pour se procurer par là une plus ample récolte de rétributions. L'Eglise vint à bout de corriger cet abus, mais les intéressés se dédommagèrent de quelque autre côté; par exemple, en disant des messes pour les sujets les plus légers et les plus frivoles. Cette facilité à les accepter toutes leur donnait de l'occupation.

On se dédommagea encore de plusieurs autres manières, du préjudice causé par la défense de dire plusieurs messes par jour. Les ecclésiastiques engagèrent les moribonds à leur laisser certaines sommes pour des annuels propres à soulager leur âme dans le purgatoire. Il y en eut qui par là s'attirèrent un si grand nombre de messes, qu'ils en étaient surchargés; ils trouvèrent l'expédient d'en remettre une certaine quantité à d'autres, mais en retenant une partie de l'argent qu'ils avaient reçu. Quelques-uns, encore plus intéressés, ne voulant rien perdre de ce qu'ils avaient touché, firent entendre aux peuples que des messes sèches étaient aussi profitables aux défunts et à ceux qui les faisaient dire, que des messes ordinaires; de sorte que, répétant plusieurs fois par jour les prières qui précédaient le canon, ils prétendaient acquitter les messes de chaque particulier.

L'anonyme fait voir ensuite que l'équivalent de tous ces abus se remarque encore à présent dans son Eglise. Il remarque,

avant toutes choses, qu'aujourd'hui on voit beaucoup plus de prêtres séculiers qu'autrefois, qui ne sont propres à rien qu'à dire la messe, et qui, pour gagner dix à douze sous, ne manquent pas de la dire tous les jours.

Ne vous rappelez-vous point, Monsieur, l'építaphe de l'abbé Pellegrin, qui mourut fort âgé à Paris, il y a trois ou quatre années? Peu partagé des biens de la fortune, il disait tous les jours la messe, dont le provenu lui donnait un petit diner. Mais ce serait lui faire tort, que de le mettre dans la classe de ces prêtres désœuvrés, qui ne sont propres à rien autre chose; il était poète, et, le reste de la journée, il s'appliquait à composer des pièces de théâtre, ce qui lui fournissait ses autres besoins, et premièrement son souper. Ce bizarre mélange d'occupations sacrées et profanes est exprimé fort heureusement dans son építaphe.

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Il dîna de l'autel, et soupa du théâtre.

L'auteur continue à faire voir que les abus sont encore aujourd'hui au plus haut degré. On voit les prêtres, dit-il, aussi avides que jamais à quêter des messes, aussi ardents à se faire payer; on les voit disputer et pactiser pour le prix, mais, d'un autre côté, on les voit aussi faciles et aussi complaisants qu'on l'ait jamais été, pour donner dans les illusions populaires, dès qu'ils prévoient en pouvoir tirer quelque profit. Voici comment il apostrophe ces prêtres si accommodants :

« Vous dites la messe conformément à l'intention et aux désirs de celui qui l'a payée, dit-il, mais avez-vous bien examiné si ce qu'il désire est juste et raisonnable? Qu'une jeune personne vous envoie, comme j'en ai été témoin, dix ou douze sous pour dire une messe à la chapelle de la Vierge, dans l'intention d'obtenir qu'elle ne soit point marquée de la petite-vérole, dont elle vient de réchapper; qu'une autre en fasse dire à l'honneur de saint Antoine de Padoue, pour retrouver son petit

chien, ou quelques autres instruments de vanité qu'elle aura perdus; qu'une autre enfin vous en demande pour qu'elle soit bientôt mariée à un jeune étourdi, ou à un libertin, l'objet d'une aveugle passion qu'elle écoute et qu'elle suit, préférablement aux avis salutaires des gens de bien, et peut-être, ce qui est encore plus blâmable, au mépris et contre la volonté d'un père et d'une mère chrétienne, osez-vous employer l'acte le plus sacré de notre religion pour demander et obtenir l'accomplissement de ces sortes de désirs ¹ ?

« Aujourd'hui, et peut-être plus qu'autrefois, on voit des prêtres et des religieux assaillir en quelque sorte les malades et les mourants, s'emparer de leur confiance sous le spécieux prétexte de zèle ou d'amitié, les intimider ou les rassurer selon leurs dispositions, et enfin leur extorquer certaines sommes pour une quantité de messes, et pour une fondation dans leurs églises ². »

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'anonyme, qui ne peut pas manquer d'être bien au fait de ce qui se passe dans son Église, se défie fort de la fidélité des prêtres à acquitter toutes les messes dont ils se sont chargés. Le père Courraier, dans ses notes sur le concile de Trente, nous apprend que dans cette assemblée on avait déjà remarqué que le nombre des messes de fondation était trop grand pour qu'on pût y satisfaire, et qu'on avait fait quelques règlements pour y remédier; mais si l'on réduisit les fondations, ce ne fut que pour le passé. Il ajoute qu'il eût été mieux de prévenir pour la suite les abus de ce pacte simoniaque ³.

« On ne saurait trop reprocher à la plupart des prêtres, dit notre auteur, le trafic qu'ils font de leurs fonctions. Ils ne sont, le plus souvent, occupés que du désir d'avoir des messes, et du soin d'en quêter. En ont-ils plus qu'ils n'en peuvent dire, ils

¹ Page 90.

² Page 67.

³ *Concile de Trente*, t. II, p. 738.

s'en déchargent sur d'autres, quelquefois à moindre prix qu'ils ne les ont reçues ; d'autres, quoique surchargés, en prennent de toutes mains, sans se mettre en peine de les dire. J'ai connu des communautés où les sacristains comptaient, non par douzaines ou par centaines, les messes qui leur restaient à acquitter, mais par milliers, et qui cependant se donnaient bien de garde de refuser aucune des rétributions qu'on leur présentait ¹.

« Ne dissimulons point ces désordres, ajoute-t-il, puisque les libertins s'en moquent, que ceux de religions différentes nous insultent, et que les gens de bien en gémissent ! »

Jusqu'à présent, je n'ai fait que rapporter ce que dit notre anonyme; mais vous voulez bien, Monsieur, que je parle aussi un peu à mon tour, et que je vous informe d'un fait qui peut trouver ici sa place.

Je me trouvais à Paris, il y a déjà bien des années, dans le temps que le célèbre père Massillon, mort depuis évêque de Clermont, se distinguait par son éloquence. Il avait un ami intime, prêtre de l'Oratoire comme lui, qui avait aussi beaucoup de talent pour la chaire, c'était le père Maure. J'eus la curiosité d'entendre un de ses sermons. Pour cela je me rendis de bonne heure dans l'église des Pères-de-la-Merci, où il prêchait le carême cette année-là. Le hasard fit que je me trouvai assis auprès d'une dame qui, pour se désennuyer en attendant le prédicateur, trouva à propos de lier conversation avec moi. On vint nous demander l'argent de nos chaises ; là-dessus la dame, qui avait compris que j'étais étranger, m'avertit de ne pas payer plus que la taxe, et, pour me faire sentir que l'avis n'était pas inutile, elle ajouta « qu'il était bon que je susse qu'il se faisait bien des friponneries dans l'Eglise. »

Le sens que je donnais à ces paroles, et qui me parut le plus naturel, c'est qu'y ayant assez souvent affluence de monde dans les églises, il s'y glissait des filous qui profitaient de la foule pour jouer quelqu'un de leurs tours, et je répondis sur ce pied-

¹ Page 216.

là ; mais la dame répliqua avec beaucoup de vivacité que je n'y étais pas, et que je n'avais pas compris sa pensée. Elle me dit rondement qu'elle voulait parler « des tours que jouaient les ecclésiastiques eux-mêmes pour attraper l'argent des particuliers. » Une semblable proposition piqua ma curiosité, qui ne tarda pas à être satisfaite.

« Il y a quelques semaines, me dit donc la dame, que j'ai perdu une sœur unique, que je regrette tous les jours. Je n'ai pas voulu manquer à faire dire des messes pour le repos de son âme. Pour cela j'allai, il n'y a que quelques jours, dans une communauté fort nombreuse, avec qui je traitai pour un certain nombre de messes, que je payai même d'avance. Par le moyen de plusieurs chapelles qu'il y a dans leur église, elles devaient toutes être expédiées dès le lendemain. Je m'y rendis de grand matin, et, pour m'assurer si mes messes se diraient fidèlement, je menai avec moi un ami, que je postai du côté opposé à celui où je m'étais placée, en sorte qu'entre nous deux nous ne pouvions pas manquer de voir tout ce qui se passait dans l'église. Sur les dix ou onze heures, le sacristain vint me dire, d'un air fort assuré : — « Madame, voilà qui est fait, toutes vos messes sont dites. » Cependant, par le calcul que nous fimes mon ami et moi, il s'en manquait encore trois ou quatre. Je le fis voir clairement au sacristain, qui n'en voulait pas convenir ; cependant, après quelque contestation, on recommença quelques messes pour me donner satisfaction. Mais j'eus beau faire, ces braves gens trouvèrent encore le secret de m'en escamoter quelque une sur ce déficient. N'ai-je pas eu raison de vous dire qu'il se fait bien des tours de *passé-passé* dans les églises ? »

Je vous avoue, Monsieur, que cette conversation me parut si singulière, que je la couchai sur mes tablettes. Vous ne manquerez pas de dire que cette dame avait admirablement bien choisi son confident ; mais ne vous en moquez pas, puisque jusqu'à présent je lui avais gardé le secret. Je n'ai commencé à parler que lorsque j'ai vu que l'anonyme apprenait à toute la

terre, dans son livre, que les prêtres de sa communion ne sont point fidèles à dire les messes qu'on leur demande, et qu'on leur a payées d'avance. Dès que j'ai vu le public instruit là-dessus, je me suis cru autorisé à dire aussi de mon côté ce que j'en savais.

Puisqu'il y a beaucoup de prêtres qui ne peuvent pas acquitter toutes les messes dont ils sont chargés, il est visible qu'ils en ont trop. Notre auteur nous dépeint la condition de divers autres ecclésiastiques, dont le sort est bien différent. « J'en ai vu d'autres, dit-il, qui se plaignaient de ne point recevoir de messes, et qui se donnaient toutes sortes de mouvements pour s'en procurer, jusqu'à faire emplettes de livres, de tableaux, au paiement desquels ils satisfaisaient en se chargeant d'une certaine quantité de messes à six ou à sept sous. J'en ai vu d'autres qui offraient d'acquitter, par un certain nombre de messes, ce qu'ils avaient perdu au jeu. Voilà, conclut-il, un léger échantillon des abus introduits depuis l'usage de donner une certaine somme par messe ¹. »

L'auteur n'oublie pas de réfuter les prétextes qu'on allègue pour essayer de justifier la demande des rétributions manuelles pour les messes de commande.

On ne peut disconvenir, dit-il, que les ministres de l'autel ne soient en droit de vivre de l'autel : Jésus-Christ l'a déclaré; saint Paul, son disciple et son interprète, l'a décidé de même. Mais quand le Sauveur a dit que « tout ouvrier est digne de récompense, » il ne parlait sûrement pas de ceux qui disent la messe, et qui ne savent pas faire autre chose; il avait en vue ces ouvriers vraiment évangéliques, qui sont occupés des pénibles travaux du ministère. Saint Paul n'a pas dit non plus que tout prêtre, tout religieux, est digne de « vivre de l'autel ²; » il ne s'agit point, dans le passage, de ceux qui n'ont d'autres occupations, ni d'autre savoir-faire que de dire la messe, et

¹ Page 217.

² 1 Cor. IX, 13, 14.

de réciter chaque jour, souvent négligemment et à la hâte, ce qu'on appelle *dire son office*.

Il insiste sur ce dernier article. Il serait aisé de faire voir l'absurdité et l'illusion grossière de ceux qui s'imaginent que l'on peut, en sûreté de conscience, jouir des revenus de l'Église sans lui rendre d'autre service que de *marmotter* chaque jour, en son particulier, un certain nombre de *psaumes*, d'*antiennes* et de *leçons*. Fra-Paolo, dans son *Traité des bénéfices*, fait voir que l'intention de l'Église n'a jamais été d'accorder un bénéfice pour réciter simplement l'*office* ou le *bréviaire*, mais pour travailler à l'instruction des peuples.

Vous me dispenserez, s'il vous plait, Monsieur, de rien ajouter aux sages réflexions de notre auteur. Outre que ma lettre est déjà assez longue, je dois éviter tout ce qui approcherait de la controverse. Les catholiques eux-mêmes ont bien senti l'irrégularité de cette rétribution des messes. Ceux qui en ont parlé de la manière la plus adoucie, ont dit que c'était au moins une simonie palliée ; mais je ne vois pas qu'elle soit seulement palliée. L'anonyme cite plusieurs conciles qui ont condamné cet usage comme une véritable simonie. Saint François d'Assise en jugeait ainsi, et il avait défendu à ses religieux de rien recevoir pour des messes ; mais vous savez qu'ils se sont fait relever de cet article de leur règle, et que la sacristie est aujourd'hui ce qui fournit principalement à leur subsistance, beaucoup plus que la quête. Ignace de Loyola avait fait la même défense à ses religieux. On met aussi les chartreux au nombre de ceux qui ne prennent point d'argent pour dire des messes.

Le père Simon s'est aussi expliqué assez ouvertement là-dessus. Il dit qu'il ne faut pas se récrier autant que l'on fait contre la simonie grecque, puisque c'est un usage généralement établi dans l'Occident, de prendre de l'argent pour des messes ¹. Notre auteur rapporte un mot du cardinal Pullus, qui renchérit

¹ *Histoire critique des sentiments et des coutumes des nations du Levant*, par le sieur de Moni.

de beaucoup sur ce jugement du père Simon. Ce prélat a dit, et cela d'après le concile de Tolède, que célébrer les saints mystères par le motif de la rétribution, et vendre Jésus-Christ comme Judàs, c'est à peu près la même chose ¹. Je trouve la même pensée dans un vieux livre intitulé: *Stella clericorum*, mais énoncée avec encore moins de correctif. *Qui missam celebrant pro pecuniâ, dit-il, videntur mihi dicere cum proditore Judâ, QUID VULTIS MIHI DARE, ET EGO VOBIS EUM TRADAM?*

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que le zèle de ces auteurs est allé un peu trop loin? Pour moi, j'avoue que je n'aurais pas osé en dire autant; il me semble qu'une comparaison aussi odieuse, des invectives aussi fortes, auraient pu être réservées contre certaines messes en usage dans les siècles précédents, et qui avaient un caractère de noirceur tout autre que celui d'être simplement vendues à prix d'argent. Voici ce que me fournit un journaliste, et qui éclaircira ma pensée.

Il s'était autrefois glissé en Espagne une coutume horrible. Quand un homme y avait gagné des coupe-jarrets pour en assassiner un autre, il faisait dire une messe des morts pour ce malheureux objet de sa haine. Les prêtres avaient fait croire au peuple, qu'après une messe semblable il n'était pas possible que le coup manquât. Les preuves de ce détestable usage se trouvent dans les canons d'un concile espagnol ². Il ne faut pas demander si ces messes étaient bien payées, on conçoit aisément qu'elles devaient être à un assez haut prix. Il y a lieu de soupçonner qu'elles étaient même assez fréquentes, si l'on fait attention au génie des peuples parmi lesquelles elles étaient en usage; elles valaient donc beaucoup aux ecclésiastiques. Comment qualifier une horreur de cette nature?

A cette dissertation sur les messes de commande, l'auteur

¹ Page 92.

² *Missam pro requie defunctorum promulgatam fallaci voto pro vivis student celebrare hominibus, non ob aliud nisi ut is, pro quo id ipsum offertur officium, ipsius sacrosancti litaminis interventu, mortis ac perditionis incurrat periculum. Concil. Tolet. 17 can. V.*

a joint un appendice sur les *Droits curiaux*. Il entend par là ce que les curés exigent pour l'administration de quelques-uns des sacrements, et pour les autres fonctions ecclésiastiques. Il y trouve aussi bien de l'abus.

Dans plusieurs diocèses il y a des règlements qui en fixent le taux suivant les différentes conditions des personnes : droit de mariage, de fiançailles, de publication de bans ; droit de purification des femmes après les couches ; publication et fulmination de monitoires ; droit de sépulture pour les nobles, etc. droit d'assistance aux enterrements ou services, tout est taxé, rien n'est accordé gratuitement, sinon l'administration de l'eucharistie et de la pénitence. A l'égard du baptême, on n'exige rien ; mais ce serait une espèce de confusion aux parrains et marraines, de s'en retourner avec l'enfant sans avoir donné quelque chose à celui qui l'a baptisé.

Ces droits curiaux vont si loin dans la plupart des bonnes villes, qu'ils fournissent fort amplement l'entretien des curés. A Paris, par exemple, on ne leur a assigné ni dimes, ni portions congrues, ni aucun fixe. Le casuel seul les fait vivre fort grassement.

Les plus riches curés des villes, comme les plus pauvres de campagne, se font payer régulièrement les droits annexés à chacune des fonctions de leur ministère. Il y en a même qui prétendent que ces sortes de taxes, surtout celles des obsèques, doivent être levées en leur faveur, préférablement à toutes autres dettes privilégiées. On en voit, dans certains diocèses, qui refusent constamment d'aller faire la levée d'un corps, que le droit d'enterrement ne soit payé.

L'auteur se demande là-dessus pourquoi il est libre d'exiger des droits pour l'administration de certains sacrements, et qu'il ne l'est pas pour d'autres ? Le pouvoir d'unir les fidèles par les liens du mariage, d'offrir le saint sacrifice, d'accorder la sépulture ecclésiastique, de prier publiquement pour les défunts, est-il quelque chose de moins spirituel que celui de conférer le

baptême, d'entendre les pénitents à confesse, de donner l'eucharistie, ou d'administrer l'extrême-onction? A-t-il été moins défendu autrefois de demander un certain salaire avant ou après les obsèques, que de donner une certaine somme pour un bénéfice qui n'est pas même à charge d'âmes?

Il me semble, Monsieur, qu'il y a assez longtemps que notre anonyme parle seul, et que nous ne faisons que l'écouter. La démangeaison me prend encore une fois de l'interrompre pour dire aussi quelque chose à mon tour. Voici, je crois, qui se liera assez naturellement avec les réflexions de l'auteur.

J'ai déjà dit qu'étant à Paris, il y a un peu plus de trente ans, j'eus la curiosité d'entendre divers prédicateurs qui prêchaient le carême. On me parla avantagusement d'un abbé Prévot; il avait prêché devant le roi l'année précédente, et il débitait alors son carême aux *Quinze-vingts*. Le jour que je l'ouïs, son sujet était *le respect qui est dû aux prêtres*; il insista sur divers articles qui lui paraissaient propres à les rendre recommandables; la peine qu'ils ont à étudier, la retraite du séminaire, la servitude de réciter journalièrement le bréviaire, etc.; mais il fit surtout beaucoup valoir les assistances qu'ils donnent aux mourants.

« Quand vous êtes malades, dit-il, nous portons l'alarme dans le ciel pour vous y trouver des patrons. Notre empressement pour vous se soutient jusqu'à la fin. Quand vos parents et vos amis vous quittent dans un lit de mort, nous restons les derniers auprès de vous. Nous ne vous abandonnons pas même quand vous allez expirer, et nous suivons vos âmes fugitives jusque dans le sein de l'éternité. Nos soins pour vous s'étendent même au delà de la mort, et c'est nous qui nous chargeons de votre sépulture. »

Ici l'orateur se fit une objection fort naturelle, c'est que « les prêtres prennent une rétribution pour cela, ce qui diminue beaucoup l'obligation qu'on leur a. » La réponse fut que cette récompense est si mince que ce n'est pas la peine d'en parler.

Mais quel que soit ce paiement, il gâte entièrement le mérite de l'action, et il serait bien plus digne des ecclésiastiques de ne rien toucher pour une sépulture.

Mon auteur me fournit un passage de saint Grégoire pape, qui viendra ici fort à propos pour appuyer la convenance d'un semblable désintéressement. « S'il est honteux et indigne, dit-il, de demander une redevance pour accorder quelques pouces de terre à un cadavre, il ne l'est pas moins d'exiger un certain lucre à l'occasion d'un événement qui afflige quelquefois les plus indifférents ¹. »

Il y a des curés excessivement âpres au gain sur le droit de sépulture. Voici un cas singulier, que m'a conté un de mes amis, qui en avril 1748 revenait de Dijon, où un procès l'avait arrêté quelques mois. Un pauvre homme ayant été réduit à se faire couper une jambe, il souhaite que cette partie de son corps fût inhumée en terre sainte. Il envoya pour cela demander au curé la permission de la placer dans le cimetière : celui-ci répondit qu'il l'accorderait, mais qu'il lui fallait pour cela quelque droit de sépulture, et il l'estima un quart du corps entier. On fut fort surpris, et même indigné de ce sordide intérêt ; mais quelque représentation qu'on lui fit là-dessus, il n'en voulut pas démordre. On se disposait à le satisfaire, lorsque quelqu'un qui était témoin du débat dit au curé, qu'il fallait donc qu'il s'engageât par un écrit, pour lui ou son successeur, à n'exiger que les trois quarts de la taxe ordinaire d'une sépulture quand ce pauvre homme mourrait, puisqu'il s'en était fait payer avant la mort une partie en *avancement d'hoirie*, comme on dit.

Je ne sais pas bien si la contestation finit de cette manière, mais j'ai tout lieu de croire que cette scène tragi-comique s'est passée dans la même ville d'où est sorti l'ouvrage dont je vous donne l'extrait. Vous pouvez juger par là, Monsieur, si les ecclésiastiques de Bourgogne ont bien profité des sages leçons qu'on leur donne dans ce livre. Qu'aurait dit le pape Grégoire si

¹ Gregor. Epist. 56 ad Januar.

de son temps il était arrivé un cas semblable, lui qui avait défendu aux prêtres de rien prendre pour une sépulture, surtout à cause de l'affliction où se trouve alors une famille? Cette raison générale était bien plus forte dans la circonstance particulière de ce pauvre paroissien, qui venait d'essayer une cruelle opération de chirurgie. Son curé, qui devait le consoler, aggrava encore le mal par son avarice.

Revenons à notre orateur, l'abbé Prévot, que cette petite digression nous a fait perdre de vue. Après que cet avocat du sacerdoce eut étalé si éloquemment ce que les prêtres faisaient pour les particuliers dans leur dernière maladie, et pour leurs obsèques, je m'attendais qu'il ajoutât encore que leur empressement à être utiles aux fidèles s'étendait fort au delà du tombeau, et qu'il fit valoir les soins qu'ils se donnent pour rafraîchir les âmes des défunts au milieu des flammes du purgatoire; mais il ne toucha point cette corde, et, après avoir un peu réfléchi, je trouvai que c'était un trait d'habile homme que cette réticence. Les prêtres s'acquittent de cette fonction d'une manière si intéressée et si mercenaire, que ce qu'on peut faire de mieux, en plaidant leur cause, est de supprimer l'article des messes qu'on dit pour les trépassés. On peut leur appliquer le proverbe trivial: *Point d'argent, point de Suisse*, et dire de même: *Point d'argent, point de messe*.

L'anonyme finit sa dissertation en cherchant des remèdes au désordre qu'il a si bien fait sentir, mais entre tous ceux qu'il indique, je n'en vois point de bien efficaces. Je ne m'arrêterai donc pas à vous les rapporter. Ici le malade refuse la guérison. Il faudrait que le pape entreprît bien sérieusement de corriger ces abus, et, avec les meilleures intentions du monde, il aurait bien de la peine à réussir; mais il se gardera bien d'attaquer ce mal, de peur de s'attirer le reproche exprimé par ce mot de l'Évangile: *Médecin, guéris-toi toi-même*.

Il est vrai que les canonistes fournissent une réponse au saint-père. Ils établissent cette maxime, qu'il ne se fait point

de simonie en cour de Rome, parce que le pape agit en supérieur absolu; ils se fondent apparemment sur ce principe, qu'il y a des actions qui ne blessent qu'en petit, et qui ne choquent plus quand on les voit en grand. Tout est autorisé dans ceux qui occupent des postes éminents. « Tu me traites de voleur (disait le pirate de Cilicie à Alexandre le Grand), tu me traites de voleur parce que je n'ai qu'un vaisseau pour aller en course. Si j'avais une flotte pour envahir comme toi des provinces entières, je serais un glorieux conquérant. » Notre auteur, dans toute sa dissertation, tombe sur le corps d'un pauvre prêtre, qui, pour avoir à dîner, a tiré sept ou huit sous d'une messe, et il ne dit rien au pape, qui vend tous les jours les plus gros bénéfices de l'Europe. Je vous demande, Monsieur, lequel des deux est le plus coupable de simonie ?

II

LETTRE SUR L'ANTIQUITÉ DE L'ORDRE DES CARMES.

(Les *carmes* prétendent que leur ordre a été fondé par le prophète Élie; Sixte IV et Benoît XIII autorisent cette prétention. — Ils essayent de remonter à Enoch, et de faire considérer Pythagore, etc. comme ayant fait partie de leur ordre. — Les religieux de *Saint-Jean-de-Dieu* veulent remonter à Abraham. — Les *carmes* n'ont été fondés qu'au douzième siècle. — Le *Carmel* de Judée et celui de Paris. — Le poème de la Madeleine du carme Pierre de saint Louis.)

(*Journal Helvétique*, Décembre 1750: *Bibliothèque impartiale* de Leide, cahier de Novembre et Décembre 1751, tome IV, 3^{me} partie.)

MONSIEUR,

Vous avez lu les *Nouveaux Mémoires de Critique et de Littérature* de l'abbé d'Artigni, dont il paraît de temps en temps quelque volume. Dans la dernière lettre que j'ai reçue de vous, vous me parlez de quelques endroits de ces mémoires. Vous vous êtes arrêté surtout à ce que cet auteur rapporte dans le

tome II^e d'un violent démêlé qu'il y eut, sur la fin du siècle passé, entre les carmes de Flandre et les jésuites d'Anvers; qui compilaient les vies des saints ¹. Ces religieux se plaignaient de ce que le P. Papebroch, qui avait parlé de leur ordre, ne voulait pas reconnaître le prophète Elie pour leur fondateur. Cette prétention des carmes vous a paru si singulière, que vous me demandez de l'approfondir un peu. Vous vous servez, pour m'y engager, d'une raison que vous avez déjà employée plus d'une fois, c'est que ces sortes de recherches demandent une bibliothèque bien assortie, et vous supposez que rien ne me manque de ce côté-là.

Je pourrais vous répondre qu'une bibliothèque assez bien fournie peut cependant n'avoir aucune des pièces relatives à cette dispute, et c'est le cas où je me trouve. D'ailleurs le sujet que vous me donnez m'a paru un peu bizarre, et il semble que vous pouviez mieux choisir. L'origine de quelque ordre religieux, sa date un peu plus ou un peu moins ancienne, est une question qui doit nous paraître assez indifférente. En général le monachisme n'intéresse guère les séculiers, et encore moins ceux d'une religion différente, comme nous.

Cependant, après y avoir bien pensé, il me paraît que vous n'avez pas mal choisi. La querelle des carmes de Flandre avec les jésuites d'Anvers, qui paraît d'abord un sujet des plus secs, a été regardée comme un des meilleurs morceaux des Mémoires, et je vois que vous en avez jugé de cette manière. Cette dispute est rapportée avec plusieurs autres que les savants ont eues entre eux. Notre abbé fait de judicieuses réflexions sur la modération que devraient garder les gens de lettres, quand ils ne sont pas du même sentiment. L'origine des carmes, qui fut la pomme de discorde en Flandre le siècle passé, n'entre qu'incidemment dans le chapitre de ces disputes, que l'auteur a intitulé la *Chronique scandaleuse des savants*. Vous me demandez donc de nouvelles lumières sur l'histoire des carmes. Elle est

¹ *Mémoires de l'abbé d'Artigni*, tome II, p. 204.

curieuse, au moins par un endroit, c'est qu'elle prouve mieux qu'aucune autre de ce genre jusqu'où l'esprit de fables et de légendes peut être porté dans le cerveau creux des moines.

Les carmes prétendent qu'Elie a été leur fondateur, et qu'ils descendent en droite ligne de cet ancien prophète. Ils font même quelquefois encore remonter plus haut leur origine : ils poussent leur généalogie jusqu'avant le déluge. Ils allèguent pour fondement de cette haute antiquité, une bulle du pape Sixte IV, de l'an 1477, qui les fait descendre des prophètes Elie, Elisée et Enoch ¹.

Vous rirez sans doute, Monsieur, de cette généalogie, quoique appuyée de la bulle du saint-père. Un religieux, qui a fait *l'Histoire des ordres monastiques*, imprimée à Paris en 1714, n'a pas osé s'en moquer aussi ouvertement que vous et moi. Il s'en est tenu à proposer des doutes sur cette descendance d'Enoch. « Il ne paraît pas, dit-il fort gravement, que Noé fit entrer aucun carme dans l'arche, et s'il y avait eu quelqu'un des enfants de Noé qui eût été carme, il n'aurait pas pu avoir fait le vœu de chasteté, puisque tous les enfants de Noé entrèrent dans l'arche avec leurs femmes, et qu'après être sortis de l'arche ils eurent plusieurs enfants ². »

Je ne sais si les carmes ont senti cet inconvénient, mais il paraît que depuis quelque temps ils ont renoncé à Enoch, qu'ils n'aspirent plus si haut, et qu'ils s'en tiennent modestement aujourd'hui à reconnaître seulement Elie pour leur instituteur. Mais après avoir ainsi reculé, ils se tiennent fermes dans ce dernier poste, et ne souffrent pas qu'on leur conteste ce degré d'antiquité.

On n'a qu'à voir la fameuse thèse soutenue là-dessus dans leur couvent de Béziers, en 1682. Ils tenaient alors leur cha-

¹ Sanctorum prophetarum Helix et Elisei et Enoch, nec non aliorum sanctorum Patrum, qui Montem Carmeli juxta Helix fontem inhabitaverunt, successionem hæreditariam tenentes.

² *Histoire des ordres Monastiques*, p. 330.

pitre provincial. Le tenant était le P. Teissier, religieux de cet ordre, et l'évêque assista à la dispute. On voit la thèse entière dans la *République des Lettres* de Bayle, du mois de juillet 1684.

Là on pose comme un fait incontestable qu'Elie a été le fondateur des carmes. On range ensuite Pithagore parmi les religieux de cet ordre : on trouve fort probable que lui et ses disciples ont été carmes. Les différentes métamorphoses de ce fameux philosophe sont fort connues : il fut bœuf d'abord, ensuite mulet, et puis pêcheur sous le nom de Pirrhus, et capitaine d'infanterie au siège de Troie sous le nom d'Euphorbus. La métempsycose lui fait jouer tous ces différents personnages. La dévotion le fit enfin carme ; et il fut un des principaux ornements de cet ordre.

Je ne sais, Monsieur, si vous connaissez un petit ouvrage imprimé depuis peu de temps à Genève, sous le titre de : *Régime de vivre pithagorien*. C'est la traduction d'une harangue de M. Cocchi, habile médecin et ancien professeur de l'Université de Pise. Ce discours, qui est originairement en italien, fut prononcé à Florence en 1743. C'est une pièce intéressante de littérature choisie. L'auteur y a ramassé, avec beaucoup de goût, tout ce qui peut faire le mieux connaître cet ancien philosophe, mais il a oublié de nous apprendre que Pithagore ait été carme. Il est vrai qu'on le fait abstenir de la chair des animaux, ce qu'observaient aussi les anciens carmes ; mais cela ne suffit pas pour le faire appartenir à l'ordre. Si l'on veut absolument en faire un religieux, j'aimerais mieux dire qu'il a été chartreux que carme. Pithagore ne mangeait point de viande, et son régime consistait principalement à se nourrir des végétaux. L'usage de la chair est absolument interdit aux enfants de saint Bruno ; et ils disent ordinairement que leur boucherie est dans leur jardin potager. Mais ce qui établit encore une plus grande conformité entre eux, c'est le profond silence que Pithagore et saint Bruno ont imposé à leurs disciples.

Mais revenons à la thèse de Béziers. Les anciens druides y paraissent aussi travestis en carmes. On y établit encore que saint Jean-Baptiste était prieur d'un couvent de carmes sur le Jourdain, et c'est ce qui le fit prendre pour Elie, instituteur des carmes. Vous voyez, Monsieur, que cela répand beaucoup de jour sur ce que l'Évangile dit que l'on s'y méprit.

Un historien de l'ordre rapporte aussi qu'Agbarus, roi d'Édesse, après avoir longtemps recherché en mariage la sainte Vierge, depuis mère du Sauveur, et n'avoir pu réussir dans sa poursuite, eut le chagrin de voir que Joseph, qui n'était qu'un charpentier, lui fut préféré. Il pensa mourir de jalousie, « rompit son bâton de colère, et se fit carme de dépit. »

Il me semble, Monsieur, que je vous vois hausser les épaules, et tout disposé à me blâmer de ce que je vous mande de semblables puérités; mais ne condamnez pas les gens sans les entendre. Croyez-vous de bonne foi que, dans un commerce familier comme le nôtre, je ne puisse pas faire usage de quelques historiettes, que de graves auteurs ont fait entrer dans des ouvrages fort sérieux? Qu'aurez-vous à dire si je vous prouve que tout ce que j'ai rapporté des amours d'Agbarus pour la Vierge, se trouve mot pour mot dans les *Mémoires de Tillemont*, et que je n'ai fait que le transcrire⁴? Il me semble que mes lettres peuvent bien souffrir les légendes qui ont trouvé place dans une histoire ecclésiastique aussi estimée que celle-là.

Vous voyez, Monsieur, que je ne suis pas embarrassé à me justifier. Je voudrais qu'il fût aussi aisé de faire l'apologie de l'auteur que j'ai suivi. Mais on lui a reproché bien d'autres contes de légendes, indignes de paraître dans ses *Mémoires*. Ce reproche n'est que trop fondé, et l'on ne peut qu'être blessé de quantité de faits fabuleux et ridicules qu'on y lit, sans les correctifs nécessaires. Je me souviens d'y avoir vu, par exemple, que l'apôtre saint Jean n'est pas mort, mais qu'il dort, et qu'il

⁴ *Mémoires pour servir à l'Histoire des six premiers siècles*. Note IV sur saint Joseph, p. 506.

respire tranquillement dans son tombeau, où, par la force de la respiration, il fait hausser et baisser la terre.

Passez-moi ces petites digressions; elles ont leur usage dans des sujets aussi secs et arides que le nôtre, pour y mettre un peu de variété. Je vais vous présenter quelques images dont les carmes se servent pour faire valoir leurs prétentions. Si elles ne vous convainquent pas, elles pourront du moins vous amuser quelques moments.

Les carmes produisent d'anciennes peintures où leurs religieux sont représentés avec des manteaux, qui ont alternativement des raies blanches et tannées, ce qui leur avait fait donner le nom de *frères barrés*. Voici comment un de leurs généraux, nommé Jean le Gros, a expliqué ces peintures. La raison, dit-il, pourquoi leurs anciens religieux portaient ces manteaux bigarrés, c'est que le prophète Elie ayant été enlevé dans un char de feu et ayant jeté son manteau, qui était blanc, à son disciple Elisée, ce qui toucha aux flammes devint roux, n'y ayant eu que ce qui était caché dans les plis, et qui ne toucha pas au feu, qui resta blanc.

Le P. Daniel de la Vierge Marie, religieux carme, fit imprimer à Anvers, en 1680, un livre intitulé *le Miroir du Carmel*; c'est proprement la vie du prophète Elie. Le frontispice est orné d'une estampe, où l'on voit une troupe de prophètes habillés en carmes, et même avec le scapulaire, qui, dans différentes attitudes, font de profondes révérences au petit Elie sortant du sein de sa mère. On y remarque un de ces prophètes qui lui fait avaler une cuillerée de feu. Voilà donc déjà des carmes à la naissance d'Elie.

En 1670, les carmes intentèrent un procès à des religieux de Saint-Basile du diocèse de Messine, en Sicile, sur un portrait du prophète Elie qui n'était pas habillé en carme, et que l'on voyait dans leur église depuis six cents ans. Comme il s'agissait de le renouveler, à cause de sa vieillesse, les carmes voulaient qu'on lui donnât l'habit de leur ordre. Le procès fut d'a-

bord porté à l'archevêque de Messine, et ensuite à Rome à la congrégation des rites; vous jugez bien que c'est à cause de l'importance du cas. Je ne sais pas qu'elle fut l'issue du procès; mais je présume que c'est ce qui ne vous intéresse guère.

Voilà les prétentions des carmes. Vous n'attendez pas de moi que je m'amuse à réfuter cette généalogie chimérique. Il suffit d'exposer de semblables visions pour en faire sentir le ridicule. Je me contenterai de la réflexion que l'auteur de la *République des Lettres* a faite sur la thèse de Béziers, et qui porte également sur les accompagnements que j'y ai joints. « On ne devrait pas souffrir, dit-il, que de pareilles chimères fussent soutenues publiquement comme des vérités; le moindre avantage que les protestants en tirent, c'est de faire voir que, sous le bénéfice de la tradition, on soutient tout ce que l'on veut. »

Si vous souhaitez quelque chose de plus étendu sur ces visions monacales, je vous renvoie aux *Préjugés légitimes* de Jurieu, qui a destiné aux légendaires un long chapitre, où il les pousse vivement ¹. Mais vous me permettez, s'il vous plaît, de m'abstenir de tout ce qui sent tant soit peu la controverse. Je trouve même qu'il n'est pas tout à fait de l'équité de charger en général l'Eglise romaine des absurdités de quelque branche de ses moines. Ce qui doit surtout nous engager à cette retenue, c'est qu'ils ont eu chez eux plusieurs auteurs judicieux qui ont combattu ces légendes.

Vous avez vu dans les *Mémoires de l'abbé d'Artigni*, que le P. Papebroch, auteur des douze ou quinze premiers volumes du recueil immense des *Vies des Saints*, pose comme un fait certain que les carmes ne sont que du douzième siècle ². Il est

¹ *Préjugés légitimes contre le papisme*, 1^{re} partie, chap. xxxii.

² Le grand ouvrage sur la vie des Saints, qui porte le nom d'*Acta Sanctorum*, est un très-ample recueil dont les premiers volumes parurent il y a plus de cent ans, et qui n'est pas encore achevé. On peut voir l'histoire de cette vaste compilation dans la *République des Lettres* de Bayle, tome I, page 455, juillet 1684. Ces auteurs n'ont peut-être pas encore fini le mois

vrai qu'il essuya de violentes contradictions. Les carmes de Flandre, indignés de ce que ce jésuite voulait retrancher plus de deux mille ans de leur généalogie, firent pleuvoir sur lui une grêle d'écrits. On l'y traite d'impie pour avoir osé nier une tradition constante, appuyée sur plusieurs bulles des papes; et l'on fait regarder comme un attentat d'avoir voulu dépouiller le prophète Elie de son habit de carme. Ils dénoncèrent ses quatorze volumes d'*Actu Sanctorum* au tribunal du pape, et en même temps à l'inquisition d'Espagne, qui les condamna en 1695. Heureusement pour le P. Papebroch, il fut protégé par l'empereur. La censure fut levée quelque temps après, et le pape imposa un silence perpétuel sur la question de la haute antiquité des carmes, par laquelle ils descendent en droite ligne du prophète Elie, défendant de traiter plus cette matière à l'avenir, ou dans des disputes publiques, ou dans des ouvrages. Il ne faut pas oublier de remarquer que la thèse de Béziers avait déjà été censurée à Rome par un décret du 25 janvier 1684.

Croiriez-vous, Monsieur, que l'on a vu certains ordres hospitaliers renchérir encore sur les carmes pour l'antiquité de leur institution? Pendant qu'on se battait aux Pays-Bas avec le plus de vigueur, on vit tout à coup entrer dans la lice un combattant, pour disputer d'ancienneté avec les carmes : c'était un religieux hospitalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu ; il s'appelait frère Paul de Saint-Sébastien, et avait le titre de Définitif. Ce religieux, dans le plan d'une histoire patriarcale, qu'il avait dessein de donner au public, pour opposer à l'histoire prophétique des carmes, prétend que son ordre est plus ancien que le leur de neuf cents ans. Il lui donne pour fondateur le patriarche Abraham. Saint-Jean-de-Dieu a transféré cet ordre de la vallée de Mambré dans la ville de Grenade, en Espagne. Selon cet historien, les généraux de l'ordre, après Abraham, sont

de septembre, de sorte qu'il leur faut trente ou quarante ans pour achever le calendrier. Il en a déjà paru plus de quarante volumes in-folio.

Lot, Laban, Tobie, etc. Il désigne plusieurs lieux où ils avaient des couvents, et il en place un à la piscine probatique. Il en met un autre aux limbes. Il dit positivement que le patriarche Abraham y établit un hôpital, où l'on recevait les enfants morts sans baptême.

Vous croyez peut-être, Monsieur, que c'est là une plaisanterie, et que le dessein de ce religieux a été simplement de tourner par là en ridicule la prétendue antiquité des carmes. Le tour ne serait pas mauvais, et un *minime* en employa une fois un semblable dans cette vue. Il dit à un carme qu'il y avait déjà des minimes du temps de Jacob, et qu'il est fait mention d'eux dans la Genèse. Joseph dit à ses frères, selon la Vulgate, *Nou egrediemini hinc, donec venerit frater vester minimus* ¹. Voilà un frère minime du temps des patriarches! Mais c'est du plus grand sérieux du monde que le bon P. Sébastien prétend qu'Abraham a été leur fondateur. Le P. Papebroch se vit aussi obligé d'écrire contre ce visionnaire.

Vous savez que dom Martenne, bénédictin, a fait plusieurs voyages, par ordre de ses supérieurs, afin d'amasser des mémoires pour la nouvelle édition du *Gallia christiana*. Étant en Flandre dans une abbaye, il y vint deux carmes déchaussés, dont l'un avait demeuré six ans à leur couvent de Vienne, en Autriche. Il leur apprit une circonstance remarquable du dernier siège de cette ville. Il leur dit que le commandant des troupes turques les avait souvent visités : apparemment leur monastère est hors de la ville. Il leur avait dit de ne rien craindre, qu'il suffisait qu'ils fussent les descendants du grand prophète Elie, pour qu'il les prît sous sa protection. Il est vrai que le voyageur ajoute qu'un Prémontré, qui se trouvait là, se mit à rire, et plaisanta sur cette protection ottomane².

Les Arabes ne se sont pas trouvés aussi bien disposés pour les carmes que les Turcs. Lucas nous apprend qu'ils ont obligé

¹ Genèse, XLII, 15.

² *Second voyage littéraire*, p. 127.

ces religieux à abandonner le mont Carmel, cet ancien patrimoine qui ne leur avait jamais été disputé que par quelques savants critiques ¹. Ils ont tellement pillé leur monastère, qu'ils en ont emporté jusqu'aux portes et aux fenêtres.

Le pape ayant défendu, sur la fin du siècle passé, d'agiter davantage la question de la haute antiquité des carmes, qui avait fait tant de bruit précédemment, j'ai voulu voir si cette défense avait été bien observée, et je n'ai pas trouvé qu'il se soit élevé de nouvelles disputes là-dessus dans ce siècle. Mais ce qui s'est passé de bien remarquable, c'est que deux papes ont décidé sur la prétention des carmes d'une manière tout à fait opposée. Voici comment la chose s'est passée :

Le pape Clément XI permit aux ordres religieux de placer les statues de leurs instituteurs dans les niches qui sont autour de la chaire de saint Pierre, dans la grande église de Rome qui porte le nom de cet apôtre. Les dominicains y firent placer, en 1706, la statue de saint Dominique, faite par Le Gros, sculpteur français. Les carmes souhaitèrent d'avoir aussi cet honneur; mais le pape ne voulut point consentir à y mettre Elie.

Ils trouvèrent plus de facilité sous le pontificat de Benoît XIII. Il leur accorda cette permission en 1726. En conséquence, ils érigèrent la statue d'Elie, avec une inscription sur le piédestal, qui apprend à la postérité que ce prophète a été leur fondateur ². Voilà donc enfin cette légende chimérique réalisée sur le marbre par l'autorité papale.

Le P. Hardouin ne lui a pas été si favorable. Ce jésuite a chassé du Carmel ces religieux, presque aussi durement que les Arabes. Il prétend, dans ses *OEuvres posthumes*, que leur mont Carmel n'est autre chose que le *Carmel du mont*, c'est-à-dire, en vieux français, une charmille qui était au bas du mont de Sainte-Geneviève, hors de Paris dans ce temps-là. On leur

¹ *Nouveaux voyages de Lucas, 1720, tome I, p. 263.*

² *Universus carmelitarum ordo fundatori suo sancto Eliæ Prophetæ erexit, 1726.*

donna une chapelle de la Vierge, qui était au milieu de cette charmille, et qui s'appelait *Notre-Dame du Carmel*. Le Carmel où ces religieux veulent que leur ordre ait été établi par le prophète Elie, se réduit donc, selon ce hardi critique, à un petit mont que l'on voit encore aujourd'hui à Paris, et où il y avait autrefois une charmille qui, en vieux langage, lui donna le nom de *Carmel*.

Cette église leur fut donnée en 1292. Leur premier nom, comme je l'ai déjà remarqué, fut celui de *Frères Barrés*, à cause de leur habit où il y avait des espèces de barres de différentes couleurs. Ils s'appelèrent ensuite les *religieux de Notre-Dame du Carmel*. Quelque temps après, ils prirent le nom de *Frères du Carmel*, tout court. Le Carmel de Paris n'avait alors aucun rapport avec le Carmel de Judée. Paris s'est augmenté; les charmes qui environnaient leur maison ont disparu, la mémoire s'en est perdue; et les fables qu'ils ont débitées, les titres qu'ils ont fabriqués, ont fait croire qu'en effet ils étaient venus d'Orient.

Les carmes prétendent qu'ils ont été amenés en France par saint Louis, l'an 1254. Mais on croit, avec beaucoup plus de vraisemblance, que c'est Marguerite de Provence, épouse de ce prince, qui les amena avec elle, comme une nouvelle espèce de religieux, qui s'étaient établis dans les Etats de son père.

Je ne dois point vous dissimuler, Monsieur, qu'il y a de bons auteurs qui tiennent le milieu entre les fictions des carmes et l'origine moderne que leur donne le P. Hardouin. Voici comment ils racontent la naissance de cet ordre. Alméric, patriarche d'Antioche et légat du pape en Orient, visitant le mont Carmel l'an 1160, ramassa plusieurs ermites qui vivaient à leur mode autour de cette montagne. Il les réduisit en un corps et leur donna un supérieur latin, appelé Bertholde. Cette congrégation ne prit même entièrement figure d'ordre que sous Honoré III, qui approuva, il y a environ cinq cents ans, les règles que leur

avait prescrites Albert, patriarche de Constantinople. C'est lui qu'on croit les avoir fait passer le premier en Europe.

Cet Albert était natif du diocèse d'Amiens, et arrière-petit-neveu du fameux Pierre-l'Ermitte, premier auteur des croisades. Voilà un sentiment mitigé dont peut-être vous vous accommoderez.

Quoique ma lettre soit déjà excessivement longue, et sur un sujet qui paraît nous être tout à fait étranger, je ne laisserai pas d'ajouter un mot sur un poète singulier, que l'ordre des carmes a produit. Il s'appelait, de son nom de religion, le P. Pierre de Saint-Louis, et il était dans les grands carmes. Il était né dans le diocèse de Vaison, dans le Comtat. Voici quelques particularités de sa vie, que j'ai trouvées dans le *Mercur de France* ¹.

Dès qu'il fut entré dans l'ordre, il pensa à employer utilement les talents qu'il avait pour la poésie. Il méditait d'abord de faire un poème sacré à l'honneur d'Elie, et il l'aurait intitulé l'*Eliade*. Vous jugez bien qu'il n'aurait pas manqué de faire de ce prophète le chef de leur ordre. Il se promettait que l'*Eliade* immortaliserait son auteur, comme avait fait l'*Iliade* d'Homère. Cependant il abandonna ce dessein, apparemment par quelque caprice de poète. Il se détermina pour la *Madeleine*, sainte fort vénérée en Provence. A mesure qu'il y travaillait, il montrait ce qu'il avait fait, à ses confrères, qui en étaient charmés jusqu'à l'enthousiasme. Le poème étant achevé, fut imprimé à Lyon, mais n'eut presque aucun débit. Dix ans après l'impression, l'édition était à peu près tout entière chez le libraire. Le poète mourut avec le chagrin de voir son cher poème enseveli dans l'obscurité. Le libraire, qui avait besoin de la place que ce mauvais papier occupait dans son magasin, allait le faire passer chez l'épicier, quand un heureux hasard fit tout à coup revenir sur l'eau le poème de la *Madeleine*.

¹ Juillet 1750.

Le célèbre Nicole, étant entré un jour dans la bibliothèque des grands carmes de Paris, y trouva ce livre, en lut quelques endroits, qui lui parurent si singuliers, qu'il pria qu'on le lui confiât pour quelques jours. Il en divertit ses amis de Port-Royal. Dès le moment que l'ouvrage fut connu, il y eut un si grand empressement à l'acheter, que le libraire en fit une seconde édition, qui fut bientôt épuisée. On le réimprima en Hollande l'an 1711, et on le regarde comme une pièce curieuse de bibliothèque. Si vous me demandez en quoi consiste donc le mérite de ce poëme, je ne lui en connais d'autre que la singularité des pensées. C'est une débauche d'imagination qu'on n'a guère vu poussée aussi loin. En un mot, c'est un tissu d'extravagances dévotes enfantées dans le cerveau échauffé d'un moine. Voici ce que l'on en dit dans la préface de l'édition de Hollande. Mais je ne dois pas oublier d'avertir qu'on en a une autre édition de Lyon en 1700.

« On ne donne ce livre que pour divertir le lecteur. Tous les défauts que les écrivains judicieux évitent avec soin, le bon moine, auteur de cette pièce originale, s'est rendu ingénieux à les rechercher. On peut dire qu'il a réussi, et que si l'on avait proposé un prix de poésie pour les vers où entreraient le phébus le plus raffiné et le galimatias le plus exquis, le poëme de la *Madeleine* l'aurait infailliblement remporté. On ne saurait croire le débit qu'a eu ce chef-d'œuvre de pieuse extravagance. Une infinité de gens ont écrit de toutes parts, mais inutilement, à Lyon pour en avoir des exemplaires. Il y a longtemps qu'il n'en reste plus. »

Il vous faut, Monsieur, quelque échantillon de ce merveilleux ouvrage. Voici comme il débute :

Je fais voir le portrait de l'amante transie,
Naïvement tracé dans cette poésie,
Où ma divine Muse a voulu m'inspirer
De chanter le sujet qui la fit tant pleurer.

Je découvre les flux, les brasiers et les flammes
De la plus amoureuse entre toutes les femmes.

Je prêche de Jésus la grande pénitente
Qui me tint en travail, et la presse en attente,
Pendant neuf fois neuf mois portée en mon cerveau,
D'où comme une Pallas, elle sort de nouveau.

On voit ensuite une invocation aux anges, qu'il prie de l'aider dans son entreprise; après quoi le poëte s'adresse à Madeleine elle-même:

Choristes emplumés de la divine amante,
Celle à qui vous chantiez, et celle que je chante,
Volez à mon secours, pour me faire voler,
Et soutenez ma plume aux légions de l'air.
Sainte, dont je commence à chanter les louanges,
Relevez mon travail, aussi bien que les anges,
Pour en cueillir le fruit, assistez promptement,
Et soyez ma Lucine à votre enfantement,

En voilà assez. Monsieur, pour vous faire juger que l'accouchement de notre poëte n'a été qu'une fausse couche. Si j'allais plus avant, je pourrais vous régaler de plusieurs traits des plus singuliers et des plus bizarres; mais il faut finir. En voici seulement trois ou quatre que le P. Bouhours a ramassés :

« Le poëme de la *Madeleine*, dit-il, est une pièce originale. Les yeux de la pécheresse pénitente y sont des chandelles fondues; de moulins à vent ils sont devenus moulins à eau. Ses tresses blondes, dont elle essuie les pieds de Jésus-Christ, sont un torchon doré. C'est une sainte courtisane, qui n'est plus un chaudron sale et tout noir. Dans ce poëme, les larmes d'un Dieu y sont de l'eau de vie. Le Sauveur y est un grand opérateur qui a l'adresse d'ôter les cataractes des yeux de Madeleine, et l'Hercule qui purgea l'étable de son cœur ¹. »

Je suis, etc.

¹ *Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit*. Amsterdam, p. 136.

III

LETTRE SUR UNE SINGULIÈRE DISPENSE ACCORDÉE
PAR LE PAPE CLÉMENT VI.

(Clément VI donne en 1351 au confesseur du roi de France Jean et de ses successeurs, le pouvoir de le délier des serments qu'il ne pourrait tenir sans quelque incommodité. — Sentiments des païens sur l'inviolabilité du serment. — Sentiments des juifs. — Sentiments des chrétiens. — Quels motifs ont pu dicter cette bulle, et quelle explication plausible lui donner? — Conduite loyale et noble langage du roi Jean. — Particularités sur Clément VI. — Conversation entre Guillaume III et l'Électeur de Brandebourg. — Distinction des vœux et des serments. — Authenticité de la bulle. — Nouvelles conjectures pour lui donner une explication satisfaisante.)

(*Journal Helvétique*, Mars et Avril 1747. *Bibliothèque raisonnée*, 2^{me} trimestre de 1747, t. XXXVIII, 2^{me} partie ; 3^{me} trimestre, t. XXXIX, 1^{re} partie.)

MONSIEUR,

Vous me marquez que vous venez de lire le traité de feu M. de la Chapelle sur la *Nécessité du culte public*. Parmi les remarques que vous me faites sur cette lecture, vous me dites que vous avez été extrêmement surpris d'une dispense que l'on voit parmi les *Pièces justificatives* à la fin de l'ouvrage, accordée par Clément VI, l'an 1351, au roi de France Jean, et à la reine Jeanne, sa seconde femme. En voici la teneur.

Ce bref ou bulle donne au confesseur du roi et de la reine, le pouvoir de les délier, et pour le passé et pour l'avenir, de tous les engagements et contrats, quoiqu'appuyés du serment, *s'ils ne peuvent pas les tenir sans quelque incommodité*¹. Cette grâce est non-seulement pour eux, mais encore pour leurs successeurs à perpétuité, à condition seulement que leur confesseur

¹ Juramenta per vos præstita, et per vos et eos præstanda in posterum, quæ vos et illi servare commode non possetis.

commuera ces serments en telles œuvres de piété qu'il trouvera à propos.

Vous avez été frappé, dites-vous, de la singularité de ce bref, et cette surprise est assurément des mieux fondées. Vous ajoutez qu'une des causes de votre étonnement, c'est le silence général de nos controversistes, qui semblent avoir entièrement ignoré cette pièce. Il ne paraît pas effectivement qu'aucun en ait fait usage contre l'Église romaine, quoiqu'elle ait été publiée il y a près d'un siècle¹. Vous ajoutez que cette bulle mériterait qu'on la fit mieux connaître qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. Vous ne trouvez pas que ce soit assez que ce qu'en a dit M. de la Chapelle incidemment dans son dernier ouvrage.

Vous m'invitez aussi à vous dire ce que j'en pense, et à le faire même d'une manière un peu étendue. Il ne serait pas difficile de faire un ample commentaire sur cette bulle, si on voulait relever tout ce qu'elle a de choquant ; mais il y a bien des gens qui croient que, sur ces sortes de pièces, un simple exposé suffit pour exciter toute l'indignation qu'elles méritent. Cependant, pour vous satisfaire, j'entrerai dans quelques détails, ne fût-ce que pour avoir le plaisir de m'entretenir avec vous.

Tout vous a surpris dans cet acte, dites-vous, et sa singularité, et l'obscurité où on l'a laissé jusqu'à présent. Je vous avouerai d'abord qu'il s'en faut bien qu'il ait fait sur moi la même impression. En voici la raison : c'est que cette pièce m'était connue depuis plus de trente années, au moins pour sa substance. Voici comment. Ayant l'honneur de dîner un jour à Londres, chez M. Burnet, évêque de Salisbury, cinq ou six mois avant sa mort, avec quelques gens de lettres, et entre autres le fameux Hoadley, évêque de Bangor, le prélat chez qui nous étions nous fit connaître cette bulle singulière ; il nous en dit le contenu, et nous cita pour son garant dom Luc d'Acheri, qui l'a rapportée en entier. De retour dans ma patrie, je cherchai

¹ Voyez le Spicilegium de dom Luc d'Acheri, à Paris, in-quarto 1661, t. IV, p. 275.

cette pièce dans le grand recueil du bénédictin , mais j'avoue que je ne sus pas la trouver. N'en soyez pas surpris ; elle est comme ensevelie et étouffée parmi un tas d'inutilités ramassées dans le volume où elle est insérée. Voilà apparemment la raison pourquoi elle a échappé à tous nos controversistes.

Pour bien juger de cette dispense accordée au roi Jean , de tenir ses engagements , quoique appuyés du serment , en cas qu'il ne pût pas les remplir sans s'incommoder , il ne sera pas inutile de nous arrêter quelques moments à voir ce que les principales nations ont pensé là-dessus.

On doit rendre cette justice aux anciens païens , qu'ils ont toujours regardé comme inviolables les promesses faites avec serment. Ces engagements étaient sacrés pour eux , et ils en étaient religieux observateurs ; il est vrai qu'ils distinguaient sagement les promesses avec serment qui avaient été extorquées par la force , d'avec celles que l'on avait faites librement. Ils avaient encore pour principe qu'on ne peut s'engager par serment qu'à des choses bonnes et louables ; que si l'engagement qu'on avait pris était mauvais en soi , dès là ils le regardaient comme nul. Dans ces cas-là , bien loin qu'on dût tenir sa parole , ils déclaraient sans détour qu'on était obligé d'y manquer. En conséquence de cette règle , Cicéron assure , dans ses *Offices* , qu'Agamemnon fut doublement coupable , et de s'être engagé par serment à immoler sa fille Iphigénie , et de l'avoir immolée en vertu de cet engagement ¹.

Si l'on excepte ces cas-là , ils condamnaient hautement tous les prétextes dont on aurait pu se servir pour essayer d'autoriser le parjure. Un subterfuge qui vient des premiers dans l'esprit pour colorer cette infidélité , c'est l'incommodité , le dommage qu'on souffrirait à garder sa parole , les promesses *quæ commodè servare non possentis* , comme s'exprime le bref de Clément VI. Mais les sages païens décidaient qu'en aucun cas , non-

¹ *De Offic. Lib. III.*

seulement l'incommodité, mais le dommage quelque grand qu'il fût, ne pouvait pas justifier un manquement de foi; ils alléguaient un exemple qui leur paraissait décisif, c'est celui de Régulus. Jamais homme, en accomplissant son serment, ne dut s'attendre à des suites plus terribles; il savait les tourments cruels qu'on lui préparait à Carthage: cependant il n'hésita point à y retourner, parce qu'il s'y était engagé par serment.

Je crois, Monsieur, devoir vous rappeler ici une réflexion que fait Cicéron dans le même livre de ses *Offices*, que je viens de citer. C'est qu'après cet événement extraordinaire, on ne fut pas même fort frappé à Rome de la magnanimité de ce grand homme. Le sentiment commun était qu'il n'avait fait que ce qu'il devait. Son action ne commença à devenir fort louable que par la corruption des âges suivants. C'était donc parmi les Romains une opinion généralement reçue que, plutôt que de manquer à son serment, on devait être prêt à braver tout ce que l'exil, la prison, les supplices ont de plus affreux.

Les juifs, ayant des idées beaucoup plus saines de la divinité, ont eu aussi un très-grand respect pour le serment. Je vous invite seulement, Monsieur, à relire le psaume XV, où David marque les caractères de l'homme de bien, qui sont ceux qui peuvent espérer de jouir des effets de l'amour de Dieu, et dans cette vie et dans l'autre. « Eternel, dit-il, qui est-ce qui habitera dans ton tabernacle?..... — Celui, répond-il, dont la vie est intègre et les actions justes. S'il a juré, fût-ce à son dommage, il ne changera rien à sa promesse⁴. » L'idée que David donne d'un homme juste, même sous la loi, c'est que, quand il a été obligé de jurer et de s'engager par le nom de Dieu, il observe avec une fidélité inviolable la parole qu'il a donnée; il n'y manque jamais, pas même lorsqu'il s'agit d'une chose contraire à ses intérêts, et qui doit lui être préjudiciable.

⁴ Psaume XV, 4. Les LXX et la Vulgate après eux, ont traduit un peu différemment ce verset. Mais dom Calmet fait valoir le sens que présente l'hébreu, qui est effectivement le meilleur.

Après avoir vu ce qu'ont pensé du serment les juifs et les païens, pour en faire la comparaison avec la bulle relâchée de Clément VI, on pourrait faire voir que les chrétiens, qui ont des idées beaucoup plus sublimes des perfections de Dieu que les autres, doivent aussi porter beaucoup plus loin le respect pour le serment. Mais, Monsieur, pour ne pas insister sur un sujet aussi connu, je me contenterai d'opposer à la dispense scandaleuse de ce pape en faveur du roi de France, une belle leçon que l'abbé du Guet donne aux têtes couronnées, dans son *Institution d'un prince* ; il y prouve que les souverains doivent être religieux observateurs du serment.

« Le serment est une dernière ressource pour finir les contestations, dit-il, pour s'assurer du cœur des hommes et de leurs intentions, pour fixer tous les doutes que l'inconstance ou la mauvaise foi peuvent faire naître, pour soumettre les rois au Juge suprême, qui seul peut les juger, et pour tenir dans le devoir toute majesté humaine, en la faisant comparaître devant celle de Dieu, à l'égard de qui elle n'est rien. Ce serait donc éterniser les défiances et les guerres, ôter tout moyen de parvenir à la paix par des traités sérieux, laisser une porte toujours ouverte aux surprises, rendre la situation des royaumes flottante et incertaine, abuser de ce que la religion a de plus sacré et de plus formidable, et tomber dans une manifeste impiété, en méprisant tout à la fois la présence, la vérité, la justice et la puissance de Dieu, que de donner atteinte à un traité scellé par le serment ¹. »

Écoutez encore, s'il vous plaît, ce que ce sage auteur dit de ceux qui insinuent à un prince qu'il peut quelquefois se dispenser de tenir les traités, quoiqu'accompagnés du serment. « Il faut être, je ne dirai pas bien hardi, ajoute-t-il, mais bien aveugle et bien corrompu, pour oser conseiller à un prince de se rendre digne de la colère éternelle de Dieu, et d'attirer sa vengeance sur

¹ *Institution d'un prince*, tome I, p. 304.

sa propre tête et sur celle de tout le peuple, en convertissant le serment en parjure, et en méprisant la menace irrévocable, attachée dans le Décalogue à la défense d'un si grand crime. »

Avouez, Monsieur, qu'on a raison de dire que les jansénistes manquent souvent de respect pour le pontife romain. Voilà Clément VI, avec sa bulle, accommodé comme il le mérite ; cependant je ne crois pas que cette réflexion soit ici bien à sa place. J'oserais assurer que cet abbé n'a jamais connu cette dispense scandaleuse. Que n'aurait-il pas dit s'il avait su que, non-seulement on y « méprise la menace irrévocable attachée à la défense du parjure » dans le troisième commandement, mais qu'on la tourne même contre ceux qui voudraient empêcher le prince de se rendre coupable du parjure, et le détourner de la pensée de se prévaloir d'une dispense si diamétralement opposée à la loi de Dieu ? Cette circonstance aurait dû le surprendre beaucoup plus que le bref même, et je suis sûr qu'elle fera la même impression sur vous. Rien n'est plus certain qu'il finit en « menaçant de l'indignation de Dieu, et de celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ceux qui auraient la témérité de vouloir contrevenir à cette concession ¹. »

Figurez-vous, je vous prie, qu'un sage conseiller du roi Jean eût entrepris de le dissuader de profiter de cette dispense du pape, et que le voyant prêt à violer un traité appuyé du serment, il eût réveillé sa conscience sur l'énormité du parjure ; voilà ce pieux ministre anathématisé pour cela même ! Et qui est donc celui qui a prononcé cette sentence ? C'est ce prétendu chef de l'Église, qui prend le titre de lieutenant de Dieu sur la terre.

Sentez-vous bien, Monsieur, tout ce qu'il y a de révoltant, pour ne pas dire d'impie, dans la conclusion de ce bref ? Ce

¹ Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumserit, indignationem omnipotentis Dei, et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum.

n'était pas assez à ce digne vicaire de Jésus-Christ d'avoir altéré la morale de l'Évangile jusqu'à permettre et autoriser le parjure pour quelques petits intérêts temporels ; ce ne lui était pas assez d'être l'auteur de cette prévarication, il faut encore que le ciel y soit de moitié avec lui ! C'était déjà beaucoup d'oser supposer dans la Divinité de la connivence pour cette mauvaise action, il faut encore l'en rendre complice, aussi bien que les apôtres, et menacer de la colère céleste ceux qui penseraient à prévenir ce crime par de sages conseils ! Cette concession du pape doit donc être regardée comme entièrement contraire à la bonne foi, et tout à fait pernicieuse, mais la manière dont elle finit renchérit encore sur le corps de la bulle. *In caudà venenum.*

Voilà bien du bruit pour peu de chose, dira quelque zélé défenseur du siège de Rome. C'est là une affaire de style ; cette conclusion est la formule ordinaire de toutes ses bulles, ainsi on a mauvaise grâce à en vouloir si fort presser les termes. — Je n'ai pas examiné si la chancellerie romaine finit toutes ses bulles par cette menace ; mais quand cela serait, trouvez-vous, Monsieur, que cette réponse fût bien satisfaisante ? Cette conclusion a beau se trouver de même ailleurs, elle ne saurait se souffrir ici. Pourquoi ? Parce qu'elle jure tout à fait avec la teneur du bref, et qu'elle y jure de la manière la plus impie. Si je trouvais un blasphème à la fin de quelque acte, celui qui l'aurait dressé se justifierait-il bien en me représentant que c'est une affaire de style, une simple formule ? Or, rien de plus blasphématoire que d'oser avancer que Dieu punira ceux qui s'opposent au parjure.

On dit qu'il arriva un jour à Padoue qu'on apporta au censeur des livres une traduction de l'Alcoran, pour avoir la permission de l'imprimer. Il se trouva si distrait dans ce moment-là que, sans autre examen, il mit à la fin du manuscrit qu'il en permettait l'impression, « comme n'ayant rien de contraire à la foi catholique. » Tout le monde se récria contre cette approbation ; mais l'examineur pouvait alléguer la même excuse que

celle que je réfute. Il n'avait qu'à dire qu'il s'en était tenu à la formule ordinaire. Au reste, lequel des deux croyez-vous qui soit le plus contraire à la religion chrétienne, ou de l'Alcoran, ou de la bulle de Clément VI?

J'ai ouï des gens qui ont essayé d'excuser le fond même de la bulle, et voici le tour qu'ils ont employé pour cela. « Elle est datée d'Avignon, où les papes siégeaient depuis quelque temps. Clément VI était un gentilhomme français, né sujet du roi Jean. Ces circonstances, dit-on, peuvent avoir mis le pape dans une grande dépendance du prince, qui aura peut-être abusé de l'ascendant qu'il avait sur son ancien sujet pour lui extorquer cette dispense. » Voilà tout ce que l'on peut dire de plus plausible en faveur d'une mauvaise cause. Il importe d'examiner si cette excuse est valable.

On suppose donc que le roi de France avait fortement sollicité le pape, qui se trouvait alors dans le royaume, à le délier de l'obligation de tenir les serments qui pourraient l'incommoder. Je réponds que, quand cela serait, il y aurait toujours bien de la lâcheté dans le pontife à condescendre à une telle demande. Mais il ne paraît pas, ni que le roi ait exigé rien de semblable, ni que le pape se fût mis sur le pied d'avoir pour ce prince la molle complaisance qu'on lui suppose. On a même des preuves du contraire.

Après la bulle en question, dom Luc d'Acheri en rapporte une autre qui dispense le roi et la reine des jeûnes et de l'abstinence de la viande, mais avec de grandes précautions. Il faut pour cela une attestation, non d'un seul médecin, mais de plusieurs, sur l'altération que le jeûne causait à la santé de Leurs Majestés. Il faut que le confesseur et la faculté soient convenus ensemble que le roi se trouve dans un cas qui rend cette permission absolument nécessaire, et s'ils ont décidé un peu légèrement, le pape en décharge sa conscience, et met ce péché sur la leur ⁴. Pour dispenser le roi de son serment, il suffit qu'il en

⁴ De carnibus vesci poteritis, de consilio tamen medicorum, quotiens

soit un peu incommodé, mais pour le dispenser des jeûnes de l'Eglise, il faut que l'incommodité soit considérable et bien attestée. Voilà un directeur dont on ne peut qu'admirer la délicatesse ! Il pousse le scrupule jusqu'à craindre que ceux qu'il dirige n'avalent un moucheron, et pour me servir de la même figure de l'Evangile, il leur permet d'avaler un chameau¹. Mais il ne s'agit pas d'insister ici sur la contrariété d'une semblable conduite; ce que j'en veux seulement conclure, c'est que dans cette permission de faire gras, accordée avec tant de limitations, on n'aperçoit pas un pape qui pousse trop loin la complaisance pour le souverain. Il n'y a point de petit gentilhomme du royaume à qui on eût pu refuser cette dispense sur de semblables attestations.

Mais pour prouver d'une manière plus directe que le roi n'avait point demandé au pape d'être délié des serments qui pourraient l'incommoder, et que le saint-père lui accorda cette grâce sans en être sollicité, il n'y a qu'à faire attention au commencement de la bulle. Voici comment elle débute : « Nous acquiesçons volontiers à vos souhaits et à vos demandes, mais surtout à celles que vous nous faites sur les moyens de pouvoir vous procurer la faveur de Dieu, la paix de l'âme et le salut éternel². » Cette bulle est datée d'Avignon, le 20 avril 1351. Dès le commencement de cette année, le roi était venu dans ce pays-là. Il est fort probable qu'il consulta le pape sur l'état de sa conscience, comme son directeur. Le début de la bulle l'insinue. Il alla à lui avec de très-bonnes intentions, et à peu près telles que celles du jeune homme de l'Evangile qui vient demander à Jésus-Christ ce qu'il fallait qu'il fit pour obtenir la vie éternelle. Mais quelle différence dans la réponse ! « Si vous voulez entrer

confessor et medici hoc vobis videbitur expedire, quorum conscientias oneramus. *Spicilegium*, p. 277.

¹ Math. XXIII, 24.

² Votis vestris libenter annuimus, iis præcipue per quæ (sicut pie desideratis), pacem et salutem animæ, Deo propitio, consequi valeatis.

dans la vie, gardez les commandements, » lui dit le Sauveur ⁴. Mais celui qui se dit son vicaire apprend à les violer ; il fournit pour cela des expédients au roi qui vient le consulter. Pour le faire jouir de la paix de l'âme, pour lui procurer la faveur de Dieu dans cette vie, et à la fin le salut éternel, on lui donne des facilités pour faire des traités frauduleux qu'il appuiera du serment, sauf à les violer dans la suite s'il en est un peu incommodé. Admirable manière de se procurer le repos de la conscience et le salut, par l'infidélité, la mauvaise foi et le parjure ! N'ai-je pas eu raison de vous insinuer, Monsieur, que l'Alcoran n'était pas aussi opposé à l'Évangile que cette bulle ? Quel dommage que M. Jurieu ne l'ait pas connue ! il aurait bien su en faire un autre usage que moi. Soyez persuadé que ç'aurait été un article des plus vifs contre les papes, dans ses *Préjugés légitimes contre le papisme*.

Je vous ai fait remarquer précédemment que la conclusion de la bulle jure avec la dispense même qu'elle renferme : il n'est pas besoin de vous avertir que la teneur de la bulle jure pour le moins autant avec son début. Quelque confident du pape aurait dû lui représenter qu'avant que de lâcher une pièce aussi scandaleuse, il y avait une précaution à prendre, c'était de rayer du Décalogue le troisième commandement. Son Eglise a supprimé le deuxième pendant longtemps, afin qu'il ne nuisit point au culte des images ; son voisin, en bonne politique romaine, ne devait pas être plus épargné.

Plus je relis ce bref, plus j'en examine les circonstances, et plus il me paraît qu'il n'a point été arraché au pape. Le saint-père a fait les choses de bonne grâce, il en a gratifié le roi de son bon gré, volontairement, et, si j'ose le dire, de gaieté de cœur. Ce qui me le persuade plus que tout le reste, c'est le caractère du roi Jean, qui ne paraît pas avoir été capable de faire une semblable demande. Vous savez, Monsieur, l'histoire de ce

⁴ Math XIX, 17.

prince : il eut le malheur de perdre la bataille de Poitiers contre les Anglais, et d'être fait prisonnier. Le prince victorieux l'emmena en Angleterre l'année suivante. Par le traité de Bretigni conclu quelque temps après, et confirmé par le serment des deux rois, Jean abandonne à Edouard plusieurs provinces et quantité de terres fort considérables. Avant que cette affaire fût finie, le roi prisonnier fut reconduit en France. Si jamais traité renferma des clauses dures et onéreuses, c'est assurément celui de Bretigni. Ce serait s'exprimer bien faiblement que de dire avec la bulle qu'elles ne pouvaient pas être observées sans s'incommoder. En lisant ce traité, on se représente d'abord un roi triomphant qui tient le pied sur la gorge à son ennemi vaincu, et qui le force à subir les conditions qu'il trouve à propos de lui imposer. Cependant il ne paraît pas que la pensée soit jamais venue à ce prince opprimé de faire usage de cette bulle, qui lui avait été expédiée il y avait plus de dix ans.

Loin de penser à rompre le traité, on sait qu'en 1362 il retourna en Angleterre se remettre en prison. Cette démarche a fort embarrassé les historiens pour en découvrir le véritable motif. Ce qu'on a dit de plus vraisemblable, c'est qu'il avait été fort blessé de l'évasion du duc d'Anjou, son second fils, qui s'était dérobé de Calais, où on le laissait sur sa parole. Il était un des otages qui devaient servir de sûreté au traité. Le roi son père repassa donc la mer, tant pour excuser cette faute, que pour terminer avec le roi d'Angleterre le reste des difficultés qui retardaient l'exécution du traité de Bretigni. Il n'avait obtenu sa liberté que sous la condition de l'exécuter fidèlement. Il voulait donc, à quelque prix que ce fût, en procurer l'accomplissement. On attribue à ce prince d'avoir dit, à cette occasion, une parole digne d'être éternellement conservée à la postérité, « que si la bonne foi et la vérité étaient bannies du reste du monde, elles devraient néanmoins se retrouver dans la bouche des rois ¹. » On conviendra aisément, sur ces divers traits d'his-

¹ On attribue aussi ce beau mot à Charles-Quint. Ils peuvent l'avoir dit

toire, que ce prince était beaucoup plus honnête homme que le pape, et que c'est faire tort à sa mémoire que de lui attribuer d'avoir été instant pour obtenir cette odieuse bulle. Le roi Jean eut le malheur de mourir en Angleterre trois mois après y être retourné.

Ne soyez pas surpris, Monsieur, si je donne à cette bulle le titre d'odieuse. Vous ne le trouverez point trop fort si vous voulez bien faire attention que non-seulement elle tend à appa- nir la perfidie, à faciliter le parjure, mais même à les perpétuer. Qu'un pape eût délié un prince de quelque serment particulier, sous quelque prétexte bon ou mauvais, il n'y aurait rien là de fort surprenant. Les évêques eux-mêmes, dans un certain temps, s'arrogèrent la connaissance de ces cas-là. Mais ce qui étonne, c'est de voir un pape qui donne au confesseur d'un prince le pouvoir indéterminé de le délier, non-seulement des traités qu'il a faits, mais encore qu'il fera à l'avenir. Bien plus, il accorde la même grâce à tous les successeurs de ce prince, tant que la monarchie subsistera; c'est-à-dire que les suivants n'auraient qu'à choisir tel confesseur qu'ils jugeraient à propos, qui en leur prescrivant quelques légères aumônes ou quelques prières à marmotter en latin, les dégagera ensuite de leur serment. Le nombre des années ne devait point affaiblir ce beau privilège, en sorte que la bulle aurait pu opérer encore la révocation de l'édit de Nantes, trois cent trente-quatre années après avoir été expédiée. C'est anticiper sur l'avenir d'une manière très-dangereuse pour les mœurs et pour la sûreté publique, c'est donner lieu pour une longue suite de siècles à la perfidie et au parjure.

Je crois donc avoir prouvé que le roi Jean n'a point sollicité un privilège aussi choquant que celui-là. Il est bien vrai que, depuis Philippe le Bel, les rois de France virent avec plaisir que les papes siégeassent à Avignon, afin de les avoir un peu mieux

l'un et l'autre. Mais il est beaucoup mieux placé chez le roi de France que dans la bouche de cet empereur qui n'a pas toujours réglé sa conduite sur cette belle maxime.

sous leur main et dans leur dépendance. Mais dans cette occasion, le lieu de la résidence du pape ne sert à rien pour excuser sa bulle.

On pourrait peut-être prendre un autre tour pour cela. Quelque catholique qui ne serait pas bien au fait de l'histoire, essaiera d'attribuer à quelque antipape cette bulle si infamante pour son Eglise. La date d'Avignon semble d'abord favoriser cette conjecture; mais quand cette supposition serait fondée, elle ne remédierait point aux mauvais effets de la bulle. En voici la raison : c'est qu'après l'extinction du schisme, il fut arrêté, dans un concile, que toutes les concessions de ces faux papes auraient force et vigueur comme auparavant ¹. Mais, Monsieur, si vous voulez bien consulter quelque histoire des papes, vous verrez que ce subterfuge ne peut pas avoir lieu. Clément VI n'a jamais été mis dans la classe des antipapes. Il ne faut pas le confondre, s'il vous plaît, avec Clément VII, qui s'appelait Robert de Genève, le dernier de la race masculine des comtes de Genève, qui n'a point été mis au rang des papes légitimes. Pour Clément VI, il fut élu fort régulièrement par une vingtaine de cardinaux assemblés dans le conclave.

Pour vous épargner la peine de feuilleter quelque auteur sur la vie des papes, voici quelques particularités sur Clément VI. Il s'appelait Pierre Roger, et était fils d'un gentilhomme du Limousin. Il se fit moine dans un couvent d'Auvergne. On lui fit faire ses études à Paris, où il réussit très-bien. Il a passé pour savant, et Pétrarque, qui était son contemporain, nous le donne pour un homme fort lettré. Vous voyez bien que ce n'est pas le moyen de faire excuser sa bulle, au contraire, c'est là une circonstance aggravante. Quoique homme d'étude, dès qu'il fut élevé au pontificat, son goût fut tourné entièrement du côté du faste. Il entretint sa maison à la royale, ses tables étaient servies magnifiquement. Il avait grand nombre de chevaliers et d'écu-

¹ Voyez dans le *Spicilegium*, tome IV, p. 352. *Decretum Synodi Lausensis, ubi rata volunt Patres quæ tempore schismatis acta sunt.*

yers, quantité de chevaux qu'il montait souvent par divertissement. En général ses manières étaient des plus cavalières, et point du tout ecclésiastiques. Il eut grand soin d'enrichir ses neveux.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à l'occasion de quelque croisade qu'il avait en vue, il écrivit une lettre fort sévère aux chevaliers de Rhodes, connus aujourd'hui sous le nom de chevaliers de Malte, où il leur reproche précisément les mêmes défauts, et cela d'une manière fort vive. Il les censure de leur trop grande curiosité à avoir de beaux chevaux, et en général d'aimer trop la dépense. Il leur demande si c'est là la destination des biens de l'Eglise, et l'usage qu'il en faut faire. Mathieu Villani, qui nous a donné le caractère de ce pape dans son *Histoire de Florence*, ajoute qu'étant archevêque il ne gardait point les bienséances avec les femmes, que quand il était malade il se faisait servir par des dames, de la même manière que les parentes prennent soin des séculiers. Il mourut le 6 décembre 1352.

Je trouve une petite particularité assez curieuse dans Ciacconius, moine dominicain qui a écrit la vie des papes. Un poète qui avait quelque grâce à demander à celui-ci, crut que, pour obtenir ce qu'il souhaitait, il devait lui présenter des vers latins qui le louaient beaucoup, et contenaient des vœux pour sa prospérité. Mais c'était un éloge normand, qui en cas de refus devenait une satire, accompagnée d'imprécations contre le pontife, à peu près comme ce jeu de perspective où, suivant le différent point de vue, la même figure vous présente alternativement une belle personne et un monstre. Voici l'éloge vu de son beau côté :

Laus tua, non tua fraus, virtus, non copia rerum
 Scandere te fecit hoc decus eximium.
 Pauperibus tua das, nunquam stat janua clausa.
 Fundere res quæris, nec tua multiplicas.

Conditio tua sit stabilis, non tempore parvo
Vivere te faciat hic Deus omnipotens ¹.

Le poète fut éconduit, malgré ce bel éloge. Mais il s'en vengea en en donnant la clef à ses amis. Il leur fit confidence que c'étaient des vers rétrogradés qu'il fallait lire à rebours, en commençant par le dernier mot de cette manière :

Omnipotens Deus hic faciat te vivere parvo
Tempore, non stabilis sit tua conditio, etc.

Voici quelque chose de plus important que ce petit badinage, et que je ne dois pas oublier. C'est une anecdote assez curieuse que je tiens de la même source que la bulle de Clément VI, je veux dire de l'ancien évêque de Salisbury. Ce prélat nous dit donc encore à sa table, que, sur la fin du siècle passé, le roi Guillaume III, et l'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, s'étant trouvés ensemble pour conférer sur la situation des affaires de l'Europe, ils avaient gémi du peu de fond qu'on pouvait faire sur les traités, et sur ce qu'on ne pouvait pas se fier aux princes catholiques. Là-dessus l'électeur dit au roi que, comme plus âgé que lui, et par conséquent devant avoir un peu plus d'expérience, il lui communiquerait une remarque qu'il avait faite : c'est que dans les traités avec les princes de l'Eglise romaine, il vaut mieux s'en tenir à leur simple parole que d'y faire intervenir le serment. En voici la raison : c'est que, dans le premier cas, ils se piquent d'honneur et veulent passer pour honnêtes gens. Mais si l'on y ajoute le serment, les ecclésiastiques en prennent d'abord connaissance, et ne manquent pas d'en délier les souverains. L'évêque de Salisbury tenait cette anecdote de la propre bouche du roi Guillaume.

Recherchons encore avec vous, Monsieur, s'il n'y a pas

¹ Ciaconius, *Vita pontificum*, tome II, p. 489.

quelque manière de donner à la dispense contenue dans la bulle de Clément VI un sens tolérable.

Commençons, dans ce but, par analyser cette pièce. Elle a deux parties : la première regarde les *vœux* que pouvaient avoir faits et pouvaient faire à l'avenir le roi de France et la reine; l'autre traite des *serments* par lesquels ils se seraient engagés à quelque chose.

« Nous acquiesçons volontiers à vos désirs, dit le pape; c'est pourquoi, portés à favoriser vos demandes, nous accordons *d'indulte*, par les présentes, tant à vous qu'à vos successeurs rois et reines de France, que le confesseur que chacun de vous aura trouvé à propos de se choisir, puisse commuer en d'autres œuvres de piété les *vœux* que vous pourriez avoir déjà faits, ou faire dans la suite (à la réserve seulement des vœux d'outre-mer,—de la visite des bienheureux Pierre et Paul,—de chasteté et de continence), comme aussi de pouvoir commuer les *serments* par vous prêtés ou à prêter à l'avenir par vous et par eux, que vous ne pourriez pas tenir commodément. »

Jusqu'à présent je n'avais parlé que de ce dernier article, comme étant ce qu'il y a de plus frappant dans la bulle. Disons maintenant quelque chose des *vœux*. Sur ce chapitre, on ne saurait se plaindre de la trop grande indulgence du pape. Au contraire, il nous paraît trop rigide dans les trois cas exceptés par la défense.

Je n'aurais pas même deviné la raison de ces exceptions, si je n'avais eu l'occasion de m'entretenir là-dessus avec un habile ecclésiastique qui a demeuré longtemps à Rome, et qui connaît très-bien le style et les usages de cette Eglise. Nous lûmes ensemble la bulle; je lui marquai ma surprise de ce que le pape paraissait s'intéresser si fort pour le voyage d'outre-mer, ou des croisades, premier des cas réservés; qu'il me semblait qu'il n'en était plus question dans le quatorzième siècle, et qu'elles devaient avoir entièrement cessé. Il me répondit que les trois articles exceptés dans la bulle pourraient bien être

une ancienne formule qui , ayant commencé du temps des croisades, aurait été continuée dans la daterie romaine par une espèce de routine des secrétaires. Mais il ajouta outre cela que, du temps de Clément VI, les papes n'avaient pas tout à fait perdu de vue la conquête de la terre sainte, que ce pape avait fait entrer le roi Jean dans un nouveau projet de croisades, qui ne put pas s'exécuter.

Le deuxième cas excepté de la dispense paraît beaucoup moins important : il s'agit du vœu d'aller à Rome en pèlerinage, *ad limina apostolorum*, c'est-à-dire visiter les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. On ne comprend pas d'abord pourquoi le pape ne veut point se relâcher sur ce vœu. Mon ecclésiastique m'en rendit raison de cette manière : « Les papes, me dit-il, l'ont toujours regardé d'une grande conséquence. Il leur a plu de l'interpréter comme si c'était une espèce d'hommage que leur rendaient les têtes couronnées. Par ce voyage de dévotion, il semble qu'on reconnaît la supériorité du pape et l'autorité du saint-siège. » Et de plus ces sortes de pèlerinages apportent beaucoup d'argent à Rome, surtout quand ce sont des princes que la dévotion y amène.

Troisièmement enfin, le vœu de chasteté et de continence est aussi excepté de ceux que le confesseur du roi avait le pouvoir de commuer. Le vœu de chasteté a toujours été regardé comme un des plus sacrés et des plus respectables, mais les rois doivent pouvoir en être déliés, afin qu'ils puissent avoir des fils qui leur succèdent : seulement ce n'était pas au confesseur du roi à en dispenser ; le pape se réservait ces cas-là.

Le pape, un peu difficultueux à accorder la dispense de certains vœux qui ne paraissent pas d'une grande conséquence, se montre des plus accommodants sur le reste. Plein pouvoir aux confesseurs des rois de France, à perpétuité, de les délier de leurs serments dès qu'ils en seront tant soit peu incommodés. Ici point d'exceptions, point de limitations comme à l'égard des vœux. Cette dispense est exprimée en trois mots. Dès qu'il ne

leur conviendra pas de tenir leurs serments, les en voilà dégagés, moyennant quelques œuvres de piété que leur prescrira un confesseur qu'ils auront choisi à leur gré.

Est-il bien vrai que le chef de l'Église se soit commis jusqu'à rendre une décision aussi relâchée ? En d'autres termes, la bulle est-elle authentique ?

Pour répondre affirmativement, il semble qu'il suffit de faire remarquer qu'elle a été publiée par un religieux catholique, un bénédictin, le savant dom Luc d'Acheri, qui l'avait tirée d'un recueil manuscrit des bulles que différents papes ont données en faveur des rois de France, et que l'on conserve chez les bénédictins de Saint-Florent, à Saumur. Au reste, ce religieux n'est ni le seul, ni le premier qui ait fait mention de cette pièce. Jean du Tillet, fort connu parmi les historiens de France, en avait déjà donné la substance cent ans avant le bénédictin. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *Recueil des rois de France, leur couronne et maison*. Dans un inventaire qu'il nous donne des privilèges et des indulgences accordées aux rois de France par les papes, on trouve ce titre : *Bulle du pape Clément VI, donnant pouvoir au confesseur du roi Jean et de la reine Jeanne sa femme, de commuer les vœux par eux faits et serments, en autres œuvres de charité*. Du Tillet était le chef des greffiers du parlement de Paris, et il en avait manié tous les titres. Il indique la source, le coffre même où est renfermé l'original de cette bulle ¹.

Ceci posé, voyons si peut-être cette bulle ne nous choque que parce nous ne l'entendons pas bien. Vous avez imaginé, Monsieur, un tour de phrase qui diminuerait un peu l'atteinte que la bulle donne à la saine morale, c'est de rapporter ce qu'elle dit des serments, aux vœux dont elle vient de parler, et non à des traités ou à des promesses que le roi avait faits. Dans ce

¹ Dans le coffre à bahut cotté par dedans, *Bullæ papales quam plurima privilegia et facultates Regibus concessa continentes*. Du Tillet, édition de 1607, page 442.

cas, les vœux et les serments ne seraient pas deux articles différents; la décision du pape se réduirait seulement à ceci : que le confesseur pourrait commuer les vœux, même faits avec serment. Mais la construction du texte latin ne saurait souffrir ce palliatif, comme vous le verrez en consultant l'original inséré ci-après ¹.

En général, les vœux et les serments sont deux choses qu'il ne faut pas confondre, et qui se rencontrent même rarement ensemble. Tout le monde sait qu'un vœu est une promesse religieuse faite au Seigneur, et qu'on fait ordinairement en demandant quelque grâce, comme la guérison d'une maladie, le succès d'une entreprise, etc., et l'on s'en acquitte ensuite pour témoigner sa reconnaissance. « Le vœu, dit M. Barbeirac, est un engagement volontaire par lequel on s'impose à soi-même, de son propre mouvement, la nécessité de faire certaines choses auxquelles, sans cela, on n'aurait pas été tenu, au moins précisément et déterminément. Le vœu diffère du serment en ce que celui-ci se rapporte principalement et directement à quelque homme, à qui on le fait en prenant Dieu à témoin de ce à quoi l'on s'engage ².

J'avoue cependant qu'un homme, pour rendre son vœu encore plus solennel et pour se lier davantage, pourrait y ajouter le serment; il pourrait déclarer qu'en cas qu'il n'exécutât pas ce à quoi il s'engage, il veut bien se soumettre à toute la vengeance divine. Que suit-il de là? Que ce vœu doit être inviolable. Et dans votre supposition, c'est précisément celui dont le pape dégage le plus aisément le prince. S'il s'agit d'un simple vœu d'aller en pèlerinage à Rome, le pape refuse au confesseur du roi la faculté de le commuer. Mais pour quelque autre vœu

¹ Il faudrait qu'il y ait dans la bulle : *Indulgemus ut confessor valeat commutare in alia opera pietatis, vota etiam cum juramento* : au lieu qu'il y a *nec non juramenta*, c'est-à-dire, nous lui accordons le pouvoir de commuer les vœux, comme aussi les serments.

² Traduction de Cumberland, ch. IX, § 16, note 4.

où le serment serait intervenu, dès lors plein pouvoir de l'annuler, pour peu que le roi y trouve d'incommodité. Avouez, Monsieur, que voilà une belle décision, et bien propre à sauver l'honneur du pontife! Aussi du Tillet et d'Acheri n'ont eu garde de confondre ainsi les vœux et les serments. Ils en font l'un et l'autre deux articles séparés. Voici le titre que le bénédictin a mis à la bulle : *Que le confesseur du roi et de la reine peut commuer leurs vœux et leurs serments*¹.

Après tout, dites-vous, il n'est fait mention dans cette bulle ni de conventions, ni d'alliances, ni de rien de semblable. Pourquoi donc la charger d'avoir servi aux rois de France à violer la foi des traités?—Mais, Monsieur, quand elle parle des serments qu'eux et leurs successeurs ne pourront pas tenir commodément, cela ne peut s'entendre que des serments obligatoires par lesquels on s'est engagé à quelque chose. Le serment signifie très-souvent une promesse faite avec serment, c'est une façon de parler abrégée, qui est commune à toutes les langues. Quand nous parlons par exemple du serment de fidélité, il est clair que nous entendons par là la promesse que quelqu'un a faite d'être fidèle.

Vous alléguiez encore une autre preuve pour faire voir qu'il ne s'agit point ni de traités ni de promesses : la bulle dit que les vœux et les serments faits par le roi pourront être commués en d'autres œuvres de piété. Vous appuyez beaucoup sur ce mot d'*autres*. Des traités sur des affaires de politique ne sont point des œuvres de piété. Il faut donc dire, ou que le pape s'est exprimé d'une manière tout à fait impropre, ou que la dispense regarde uniquement des vœux accompagnés du serment.

Il faut avouer, Monsieur, que ce dernier tour est imaginé avec beaucoup de subtilité. On peut cependant répondre que ces mots *en autres œuvres de piété* se rapportent principalement

¹ Quod confessor potest mutare vota et juramenta eorum.

aux vœux , mais ils peuvent aussi être relatifs aux promesses appuyées du serment. Tout le monde sait que le serment est un acte de religion , une branche de l'adoration , une manière d'invoquer le nom de Dieu ; il n'y a donc pas lieu d'être surpris de ce que la bulle le range parmi les œuvres ou les actes de piété. Les papes ont même un grand intérêt à mettre toujours les serments dans cette classe : c'est en les regardant de ce côté, qu'ils ont attiré à eux la connaissance de ces cas-là.

Voici une remarque de M. Barbeirac propre à confirmer ce que je viens d'avancer : « Les princes chrétiens, dit-il, chargèrent souvent les évêques de connaître la validité des serments, et de dispenser de ceux qu'ils trouveraient nuls. Il est arrivé par là que le serment est une des choses par où les ecclésiastiques ont le plus avancé leurs intérêts temporels, et empiété sur les droits des magistrats. L'usage du serment s'introduisit dans la plupart des affaires de la vie , et comme les ecclésiastiques s'emparèrent adroitement du droit de juger de la validité des serments, ils attirèrent à eux, par ce moyen, la connaissance de presque toutes les causes civiles ¹.

Une raison spécieuse en faveur de la bulle, c'est que la dispense semble être conditionnelle, et avoir une limitation qui sauve tout. Le confesseur du roi n'en doit faire usage que « conformément à la volonté de Dieu, et qu'autant que cela n'aura rien de contraire au salut du roi et de la reine. » « *Indulgemus ut confessor valeat commutare vota, nec non juramenta, in alia opera pietatis, prout secundum Deum, et animarum saluti, viderit expedire.* » Il semble que ce correctif suffit pour qu'on ne soit plus fondé à dire que la bulle fournit aux rois de France un expédient facile pour violer la foi des traités. Un sage confesseur qui fera bien attention à ces dernières paroles, ne déliera le roi de son serment qu'avec de grandes précautions. Dès qu'il consultera la volonté de Dieu et les intérêts du salut

¹ Barbeirac sur Pufendorf, page 483.

du prince, il ne pourra pas abuser du pouvoir remis entre ses mains.

Malheureusement cette argumentation n'est pas plus solide que les précédentes. Pesez bien les termes de la bulle, et vous verrez que cette limitation ne tombe que sur le choix des œuvres de piété que le confesseur devra imposer au prince, pour faire la compensation des vœux et des serments dont il le déliera. Cette restriction ne peut point regarder la dispense même, à moins qu'on ne veuille dire que le pape ôte d'une main ce qu'il a donné de l'autre. Voici vraisemblablement ce qu'il a voulu dire. Sentant combien la violation d'un traité appuyé du serment paraîtrait odieuse, et cela sur un aussi léger prétexte que celui de la simple incommodité que le roi pourrait en souffrir, il avertit le confesseur qu'il doit bien faire attention à imposer au roi, dans ces cas-là, quelques bonnes œuvres véritablement agréables à Dieu, quelques aumônes assez fortes pour faire une espèce de compensation.

Dès que j'eus trouvé cette explication, je me flattai d'avoir atteint le but. Je communiquai avec une sorte de confiance ma conjecture à l'abbé dont je vous ai déjà parlé. Mais il m'a répondu que si j'étais mieux informé des formules de la chancellerie romaine, je ne me serais pas mis en frais pour attacher des idées précises à ces expressions : ce sont, dit-il, des phrases purement de style, sur lesquelles on ne doit pas insister. — Je lui ai demandé alors comment il entendait cette dispense des serments qui pourraient incommoder le roi ? Il m'a avoué avec franchise que c'était une énigme inexplicable pour lui, et qu'il n'y comprenait rien.

Après cette discussion, je trouve que la bulle n'a parlé que trop clairement : elle dispense les rois de France de tenir leurs serments quand ils les trouvent un peu incommodes, et, à l'aide d'un petit équivalent en œuvres de piété, elle leur permet de les enfreindre en sûreté de conscience. Clément VI, au cas que les rois de France fussent liés par des nœuds indissolubles, ne

s'est pas servi des clefs de saint Pierre, mais se rappelant que les successeurs de ce chef des apôtres sont aussi armés de deux épées, il en a saisi une et a coupé tout d'un coup le nœud gordien.

Voici du reste le texte de la bulle; chacun pourra en interpréter et en peser les expressions.

BREF DE CLÉMENT VI, EN FAVEUR DU ROI DE FRANCE JEAN, ET DE LA REINE JEANNE.

(Quod Confessor potest mutare vota, et juramenta eorum.)

Clemens episcopus servus servorum Dei, carissimis in Christo filiis, Joanni Regi et Joannæ Reginæ Franciæ illustribus, salutem et apostolicam benedictionem. Votis vestris libenter annuimus, iis præcipuè per quæ, sicut piè desideratis, pacem et salutem animæ, Deo propitio, consequi valeatis. Hinc est quod nos vestris supplicationibus inclinati, vobis, et successoribus vestris Regibus et Reginis Franciæ qui pro tempore fuerint, ac vestrum et eorum cuilibet, auctoritate apostolica tenore presentium in perpetuum *indulgemus, ut confessor, religiosus vel secularis, quem vestrum et eorum quilibet duxerit eligendum, vota per vos forsitan jam emissa, ac per vos et successores vestros in posterum emittenda, ultramarino, ac beatorum Petri et Pauli apostolorum, ac castitatis et continentiæ votis duntaxat exceptis, nec non juramenta per vos præstita, et per vos et eos præstanda in posterum, quæ vos et illi servare commodè non possetis, vobis et eis commutare liceat in alia opera pietatis, prout secundum Deum, et animarum vestrarum, et eorum saluti viderit expedire. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus, se*

noverit incursum. — Datum Avinioni, XII. Calend. Maii, pontificatus nostri anno nono.

IV

EXPLICATION ADOUCIE DE LA BULLE DE CLÉMENT VI.

(Disposition de l'auteur à admettre l'explication adoucie de M. Meuron. — Dans tous les cas, le texte est obscur, et prête à l'interprétation sévère, qui est d'ailleurs en accord avec les prétentions des papes. — Ordres que Clément VI prétend donner aux anges du paradis.)

(*Bibliothèque raisonnée*, 3^{me} trimestre 1748, tome XLI, 1^{re} partie.)

MONSIEUR,

Vous me demandez ce qu'on doit penser des adoucissements que M. Meuron, jurisconsulte de Neuchâtel, en Suisse, a apportés à la bulle de Clément VI, qu'on avait fait envisager dans la *Bibliothèque raisonnée*, comme scandaleuse et renversant la sûreté publique ¹.

Je remarquerai d'abord qu'on ne peut qu'approuver le dessein de cet apologiste. C'est quelque chose de fort louable dans un auteur protestant, de travailler ainsi à excuser la bulle d'un pape, qui paraît si choquante. Cette équité et même cette générosité lui font honneur. Il est beau de savoir se défaire ainsi de l'esprit de parti, pour rendre justice à ses adversaires. C'est là le caractère d'un honnête homme et d'un bon chrétien.

Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'avant lui j'avais déjà fait quelque tentative pour décharger ce pape de ce qu'il y a d'odieux dans sa bulle². J'avais essayé d'adoucir les

¹ Tome XXXVIII, page 133. L'apologie de cette bulle a été insérée dans le *Journal Helvétique*, juin 1747, p. 529.

² *Journal Helvétique*, avril 1747 et *Bibliothèque raisonnée*, tome XXXIX, page 48 (ci-dessus, p. 216).

traits qui choquent le plus à la première lecture. L'avocat de Neuchâtel a même employé quelques-unes de mes excuses; mais il a su leur donner un nouveau jour. Il y en a aussi ajouté de nouvelles, d'où il a cru être en droit de conclure que cette bulle pouvait avoir un sens fort tolérable.

Vous n'avez pas oublié la teneur de la bulle en question, ou du *bref*, pour parler plus exactement. C'est un privilège accordé au roi Jean et à la reine Jeanne sa femme, de même qu'à leurs successeurs, tant que la monarchie de France subsistera, en vertu duquel leurs confesseurs pourront commuer en d'autres œuvres de piété les vœux qu'ils auront faits. Après cela suivent ces paroles remarquables : « de même que les serments par eux prêtés ou à prêter à l'avenir, par eux et par leurs successeurs, qu'ils ne pourraient pas tenir commodément ¹. »

Les protestants qui ont fait mention de cette bulle, avaient paru extrêmement indignés de cette dispense dans la supposition que ces serments pouvaient regarder les traités que ce prince aurait faits avec quelque autre puissance, ou les promesses faites à quelques particuliers où l'on aurait fait intervenir le nom de Dieu; mais l'apologiste de Neuchâtel prétend qu'il faut simplement rapporter ces serments aux vœux dont la bulle vient de parler, et que l'intention du pape est seulement d'avertir le confesseur que, quand même les vœux que le prince aurait faits seraient appuyés du serment, cela n'empêcherait pas qu'il ne pût de même les commuer en d'autres œuvres de piété.

Les raisons de M. Meuron, en faveur de cette explication mitigée, ne manquent pas de vraisemblance. « On peut supposer, dit-il, que la bulle n'a pour objet que quelques cas particuliers qui regardaient uniquement le roi et la reine, et qui n'avaient aucun rapport aux négociations publiques que les

¹ Nec non juramenta per vos præstita, et per vos et eos præstanda in posterum, quæ vos et illi servare commode non possetis.

rois font avec les autres souverains , vu que les reines n'y ont aucune part , surtout à l'égard de la qualité des parties contractantes. »

Ceux qui ont cru qu'il s'agissait de serments pour confirmer des traités, expliquaient de cette manière pourquoi la dispense était accordée aux reines aussi bien qu'aux rois, c'est que dans l'absence du prince, et surtout en cas de minorité, les reines pouvaient gouverner comme régentes, et qu'alors elles pouvaient avoir occasion de conclure des traités et des alliances. Cependant je vous avoue, Monsieur, que si vous trouvez que les expressions puissent le permettre, à considérer la nature de la chose, il paraît plus naturel de regarder ici les reines comme ayant fait quelque vœu de dévotion, dont il s'agit de les libérer.

Pour prouver qu'il s'agit ici de quelque cas particulier, M. Meuron remarque que cette bulle fut accordée aux souhaits du roi et de la reine conjointement , qui avaient demandé cette dispense au pape. J'avoue que le début de la bulle semble le marquer. On dirait que le saint-père y répond à la demande qu'on lui avait faite d'être libéré de quelque vœu gênant que l'on avait spécifié. Mais je crois qu'on ne doit point insister sur ce début. On le trouve tout semblable dans plusieurs autres bulles du même genre, rapportées par dom Luc d'Acheri, et où il s'agit de quelques prérogatives que l'on voit visiblement qui n'ont point été demandées par le prince.

Les papes accordaient ces sortes de grâces de leur propre mouvement sans en être sollicités. Il y a plus de mérite à le faire de cette manière. La dispense en question est une espèce de relief que le pontife a voulu donner à la couronne de France, comme quand le concile de Constance a accordé à ces souverains le privilège de communier sous les deux espèces. Mais que le roi Jean ait demandé cette dispense, ou que le pape l'ait prévenu sans en être sollicité, c'est une circonstance qui n'est pas fort essentielle dans le fond. Cependant vous allez voir, par

ce qu'ajoute notre apologiste, que je ne devais pas tout à fait l'omettre.

Il fait valoir le caractère de ce prince, qui se piquait de probité, et qui par conséquent ne peut pas avoir demandé une dispense pour fausser son serment, et pour tromper les autres souverains avec qui il aurait pris des engagements. Il fit paraître beaucoup de bonne foi dans l'exécution du traité de Bretigni. Comme on lui donnait des expédients pour le rompre, sous prétexte qu'il l'avait fait par nécessité et étant en prison, il dit cette belle parole, que « si la vérité et la bonne foi étaient perdues dans tout le reste du monde, on devrait les retrouver dans la bouche et dans la conduite des rois. » M. Meuron demande là-dessus s'il est vraisemblable qu'un prince qui avait de si excellentes qualités, eût demandé au pape une dispense de tenir sa parole donnée aux autres princes avec serment, et cela non pour d'énormes lésions, mais sur le simple prétexte d'une incommodité ?

Je ne doute point, Monsieur, que vous ne soyez frappé de cette preuve comme je l'ai été moi-même. Si je voulais disputer, je pourrais bien essayer de l'affaiblir un peu. Je dirais d'abord que le roi Jean n'a rien demandé de semblable ; mais que le pape, qui ne connaissait pas encore bien le caractère de ce prince, a cru le gratifier en lui envoyant ce privilège avec plusieurs autres. Il faut faire attention à la date de la bulle ; elle est de l'an 1351, et la prison de ce prince, qui lui donna occasion de prouver ses beaux sentiments, est postérieure de plusieurs années. Cependant, pour me piquer aussi de mon côté de bonne foi, je reconnais que cette raison est d'un grand poids.

Voici un autre moyen de défense, mais qui n'est pas de la même force : « Le siège de Rome, dit M. Meuron, pouvait ressentir de funestes contre-coups d'une bulle ainsi expliquée. Le roi de France ou ses successeurs auraient pu violer et rescinder tous les concordats faits ou à faire avec les papes, sous pré-

texte de quelque incommodité que l'Eglise gallicane pouvait en recevoir. »

A ces raisons prises de la nature de la chose, l'apologiste en joint quelques autres prises des expressions. En voici une qui mérite d'être pesée : « La bulle dit que ces vœux de même que le serment peuvent être commués en d'autres œuvres de piété¹. S'il s'agissait d'autres serments pour des affaires civiles, pour des traités de paix ou d'alliance entre les princes, dont ils auraient promis et juré l'observation, pourrait-on dire que si l'un d'eux y trouvait quelque incommodité, il serait dispensé de son serment en faisant *d'autres œuvres de piété*? Ces expressions mettraient tous les traités publics ou particuliers que ces princes feraient, pour quelque négociation que ce fût, au rang des œuvres de piété. Ne serait-ce pas confondre les choses sacrées avec les profanes, le ciel avec la terre? »

On peut encore ajouter, en faveur du sens adouci de la bulle, qu'il ne paraît pas qu'aucun roi de France s'en soit jamais servi pour rompre quelque traité qui l'aurait un peu gêné. Louis XIV, par exemple, aurait pu l'employer pour la révocation de l'édit de Nantes, et c'est justement à cette occasion que M. de la Chapelle nous l'a fait connaître. Cependant il ne paraît pas que ce prince ait jamais pensé à faire valoir une pièce qui aurait été si commode, preuve que la bulle n'a pas été donnée pour ces cas-là, mais simplement pour dispenser les rois de France de leurs vœux de dévotion.

Si les raisons employées dans ce plaidoyer ne sont pas assez fortes pour entraîner tous les suffrages, il faut convenir qu'elles sont assez plausibles pour nous faire au moins suspendre notre jugement. Après avoir ouï cet avocat de la bulle, j'ai cru qu'avant de me déterminer entièrement sur le sens qu'on doit lui donner, je devais faire de nouvelles recherches. Quand il s'agit d'expliquer un passage d'un auteur, vous savez, Monsieur, que

¹ Indulgemus ut confessor commutare valeat vota... nec non juramenta... in alia opera pietatis.

le vrai moyen d'y réussir, c'est de lire ce qu'on a de lui pour connaître son style, et dans quel sens il emploie certaines expressions. Pour suivre cette méthode, je me suis mis en devoir de parcourir les autres bulles de ce pape ramassées par dom Luc d'Acheri.

Pour parvenir à mon but, je n'ai pas été obligé de faire beaucoup de chemin. Dès la bulle suivante j'ai cru trouver quelque lumière sur le nœud de la question, qui est de savoir s'il faut joindre les serments aux vœux, et s'ils n'en sont que l'accessoire. Voici de quoi il s'agit dans cette nouvelle bulle.

C'est une dispense accordée au roi Jean et à ses soldats, lorsqu'ils seront en campagne, d'être assujettis à faire maigre les jours de jeûne, à cause de la difficulté de trouver du poisson dans la plupart des endroits où l'armée pourrait se rencontrer. Parmi quelques exceptions que le pape met à cette permission, voici celle sur quoi il appuie le plus. C'est que le confesseur du roi ne pourra point accorder l'usage de la viande au roi ou à ses soldats dans les jours défendus, au cas qu'ils se fussent engagés, par un serment ou par un vœu, à observer les lois de l'Eglise¹.

Vous voyez bien, Monsieur, l'avantage que M. Meuron pourrait tirer de cette exception. Les serments s'y trouvent joints aux vœux, d'une manière à rendre presque ces expressions synonymes dans le style du pontife. On y voit au moins clairement que les serments y peuvent accompagner les vœux, ce qui est un grand point pour la cause que défend cet avocat.

Je devrais laisser cette seconde bulle, après en avoir fait usage, pour éclaircir quelques expressions qui nous embarrassaient dans celle qui nous occupe. Mais un lecteur tant soit peu intelligent s'aperçoit bientôt que ces deux bulles sont contradictoires l'une à l'autre, et cette remarque ne vous échappera pas.

¹ Dummodo tu, vel illi, juramento vel voto ad abstinentiam ejus hujus modi diebus illis alias non sitis adstricti. *Dacherii Spicilegium*, tome IV, page 276, in-quarto.

Vous aimez, Monsieur, à tout approfondir, et vous ne me tiendriez pas quitte si je ne disais rien de cette contradiction. Elle est des plus palpables. Dans la première bulle, le pape donne au confesseur du roi le pouvoir de commuer les vœux qu'il peut avoir faits même avec serment. Il est vrai qu'il y a ajouté quelques exceptions, mais dans ces cas réservés nulle mention du vœu de ne point manger de viande les jours défendus. Et le voici qui, dans la bulle suivante, s'avise après coup d'excepter ce cas : la raison sur quoi portait la dispense, je veux dire l'incommodité qui en résulterait, est ici palpable. Un prince qui est à la tête de son armée ne peut pas toujours avoir du poisson, le pape le reconnaît lui-même dans cette bulle ; il y a donc lieu d'être surpris de le voir ainsi retirer d'une main ce qu'il venait d'accorder de l'autre.

Vous voyez assez, Monsieur, que je pourrais tirer avantage de cette contrariété, pour rendre suspecte cette seconde bulle qui fait contre moi. Mais vous voulez qu'on agisse toujours avec droiture, et je suis aussi dans les mêmes sentiments. Je vais donc essayer d'accorder ces deux bulles. Pour cela il n'y a qu'à supposer que le P. d'Acheri ne les a pas bien rangées dans son recueil. La première est du 20 avril 1351, l'autre est de la même année, mais on n'en a pas la date précise. Il n'y a donc qu'à supposer que celle qui refuse au confesseur du roi le pouvoir de dispenser ce prince du vœu d'observer l'abstinence à la rigueur, a précédé celle qui accorde à ce confesseur le pouvoir de commuer les vœux du roi quand il pourrait en être incommodé. A l'aide de cette transposition tout sera aplani.

Quoi qu'il en soit, pour revenir à notre sujet principal, il paraît par cette bulle que le serment peut accompagner les vœux. Jusqu'ici j'avais été dans la pensée que les vœux et les serments étaient deux choses fort distinctes l'une de l'autre, et qui ne devaient pas même aller ensemble. Les vœux se font proprement à Dieu, et n'ont pas besoin du serment : celui-ci doit

être réservé pour appuyer les engagements que l'on prend avec les autres hommes. Cette distinction est fondée ; cependant je reconnais à présent qu'on ne doit pas trop appuyer là-dessus. Quand je l'ai fait valoir contre la bulle, je ne pensais pas que les catholiques romains font souvent des vœux aux saints, aussi bien qu'à Dieu, et alors le serment peut bien y intervenir. Supposons, par exemple, que le roi Jean et la reine eussent fait vœu à la sainte Vierge de bâtir une magnifique église à son honneur, ou à quelque autre saint : ils pouvaient y avoir ajouté un serment fait à Dieu de se soumettre à la vengeance divine s'ils n'exécutaient pas ce vœu. Cependant, quand il fut question de commencer l'ouvrage, les sommes qui y avaient été destinées se trouvèrent employées ailleurs : ils ne pouvaient plus accomplir leur vœu sans une incommodité considérable. Voilà un de ces cas pour lesquels la bulle aura été donnée, à la prendre dans le sens le plus favorable.

Après avoir rapporté d'une manière impartiale tout ce que l'on peut dire pour excuser la dispense de Clément VI, il s'agit à présent de faire ma propre apologie sur les imputations odieuses contre ce pontife, dont je me trouve chargé précédemment.

Je vous prie, Monsieur, de relire cette bulle, et vous verrez que, dans la supposition qu'il ne s'agit que de vœux confirmés par un serment, rien n'est si aisé que de s'y méprendre. Le pape donne au confesseur du roi le pouvoir de commuer les vœux que lui ou ses successeurs à la couronne auront faits, ou qu'ils pourront faire dans la suite. Il y ajoute le pouvoir « de commuer de même les serments faits ou à faire, dont ils pourraient être incommodés ¹. »

Ces serments ne sont point présentés ici comme un simple

¹ Indulgemus ut confessor, vota, per vos forsitan jam emissa, ac in posterum emittenda; nec non juramenta per vos præstita, et præstanda in posterum, quæ servare commode non possetis, commutare valeat in alia opera pietatis. *Spicilegium*, tome IV, p. 275.

accompagnement des vœux, mais comme un article distinct et séparé. Ce qui contribue encore à les faire regarder de cette manière, c'est la répétition de ces mots *faits ou à faire*. La bulle avait déjà marqué cette circonstance en parlant des vœux, pourquoi y revenir sur l'article des serments, s'ils ne sont qu'un simple accompagnement des vœux? Le serment qui appuie un vœu est censé se faire dans le même temps que l'on fait cet acte de dévotion.

Ce qui aide encore beaucoup à donner à la bulle le sens le plus odieux, c'est le caractère des papes et les droits qu'ils s'arrogent. On sait le pouvoir excessif que les sup pôts du pontife romain lui attribuent. Vous avez vu dans plusieurs auteurs ultramontains qu'il est le lieutenant de Dieu en terre; non-seulement les flatteurs et les canonistes en font un Vice-Dieu, très-souvent ils lui ont même donné le nom de Dieu. En se faisant appeler Dieu en Terre, il est naturel qu'il en soutienne le caractère et qu'il en fasse les fonctions. Aussi il croit avoir le droit de dispenser des lois divines. Il délie les sujets du serment de fidélité, et très-souvent il annule les engagements que des princes ont pris avec d'autres puissances, même avec serment. La conduite des papes peut donc servir de commentaire à la bulle de Clément VI.

Non-seulement le pape est au-dessus des créatures visibles, des rois, des empereurs, mais il est supérieur aux anges, et en cette qualité il peut leur commander. C'est là l'idée que l'auteur de la bulle avait de son pouvoir. Il en avait donné une autre une année auparavant, où il fait usage de cette prérogative. Il y ordonne que ceux qui mourraient sur le chemin, en faisant le voyage de Rome pour se trouver au jubilé de l'an 1350, fussent absous de tous leurs péchés, « *mandant aux anges du paradis, ajoute-t-il, qu'ils introduisent l'âme de ces pèlerins en la gloire de paix, en les exemptant des peines du purgatoire*¹. » Agrippa,

¹ Jurieu, *Préjugés légitimes*, tome I, page 272.

dans son traité de la *Vanité des Sciences*, nous apprend que Clément V commandait aussi aux anges de tirer certaines âmes du purgatoire pour les porter en paradis. Vous savez, Monsieur, que nos controversistes attaquent l'Eglise romaine sur ce qu'elle invoque les anges. Le pontife romain s'est mis à couvert de ce reproche; en voilà deux qui ne s'abaissent pas ainsi au-dessous de ces esprits bienheureux; au contraire, ils leur ordonnent, ils leur commandent à la baguette, comme l'on dit. Le jugement le plus modéré que l'on puisse faire de ces deux bulles, c'est qu'elles sont un peu inciviles.

Mais revenons à celle que l'on veut que j'aie pris de travers, et sur quoi il s'agit de me justifier. Des auteurs forts distingués l'ont entendue dans le sens le plus odieux. Le célèbre Burnet, qui me fit connaître cette bulle le premier, entendait qu'elle donnait au confesseur du roi de France le pouvoir de dispenser celui-ci de tenir les traités, appuyés même du serment, qu'il aurait faits ou qu'il devait faire avec d'autres princes ou avec ses vassaux. Un autre auteur anglais publia, en 1736, un ouvrage de controverse où la bulle est expliquée de la même manière. En voici le titre : *Examen du Papisme; tel qu'on le trouve dans la confession de foi du pape Pie IV..... On y a joint un appendice touchant les indulgences pour les péchés à venir, et une dispense accordée aux rois et aux reines de France pour rompre leurs serments et leurs engagements les plus solennels*, par Joseph Burrhoags ¹.

J'ai encore pour moi quelques catholiques romains eux-mêmes. Il me semble que l'on peut bien ranger dans cette classe dom Luc d'Acheri, le premier qui a publié cette bulle. S'il l'avait entendue dans le sens adouci qu'on essaie de lui donner aujourd'hui, voici le titre qu'il aurait dû mettre à la tête : *Que le confesseur du roi et de la reine pourra commuer leurs vœux, même faits avec serment*. Au lieu de cela voici comment il en exprime la

¹ *Bibliothèque Britannique*, tome VII, p. 220.

substance : *Que le confesseur pourra commuer leurs vœux et leurs serments* ¹. Il en fait deux articles séparés.

Vous pouvez vous rappeler, Monsieur, que je vous ai parlé précédemment d'un abbé, homme d'esprit, qui a demeuré longtemps à Rome, et qui connaît parfaitement le style de la chancellerie romaine, avec qui je m'étais entretenu sur la bulle, au commencement de cette année ². Je lui proposai alors de joindre les serments aux vœux, pour y donner un sens plus supportable; mais il me dit que les expressions ne le souffraient pas, et il aima mieux avouer rondement qu'il n'entendait pas cette bulle. Il ajouta que, quand il serait chez lui, où il allait se rendre incessamment, il examinerait à loisir cette pièce, et que, s'il y pouvait donner un sens raisonnable, sans faire violence aux termes, il ne manquerait pas de me le communiquer. Il semble donc qu'on ne devait pas exiger de nous en faveur du sens adouci de la bulle, plus de pénétration que les catholiques romains eux-mêmes n'en ont fait paraître. Si nous l'avons traitée de scandaleuse, c'est la faute du pape, qui y a donné lieu par ses expressions louches et équivoques. C'est donc un scandale *donné*, et non un scandale *pris*, pour parler le langage des théologiens.

Concluons, Monsieur, qu'après tout Clément VI est fort blâmable d'avoir donné une bulle si obscure. Dans des matières aussi délicates que celle-ci, il y a bien de l'imprudence à s'exprimer d'une manière ambiguë. Cette dispense est pour tous les rois de France à perpétuité; si le roi Jean n'en a pas abusé à cause de sa probité, n'y avait-il pas lieu de craindre que quelqu'un de ses successeurs ne l'entendit comme nous l'avons prise d'abord, et ne s'en servit pour violer la foi jurée à d'autres souverains?

¹ Quod Confessor potest mutare vota, et juramenta eorum.

² Il est prévôt de la cathédrale de Vaison dans le comtat d'Avignon.

V

LETTRE SUR LA QUESTION, S'IL EST PERMIS DE NE PAS GARDER LA FOI AUX HÉRÉTIQUES ?

(L'Église romaine dispense de garder la foi aux hérétiques. Cette maxime, souvent dissimulée, échappe parfois, et d'autres fois est ouvertement professée. Plusieurs papes, et le concile de Constance, agissent en conséquence. — Clément VIII et Henri IV. — Distinction que le duc d'Urbin établit entre les particuliers et les grands princes, pour tenir leurs engagements. — Amurat, Vladislas et le cardinal Julien. — Applications à la St-Barthélemy, à la révocation de l'Édit de Nantes et à la guerre confessionnelle en Suisse terminée par la bataille de Vilmergue.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1747.)

MONSIEUR,

L'examen de la bulle de Clément VI, qui dispense les rois de France de tenir les serments qui pourraient les incommoder, vous a conduit à une matière assez voisine. Vous me demandez d'examiner cette question importante : s'il est vrai, comme le prétendent la plupart des protestants, que l'Église romaine ait décidé « *qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques.* » Vous apportez encore une raison plus particulière pour vouloir que je traite ce sujet, c'est que vous avez lu dans un sermon de l'évêque d'Oxford, prononcé l'année dernière à l'occasion de la rébellion d'Ecosse, que les papes ont déclaré, par quelques-unes de leurs bulles, que les conventions sont nulles dès qu'elles sont contraires aux intérêts de la religion romaine, ou seulement à quelque droit ecclésiastique¹. Je pourrais vous renvoyer à divers de nos auteurs qui ont examiné cette matière, mais le plus court est que je vous rapporte en peu de mots ce qui m'est resté dans l'esprit de quelques lectures que

¹ Voyez la *Bibliothèque raisonnée*, t. XXXVI, page 43.

j'ai eu occasion de faire là-dessus. Je tâcherai que ce soit sans passion, et sans partialité. Outre mon penchant naturel à marquer de la modération dans ces sortes de disputes, vous m'y engagez encore par la réflexion que vous faites, que peut-être dans celle-ci l'esprit de parti y sera entré pour beaucoup. Le sentiment dont nous chargeons l'Eglise romaine vous paraît si odieux, que cela vous fait soupçonner qu'il se pourrait faire que cette imputation se trouvât un peu hasardée. Je reconnais votre esprit d'équité dans cette espèce de suspension d'esprit. Il ne s'agit plus que de voir si elle est bien ici à sa place.

Je remarquerai d'abord que cette question est assez embrouillée; je parle de la question de fait, qui consiste à savoir s'il est vrai que « l'Eglise romaine enseigne qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques. »

On peut indiquer plusieurs causes qui empêchent de pouvoir bien éclaircir ce fait. La première, c'est qu'il se trouve dans l'Eglise romaine, et surtout en France, bon nombre d'honnêtes gens qui n'admettent point cette maxime, et qui vont même jusqu'à la combattre: tout ce qui sent la mauvaise foi et la perfidie excite leur indignation.

Mais une cause plus générale de l'obscurité de cette question, c'est qu'on n'a pas jugé à propos de s'expliquer bien clairement là-dessus. Il ne convenait pas de trop s'ouvrir; vous en devinez assez la raison. Outre ce qu'il y a d'odieux dans cette maxime, et qui engageait déjà à en faire mystère, vous sentez bien, Monsieur, que ceux que l'on veut surprendre par des traités captieux, doivent ignorer qu'on ne se croit pas obligé à leur tenir la parole qu'on leur a donnée. Si on se déclarait trop publiquement, on perdrait toute l'utilité d'un semblable artifice, et personne ne donnerait plus dans le piège. On peut appliquer ici ce qu'a dit un poëte tragique: « Une colère secrète est dangereuse, mais une haine manifestée ôte tout lieu à la vengeance ¹. »

¹ Ira quæ tegitur nocet,
Professa produunt odia vindictæ locum.

Malgré le secret que la politique semble demander ici, plusieurs auteurs catholiques romains nous ont assez laissé entrevoir ce qu'ils pensent sur cette question. Quelquefois ils disent les choses à demi, et il n'est pas difficile de deviner le reste. Dans un endroit ils conviendront qu'on est obligé de garder la foi aux hérétiques ; mais suivez leur système jusqu'au bout, et tout le mystère se dévoilera. Ils ne tarderont pas à poser quelque part ce principe, « qu'on ne peut faire aucune promesse légitime aux hérétiques. » En rapprochant ces deux endroits, on voit clairement comment ils décident la question.

Le jésuite Martin Bécán, qui vivait il y a environ un siècle, a fait un petit traité exprès sur cette matière. Il se plaint amèrement, dès l'entrée, de ce qu'on impute à son Eglise d'enseigner « qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques. » Mais dans ce même livre il lui échappe bien des choses qui trahissent son secret. Il y établit, par exemple, que les traités faits avec les hérétiques sont illicites et pernicious à l'Eglise. Or des conventions de ce genre peuvent non-seulement être annulées, mais la conscience oblige même à ne pas les tenir ¹. Les hérétiques, dit-il encore avec bien d'autres auteurs de son Eglise, manquent de fidélité à Dieu : or l'on ne peut pas garder la foi à ceux qui ne la gardent pas à Dieu lui-même.

Quelques-uns de leurs écrivains n'ont pas cherché tant de détours, et se sont déclarés ouvertement pour le sentiment odieux « qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques. » Je ne sais si l'on pourrait en trouver aucun qui ait parlé avec moins de ménagement que Jaques Simanca, évêque de Badajoz. Il s'est

¹ Bécán, pour appuyer ce principe, dit que les hérétiques sont des infidèles, et qu'on ne doit pas garder la foi à de semblables gens, suivant cet ancien vers léonin :

Frangenti fidem fides frangitur eidem.

Cicéron, meilleur casuiste que le jésuite, dit que ceux qui établissent cette maxime cherchent un palliatif, une couverture au parjure. « Si hoc sibi sumunt, nullam esse fidem quæ infideli data sit, videant ne quæraturlatebra perjurio.

tellement laissé emporter à son zèle espagnol contre les hérétiques, que voici ce que sa passion aveugle lui a dicté sur notre question : « On ne doit nullement, nullement, nullement garder la foi aux hérétiques, » s'écrie-t-il jusqu'à trois fois, « et cela quand même on s'y serait engagé par le serment. C'est une suite de la haine qu'on doit avoir pour eux, et des peines qu'ils méritent. » Et voici son raisonnement pour appuyer cette décision : « Si l'on ne doit point garder la foi aux tyrans, aux pirates et aux voleurs, qui tuent le corps, on doit encore moins la garder aux hérétiques, qui causent la mort de l'âme¹. »

Voilà déjà des auteurs qui se sont expliqués assez clairement sur notre question. Vous en demanderez peut-être d'un rang plus élevé, de ceux qui ont fait la figure la plus distinguée dans le parti romain, comme seraient les cardinaux et les papes. Il ne sera pas difficile de vous satisfaire. On cite ordinairement là-dessus le cardinal Hosius, Polonais, qui a dit la même chose que l'évêque Simanca. Mais il est plus important de savoir ce qu'ont pensé les souverains pontifes.

On a une lettre de Grégoire IX à l'archevêque de Milan, qui doit être de l'an 1230, où il lui dit, en propres termes : « Que tous ceux qui se seraient engagés à quelque chose avec des gens notés d'hérésie, doivent se regarder comme parfaitement dégagés de leurs promesses, quelque authentiques qu'elles fussent. » Grégoire VII, Innocent III, Pie V et Sixte V ont donné des bulles qui délient les sujets d'un prince hérétique de leur serment de fidélité. Et pourquoi les en délient-ils ? Par ce principe fondamental de la cour de Rome, « qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques. » Mais, Monsieur, voici un fait des plus curieux, qui, s'étant d'abord passé dans le cabinet d'une manière fort mystérieuse, n'a pas laissé de transpirer dans la

¹ *Nulla, nulla, nullo modo fides hæreticis est servanda, etiamsi juramento firmata sit.... Si tyrannis, piratis et cæteris prædonibus fides servanda non est, qui corpus occidunt, longe minus Hæreticis pertinacibus, qui occidunt animas. De cathol. institut. cap. 46, n. 52.*

suite, et qui peut répandre beaucoup de jour sur notre question.

Le pape Clément VIII voulant engager Henri IV, roi de France, à se lier avec le roi d'Espagne Philippe II, pour faire la guerre à Elisabeth, reine d'Angleterre, pressait d'Ossat, ambassadeur de France à Rome, et depuis cardinal, à porter son maître à cette déclaration de guerre. D'Ossat répondit qu'il n'y avait point lieu d'espérer qu'on pût y déterminer le roi, parce qu'il venait tout fraîchement de renouveler une alliance avec l'Angleterre. « Belle difficulté! » répondit le saint-père. « Le serment du roi de France, dans ce renouvellement d'alliance, doit être censé nul, puisqu'il y en avait un plus ancien fait à Dieu et au saint-siège. »

Voilà donc encore la question tranchée nettement. Mais le zèle du pontife ne s'arrêta pas là. Ecoutez le reste, s'il vous plaît. Il appuya de cette belle maxime ce qu'il venait de dire de la nullité du serment de Henri IV : « Les grands princes, » dit-il, « regardent comme permis tout ce qui leur est utile, et on ne saurait leur en faire un crime, » ajouta-t-il. Il essaya ensuite de prouver sa thèse, mais comment? Quelle autorité employer pour cela? Vous jugez bien qu'il laissa à quartier celle des Pères, et encore plus les témoignages de l'Écriture sainte. Mais voici une autorité d'un grand poids aux yeux de ce chef de l'Église, c'est un mot de François-Marie, duc d'Urbin. Cet habile politique avait accoutumé de dire « qu'il serait honteux à un gentilhomme, ou à quelque seigneur qui n'est pas du plus haut rang, de ne pas tenir leur parole; mais qu'il en est bien autrement des grands princes. Toutes les fois que la raison d'Etat exige qu'ils manquent aux contrats qu'ils ont faits, qu'ils rompent leurs alliances, qu'ils trompent, qu'ils mentent, qu'ils se parjurent, ils peuvent le faire, et se regarder même comme au-dessus de tout reproche. » Voilà l'auteur grave, l'expert casuiste que Clément VIII cita en faveur de son sentiment, et qui, selon lui, devait lever tous les scrupules que d'Ossat prêtait à son maître.

Ces sortes d'anecdotes doivent être bien prouvées, direz-vous, et vous voudrez savoir d'où je tiens celle-ci. Mais vous ne la regarderez plus comme suspecte, quand je vous aurai dit que je la tiens du cardinal d'Ossat lui-même. Il en fit confidence d'abord au premier ministre Villeroy, et quand on a imprimé ses lettres, l'éditeur en a fait confidence au public.

D'Ossat, malgré la sagesse et la modération qui faisaient son caractère, ne peut pas s'empêcher de dire ce qu'il pense des sentiments hardis et cavaliers du pontife. « Le saint-père, dit-il, qui est un assez bon homme dans le fond, se laisse tellement emporter à sa haine contre les hérétiques, qu'il lui échappe quelquefois des maximes pernicieuses et indignes d'un honnête homme. Tous les moyens de détacher notre roi de l'alliance avec la reine d'Angleterre, quelque infâmes qu'ils soient en eux-mêmes, paraissent bons au pape, par la seule raison que cette alliance a été contractée avec une princesse qui n'est pas catholique. »

Vous voyez assez, Monsieur, ce que les papes ont pensé sur notre question. Mais l'article important est de savoir si quelque concile l'a décidée. On cite ordinairement celui de Constance. Les uns veulent qu'il ait prononcé, d'autres le nient. Je ne dois faire ici que la fonction de rapporteur. Vous n'aurez donc de moi que quelques mémoires pour éclaircir ce doute.

Tout le monde sait l'histoire de Jean Huss, et comment il fut condamné à être brûlé, nonobstant le sauf-conduit de l'empereur Sigismond. Malgré la foi violée par les pères du concile, les théologiens catholiques romains n'ont pas laissé de nier que ce concile eût prononcé « qu'on n'est point obligé à garder la foi aux hérétiques. » Mais Von der Hardt, qui a donné, il n'y a pas fort longtemps, une vaste compilation des actes de ce concile, a déterré un acte qui semble établir assez clairement cette odieuse maxime. En voici quelques endroits qui méritent votre attention.

« Les Pères se plaignent de ceux qui blâmaient, non-seule-

ment l'empereur, mais aussi le sacré concile, disant que le sauf-conduit donné à Jean Huss, cet hérésiarque de damnable mémoire, avait été violé contre les règles humaines et divines, quoiqu'il combattit opiniâtrément la foi catholique, et que s'étant par là rendu indigne de tout sauf-conduit, on ne dût, suivant le droit naturel, divin et humain, lui tenir aucune parole au préjudice de la foi catholique. C'est pourquoi l'on défend à tous d'en parler contre l'empereur et le concile, sous peine d'être punis comme auteurs d'hérésie et criminels de lèse-Majesté ¹.»

Le concile déclara formellement dans la session dix-neuvième, tenue le 23 septembre 1415, que « celui qui aura promis sûreté aux hérétiques, ne sera point obligé à tenir sa promesse par quelque lien qu'il puisse s'être engagé. »

Les protestants de France et d'Allemagne, au temps du concile de Trente, connaissaient bien ces décrets. Catherine de Médicis dit ouvertement au cardinal de Ferrare, légat en France, que les protestants demandaient, avant que de venir au concile, l'abolition du décret de celui de Constance, qui porte que « les juges ecclésiastiques pourront procéder contre les hérétiques qui seront venus sous le sauf-conduit des princes séculiers. » Mais pour bien juger si quelques auteurs catholiques ont été fondés à s'inscrire en faux contre cette accusation, comme contre une calomnie, je vous renvoie à l'*Histoire du concile de Constance* ². »

Il y aurait un autre moyen d'éclaircir cette question, c'est d'observer la conduite de l'Eglise romaine, et de voir comment elle agit ordinairement avec les hérétiques. Les actions aident beaucoup à manifester les principes qu'on a dans l'esprit, et qu'on s'est proposé de suivre. Je sais bien que cette manière de découvrir quel système de conduite certaines personnes

¹ Tome IV, p. 521.

² Lenfant, t. II, p. 492 et 493.

peuvent avoir dans l'esprit, n'est pas toujours sûre. Il y a longtemps qu'on accuse les hommes de n'agir guère conséquemment. Mais allons jusqu'au bout, et vous verrez, Monsieur, que les chefs de l'Eglise romaine doivent être à couvert de ce reproche. Rien de mieux lié que leurs principes et leurs actions sur la manière dont ils en doivent user avec les hérétiques. Je me flatte que vous en serez bientôt convaincu.

Voici un fait qui peut répandre quelque jour sur notre question, et que vous trouverez curieux en lui-même. Il suivit de quelques années le concile de Constance dont nous venons de parler, et est à peu près de la date de celui de Bâle. Vladislas, roi de Hongrie et de Pologne, avait conclu, il n'y avait pas longtemps, un traité de paix avec Amurat, empereur des Turcs, et l'avait confirmé par un serment authentique. Le prince mahométan comptant sur la foi du traité, qu'il était bien résolu d'observer religieusement de son côté, congédia la plus grande partie de son armée, ou la fit passer d'Europe en Asie. Le cardinal Julien, nonce du pape Eugène VI auprès du roi, lui conseilla de profiter de la conjoncture, et d'entrer avec son armée dans le pays d'Amurat, qui n'était point sur ses gardes. L'avis fut suivi; l'armée hongroise tomba sur les Turcs, peu en état de résister à une attaque si brusque et si imprévue. Amurat se défendit comme il put, et l'on en rapporte deux ou trois circonstances assez singulières.

On dit que dans cette perplexité il prit la précaution de faire ôter la queue de cheval, qui est l'étendard ordinaire de cette nation, et qu'il fit substituer à sa place le traité même de paix attaché au haut d'une pique, et que son ennemi venait de violer d'une manière si criante. Il regarda ce nouvel étendard comme plus propre à ranimer le courage de ses troupes. La grande inégalité fit qu'elles plièrent d'abord. Mais on prétend que, pour les soutenir, Amurat, au fort de la mêlée, adressa cette courte prière à Jésus-Christ, qu'il prononça avec une ardeur extraordinaire : « Seigneur Jésus, si tu es Dieu, comme le disent les

chrétiens, punis leur perfidie, et ne permets pas qu'ils violent impunément les traités et les serments les plus solennels! »

Vous êtes sans doute en peine de l'issue du combat, et il est difficile de ne pas s'y intéresser. Tous les historiens conviennent que le prince infidèle fut vaincu et son armée taillée en pièces. Mais, Monsieur, ne vous méprenez pas sur ce titre d'infidèle : ce n'est pas Amurat qu'il faut entendre par là, mais Vladislas. Il eut le sort qu'il méritait ; il ne survécut pas même à la défaite de son armée : il tomba de cheval et fut tué dans la mêlée. Le cardinal Julien, auteur de ce perfide conseil, y perdit aussi la vie. Depuis ce temps-là, la plus grande partie de la Hongrie tomba entre les mains des Turcs. Une circonstance que je ne dois pas omettre, c'est que le nonce du pape avait lui-même signé le traité de paix. Qui peut douter qu'il n'ait agi en ceci au nom de son maître? Il n'est pas difficile de voir de quel principe il s'autorisa pour faire rompre ce traité; c'est sans doute de celui-ci : qu'on n'est engagé à rien avec les princes qui sont hors de l'Eglise romaine, quelques promesses qu'on leur ait faites, même avec serment.

Quelques auteurs ont essayé de colorer cette infidélité du roi de Hongrie, en imaginant un traité antérieur fait avec le pape, qui rendait illégitime celui qu'il conclut ensuite avec le Turc, et qui autorisait ce prince à l'annuler. Mais si l'on ne pouvait point conclure légitimement ce traité, il ne fallait pas le faire. Il y a plus, pourquoi donc le légat du pape le signait-il? Il était censé agir au nom du pontife qu'il représentait. Cette remarque si judicieuse et si frappante est du célèbre M. Verenfels ¹.

Si vous vous trouviez avec quelque zélé catholique romain qui, pour essayer de colorer cette action de Vladislas, se servit de cette raison, qu'après tout, s'il manqua de parole, ce fut à des infidèles, je ne suis pas en peine que vous ne réfutassiez bien ce subterfuge. Mais si vous vous trouvez dans ce cas-là, n'ou-

¹ Sam. Verenfelsii Opera, tom. II. p. 461.

bliez pas, je vous prie, l'exemple des Gabaonites. C'étaient des infidèles, de ces Cananéens idolâtres que le peuple d'Israël avait ordre de détruire. Ils avaient surpris Josué et les anciens d'Israël, en leur faisant entendre qu'ils étaient d'un pays fort éloigné, et qu'ils souhaitaient de faire alliance avec le peuple du Seigneur. Sur ce faux exposé, Josué fit la paix avec eux, et la confirma par un serment. La supercherie ayant été connue dans la suite, ce chef du peuple ne laissa pas de se regarder comme engagé à leur conserver la vie. Il ne crut pas pouvoir révoquer la promesse qu'il leur avait faite. Pourquoi? Parce qu'il y avait fait intervenir le sacré nom de Dieu ¹.

Saül, qui vint longtemps après, n'eut pas la même délicatesse. Il crut apparemment qu'il y avait prescription dans l'engagement que l'on avait pris avec les Gabaonites, et sous de mauvais prétextes il en fit mourir un certain nombre. Ce péché ne demeura pas impuni, et le ciel se déclara dans la suite contre la violation de ce traité. Sous le règne de David, la Judée fut affligée, pendant trois années entières, d'une violente famine. On consulta enfin l'oracle pour savoir quelle était la cause de ce fléau. Il répondit que c'était les meurtres que Saül avait commis en la personne des Gabaonites. Dès que David eût découvert quel était le crime qui causait les malheurs de son royaume, il s'empressa à le réparer, en donnant satisfaction aux Gabaonites. Il en coûta la vie à quelques-uns des descendants de leurs persécuteurs. Sept des fils de Saül furent exécutés d'une manière fort sévère. Par cette famine et par ce supplice, Dieu voulut faire sentir que, de quelque prétexte qu'on veuille colorer la perfidie, elle lui est toujours très-odieuse.

Ne vous rappelez-vous point, Monsieur, une application singulière de cette histoire des Gabaonites, que fit autrefois le célèbre Fléchier, évêque de Nîmes? Vous savez que je suis en possession de faire des digressions, quand l'occasion s'en pré-

¹ Josué IX, 3, 4.

sente. En voici donc encore une pour me maintenir dans ce droit.

Le grand hiver de l'année 1709, et plusieurs batailles perdues les années précédentes, avaient mis la France dans une fort mauvaise situation. Le froid excessif qui avait gâté la récolte, avait désolé surtout les provinces méridionales, et y avait causé une espèce de famine. Dans cette triste conjoncture, l'éloquent Fléchier publia une exhortation pastorale, où il représente, d'une manière fort vive, les fléaux de Dieu sur la province. Il veut que l'on en cherche la cause. Dans cette vue, il introduit le roi David, qui, voyant son pays désolé de même par une rude famine, consulta le Seigneur sur la cause de ces malheurs. Il lui fut répondu que c'était pour n'avoir pas gardé la foi aux Gabaonites.

Les protestants, dont il y avait encore un très-grand nombre dans le Languedoc, crurent entrevoir que le prélat reprochait à la cour, d'une manière indirecte, la cassation de l'édit de Nantes. Les réfugiés l'interprétèrent de même : ils firent réimprimer le mandement à la Haye, avec une préface qui faisait entendre, ou que l'évêque avait fait allusion aux malheurs des protestants et aux duretés exercées contre eux, ou au moins qu'il donnait lieu d'y appliquer cet exemple de la colère du ciel sur ceux qui n'avaient pas gardé la foi aux Gabaonites¹. Il faut convenir que, quelle que fût la pensée du prélat, en citant cet exemple de l'Écriture sainte, il donnait lieu d'appliquer à la révocation de l'édit de Nantes les verges de la Providence qui affligeaient le royaume, et surtout la disette de vivres, qui faisait mourir grand nombre de malheureux.

J'ai cru que cette digression renferme un fait assez curieux pour devoir être placée ici. D'ailleurs elle ne nous a pas trop éloigné de notre sujet, comme vous voyez, puisqu'elle nous ra-

¹ Lettre pastorale de M. Fléchier, évêque de Nîmes, sur les malheurs des temps ; aux fidèles de son diocèse. A la Haye, chez la veuve d'Abraham Troyel, 1709.

mène à la révocation de l'édit de Nantes, qui est un événement propre à faire voir qu'on croit dans l'Eglise romaine qu'on n'est pas obligé à garder la foi à ceux qu'on regarde comme hérétiques. Je n'y insisterai pas ; M. Verenfels l'a fait pour moi. « Il fallait, dit-il dans une harangue sur notre question, il fallait que du royaume le plus florissant de l'Europe, il sortit des millions d'exilés pour aller apprendre, par tout le monde, qu'on ne leur avait pas tenu la parole qu'on leur avait donnée, et cela sur ce principe que n'étant pas catholiques romains, on n'était obligé à rien avec eux, malgré l'édit le plus authentique, répété plusieurs fois, appuyé d'un serment solennel ; édit que l'on avait infirmé peu à peu, et enfin totalement révoqué, dans le temps que les protestants de France étaient le plus attachés au gouvernement ¹. »

Vous voyez que j'ai laissé aussi à quartier la cruelle boucherie de la saint Barthélemy, qu'on peut cependant regarder comme un commentaire de la maxime *qu'on ne doit point garder la foi aux hérétiques*, mais un affreux commentaire, écrit avec une plume trempée dans des ruisseaux de sang protestant. Plus de cent mille, endormis sur la foi des traités, y furent égorgés. Les honnêtes gens en France ont tous témoigné de l'horreur de cette barbarie, et voudraient en abolir la mémoire. Le pape seul et ses créatures ont travaillé à en perpétuer le souvenir. Grégoire XIII, comme vous savez sans doute, fit frapper une médaille qui représente cet événement, avec cette légende : *Hugonotorum strages*. Celle-ci aurait été bien aussi convenable : *Fides hæreticis non servanda*. Ce pape ordonna une procession pour rendre grâces à Dieu de ce massacre, et Muret, dont nous avons plusieurs harangues, en fit une qu'il récita devant le pontife et le sacré collège, où il exalta ce massacre comme une des plus belles actions dont l'histoire puisse instruire la postérité. « Pendant cette nuit fatale aux hérétiques,

¹ Verenfels, tome II, p. 452.

les étoiles, dit-il, brillèrent d'un nouvel éclat, et la Seine précipita son cours pour se décharger au plus tôt de ces odieux cadavres qu'on avait jetés dans son sein. » Ne serait-ce pas plutôt pour ôter de devant les yeux du public des objets qui couvriraient d'une confusion éternelle, les auteurs et les exécuteurs de ce massacre? Voilà, si jé ne me trompe, des instructions suffisantes pour vous mettre en état de décider si c'est sans fondement que nous imputons à l'Eglise romaine d'être dans le sentiment : qu'on n'est pas obligé à garder la foi aux hérétiques.

Mais ma tâche n'est pas achevée. Vous me demandez encore quelque éclaircissement sur ce que l'évêque d'Oxford dit de cette question, dans un sermon qu'il prononça le mois d'octobre dernier, à l'occasion de la rébellion d'Ecosse. Il se faisait à lui-même, en faveur du prétendant, une objection sur laquelle les partisans de ce prince appuyaient beaucoup, c'est que cet aspirant à la couronne d'Angleterre était entré dans les obligations les plus solennelles de conserver tous les droits de la nation dans l'Etat et dans l'Eglise.

Le prélat répond que, quand cela serait, la prudence ne permettrait pas de s'y fier. Ce qu'il prouve par l'exemple du roi Jacques II, qui avait contracté les mêmes engagements, mais qui bientôt les foula aux pieds. « Pouvons-nous nous flatter, ajoute-t-il, que celui qui réclame la couronne, en qualité d'un de ses descendants, sera plus favorable à notre religion et à nos libertés? » Il insinue que ce prétendant élevé à Rome, et qui doit tout à cette cour, ne peut que suivre les intentions du pape, qui peut-être a concerté d'avance avec lui les pièges qu'on tendrait à la nation, et les promesses illusoires dont on saurait la bercer, sauf à le dispenser dans la suite de semblables engagements. « Les déclarations les plus formelles qu'il puisse faire, continue le prélat, ont été plusieurs fois données par la cour de Rome pour nulles et de nul effet, dès qu'elles sont en quelque sorte préjudiciables à la foi catholique, au salut des âmes, ou

à quelque droit ecclésiastique que ce puisse être, quoique de tels engagements eussent été souvent ratifiés et confirmés par serment. »

Voici la clef de cet endroit du sermon de l'évêque. Vous savez, Monsieur, qu'en 1712, il y eut guerre en Suisse entre les cantons de Zurich et de Berne d'un côté, et quelques-uns des petits cantons de l'autre. Après la bataille de Vilmergue, donnée au mois de juillet, et où les Bernois remportèrent la victoire, on travailla incessamment à la paix, qui fut conclue à Arau le mois d'août suivant. Il restait seulement à finir les démêlés avec l'abbé de Saint-Gall, qui furent aussi terminés à Bade en 1718.

Dès que la cour de Rome en fut informée, elle annula tous ces traités. Dans un bref du 20 octobre 1718, adressé à l'abbé de Saint-Gall, Clément XI casse tout ce que venait de conclure cet abbé. Il fait regarder ce traité comme non venu ¹. Il lui envoie une bulle encore plus authentique que ce bref, pour faire envisager ce traité comme nul et sans effet, et l'exhorte à la déposer dans ses archives pour en faire usage, lui ou ses successeurs, quand ils le jugeront convenable. On voit assez le principe d'où partent de semblables bulles, c'est que, quelque engagement qu'on ait pris avec ceux qui sont hors de la communion romaine, il est censé nul, parce que ces sortes de traités ont toujours quelque clause qu'il plaît au pape de regarder comme opposée aux intérêts de son Eglise.

Avouez, Monsieur, que Clément XI a assez bien suivi les traces de Clément VI, qui donnait des dispenses des serments dont on pourrait être un peu incommodé. L'abbé de Saint-Gall ne doit point tenir son traité, parce qu'il y perdrait quelque

¹ Quamobrem pontificii nostri muneris esse ducimus de ipsa pacificatione statuere, te successores que tuos, ad ea quæ in prædicta infausta tractatione conventa fuerunt, observanda, perinde ac si nunquam conventa fuissent, nullo modo teneri.

Clementis XI opera, Romæ 1721, tom. II, p. 678.

chose de ses droits, et l'Eglise romaine aussi. En voilà assez pour oublier son serment. Vous voyez bien que si Clément XI a soufflé sur tous ces traités conclus en Suisse, c'est en conséquence de ce principe fondamental, qu'on n'est pas obligé de garder la foi aux hérétiques.

Je suis, etc.

VI

LETTRE SUR DE PRÉTENDUS MIRACLES MODERNES.

(A. Analyse critique d'un livre intitulé *Lettres critiques et dogmatiques sur le Nubes testium* de M. J.-Alphonse Turretin ¹.)

B. Les miracles que l'on répandit en Savoie en 1703.)

(*Bibliothèque Germanique*, d'Amsterdam, année 1729, tome XVIII; année 1730, tome XIX.)

MONSIEUR,

On vient de m'envoyer de Lyon un petit ouvrage de controverse intitulé : *Lettres critiques et dogmatiques adressées à M. J.-Alph. Turretin, ministre et professeur à Genève, au sujet de son livre intitulé : NUBES TESTIUM.*

Dans la première lettre, l'auteur trouve fort mauvais que « M. Turretin veuille établir une communion ecclésiastique de tolérance entre les calvinistes et les luthériens, et éloigner les uns et les autres de celle des catholiques. » Il propose ensuite un moyen très-bien imaginé pour se réunir tous, c'est de reconnaître l'autorité de l'Eglise catholique romaine. Les objec-

¹ *Nubes testium pro moderato et pacifico de rebus theologicis judicio et instituenda inter protestantes concordia*, J.-A. Turretini, Genevæ, ap. Fabri et Barrillot, 1719, 4^o.

tions qu'il nous fait sont des plus triviales, et sa manière de les proposer n'a rien qui les rende recommandables. Il bronche dès le commencement en confondant deux choses fort distinctes : *tolérer* les erreurs de quelqu'un, c'est, selon lui, les *adopter*. Il brouille continuellement ces deux idées, et par conséquent s'embrouille fort dans ses raisonnements. Il a si bien senti que la matière était au-dessus de lui, qu'il l'abandonne bientôt : « J'aime mieux, dit-il à M. Turretin, en s'arrêtant tout court dans sa première lettre, p. 47, vous renvoyer aux doctes écrits de M. Papin et de M. le chevalier Minutoli ; vous feriez bien mieux de consulter aussi ceux de Mlle de Beaumont. Ce sont trois auteurs d'assez fraîche date, dont le mérite ne doit pas vous être inconnu, et dont les ouvrages sont jusqu'ici demeurés sans réponse, que je sache. »

Ce seul endroit pourra nous donner une juste idée de cet auteur. Que dites-vous d'un homme qui s'avise de faire un livre de controverse, et qui ignore que le célèbre M. Lenfant a répondu amplement et solidement à Mlle de Beaumont, dans son *Préservatif contre la réunion avec le siège de Rome*, qui paraît depuis quatre ou cinq ans ? Il y verra ses principales objections parfaitement réfutées.

Si M. Turretin était d'humeur de faire quelque réponse, on devrait plutôt lui conseiller d'entreprendre l'ouvrage même de M. Papin : cela serait digne de lui, et il ne lui en coûterait même pas beaucoup, car il a réfuté fort en détail, et avec beaucoup d'exactitude, dans ses leçons de théologie, les objections que M. Papin lui fait sur la voie de l'examen. Cependant, quoique la principale dépense en soit faite, ceux qui connaissent l'état de la santé de M. Turretin n'osent plus rien lui demander. Au reste, les objections de M. Papin se trouvent toutes dans M. Nicole et ailleurs, et nos auteurs y ont répondu il y a longtemps ¹.

¹ Ici l'auteur examine la seconde autorité que l'auteur des *Lettres critiques et dogmat.* oppose à M. Turretin, et qu'il désigne sous le nom de « les doc-

Dans le dessein qu'a l'auteur des *Lettres critiques* de nous réunir à son Eglise, il emploie la preuve des miracles. Il établit dans une lettre la validité de cette preuve; il essaie ensuite de prouver que l'Eglise romaine appuie sa créance sur des miracles incontestables. Enfin, dans sa cinquième lettre, il promet à M. Turretin de lui faire voir « *des miracles d'autant plus incontestables, qu'ils sont permanents.* »

Il lui allègue d'abord *les corps de tant de saints et de saintes qui se conservent entiers sans corruption depuis plusieurs siècles*, par exemple celui de saint Claude; mais « *surtout sainte Marie-Madeleine de Pazzi, qu'on voit à Florence dans l'église des carmélites. Cette vierge mourut en 1607; on voit encore aujourd'hui son corps, six vingt ans après son trépas, avec la consistance, la fraîcheur, le coloris et la flexibilité que donnent la vie* » (p. 177). Il conclut que le corps flexible de cette sainte doit « *faire plier les esprits les plus fiers des ministres confrères de M. Turretin.* »

Notre auteur baisserait d'un ton s'il avait lu une lettre de M. Caperon, ancien doyen de Saint-Maxent, insérée dans le *Mercure de France* d'août 1728. Il se propose de prouver que l'incorruptibilité des corps n'est pas une marque certaine de sainteté, et apporte quantité d'exemples de corps trouvés entiers, fort longtemps après leur mort, sans qu'il y eût le moindre lieu d'en faire des saints. « *L'antipape Pierre de Luna, connu sous le nom de Benoît XIII (nous dit Caperon,) étant mort dans*

tes écrits du chevalier Minutoli. » Cette partie de la dissertation a été reproduite en majeure partie dans l'article sur le *Valesia Christiana* de Briguet dans le *Journal Helvétique*, Mars 1746, ou ci-dessus, tome II, p. 30 à 32. Seulement on voit de plus, ici, que le curé de Pontverre, qui avait prétendu « *bombarder la ville hérétique* » par ses *Motifs de la conversion de J.-F. Minutoli*, fit plus tard sa paix avec Genève; voici comment. Il avait composé un poëme sur la peste de Provence, qu'il ne pouvait faire imprimer qu'à Genève. Il en demanda la permission au magistrat, qui la lui accorda généreusement. Par reconnaissance, il lui dédia son ouvrage, et mit à la tête une épître dédicatoire des plus respectueuses.

le schisme après avoir été excommunié par les conciles de Pise et de Constance, et ayant été inhumé sans cérémonie dans la forteresse de Paniscola, au royaume de Valence, son corps fut trouvé six ans après entier, et il est resté jusqu'à présent sans se corrompre.» Avouez, Monsieur, que cet exemple est tout à fait favorable aux Grecs, qui disent que ce sont les corps des excommuniés qui se conservent en entier.

Caperon explique la conservation de certains corps, par des sels minéraux de la nature du salpêtre, qui se sont rencontrés par hasard dans cet endroit de la terre, et qui, s'insinuant dans les parties du corps, les affermissent, loin de les dissoudre. — « Mais (dit l'auteur des *Lettres critiques*) si c'étaient des parties salines qui produisent cet effet, d'où vient que ces terres traitent différemment les corps des justes et des pécheurs? » (page 180)—Je le renvoie encore à M. Caperon, qui prouve par quantité d'exemples, que quand les corps des scélérats se trouvent avec ceux des gens de bien, ils sont également conservés dans ces sortes de terres. Je pourrais ajouter que quand les corps des saints se trouvent dans une terre propre à pourrir et à consumer, elle ne les épargne pas, témoin le terrain fangeux et humide de la ville d'Annecy, qui n'a laissé que les os au célèbre saint François de Sales. Il est vrai qu'à l'aide d'un masque d'argent et d'un habit assez propre dont on a revêtu son squelette, il tient une assez bonne contenance sur l'autel des religieuses de la Visitation.

Autre miracle rapporté par l'auteur des *Lettres critiques*, comme digne d'attention : « C'est que par la bénédiction du saint évêque Ulric il ne peut demeurer aucun rat dans le diocèse d'Augsbourg (page 185). »

Voici ce que c'est. Dans la ville et dans le territoire d'Augsbourg il y a des souris comme ailleurs, et on ne s'aperçoit que trop du dégât qu'elles y font; mais on dit qu'on n'y remarque pas l'espèce de gros rats qui sont assez communs ailleurs. Ceux qui ont voyagé ne sont pas surpris de ces petites singularités.

Chaque pays a les siennes. Ainsi à Genève il y a une promenade que l'on appelle *Plainpalais*, dans laquelle il ne se trouve point de taupes. Le gazon n'y est jamais soulevé par ces petits animaux, qui sont en grand nombre dans les jardins voisins. Il y a surtout un pré sur le bord de l'Arve, que l'on appelle le *Pré Franconis*, où ils foisonnent beaucoup. Cependant ce pré n'est pas éloigné de trente pas de la promenade de Plainpalais. Supposons pour un moment que cette promenade fût le clos d'un couvent : il y aurait aussitôt quelque saint Ulric, qui par une vertu miraculeuse, aurait proscrit les taupes de cette enceinte ! Il y a beaucoup d'apparence que ce qui les éloigne de Plainpalais, c'est la nature du terrain ; ce n'est qu'un gros gravier, où ces petits animaux ne minent pas commodément. — Dans les siècles d'ignorance, tout était miracle.

Mais voici quelque chose de plus grave, c'est la *liquéfaction du sang de saint Janvier qui se fait à Naples* ; « miracle incontestable, dit l'auteur, que la *Gazette de Hollande* annonce régulièrement chaque année (p. 188). » Ne trouvez-vous pas la chose singulière ? Le sang de saint Jean-Baptiste, qui est congelé à Naples, se liquéfie encore, et se raréfie lorsqu'on dit la messe de la décolation de ce précurseur du Sauveur. Je suis surpris qu'il ait oublié cette fiole pleine du sang de saint Étienne, encore dans la même ville, qui bouillait d'elle-même le 3 août, selon l'ancien calendrier, mais qui est assez accommodante pour s'être ajustée depuis ce temps-là avec le nouveau, en sorte que c'est le 13 août que le miracle se fait présentement. Quelqu'un a dit que ce changement de date prouvait que le calendrier grégorien était reçu dans le ciel ; ne pourrait-on pas en conclure aussi naturellement qu'un miracle si souple sent fort la main des hommes ?

« Voici quelque chose de plus surprenant, dit notre auteur, c'est qu'à Andain l'étole de saint Hubert guérit de la morsure d'un chien enragé (p. 190). » On prend un petit fil de cette étole, dont on fait l'insertion dans la peau du front, comme l'on

fait en Angleterre l'inoculation de la petite vérole. Ce qu'il y a de plus merveilleux là-dedans, c'est que « quoique depuis plusieurs années on arrache un grand nombre de poils de cette étole, elle n'en reçoit aucune diminution. » Vous aurez peut-être un peu de peine, Monsieur, à croire cette merveille; elle ne me paraît cependant pas si difficile à digérer que la meule du moulin de Loches, qui, au dire de dom Martène dans son *Voyage littéraire* de 1708, « depuis environ 1200 ans, subsiste dans son entier, sans aucune diminution, quoique les meuniers la piquent tous les jours. »

Pour achever d'éclairer M. Turretin, notre auteur lui présente le *flambeau d'Arras* « qu'on allume de temps en temps depuis 550 ans, sans qu'on s'aperçoive qu'il soit diminué (page 193). » Mais comme il faut ménager cette précieuse lumière, notre auteur ne nous le met devant les yeux qu'en passant, et à la suite d'un autre miracle.

Enfin notre auteur ajoute à tous ces prodiges accumulés, le miracle opéré dans la personne du baron de Noveri, à La Roche, en Savoie, au commencement de ce siècle. « Ne l'a-t-on pas vu (dit-il, page 193) se promener de son pied dans les rues de Genève, après avoir été guéri miraculeusement par l'intercession de saint François-Xavier, de l'impuissance habituelle où il était de marcher, depuis longues années? »

Ceci est un épisode, des prétendus miracles de La Roche. Un jésuite nommé le P. Romeville, se rendit en 1703, dans ce bourg, qui est à cinq ou six lieues de Genève. Il portait avec lui une relique de saint François-Xavier, par la vertu de laquelle il guérissait, disait-on, toute sorte de maladies. On venait à lui de tous côtés. Quelque petit que soit le lieu qu'il avait choisi pour son théâtre, on y voyait des milliers de malades qu'on lui amenait de trente ou quarante lieues à la ronde. On ne parlait plus que des guérisons miraculeuses opérées par ce saint homme, et le bruit s'en répandit fort loin. Plusieurs Genevois allèrent sur les lieux pour voir de près et par eux-mêmes ce dont

il s'agissait. Cependant, malgré leur attention à suivre ce qui s'y passait, ils ne virent rien du tout de surprenant, que l'affluence extraordinaire de malades près d'un homme qui ne faisait pas la moindre chose pour leur soulagement : aucune de ces guérisons, annoncées avec emphase, ne put soutenir le plus léger examen.

Le baron de Novéri, qui marchait difficilement à cause de la figure irrégulière de ses pieds, fit de si grands efforts après les prières et bénédictions du P. Romeville, qu'il marcha passablement dans la suite. Il ne manqua pas de regarder comme miraculeux le changement arrivé en lui, et il écrivit le 7 octobre 1704 à un chartreux de Lyon en l'invitant à se joindre à lui pour remercier Dieu de la grâce qu'il lui a faite « ayant été vingt-huit ans cul-de-jatte, sans pouvoir bouger de son lit ou de dessus une chaise où on le mettait, que par le moyen de ses valets ou de béquilles. » — « Vous voyez (conclut notre auteur) qu'il n'y a que le pur intérêt de la vérité et de la gloire du Seigneur qui ait pu obliger un homme d'honneur et d'une probité connue à parler de la sorte. » Ce n'est point là ce qui est contesté, mais il s'agit de savoir, s'il n'y avait pas de la prévention dans son fait, s'il n'a pas attribué à l'intercession d'un saint, un changement dont il était redevable à ses propres forces, mais qu'il n'avait pas bien éprouvées avant ce temps-là; si, pour témoigner au ciel sa reconnaissance, il n'a pas exagéré la guérison. On en jugera par le trait suivant, que je sais d'original.

Le baron de Novéri était à Chambéry un an ou deux avant sa prétendue guérison. Une dame assez bien faite lui fit visite. Elle se retirait après une demi-heure de conversation, mais elle fut fort surprise de voir ce seigneur se lever de sa chaise d'un air assez aisé, et se mettre en devoir de la reconduire. Elle s'y opposa inutilement, il continua à faire chemin sans le secours de personne, traversa une partie assez considérable de l'appartement, et ne quitta la dame que sur le palier. Elle en marqua

de l'étonnement, mais le baron lui dit galamment « qu'il n'était pas si perclus, qu'il ne fût encore en état de rendre au beau sexe ce qu'il lui devait. » Il y a donc bien à rabattre de cette impuissance habituelle à marcher que lui suppose notre auteur.

Après tout, ce qu'il y a d'important à remarquer dans cette guérison, c'est qu'elle pèche dans un point essentiel. Ce qui causait uniquement la difficulté de marcher de ce gentilhomme, c'est qu'il avait les pieds arrondis en moignon. Or tout le monde sait que cette mauvaise figure subsiste toujours depuis l'application de la sainte relique. Si le Seigneur y avait mis la main, il aurait corrigé cette irrégularité. Le Créateur ne fait pas les choses à demi, et il achève son ouvrage. C'est le sentiment de tous les catholiques sensés qui ont vu de près M. de Novéri.

Après cela jugez de la justesse de l'application du *Væ tibi Corozain*, etc., que nous fait l'auteur des *Lettres critiques* ! « Malheur à toi, pauvre Genève ! s'écrie-t-il. Malheur à vous, peuples infortunés, car si les miracles qui ont été faits à votre su, et que vous ne pouvez ignorer, avaient été faits en Turquie ou en Chine, il y a tout lieu de présumer que ces nations infidèles se seraient converties et auraient fait pénitence ! »

Il faut supposer que quand cet orateur le prenait sur un ton si haut dans cette façon de parodie qu'il pousse fort loin, il n'avait pas encore vu la cinquième lettre imprimée à Genève sur le miracle de Paris de 1725. L'auteur de ces lettres, qui est un docteur de Sorbonne dont le jugement paraît fort supérieur à celui de notre déclamateur, abandonne assez clairement tous ces miracles de La Roche. Il commence par se fâcher contre cet importun qui veut se mêler dans une dispute où on ne le demandait pas, puis il finit par se trouver du même sentiment que celui qui combat ces miracles. Il les traite de *prétendus miracles*, et il reconnaît qu'ils ont été désavoués par l'évêque diocésain¹.

¹ Il s'agit ici de la *Suite de la réponse aux deux lettres de Genève*, par Hoquiné, curé de Saint-Julien, citée dans la note additionnelle suivante.

Que les convertisseurs commencent par s'accorder sur les miracles qu'ils veulent produire, sous peine de donner au public l'occasion de rire à leurs dépens!

Note additionnelle sur les prétendus miracles de La Roche en Savoie, 1703.

Dans la discussion ci-dessus, M. Baulacre se réfère à une brochure qui donne des détails sur les prétendus miracles de La Roche, et sur le baron de Novéri en particulier. Voici à quelle occasion elle fut publiée.

En 1725, le bruit se répandit à Paris que Marguerite La Fosse, femme d'un ébéniste du faubourg Saint-Antoine, depuis longtemps malade d'une perte de sang, en avait été guérie miraculeusement en adorant le saint sacrement à la Fête-Dieu. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, fit à cette occasion un mandement, où il pressait les protestants de se convertir à une religion qui opérait de pareils miracles. M. Jacob Vernet, ministre genevois, ayant été à même de reconnaître, par des informations prises sur place, que la guérison de la dame La Fosse n'avait rien d'extraordinaire, répondit par la publication de : *Deux lettres à M. l'abbé ****, chanoine de Notre-Dame de Paris, sur le mandement de Mgr. le cardinal de Noailles du 10 Août 1725 au sujet de la guérison de la dame La Fosse. 1726 (br. in-8° de 39 pages, sans nom d'auteur ni indication de lieu d'impression, mais imprimée à Genève. Il en est de même des suivantes).

M. Hoquiné, curé de Saint-Julien en Savoie, près Genève, prit la défense du miracle La Fosse dans sa *Réponse aux deux lettres imprimées à Genève au mois d'Août 1726 au sujet du miracle publié à Paris le 10 Août 1725, par un docteur de Sorbonne du diocèse de Genève, 1727* (br. in-8° de 83 pages).

M. Vernet répliqua par une brochure intitulée : *Défense des deux lettres adressées à M***, chanoine de Notre-Dame, sur le mandement de Mgr. le cardinal de Noailles au sujet de la gué-*

raison de la dame de La Fosse, contre la Réponse d'un docteur de Sorbonne du diocèse d'Annecy, 1727 (in-8°, 96 pages). A la fin de cette brochure on a ajouté une lettre sur les miracles de La Roche en Savoie en 1703.

Enfin M. Hoquiné dupliqua en publiant la *Suite de la réponse aux deux lettres de Genève concernant le miracle publié à Paris le 10 Août 1725, ou Réfutation de la défense de ces mêmes lettres par un docteur de Sorbonne du diocèse de Genève, 1728* (br. in-8° de 96 pages¹).

Nous allons extraire de la troisième de ces brochures les détails textuels suivants sur les miracles de La Roche.

Le jésuite Romeville prétendait avoir quelques petites portions des reliques de saint François-Xavier, enchâssées dans une bague. Muni de sa précieuse relique, il ne doutait point de pouvoir opérer une partie des miracles que l'apôtre des Indes avait faits lui-même. Il courait donc le monde pour essayer la vertu de ce merveilleux anneau, et il parvint dans le Faucigny en 1703. Le bruit de son arrivée à La Roche se répandit dans tout le voisinage. Les malades s'y rendirent en foule. On ne parlait que de ce saint homme et de ses guérisons miraculeuses. Malheureusement toutes ces merveilles n'existaient que dans l'imagination ou dans la bouche du peuple. De toutes ces guérisons publiées avec tant d'emphase, aucune ne put soutenir le plus léger examen.

Voici quelques faits que je suis en état de vous garantir,

¹ Voyez sur cette polémique, outre les deux articles de M. Baulacre dans la *Bibliothèque Germanique*, tomes XVIII et XIX, une lettre de M. Vernet, et l'extrait d'une lettre de Genève, même recueil, XIX, 221 et XX, 204 : enfin le *Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de J. Vernet* (par Jean-Louis Saladin), Genève, 1790, p. 8 et 119. Ces quatre brochures se trouvent à la bibliothèque publique de Genève, reliées en un seul volume, porté au catalogue imprimé sous un seul numéro (le 14^{me} de la page 206) ; à la table des noms d'auteurs, elles ne figurent pas sous le nom de Vernet, et celui d'Hoquiné n'y est pas mentionné.

qui vous pourront donner une idée assez juste des miracles de La Roche.

Le comte Costa de Saint-Rémi, sénateur de Chambéry, ayant été averti de l'arrivée du P. Romeville, le joignit au village de Bernex, à une lieue de Genève. Il lui fit de grands compliments sur les dons extraordinaires que le ciel lui avait accordés. Il lui marqua beaucoup d'empressement à lui faire voir quelques miracles, et il lui présenta en même temps un sujet. C'était la fille d'un de ses fermiers, qui avait le genou tout ployé, les nerfs retirés, et qui par là était hors d'état de marcher. Pour le piquer d'honneur, le comte lui dit « que s'il guérissait cette pauvre fille, il en instruirait fidèlement le Sénat de Chambéry, et que cette merveille serait bientôt répandue dans toute la Savoie. » Ces promesses, toutes flatteuses qu'elles étaient, ne tentèrent point notre homme. Il répondit assez sèchement : « Pour aujourd'hui, il ne se fera point de miracle. » Le comte ne se rebuta point; il poussa jusqu'à La Roche, et y fit porter la fille infirme. Il la conduisit au jésuite, un jour qu'il le sut accessible. Le faiseur de miracles commença par un acte d'humilité; il reconnut que le pouvoir qu'il avait n'était point attaché à sa personne, que toute sa vertu miraculeuse consistait dans une bague où étaient renfermées des reliques de saint François-Xavier. Après qu'on eut admiré ce saint bijou, le comte montra à son tour une bague curieuse qu'il avait au doigt. C'était un talisman égyptien, extrêmement ancien, et auquel on avait attribué de grandes vertus. Ce parallèle ne plut pas au Père; il ne laissa pas de se mettre en devoir de guérir la pauvre infirme. Il fit des prières, appliqua sa relique, mais le tout inutilement. Le genou avait pris son pli et fut rebelle à toutes ces saintes applications. Ce mauvais succès ne déconcerta point le jésuite : il y était accoutumé. Quoique l'on nous l'ait voulu donner pour un homme d'une grande simplicité, il paya le comte d'une dé faite qui n'était pas mauvaise. « C'est (lui dit-il), votre maudite bague païenne qui a empêché l'effet de celle que je porte. Cette fille

aurait été guérie si vous n'étiez pas venu traverser sa guérison avec ces malheureux restes de la superstition des idolâtres. » Toutes les autres guérisons qu'il entreprit réussirent comme celle-là. La seule différence qu'il y eut, c'est qu'avec les personnes du commun, il ne se mettait pas en frais d'excuses sur ce qu'il avait manqué son coup.

Il réussit un peu mieux avec le baron de Novéri. Ce gentilhomme était né avec les pieds tournés en dedans, et la plante si arrondie, que ce n'était proprement que des moignons. Ne pouvant marcher que difficilement, il prit le parti d'avoir toujours un valet à ses côtés, et de s'appuyer sur lui. Il fit comme les autres infirmes le voyage de La Roche, et on fut surpris qu'à son retour il avait substitué à sa béquille vivante une simple canne. On ne manqua pas de se récrier à la merveille ! Ce n'était pas assez que la Savoie eût vu un changement si merveilleux. Comme il était connu à Genève, il vint un jour entendre un sermon dans l'église de Saint-Pierre, et marcha dans les rues d'un air assez dégagé, sans autre appui qu'une petite canne. Il crut qu'il n'avait qu'à se produire, pour convaincre les hérétiques du miracle opéré en sa personne. Voilà le spectacle qu'il donna au public, mais malheureusement les cordes parurent et en gâtèrent un peu la beauté. On le vit tout baigné de sueur de l'effort qu'il faisait pour marcher. La fatigue qu'il essuya l'empêcha, au retour, de parvenir tout d'une traite à son logis. Il trouva heureusement, à moitié chemin, la maison d'un membre de la Faculté de médecine, qui l'avait traité dans quelqu'une de ses maladies. Il y entra, et fut obligé de demander au maître une chemise pour changer. Ils étaient fort liés, et cela autorisa le Genevois à lui faire une petite correction sur le danger où il s'exposait de prendre une pleurésie par sa rodomontade. Il fit sentir à ce gentilhomme, qu'avec de semblables efforts, il aurait toujours pu marcher ; il conclut en lui conseillant en ami, d'y venir par degrés, et de n'en pas tant faire à la fois. On voit assez que ce baron, ayant du bien, n'avait pas trouvé à propos

jusqu'à de tirer tout ce qu'il pouvait de ses propres forces. Il ne s'agit plus que de tâcher de découvrir ce qui put le déterminer à s'évertuer à marcher seul, d'une manière qui devait lui coûter bien de la fatigue.

Ceux qui l'ont connu particulièrement conviendront que ce n'est pas mal entrer dans son caractère, que de présumer qu'il peut avoir été sensible à l'idée flatteuse d'être regardé dans le monde comme un de ces sujets choisis, sur qui le ciel trouve à propos de signaler son pouvoir. Mais nous n'aurons pas besoin de fouiller dans les secrets replis de son cœur, ni de lui prêter une ambition si fine. Voici quelque chose de plus marqué et qui doit nous suffire : c'est qu'il est de notoriété publique qu'il lui prit alors la fantaisie de se marier. C'était un vieux garçon, à qui sa famille avait toujours adroitement insinué le parti du célibat, surtout à cause de son infirmité. Pour avoir donc un prétexte plausible de changer de plan de vie, il jugea à propos de ne plus passer pour perclus. Ce préalable lui parut nécessaire, avant que de tâter du sacrement. Voilà, à ce que l'on dit, ce qui aida beaucoup l'anneau du P. Romeville, à faire marcher cette espèce d'impotent. Dès qu'une fois il eut renoncé à son appui, il continua à marcher *clopin, clopant*, comme il put. La négociation de son mariage traîna en longueur, et lui donna lieu de s'affermir dans l'exercice de ses pieds. Le mariage n'eut pas lieu, par des circonstances qui ne font rien à notre histoire. M. de Novéri mourut quelque temps après, et ses funérailles furent en même temps celles du miracle.... Je sais que des religieux, tout intéressés qu'ils sont à appuyer ces sortes de miracles, se moquaient ouvertement de celui-ci.

Je m'informai avec beaucoup de soin, dans le temps même que ce jésuite était à La Roche, si quelque témoin pourrait attester qu'il eût guéri quelqu'un d'une guérison pleine et entière, mais je ne pus rien découvrir de semblable, à moins que l'on ne mette dans ce rang un certain nombre de pauvres malades qui, après avoir reçu la bénédiction du P. Romeville, moururent en

chemin, ne pouvant plus soutenir la fatigue du voyage. Voilà les seuls qui ont été guéris entièrement et radicalement.

..... L'évêque diocésain alla sur les lieux dans le temps où le P. Romeville y était encore. Il gémit de voir l'entêtement du peuple pour ce jésuite : il aurait bien voulu ouvrir les yeux du public, mais il trouva les esprits encore trop échauffés. Il prit donc le parti de l'écartier avec moins d'éclat. En quittant La Roche, il nomma une commission de sages ecclésiastiques pour informer des miracles du jésuite. Comme ils ne purent point soutenir la coupelle, le Père prit sagement le parti de se retirer.

VII

RECHERCHES SUR LES CLOCHES DES ÉGLISES.

(Origine des cloches ; elles sont au moins du septième siècle : les premières à Nole. — Les Grecs n'en ont pas. — Convocation des fidèles au bruit de la trompette ou du marteau. — Croyance erronée que les cloches éloignent les orages. — *Baptême* des cloches, critiqué par la nation Germanique. — Privilège du fondeur sur la cloche. — La cloche du temple de la Rochelle, *convertie*.)

(*Journal Helvétique*, Août 1750.)

Je vous ai donné, Monsieur, les éclaircissements que vous m'avez demandés sur notre cathédrale¹ ; cela a réveillé chez vous des idées accessoires. Nos églises ont, en effet, de certains accompagnements ; elles sont ordinairement pourvues de cloches, d'horloges, quelquefois d'orgues pour soutenir le chant, quelques-unes sont ornées d'anciennes vitres peintes de couleurs fort vives, dont on dit qu'on a perdu le secret. Vous me proposez tous ces sujets différents pour vous en entretenir à diverses reprises. Vous y ajoutez encore, pour dernier article, les

¹ Ci-dessus, tome I, p. 229 et suivantes.

cimetières, qu'on place ordinairement autour des églises. Voilà bien de la tablature ; vous agréerez, s'il vous plaît, que nous nous bornions aujourd'hui au premier article, celui des cloches, et cela sans m'engager à rien pour la suite.

La première question sur les cloches, c'est d'examiner dans quel temps on a commencé à en mettre au haut des églises. Le sentiment le plus vraisemblable, c'est que cet usage a commencé au septième siècle, du temps de Bède. En parlant d'une religieuse dans son *Histoire ecclésiastique*, il dit qu'elle entendit subitement le son de la cloche qui l'appelait à l'église ¹.

On cite encore une autorité plus ancienne, mais je ne sais si l'on peut bien y ajouter foi. Un historien a dit que Lothaire, assiégeant la ville de Sens, Loup, qui en était évêque, fit sonner toutes les cloches de la cathédrale, et que cette sonnerie étonna tellement les assiégeants, qu'ils prirent la fuite. Si ce fait est vrai, il prouve que les cloches étaient peu connues, et que c'était un usage naissant.

Mais ce n'est pas là qu'ont été faites les premières cloches d'église, c'est à Nole, dans la Campanie. Elles portent encore le nom de cette ville, dans la langue latine ². Saint Paulin, comme vous savez, a été évêque de Nole, et on lui attribue d'avoir introduit l'usage des cloches dans le service divin.

On demande si les Grecs ont cet usage comme nous. En général leurs églises n'ont point de cloches, et ils se conforment en cela à la manière des Turcs. Ils appellent le peuple au service avec des maillets de bois. On prétend que c'est par des raisons de politique que les Turcs ont défendu l'usage des cloches aux chrétiens qui vivent sous leur domination : ils ont craint que leur son ne servit de signal pour l'exécution des révoltes, et pour donner l'alarme partout en peu de temps. Un voyageur nous apprend cependant que les Grecs qui se trouvent fort éloi-

¹ Audivit subito in aere notum campanæ sonum, quo ad orationes excitari vel convocari solebant. Lib. IV, cap. 23.

² Nolæ.

gnés des Turcs ont l'usage des cloches, les moines du mont Athos, par exemple.

Il y a apparence que, dans les premiers siècles du christianisme, les grandes cloches n'étaient pas encore connues; mais quand même elles l'auraient été, on comprend que, dans le temps que l'église était persécutée, il ne convenait pas de s'assembler au son d'un signal public. Que dire d'un auteur anglais qui a prétendu que, dans ces temps-là, les chrétiens s'assemblaient au son d'un instrument de bois? La prudence voulait que leurs assemblées se communiquassent d'une manière sourde, et c'est précisément le secret que l'on y gardait qui est cause que nous ignorons aujourd'hui comment cela se faisait.

Quand la religion chrétienne fut devenue la religion dominante, et qu'on n'eut plus de semblables ménagements à garder, Bingham nous apprend, dans ses *Origines ecclésiastiques*, liv. VIII ch. 7, qu'en Egypte on se servit de la trompette. Cet usage eut lieu au moins dans quelques monastères. Des auteurs du sixième siècle en ont fait mention. Il y avait aussi des couvents où un religieux allait frapper à chaque cellule avec un maillet ou marteau de bois. Cela se pratique encore aujourd'hui chez les chartreux pour leurs matines. Dans d'autres parties de l'Orient on donnait aussi ce signal avec des instruments de bois. Aujourd'hui les Grecs appellent le peuple en frappant des planches de bois, ou des plaques de fer avec un marteau.

Pour en revenir aux cloches, je rappellerai ce que j'ai dit ci-devant de la principale de celles qui sont dans notre cathédrale¹. Au haut est marqué son nom, CLÉMENTINE (*Clementina*), tiré de celui du pape ou antipape Clément VII. Au bas sont inscrits trois vers léonins qui marquent l'usage, la destination et la vertu prétendue que la superstition ignorante attribue aux cloches qui ont été bénites solennellement par l'évêque.

Laudo Deum verum, Plebem voco, convoco clerum

¹ Ci-dessus, p. 43 et 44 du tome II.

*Defunctos ploro, pestem fugo, festa decoro,
Vox mea cunctorum, fit terror demoniorum.*

On a remarqué sur ce dernier vers qu'il imite assez bien le son de la cloche même. Ceux qui ont été à Paris trouvent aussi beaucoup de conformité de ce son avec celui de la grande cloche de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Notre cloche dit, dans le second vers, que sa destination est en partie de pleurer les morts. C'est qu'on la sonnait aux enterrements. Remarquez je vous prie, Monsieur, la bizarrerie de l'usage. Autrefois, dans des occasions de deuil, on faisait taire les cloches, et c'était une marque d'affliction : témoin le vendredi saint où encore aujourd'hui on supprime toute sonnerie, par égard pour le jour de la mort du Sauveur. Cette coutume est assez ancienne ; mais les idées ont bien changé. L'idée que nos ancêtres avaient des grandes douleurs, c'est qu'elles devaient être muettes. Aujourd'hui on agit tout au rebours dans l'Eglise romaine : plus la personne qui vient de mourir est respectable, et plus l'on fait de bruit : toutes les cloches sont mises en branle à l'occasion de sa mort ou de sa sépulture ¹.

Sonner pour un enterrement, assembler le peuple ou le clergé (comme notre cloche dit encore qu'elle était chargée de le faire), tout cela est arbitraire, et le simple effet d'une convention. Mais voici d'autres usages bien plus dignes d'attention, des vertus merveilleuses qu'a la cloche même, en conséquence de la bénédiction qu'elle a reçue. Elle « écarte la peste et les démons mêmes. »

¹ Cette sonnerie pour les morts incommode fort les vivants. Tout le monde connaît l'impromptu d'un homme que les cloches empêchaient de dormir :

Persécuteurs du genre humain,
Qui sonnez sans miséricorde,
Nous voudrions tous que la corde
Fût au cou, plutôt qu'à la main.

En 1552, la ville de Bordeaux fut privée de ses cloches pour cause de rébellion, et quand on voulut les lui rendre, le peuple s'y opposa, après avoir ressenti le repos et la commodité de n'être point importuné du son et du tintamarre des cloches.

Les superstitieux, comme vous savez, Monsieur, attribuent les tempêtes et la grêle aux esprits malins. Le bon effet des cloches, dans les temps orageux, s'il est vrai qu'elles en produisent quelqu'un, peut être envisagé du côté physique. On croit assez communément qu'une grosse cloche peut agiter l'air d'une manière favorable, qu'elle peut écarter les nuées et garantir la récolte. D'autres regardent cela comme un préjugé mal fondé. Ils disent que quand il serait vrai que le son d'une cloche produit un mouvement qui agit sur les nues, l'effet en serait toujours fort équivoque. On prétend que par là on peut donner une issue aux feux renfermés dans la nue, avant qu'ils soient prêts à éclater sur nous; mais il peut en résulter un effet tout contraire, c'est d'ouvrir la porte à ce fléau pour qu'il vienne un peu plus tôt fondre sur nous. On peut voir là-dessus une dissertation de M. Cayer, membre de l'Académie des beaux-arts de Lyon¹.

Pour faire voir que ce n'est pas là une crainte chimérique, je vais rapporter là-dessus un fait remarquable arrivé en Basse-Bretagne, le 15 avril 1718, et que l'on trouve dans l'histoire de l'Académie pour l'année suivante. Le vendredi saint il y eut une tempête qui fit bien du ravage dans vingt-quatre paroisses le long de la côte. Le tonnerre tomba sur plusieurs églises, et précisément sur celles où l'on sonnait pour l'écarter. Des églises voisines, où l'on ne sonnait point, furent épargnées. Le peuple s'en prenait à ce qu'il n'est pas permis de sonner le vendredi saint.

Ce qu'il y a à dire là-dessus, c'est que les cloches qui peuvent écarter un tonnerre éloigné, facilitent la chute de celui qui est proche, et à peu près vertical, parce que l'ébranlement qu'elles communiquent à l'air dispose la nue à s'ouvrir. Le son qui dissipe les nuées, commence d'abord à dissiper les plus voisines, je veux dire celles qui sont entre le clocher et la matière

¹ *Mémoires de Trévoux*, décembre 1748, deuxième partie, p. 2717.

du tonnerre, en sorte que les nuages se dissipant de ce côté-là, le tourbillon du tonnerre en est moins pressé, et par conséquent doit être plus déterminé à éclater vers le clocher.

Quelques philosophes croient que les cloches, surtout celles de village, ne produisent à peu près aucun effet, et qu'elles sont incapables de chasser le tonnerre et les orages. Leur son n'est pas assez fort pour transporter l'air d'un lieu à un autre. Il doit y produire un simple tremblement ou une ondulation, comme quand on jette une pierre dans l'eau, on voit former des cercles sur la surface ¹.

Mais il ne s'agit point ici de l'effet physique des cloches. Si elles chassent la peste et les démons même, comme la nôtre s'en vante, c'est en conséquence d'une bénédiction particulière qu'on leur donne, avec beaucoup d'appareil, dans l'Eglise romaine, avant que de les employer. Cette cérémonie est décrite fort au long dans le *pontifical romain*, et dans leurs *rituels*. Le peuple s' imagine, chez eux, que cette bénédiction imprime aux cloches une vertu surnaturelle, et il regarde bonnement le pouvoir de leur son sur les tempêtes, comme une preuve de l'autorité de l'Eglise. Il est vrai que les oraisons que l'on trouve dans le Pontifical pour cette cérémonie, sont fort propres à donner cette idée chimérique.

Je vous invite, Monsieur, à lire le chapitre des cloches dans le *Rationale Durandi*, ancien livre où sont expliquées toutes les cérémonies de l'Eglise. Vous y trouverez de fort beaux sens mystiques. La cloche qui appelle et qui excite au service divin, dit cet auteur, est l'image des évêques et des pasteurs, qui doivent

¹ De bons auteurs nous apprennent que la coutume de sonner les cloches aux approches du tonnerre est assez ancienne; mais qu'autrefois ce n'était pas dans la même vue qu'aujourd'hui. Il ne s'agissait pas proprement d'ébranler l'air pour écarter la tempête: on sonnait pour assembler le peuple dans l'église, afin qu'il y vint prier Dieu de préserver la paroisse des effets de ce terrible météore. Il est arrivé la même chose à la cloche que l'on sonne pour les morts. Anciennement c'était pour les moribonds: on avertissait par là les chrétiens de prier pour eux dans leur agonie.

nous exhorter et nous animer à servir Dieu. Ici Durand s'échauffe contre les prélats qui ne prêchent pas. « L'Écriture les compare à des chiens muets : et moi, dit-il, je trouve qu'ils ressemblent à une cloche sans battant. La cloche et ses accompagnements lui fournissent des images des plus sublimes mystères de la religion. Voyez, dit-il, la corde dont on se sert pour sonner, elle est ordinairement composée de trois cordons différents : c'est là un emblème de la Trinité. »

Pour vous faire un peu mieux connaître les explications mystiques de Durand, j'en vais joindre ici une, qui a beaucoup de rapport à la précédente. « D'où vient, dit-il, qu'on a l'usage de mettre des coqs, en guise de girouettes, au haut des clochers ? Ce coq désigne les prédicateurs. Cet animal, réveillé au milieu de la nuit, nous annonce le retour de la lumière. Par un battement d'ailes il s'excite au chant, par où il vient à bout de nous réveiller. Tout cela a un sens mystique. La nuit, c'est l'état de ténèbres où se trouvent les gens du siècle. Le coq représente les prédicateurs qui doivent réveiller les pécheurs de leur sommeil, et qui les excitent à quitter leurs œuvres de ténèbres, après s'y être excités les premiers. Ils annoncent le jour du jugement, grand motif à changer de conduite. Enfin, comme le coq du clocher, ils sont opposés aux vents, ils se roidissent contre les oppositions et les contradictions des mondains ¹. »

Voilà qui est fort beau ; mais, Monsieur, ne trouvez-vous point la dernière moralité un peu équivoque ? Le coq tourne à tout vent, mauvais modèle pour un ministre de la parole de Dieu. Vous voyez que les coqs du haut des clochers ne ressemblent pas mal aux cloches qui disent tout ce que l'on veut, et quelquefois les deux contraires.

Les cérémonies usitées pour bénir une cloche portent aussi le nom de *baptême*. On dit communément *baptiser une cloche*,

¹ *Rationale Durandi*, lib. I, cap. 1.

pour marquer qu'on la consacre à l'usage de l'Eglise. J'avoue qu'il ne faut pas disputer sur les mots. Yves de Chartres dit qu'on *baptisait* autrefois les églises pour dire qu'on les bénissait. On peut donc bien s'exprimer de même pour désigner la bénédiction d'une cloche. Cependant il faut convenir qu'outre la conformité de nom, il y a encore de grands rapports dans le rituel de l'Eglise romaine, entre le baptême d'une cloche et celui d'un enfant. Je vais vous les indiquer ici, après vous avoir averti que ce sera moins dans un esprit de controverse, que dans un esprit de simple curiosité.

Quand il s'agit de baptiser une cloche, on commence par la laver en dehors et en dedans avec de l'eau bénite, composée d'eau et de sel. — Elle est employée de même pour le baptême d'un enfant.

La tête de celui que l'on baptise est ointe du saint-crême, et on y forme une croix. — On en trace aussi plusieurs sur la cloche avec les saintes huiles.

Il me semble aussi que, dans l'une et l'autre de ces cérémonies, la Sainte-Trinité y intervient. La bénédiction de la cloche se fait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, aussi bien que le baptême de l'enfant.

L'une et l'autre ont des parrains et des marraines. On impose à la cloche, tout comme à l'enfant, le nom de son parrain. Il y a longtemps que la chose se pratique de cette manière. Un historien de France rapporte que le roi Robert, faisant faire la dédicace de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, fit présent d'une fort belle cloche qu'il fit baptiser, et à laquelle il fit donner le nom de Robert.

On met un linge blanc à l'enfant sur l'onction que l'on vient de faire, et cela tient lieu, en quelque manière, de l'habit blanc que l'on donnait autrefois à ceux qu'on venait de baptiser. A la confirmation on met aussi un bandeau blanc sur le front du nouveau confirmé. — On met de même une ceinture de toile blanche autour de la cloche, qui y reste quelques jours. Quel-

quefois on la revêt tout entière d'une espèce de chemise de toile fine, ornée même de dentelles, suivant la qualité du parrain.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez frappé de tant de rapports entre ces deux cérémonies. Dès qu'on les rapproche, il n'est pas possible de n'en être pas surpris. Cependant on se plaint de nous, sur ce que nous les faisons remarquer. Vous serez bien aise d'entendre là-dessus Dom de Vert; c'est un savant religieux qui a donné, dans un traité, l'explication des cérémonies de son Eglise, mais d'une manière beaucoup plus judicieuse que le mystique Durand, et dans un goût diamétralement opposé. A l'article de la toile dont on couvre la cloche, voici comment il se récrie contre nous.

« Quelques calvinistes, dit-il, voulant apparemment faire les plaisants sur cette pratique, disent que ces linges dont on entoure les cloches nouvellement bénites, représentent les habits blancs des nouveaux baptisés; mais, ajoute-t-il, il n'y a qu'à leur nier tout à plat que l'Eglise romaine ait cette vue¹. »

Quelque envie que j'eusse d'éviter ce qui sent tant soit peu la controverse, Dom de Vert m'y ramène malgré moi. Il traite de simple jeu d'esprit, et même de mauvaise plaisanterie, les rapports que nous faisons sentir entre ce qu'on appelle le baptême d'une cloche, et celui d'un enfant. Je lui réponds que rien n'était plus grave et plus sérieux que les plaintes qui, sous Charles-Quint, l'an 1522, furent communiquées, à Nuremberg, au Nonce du pape pour y remédier. Les princes allemands, et la Nation Germanique en général, qui présentèrent leurs griefs, ne voulaient rien moins que faire les plaisants, dans cette occasion. L'article 51 roule entièrement sur le baptême des cloches.

« Les ecclésiastiques, disent-ils, font accroire au peuple que les cloches écartent les tempêtes et chassent les démons; et cela en vertu du baptême qu'on leur a administré avec beau-

¹ *Explication des cérémonies de l'Église*, tome III, p. 415.

coup d'apparat. Un simple prêtre peut bien baptiser un enfant, mais pour la cloche il faut que ce soit l'évêque lui-même, ou quelqu'un qu'il commet pour le faire à sa place. On choisit un parrain à cette cloche, et quelquefois on lui en donne plusieurs. Alors ils tiennent chacun la corde de la cloche, tandis que l'officiant chante ou récite quelques psaumes. La cloche porte le nom du principal parrain, qui est répété plusieurs fois par les assistants. On la revêt d'un habit, comme on faisait autrefois à ceux que l'on baptisait. La cérémonie finit par un somptueux repas, que donne celui qui a l'honneur d'être parrain, sans préjudice d'un présent qui revient encore à l'officiant. Il y a là-dedans superstition et exaction. Il faut donc corriger cet abus. »

Il me semble, Monsieur, que c'est ce que l'on peut dire de plus modéré là-dessus. Cette bénédiction des cloches est trop chargée de cérémonies, qui ne peuvent que jeter le peuple dans la superstition. L'effet naturel de ces pratiques mystérieuses est d'attribuer des vertus chimériques aux cloches d'église.

Il faut convenir que cet abus est fort ancien. Quelques auteurs, qui en ont recherché l'origine, ont attribué au pape Jean XIII d'avoir commencé le premier à faire baptiser les cloches vers l'an 972; mais ils ne sont pas remontés assez haut. Alcuin, disciple de Bède, fait déjà mention de cet usage. Bientôt après on travailla à le supprimer. On trouve déjà des lois, pour cela, dans les capitulaires de Charlemagne. On y voit une défense expresse de baptiser les cloches (*cloccas baptizari*). Mais l'abus recommença bientôt après la mort de cet empereur : il se remit en vigueur dans le dixième siècle.

Il ne paraît pas que les remèdes qu'on a voulu apporter à ce mal aient produit aucun effet : la superstition va toujours son train. Il faudrait, pour la corriger, simplifier cette bénédiction, et y mettre un peu moins d'appareil ; mais on ne se met point en devoir de le faire. Je trouve même quelques écrivains de l'Église romaine qui, loin d'en rien retrancher, voudraient en-

core y ajouter. Sous le pape Jules III, quelques évêques furent assemblés à Boulogne, et délibérèrent sur les moyens de donner encore plus de lustre aux cérémonies de leur église. On a le résultat de leurs délibérations sur le baptême des cloches : ils remarquent qu'outre l'encens et quelquefois la mirrhe, dont on parfume la cloche en finissant la cérémonie, le pape devrait ordonner qu'on y joignît du musc et de l'ambre, afin qu'à l'aide de ces nouveaux parfums, on donne au peuple « une plus grande idée encore de ce baptême ; » ils devaient dire rondement, afin de nourrir encore mieux la superstition ¹.

Croiriez-vous, Monsieur, que malgré toutes les cérémonies que le rituel romain prescrit pour la bénédiction des cloches, que malgré leur séjour dans l'église qui est un lieu d'asile, et malgré les parrains qualifiés qu'elles ont, qui doivent être leurs protecteurs, elles ne sont pas à couvert des poursuites de leurs créanciers ? Par arrêt du parlement de Paris, en 1603, on jugea qu'un fondeur de cloches peut les revendiquer, et les faire dépendre de l'église, quand il n'a pas été payé de la valeur, quoiqu'elles aient été bénites et consacrées.

Ce n'est pas seulement à la cérémonie du baptême d'une cloche qu'on agit avec elle à peu près comme l'on ferait à l'égard d'une créature animée et raisonnable. J'ai trouvé dans l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, une procédure si singulière sur une cloche, que je vais la transcrire ici.

« Le temple de La Rochelle fut condamné à être démoli en 1685. La cloche eut un sort assez bizarre. Elle fut d'abord fouettée, comme pour la punir d'avoir servi des hérétiques. Elle fut enterrée et déterrée, pour représenter qu'elle devait renaître, en passant au service des catholiques..... On l'interrogea, on la fit parler : on lui fit promettre qu'elle ne retournerait plus au prêche. Elle fit amende honorable. Enfin elle fut réconciliée, baptisée et donnée à la paroisse qui porte le nom de Saint-Bar-

¹ Fasciculus rerum expetendarum, Lond. tom. II, p. 647.

thélemy. Mais ce qu'il y eut de plus beau, fut que quand le gouverneur, qui l'avait vendue à cette paroisse, en demanda le paiement, on lui répondit qu'elle avait été huguenote, qu'elle était nouvelle convertie, qu'elle devait jouir du délai de trois ans pour payer ses dettes, accordé par le roi aux nouveaux convertis¹. »

Nous dirions, vous et moi, que c'est là une comédie, et même une farce des plus risibles, n'était le sujet qui y donna lieu, je veux dire un de nos temples fermé et même démoli. Tenons-nous-en donc à l'appeler une tragi-comédie des plus singulières.

Je vous ai dit, en rapportant les usages de notre grande cloche qui sont marqués sur sa circonférence, qu'autrefois elle était destinée à sonner aux enterrements des personnes distinguées. J'ai ajouté qu'encore que cette sonnerie soit une des principales cérémonies des funérailles dans l'église romaine, les anciens s'abstenaient de sonner dans les occasions de deuil; qu'on voit des restes de cet usage antique le vendredi saint, qu'on fait taire toutes les cloches. Vous savez que ce jour-là le rituel veut aussi qu'il n'y ait point de messe: cela donna lieu, quelques années après la Réformation, à une petite malice que l'on fit aux protestants de France, et par où je vais finir ma lettre.

Environ l'an 1569, on trouva à Lyon, dans les fondements d'une maison, une inscription faite par quelque singe de Nostradamus, qui disait: « Une telle année, un tel jour (mais marqué un peu obscurément), la messe cessera. » Cette prophétie, dit-on, réveilla l'attention des calvinistes. Elle semblait leur promettre que tout le royaume changerait de religion, mais leur joie fut courte. Il se trouva que ce jour, désigné un peu énigmatiquement, était un vendredi saint, auquel on doit s'abstenir de dire la messe, comme de sonner les cloches. Elles se firent entendre bientôt après, et réveillèrent par leur son la messe qui n'était qu'endormie.

¹ Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, tome V, p. 754.

VIII

RECHERCHES SUR LES HORLOGES D'ÉGLISE.

(Horloges des anciens. — Qui a inventé les modernes, Pacificus, Gerbert, ou quelque personnage postérieur? — La bougie de saint Louis. — Les horloges d'église remontent au plus à Albert le Grand, 1280. — Devises des appareils à mesurer le temps.)

(*Journal Helvétique*, Février 1751.)

J'avais presque oublié, Monsieur, la demande que vous m'aviez faite de vous entretenir des horloges d'église ; mais une circonstance récente m'en a rafraîchi la mémoire. En réparant notre grande église, nous lui avons donné une horloge neuve, travaillée par un très-habile artiste. Dès qu'elle a été mise en mouvement, elle m'a rappelé ce que je vous avais promis. En sonnant les heures, elle m'a averti qu'il était temps de m'acquitter de ma vieille dette : chaque coup de cloche semblait me reprocher ma négligence.

J'ai parlé ci-devant des machines des anciens pour mesurer le temps, particulièrement de leurs clepsydes, en décrivant l'inscription relative à une horloge trouvée à Taloire en Savoie ¹. En rapportant cette inscription, des journalistes se sont fait cette difficulté, savoir que l'inscription est du troisième ou du quatrième siècle pour le plus tard, et que l'abbaye de Taloire n'a été fondée qu'au onzième : auparavant ce lieu n'était guère habité ; mais on peut aisément la résoudre en supposant que ce marbre a été apporté d'ailleurs, et que ce n'est point à Taloire que Blæsius avait établi cette horloge. A quelques lieues de là est un village appelé Annecy-le-Vieux, qui était autrefois un bon bourg habité par les Romains depuis fort longtemps, et qui

¹ *Journal Helvétique*, mai 1739, p. 400 ; *Mémoires de Trévoux*, janv. 1742, p. 149 ; *Mercur de France*, décembre 1742, p. 2590. — Ci-dessus, tome I, p. 191 et suiv.

commençait à se ruiner au dixième ou onzième siècle. Alors la pierre a pu être tirée de là, et enchâssée dans le mur de l'église que l'on bâtissait à Taloire.

Cassiodore nous apprend que Théodoric, roi d'Italie, envoya, l'an 490, deux horloges à Gondebaud roi de Bourgogne. Ces princes étaient liés d'intérêt. Sigismond, fils de Gondebaud, avait épousé la fille du roi d'Italie. Il y a apparence qu'à l'occasion de ce mariage, Gondebaud avait fait le voyage de Rome, et qu'il y vit des horloges curieuses, qui lui donnèrent dans la vue. A son retour, Théodoric lui en envoya deux, comme une grande rareté, inconnue en deçà des Alpes. Il les accompagna d'une lettre où il lui dit *qu'il est bon qu'il ait dans son pays une curiosité qui l'a frappé dans la ville de Rome*¹. Une de ces horloges était une clepsydre, qui avait quelque chose de singulier. L'autre pouvait être un cadran solaire ingénieusement inventé. Théodoric envoya ces machines par des gens qui en connaissaient l'usage, et qui devaient les placer convenablement dans les lieux qu'on leur assignerait.

Les anciens connaissaient une espèce d'*horloge de nuit* (ainsi nommée par opposition aux cadrans solaires, qui ne servent que de jour) dont nous ignorons la construction. Vitruve (liv. IX, ch. ix) dit que cette machine jetait des cailloux qui faisaient du bruit en tombant dans un bassin d'airain. Le roi de Perse en envoya une de ce genre à Charlemagne. Aimoin, qui l'a décrite, dit que c'était une clepsydre qui sonnait les heures en faisant tomber de temps en temps des boules de cuivre dans un bassin de même métal. Mais le nombre des heures n'était pas désigné par cette sonnerie comme dans nos horloges sonnantes, car il n'y avait que douze boules de cuivre, et il faut soixante-dix-huit coups pour sonner les douze heures les unes après les autres.

On voit aussi dans une lettre du pape Etienne II au roi Pepin

¹ Habeatis in vestrà patriâ quod aliquando vidistis in civitate Romana. Cassiod. epist. 46.

(dans le code Carolin), que ce pontife avait envoyé en France une horloge de nuit ; mais comme elle n'est point décrite, on ne peut pas dire précisément ce que c'était.

Malgré l'opinion commune, qui attribue l'invention des horloges à roues à Gerbert, qui devint pape en 999, sous le nom de Sylvestre II, Ughelli et Maffei veulent en faire honneur à un archidiacre de Vérone, nommé *Pacificus*, qui naquit en 778 et mourut en 846, et se trouvait ainsi presque contemporain de Charlemagne. Son épitaphe dit « qu'avant lui on n'avait point vu d'horloge de nuit, et qu'il en a été l'inventeur. »

Horologium nocturnum nullus ante viderat,
Et invenit argumentum, et primus fundaverat.

Maffei dit que cela ne doit pas s'entendre des horloges d'eau, qui étaient connues des anciens, et dont l'usage avait continué dans la suite. Il en conclut qu'il y a apparence que l'horloge qu'inventa *Pacificus* était de métal, à roues et à contre-poids ¹. Cette conclusion est un peu hasardée : l'archidiacre véronais inventa peut-être quelque horloge d'eau un peu différente des autres clepsydres. En voilà assez pour donner lieu à l'épitaphe ; il ne faut pas prendre trop à la lettre ces inscriptions lapidaires, elles sont fort sujettes à exagérer, et il y a ordinairement beaucoup à en rabattre.

Il y a lieu d'être surpris qu'on ait tardé si longtemps à trouver nos horloges à roues, puisque l'on en a déjà l'équivalent dans Vitruve (livre X, chap. xiv). Il parle d'une machine par le moyen de laquelle on peut savoir en allant en carrosse, mais surtout dans un bateau, combien on a fait de chemin ; elle est toute composée de roues et de pignons, comme nos horloges. Il les appelle des *tympan*s, et ajoute qu'un de ces tympan pourra faire tomber périodiquement des cailloux qui, par le bruit qu'ils feront, marqueront le nombre de milles qu'on aura faits sur

¹ Maffei, *Verona illustrata*, part. II, p. 31. — Ughelli, *Italia sacra*, t. V, page 710.

l'eau. L'idée de nos horloges se trouve en germe dans cette machine. Les roues et les pignons, qui mesurent le chemin, peuvent de même mesurer le temps, par la proportion des progressions que les roues et les pignons ont les unes avec les autres, et qui est toujours certaine. La machine de Vitruve avait encore une roue avec des trous, pour faire tomber de petites pierres. Voilà qui peut aussi avoir conduit à la *roue de compte* des horloges sonnantes. Comment donc les anciens ne se sont-ils pas avisés d'appliquer aux horloges leur industrieuse machine pour mesurer le chemin ?

Ce n'est cependant qu'un millier d'années plus tard que, selon le sentiment le plus général, Gerbert aurait inventé les horloges. Dithmar, historien de ce temps-là, remarque comme une curiosité merveilleuse que Gerbert, qui était mathématicien, étant à la cour de l'empereur Othon III, construisit une horloge dans la ville de Magdebourg. Il est vrai que l'abbé Le Beuf paraît douter que ce fût réellement là une horloge à roues; il dit qu'il a lu le traité manuscrit de Gerbert sur les horloges solaires, où il n'est fait aucune mention de cette sorte d'horloge. Ce qui tend à faire croire qu'il ne s'agissait en effet que d'un cadran solaire, c'est que Dithmar ajoute « que, pour rendre son horloge juste, il observa au travers d'un tuyau une certaine étoile qui sert de guide aux matelots ¹. Ce qui signifie que Gerbert, voulant faire un cadran qui fût juste pour la latitude de Magdebourg, commença par s'assurer de l'élévation du pôle, en prenant la hauteur de l'étoile polaire. Dans un siècle d'ignorance et de barbarie comme celui-là, il suffisait de savoir tracer un cadran pour être regardé comme un homme extraordinaire.

On fait une autre objection contre l'opinion qui attribue à Gerbert le secret des horloges, c'est que s'il avait été dès lors inventé, il aurait dû être beaucoup plus connu qu'il ne le fut dans les siècles suivants. Par quelle fatalité aurait-on laissé

¹ Horologium fecit, illud recte constituens, consideratâ per fistulam quadam stella, nautarum duce. Dithmari Ep. Merseb. Chronic. lib. VI.

tomber une machine si admirable et si utile ? Comment son usage et la manière de la construire ne se seraient-ils pas conservés chez quelqu'un des disciples de ce Gerbert, parvenu à une si haute fortune ? Si cet ingénieux secret avait été connu au treizième siècle, saint Louis ne l'aurait-il pas préféré à la bougie allumée, dont il se servait pour mesurer la durée du temps, et régler ses lectures pendant la nuit ?

Il est effectivement bien surprenant que saint Louis fût réduit à mesurer ses lectures de nuit par la durée de ses bougies. Mais n'en déplaise aux bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui nous rapportent ce fait (tome VI, p. 609), cet argument prouve trop. On pourrait également s'en servir pour prétendre qu'alors les clepsydres n'étaient pas encore inventées. Cet usage de saint Louis pouvait être fondé sur quelque circonstance particulière que nous ignorons. Mais ce que nous savons bien, c'est que le règne de ce prince était un temps d'ignorance et de barbarie ; les beaux-arts étaient tout à fait tombés ; la fureur des croisades faisait également tomber les sciences et l'industrie des artistes.

Nous ne ferons donc pas mal de suspendre notre jugement, ou d'adopter l'avis du cardinal Bona, qui, après avoir, dans son livre de *Divinâ psalmodiâ*, chap. III, savamment traité des différentes sortes d'horloges et de leurs inventeurs, conclut en disant, avec Polydore Virgile, qu'on ne sait pas bien qui est le premier qui a fait cette découverte.

Quant aux grandes horloges d'église, on ne saurait les faire remonter plus haut qu'au temps d'Albert le Grand, qui mourut l'an 1280. D'autres les font commencer seulement sur la fin du siècle suivant, environ l'an 1370. L'horloge du Palais est la première grosse horloge qui ait été faite à Paris, et elle est à peu près de cette date ; Charles VI fit venir d'Allemagne Henri de Vic pour la faire.

Vous savez, Monsieur, que les plus fameuses horloges de ce genre sont celles de Lyon et de Strasbourg ; elles sont extrê-

mement composées, et, par cela même, elles ne doivent pas être fort anciennes. La diversité de leurs mouvements et de leurs figures indique qu'elles ne sont pas les premières productions de cette sorte d'horloges. On y voit un coq battre des ailes et annoncer, en chantant, l'heure qui va sonner; l'ange ouvre la porte et salue la sainte Vierge; le St-Esprit descend sur elle, et le Père éternel la bénit.

Pour mettre ici du contraste, je vais vous décrire une horloge d'église qui mérite votre attention, par un endroit directement opposé, je veux dire par sa grande simplicité. Un curieux, qui entend fort bien la mécanique, m'a rapporté qu'il avait vu autrefois en Suisse une horloge d'église, qu'il avait admirée pour sa singularité; il me semble qu'il m'a dit que c'était au village de Pouilly, près d'Echallens. Un paysan fort industrieux, voyant qu'un ruisseau baigne les murailles du temple, imagina d'en faire le principe du mouvement d'une horloge; il fit entrer cette eau dans une espèce de réservoir, où, à la faveur d'une grille fort serrée, l'eau n'entraît que fort claire. De ce réservoir ou bassin, il se ménagea une petite chute d'eau par un trou, qui faisait tourner une roue qui répondait à la roue de rencontre d'une horloge ordinaire. Par le moyen d'un rouage très-simple, cette eau faisait tourner d'une manière fort juste l'aiguille d'un cadran placé au haut de l'église; on comprend bien que cette horloge ne se remontait jamais. Cette eau ne manquait point en été, et avait l'avantage de ne pas geler en hiver, parce qu'elle venait d'une source chaude. Voilà une horloge qui tenait de la manière des anciens et de celle des modernes; elle était horloge d'eau et horloge à roues. Je ne puis pas vous dire si elle se voit encore aujourd'hui.

En vous parlant de l'horloge du Palais de Paris, j'ai oublié de vous dire qu'on y lit ce vers latin :

Sacra Themis leges ut pendula dirigit horas.

La justice administrée dans le palais règle notre conduite, comme cette horloge règle les heures.

Le mal est que cette horloge, qui est fort vieille, se déränge souvent ; ce qui a donné lieu au proverbe de Paris : *Cela va comme l'horloge du palais*. Les plaisants disent malignement que c'est ce qui rend la comparaison plus juste de cette horloge avec le barreau.

Je sais, Monsieur, que vous aimez les devises ingénieuses. J'en vais joindre ici deux ou trois qui ont rapport aux horloges ; peut-être s'en trouvera-t-il quelqu'une de votre goût.

Un auteur, pour nous marquer qu'il faut un exercice continuél à l'esprit, nous présente une horloge à roues avec ce mot de Virgile :

Mobilitate viget †.

Le mouvement est ce qui la maintient.

Pour donner une image de la conduite d'un prince qui doit agir par des principes cachés, quoique ses actions soient publiques, on a représenté un cadran ou une montre d'horloge avec cette devise :

Motibus arcanis.

Tout est conduit par de secrets ressorts.

On voit aussi quelquefois sur les cadrans solaires des devises fort ingénieuses, et il me semble que c'est là leur véritable place, plutôt que sur aucune autre sorte d'horloges. En voici une des plus sérieuses, que j'ai vue à Londres :

Pereunt et imputantur.

Les heures passent, mais elles sont sur notre compte.

Elle est dans l'hôtel qu'habitent les jeunes jurisconsultes. Comme ces Messieurs vivent dans un tumulte perpétuel d'affaires et de plaisirs, rien de plus à propos que de les engager à faire cette réflexion morale, lorsqu'ils veulent s'instruire sur ce cadran de l'heure qu'il est.

† *Enéide*, liv. IV, v. 174.

On voit des cadrans qu'on appelle à *la capucine* ; ce n'est pas l'ombre qui indique les heures, au contraire, c'est un rayon du soleil qui passe par un trou au travers d'une lame percée. Ces cadrans se font ordinairement dans une galerie qui est à l'ombre. Voici comment l'abbé Pluche les décrit : « On ne s'en est pas tenu à l'ombre d'un style pour indiquer les heures, dit-il, on a aussi employé pour cela un rayon de lumière. On le fait passer au travers d'une masse d'ombre, pour en faire mieux sentir l'éclat. Ce noir environnant fait qu'il frappe davantage. » Voici des vers que j'ai lus dans un couvent de capucins sur un de ces cadrans :

Pourquoi, sur ce cadran solaire,
Ne voit-on point l'ombre ordinaire ?
C'est que, consacrant dans ce lieu
Tout notre temps à louer Dieu,
Il faut pour le marquer, la plus noble manière :
C'est d'emprunter du ciel un rayon de lumière.

Il y a une autre sorte de cadrans solaires plus ingénieux encore, où le rayon qui indique les heures n'est pas direct, mais réfléchi par le moyen d'un petit miroir posé sur la tablette d'une fenêtre où on le fixe. Les heures sont marquées dans le plafond d'une chambre, ou sur le mur d'une galerie. Le père Magnan en construisit autrefois un de cette espèce à Rome, chez un cardinal, et il y mit ces beaux vers latins :

Æmula naturæ manus hæc depingere cælos
Tentavit ; solem pingere non potuit ;
Ne tamen inceptis desisteret ausibus, en sol,
Seque, suumque suo lumine pingit iter.

Une main hardie voulant imiter les merveilles de la nature, a tenté de représenter ici les mouvements célestes. Pour le soleil, elle n'a pu le peindre. Cependant pour ne pas se désister tout à fait de son entreprise, elle fait voir ici le cours du soleil par le moyen de son image.

J'oubliais d'avertir qu'outre les heures, ce cadran curieux

marquait encore les solstices, les équinoxes et peut-être les douze signes du zodiaque.

Quoique vous ayez du goût pour les vers latins marqués au bon coin, je sais, Monsieur, que vous aimez encore mieux la bonne poésie française. Voici comment un poète moderne a décrit les différentes sortes d'horloges qui ont été en usage : les cadrans solaires, les clepsydres, enfin les horloges à roues :

Jadis le sable et l'onde, à l'art obéissants,
 Par un flux combiné comptaient seuls les instants.
 L'homme dans leur usage éprouvant trop d'obstacles,
 Pour répondre à ses vœux chercha d'autres oracles :
 Il sut forcer Phœbus d'accorder ses rayons,
 Avec un plan tracé sur de justes crayons,
 Où d'un style élevé sur des lignes savantes,
 L'ombre-nomme en fuyant, les heures différentes.
 Mais la nuit de son voile enveloppant les airs,
 Dans le même chaos replongeait l'univers ;
 L'art fut encore vainqueur de son ombre perfide :
 Qui peut lui résister quand Minerve le guide ?

Ici le poète décrivait les horloges à roues ; mais il est temps de finir. Vous savez qu'on donnait autrefois aux avocats et aux orateurs des clepsydres pour mesurer la durée de leurs discours ; dès qu'elles étaient écoulées, ils devaient nécessairement finir. La mienne l'est aussi, et je m'arrête tout court.

Je suis, etc.

IX

RECHERCHES SUR LE VERRE ET LES ANCIENS VITRAUX
D'ÉGLISE.

(Le verre chez les anciens. — Un passage de saint Paul. — Grosses verreries d'Allemagne ; et Gentilshommes verriers en France. — Les glaces. — Vitraux d'église au sixième siècle. — Vitraux peints au douzième siècle : ceux de Tergau ou Gonda en Hollande. — Comment on doit éclairer les églises.)

(*Journal Helvétique*, Mars 1751.)

J'aborde maintenant, Monsieur, la troisième des questions que vous m'avez posées à l'occasion de la cathédrale de Genève, et je rechercherai quand on a commencé à fermer avec du verre les fenêtres des temples, et quand on s'est avisé de colorer le verre, et d'orner ces vitres de diverses figures.

Remontons d'abord à la première origine du verre. Sa découverte est diversement racontée, mais on s'accorde en ce point que le verre s'est offert de lui-même à des gens qui ne le cherchaient pas.

Pline dit que des marchands ayant abordé sur les côtes de la Phénicie, voulurent faire leur cuisine sur les bords du fleuve Belus. Ne trouvant point de pierres pour élever leurs trépieds, ils s'avisèrent d'y suppléer par des morceaux de nitre, dont leur navire était chargé; ils y joignirent du sable, qu'ils ramassèrent sur le rivage, et construisirent une espèce de foyer. Ces matières, échauffées par le feu, s'étant fondues, les marchands virent avec étonnement couler une liqueur luisante, qui se durcit après que la chaleur fut passée¹. On croit que cette découverte est d'environ mille ans avant la venue de Jésus-Christ.

Je crains bien, Monsieur, que cette histoire ne vous paraisse

¹ Pline, *Hist. natur.* liv. XXXVI. chap. 26.

un peu suspecte. Vous trouverez sans doute que , pour obliger le verre à se manifester, il faut un feu plus violent que celui d'une mauvaise cuisine en pleine campagne. Il me semble donc qu'il serait mieux de raisonner sur la découverte du verre comme sur celle des métaux. On convient que c'est l'embrasement fortuit de quelques forêts qui fit connaître les mines; en conséquence de cet accident , on vit couler de petits ruisseaux de fer et de cuivre. Un semblable embrasement doit avoir aussi fait apercevoir le verre. La vitrification de certains corps terreux est l'effet naturel d'un feu violent. Les chimistes arabes ont appelé l'or *le fils du soleil* , et le verre *le fils du feu*.

Après cette première indication de la nature , les hommes ont perfectionné peu à peu l'art de la verrerie; on fait honneur aux Egyptiens de s'être distingués les premiers dans cet art. Le verre était peu connu à Rome dans les anciens temps. Son premier usage fut pour des vases qui servaient à boire. Pendant plusieurs années , on se contenta de faire des bouteilles , des tasses ou des gobelets. Ces vases n'étaient pas même pour les gens du commun : leur vaisselle était de terre , de bois ou de corne.

Peu à peu cette fabrique fit des progrès. On vit à Rome , chez les personnes de qualité , des vases de verre fort propres , qui faisaient l'ornement des buffets; on les tirait ordinairement d'Égypte , et en particulier de la ville d'Alexandrie. Quelques auteurs ont dit que les premiers étaient venus de l'Etrurie.

« Sous l'empire de Néron , dit Pline , on commença à faire des vases et des coupes de verre blanc , d'une grande transparence , et qui imitaient parfaitement le cristal de roche. Ces vases , qui se tiraient ordinairement de l'Égypte , étaient fort estimés et achetés fort cher par les grands. »

Les anciens avaient aussi des miroirs de verre , et l'on donne à la ville de Sidon la gloire de cette invention ; ils employaient aussi le verre dans les cérémonies funèbres. On trouve , dans les tombeaux des Romains , des urnes lacrimales ; ce sont de

petits vases ordinairement de verre, dans lesquels ils ramassaient, dit-on, les larmes répandues pour les morts, et qu'ils avaient soin de renfermer dans leurs tombeaux. Ils faisaient même quelquefois des urnes sépulcrales de verre pour y renfermer les cendres des morts ; on en conserve une de ce genre à Paris, dans le cabinet de sainte Geneviève. Un voyageur, qui l'a examinée, m'a dit que toute la différence qu'il y a de ce verre au nôtre, c'est qu'il est un peu moins transparent. Il n'en faut pas être surpris : nous voyons, par expérience, que les cloches de verre qui ont servi quelques années à couvrir nos melons, deviennent à demi opaques, et par cela même inutiles. Une singularité plus remarquable, dans l'urne de sainte Geneviève, c'est que le verre est coloré de différentes nuances vertes, en manière de veines, mais leur vieillesse seule pourrait bien y avoir mis ces teintes.

S'il fallait prouver que le verre des anciens était tout à fait semblable au nôtre, je n'y serais pas embarrassé. Je vous citerais d'abord un vers de Virgile, qui compare leur verre à l'eau pour la couleur ; le voilà donc comme le nôtre pour la transparence. Je crois, Monsieur, que vous me dispensez de prouver qu'il en avait aussi la fragilité. Cependant, pour faire tant soit peu parade d'érudition, je vous rappellerai un passage d'Horace, où il applique la fragilité du verre à la faiblesse des femmes. Publius Syrius, autre poète, donne la même qualité à la fortune, *fortuna vitrea*, dit-il. Pour le petit conte que l'on fait de leur verre malléable, vous voudrez bien que nous le renvoyions au pays des fables.

On serait presque tenté d'en dire autant du magnifique théâtre de verre de Marcus Scaurus, beau-fils de Sylla. Pline nous dit qu'un des étages était entièrement incrusté d'une mosaïque de verre, magnificence inconnue jusqu'alors. Quelques auteurs ont aussi fait mention de certaines sphères de verre fort ingénieuses, qui avaient paru dans les bibliothèques des anciens.

Si l'on avait porté cet art si loin sous les premiers empereurs

romains , avouez , Monsieur, qu'il est surprenant qu'on ne se fût point avisé d'employer le verre à un usage beaucoup plus simple, et en même temps beaucoup plus nécessaire, je veux dire à avoir des vitres. Cependant il y a une remarque à faire là-dessus, qui doit diminuer notre surprise. Il ne doit pas être fort étonnant que les anciens aient ignoré la manière de fermer leurs fenêtres avec du verre : les Orientaux , chez qui tous les arts ont pris naissance, habitaient un pays fort chaud, et où cette précaution n'était pas aussi nécessaire que dans notre climat ; ils cherchaient plutôt à faire entrer l'air et le vent dans leurs maisons qu'à lui en fermer l'entrée : les grillages de bois appelés *jalousies*, ont paru ce qui convenait le mieux, en y joignant des rideaux. Encore aujourd'hui, dans tout l'Orient, l'Italie et l'Espagne, les maisons ne sont garanties que par ces jalousies pendant l'été, et quand la saison devient mauvaise, on a recours à des châssis de papier ou de toile, que l'on met par-dessus. Dans la Turquie asiatique et la Chine, on ajoute, dans le besoin, aux treillis, des étoffes fines enduites d'une cire luisante. C'est donc proprement dans les pays sujets aux vents froids, à la gelée et aux brouillards, que l'on a jugé nécessaire de fermer les fenêtres avec une matière impénétrable aux injures de l'air, et qui n'interceptât point la lumière.

Cependant, Monsieur, après cette petite apologie des anciens, sur ce qu'ayant connu le verre ils n'ont pas su l'appliquer à leurs fenêtres, il faut convenir de bonne foi qu'ils ont manqué d'industrie à cet égard. En voici la preuve : c'est que les Romains, quand le luxe commença à s'introduire chez eux, cherchèrent quelque chose d'équivalent au verre, pour garantir leurs appartements des injures de l'air ; ils se servirent pour cela d'une matière fort inférieure à nos vitres, qu'ils appelaient *Pierre spéculaire*.

Il paraît, par un passage de Sénèque, que cette invention avait commencé à peu près de son temps. « N'a-t-on pas trouvé de nos jours quelque chose de nouveau, dit-il, comme l'usage

des pierres spéculaires, qui transmettent la lumière dans nos appartements ¹ ? »

On demande ce que c'était que cette pierre spéculaire. Il paraît que c'était une pierre assez transparente, qui se fendait en feuilles minces. Quelques auteurs ont cru que c'était une sorte de marbre transparent. Félibien, dans son *Traité d'architecture*, dit qu'en Grèce, et presque dans tout l'Orient, on trouve une sorte de marbre blanc qui a beaucoup de transparence, que l'on en mettait autrefois aux fenêtres des bains, des étuves, et des autres lieux où l'on ne voulait pas que le vent et la pluie pussent entrer. Il cite un auteur moderne qui avait vu une église à Florence dont les fenêtres en étaient encore garnies ².

D'autres croient que cette pierre spéculaire était l'albâtre. Le père de Montfaucon dit, dans son *Voyage littéraire*, qu'il y a à Florence, dans l'église de St-Minias, des fenêtres où, au lieu de carreaux de vitres, il y a des tables d'albâtre, dont chacune forme une fenêtre de près de quinze pieds de haut, à travers desquelles l'église est éclairée. Il me semble que ces deux autorités pourraient bien se réduire à une; il y a lieu de soupçonner que le marbre de Félibien n'est autre chose que l'albâtre du père Montfaucon.

Mais le sentiment le plus vraisemblable, c'est que la pierre spéculaire des anciens n'était autre chose que le *talc*, non pas tel qu'on le trouve dans la plupart des carrières d'aujourd'hui, mais un talc plus blanc et plus transparent, que les Moscovites trouvent en grande quantité dans leur pays. C'est là ce qui tenait lieu de glaces aux litières couvertes des dames romaines.

Un habile critique a su employer cette pierre transparente des anciens, pour répandre de la lumière sur un passage de saint Paul, où il y avait quelque obscurité. « Nous ne voyons main-

¹ Quædam nostra demum prodiisse memoria scimus, ut specularium usum perlucente testa clarum transmittentium lumen.

² *Architecture de Félibien*, p. 56.

tenant que comme dans un miroir, et imparfaitement, dit cet apôtre ¹. »

Vous apercevez bien, Monsieur, que cette comparaison n'est pas propre à nous faire sentir l'imperfection de nos connaissances, dont il s'agit dans cet endroit. Les anciens avaient déjà des miroirs qui leur représentaient assez fidèlement les objets. Saint Paul a voulu dire plutôt que, dans cette vie, nous ne voyons que l'ombre des biens à venir, que ce qu'on nous en laisse entrevoir n'est qu'un léger crayon. Il est vrai que les objets réfléchis sur un miroir ne sont pas vus d'une manière aussi parfaite que quand on les voit immédiatement et qu'on les considère eux-mêmes, mais les miroirs ont un grand avantage sur les ombres et sur les figures. Les simples ombres ne nous font voir ni les traits particuliers, ni les couleurs différentes des objets que nous voudrions connaître; il n'y a que la peinture qui puisse les rendre exactement. Mais les miroirs, à cet égard, renchérissent encore sur la peinture. Un tableau ne représente les objets que dans un certain point de vue. La peinture les saisit dans un certain état, dans une attitude fixe; elle ne saurait faire voir les différents mouvements d'une personne, et c'est ce qu'on trouve de plus dans les miroirs; on n'y voit pas seulement l'objet, on s'y voit vivant, animé, agissant. Un miroir est donc une peinture des plus parfaites, et, par conséquent, saint Paul n'a point dû employer cette image pour nous donner une idée de l'imperfection de nos connaissances. Ce que l'on voit dans un miroir se voit presque aussi distinctement que ce qu'on regarde d'une manière immédiate.

M. Boos, professeur à Franeker, et fort savant dans la langue grecque, a soupçonné qu'il faut traduire ce passage autrement que n'ont fait la plupart des versions. Le mot de l'original signifie bien quelquefois un miroir, comme dans la seconde aux Corinthiens, chap. III, v. 18 ², mais il signifie aussi quelquefois

¹ 1 Cor. XIII, 12. *Videmus nunc per speculum in ænigmate.* (Vulg.)

² Κατοπτρίζομεναι.

ce qui tenait lieu de vitres aux anciens, ces pierres spéculaires dont je viens de parler, et qui n'étaient que médiocrement transparentes. De quelque nature que fussent ces pierres, elles ne pouvaient qu'affaiblir considérablement la lumière. Il est aisé de concevoir que ce qu'on regarde de loin, et au travers d'un corps qui n'est pas parfaitement diaphane, ne se distingue pas, à beaucoup près, aussi clairement que quand l'objet est proche, et qu'on le voit sans l'interposition d'aucun corps.

La suite du verset confirme cette explication nouvelle : « *Nous voyons à présent d'une manière obscure ou énigmatiquement,* » comme il y a dans l'original, et que saint Paul oppose à « voir de près et *face à face.* » Le sens est donc que, pendant que nous sommes sur la terre, les choses divines, les grands objets de la religion, ont encore quelque obscurité pour nous : nous ne connaissons Dieu et ses perfections infinies que d'une manière fort imparfaite. Dans cette vie, nous apercevons la divinité au travers des ouvrages de la nature ; c'est voir l'Être suprême un peu confusément et dans l'éloignement. Dans la vie à venir, nous verrons Dieu face à face.

Quand M. Boos eut trouvé cette nouvelle explication, il la communiqua à un de ses amis, qui lui fit une réponse fort ingénieuse, quoiqu'elle roule sur un petit jeu de mots. « C'est quelque chose de singulier, lui dit-il, qu'en obscurcissant le terme de l'original, et le rendant moins clair, vous ayez trouvé le secret d'éclaircir heureusement ce passage. »

Il est bon de vous faire remarquer, Monsieur, que notre dernière version de Genève, imprimée en 1726, a bien rendu la pensée de l'apôtre : « *Présentement nous voyons les choses confusément et comme par un verre obscur.* » La version de Berlin, si estimée d'ailleurs, a manqué cet endroit, et y a laissé le *miroir*. Il est vrai que M. de Beausobre, dans ses Remarques posthumes, imprimées en 1742, a changé de sentiment ; il se déclare pour l'explication du professeur de Franeker.

Je me flatte, Monsieur, que vous me passerez cette digres-

sion ; ici l'accessoire vaut mieux que le principal. Vous agréerez encore, s'il vous plaît, qu'avant que de venir aux vitres des églises, nous tâchions de découvrir de quel siècle est l'invention des vitres en général.

Il faut chercher l'invention des vitres dans les pays froids, où elles étaient plus nécessaires qu'ailleurs. La plupart des auteurs qui ont écrit sur cette matière, en font honneur aux Allemands. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est qu'il faut chercher chez ce peuple industrieux les premiers établissements des verreries à vitres, qu'on appelle *grosses verreries*. Ce sont eux qui ont rendu commun et mis à la mode, dans toute l'Europe, l'usage des vitres. On prétend que les Français ont commencé assez tard à s'en servir : il paraît au moins que les établissements des grosses verreries en France ne sont que du treizième siècle. Ce fut dans la Normandie qu'ils commencèrent : on accorda de grands privilèges aux entrepreneurs, qui étaient des principales familles de la province. Les ducs de Normandie, et, après eux, les rois de France, ont jugé à propos que cet ouvrage ne fût pas incompatible avec la noblesse, et vous savez qu'il y a encore aujourd'hui en France quantité de *gentilshommes verriers* : leur naissance ne souffre point de ce travail.—L'empereur Théodose avait déjà encouragé les ouvriers à verre, en les exemptant des charges publiques, dans le deuxième livre de son code. Cette exemption leur fut confirmée par tous les souverains qui, des débris de l'empire romain, composèrent dans la suite diverses monarchies.

Dès qu'on eut trouvé dans les pays froids l'art de faire des vitres, cette invention amena bientôt celle des glaces de miroir. Les Vénitiens sont parvenus les premiers à en faire d'une blancheur parfaite. Cette industrieuse fabrique mérite bien que nous en disions un mot en passant. C'est dans cette ville qu'on trouva le secret de faire des glaces d'un beau poli, qui avaient jusqu'à cinquante pouces de hauteur. Mais il faut convenir que la France a porté cet art à un degré de perfection où l'Italie n'a jamais

pu atteindre. On sait aujourd'hui que les glaces de St-Gobin, près de Laon, ont jusqu'à 120 pouces de hauteur. Le procédé en est tout différent et plus simple, car au lieu de les souffler, comme celles de Venise, on les coule sur une table de fonte.

L'abbé Pluche a donné un mémoire fort circonstancié et fort exact de cette fabrique des glaces de St-Gobin, à la fin du tome VII de son *Spectacle de la nature*. Il est bon d'écrire fort en détail les procédés des artistes : cette précaution peut empêcher les arts de se perdre ; c'est aussi un moyen de les perfectionner. On s'est plaint que le *Dictionnaire des arts* n'a exécuté ce plan que d'une manière fort imparfaite. Plusieurs secrets des anciens se sont perdus, faute d'avoir été rapportés dans quelqu'un de leurs ouvrages.

Pour revenir à l'invention des vitres, il est fort difficile d'en fixer l'époque ; mais je la crois beaucoup plus ancienne qu'on ne la fait ordinairement. Il me semble d'avoir lu dans l'historien Vopiscus, qui vivait dans le troisième siècle, que l'empereur Aurélien fit fermer avec des vitres plusieurs appartements de son palais.

Je n'ai pas présentement cet auteur sous ma main, mais voici quelque chose de plus précis : c'est un passage de Lactance qui prouve que de son temps on connaissait déjà les vitres. Cet auteur voulant expliquer la vision, dit que c'est proprement notre âme qui voit les objets ; « elle les regarde, à travers de l'œil, ajoute-t-il, comme nous voyons à travers la vitre de notre chambre ce qui se passe au dehors ¹. » On a un passage de saint Jérôme qui est aussi formel, mais que je ne rapporte pas, parce qu'il ne prouve que pour le cinquième siècle.

Il est fait mention de vitres d'églises à peu près à cette date. Grégoire de Tours parle déjà de vitres cassées. C'est dans son livre *sur les miracles*. Il dit dans le chapitre XIII qu'un parti de soldats ennemis entrèrent dans l'église de Saint-Julien-de-Brioude,

¹ Mens per oculos ea quæ sunt opposita transpicit, quasi per fenestras lucente vitro, aut speculari lapide obductas. De officio Dei.

où tous les habitants s'étaient retirés avec leurs effets. « Ayant trouvé la porte fermée, dit l'historien, un de ces soldats cassa la vitre d'une fenêtre derrière l'autel, et étant entré par là dans l'église, il alla ouvrir les portes aux autres ¹. » La date est du sixième siècle, car l'historien parle des troupes de Théodoric, roi d'Austrasie, fils du grand Clovis, et il doit être croyable sur ce fait, puisqu'il vivait dans le même siècle.

Le même Grégoire de Tours nous dit encore dans le 1^{er} livre de la *Gloire des Martyrs*, qu'un voleur emporta les vitres d'une église de la Touraine, et il nous apprend même, que, dans ces vitres, les carreaux de verre étaient enchâssés dans du bois ². Ils n'avaient pas encore imaginé d'employer le plomb à cet usage; mais ils n'y perdaient rien, puisque nous-mêmes avons trouvé à propos de l'abandonner aujourd'hui pour revenir à leur manière.

Le poète Fortunat, de la fin du sixième siècle, parle des vitres de l'église de Paris, dans la description poétique qu'il a faite de cette église.

Saint Ouen, évêque de Rouen, a donné la vie de saint Eloy, dans laquelle il fait mention d'un grand vitrage qui était dans l'église où ce saint avait été inhumé. Il écrivait ceci au septième siècle.

Peu de temps après, les Anglais firent venir des vitriers de France, pour apprendre d'eux à fermer de verres les fenêtres de leurs églises. C'est ce que l'on voit dans Bède, et dans les actes des évêques d'York.

L'art de faire des vitrages pour les fenêtres fut si fort perfectionné dans la suite, qu'on ne s'en servit pas seulement pour garantir les églises des injures de l'air, mais encore pour les orner. C'est ce qui parut par les peintures que l'on fit sur ces vitres.

¹ Unus effractam in altari sancto fenestram vitream, ingreditur. Mirac. lib. II, cap. 13.

² Fenestras ex more habens, quæ vitro lignis incluso clauduntur, cap. 59.

La date de ces vitres peintes est aussi une des questions que vous m'avez données à examiner. Il serait fort difficile de dire précisément quand elles ont commencé, et qui en a été le premier inventeur. En voici la raison : c'est que ces sortes d'ornements ont des commencements si grossiers et si imparfaits, qu'on ne s'est pas avisé de conserver la mémoire de celui qui a imaginé de travailler dans ce goût-là. Voici ce qui s'est passé à cet égard.

Les anciens ont eu de bonne heure le secret de peindre le verre de différentes couleurs, et d'imiter assez bien la plupart des pierres précieuses. Pline le dit en termes formels. Quand, à leur imitation, on eut fait, dans les fourneaux des verreries, de ces verres de couleur variées, on en prit quelques morceaux qu'on arrangea par compartiments, et que l'on employa ainsi aux fenêtres. On trouva que ces morceaux rangés de cette manière faisaient un effet assez agréable, mais c'était peu de chose que cet assemblage de pièces simplement colorées d'une manière uniforme : on peut appeler cela une *triveline* d'assez mauvais goût.

Les arts se perfectionnent insensiblement. On imagina dans la suite qu'on pourrait représenter sur les vitres toutes sortes de figures, et même des histoires entières. On essaya d'abord sur du verre blanc, en se servant de couleurs détrempées avec la colle; mais on remarqua bientôt qu'elles ne tenaient pas contre les injures de l'air. On chercha donc d'autres couleurs qui, après avoir été couchées sur le verre blanc, et même sur celui qui avait déjà été coloré dans les verreries, pussent se parfondre et s'incorporer avec le verre en les mettant au feu. On y réussit parfaitement, témoin les beaux ouvrages en ce genre que nous voyons encore aujourd'hui.

Ce que l'on connaît de plus ancien en matière de vitres peintes, ce sont celles que Suger, abbé de Saint-Denis, fit faire à la cathédrale de Paris, il y a plus de six cents ans. Au reste,

ces sortes d'ornements n'étaient pas réservés aux églises, les princes en décoraient aussi leurs palais.

Mais on peut dire que tout ce qui s'est fait dans ce genre avant le seizième siècle tient beaucoup du gothique, et pèche surtout du côté du dessin. Quand la peinture se fut perfectionnée en France et en Flandre, les vitres peintes s'en ressentirent. Félibien dit que ce fut un peintre de Marseille qui apprit aux Italiens à peindre élégamment sur le verre, quand il alla travailler à Rome sous le pontificat de Jules II. Depuis lui on a fait une infinité d'ouvrages admirables en ce genre, surtout chez les Flamands.

Les vitraux de Tergau ou Gouda ont toujours passé pour des chefs-d'œuvre dans cette espèce de peinture. C'est un des plus précieux monuments dont les Pays-Bas puissent se glorifier. On ne saurait assez vanter la hardiesse du dessein et la vivacité des couleurs de ce beau vitrage. On admire surtout une de ces vitres qui représente la venue de la reine de Séba vers le roi Salomon. Le donateur était Philippe II, roi d'Espagne, et alors souverain des dix-sept provinces. C'est l'ouvrage de Cru-beth, célèbre peintre de ce temps-là.

Quoique l'art de peindre sur le verre soit très-beau, vous conviendrez, Monsieur, que c'était dommage d'employer l'industrie des plus habiles artistes à travailler sur un corps aussi fragile et exposé à mille accidents. D'ailleurs le plomb qui fait tout l'assemblage, demande d'être réparé de temps en temps, ce qui ne se peut faire sans rompre plusieurs pièces. Les vitres de Tergau se sont ressenties de ces inconvénients : il y a eu plusieurs carreaux cassés, qu'on a refaits comme on a pu : mais il s'en faut bien que cette seconde main n'approche de la première. Pour sauver en quelque manière des injures du temps ces admirables peintures, on a pris la précaution de les faire graver, et même sur les cartons originaux qu'on a eu le bonheur de recouvrer. Ces estampes sauveront au moins pour quelque temps ces morceaux précieux.

Un autre inconvénient de ces vitraux en couleur, c'est qu'ils obscurcissent beaucoup une église, au lieu de l'éclairer. Je sais, Monsieur, que vous êtes ami de la lumière, et qu'un édifice qui manque de jour ne vous plaira jamais. Vous serez sans doute surpris qu'il y ait des gens qui ne sont pas tout à fait de votre sentiment. Cependant je puis vous citer un architecte qui approuve l'obscurité des églises, c'est Félibien. « On ne saurait avoir trop de jour dans les maisons des particuliers, dit-il; mais à l'égard des églises, où la trop grande lumière dissipe la vue, et où un jour faible, et même un peu d'obscurité, tient l'esprit plus retiré et moins distrait, les vitres peintes y conviennent parfaitement, et ont quelque chose de grand et de beau tout ensemble, comme on le voit dans les anciens temples ¹. » Il n'est pas nécessaire de vous avertir que cet auteur était catholique romain; vous le connaîtrez assez à cette décision. Il pouvait ajouter encore, pour appuyer son sentiment, que le luminaire paraissait davantage et faisait plus d'effet dans une église obscure.

M. La Placette pensait bien différemment, comme vous pourrez juger par ce trait-ci. Il avait quitté le Danemark pour venir finir ses jours en Hollande. Il entendait à la Haye, pour la première fois, un des plus habiles prédicateurs de l'Eglise française. Le sermon était fort travaillé, mais trop chargé d'ornements de l'art oratoire: le style était des plus élevés, mais trop figuré, et par cela même un peu obscur. C'était un de ces peintres qui cherchent à faire admirer les richesses de leur imagination, en se jouant du pinceau. Je me trouvai assis auprès de M. La Placette à ce sermon, et nous sortimes ensemble. Comme c'était la première fois qu'il entendait cet habile orateur, il fut frappé de son éloquence, et il ne manqua pas de lui rendre justice sur son génie et sur ses talents. Mais un peu revenu de sa première surprise, voici ce qu'il me dit ensuite :

¹ Félibien, *Principes d'architecture*, p. 260.

« Voilà sans contredit une belle pièce oratoire, mais qui doit être un peu obscure pour le peuple. Ce sermon n'est pas assez à sa portée, et après l'avoir admiré, je ne saurais m'empêcher d'y remarquer ce défaut. Il m'arriva l'autre jour quelque chose de semblable à Tergau. J'eus la curiosité de voir l'église, qui est une des plus anciennes du pays. Celui qui me la montrait, après m'en avoir vanté l'architecture, me fit faire une attention particulière au vitrage. On y voit de très-belles peintures, dont les couleurs sont d'une vivacité extraordinaire. Je fus d'abord frappé de leur éclat, et pendant quelque temps j'admirai l'art de l'ouvrier; mais je m'aperçus bientôt que cette peinture obscurcissait beaucoup l'intérieur de l'église, et que ces belles vitres tant vantées lui dérobaient le jour qu'elles devaient naturellement lui donner. Après tout, dis-je donc en moi-même, voilà bien de la dépense perdue. Du verre ordinaire, mais clair et net, coûterait beaucoup moins, et éclairerait mieux. J'en dis autant du sermon que nous venons d'entendre : ce sont des vitres peintes qui nuisent fort à la lumière. »

X

REMARQUES SUR LA SÉPULTURE ET SUR LES CIMETIÈRES.

(Manières de traiter les corps morts, très-différentes suivant les nations, barbares ou civilisées, anciennes ou modernes. — Lieux de sépulture des Romains, et inscriptions tumulaires. — La sépulture dans les églises, défendue aux premiers siècles du christianisme et jusqu'au temps de Charlemagne. — L'usage contraire s'introduit, et les cimetières viennent entourer les églises. — Abus de cette pratique. — Elle est proscrite à Genève depuis la réformation, à peu d'exceptions près.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1751.)

Vous m'avez demandé, Monsieur (et c'est la quatrième des questions que notre cathédrale vous a suggérées), si le malheu-

reux usage de placer des cimetières autour des églises, est ancien, et quand on a commencé à enterrer dans les églises mêmes.

Je pourrais me dispenser tout d'un coup de cette tâche, en vous représentant que nous ne sommes pas dans ce cas. Notre grand cimetière est hors de la ville, à la double portée du fusil. Nous n'en avons qu'un seul attenant à un de nos temples, c'est dans le faubourg de Saint-Gervais, encore on n'y enterre que très-peu de personnes.

A l'égard de la sépulture dans notre cathédrale, rien n'est plus rare. Je n'en connais que deux exemples depuis la Réformation. Le premier est de la princesse d'Orange Emilie de Nassau, sœur du prince Maurice et veuve de dom Emmanuel, fils d'Antoine roi de Portugal. Elle mourut à Genève en 1629, et fut enterrée dans l'église de Saint-Pierre, dans une chapelle à la gauche du chœur. L'autre est le fameux duc de Rohan, dont le corps fut apporté à Genève l'an 1638, et enterré dans la chapelle à la droite du chœur. On y voit encore son tombeau de marbre, et sa statue au-dessus.

Cependant, Monsieur, je ne recule point. Si l'article des cimetières est le moins gracieux de tous ceux que vous m'avez proposés, c'est, après tout, celui qui convient le mieux à un vieillard octogénaire comme moi. Après ce petit préambule, je viens à ma matière, mais sans m'engager à la traiter avec toute la précision requise. Vous savez que je suis en possession d'envisager les objets par les côtés qui me frappent le plus, ou que je me trouve plus à portée de développer. Vous me permettrez donc de prendre un peu le large. Je vais supposer que votre question roule d'abord sur la sépulture en général, après quoi nous viendrons aux cimetières.

Le soin d'ensevelir les morts est un devoir de l'humanité. Comme nos pauvres corps, dès qu'ils ont perdu la vie, sont très-désagréables à voir, et même bientôt insupportables par leur puanteur, on est obligé de les éloigner de la présence des hommes; mais par un reste de tendresse, ou si vous voulez par

respect pour la nature humaine , on en a toujours pris quelque soin, tantôt d'une manière et tantôt d'une autre, suivant les différents usages des peuples.

Il n'y a guère de nations qui ne se soient fait une espèce de religion de prendre soin de la sépulture des morts. A peine se trouve-t-il quelque peuple assez barbare et assez sauvage pour négliger ce devoir de l'humanité. S'il est inutile à ceux à qui il est rendu, c'est au moins une espèce de consolation pour ceux qui s'en acquittent.

Mais la barbarie de certaines nations s'est montrée dans leur manière d'ensevelir les morts. Vous en trouverez des exemples dans le 1^{er} livre des *Questions tusculanes* de Cicéron. Il parle de certains peuples qui exposaient les cadavres et leur donnaient pour tombeaux les entrailles des animaux voraces. Les Hircaniens nourrissaient à cet usage des chiens, qu'ils appelaient les *chiens sépulcraux*. Saint-Jérôme rapporte qu'ils avaient tant de vénération pour cette sorte de sépulture, que Nicanor, qui avait été établi leur gouverneur par Alexandre le Grand, voulant la supprimer comme barbare, faillit non-seulement à faire soulever toute la province, mais encore à se faire assommer lui-même comme un impie.

Elien nous parle aussi de certains peuples qui trouvaient que la sépulture la plus honorable était d'être déchiré par des vautours. Toutes les personnes distinguées qui mouraient parmi eux, ou les braves qui avaient été tués dans une bataille, étaient aussitôt exposés en des lieux où les vautours pouvaient en faire curée: ils en donnaient pour raison que ces oiseaux signifient l'éternité par leur longue vie. En général tous les peuples qui donnaient à leurs morts des sépultures vivantes, disaient que par là ils prévenaient la putréfaction, qui, selon eux, dégradait plus l'humanité que tout autre chose. Mais ne doutez pas, Monsieur, que leur opinion de la métempsycose n'y entrât aussi pour beaucoup.

Diodore de Sicile nous apprend aussi qu'il y avait certains

peuples qui se nourrissaient de poissons, et qui par cette raison étaient appelés *ichthyophages*, dont la coutume était de jeter les corps morts dans la mer, au temps du reflux, afin que les poissons les dévorassent. Admirons, s'il vous plaît, le caprice des hommes. Ce qui dans un certain lieu et dans un certain temps est un usage ordinaire, a passé dans l'esprit des autres pour le plus grand des malheurs. Les Grecs et les Latins ne concevaient rien de plus déplorable qu'un semblable sort. Ovide craint cette triste destinée dans son voyage par mer pour se rendre au lieu de son exil¹. Virgile vous apprendra que l'héroïsme d'Enée ne pouvait pas tenir non plus contre ce malheur : il aurait cent fois mieux aimé avoir été enseveli dans les ruines de Troie, que d'être mangé par les soles. Mais laissons ces usages qui tiennent de la bizarrerie, et voyons quelle a été la pratique des peuples civilisés.

La coutume la plus ancienne, et en même temps la plus naturelle, c'est de mettre les corps morts en terre, pour les y faire consumer. Grotius², sur l'origine d'enterrer les morts, dit que les hommes ont voulu payer par-là d'eux-mêmes le tribut que la nature leur demande, bon gré, malgré qu'ils en aient. Le corps de l'homme ayant été formé de la terre, doit retourner dans la terre, comme Dieu l'a déclaré à Adam³.

Les anciens Hébreux enterraient leurs morts. On voit dans les livres de Moïse que quelques patriarches décédés furent mis en terre : telle fut la sépulture d'Abraham et de Jacob. Vous trouverez dans divers auteurs comment se faisaient les funérailles chez les Juifs. Je n'en rapporterai que deux ou trois qui me paraissent propres à éclaircir quelques endroits de l'Écriture sainte. Il paraît qu'ils ne mettaient point, comme nous, leurs morts dans un cercueil. Voici ce qu'ils pratiquaient du

¹ Sive per immensas jactabor naufragus undas,
Nostraque longinquis viscera piscis edat.

² De jure belli et pacis, lib. II, cap. 19.

³ Genèse, III, 19.

temps de Jésus-Christ. Après avoir préparé les corps, ils les posaient liés de bandes, et enveloppés d'un linceuil, sur de petits lits, et les plaçaient ensuite dans des grottes qui étaient leurs sépulcres. Voyez, je vous prie, l'histoire de la résurrection de Lazare. S'il avait été enfermé dans un cercueil, Jésus-Christ ne pouvait pas lui dire « Lazare sors dehors. » Il aurait fallu ouvrir le cercueil auparavant, comme il fallut ôter la pierre qui fermait l'entrée du sépulcre. De même dans l'histoire de la résurrection du fils de la veuve de Naïn, Jésus s'approche du mort et lui dit : « Jeune homme, levez-vous ! » Comment aurait-il pu se lever s'il eût été enfermé dans une bière ?

Il est vrai qu'il y a dans nos versions, que Jésus « s'approcha du cercueil et le toucha. » Mais M. de Beausobre le père, de qui je tiens cette remarque, a répondu à cette difficulté. L'évangéliste a pris le mot de l'original dans une signification générale, c'est-à-dire pour ce qui portait ou soutenait le mort. L'interprète syriaque l'a rendu par celui de *lit*, et c'est ainsi qu'il faut traduire : « Jésus toucha le petit lit où le mort était couché. »

Les Juifs avaient des pleureuses à gages et des joueurs d'instruments lugubres qui accompagnaient le convoi. Ceux qui rencontraient une pompe funèbre devaient, par honneur, se joindre à elle, et mêler leurs plaintes à celles des parents du mort. Le Sauveur semble faire allusion à cette coutume lorsqu'il dit, dans ce même chapitre de saint Luc que je viens de citer : « Nous avons fait des lamentations, et vous n'avez point pleuré avec nous ². »

Vous savez aussi, Monsieur, que dans la Palestine c'était un usage ancien d'embaumer les corps des personnes un peu distinguées. Vous avez vu dans saint Jean que notre Seigneur fut enveloppé de linges et frotté d'aromates, « suivant la coutume qu'ont les Juifs d'ensevelir les morts ³. »

¹ Luc, VII, 14.

² Luc, VII, 32.

³ Jean, XIX, 39.

Je pourrais, en remontant plus haut, vous citer le cinquantième chapitre de la Genèse, où il est dit que Joseph fit embaumer le corps de Jacob, son père, par ses médecins, qui y employèrent quarante jours. Mais ce ne serait pas là une bonne preuve, parce que cela se fit ainsi plutôt selon la pratique des Egyptiens, que selon celle des Juifs.

Il faut avouer que les anciens habitants de l'Égypte ont, entre toutes les nations, poussé le plus loin leur piété pour les morts. Autant qu'il a dépendu d'eux, ils ont assuré, pour ainsi dire, l'immortalité aux personnes qui avaient été l'objet ou de leur respect ou de leur amour. Que n'ont-ils pas imaginé pour faire revivre les hommes après leur mort? Ils savaient les préserver de la pourriture et conserver jusqu'à leurs linéaments. Conservant ainsi leurs parents et leurs amis plusieurs siècles, c'était arracher à la mort une partie de sa proie. Ils gardaient dans leurs maisons les corps ainsi arrangés, ou ils les mettaient dans des grottes ménagées exprès pour cela.

On prétend que le soin extraordinaire qu'ils prenaient pour conserver les corps était fondé sur une ancienne opinion païenne, que les âmes accompagnaient les cadavres. Ils croyaient qu'elles demeuraient auprès des corps autant de temps qu'il en restait quelque vestige. C'était donc pour empêcher les âmes d'aller sitôt dans d'autres lieux, que les Egyptiens embaumaient avec tant de soins les cadavres. C'est dans cette vue qu'ils prodiguaient la myrrhe, les parfums, les bandes de fin lin, enduites de gomme. Saint Augustin dit que, par là, ils rendaient leurs cadavres à peu près aussi durs que le marbre. C'est pour la même raison qu'ils firent bâtir ces superbes pyramides, dont les voyageurs nous font des descriptions si surprenantes : c'était les tombeaux de leurs souverains. Les grands en avaient aussi fait construire quelques-unes pour leur servir de mausolées : on les appelle les petites pyramides.

Les Romains avaient aussi un soin particulier des morts. Ils les ont enterrés pendant quelque temps ; mais l'usage le plus

ordinaire chez eux était de les brûler. Il paraît, par une loi des Douze Tables, que la coutume la plus ancienne était de mettre les cadavres dans la terre, pour les y faire consumer. Sylla fut le premier qui ordonna que son corps fût brûlé, parce qu'il appréhenda, dit-on, qu'il ne fut traité comme il avait traité celui de Marius. C'est des Grecs que ce dictateur romain emprunta cette idée de consumer les cadavres par le feu. Vous trouverez plus d'une fois cette pratique dans l'*Iliade* d'Homère. On n'a qu'à voir surtout les funérailles de Patrocle. Il est assez surprenant que les Grecs ayant eu, pendant un long espace de temps, l'usage naturel d'enterrer leurs morts, se soient avisés dans la suite de les brûler sur un bûcher. Il y a quelque chose qui révolte l'humanité, à réduire ainsi en cendres ceux qu'ils avaient le plus aimés pendant leur vie. Aussi Lucien les raille là-dessus dans ses dialogues.

Les bûchers furent en usage chez les Romains jusqu'aux Antonins. Ces princes philosophes et vertueux ne purent souffrir qu'on exerçât plus longtemps cette espèce de cruauté sur des corps humains, et ils rétablirent l'ancienne sépulture.

Les Romains n'ont point eu, comme nous, de cimetières publics. Ils évitaient avec soin d'enterrer leurs morts dans la ville. La loi des Douze Tables, que j'ai déjà citée, le défendait expressément¹. Il n'y avait de lieu fixe pour la sépulture de chaque particulier, que celui que sa volonté, celle de ses héritiers ou de ses amis déterminait. Ordinairement leurs tombeaux étaient sur les grands chemins. On donne diverses raisons de cette manière de les placer : les grands étaient bien aises que leurs épitaphes annonçassent à tout ce qui abordait à Rome, le rôle qu'ils avaient joué dans le monde : pour les autres, cette place leur convenait aussi, non pour satisfaire leur vanité, mais par un motif de religion : ils croyaient de profiter par-là des souhaits que feraient pour leurs mânes ceux qui passeraient

¹ In urbe ne sepelito.

dans le chemin. Quelque vile que fût la condition d'un Romain, il était rare que son tombeau ne fût pas chargé de quelque inscription : elle commençait ordinairement par ces mots : *Siste viator* (arrête-toi passant).

On donne encore une raison morale de cette manière de placer les tombeaux. Les Romains enterraient leurs morts le long des grands chemins, dit Varron, pour avertir les passants de leur propre mortalité. On lit encore ceci dans une homélie attribuée à saint Chrysostôme : « Il n'y a point de ville, point de bourg où l'on ne trouve, avant que d'y entrer, des sépulcres ; et cela afin d'obliger ceux qui y arrivent à réfléchir sur ce qu'ils deviendront avant de contempler dans les villes les richesses, le pouvoir et les dignités qui y éclatent. »

Vous n'attendez pas de moi sans doute, Monsieur, que je vous décrive ici en détail les cérémonies funèbres des Romains : c'est ce que vous trouverez dans divers auteurs qui ont traité des antiquités romaines. Il est plus à propos que je m'arrête quelques moments sur une question épineuse qui regarde ces funérailles, et que je tâche de la résoudre.

Les anciens, après avoir brûlé le corps de leurs parents, en renfermaient les cendres dans des urnes et les conservaient avec soin. On demande comment ils pouvaient distinguer les cendres du cadavre de celles du bûcher même ? On dit ordinairement là-dessus que cela se faisait par le moyen de la toile nommée *asbeste*, et composée de la pierre *amianté*, que l'on sait qui donne un fil incombustible. On ne peut pas nier que cette toile ne fût employée quelquefois pour faire cette distinction. Pline le dit positivement, et ce qui le confirme, c'est qu'en 1702 on trouva à Rome, dans un sarcophage, une pièce de cette toile, que l'on montre encore aux curieux. Mais le même Pline ajoute encore une circonstance qui nous oblige à chercher une autre réponse à cette difficulté, c'est que ce lin incombustible était aussi rare et aussi cher que les perles, et que l'on ne s'en servait que pour envelopper les corps des rois, afin de pouvoir

démêler leurs cendres. Ce n'était donc pas la manière ordinaire de faire cette séparation.

Il semble donc que la meilleure réponse à cette difficulté, c'est de dire qu'il y a beaucoup d'apparence que les Romains, après avoir brûlé les corps, n'avaient soin que de recueillir les restes des ossements calcinés par le feu. Ce qui confirme cette explication, c'est que l'on trouve quelquefois des urnes sépulcrales où il y a des os brûlés encore en nature, et presque point de cendres. Le peu qu'on en trouve peut venir des ossements mêmes, dont une partie s'est réduite en poudre par la longueur du temps. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on appelait ordinairement les petites urnes *ossuaria*, c'est-à-dire urnes aux ossements, et ce service qu'on rendait aux parents et aux amis, de conserver les restes de leurs cadavres, se nommait *ossilegium*, c'est-à-dire ramas de leurs os.

A l'égard des urnes lacrimatoires, dont je vous avais parlé, pour vous prouver que les anciens avaient l'usage du verre de temps immémorial, elles pourraient bien avoir eu un autre usage que celui qu'on leur assigne ordinairement. Ces vaisseaux tantôt de terre, tantôt de verre, servaient, dit-on, à ramasser les larmes des parents. Un académicien de Paris croit qu'il est plus probable que ces vases étaient destinés à mettre des baumes et des onguents liquides, dont ils arrosoient les ossements brûlés¹.

Mais il est temps de répondre à votre question. Il s'agit de déterminer, comme vous l'avez souhaité, quand on a commencé à enterrer les morts autour des églises. On dit que les Lacédémoniens sont les premiers qui ont placé leurs cimetières autour de leurs temples : il s'est passé bien des siècles avant qu'ils aient eu des imitateurs.

Aujourd'hui c'est un usage universel dans les pays catholiques, de mettre les cimetières attenant les églises, et cet usage est encore resté dans quelques pays protestants.

¹ *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome X, p. 462, édit. in-4^o.

Chez les catholiques, un cimetière voisin de l'église est censé terre sainte, quand il a été béni avec les formalités requises. Cette cérémonie est décrite fort en détail dans le Rituel romain. Mais quand on a le privilège d'être enterré dans l'église même, c'est encore tout autre chose : la bénédiction faite dans ces lieux saints l'emporte de beaucoup sur celle d'un cimetière en plein air : on est censé participer d'une manière plus immédiate au sacrifice qui s'y célèbre et aux prières que l'on y fait.

L'usage des Juifs était d'enterrer hors des villes. Cela paraît par la sépulture d'Abraham ¹. Je vous ai déjà parlé de la sépulture du fils de la veuve de Naïn, et de celle de Lazare : l'une et l'autre se faisaient hors de la ville. Le tombeau de Joseph d'Arimatee était de même hors de Jérusalem ².

Les lois romaines défendaient expressément d'enterrer aucun mort dans l'enceinte de la ville ; elles furent uniformes là-dessus pendant plusieurs siècles. Les premiers empereurs chrétiens confirmèrent ces lois, et défendirent surtout d'ensevelir dans les églises. Il paraît qu'auparavant, dans les temps de persécution, les tombeaux des martyrs étaient hors des villes. Il est vrai que quelquefois les chrétiens s'assemblaient dans le lieu même où les martyrs avaient été enterrés, et en faisaient, pour quelque temps, des espèces d'églises ; mais on ne peut pas conclure de là qu'ils eussent été enterrés dans l'église. Peu à peu les abus se glissèrent parmi les chrétiens : quand leur religion fut devenue la dominante, ils commencèrent par transporter les ossements ou les cendres des martyrs : on les tira des cimetières de la campagne, pour les placer honorablement dans les églises mêmes.

Vous pouvez donc, Monsieur, regarder comme un fait certain que dans les trois premiers siècles du christianisme on ne voyait point de cimetières dans les villes, et que les chrétiens, quand ils eurent des églises, n'y enterraient pas encore leurs

¹ Genèse, XXV, 9.

² Jean, XIX, 41.

morts, quelque distingués qu'ils fussent. Je ne dois pas oublier de remarquer que la première consécration de cimetière se trouve dans Grégoire de Tours, auteur du sixième ou septième siècle.

Non-seulement on n'enterrait pas dans les églises, mais même il n'était pas permis d'en bâtir dans des lieux où il y avait eu quelqu'un d'enterré. Dans toutes les lettres de saint Grégoire, où il s'agit d'en construire quelque nouvelle, ce pape y met toujours cette restriction : « pourvu que dans cet endroit-là il n'y ait aucun cadavre ¹. » Plusieurs conciles ont défendu d'ensevelir dans les églises. Les capitulaires de Charlemagne ont encore une défense expresse là-dessus ².

Les abus se sont glissés insensiblement. D'abord on jugea convenable d'enterrer honorablement les fondateurs des églises. Eusèbe nous apprend que le grand Constantin fut inhumé dans le vestibule de celle qu'il avait bâtie à Constantinople. Dans la suite, les corps des bienfaiteurs passèrent du portique dans l'église même. Cet honneur fut encore déféré aux évêques, aux prêtres, et à quelques particuliers qu'on crut qui méritaient cette distinction.

M. Haguenot, académicien de Montpellier, lut, dans une de leurs assemblées, en 1747, un mémoire pour faire sentir le danger des inhumations dans les églises. Il prouve très-bien que c'est là un usage abusif, et il rapporte plusieurs exemples de personnes étouffées subitement dans les caves des églises pendant les inhumations. En voici un des plus frappants.

Au mois d'avril 1744, on voulut enterrer dans une église de Montpellier un particulier qui était d'une confrérie de pénitents. Il s'agissait de le placer dans la cave commune destinée à tous les confrères. Deux ou trois personnes descendirent successivement dans cette cave : elles furent étouffées par la vapeur maligne qui en sortit.

¹ Si nullum corpus ibi constet humatum.

² Nullus deinceps mortuum in ecclesia sepeliat.

Ces caves, où l'on inhume tant de cadavres, sont des espèces de *méphitis* très-dangereux. Vous savez, Monsieur, que c'est le nom que l'on donne à certaines grottes ou à certains puits, d'où il sort des exhalaisons infectées et très-funestes à ceux qui en approchent de trop près.

Non-seulement les caves communes, mais encore les caveaux particuliers, et généralement toutes sortes de lieux souterrains, ou creusés dans les églises, dans lesquels on ensevelit les morts, quoique moins dangereux que les caves communes, ne laissent pas de l'être encore beaucoup.

La puanteur excessive qui sort de ces souterrains quand on les ouvre, démontre la malignité des exhalaisons qui y étaient renfermées. Elle est telle que l'on en voit des effets tout à fait funestes. Ces exhalaisons corrompues suffoquent ceux qui se trouvent dans leur atmosphère. Mais elles peuvent avoir des suites encore plus tragiques, dont on ne s'aperçoit pas d'abord. En se répandant dans l'air circonvoisin, elles peuvent infecter une ville entière, et par là donner occasion à des maladies populaires, malignes et même pestilentielles. L'académicien de Montpellier qui a publié une dissertation là-dessus, conclut qu'il serait d'une bonne police, et de l'intérêt public, d'interdire toute inhumation dans les églises.

Si vous souhaitez quelque chose de plus sur cette matière, vous pouvez, Monsieur, consulter le *Journal des savants* de Paris du mois de septembre 1748 : vous y verrez des lettres qui insistent principalement sur le danger des caveaux. Vous n'ignorez pas qu'un homme de qualité qui a fondé une chapelle, ordonne par son testament qu'il y sera inhumé. La plupart des gens croient que c'est simplement parce que c'est une place plus honorable ; mais il y a une raison secrète qui y entre pour beaucoup. Ce bienfaiteur, qui a fondé un certain nombre de messes pour soulager son âme dans le purgatoire, s'imagine que plus son corps sera près de l'officiant, plus il participera à l'efficace du sacrifice. Un sage médecin de Paris, qui devait na-

tuellement être enterré dans l'église, le défendit par son testament, et voulut être simplement placé dans le cimetière. On lui a dressé une épitaphe où l'on en rend la raison, c'est qu'ayant travaillé toute sa vie à procurer la santé de ses concitoyens, il ne voulait pas leur nuire après sa mort¹.

Les cimetières attenants aux églises, quoique situés en plein air, ne laissent pas de l'infecter jusqu'à un certain point, et il serait beaucoup mieux de les placer hors des villes, selon l'ancien usage.

Je me serais moins étendu sur l'abus d'enterrer dans les églises ou dans les cimetières qui y sont attachés, si c'était seulement la pratique de l'église romaine. Mais vous savez que quantité de pays protestants ont conservé cette dangereuse coutume.

C'est encore l'usage en Hollande. Voici les plaintes que faisait là-dessus un auteur fort judicieux : « Les anciens Romains dit-il, ne voulaient pas qu'on enterrât dans la ville les corps de ceux qui étaient morts. Les chrétiens, qui ont tant emprunté de mauvaises choses des païens, les devraient imiter dans une conduite si sage. Il ne faut pas être grand physicien pour savoir que les particules qui s'exhalent perpétuellement des corps morts et corrompus, sont capables de causer un grand nombre de maladies aux vivants, surtout si ces corps sont morts de quelque maladie contagieuse. Cependant, par un faux préjugé qu'il y a des endroits plus saints les uns que les autres, on ensevelit jusque dans les églises, afin qu'on puisse humer plus souvent les parties infectées qui s'exhalent perpétuellement des tombeaux. L'homme n'est pas sujet à un assez grand nombre d'infirmités naturelles, il faut encore qu'il tende lui-même des pièges à sa propre vie, et qu'il s'ouvre de nouveaux chemins pour arriver plus promptement à la mort² ! »

Un autre journaliste plus moderne a fait à peu près les

¹ Ut nemini noceret mortuus, qui nemini nocuerat vivus.

² Bernard, *République des lettres*, février 1703, p. 138.

mêmes réflexions. Il mérite aussi d'être écouté, d'autant plus qu'on le croit médecin de profession.

« Un abus fort dangereux, dit-il, et qu'on peut regarder comme un reliquat du papisme, c'est celui d'enterrer les morts dans les églises, ou dans des cimetières qui les environnent, comme cela se pratique en Angleterre, en Hollande et dans d'autres pays protestants. Lorsqu'on croyait qu'il fallait adresser à Dieu des prières pour les âmes des défunts, sur leurs tombeaux; lorsqu'on croyait que ces âmes brûlées dans les flammes du purgatoire en étaient retirées ou du moins recevaient du soulagement par le moyen des messes qui se disaient dans les églises où reposaient les corps qu'elles avaient animés; lorsqu'on croyait que plus ces corps étaient près de l'autel où les messes se disaient, plus les âmes y avaient de part, il était tout naturel de souhaiter d'être enterré dans une église, et le plus près du maître-autel que faire se pouvait. Mais aujourd'hui qu'il est de foi que les prières des vivants ne sont d'aucune utilité aux morts, aujourd'hui que nous avons aboli la messe et rejeté les superstitions, que viennent faire les cadavres dans les églises? Empoisonner l'air que les vivants y respirent, et porter par ce moyen dans leur sang le levain de diverses maladies. Il n'y a point d'église, surtout dans les grandes villes comme Londres, où l'on ne sente une odeur infectée dans des jours pesants où l'air ne circule pas. Pourquoi les guerres sanglantes ont-elles été si souvent suivies de la peste? Par la même raison, parce que l'air corrompu par la multitude des cadavres donnait la mort aux vivants ¹. »

Vous jugez bien, Monsieur, que la sépulture dans l'église s'achète ordinairement, et que les places les plus honorables se paient assez cher. Si cette manière d'ensevelir fait mourir bien des gens, elle en fait aussi vivre d'autres. Le profit qui en revient a beaucoup contribué à introduire cet abus, et apparemment le fera durer encore bien longtemps.

¹ *Bibliothèque raisonnée*, tome XLIII, p. 148.

SEPTIÈME PARTIE

DISSERTATIONS

SUR

L'HISTOIRE LITTÉRAIRE

A. ORIGINE DE L'IMPRIMERIE, ET BIBLIOGRAPHIE.

I

LETTRE SUR UN ANCIEN LIVRE IMPRIMÉ A BALE AVEC LA DATE DE 1444.

(Circonstances qui prouvent que sa vraie date est 1494. — Lettre de Belzébuth au clergé du quinzième siècle. — Trait analogue du *Livre des saints Anges*.)

(*Bibliothèque Germanique* d'Amsterdam, année 1734, tome XXIX.)

MONSIEUR ,

J'ai toujours compris que la *Bibliothèque germanique* ne se borne pas à rendre raison des livres nouvellement imprimés en Allemagne. Les ouvrages anciens et rares qui parurent dans ce pays-là, dès les commencements de la découverte de l'imprimerie, sont aussi du ressort de ce journal. J'ai détéré, dans la bibliothèque publique de notre ville, un bouquin qui m'a paru

mériter l'attention des curieux, et par sa matière, et par l'année de l'impression. Je vais donc vous le faire connaître, persuadé qu'il doit être rare dans votre pays.

Voici le titre du livre dont il s'agit : *Reformatorium vite, morumque et honestatis clericorum saluberrimum, cum fraterna quadam resipiscendi à viciis exhortatione, et ad penitentiae portum applicandi admonitione : cum expressione quorundam signorum ruine et tribulationis ecclesie.*

C'est un petit in-8° qui a appartenu à Simon Goulart, ancien ministre de Genève. A la fin de l'ouvrage on retrouve encore le titre, répété de cette manière : *Explicit feliciter Reformatorium vite morumque clericorum, etc., in urbe Basilea per Michaëlem Furter impressorem salubriter consummatum. Anno incarnationis Dominice M. CCCC. XLIII, in Kathedra Petri.* Ces derniers mots de *Kathedra Petri*, désignent apparemment le 22 février, où l'on trouve dans l'almanach *la Chaire de Saint-Pierre*.

Mais il importe peu de savoir au juste le jour que cet ouvrage fut achevé d'imprimer; le point essentiel c'est d'en connaître l'année. On lit nettement, dans les exemplaires qui restent de ce livre, qu'il fut imprimé en 1444. Si cette date est exacte, voilà le premier ouvrage imprimé avec quelque régularité. Ce n'est plus Mayence ou Harlem qui auront donné la naissance à ce bel art, ce sera la ville de Bâle. Faust et Coster en doivent céder la gloire à Michel Furter. Cet imprimeur est cité sous l'année 1494. (Voyez le tome I^{er}, page 253, des *Annales typographiques* de Maittaire, édition de 1733, à Amsterdam, chez P. Humbert.)

Il y a environ vingt ans que quelque savant de Halle en Saxe, ayant déterré un exemplaire de ce *Reformatorium*, n'hésita point à décerner à la ville de Bâle tout l'honneur de la découverte de l'imprimerie. Ce paradoxe se trouve dans un des volumes des *Actes littéraires* de Halle, et dans un *Recueil d'Observations* de Daniel Francus. Je n'ai point ces ouvrages, ainsi vous me dispenserez de vous citer précisément l'endroit où cela

se trouve. Je ne vous allègue ceci que sur le rapport d'autrui ; mais j'ai de bons garants de ce que j'avance.

Vous voyez assez, Monsieur, que rien n'est plus hasardé que ce nouveau système sur la découverte de l'imprimerie. Il ne saurait se lier avec tout ce qui nous reste de monuments historiques sur les commencements de cet art. Pour détruire entièrement la pensée de ces Messieurs de Halle, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur notre *Reformatorium*, qui est trop bien imprimé pour pouvoir être regardé comme un des premiers essais de cet art. Mais comme cette preuve n'est sensible qu'à ceux qui ont sous leurs yeux le livre même, en voici quelques autres dont tout le monde pourra sentir également la force.

J'ai déjà dit que ce livre a un titre au commencement ou au frontispice, et chacun sait que les premiers livres imprimés marquaient seulement à la fin de l'ouvrage quel en était le sujet, avec ces mots qu'ils avaient imités des manuscrits : *Explicit feliciter*, etc. Il n'est donc pas de la plus ancienne date de l'impression.

Une autre manière de nous assurer de la fausseté de la date en question, c'est d'examiner quand vivait ce Michel Furter. Les curieux ont plusieurs livres donnés au public par cet imprimeur, depuis 1480 jusqu'en 1510. Il faut donc nécessairement que le *Reformatorium* ait été imprimé dans cet intervalle. D'ailleurs on ne connaît aucun autre livre imprimé à Bâle avant 1475.

Autre indication qui nous aidera beaucoup à fixer cette date. On trouve dans le milieu du livre une lettre du juriconsulte Sébastien Brand à l'auteur de l'ouvrage. En voici le titre : *Venerabili viro magistro Jacobo Philippi, sacre pagine baccalario formato dignissimo, insignis ecclesie Basileensis Plebano bene merito, Sebastianus Brand humilis utriusque Doctor S. D. P.*

Sébastien Brand ou Brant, littérateur fort connu, est né environ l'an 1458 : donc il n'a pas pu avoir écrit une lettre d'approbation à un auteur dont l'ouvrage aurait été imprimé dès

l'an 1444. — C'est le même savant qui a célébré l'invention de l'imprimerie en Allemagne par ces deux vers :

Quæ doctos latuit Græcos, Italosque peritos,
Ars nova Germano surgit ab ingenio.

Cette lettre de Brand nous apprend aussi le nom de l'auteur du *Reformatorium* : c'est Jacques Philippi, bachelier, et curé de Bâle. On sait qu'il desservait l'église de Saint-Pierre, qui est la seconde paroisse de cette ville. Il était un peu plus âgé que Brand; sa patrie était Fribourg en Brisgau, ou quelque village voisin. On trouve son nom pour la première fois en 1463 dans les actes de la Faculté de théologie de Bâle : il paraît qu'alors il n'avait aucune cure. Les registres de l'Université parlent encore de lui en 1491, et lui donnent le titre de *Plebanus*. Il faisait alors ses exercices académiques pour prendre le degré de docteur.

Après ces éclaircissements, il me paraît assez vraisemblable que notre *Reformatorium* a été imprimé en 1494. L'imprimeur ayant marqué la date en caractères latins, rien n'était plus facile que de mettre un L au lieu d'un C, c'est-à-dire que voulant marquer MCCCCXCIIII, on aura mis à la place MCCCCXLIIII. On sait que, dans le caractère gothique, le C et l'L se ressemblent beaucoup.

La méprise est facile. On a dans la bibliothèque de Genève une vieille traduction du *Fasciculus temporum*, faite par Pierre Farget, de Lyon, sous le titre de *Fardelet Historial*, où la plupart des gens lisent à la fin : M. CCCC. XLV, quoiqu'il y ait M. CCCC. XCV. C'est le caractère gothique qui cause cette méprise.

La date que je voudrais donner à notre *Reformatorium* est précisément le temps que Brand, qui a approuvé le livre, faisait le plus parler de lui. Trithème ayant fini, en 1494, son livre *De viris illustribus*, dit de Brand, que c'est un savant qui suâ eruditione atque lucubrationibus Basileam, inclytam Germanicæ urbem,

mirum in modum exornat. Je trouve encore dans le catalogue de la bibliothèque d'Heilsbronn, que Sébastien Brand fit imprimer à Bâle, en 1494, un livre dont voici le titre : *Clarissimi viri jurium doctoris Hemmerlin, Cantoris quondam Thuricensis, variæ oblectationis Opuscula et Tractatus, Hermanno Archiep. Coloniensi dicati, a Sebast. Brant. Basileæ 1494.* Celui qui a publié ce catalogue dit là-dessus : « *Hoc in libro plures Romanæ Ecclesiæ abusus mirâ libertate perstringuntur.* » Vous verrez bientôt que le *Reformatorium* auquel Brand donne, dans sa lettre, une approbation entière, est monté sur le même ton.

Je m'aperçois, Monsieur, que rien n'est plus ingrat que ces sortes de discussions pour rétablir une date. Ceux qui ont un peu fréquenté les bibliothèques, savent que l'année de l'impression est mal marquée dans quantité d'anciens livres. Le meilleur, dira-t-on, est de l'y laisser telle qu'elle est, sans s'en embarrasser; par-là on s'épargne de la peine, et on épargne de l'ennui au lecteur. J'avoue que ce serait perdre son temps que de vouloir corriger toutes les fausses dates des anciennes éditions. Mais celle dont il s'agit est d'un genre particulier : c'est une antidate des plus captieuses, et qui approche beaucoup de la vraie époque de l'invention de l'imprimerie. Elle la devance de si peu d'années, qu'on pourrait facilement s'y méprendre, et la chose est effectivement arrivée.

Après tout, direz-vous, Monsieur, si quelqu'un vous sait gré de cet éclaircissement, ce ne sera pas du moins Messieurs de Bâle. Cette date du *Reformatorium* leur servait de titre pour disputer, à la ville de Mayence et à celle de Harlem, la découverte de l'imprimerie. Ils ont même trouvé des avocats à Halle qui ont plaidé pour eux. C'est donc mal leur faire sa cour, que de travailler à prouver que leurs titres ou leurs actes sont faux.

Mais, Monsieur, vous pouvez être tranquille là-dessus. Il est bon de vous dire comment les savants de Bâle regardèrent la dissertation de Halle, qui leur attribuait la gloire d'avoir imprimé

les premiers : ce fut avec la dernière indifférence; ils virent de sang-froid des étrangers s'échauffer pour leur déléguer un honneur qu'ils ne recherchaient pas. Ils allèrent même jusqu'à rire de la facilité avec laquelle quelques gens de lettres se laissaient imposer à une simple antidate. Ces Messieurs ne se sont pas même contentés d'en rire sous cape : ils ont déclaré nettement que leur ville renonçait à une gloire qu'ils ne croyaient pas qu'elle eût méritée. Le célèbre M. Iselin, professeur en théologie, a donné là-dessus un éclaircissement des plus désintéressés, dans le *Dictionnaire historique allemand* de Bâle; je crois que c'est à l'article *Imprimerie*. C'est même sur les mémoires qu'il a eu la bonté de me fournir que j'ai essayé de remettre en 1494 la véritable date du *Reformatorium*.

Pour vous tirer de l'ennui que cette sèche discussion vous aura causé, je crois qu'il n'y a qu'à copier quelques endroits de ce *Reformatorium* de Philippi. C'est un livre écrit dans un très-bon dessein. D'un bout à l'autre on voit un homme de bien qui gémit des désordres du clergé : il dépeint les ecclésiastiques de son temps avec les couleurs les plus vives : il ne les ménage nullement, et on doit bien lui tenir compte de son courage.

Voici un échantillon par où vous pourrez juger de la pièce. Il raconte qu'un prêtre débauché étant revenu de l'enfer, pour exhorter un de ses compagnons de débauche à mener une vie plus chrétienne, en rapporta une lettre du diable pour le clergé d'alors, dont voici la teneur :

« *Beelzebub, princeps demoniorum et dux tenebrarum, cum satellitibus suis, omnesque tartaree potestates, — archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prepositis, presbiteris, ceterisque ecclesiarum rectoribus, suis carissimis amicis, — nunc et in evum tartareas salutes et inviolate societatis federa, que dissolvi non possint in eternum!*

« *Magna fiducia nobis est in amicitia vestra, amici carissimi, « multum vobis gratulamur quod sentitis optime nobiscum, et « que nostra sunt diligenter queritis et procuratis, ubique tuendo*

« atque fovendo quicquid ad jus nostrum pertinere cognos-
 « citis. Sciatis ergo universitati nostre vos multum esse accep-
 « tos, multaque gratiarum actione studia vestra prosequimur :
 « eo quod infinite multitudines animarum per ministerium ves-
 « trum, vite exemplum, atque negligentiam faciendi in populis
 « opus Dei, a via veritatis abducte et relicte, cottidie nobis cap-
 « tive adducuntur : unde et regni nostri potentia magnifice ro-
 « boratur. Perseverate ergo, tanquam fideles et intimi nostri, in
 « amicitia nostra, per opus quod cepistis ac tenetis, quia pro-
 « fecto parati sumus pro his omnibus rependere vobis retri-
 « butionem condignam, et mercedem cõngruam in inferioribus
 « inferni. Valet, et salus nostra sit vobiscum in eternum. »

J'allais finir ici par le compliment ordinaire; mais je m'aperçois que mes offres de service ne figureraient pas bien si près de celles du diable. Pour laisser donc quelque distance entre deux, je m'avise de transcrire ici un passage d'un vieux auteur qui n'assortira pas mal la lettre de Beelzebub. C'est un portrait des ecclésiastiques du quatorzième siècle, qui se trouve dans un ancien livre que l'on conserve avec soin dans la bibliothèque publique de Genève, parce que c'est le premier ouvrage imprimé dans cette ville. Il est de 1478, et a pour titre : *Livre des saints Anges*. L'auteur suppose que le bon ange d'un ermite l'exhorte à aller dans le monde prêcher à chaque ordre de gens pour les corriger de leurs dérèglements. Le chapitre des gens d'église vient à son tour. Pour ne pas nous en rapporter uniquement au témoignage de l'esprit malin, il sera bon d'entendre aussi là-dessus un ange de lumière. Voici donc les instructions qu'il donne à son ermite avant que de l'envoyer en mission :

« Tu diras aux prélats, que comme il soit ainsi qu'ils soient
 « donnez aux aultres en exemple de bonne vie, qu'ils en ont
 « par leur mauvais exemple trop perdus et menez jusques aux
 « portes d'enfer... ils ont laissé les povres mourir de faim...
 « ils ont dependu le patrimoine de Jesus-Christ en abomina-

« bles œuvres, en orde goule et des puantes delectations de
 « leur char, en vestemens et chevaux excessifs, en folies, en
 « compagnies de ruffians et ors ribaux... Regardez les encore
 « comme ils sont cruels tirans a leurs subjects, en tant que
 « tout le monde confesse que la plus cruelle Seignourie qui
 « soit, c'est la Seignourie des Ecclesiastiques. Et qu'il soit
 « ainsi que de Dieu ne leur soit point ottroie toute prosperite
 « d'enfans, mais leur est deffendue pour eschever toute espece
 « davarice, toutefois en ont ils, et ainsi comme les seculiers
 « habudent en enfans. Et pour ce ils erracheroient volontiers
 « les entrailles de leurs subjects, pour donner à leurs cham-
 « brières ou enfans et amis charnels... Et les chetifs prebtres
 « vivent sans quelque devocion, sans oroisons, sans charite,
 « sans pitie, sans misericorde. Et les trouveras avec les hommes
 « dissolus, oiseux, scandaliseurs... Sur tous autres hommes
 « presumptueux, orgueilleux, avaricieux, vindicatifs, charnels,
 « publiques concubinaires, malicieux et deshonnètes, ors par-
 « liers jurant laidement.... Ils vont par les rues et par les pla-
 « ces, levans les yeulx aux fenestres a contempler les Dames...
 « Jamais ne parlent se non damours charnelles, et de femmes
 « sans vergongne... Et quand ils ont le ventre plein de nobles
 « viandes et bons vins, ils crient à tout le monde, disans que
 « tants et tels sont les travaux quilz passent nuyt et jour pour
 « la Sainte Eglise, que cest merveilles... Les maulx diceux, dit
 « le Saint Ange, sont tant grands et tant horribles, que ja sont
 « montez jusques au ciel a la Majeste divine. Et leur diras que
 « sils ne samendent, notre Seigneur leur appareille finale-
 « ment en la court souveraine prisement de peuple quil ne
 « leur obeira ne les prisera ung ail, mais deux se truffera et
 « les poursuivra jusques a la mort. Lequel peuple sera favorise
 « par les Princes et Seigneurs de la terre, qui de tout leur
 « cuer se esmouvent encontre eulx. Et après ce leur appa-
 « reille la mort perdurable et paine inestimable... »

Je ne doute point, Monsieur, que vous n'ayez quelque curio-

sité de savoir qui est cet honnête homme qui parle si franchement. C'est un cordelier nommé François Eximenes. Il y a beaucoup d'apparence que c'est le même que François Ximènes de Girone, qui fleurissait vers la fin du quatorzième siècle, et fut évêque d'Elne ou Perpignan, avec le titre de patriarche de Jérusalem. Dupin, dans sa *Bibliothèque ecclésiastique*, et Cave dans son *Histoire littéraire des écrivains ecclésiastiques*, nous disent « qu'il a laissé des ouvrages de piété, entre autres un livre de la vie angélique. » Il est probable que notre livre n'est pas autre chose que cet ouvrage traduit en français.

II

SUR L'HISTOIRE DE L'ORIGINE DE L'IMPRIMERIE.

(Origine de l'imprimerie dans plusieurs villes. — Les deux Ximènes. — Les deux éditions des *Offices de Cicéron*, par Fust, en 1465 et 1466. — Jubilé de l'invention de l'imprimerie, 1740. — Médaille de Bassier.)

(*Bibliothèque raisonnée* 4^{me} trimestre de 1740, tome XXV. — *Nouveau Journal ou Recueil littéraire*, de Genève, 1740, 2^{me} partie, article 5.)

J'ai lu avec beaucoup de plaisir l'ouvrage de M. Marchand sur *l'origine et les progrès de l'imprimerie*. Il est rempli de recherches curieuses dont le public doit lui savoir gré. La liste qu'il nous a donnée des éditions qui ont précédé le seizième siècle, est la plus complète que l'on eût encore vue. Cependant il n'est pas possible qu'il ne lui en soit échappée quelque une. Pour perfectionner ce catalogue des premiers livres imprimés dans chacune des villes où l'imprimerie s'est établie, il faut, ce me semble, que tous ceux qui font quelque découverte là-dessus la communiquent. Ce n'est que par là qu'on peut achever d'éclaircir l'histoire de l'imprimerie. Voici quelques petites remarques pour commencer à fournir notre contingent.

M. Marchand a bien marqué l'année de l'établissement de l'imprimerie à Genève (1478), mais il n'a pas connu le premier ouvrage qui y a été imprimé. Il dit que ce fut le *Livre de Sagesse*, et il avertit qu'il a tiré ce titre d'un article de la *Bibliothèque Germanique*¹, mais il ne l'a pas lu avec toute l'attention requise, car il y aurait vu que ce premier produit des presses genevoises fut le *Livre des saints Anges*, achevé d'imprimer le 23 mars 1478². Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il pouvait voir la même chose dans la huitième pièce qu'il a insérée lui-même dans la deuxième partie de son *Histoire de l'imprimerie*, p. 94. C'est une digression curieuse de Gabriel Naudé sur la découverte de l'imprimerie, dans son *Addition à l'histoire de Louis XI*. « Le plus ancien livre de Genève (dit-il) est le *Livre des Anges* du cardinal Ximenès. » La Caille a copié cette assertion sur la foi de Naudé, et bien d'autres les ont suivis sans examen. Or Naudé ne se fondait que sur ce qu'il avait lu à la fin du livre cette souscription : « *Ci finit le livre des saints Anges, compilé par Frère FRANÇOIS EXIMINES, de l'ordre des Frères mineurs.* Or *Eximines* et *Ximines* sont le même nom, et le cardinal Ximenès s'appelait *François* et était cordelier.

Cependant cette conformité ne prouve rien, puisqu'on lit à la fin de ce traité qu'il fut composé en 1392, c'est-à-dire quarante ou cinquante ans avant la naissance du cardinal. On avait déjà dit un mot de cet anachronisme dans la *Bibliothèque Germanique*³, mais l'auteur de cet article n'en savait pas alors davantage, et soupçonnait seulement qu'il pouvait y avoir eu deux Ximenès auteurs, de même nom et de même

¹ *Bibliothèque Germanique*, tome XXI, p. 101. Cet article, de M. Baulacre, est imprimé ci-dessus, tome I, p. 450 et suivantes.

² Dans l'article de la *Bibliothèque Germanique* (ci-devant I, 451) on a dressé une liste de sept ou huit livres qui avaient paru à Genève avant 1500. Nous en avons même découvert depuis peu encore trois ou quatre, de sorte que nous pouvons produire dix ou douze volumes de la fin du quinzième siècle.

³ *Bibliothèque Germanique*, XXI, p. 100, ou ci-devant, tome I, p. 451.

habit de religion, mais dans deux siècles différents. Quelques années après, il commença à démêler un peu ces deux Sosies, et trouva un François Ximenès de Girone, qui fut évêque d'Elne ou de Perpignan ; M. Du Pin le place dans le quatorzième siècle, et lui attribue un *Livre de la vie Angélique*, qui pourrait bien être la même chose que le *Livre des saints Anges*¹.

Mais il nous manquait encore la *Bibliothèque Espagnole* de Nicolas Antoine, ouvrage essentiel pour bien connaître les auteurs de cette nation. Nous l'avons acquis depuis peu parmi des doubles de la bibliothèque du roi Louis XV, et il a changé cette dernière conjecture en démonstration. Il nous apprend « que sur la fin du quatorzième siècle fleurissait François Ximenez ou, suivant le langage du pays, Eximenez, de l'ordre des Frères mineurs ; qu'il fut évêque d'Elne en Catalogne, quoique les Frères de Sainte-Marthe l'aient omis dans leur catalogue ; qu'il composa plusieurs ouvrages de dévotion en langue catalane, et entre autres un *de la nature des saints Anges* ; que ce livre fut dédié au maître d'hôtel de Jean, roi d'Aragon, etc. »

Au reste, ce livre est une imitation de la *Hiéarchie céleste* faussement attribuée à Denys l'Aréopagite, et qui doit avoir été fabriquée dans le cinquième siècle : ainsi, en ôtant le *Livre des Anges* au cardinal Ximenès, on ne lui fait pas perdre grand'chose. Ce qu'il y a seulement de passable, ce sont quelques moralités dont le fond est assez bon. Il y a des traits assez vifs contre les mœurs des ecclésiastiques de ce temps-là².

M. Marchand peut donc regarder comme un fait certain, que le premier livre imprimé à Genève est le *Livre des saints Anges* de François Ximenès, évêque d'Elne ou de Perpignan, qui le composa en 1392.

Si nous lui fournissons cet article, nous devons lui rendre la justice qu'il nous a appris la date de l'imprimerie dans plusieurs lieux, même de notre voisinage, comme Lyon, Chambéry,

¹ *Bibliothèque Germanique*, tome XXIX, p. 96 (ci-dessus, p. 318).

² *Bibliothèque Germanique*, tome XXIX, p. 94 (ci-dessus, p. 316).

et quelques endroits de la Suisse, où nous n'aurions pas soupçonné que ce bel art eût pénétré si tard.

Le Père de Colonia doit partager la reconnaissance avec nous. Quand je lus son *Histoire littéraire de Lyon*, je fus fort surpris de voir qu'il n'y fait venir l'imprimerie qu'en 1487¹. Nous avons dans la bibliothèque de Genève un livre de droit, imprimé à Lyon dix ans auparavant; en voici le titre: *Joannis Petri de Ferrariis Practica juris, Lugduno Francie, M.CCCC.LXXVII*. Mais M. Marchand remonte encore plus haut, et nous produit le *Livre de Baudoin comte de Flandres*, etc., imprimé à Lyon dès l'an 1474. C'est donc douze ou treize années qu'il donne de plus à l'imprimerie de Lyon que son bibliothécaire, qu'on sait être si bien intentionné à déterrer toutes les antiquités qui peuvent illustrer cette ville.

De Lyon je suis allé à Vienne en Dauphiné, toujours sur la carte typographique de M. Marchand. J'ai été surpris de voir que, malgré la proximité de ces deux villes, il ne met une imprimerie à Vienne qu'en 1484. Mais nous pouvons rendre à notre ancienne église métropolitaine le même service que M. Marchand a rendu à la ville de Lyon. On conserve dans notre bibliothèque les statuts d'un concile de Vienne imprimés six ans auparavant; en voici le titre: *Statuta provincialia concilii Viennensis, 1478, in-4°*.

M. Marchand nous apprend encore, que *Baudoin comte de Flandres*, le premier ouvrage imprimé à Lyon, fut aussi la première production de l'imprimerie de Chambéry. C'est là ce que nous ignorions entièrement, quoique assez à portée de cette ville. Il y a lieu d'être surpris d'y voir imprimer des livres en 1484, puisqu'on n'y en imprime point aujourd'hui. On ne voit sortir de cette capitale de la Savoie que quelques ordres du gouverneur, ou quelques affiches imprimées.

Notre auteur, qui a fouillé partout, nous apprend que l'im-

¹ *Histoire littéraire de Lyon*, tome II, p. 586.

primerie pénétra jusque dans les montagnes de Gruyère en Suisse, dès l'an 1481 ; et qu'on imprima le *Fasciculus temporum* dans un prieuré de ce pays-là, connu sous le nom de Mont-Rouge : autre surprise pour nous, qui croyions bonnement que la presse n'avait jamais roulé en Gruyère que sur les fromages, pour les rendre plus compactes.

Nous allons, en échange, fournir à M. Marchand un nouvel article du même genre pour son *Spicilegium*, et d'une date encore plus ancienne. On voit dans notre bibliothèque publique, le *Speculum vitæ humanæ* avec cette souscription : « *Exaratus sine calamo, in Villa Beronensi, 1473, in-folio.* » Nous avons été embarrassés quelque temps à reconnaître le lieu de cette impression. Enfin nous avons su qu'à quelques lieues de Lucerne, canton de la Suisse, il y a un bourg appelé aujourd'hui *Munster*, avec une riche abbaye de chanoines réguliers, fondée dans le dixième siècle par un comte de Lentzbourg nommé *Bero* ; ce qui fit donner à ce monastère le nom de *Berona*, ou *Beronense monasterium*. Voilà la clef de *Villa Beronensis*. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'on voit à la fin du livre, que c'est un chanoine même de cette abbaye qui l'a imprimé, et qui apparemment, ayant quelque connaissance de l'imprimerie, en établit une lui-même dans ce monastère. Les caractères sont mal formés et inégaux ; ils sentent tout à fait les premières ébauches de cet art. Mais quelque grossière que soit cette édition, il y a lieu d'être surpris de voir des impressions si hâtives dans les endroits les plus obscurs de la Suisse, et où l'on se piquait le moins de science ; car, à cette date, on n'imprimait pas encore dans Bâle même.

Je n'ai plus qu'une remarque à faire qui regarde les *Offices de Cicéron*, imprimés à Mayence, par Faust aidé de Schœffer son second, et qui parurent deux années consécutives, c'est-à-dire en 1465 et 1466. On est surpris de voir deux impressions du même livre se suivre de si près dans ces commencements. M. Marchand tranche la difficulté, en disant que c'est la même

édition dont on ne fit que rafraîchir la date l'année suivante. « Il paraît par là, ajoute-t-il, que les imprimeurs et les libraires ont commencé de bonne heure de mettre à profit le préjugé vulgaire pour la nouveauté. » Cependant je vous avoue, Messieurs, que j'ai bien de la peine à me persuader que cette petite supercherie soit si ancienne. J'ai voulu m'assurer du fait par moi-même, et j'ai été en état de faire cet examen, ayant eu à ma disposition un exemplaire de chacune de ces deux années.

Il faut avouer qu'au premier coup d'œil ces deux éditions paraissent n'en être qu'une par leur grande ressemblance. Toutes les pages se rapportent exactement l'une à l'autre : le même mot commence toutes les deux, et le même mot les finit toujours exactement. Cependant, après une comparaison plus suivie, on y trouve assez de différences pour conclure en faveur de deux éditions :

1° Quoique les pages se rapportent, les lignes ne sont pas toujours conformes. J'en ai remarqué quelques-unes qui étaient autrement disposées dans l'une que dans l'autre.

2° On trouve des mots en abrégé dans l'un des exemplaires, qui ont toutes leurs lettres dans l'autre. La conjonction *et*, se trouve fréquemment dans la première édition avec ses deux lettres, et dans l'autre elle est souvent exprimée par un simple petit trait à peu près perpendiculaire. Mais pour mieux persuader M. Marchand, il faut donner quelques exemples de ces différences.

Édition de 1465.

Page 5, ligne 14, repitur ¹.

ligne 21, inqrat.

ligne 23, pcreandi causa.

Édition de 1466.

reperitur.

inquirat.

pcreandi ca.

3° Quoique le mot soit composé des mêmes lettres, la figure en est quelquefois différente. Les noms propres dans la première édition commencent ordinairement par une petite lettre,

¹ Les *p* et les *q* des mots abrégés ont la queue traversée d'un trait, qu'on n'a pu représenter ici.

et dans la seconde par une capitale. Dans la page 4, on voit deux fois *panetius* de cette manière; et dans la seconde édition, il a toujours une capitale, *Panetius*. Cette différence revient très-souvent. L'apostrophe fréquente de Cicéron à son fils, varie aussi dans ces deux éditions. La dernière a ordinairement *Marce fili*, comme nous l'écrivions aujourd'hui; et la plus ancienne donne une tout autre figure à cette première capitale: elle ressemble assez à un *omega* renversé. C'est la manière d'autrefois, que nous imitons encore dans la date de nos livres imprimés placée au bas du titre, quoiqu'on l'y défigure un peu.

4^o Enfin on peut remarquer de véritables variantes. On y trouve des mots essentiellement différents pour le sens. A la dernière page des *Offices*, on trouve, par exemple, dans une édition, *dum aberis*, et dans l'autre, *dum abieris*. Il n'en faut pas davantage pour décider la question.

Après avoir collationné de cette manière une partie des *Offices*, j'ai fait la même chose pour les *Paradoxes* qui suivent immédiatement, et j'y ai trouvé les mêmes variétés. Le résultat a été, que le sentiment de M. Marchand sur l'identité de ces deux éditions est lui-même un paradoxe, que toute l'éloquence de Cicéron aurait bien de la peine à rendre probable. Il est vrai que d'autres avaient avancé la même chose il y a longtemps, mais d'un ton un peu moins affirmatif. Chevillier avait dit: « qu'il est bien probable que le volume des *Offices de Cicéron*, daté de 1465, et celui de 1466, sont d'une même impression; » mais il ajoute en même temps, que « pour en être certain, il faudrait les avoir comparés ensemble. » C'est apparemment ce que n'a pas fait M. Marchand; il est trop expert sur ces matières pour s'y être mépris. Il faut convenir que l'on a très-rarement la commodité de faire cette comparaison: il n'y a guère de bibliothèque qui soit fournie des deux éditions, c'est beaucoup quand on possède l'une ou l'autre. M. Marchand peut les

avoir vues successivement; mais il ne les aura pas eues toutes deux sous sa main pour les collationner.

Je ne dois pas omettre de dire que si j'ai été à portée de faire cette comparaison, je le dois à M. Lullin, professeur d'histoire ecclésiastique à notre académie, qui possède l'un et l'autre de ces exemplaires, et a eu l'obligeance de me les confier pour les examiner chez moi à loisir. Ils lui proviennent de la belle bibliothèque du conseiller Alexandre Petau: on y voit encore son nom et ses armes. Ces deux exemplaires sont sur de très-beau vélin, et très-bien conservés. Le nom du premier possesseur paraît aussi à la fin de l'édition de 1466 ¹.

Peut-être trouvera-t-on que ces détails sont un peu minutieux, mais on voudra bien considérer que la présente année est privilégiée pour creuser un peu cette matière, car il y a précisément trois siècles que l'on conçut le premier dessein d'imprimer, et on a célébré en Allemagne une espèce de jubilé pour conserver la mémoire de cette découverte. Nous y avons aussi pris part dans notre ville.

Ce jubilé est cependant venu un peu trop tôt, et il aurait été mieux à sa place si on l'eût renvoyé au milieu du siècle, avec celui de Rome. La véritable époque de l'établissement de l'imprimerie est en 1450, ou mieux encore en 1452 que l'on trouva les caractères mobiles. C'est ce que M. l'abbé Salier a fort bien prouvé dans une assemblée de l'Académie des inscriptions à Paris, en avril 1739.

M. Jean Dassier, notre concitoyen, très-habile graveur, a donné au public une très-belle médaille sur l'imprimerie. On voit d'un côté les têtes des deux premiers inventeurs de cet art avec leurs noms autour, IOH. GUTTENBERG. IOH. FAUSTUS. Dans l'Exergue, *Typographiæ Inventores Magontiaci, MCCCCXL*. Au revers, une femme assise sur un ballot de papier auprès d'une presse d'imprimerie. Pour devise, *Ars victura dum litteris ma-*

¹ M. Baulacre donne ici cette *souscription*, et fait remarquer le jour qu'elle jette sur la fin de la vie de Faust. Il y reviendra dans la dissertation suivante.

nebit pretium. Et dans l'exergue, Anno Typ. Sæcul. III. grata posteritas excudit. MDCCXL.

Note additionnelle.

Dans sa Lettre sur la découverte de l'imprimerie publiée dans le *Nouveau journal ou Recueil littéraire* de Genève, M. Baulacre donne les noms des trois éditions genevoises du quinzième siècle découvertes depuis son article publié en 1731 dans le tome XXI de la *Bibliothèque Germanique* (ci-dessus tome I, p. 450). Ce sont :

Le roman de Fier-à-Bras, 1478, in-folio.

Breviarium Gebennense, 1487.

Antonii Champion, Episcopi Gebennensis, Constitutiones Synodales, 1493, in-8°.

Il ajoute que la bibliothèque de Genève possède un des premiers essais d'impression au moyen de lettres taillées à rebours sur des planches en bois. C'est une portion du premier chapitre de la Genèse en allemand. M. d'Uffenbach, magistrat de Francfort-sur-le-Mein, possesseur de la planche même, en donna une empreinte à M. Vernet, professeur et recteur de notre académie, qui l'a mise dans notre bibliothèque. Voici le titre que l'on voit dessus : *Typus tabulæ lignæ cui litteræ, vel potius lineæ integræ, insculptæ, insigne primæ artis typographicæ inventionis monumentum, quod in suâ asservat bibliothecâ Zach. Conr. ab Uffenbach.*

III

RECHERCHES SUR JEAN FAUST OU FUST, LE PREMIER
IMPRIMEUR DE MAYENCE.

(Une note manuscrite sur un livre imprimé par Faust, qui est à la bibliothèque de Genève, aide à connaître l'époque de sa mort. — Très-vieille Bible imprimée, achetée à Annecy, provenant de la bibliothèque du président Favre : son prix. — Schœffer. — Guttemberg.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1745. — *Bibliothèque raisonnée*, 3^{me} trimestre de 1745, tome XXXV, 1^{re} partie.)

MONSIEUR,

Vous savez que Jean Faust, ou Fust, comme d'autres l'écrivent, passe pour un des principaux inventeurs de l'imprimerie. Son nom a paru avant aucun autre dans les premiers livres imprimés : il y a là de quoi l'immortaliser. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que l'on nous a conservé très-peu de particularités sur cet homme illustre.

On sait seulement qu'il était orfèvre de profession, quoique d'une bonne famille de Mayence. Jean Fust, son frère, était bourguemestre en 1461. Leur famille était originaire d'Aschaffembourg. M. Marchand, dans son *Histoire de l'imprimerie*, a ramassé tout ce que l'on peut savoir de cet illustre Allemand, qui a fait tant d'honneur à sa nation. Il nous a même appris que les descendants de Fust, reçus parmi les familles patriciennes de Francfort vers la fin du seizième siècle, s'y sont perpétués jusqu'en 1704, et peut-être au delà, et que deux d'entre eux se sont rendus illustres par leurs écrits.

M. Marchand, qui nous a rassemblé tout ce qu'il a pu découvrir de la vie de Fust, avoue qu'il ne peut rien nous apprendre de sa mort ; il n'a pu trouver aucun mémoire sur cet article, et il est réduit à tâtonner là-dessus.

« On ne voit plus le nom de Fust, dit-il, sur aucune édition, après celle des *Offices de Cicéron*, achevés le 4 de février 1466, et la première avec le nom de Schœffer seul, est du 8 octobre 1467. Il est donc fort apparent que Fust mourut peu auparavant, en 1466 ou 1467¹. » La conjecture de M. Marchand paraîtra encore plus vraisemblable, si l'on descend plus bas. Voici encore deux ou trois livres où il ne paraît d'autre nom que celui de l'associé de Fust : *Institutiones Juris civilis cum Glossis*, 1468; *Thomæ de Aquino Quæstiones*, etc., 1469; *Valerius Maximus*, 1471; *Augustinus, de civitate Dei*, 1473. Ces trois ou quatre livres sont imprimés à Mayence par Schœffer seul.

Il est surprenant qu'aucun auteur ne nous ait rien dit de plus précis sur la mort d'un homme qui s'est rendu aussi célèbre. Personne n'a eu soin de nous apprendre ce qu'il devint. On peut dire que nous ne savons ni où, ni quand il a fini ses jours. Quoiqu'il ne soit pas fort important d'en être instruit, il me semble que tout ce qui regarde cet habile artiste, à qui la république des lettres a de si grandes obligations, doit paraître intéressant. Je suis sûr, Monsieur, que les curieux comme vous sauraient gré à celui qui leur fournirait quelques documents sur la mort de Fust; c'est ce que je vais essayer de débrouiller. Je me flatte qu'à l'aide de quelques recherches, que je soumets à votre jugement, je pourrai indiquer le lieu où Fust a fini ses jours, la date de cette mort, et jusqu'au genre de maladie qui lui a ôté la vie.

On voit dans la bibliothèque de Genève deux anciens exemplaires des *Offices de Cicéron*, imprimés à Mayence par Fust en 1465 et 1466; ils sont sur de très-beau vélin, et très-bien conservés. Celui de 1466 avait appartenu à messire Louis de la Vernade, chancelier du duc de Bourbon, et il le tenait de la main de Fust, qui lui en avait fait présent. Voici ce qu'il avait écrit au-dessous de la souscription de l'imprimeur, et qu'on y lit encore fort distinctement.

¹ *Histoire de l'imprimerie*, p. 46.

Hic liber pertinet michi Ludovico de la Vernade, Militi, Cancellario Domini mei Ducis Borbonii et Alvernie, ac Presidenti Parlamenti lingue Occitanie, quem dedit michi Io. Fust supra-dictus, Parisiis, in mense Julii, Anno Domini M.CCCC.LXVI, me tunc existente Parisiis pro generali reformatione totius Francorum regni.

On avait déjà publié cette note manuscrite dans la *Bibliothèque raisonnée*, en donnant la notice de ces deux éditions des *Offices de Cicéron* ¹. On l'avait communiquée au public, dans la pensée qu'elle pourrait être de quelque usage pour l'histoire de l'imprimerie; mais peu de personnes ont aperçu tout ce qu'on en pouvait tirer. Je vous avouerai même, Monsieur, que je fus un peu prévenu contre cette note la première fois que je la lus. Je ne comprenais rien dans le titre fastueux que prend le possesseur du livre; il se donne pour un homme chargé de remédier à tous les abus qui se commettaient en France. Quel est donc ce réformateur général du royaume, disais-je en moi-même? Ce Monsieur de la Vernade ne fait-il pas un peu trop l'important?

J'ai fait quelques perquisitions pour connaître mieux le personnage, et je n'ai pas découvert grand'chose. J'ai seulement trouvé dans les *Mélanges de Baluze* un Charles de la Vernade, maître des requêtes à Paris, dont il est fait une mention honorable dans des instructions que Charles VIII donne à des ambassadeurs qu'il envoyait à Rome en 1484 ². Il y a apparence qu'il était fils de notre Louis de la Vernade. Mais quelque figure que cette famille puisse avoir fait dans la robe, on ne voit point encore comment un Chancelier du Bourbonnais pouvait avoir été chargé de la réformation générale de la France.

Ne pouvant point deviner cette énigme, qui n'était même qu'une pure curiosité qui ne semblait mener à rien, je m'en tins à ce qu'il y a de clair dans la note manuscrite. Elle nous

¹ *Bibliothèque raisonnée*, tome XXV, p. 282 (ci-dessus, p. 325, note),

² *Baluzii Miscellanea*, tome VII, p. 572.

apprend que Fust était à Paris en juillet 1466, qu'il y était venu pour débiter ses *Offices de Cicéron*, et qu'il en donnait quelques exemplaires à des seigneurs pour acheter par là leur protection.

Voilà déjà des particularités qui ne se trouvent point ailleurs, et je doute que qui que ce soit nous ait rien appris de Fust postérieurement à cette date. Mais, Monsieur, lorsque je ne pensais plus à cet imprimeur, ni au patron qu'il avait voulu se procurer par son présent, le hasard m'a mis entre les mains un livre nouveau où j'ai trouvé bien des éclaircissements sur ce qu'il y avait d'obscur dans la petite note de la main de M. de la Vernade.

Vous avez vu, sans doute, l'*Histoire de Louis XI* par M. Duclos de l'Académie des Inscriptions, qu'on a publiée en France il n'y a pas longtemps. J'y ai trouvé le commentaire de ces paroles obscures : *me tunc existente Parisiis pro generali reformatione totius Francorum regni*, et en même temps la condamnation du jugement précipité que j'avais fait de ce seigneur, comme ayant un peu trop enflé ses titres.

« En 1466, dit M. Duclos, il se tenait une assemblée à Etampes pour la réformation de l'Etat. On était convenu, par le traité de St-Maur, qu'on nommerait trente-six personnes notables, savoir : douze prélats, douze gentilshommes et douze magistrats, pour travailler à la réformation de l'Etat. La contagion qui affligeait Paris avait retardé l'exécution de cet article, mais enfin les réformateurs, au nombre de vingt et un, ouvrirent leurs assemblées à Paris le 15 juillet 1466 ¹. »

Le nom des commissaires vient ensuite. La Vernade, Chancelier du Bourbonnais, s'y trouve des premiers. Le chef de la commission était le comte de Dunois; il devait toujours être présent, et approuver ce qui serait réglé à la pluralité des voix. L'assemblée fut transférée à Etampes, à cause de la contagion qui régnait toujours à Paris.

¹ *Histoire de Louis XI*, tome II, p. 23.

M. Duclos nous décrit cette année-là comme fort funeste à la France. La récolte fut perdue, et la peste, suite ordinaire de la disette, désola cruellement Paris et les environs. Dans les seuls mois d'août et de septembre, il périt quarante mille personnes.

La circonstance n'était guère favorable pour un imprimeur qui avait apporté des ouvrages curieux à vendre à Paris. Ce que j'y vois de plus triste, c'est que, suivant toutes les apparences, le pauvre Fust se trouva enveloppé dans cette mortalité. Nous avons vu qu'il était à Paris en juillet 1466 : au mois d'août et de septembre, la peste emporte un prodigieux nombre de personnes dans cette capitale ; il est vraisemblable que Fust n'aura pas su se retirer à propos. Un homme qui a de précieuses marchandises dans un lieu, ne sait pas s'en arracher quand il le faudrait ; et, quand le danger est imminent, et qu'on voudrait se sauver, on ne le peut plus. Ce qui rend cette conjecture fort probable, c'est que, depuis cette époque, il n'est plus fait mention de Fust ; s'il est mort de cette manière, il ne faut pas être surpris de ce qu'aucun auteur contemporain ne nous a rien dit de sa mort. On sait que le sort de ceux qui meurent de la peste est ordinairement le plus ignoré, à cause de la confusion qui règne dans ces tristes conjonctures. Un étranger surtout, enveloppé dans une semblable désolation, n'est remarqué de personne.

Si Fust a fini ses jours si tragiquement, comme il y a tout lieu de le croire, avouez, Monsieur, qu'il a essuyé de rudes traverses. Après qu'il eut vendu à Paris plusieurs exemplaires de sa Bible, qu'il avait achevée en 1462, sa patrie fut désolée. Il s'éleva de grands troubles à Mayence sur la fin de cette même année. Deux concurrents se disputèrent cet archevêché¹. Adolphe de Nassau surprit la ville, la mit au pillage, tailla en pièces plus de quatre cents bourgeois. Ceux qui n'y périrent pas, prirent la fuite. Tout le commerce fut interrompu ; le travail de

¹ Adolphe de Nassau, et Diétherick d'Isembourg.

Fust et de son associé cessa pendant plus de deux ans. Il rétablit sa presse et la fait rouler en 1465 et 1466. Il est obligé de retourner à Paris pour y vendre ses livres; cette grande ville était fort propre pour débiter le fruit de son travail, surtout à cause de son Université. Mais après un très-petit séjour dans cette capitale, il y meurt tragiquement de la peste. Ce qui restait de ses livres dut même être perdu pour ses héritiers, soit par la difficulté de les retrouver, soit à cause du droit d'aubaine qui a lieu en France ¹.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que le triste sort de Fust donne lieu à faire une objection contre la Providence? Il serait digne du Créateur de l'univers de protéger ces génies inventifs, qui, après bien des efforts et avec un courage que les difficultés n'avaient point rebuté, étaient venus à bout de procurer aux hommes un art aussi utile que l'imprimerie; un art surtout propre à multiplier à l'infini les Livres sacrés, et qui met tous les chrétiens en possession de ce trésor à fort peu de frais. Cependant ces habiles artistes, qui ont si bien secondé les vues de la divinité, sont ceux qui semblent avoir essuyé les plus rudes traverses.

Voilà comment nous raisonnons, quand nous ne regardons que superficiellement les événements de la vie. Mais un examen un peu plus approfondi nous fait juger bien autrement, et ce qui donnait lieu auparavant à une difficulté contre la Providence, devient une preuve de sa sagesse. L'imprimerie, encore dans son berceau à Mayence, fut bouleversée par le sac de cette ville. Quelles furent les suites de ce désastre? Plusieurs ouvriers que Fust et Schœffer employaient, et de qui ils avaient exigé le secret, s'enfuirent de Mayence; ils allèrent porter dans d'autres villes une industrie qui, sans cet accident, aurait été renfermée encore longtemps dans l'enceinte de la maison des inventeurs de l'imprimerie. Les malheurs de Mayence avancèrent donc l'é-

¹ Sur le droit d'aubaine, voyez *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome XIV, p. 244. Édit. de Paris.

tablissement d'un art si utile, en différents lieux de l'Europe. Ce sont donc là des calamités heureuses, et qui favorisent les sages vues de la Providence divine. On doit prononcer sur le désordre et la confusion de Mayence, comme sur la confusion des langues à la tour de Babel. Elle donna lieu à une dispersion et à des établissements qui entraient dans les desseins du Maître de l'univers.

Mes petites remarques sur l'imprimerie auraient été plus à propos il y a quatre ou cinq ans. Il parut en 1740 une prodigieuse quantité d'écrits sur cette matière. On peut dire que c'était alors l'Évangile du jour. On fit une fête dans la plupart des universités d'Allemagne pour célébrer le troisième jubilé de la découverte de l'imprimerie, et les éloges de ce bel art occupèrent beaucoup la presse. Mais on n'a pas laissé depuis ce temps-là de régaler le public de diverses productions, pour répandre de nouvelles lumières sur un sujet qui en avait encore besoin. Nous avons reçu, il n'y a pas fort longtemps, deux volumes de l'Académie des Inscriptions de Paris, où l'on y est revenu plus d'une fois. Vous trouverez dans le tome XIV^e jusqu'à trois mémoires sur l'imprimerie, qui se suivent immédiatement. Le premier roule sur quelques endroits des *Annales typographiques* de Maittaire; le second sur quelques circonstances de l'*Histoire de l'Imprimerie*; et le troisième est la *Notice du premier livre imprimé avec une date certaine*.

Dans le premier de ces mémoires, M. de Boze examine la date d'un livre imprimé à Venise en 1461, par Nicolas Jenson. C'est le *Decor Puellarum*. On fait voir évidemment, contre le sentiment de Maittaire, que cette date est fautive, et qu'il faut nécessairement la reculer jusqu'en 1469. La seule remarque que j'aie à faire là-dessus, c'est que M. Iselin, qui est mort professeur de théologie à Bâle, et qui était aussi de l'Académie des Inscriptions, avait déjà prouvé la même chose dans une dissertation insérée dans le journal qui s'imprime à Neuchâtel, en

Suisse ¹. Quand on compare ces deux pièces, on est surpris de leur conformité.

Dans le second mémoire, M. l'abbé Salier donne la notice d'une ancienne Bible découverte il n'y a pas longtemps, et il en fait l'histoire. M. Boudot, employé dans la bibliothèque du roi, a eu le bonheur de la tirer d'Annecy en Savoie, et l'a cédée au roi, qui l'a placée dans sa belle bibliothèque. Elle n'a aucune indication d'impression ; mais M. l'abbé Salier a de fortes raisons de la croire imprimée à Mayence en 1450. Comme voisin d'Annecy, j'ai eu la curiosité de m'informer de qui le libraire de Paris avait acheté cette Bible. Voici ce que m'a répondu un religieux bénédictin, dont le monastère n'est pas éloigné, et qui a beaucoup de goût pour la littérature :

« La belle Bible qui a été achetée dernièrement pour la bibliothèque du roi de France, est sortie d'Annecy, de la bibliothèque de notre fameux jurisconsulte le premier président Favre. Ses héritiers la vendirent, ou plutôt la donnèrent pour un morceau de pain, à un ecclésiastique de notre diocèse, professeur ou régent de seconde à Annecy, nommé M. Vittoz, qui la revendit au sieur Boudot, libraire de Paris, pour un écu de trois livres. Il l'a mise dans la bibliothèque du roi, et cela lui a valu, dit-on, une gratification de trois ou quatre mille livres. Le bon homme Vittoz vient de demander à son évêque un bénéfice dans les montagnes du Faucigny d'où il est originaire, et il s'y est retiré pour le reste de ses jours. »

Ne soyez point surpris, Monsieur, de la manière dont cette Bible a été payée. Sans parler de la libéralité du prince, qui n'a pas voulu s'en tenir précisément à la valeur du livre, on a vu vendre presque autant des Bibles postérieures à celle-là. Il y a

¹ *Mercur* Suisse, novembre 1734. (Ce recueil mensuel se composait de deux parties, l'une plus petite, intitulée : *Mercur* ou *Nouvelliste Suisse*, était consacrée aux nouvelles ; l'autre, plus considérable, intitulée : *Journal Helvétique*, était exclusivement littéraire, comme les revues modernes : chacune avait sa pagination à part.

un peu plus de vingt ans que, dans une vente publique qui se fit à Paris, la Bible de Mayence de 1462 s'y trouva parmi les livres rares. L'abbé de Rothelin la poussa jusqu'à 3,000 livres; mais le comte d'Oim, ambassadeur du roi de Pologne, renchérit sur l'abbé et l'emporta. Il est vrai que cette dernière Bible de Fust est beaucoup mieux imprimée que la première; mais on sait qu'en matière des premiers essais de l'imprimerie, les plus informes et les plus grossiers sont les plus recherchés, parce qu'ils marquent une date plus ancienne. Avouez, Monsieur, que si ces inventeurs de l'imprimerie revenaient au monde, ils seraient bien surpris de voir l'empressement des curieux pour les premières productions de leur art, dont eux-mêmes avaient honte vingt ans après les avoir produites !

Dans le troisième mémoire de l'Académie des Inscriptions, M. de Boze donne la notice du fameux Psautier imprimé à Mayence en 1457, qui est le premier livre portant une date certaine. L'inscription qui est à la fin apprend qu'il a été imprimé par Jean Fust et Pierre Schœffer, et qu'il fut achevé le 14 d'août. Ce Psautier a des singularités que M. de Boze décrit avec une grande exactitude, et qui donnent beaucoup de jour à l'histoire de l'imprimerie.

L'académicien nous dit, à la fin de son mémoire, que « si Fust et Schœffer ne sont pas absolument les premiers inventeurs de l'art de l'imprimerie, ils sont du moins les premiers et les seuls qui l'aient exercé publiquement jusqu'en 1462, qu'ils donnèrent en deux volumes in-folio cette fameuse Bible encore si recherchée des curieux. »

Avec quelque soin que l'on ait fouillé dans les bibliothèques pour y déterrer les premiers essais de l'imprimerie, on n'en a pu trouver aucun qui porte le nom de Guttemberg. Cependant on convient presque généralement aujourd'hui qu'il doit passer pour le véritable inventeur. Dès l'an 1450 il avait mis la plus grande partie de son bien à chercher le secret de l'imprimerie. Commencant à désespérer du succès, il communiqua le tout à

Fust, son voisin, citoyen de la même ville, dans la bourse de qui il trouva de quoi fournir aux dépenses qu'il fallait encore hasarder pour parvenir à son but. Ils travaillèrent ensemble, et l'on prétend qu'en 1452 ils avaient porté la chose à peu près au point où ils le souhaitaient.

M. Schöpflin, professeur des belles-lettres et d'histoire à Strasbourg, a entre les mains plusieurs pièces originales propres à éclaircir l'origine de l'imprimerie, et qui en font honneur à Guttemberg. Ce sont plusieurs de ses lettres, par où il paraît qu'il avait réellement trouvé les caractères mobiles et sculptés. Peut-être n'étaient-ils qu'en bois, et propres seulement à imprimer des livres d'église en fort grosses lettres. Le Psautier de 1457 est de ce genre. Quoi qu'il en soit, Fust et Guttemberg se brouillèrent en 1455, après avoir travaillé de concert pendant quelque temps, et cette rupture donna lieu à Fust de s'attribuer toute la gloire de la découverte. M. Schöpflin a envoyé un mémoire là-dessus à l'Académie des Inscriptions, dont il est membre : il y a apparence qu'il ne tardera pas à paraître. Ce savant m'a appris qu'il travaille actuellement à l'histoire d'Alsace, en deux volumes in-folio. Le premier aura pour titre : *Alsatia illustrata*, et le second : *Alsatia litterata*. Dans ce dernier, il donnera les pièces qui regardent l'imprimerie. Les lettres de Guttemberg y seront imprimées en allemand et en latin.

Tout le monde sait que le génie de Pierre Schœffer, que Fust s'était associé, et à qui il donna sa fille, contribua beaucoup à perfectionner cet art naissant. C'est lui qui trouva le secret de fondre les caractères, article des plus essentiels dans l'imprimerie. M. de Boze nous apprend que le premier livre qui fut imprimé avec des caractères de métal, fut le *Rationale Durandi*, imprimé à Mayence en 1459. Il me semble, Monsieur, que l'on sait présentement à quoi s'en tenir sur l'histoire et l'origine de l'imprimerie, sur quoi on a tant écrit depuis quelque temps.

Je suis, etc.

IV

LETTRE SUR UNE ANCIENNE ÉDITION DU *Catholicon*
Joannis de Janua, INCONNUE JUSQU'À PRÉSENT.

(L'ancien *Catholicon*, dictionnaire et grammaire. — Les anciennes éditions. — Caractères et date présumée de l'édition qu'un curé de Savoie vendit à la bibliothèque de Genève. — Considérations sur les *incunables*, leurs éditions de dates rapprochées, cependant distinctes, le petit nombre de leurs exemplaires, etc.)

(*Nouvelle Bibliothèque Germanique*, 3^{me} trimestre de 1751, t. IX, 1^{re} partie.)

MONSIEUR,

Un curé de Savoie, curieux d'anciennes éditions, et qui en fait un petit commerce depuis assez longtemps, a apporté à Genève un livre ancien, qu'il a voulu nous vendre. Il est connu sous le nom de *Catholicon*. Si j'avais affaire à tout autre qu'à vous, je commencerais par avertir qu'il ne s'agit pas de cette satire ingénieuse qui porte le même titre, et qui fit tant de bruit du temps de la ligue¹. Notre *Catholicon* fut imprimé plus de cent trente ans avant l'autre, et il est d'une tout autre étendue. C'est un des plus grands in-folio que l'on voie; il est composé de diverses parties, dont la principale est un ample dictionnaire latin, qui était fort en usage dans le quatorzième et le quinzième siècle. Outre ce vocabulaire, on trouve encore une grammaire fort étendue, qui embrasse tout ce qu'un grammairien doit savoir. Voilà pourquoi il porte le titre de *Catholicon*, c'est-à-dire ouvrage universel.

L'auteur était un dominicain, de la famille noble des Balbi, de Gênes. Quand il se qualifie de *Janua* ou *Januensis*, il a voulu

¹ La satire Ménippée de la vertu du *Catholicon* d'Espagne, etc., à Paris 1594.

dire qu'il était Génois. Il acheva son ouvrage l'an 1286. Vous verrez dans le *Dictionnaire* de Bayle que ce religieux savait plus de latin que tous ses confrères ¹. Erasme ne laisse pas, dans divers endroits de ses ouvrages, de se moquer de la mauvaise latinité du dominicain ; mais l'équité veut que l'on fasse attention qu'il a fait entrer dans son dictionnaire plusieurs mots de la basse latinité. Bayle lui fait un mérite « d'avoir su le grec, chose fort rare dans ce temps-là. » Mais s'il savait du grec, il n'en savait guère, comme il paraît par quantité d'étymologies ridicules qu'il a voulu tirer de cette langue, qu'il ne possédait pas assez. C'est ce qu'il avoue lui-même dans un endroit de son livre : « *Hæc difficile est scire, dit-il, præsertim mihi non bene scienti linguam græcam.* Mais vous savez que, dans ce genre de livres, l'imperfection de l'ouvrage et la grossièreté de l'impression n'en diminuent point le prix. Il s'agit d'y voir les différentes tentatives de ces premiers inventeurs de l'imprimerie, et leurs progrès dans cet art. Ce sont de précieux monuments de l'industrie humaine.

On convient que la *Bible* et le *Catholicon* sont les premiers essais des imprimeurs de Mayence. On débite, sur un passage de Trithème qui ne contient que deux ou trois lignes, que les inventeurs de cet art firent d'abord graver un *Catholicon* sur des tables ou des planches de bois, n'ayant pas encore imaginé des caractères mobiles. Le témoignage est des plus positifs ; cependant il y a lieu de douter que cette édition ait jamais vu le jour. De semblables tentatives doivent se faire en petit. On conçoit bien qu'ils purent imprimer avec des planches de bois quelque livre de peu d'étendue, un *Donat*, par exemple ; mais vouloir exécuter la même chose sur un immense dictionnaire, il y avait de la témérité. Il ne paraît pas probable qu'ils aient entrepris, dans ces commencements, un ouvrage qui demandait autant de temps et de frais. Ils étaient déjà épuisés par les dépenses qu'ils avaient faites. Il y a donc apparence qu'ils firent l'essai seule-

¹ A l'article Balbus.

ment sur quelques feuilles, mais qu'ils s'arrêtèrent bientôt. La pensée des caractères mobiles put leur venir alors dans l'esprit, c'est le sentiment d'Orlandi. Ce qu'il y a de certain, c'est que si le *Catholicon* a été imprimé de cette manière, cette édition ne se voit plus nulle part. Je ne parlerai donc que de celles dont il est resté quelques exemplaires dans les bibliothèques.

L'édition ancienne la plus connue est celle de 1460 : cette date paraît au dernier feuillet. Il est vrai que les noms de Faust ni de Schœffer n'y paraissent point ; mais l'année, la forme des caractères et la marque du papier, indiquent assez que ce volume est sorti de leurs presses : on en voit un bel exemplaire sur vélin dans la bibliothèque du roi de France, et un autre semblable dans le curieux cabinet de M. de Boze. Il y en a aussi quelques exemplaires en Hollande.

On a une autre édition du *Catholicon* aussi fort ancienne, et imprimée de même par Jean Faust et Pierre Schœffer. Elle est sur le papier qu'ils employaient. Il est vrai que leur nom n'y paraît point : on n'y voit non plus ni le lieu de l'impression, ni la date. Il y a lieu de soupçonner qu'elle a été faite dans un temps qu'ils faisaient encore mystère de leur art, et que c'est la raison pourquoi ils ne mirent aucune adresse à la fin du livre. Cette édition doit avoir été faite avant 1455, qui était l'année que Guttemberg se brouilla avec les deux autres, et qu'il se sépara d'eux.

Cette édition est fort différente de celle de 1460. Le format est plus grand ; les colonnes d'impression ont deux pouces de plus de hauteur ; le papier en est plus grossier et plus épais. Le partage en deux volumes se fait après la lettre I, et dans celle de 1460 après la lettre H. Enfin, la dernière édition est ornée de quelques rubriques, et dans la première tout est encore noir. M. Marchand a marqué fort exactement en quoi diffèrent ces deux éditions, dans son *Histoire de l'Imprimerie*⁴. Vous pourrez le consulter.

⁴ Dans les additions, p. 134.

Les curieux peuvent voir dans les bibliothèques de Paris quelques exemplaires de cette première édition. Il y en doit avoir un à Sainte-Geneviève, un autre chez les jésuites à leur collège de Clermont, et M. Marchand en possède aussi un qu'il nous a dépeint fort exactement ¹.

Jusqu'à présent on ne connaissait que ces trois exemplaires, mais on vient tout nouvellement d'en découvrir un quatrième, et voici comment. J'avais écrit au P. Beraut, habile jésuite de Lyon, pour le prier de voir dans leur bibliothèque s'il n'y aurait point quelque édition bien ancienne du *Catholicon*, et de nous en donner la notice. Il m'a répondu que leur édition n'était pas assez ancienne pour nous en occuper; mais qu'à leur défaut il avait cru devoir aller fouiller dans les bibliothèques de quelques autres monastères, et qu'il avait heureusement trouvé chez les cordeliers de Lyon un exemplaire de cette première édition. La notice qu'il nous en donne se rapporte parfaitement à celle de M. Marchand. Il n'y a pas longtemps que ces religieux ont fait cette acquisition. Nous aurions souhaité de savoir d'où ils l'ont tiré, mais le P. Beraut les a questionnés inutilement là-dessus: c'est un mystère sur quoi le bibliothécaire n'a point voulu s'expliquer. Il n'est pas fort difficile d'en deviner la raison.

Il était absolument nécessaire d'être au fait de ces deux premières éditions, pour entendre ce que j'ai à vous dire d'une troisième, que je crois qui a été inconnue jusqu'à présent, et que nous avons entre les mains; nous la tenons de notre curé brocanteur. Quand il nous l'apporta, il nous dit que les derniers feuillets, où devrait être la date, y manquaient, qu'ils étaient tombés de caducité; mais que c'était l'édition de 1460, qu'il n'y avait qu'à examiner son livre pour y trouver toutes les bonnes marques d'ancienneté. Il nous parut tel effectivement. Cependant nous répondîmes au vendeur que la perte de ces derniers feuillets ôtait à son *Catholicon* beaucoup de son prix;

¹ *Histoire de l'imprimerie*, p. 23.

qu'il était dans le cas où se trouverait un gentilhomme d'une maison ancienne, mais qui aurait eu le malheur de perdre ses lettres de noblesse.

Nous avons encore répondu à notre curé, qu'à la vérité l'accident des derniers feuillets perdus peut être arrivé naturellement; la vétusté est la cause la plus ordinaire de ces vieux livres imparfaits; mais que quelquefois aussi on les mutile à dessein pour les donner pour plus anciens qu'ils ne sont; que de peur de surprise, il fallait qu'il nous donnât du temps pour bien examiner la chose.

Sans perdre de temps, nous avons incessamment consulté M. de Boze à Paris, et M. Marchand à la Haye, qui nous ont donné toutes les instructions nécessaires. Ils ont ajouté l'un et l'autre une liste exacte de toutes les éditions qui se sont faites de ce livre jusqu'en 1500. Munis de ces secours, nous avons aisément convaincu le curé que son exemplaire n'était point de 1460.

M. Marchand nous apprend d'abord que cette édition de 1460 a les colonnes d'impression hautes de dix pouces, et celle que nous avons entre les mains a deux pouces de plus.—M. de Boze, qui possède un bel exemplaire de cette édition datée, nous donne plusieurs indices pour la distinguer des autres. A la tête de la première colonne on voit cette espèce de titre disposé en deux lignes et en lettres rouges : *Incipit Summa quæ vocant Catholicon, edita à fratre Johanne de Janua, ordinis fratrum prædicatorum.* L'exemplaire de notre curé a ce titre en encre noire.—Celui de M. de Boze est relié en deux volumes, dont le second commence à la lettre I. Le nôtre est en un seul volume, et si on voulait l'avoir en deux, le partage ne pourrait se faire qu'à la lettre K, parce que la lettre I ne commence point au haut d'une page.

Le curé nous a dit, sur cela, que si son *Catholicon* n'était pas de 1460, il devait être encore plus ancien; qu'il savait qu'il y avait une édition qui avait précédé de quelques années, que ce

serait la sienne, et que par là son livre acquérait un nouveau prix.

Il a fallu un examen plus approfondi pour le débusquer de ce retranchement. Nous avons étudié la notice que M. Marchand nous a donnée de cette édition non datée, mais que l'on croit de 1455. Nous avons encore fait attention aux indices que nous donne le P. Beraut de l'exemplaire qui est à Lyon. Il faut convenir que du premier coup d'œil les apparences ont toutes été pour la nouvelle prétention du curé. Le jésuite, qui est un bon géomètre, nous apprend d'abord qu'ayant mesuré fort exactement la hauteur des colonnes imprimées, il les a trouvées de douze pouces et quelques lignes : elles sont précisément de cette mesure dans notre exemplaire. — Chez les cordeliers, le second volume commence par la lettre K : chez nous le partage ne peut se faire non plus qu'à cette lettre. Le papier est le même dans les deux exemplaires, c'est-à-dire un papier fort grossier et extrêmement épais.

Ces conformités nous ont frappé d'abord, mais un examen poussé plus loin nous a fait apercevoir plusieurs différences, qui ne nous permettent pas de confondre ces deux éditions.

M. Marchand, dans son *Histoire de l'Imprimerie*, a marqué plusieurs fautes d'impression qui s'étaient glissées à la lettre A du dictionnaire ¹ : nous avons trouvé qu'elles sont presque toutes corrigées dans notre édition. — Le P. Beraut s'était encore heureusement avisé de compter le nombre des lignes d'une page dans l'exemplaire de Lyon : il en a trouvé soixante-cinq dans la première colonne du livre ; et nous, nous en comptons deux de plus. Voilà la différence des éditions bien constatée.

Le marchand de livres s'est rendu à ces preuves, mais en persistant toujours sur l'ancienneté de son exemplaire. Il le mettait toujours à un fort haut prix, et n'en demandait pas moins de cinquante écus. Nous trouvions la somme trop forte pour

¹ Page 37, dans la note.

une simple curiosité, et que bien des gens regardent comme de pure fantaisie. Nous nous trouvions donc un peu combattus sur cette acquisition, mais cette perplexité n'a pas duré longtemps : un généreux bienfaiteur a incessamment fixé nos irrésolutions, en achetant lui-même le livre et en le donnant à notre bibliothèque.

Il s'agit présentement, Monsieur, de tâcher de deviner la date de notre *Catholicon*, et c'est ce qui paraît assez difficile. Avant toutes choses, je dois m'appliquer à prouver qu'il n'est d'aucune des éditions connues.

M. de Boze nous apprend que Schœffer seul donna une édition du *Catholicon* en 1472. Ne serait-ce point la nôtre? Mais j'ai fait voir clairement la grande conformité de celle que nous avons avec celle de 1455. L'édition de 1460 a divers avantages sur la précédente. Schœffer ne peut qu'avoir choisi la dernière pour faire la sienne. M. de Boze nous marque que cette édition de 1472 ne diffère presque de celle de 1460 que par l'inscription qui se trouve à la fin. On conçoit aisément que Schœffer, habile comme il l'était dans son art, a dû la rendre encore un peu plus correcte.

M. Marchand nous en a fait connaître une autre qui a précédé celle-là, mais qui ne saurait non plus être la nôtre. Voici ce qu'il m'écrivit sur cette édition, dans une lettre du 14 juillet 1750 : « Elle est d'Augsbourg, par Gunther Zainer de Rutlingen, en 1469, grand et immense volume, que pour partager en deux le possesseur avait estropié, et recopié quatre ou cinq lignes à la main pour finir le volume. Toutes les fautes de la première édition s'y trouvent, par la raison que cet imprimeur n'a pas connu, ou n'a pas pu avoir l'édition de 1460, qui est corrigée, et qu'il a copié la précédente. »

Vous ne soupçonneriez pas, Monsieur, que cette mauvaise édition soit la nôtre, si vous faites attention à ce grand nombre de fautes qu'elle a conservées, et à la difficulté de la partager en deux volumes.

Je ne trouve pas d'autre édition du *Catholicon* que dix ou douze ans après. La première qui reparait est de 1483, à Nuremberg, chez Antoine Koburger. Outre qu'on ne saurait placer si tard notre édition, j'ai vu plusieurs livres qui sont sortis de cette presse; ils sont dans un tout autre goût que le nôtre, et le caractère tire fort au gothique. On peut donc soupçonner avec beaucoup de vraisemblance, que notre édition a été ignorée jusqu'à présent, et que notre exemplaire peut passer pour l'unique que l'on connaisse, ce qui doit lui donner beaucoup de prix.

La rareté de cette édition et l'accident qui a emporté le dernier feuillet de notre exemplaire, sont cause qu'il est difficile d'en bien déterminer la date. Je vais hasarder quelques conjectures, sur lesquelles je vous prie de me dire votre sentiment.

Il n'est pas difficile de prouver que notre édition du *Catholicon* est des premiers imprimeurs de Mayence, et il y a même quelque vraisemblance qu'elle peut avoir précédé celle de 1460. Le papier a l'empreinte d'une tête de taureau surmontée d'une croix. Ailleurs on y voit une rosette, autre marque du papier qu'employaient Faust et Schœffer.

La ponctuation en est aussi imparfaite que celle de l'édition de 1455 : dans l'une et dans l'autre on ne voit que le point seul, même dans l'endroit où l'auteur traite *ex professo* de la ponctuation: c'est à la fin de sa grammaire, et immédiatement avant le commencement du dictionnaire. Là il divise la ponctuation en *comma*, ou point avec virgule au-dessus; en *colum*, ou point sans virgule, et en *periodus*, ou point avec virgule au-dessous. Les figures de ces différentes ponctuations sont toutes demeurées en blanc, comme les lettres initiales qui devaient être peintes à la main. Cela sent un art encore naissant, et une imprimerie mal assortie de caractères. La lettre *i*, dans notre exemplaire, a presque partout, au lieu de point, un petit accent aigu, ce qui se remarque aussi dans la première édition non

datée. Ces *i* accentués sont beaucoup plus rares dans celle de 1460.

Dans cette édition datée, l'encre rouge paraît pour la première fois; le titre et l'inscription de la fin sont des rubriques. Dès que ces imprimeurs de Mayence eurent trouvé ce petit ornement, ils l'employèrent toujours partout où il convenait. Aux *Offices de Cicéron* de 1465, non-seulement le titre et l'inscription de la fin sont en rouge, mais encore les titres de tous les chapitres, ce qui y rend les rubriques fort fréquentes. Rien de semblable dans notre *Catholicon*, tout y est en noir.

L'édition datée ayant été un peu raccourcie, en devint plus facile à manier, ce qui n'est pas indifférent dans un livre que l'on feuillette aussi souvent qu'un dictionnaire. Le partage en deux volumes y est aussi fait différemment, et beaucoup mieux que dans notre édition.

Quoique dans notre édition on ait corrigé bien des fautes de la première, il y en est resté encore de bien grossières, qui ont été exactement corrigées dans celle de 1460. En voici, par exemple, une des plus choquantes. Au mot *Addictus* on cite ce vers :

Nullius addictus iurare in verba magistri.

Au lieu de *iurare*, on lit *intrat*, ce qui gâte tout à fait le sens.

De toutes ces remarques il résulte clairement que notre édition est plus parfaite que la première non datée, et qu'elle l'est moins que celle qui a sa date. La conclusion qu'il semble qu'on en pourrait tirer, c'est qu'on devrait la placer entre les deux : elle doit avoir suivi 1455 et précédé 1460.

Ce qui peut encore nous donner le soupçon que cette édition n'est pas postérieure, c'est le papier qu'on y a employé. J'ai déjà parlé de sa marque et de son empreinte, mais il faut à présent en examiner la nature : ce papier est grossier, grisâtre et épais comme une espèce de carton. « Celui de l'édition de

1460, dit M. Marchand, est plus mince et assez blanc. » L'abbé Salier a fait le même raisonnement pour prouver que la Bible, qui a été mise depuis quelques années dans la bibliothèque du roi, a précédé celle de 1462 : « Le papier est mal fabriqué, dit-il, d'une pâte grossière, grise, inégalement distribuée, ce qui le rend clair dans un endroit et épais dans un autre; le papier de la Bible de 1462 est mieux fabriqué. »

Voilà qui semble devoir rendre assez probable la supposition d'une édition moyenne entre celles de 1455 et 1460, et qui serait la nôtre. Mais je vous avoue, Monsieur, que je commence à être effrayé des difficultés qu'on va me faire.

Est-il vraisemblable, dira-t-on, que ces premiers imprimeurs, dans l'espace de sept ou huit années, aient fait plusieurs éditions d'un aussi gros ouvrage que le *Catholicon*? Comment concevoir qu'elles se suivissent de si près, dans un temps où la presse ne faisait presque que commencer de rouler?

J'avoue que la chose est difficile à croire. Cependant elle deviendra probable, si l'on fait attention que dans ce temps-là on tirait peu d'exemplaires d'un livre que l'on imprimait. La raison en est, l'incertitude du débit dans les commencements de cet art, les grandes avances qu'il fallait faire soit pour le papier, qui était encore cher dans ce temps-là, soit surtout pour le vélin, qui était alors la matière la plus ordinaire d'un livre. Il faut penser encore que ces imprimeurs s'étaient épuisés pour la découverte de leur art. Il leur convenait mieux, quand ils faisaient une édition du *Catholicon*, de n'en tirer que quarante ou cinquante exemplaires, sauf à revenir à une seconde dès que la première serait à peu près écoulée.

J'ai dit que le papier était cher autrefois, ce qui devait les rendre retenus sur le trop grand nombre d'exemplaires. C'est ce que l'on peut confirmer par les impressions qui se font encore aujourd'hui en Angleterre. Le papier n'est jamais à un prix modique dans ce pays-là, c'est ce qui fait qu'on y tire

beaucoup moins d'exemplaires d'un livre que partout ailleurs; il arrive assez souvent qu'on se borne à deux cents.

Une autre dépense qu'il ne faut pas oublier, c'est celle des lettres initiales ou capitales. Ceux qui ont manié de ces anciens livres, savent que ces grandes lettres devaient se former à la main avec l'azur et le cinabre. On y employait un peintre en miniature. Ces initiales se trouvaient en beaucoup plus grand nombre dans un dictionnaire que dans tout autre livre, puisqu'il y en a presque autant que de mots latins; nouvelle dépense qui devait encore rendre retenu sur le trop grand nombre d'exemplaires. Les premiers imprimeurs de Rome, pour n'avoir pas eu cette prudence, s'en trouvèrent fort mal : ils avaient tiré jusqu'à onze cents exemplaires du gros Commentaire de Lira, et furent ruinés, comme il paraît par une requête qu'ils présentèrent au pape Paul II, pour avoir quelque assistance¹.

Ces remarques doivent déjà rendre assez vraisemblable cette répétition d'éditions; mais voici quelque chose de plus précis que des raisonnements, ce sont des faits qui ne nous permettront plus d'en douter : M. de Boze nous a donné la notice d'un Psautier très-ancien et très-rare; c'est un in-folio en gros caractères gothiques. C'est la première production de l'imprimerie de Mayence avec une date certaine; elle est du mois d'août 1457. Deux années après, c'est-à-dire en 1459, on vit paraître une édition de ce Psautier, différente de la première. On peut les voir, l'une et l'autre, dans le cabinet de M. de Boze².

Les *Offices de Cicéron* furent imprimés à Mayence en 1465, et l'année suivante 1466. La plupart des auteurs qui ont fait l'histoire de l'imprimerie, étant dans le préjugé ordinaire que dans ces temps-là les éditions ne pouvaient pas se suivre de si près, ont cru que c'était la même, et qu'on n'avait fait que changer un peu l'inscription qui est à la fin; mais on a fait voir clairement, dans un mémoire inséré dans la *Bibliothèque raisonnée*,

¹ *Annales Typographiques* de Maittaire, tome I, page 50.

² *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tome XIV, p. 254.

que ce sont deux éditions réellement différentes ¹. On peut les voir l'une et l'autre dans la bibliothèque publique de Genève, et en faire la comparaison ². Ces deux éditions se voyaient aussi dans la riche bibliothèque Harléienne. Bien plus, dans le catalogue qui fut publié en 1743, on donne la notice de deux éditions différentes de ces *Offices* dans une seule année, c'est-à-dire en 1465. L'une est le n° 5103, qui est sur vélin, et l'autre le n° 5104, qui est sur du papier. On y prouve la distinction de ces deux éditions par la figure différente de plusieurs lettres, et surtout par les abréviations, qui ne sont pas les mêmes. Si Faust et Schœffer ont fait trois éditions des *Offices de Cicéron* dans deux années, comme cela paraît clairement par le catalogue Harléien, on doit être moins surpris que dans l'espace de sept ou huit ans ils aient imprimé trois fois le *Catholicon*.

Il est vrai que c'est un ouvrage d'une beaucoup plus grande étendue, mais c'était en même temps un livre d'un plus grand usage, et dont ceux qui voulaient entendre le latin ne pouvaient point se passer. Il devait être d'un rapide débit. Jugez-en par les fréquentes éditions qui s'en firent dans la suite. Koburger, qui en avait donné une en 1483, le réimprima en 1486. Lichtenstein fit la même chose à Venise en 1483 et 1487. On a encore trois autres éditions de Venise, de 1491, 1495 et 1497.

On est étonné d'entendre parler de plusieurs éditions du *Catholicon*, fort près les unes des autres, presque à la naissance de l'imprimerie; mais ce qui doit diminuer notre surprise, c'est que la même chose est arrivée à la Bible; ces deux livres se ressemblent assez pour la grosseur. On a été assez longtemps dans la pensée que la Bible de Mayence de 1462, dont il y a huit ou neuf exemplaires dans les bibliothèques de Paris, est la

¹ Tome XXV, p. 281 (ci-dessus, p. 323).

² C'est un présent qu'a fait M. Lullin, professeur d'histoire ecclésiastique, et bien d'autres d'un grand prix, comme les sermons de saint Augustin sur du papier d'Égypte, que nous tenons aussi de lui. C'est un MS du sixième ou septième siècle. (Voy. tome I, p. 73, 90, etc.)

première qui ait paru. Naudé et bien d'autres ont été dans cette erreur. Mais on en voit une à Paris au collège Mazarin, imparfaite à la vérité, et qui a perdu son premier volume, mais qui est généralement reconnue pour avoir précédé celle de 1462. Et, depuis dix ou douze ans, voici encore celle que l'abbé Salier a fait mettre dans la bibliothèque du roi de France, qu'il donne pour aussi ancienne que celle de ce collège. L'une et l'autre doivent avoir paru depuis 1452 à 1462. Voilà donc trois éditions de la Bible dans l'espace de dix ans, comme trois éditions du *Catholicon* à peu près dans le même espace. Cette analogie doit rendre ma supposition vraisemblable.

La conséquence n'est pas juste, direz-vous. Au contraire, on pourrait conclure d'une manière opposée. Ces premiers imprimeurs ne sauraient avoir donné tant de livres dans un si petit nombre d'années. Par cela même qu'ils avaient imprimé trois Bibles les dix premières années, ils n'ont pas pu venir encore à bout de trois *Catholicon*. C'est ce qui était au-dessus de leurs forces. En 1459 ils imprimèrent *Rationale Durandi*, et en 1460 les *Constitutions de Clément V*, ouvrage assez considérable. J'ai déjà dit qu'ils avaient fait deux éditions du *Psautier*, l'une en 1457 et l'autre en 1459.

« Demandons-nous présentement, dit là-dessus M. de Boze, s'il est vraisemblable que Faust et Schœffer aient encore imprimé ce grand nombre d'autres volumes, presque tous répétés, qu'on leur attribue si légèrement, et que l'on veut faire remonter à ces premiers temps, souvent sous le seul prétexte qu'ils ne portent ni date, ni nom ¹. »

Cette objection vous paraîtra très-forte; mais je vous prie, Monsieur, de remarquer qu'elle prouve trop : elle va non-seulement à dégrader notre *Catholicon*, mais encore la première édition non datée dont M. Marchand a si bien prouvé l'ancienneté. Il y a plus, c'est que c'est une réfutation indirecte de

¹ *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV. p. 265, édit. de Paris.

tout ce que l'abbé Salier venait de dire en faveur de sa Bible, et qui est rapporté dans l'article précédent de l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*.

Pour faire voir qu'il n'y a rien d'excessif dans le travail qu'on attribue à ces premiers imprimeurs de Mayence, il n'y a qu'à le comparer avec celui de leurs deux élèves, qui allèrent s'établir à Rome quelques années après. Il paraît par la requête qu'ils présentèrent au pape, et que j'ai déjà citée, que dans l'espace de quatre années ils avaient donné près de trente éditions de différents livres, dont il y en avait de fort amples, comme une grande Bible en deux volumes, et le *Commentaire de Lira*. J'avoue que ces réponses ne lèvent pas entièrement la difficulté, mais vous savez que dans le pays des conjectures on est réduit à marcher à tâtons.

Ces fréquentes éditions, qu'il faut supposer pour mettre la nôtre entre la première non datée et celle de 1460, ont donné lieu à une autre conjecture de quelques-uns de nos gens de lettres.

« Après les grands troubles de Mayence qui désolèrent cette ville sur la fin de 1462, disent-ils, les ouvriers de Faust, dégagés du secret à quoi ils s'étaient liés même par serment, se dispersèrent dans divers lieux et y établirent des imprimeries. Le *Catholicon* dont il s'agit peut être une des nouvelles productions de ces nouvelles presses établies dans diverses villes d'Allemagne. Ce nouvel imprimeur aurait dû, à la vérité, faire son édition sur la meilleure, c'est-à-dire celle de 1460, mais apparemment il ne put pas la recouvrer dans le lieu de son refuge. Cependant il n'a pas laissé de mettre, de son chef, quelques améliorations dans son édition. Pour la rendre plus lisible, il a retranché, par exemple, beaucoup d'abréviations. Quoique le papier soit le même qu'employait Faust, il n'aura pas été difficile à cet ouvrier dispersé d'en tirer de la même fabrique. Dans cette supposition, la date du *Catholicon* doit être retardée de dix ou douze ans. Le plus tôt que cet ouvrier dispersé ait pu donner cette production, ce serait en 1466. »

Je ne contesterai point avec ceux qui préfèrent cette dernière conjecture; elle ne manque pas de vraisemblance. Je remarquerai seulement que moins on fait cette édition ancienne, et plus il est surprenant qu'il n'en soit resté aucun autre exemplaire que celui que nous avons entre les mains. Il pourra peut-être s'en trouver quelque autre qui est demeuré caché dans quelque bibliothèque d'Allemagne, surtout dans celles des monastères. Si vous faites insérer ce mémoire dans la *Bibliothèque germanique*, il pourra donner lieu à quelque *Catholicon*, frère du nôtre, à lever la tête et à se montrer au public. Pour aider à le reconnaître, je vais mettre ici un indice qui empêchera de s'y méprendre. Il n'y a qu'à consulter la première page; elle est partagée en deux colonnes hautes de douze pouces et quatre lignes, mesure de France; si l'on veut prendre la peine de compter les lignes de chaque colonne, on en trouvera soixante-sept. La dernière ligne de la seconde colonne contient ces mots : — *partes orationis aspirantur, ut hamus, hereo, habens.*

Veillez, Monsieur, excuser ces minuties typographiques. Je suis, etc.

V

SUR UNE VERSION ITALIENNE DE LA BIBLE, MAL A PROPOS ATTRIBUÉE A SIXTE V.

(Les traductions italiennes de la Bible, qui ont eu cours d'abord, défendues depuis la réforme. — Les catholiques ne peuvent plus lire le texte sacré qu'avec autorisation de Rome. — La Bible en Espagne, et les officiers espagnols à Genève. — L'idée d'attribuer à Sixte V une traduction italienne de la Bible, est une invention mensongère de Légi: Sixte V n'a publié que la Vulgate (Bible latine), en 1590.)

(*Journal Helvétique*, Février 1749; *Bibliothèque impartiale* de Leyde, cahier de septembre et octobre 1750, tome II, 2^{me} partie.)

Vous me demandez, Monsieur, des éclaircissements sur une

version italienne de l'Écriture sainte que l'on dit que fit faire le pape Sixte V, et qui doit être dans la bibliothèque publique de Genève. Vous souhaitez que je vous en rende raison, que j'en examine la préface, où apparemment le pontife explique ce qui l'a déterminé à mettre les livres sacrés en langue vulgaire, ce qui paraît opposé aux principes de son Eglise.

Vous avez raison d'être surpris qu'un pape ait pris sur lui de mettre la Bible entre les mains du peuple. Cependant, pour diminuer un peu votre surprise, je dois vous dire, qu'avant ce pape il avait déjà paru en Italie quelques Bibles en langue vulgaire. Le père Simon nous cite entre autres celle d'Antoine Bruccioli, dont il y a eu même plusieurs éditions¹. Il s'en fit une en 1540, dédié à Renée de France, duchesse de Ferrare. Cependant l'étonnement ne doit pas entièrement cesser par là, parce que ces différentes éditions de la Bible en langue vulgaire étaient toutes de Venise, où l'on s'est toujours donné un peu plus de liberté qu'à Rome sur cet article. D'ailleurs le P. Simon nous apprend dans le même endroit de son livre, qu'après que les protestants eurent paru, on s'aperçut que ces versions troublaient l'Etat et la religion, et qu'on fut beaucoup plus réservé dans la suite. Ainsi une Bible italienne, commandée par un pape et imprimée à Rome dans l'imprimerie du Vatican, cinquante ans après que les protestants eurent rompu avec l'Eglise romaine, aurait quelque chose de bien singulier.

On sait quelles ont été les maximes de Rome depuis le concile de Trente. La pratique reçue dans les pays soumis à l'Inquisition est, qu'un particulier ne peut lire aucune partie des Livres sacrés sans une permission par écrit, et ce n'est ni le confesseur, ni le curé, ni le supérieur régulier, qui la donnent, l'évêque même n'en a pas le pouvoir. Il faut pour cela recourir à Rome.

On trouve dans les dernières éditions de l'*Indice expurga-*

¹ *Histoire critique du Nouveau Testament*, p. 873.

Quoi qu'il en soit, nous voilà suffisamment éclaircis sur l'époque de cette invention.

VI

ÉCLAIRCISSEMENT SUR UNE PRÉTENDUE COMMUNICATION SECRÈTE ENTRE DEUX ANCIENS COUVENTS DE GENÈVE.

(Silence des auteurs contemporains, absence de toute trace matérielle. — Bon renom des religieuses de Sainte-Claire de Genève — Corruption des Cordeliers. — Spanheim.)

(*Journal Helvétique*, Mai 1750.)

Si l'on en croit la tradition, il y aurait eu, avant la Réformation, entre les cordeliers de Genève et les religieuses de Sainte-Claire, leurs voisines et leurs dévotes, un commerce souterrain au moyen d'une communication secrète. Je vais examiner ce bruit avec toute l'attention et l'impartialité possible, en me garantissant des préventions que donne souvent la différence de religion.

Quoique j'aie été dès mon enfance imbu de cette tradition, j'ai commencé il y a longtemps à la trouver suspecte. Voici les principales raisons qui nous en doivent faire défier :

Dans les pays protestants, on débite souvent de semblables choses. A Bâle et dans d'autres villes de Suisse, on prétend aussi que les couvents d'hommes rendaient visite à ceux de filles par dessous terre. En Angleterre on débite la même chose à l'égard du couvent de Richemont et de celui de Sionhaus. La communication a pu être réelle dans quelques-uns de ces monastères, surtout quand ils étaient fort à portée les uns des autres ; mais par cela même que la tradition la mettait presque partout,

on peut la regarder comme hasardée à l'égard de plusieurs anciens couvents.

Voici les raisons que je crois qui doivent faire mettre dans cette dernière classe nos deux monastères de Genève, accusés de ce commerce.

Il faut d'abord remarquer qu'aucun auteur contemporain n'en a parlé. Bonivard n'en a rien dit dans sa *Chronique*; il est vrai qu'il ne l'a pas poussée tout à fait jusqu'au temps de la Réformation; mais Roset, dans ses *Chroniques*, et Savion, dans ses *Annales*, qui ont parlé du changement de religion et de plusieurs années postérieures, n'ont fait aucune mention de cette prétendue découverte. Ils rapportent l'un et l'autre un fait qui y avait assez de rapport, c'est que le 23 août 1535, on surprit un cordelier dans son couvent de Rive avec une fille de mauvaise vie; on le contraignit de quitter son habit et d'épouser cette fille. Voilà une aventure qui conduisait naturellement nos annalistes à parler du canal souterrain, s'il leur avait été connu.

On n'en trouve rien non plus dans nos registres publics. La découverte qui fut faite dans quelques-unes de nos églises de fausses reliques, a été rapportée exactement, comme divers autres faits propres à autoriser la Réformation. La communication clandestine dont il s'agit serait du même genre: si elle était réelle, elle ne devait point être oubliée.

Si l'on avait fait cette découverte ou à la Réformation, ou quelque temps après, il n'y avait rien de si aisé que de conserver l'entrée de cette voûte souterraine, et de la montrer encore aujourd'hui au couvent des cordeliers. Les murs de ce monastère et son enceinte se voient encore dans ce qu'on appelle *la Charpenterie*; c'était une curiosité à montrer à la postérité.

Tout le terrain entre les deux couvents a été fouillé et remué en différentes occasions. En 1558, on construisit le nouveau collège dans une place contiguë à l'ancien couvent de Sainte-Claire; la pente en était fort considérable; il fallut commencer par mettre ce lieu à niveau. Pour cela, on bouleversa beaucoup

de terre, et on ne trouva point le chemin en question, quoiqu'il eût dû nécessairement se trouver sur cette ligne s'il eût existé.

Du terrain qu'il y avait eu autrefois entre les deux couvents, la partie contiguë au couvent des cordeliers n'avait point été remuée; c'était le jardin de ces religieux. La pente en était encore plus brusque que de l'autre portion. Un particulier l'acquit du public environ l'an 1725; il y construisit un jardin, qu'il fit mettre à niveau à grands frais. Pour cela, le terrain fut fouillé jusqu'à vingt-cinq ou trente pieds de profondeur; c'était encore là où le chemin clandestin devait avoir été pratiqué. Cependant il n'en parut aucun vestige dans ce violent remuement de terre.

Je pourrais encore alléguer la difficulté de l'ouvrage dont on charge les cordeliers. Du couvent de ces religieux à celui de Sainte-Claire, la distance était assez grande; l'un était tout à fait au haut de la rue appelée *Verdaine*, et l'autre occupait le bas; c'est une rue longue de quelques centaines de pas. On ne suppose pas sans doute que les cordeliers aient construit une voûte de maçonnerie de cette longueur. On se contente de leur faire percer le terrain, qu'ils auraient étançonné de planches et d'appuis; mais cela même a bien des difficultés dans une semblable longueur, et dans un terrain sablonneux tel que nous l'avons dans ce lieu-là, qui ne saurait se soutenir de lui-même.

Outre cet amas de charpente, qui seul aurait pu les déceler, je demande encore comment ils auraient pu cacher la grande quantité de terre qu'il aurait fallu enlever de cette cavité? Le docteur Burnet, évêque de Salisbury, parlant des catacombes de Naples dans son *Voyage de Suisse et d'Italie*, dit qu'elles ne sauraient avoir été faites par les chrétiens dans un temps de persécution, parce qu'il leur aurait été impossible de cacher la prodigieuse quantité de terre qu'il aurait fallu tirer de ces mines pour les creuser. Malgré la différence totale de la destination de ces catacombes des cordeliers de Genève, et de celles d'Italie, je puis bien comparer ces deux ouvrages pour la difficulté du secret. Vous savez que l'on croit communément que ces grottes

de Naples avaient été creusées par les chrétiens, pour y enterrer leurs morts et pour y célébrer leurs mystères ; on sait que chez les moines mendiants , quantité de séculiers y abordent chaque jour, et se promènent, autant qu'il leur plaît, dans l'intérieur du couvent. Comment donner le change à ces curieux, qui n'auraient pas manqué de demander raison de cet amas de terre qu'ils auraient vu déposer ou dans la cour ou dans le jardin ? La défaite la plus naturelle, partout ailleurs, aurait été de dire qu'on voulait faire une cave ; malheureusement cette échappatoire ne pouvait point avoir lieu. Ce monastère était situé au bord du lac, et on ne pouvait pas creuser deux ou trois pieds sans rencontrer d'abord l'eau.

Après avoir étalé les embarras et les difficultés qu'entraîne après elle cette tradition populaire, je vais indiquer à ceux qui la soutiennent un moyen de garantir les cordeliers des questions importunes de ces curieux, qui leur auraient demandé raison de ce qu'ils faisaient, c'est de charger de l'ouvrage, non les religieux, mais les sœurs de Sainte-Claire. Si vous faites travailler à cette communication les religieuses elles-mêmes, personne ne leur fera des questions incommodes. Vous savez, Monsieur, qu'on n'entre point dans les monastères de filles ; les femmes séculières elles-mêmes n'y sont admises que très-difficilement, et il faut pour cela une permission expresse de l'évêque. Les religieuses peuvent faire, dans l'intérieur de leurs murailles, tout ce qu'elles jugent à propos. Les nôtres n'avaient donc qu'à mettre la main à l'œuvre pour aller rendre une visite souterraine à leurs bons amis les Rév. Pères cordeliers, qui n'avaient qu'à les attendre de pied ferme ; mais n'oublions pas de munir ces ouvrières d'une boussole, pour ne point s'égarer dans ces routes ténébreuses et pour arriver heureusement chez les cordeliers du couvent de Rive. C'est le port où il s'agissait de surgir.

Je sens bien que vous trouverez que ce serait mal garder le *decorum* du sexe, que d'employer des filles pour établir une

semblable communication. Voici donc une remarque qui doit leur épargner cette indécence, et qui dispensera les uns et les autres d'un travail fort fatigant : les religieuses de Sainte-Claire, comme je l'ai déjà dit, étaient sous la direction des cordeliers ; ces soins spirituels leur fournissaient des prétextes fréquents pour entrer dans ce monastère. Pour se convaincre combien l'accès en devait être facile, on n'a qu'à lire le *Factum des religieuses de Provins*, imprimé en 1668¹ ; on y voit des cordeliers qui entrent continuellement chez leurs sœurs de Ste-Claire, sous ombre de diriger ces bonnes religieuses. Si vous n'avez pas ce livre rare, vous en trouverez un extrait dans les *Préjugés légitimes* de M. Jurieu *contre le papisme*, Chap. XXIX ; il dévoile le commerce licencieux de ces moines avec les religieuses de Sainte-Claire.

Pour se mettre à couvert des fâcheuses conséquences qui se tirent de la conduite libertine de ces anciens cordeliers de France, on pourrait m'opposer qu'il y a deux branches dans l'ordre de Sainte-Claire : les *Urbanistes* et les *Claristes*. Celles de Genève étaient de ces dernières, qui passent pour fort austères ; celles de Provins étaient des *Urbanistes*, qui vivaient fort commodément et dont la règle avait été fort adoucie par une bulle du pape Urbain. Mais je prie de remarquer que, quand j'ai cité ce *factum*, ce n'est pas pour en conclure le relâchement de nos *Claristes* de Genève, mais seulement la facilité que les cordeliers avaient à entrer chez elles en qualité de directeurs ; on sait qu'ils ont également cette liberté dans les monastères rigides et dans ceux qui passent pour relâchés. Je n'ai point prétendu mettre en parallèle la conduite de nos Sainte-Claire de Genève avec celle de Provins le siècle passé ; les nôtres, à ce que je

¹ *Factum* pour les religieuses de sainte Catherine lez-Provins contre les cordeliers, 1668. On croit communément que ce *Factum* a été composé par un avocat nommé Veret, qui fut ensuite ecclésiastique, et grand vicaire de l'archevêque de Sens. M. de Boze, dans son catalogue de livres rares et curieux, attribue ce *Factum* à un nommé Doregnal.

crois, étaient des filles sages et réglées, et c'est une des preuves que j'emploierai contre la communication souterraine, que l'on veut qui ait conduit autrefois chez elles.

Un préjugé favorable pour elles, et que je dois faire valoir, c'est leur attachement à leur religion; une seule embrassa la Réformation. Toutes les autres résistèrent aux sollicitations qu'on leur fit pour changer. La seule qui abjura s'appelait la sœur *Blaisine*; il ne paraît pas qu'entre ses motifs de conversion elle ait allégué la vie licencieuse de son monastère; elle eut des démêlés avec elles pour ravoir sa dot et quelques hardes, mais, dans ce démêlé, leurs mœurs ne furent point attaquées. Sœur *Blaisine* se maria assez bien, et aucune de ces religieuses ne fut regardée comme les restes des cordeliers. Quand elles sortirent de Genève, on eut pour elles les égards qu'on doit avoir pour des filles vertueuses. Le magistrat les accompagna, et vous verrez, dans *Spon*, qu'à leur départ de Genève, on leur donna des marques d'honneur et de considération¹. Figurez-vous, je vous prie, les huées qu'elles auraient eu à essayer de la part du peuple à leur sortie de Genève, si cette communication clandestine avec les cordeliers eût été découverte alors? Les ménagements qu'on eut pour elles dans cette occasion, semblent faire leur apologie; elles furent traitées comme des filles vertueuses. On doit en conclure qu'elles l'étaient effectivement.

Ce sont là des présomptions favorables, diront les partisans de la tradition contraire. Le silence des historiens de ce temps-là, celui de la sœur *Blaisine*, la fermeté de toutes les autres, semblent détruire ce conduit souterrain; mais ils allèguent, d'un autre côté, quelques auteurs qui en ont parlé comme d'une réalité. Or, en bonne logique, les preuves positives affaiblissent entièrement les négatives et doivent les faire disparaître; il s'agit

¹ On peut consulter là-dessus un livre intitulé : *Le Levain du Calvinisme*, ou commencement de l'hérésie de Genève, impr. à Chambéry 1611. L'abbé de St-Réal trouva cette histoire curieuse et intéressante. Il en retoucha le style, et la publia à Paris sous ce titre, *Relation de l'apostasie de Genève*.

donc d'examiner ces témoignages. Je vais les rapporter exactement ; il faudra après cela peser la force de ces preuves.

Le premier auteur qui a écrit quelque chose là-dessus est Ezéchiel Spanheim, père du célèbre antiquaire de ce nom. On a de lui une harangue latine qu'il prononça l'an 1635, à l'occasion du jubilé de la réformation de Genève, dans laquelle il dit positivement « qu'on avait découvert cette communication entre les deux couvents ¹. »

Il faut croire que ce savant a été dans la bonne foi et a cru ce fait bien prouvé ; mais ce qui affaiblit beaucoup son témoignage, c'est qu'il est le premier qui l'ait rapporté, et cela cent ans après la Réformation, tandis que tous les écrivains qui ont fait l'histoire de cette révolution ont tous gardé le silence sur ce chemin souterrain. Il faut remarquer d'ailleurs que ce professeur était un étranger, qui avait été appelé dans notre Académie il n'y avait pas longtemps. Rien de plus facile que de lui imposer sur cette tradition douteuse.

Tous ceux qui ont rapporté ce fait dans la suite, l'ont copié de lui, comme M. Jurieu dans son *Apologie de la Réformation* ; il dit, en parlant de Genève, « que les monastères de filles étaient des lieux d'une prostitution presque publique. Quand il fut permis de pénétrer dans ces abominables mystères, on découvrit, ajoute-t-il, un petit sentier souterrain qui faisait une communication entre le couvent des cordeliers et celui des religieuses de Sainte-Claire. C'est par là que ces hypocrites, qui cachaient sous un froc une concupiscence brûlante, allaient répandre leurs flammes impures dans le sein de ces prétendues vierges sacrées, les épouses de Jésus-Christ. »

Voici comment un auteur plus moderne, qui a fait l'*Histoire de la Réformation*, rapporte la chose. Après avoir parlé du livre de la sœur de Jussie, intitulé *Le levain de l'hérésie de Ge-*

¹ Ezech. Spanhemii Geneva restituta : 1635, p. 21.

² *Apologie de la Réformation*, tome I, p. 283.

nève, et du jugement qu'en fait Spon, qui trouve ce livre écrit avec toute la naïveté d'une pauvre religieuse, le dernier historien de la Réformation joint cette réflexion : « Il y a pourtant quelque lieu de douter, dit-il, si ces religieuses étaient aussi simples que la sœur de Jussie voudrait nous le faire croire. Les chemins souterrains qu'on découvrit après leur départ sous leur couvent, et qui conduisaient à celui des cordeliers, qui étaient à quelques pas de là, donnent tout lieu de soupçonner qu'elles recevaient de temps en temps des visites de ces bons frères, et qu'ainsi elles n'étaient pas tant novices dans les affaires du monde. »

Il cite à la marge la harangue de Spanheim, récitée le jour des promotions en 1635. Mais il en sait plus que son auteur ; il dit que ce fut « sous le couvent des religieuses » que se fit la découverte. Cette circonstance est de son cru ; il fait encore remarquer à son lecteur, pour rendre cette communication plus praticable, que d'un couvent à l'autre il n'y avait « que quelques pas » de distance. Croiriez-vous qu'il est bien prouvé que l'éloignement de ces deux maisons était de plus de deux cents pas ? Voici ce qui a trompé l'historien de la Réformation : il s'est imaginé que le couvent des cordeliers était dans le même endroit où est aujourd'hui notre collège. Or, il est constant que les Sainte-Claire étaient tout à fait voisines de cet emplacement. Vous trouverez la cause de sa méprise à la page 311, où il dit que « le couvent des cordeliers fut érigé en collège à la Réformation. » L'ancien collège était près des cordeliers ; le nouveau fut érigé dans une place tout à fait contiguë à l'ancien couvent de Sainte-Claire, mais il ne s'ensuit point de là que ces deux communautés fussent voisines. Un auteur qui n'est pas sur les lieux peut aisément s'y tromper.

Voilà ce que je pense de cette tradition populaire, sur laquelle vous m'avez demandé mon sentiment ; je la crois quelque

¹ *Hist. de la Réformation*, tome V, p. 317.

chose de plus que simplement suspecte. Je sais que vous voulez que l'on se défie de l'esprit de parti et que l'on respecte toujours la vérité ; c'est sur ce pied-là que je me suis entièrement ouvert à vous. Au reste , ce n'est point ici une confidence que je prétende vous faire et qui demande le sceau du secret ; je tiendrais le même langage en public , si j'en avais l'occasion. Si le mauvais bruit que j'ai réfuté n'était qu'une tradition du bas peuple , on pourrait se contenter de la combattre de vive voix quand la conversation roule là-dessus ; mais, aujourd'hui , c'est une tradition écrite. Des auteurs graves, comme les Spanheim, les Jurieu et d'autres, lui ont donné de la consistance et de l'autorité en la rapportant dans leurs ouvrages. Le nom de ces grands hommes est fort capable d'imposer.

Encore une petite explication, avant de finir. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de vous avertir que quelque impartialité que je professe, ce n'est cependant pas proprement l'honneur des cordeliers qui me tient le plus à cœur et qui m'a porté à écrire ; ils étaient fort décriés dans notre ville avant la Réformation, et je me garderai bien d'être leur Don Quichotte. Je ne vous dissimulerai point que j'ai trouvé divers traits contre eux dans une Histoire manuscrite de Genève, qui a été faite principalement sur nos archives¹ ; je vais vous en transcrire un morceau, parce qu'il regarde un temps fort voisin de la révolution sur la religion.

« L'an 1503, dit cet auteur, les cordeliers étaient plongés dans les plus infâmes débauches. Le jeu, la luxure et les vices qui en dépendent régnaient parmi eux avec la dernière licence. Le vicaire Orioli, qui était alors à Thonon avec l'évêque, informé de leur conduite, résolut d'apporter quelque réforme à ce couvent ; mais les moines furent soutenus par les syndics et le conseil, qui envoyèrent une députation au prélat, pour le

¹ Celle de Jean Antoine Gautier, livre III. Il en existe deux exemplaires, l'un aux archives, l'autre à la bibliothèque.

prier de ne pas faire de la peine aux cordeliers et de les laisser vivre à leur manière. »

Vous voyez par là que, dans notre petite discussion sur le canal souterrain, s'il ne s'était agi que de l'honneur des cordeliers, nous aurions pu nous dispenser d'y apporter tant de circonspection ; mais les religieuses, que jusqu'à présent on y avait mis de moitié avec eux, demandent beaucoup plus de ménagements. J'ai toujours eu meilleure opinion d'elles que de leurs directeurs. Après tout, ce n'est pas sur de semblables préventions, en bien ou en mal, que ces sortes de questions doivent se décider, mais sur un examen tranquille et de sang-froid du pour et du contre ; c'est ce que j'ai tâché de faire dans cette occasion.

Je crois vous avoir déjà dit qu'il y a assez longtemps que j'ai commencé à entrer en défiance sur cette tradition ; il se présenta une occasion assez marquée de faire connaître mes scrupules là-dessus, il y a douze ou quinze ans. Un peu avant le deuxième jubilé de notre Réformation, quelques personnes avaient projeté de faire imprimer quelque petit ouvrage sur cette matière, qu'on pût mettre entre les mains de tout le monde. Une traduction française de la harangue de Spanheim, prononcée cent ans auparavant dans une semblable occasion, parut être ce qui convenait le mieux. On jeta les yeux sur un homme de goût très-capable de bien traduire ; on me fit l'honneur de me consulter. J'approuvai fort ce dessein ; j'ajoutai qu'il y avait seulement un petit endroit de cette harangue qui me faisait quelque peine : c'était la manière décisive dont il parlait d'un fait que je regardais comme fort douteux ; c'était le sentier souterrain qui communiquait des cordeliers aux filles de Saint-Claire. Je fis sentir que traduire cet endroit, et le présenter ainsi au public, c'était vouloir appuyer et confirmer cette tradition ancienne, qui me paraissait cependant n'être pas fondée.

Ceux qui s'intéressaient à cette traduction ne se rendirent pas d'abord à mes raisons. On proposa un accommodement, c'était de mettre une petite note à cet endroit de la harangue,

qui lui servit de correctif. On aurait pu mettre, par exemple, que « c'est une tradition qui s'est conservée dans notre ville jusqu'aujourd'hui, qu'à la vérité nous n'avons pas des preuves bien précises de ce canal souterrain, mais que peut-être du temps de l'auteur on en avait qui ne nous sont pas parvenues. » Ce tour pouvait tout accommoder, mais quelque autre difficulté qui survint fit tomber la chose, et la traduction ne parut pas.

VII

PARTICULARITÉS SUR FRANÇOIS BONIVARD, DERNIER PRIEUR DE SAINT-VICTOR.

(Une histoire littéraire de Genève. — Famille de Bonivard. — Le prieuré de Saint-Victor, ses fiefs, ses canons. — Zèle de Bonivard pour la liberté de Genève; sa captivité; sa bibliothèque; ses ouvrages.)

(*Journal Helvétique*, Mars 1754.)

MONSIEUR,

Dans un entretien que nous eûmes ensemble il y a quelque temps, dans notre bibliothèque publique, vous fîtes une réflexion assortie au lieu où nous nous trouvions. Voyant quelques portraits d'hommes illustres de notre ville, vous remarquâtes qu'il nous manquait un ouvrage assez intéressant, c'est une histoire littéraire de Genève, comme le père Colonia en a fait une de la ville de Lyon. Dans le siècle de la Réformation et le suivant, notre Académie a eu d'habiles gens, qui ne sont pas assez connus, et qui mériteraient bien de l'être davantage. J'applaudis alors à votre pensée, proposée ainsi d'une manière générale; mais je ne fus plus de votre avis quand vous ajoutâtes que je devais me charger de cette tâche. Un plan de cette nature demande que

l'on prépare des matériaux pendant quinze ou vingt ans, et je vous représentai que l'ouvrier que vous vouliez mettre en œuvre n'a aucun amas de cette nature, et ce qui est encore pis, est plus qu'octogénaire.

Frappé de la force de cette raison, vous vous retranchâtes à exiger de moi de donner au moins un essai dans ce genre, qui pourrait faire naître à quelqu'un de nos hommes de lettres la pensée de continuer. Vous ajoutâtes qu'il ne fallait pas commencer plus haut qu'au temps de la Réformation, parce qu'avant cette époque, on ne voit presque aucune lueur de littérature à Genève. Vous exceptâtes aussi les réformateurs eux-mêmes, dont l'histoire est fort connue. Calvin, Farel, et ceux qui les ont suivis immédiatement, comme Bèze et quelques autres, ont trop fait de bruit, pour être ignorés de personne. Vous jetâtes les yeux sur quelques-uns de leurs contemporains, qui n'ont pas eu des panégyristes comme eux, et qui cependant ont fait aussi honneur à leur siècle. Vous m'indiquâtes en particulier Bonivard, dernier prieur du monastère de Saint-Victor, homme de naissance et de mérite. L'histoire de Genève en fait bien quelque mention ; mais il vous semble qu'il gagnerait à être mieux connu.

Quoique je n'aie ni anecdotes, ni mémoires particuliers sur la vie de ce prieur, je ne laisserai pas, pour vous montrer ma docilité, de mettre la main à l'œuvre. Je rapprocherai divers traits qui le regardent, et qui sont dispersés dans notre histoire. Il restera sans doute bien des vides dans sa vie. Mais j'aurai pour excuse l'exemple du père Nicéron, dans bien des articles de ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*. Il y en a de bien remplis, mais beaucoup d'autres extrêmement maigres. Après tout, comme vous vous proposez par ce commencement, quoiqu'informe, d'exciter quelqu'un à entreprendre ce travail, il n'est pas nécessaire de se piquer de donner d'abord quelque chose de bien achevé.

François fils de Louis Bonivard, seigneur de Lunes, naquit

sur la fin du quinzième siècle, d'une famille illustre, que je crois originaire du Bugey¹. Sa mère avait résidé à Seyssel, et y était morte. Il nous a appris lui-même que c'est là où était sa maison paternelle.

Guichenon met Bonivard parmi les nobles du Bugey. Il nous donne les armoiries de cette maison, qui sont d'or, à une croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent².

Dans son Histoire de Savoie, il rapporte divers traits des ancêtres de notre Bonivard. En 1355, Edouard, roi d'Angleterre, étant descendu à Calais, le roi Jean assembla une armée sur la frontière de Picardie, et invita Amédée VI, comte de Savoie, à lui donner du secours. Ce prince y alla en personne suivi de la fleur de sa noblesse, entre lesquels se trouve un Pierre de Bonivard³.

Un autre Pierre Bonivard fut conseiller d'Amédée VIII. En 1423 il accompagna ce prince à Morges, où l'on régla les prétentions de Louis de Châlons, prince d'Orange, qui avait des droits sur le comté de Genevois, du chef de Jeanne de Genève son aïeule maternelle.

Après avoir vu ces ancêtres de Bonivard suivre leur prince à l'armée, dans des expéditions glorieuses, ou l'accompagner pour des négociations délicates, nous en trouverons aussi qui ont fait une figure assez distinguée dans l'église.

En 1495 Jean-Amé Bonivard, oncle de François, était abbé commendataire de Pignerol et de Payerne, et aussi prieur de Saint-Victor. Je trouve qu'il était encore abbé du monastère de Saint-Jean hors des murs de Genève.

Il mourut en décembre 1514, mais il avait eu la précaution, quatre années auparavant, de résigner son prieuré de Saint-Victor à son neveu. C'était un très-bon bénéfice. Le prieur de

¹ Il était né environ l'an 1496. Après avoir fait ses premières études, il alla à Turin faire sa philosophie et son cours de droit.

² Hist. de Bresse et du Bugey, III^e partie, dans l'*Indice Armoirial*.

³ *Hist. de Savoie*, p. 410.

ce monastère avait de très-beaux droits seigneuriaux; il possédait dans le voisinage grand nombre de villages qui étaient d'un grand revenu: il avait sur les endroits de sa dépendance haute, moyenne et basse justice: sa juridiction était entièrement séparée de toutes les autres qui étaient dans Genève.

Le prieur de Saint-Victor faisait de lui-même, et sans être obligé de consulter personne, les entreprises les plus considérables. Vous en pourrez juger, Monsieur, par ce trait-ci. Jean-Amé, prédécesseur de François, avait quelque sujet de plainte contre le seigneur de Viri, qui était voisin de ses terres. Ce gentilhomme ne lui faisant pas raison, le prieur résolut de lui faire la guerre et de l'assiéger dans son château. Dans ce dessein il fit fondre quatre canons. Mais la maladie dont il mourut l'ayant surpris peu de temps après, il marqua du repentir de cette résolution violente, et il ordonna à l'article de la mort que ces pièces fussent converties en cloches à l'usage de l'église de Saint-Victor.

Vous vous rappelez, sans doute, Monsieur, ce que c'était que cette église ancienne de Saint-Victor, et le monastère qui y fut annexé. Ce saint passait pour avoir été un soldat de la légion Thébéenne. Quoique le martyre de cette légion, sous Dioclétien, soit un fait fort douteux dans l'histoire ecclésiastique, la relation qu'on en débite ne laissa pas de prendre de fort bonne heure¹. Dès le cinquième ou sixième siècle elle était reçue, et on peut même dire qu'elle avait déjà fait fortune, puisqu'elle avait donné lieu à de riches fondations, comme celle de Saint-Maurice en Valais.

Notre église de Saint-Victor fut bâtie au commencement du sixième siècle, par Sédeleube, fille de Chilpéric, roi de Bourgogne. Elle y fit mettre le corps de saint-Victor, qu'elle envoya prendre à Soleure, où l'on prétendait l'avoir. La fameuse im-

¹ Sur ce prétendu martyre, voyez *Journal Helvétique*, Juin et Juillet 1746. (Cette dissertation sera insérée plus loin.)

pératrice Adélaïde, veuve d'Othon le Grand, vint visiter cette relique l'an 999. Cette église était paroissiale, et le monastère n'y fut joint que plusieurs siècles après, sous l'évêque Frédéric, environ l'an 1025. Ce couvent était de l'ordre de Cluny, et était composé du prieur et de neuf ou dix moines. Il était dans un faubourg qui portait aussi le nom de Saint-Victor, et qui fut entièrement démoli en 1534, une année avant la Réformation de Genève; temps critique, où la sûreté de la ville demandait qu'on en vînt à ce parti violent.

L'histoire de Genève nous dépeint Bonivard, prieur de Saint-Victor, comme un zélé défenseur de la liberté de notre ville, dont le duc de Savoie, Charles III, voulait s'arroger la souveraineté. Ce prince cherchait continuellement les moyens de perdre les citoyens qui s'opposaient à ses vues ambitieuses, et les plus grandes violences ne lui coûtaient rien pour les faire périr. Le prieur de Saint-Victor s'intéressait pour eux, autant qu'il pouvait.

L'évêque d'alors, qui aurait dû contester à Charles ses droits prétendus, était Jean de Savoie, bâtard de cette maison, et il avait cédé au duc les droits de souveraineté qu'il aurait pu avoir sur Genève comme évêque. Ce prélat, dont l'élection ne s'était point faite canoniquement, exerçait à l'exemple du prince, toutes sortes de violences contre les bons citoyens. Les plaintes en furent portées à Vienne au métropolitain, et sur des lettres de Bonivard, l'archevêque cite Jean de Savoie et ses officiers à comparaître à Vienne dans un certain temps, sous peine d'excommunication. Ces lettres furent signifiées aux officiers subalternes; mais la difficulté était de trouver quelqu'un qui osât les présenter au prélat lui-même, surtout le duc étant actuellement à Genève où il avait fait plusieurs actes de sévérité. Bonivard se chargea de cette commission délicate. Il prit un sergent avec lui, ils se rendirent au palais épiscopal, et sous ses yeux la patente de Vienne fut remise au prélat. Cela se passa en 1518.

Il raconte lui-même, dans ses mémoires, qu'il se laissa em-

porter par le zèle et l'affection qu'il avait pour une ville qu'il regardait comme sa patrie, à faire ce coup hardi. Il disait quelquefois : « Je ne regarde pas comme ma patrie le lieu de mon origine, mais celui que j'habite¹. » Il était encore jeune quand il se signala par cette action courageuse. Elle eut un heureux succès. Les zélés citoyens, qui avaient été mis en prison comme trop jaloux de la liberté de leur patrie, furent relâchés. Pour Bonivard, il en fut quitte pour quelques reproches qu'il essuya de la part du prince. Il sut même lui faire cette réponse en homme d'esprit, qu'il « avait compté que Son Altesse, qui permettait bien que l'on plaidât contre son fisc, et contre Elle-même, ne trouverait pas mauvais son procédé avec l'évêque. »

L'année suivante fut fatale à un des amis de Bonivard, qui pensait comme lui sur la liberté de Genève. Philibert Berthelier, après plusieurs démarches d'un zélé citoyen, qui déplurent également au duc et à l'évêque, fut enfin arrêté. Il avait toujours témoigné une fermeté, une intrépidité à toute épreuve. La crainte d'être la victime du bien public ne fit jamais impression sur son esprit. Il avait marqué plus d'une fois à Bonivard qu'il voulait bien hasarder sa vie pour s'opposer aux tyrans. Le prieur de Saint-Victor était parrain d'un des enfants de Berthelier. « Mon compère, lui dit-il un jour, vous pouvez compter que pour l'amour de la liberté, vous perdrez votre bénéfice et moi la tête. » La prédiction eut son accomplissement à tous égards. Nous verrons dans la suite qu'outre son prieuré, Bonivard perdit encore deux fois la liberté. Si Berthelier doit donc être regardé à Genève comme un martyr, le prieur doit aussi y être honoré comme un confesseur. Leur zèle était d'autant plus louable, qu'ils n'étaient ni l'un ni l'autre Genevois de naissance,

¹ Le poète Owen pensait comme Bonivard sur la patrie, comme il paraît par ces vers :

« Illa mihi Patria est
 Ubi pascor, non ubi nascor.
 Illa mihi Patria est,
 Mihi quæ patrimonia præbet. »

mais nés sujets du duc de Savoie. Bonivard dit dans un endroit de ses mémoires, que « dès qu'il commença à lire l'histoire, il se sentit une forte prédilection en faveur des républiques sur les monarchies. »

On ne saurait assez admirer le courage et la constance de ceux qui s'oublient ainsi eux-mêmes, et qui se sacrifient pour la liberté publique. Ils travaillent surtout pour le bonheur des générations suivantes. La postérité doit avoir leur mémoire en singulière vénération. Leurs sentiments héroïques ne sauraient être trop estimés : ils affrontent les plus grands dangers pour délivrer leurs concitoyens de l'oppression et de l'esclavage.

Dans le malheureux temps que Bonivard parut dans notre ville, les Genevois voyaient faire continuellement des infractions à leurs libertés et à leurs franchises. On commettait contre les particuliers les injustices les plus criantes, et l'on se plaignait inutilement de toutes ces vexations. Il y avait une intelligence des plus marquées entre le duc et l'évêque, pour faire passer la ville sous la domination de la maison de Savoie. Toutes ces considérations animèrent le zèle de Bonivard et de ceux qui pensaient comme lui.

Les Genevois, ainsi opprimés, ne voyaient point de remède plus efficace à leurs maux qu'une alliance avec Fribourg. Le duc fit agir ses émissaires pour traverser ce dessein. Il employa surtout les chanoines de Saint-Pierre pour la faire rompre dès qu'elle fut faite : ces ecclésiastiques étaient la plupart ses sujets et par conséquent dans ses intérêts : pour suivre les intentions du prince, ils délibérèrent sur cette affaire : l'avis qui prévalait était d'écrire au Corps Helvétique, qui était alors assemblé à Zurich, que le Chapitre n'avait jamais donné son consentement à cette alliance, que cependant on devait avoir beaucoup d'égards pour leurs sentiments, puisqu'ils étaient la partie la plus considérable de l'Église de Genève.

Bonivard, qui se trouva dans cette assemblée, parla le dernier, parce qu'il n'avait pas encore reçu les ordres. Quoique jeune,

il eut assez de fermeté pour combattre cette résolution, et pour s'opposer au torrent. Il pria le Chapitre de suspendre une dé-livération dont ils pourraient se repentir. Il leur fit craindre le ressentiment du peuple: il fit surtout beaucoup valoir cette raison pour les détourner de leur dessein, c'est que la connaissance des affaires politiques, telles que les alliances, n'était point de leur compétence. Enfin il leur fit comprendre qu'en s'abstenant de cette démarche, ils pourraient employer leur médiation plus utilement pour ramener la paix dans la ville.

Un des chanoines lui reprocha qu'il lui seyait mal d'avoir si peu à cœur les intérêts de la maison de Savoie, qui avait fait beaucoup de bien à ses prédécesseurs. « Mon premier devoir, répliqua-t-il, est envers l'Église de Genève, dont vous et moi sommes obligés de soutenir les droits et les libertés. »

Cette même année 1519 le duc de Savoie vint à Genève avec une suite de cinq cents hommes. Quoiqu'il eût promis de ne faire violence à personne, cependant le prieur de Saint-Victor, qui avait toujours agi fort vivement pour les intérêts de la ville, ne se fia pas aux promesses du prince. Il quitta Genève le même jour que le duc y entra, mais il n'évita pas par là de tomber entre ses mains. Deux faux amis du pays de Vaud lui avaient promis de le faire passer, en habit déguisé, jusqu'à Échallens, terre sujette de Berne et Fribourg. Au lieu de cela, ils s'assurèrent de sa personne par le moyen de quelques soldats qu'ils avaient apostés. L'un de ces traîtres, qui était moine, l'obligea, en le menaçant de la mort, à lui résigner son prieuré. La perfidie fut poussée jusqu'à le livrer au duc, qui le fit conduire à Grolée, dans le Bugey, où il le tint deux ans prisonnier, et mit en possession le moine infidèle du bénéfice de Saint-Victor, pour récompense de sa trahison.

Il fut rétabli en 1527, et voici de quelle manière il le raconte lui-même. La nouvelle étant venue à Genève de la prise de Rome par le connétable de Bourbon, le 6 mai 1527, et de la prison du pape Clément VII, ceux qui couraient les bénéfices

dans le diocèse de Genève s'adressèrent à l'évêque pour les obtenir. On regardait ce prélat comme celui en qui résidait la souveraine puissance dans son district, pendant la captivité du chef de l'Église. Le moine qui avait dépossédé Bonivard de son prieuré était mort. Pierre de la Baume, qui siégeait alors, rendit ce bénéfice au légitime possesseur.

Bonivard eut le malheur d'être arrêté une seconde fois en 1530. Voici comment la chose arriva : l'état de ses affaires demandait qu'il pût aller en Savoie ; il fit demander au duc un sauf-conduit, sous le prétexte qu'ayant à Seyssel sa mère fort âgée et malade, il souhaitait fort de pouvoir lui aller faire une visite. On le lui accorda ; le sauf-conduit fut donné en bonne forme pour lui et quatre personnes de sa suite. Il partit au mois d'avril, mais contre l'avis de ses amis, qui trouvaient qu'il s'exposait beaucoup.

Il alla à Lausanne pour une négociation qu'il voulait faire avec l'évêque, et qui ne réussit pas. Il croyait, à l'ombre de son sauf-conduit, pouvoir aller et venir sur les terres du duc avec une entière assurance, mais il se trompa. Un jour qu'il allait de Moudon à Lausanne, il fut arrêté sur le mont Jorat, par ordre du prince ; il fut conduit au château de Chillon, situé sur le bord du lac Léman. On l'y tint dans un cachot dont le sol était plus bas que le niveau du lac ; il y resta près de six ans et demi, jusqu'à l'année 1536, que les Bernois, ayant conquis le pays de Vaud, lui rendirent la liberté. Depuis sa détention, le prieuré de St-Victor avait été comme exposé au premier occupant : les meubles et les effets avaient été enlevés et portés ailleurs.

Il est bon de faire attention au temps que Bonivard fut prisonnier à Chillon, autrement on pourrait être surpris de ne le point voir paraître dans l'événement le plus important de ces temps-là, je veux dire l'heureuse révolution de la Réformation.

Vous pourrez aussi par là, Monsieur, rectifier une conjecture qu'on avait hasardée dans le *Journal Helvétique*. Il s'agissait de savoir ce que devinrent les reliques de St-Victor, lorsqu'on dé-

molit l'église en 1534. « Il y a apparence, dit là-dessus un anonyme, que Bonivard, qui était un esprit éclairé, et qui avait dans l'âme beaucoup de penchant pour la religion réformée, se rendit le dépositaire de ces reliques, et qu'insensiblement il les fit disparaître. Il les cacha ou il les supprima, afin qu'à l'avenir elles ne devinssent point un objet de culte, ni aussi qu'elles ne fussent pas traitées d'une manière indécente ¹. » Cette conjecture serait assez vraisemblable, mais malheureusement Bonivard était alors au fond de son cachot.

Au retour de Chillon il embrassa la Réformation, pour laquelle il avait déjà montré, les années précédentes, des dispositions favorables. On avait pu s'apercevoir, à plusieurs traits, qu'il était un catholique fort dégagé. Spon nous en a conservé un qui mérite d'être rapporté : en 1528, l'archevêque de Vienne, mal informé, avait fait afficher des lettres d'excommunication contre les Genevois qui voulaient secouer le joug du duc de Savoie ; Bonivard allant à Berne avec des députés de Genève, ils virent de ces lettres affichées sur la route. Ces députés marquaient là-dessus quelques scrupules de conscience ; le prieur s'en moqua. « Si votre cause est bonne, leur dit-il, que peut l'archevêque de Vienne sur vos consciences ? S'il vous excommunie, le pape Berthold vous absoudra. » C'est ainsi qu'il appelait le fameux Berthold Haller, qui avait prêché et établi la doctrine des protestants dans Berne ².

Mais s'il faisait paraître des dispositions favorables pour la Réformation, c'était dans la supposition qu'elle s'étendrait sur les mœurs aussi bien que sur les dogmes et le culte. « La même année, dit encore Spon, les esprits commençaient à être divisés dans Genève. Il y en avait qui parlaient de réformer le clergé et les abus qu'ils disaient s'être introduits dans l'église. On s'adressa à Bonivard, prieur de St-Victor, qui passait pour un homme de bon sens et de probité, afin d'avoir son avis sur cette

¹ *Journal Helvétique*, Mai 1746, p. 440.

² *Histoire de Genève*, tome I, page 195, édit. in-quarto.

affaire ; il leur fit cette réponse , également sage et hardie : *Si vous m'en croyez, vous ferez de deux choses l'une, c'est que si vous voulez toujours être débauchés, comme vous l'êtes à présent, vous ne trouviez pas étrange que les autres le soient aussi, ou que si vous voulez réformer le clergé, vous lui montriez les premiers le chemin* ¹. Il leur fit entendre, en homme judicieux et sensé, que tant qu'ils vivraient eux-mêmes dans le désordre, on ne pouvait regarder leur prétendu zèle contre les mauvaises mœurs du clergé, que comme le chagrin de gens qui se voyaient traversés dans leurs passions déréglées, et qui voudraient écarter des rivaux incommodes qu'ils trouvent fréquemment sur leur chemin.

Il montra surtout sa sagesse et sa modération en 1536, sur une question fort délicate. La messe ayant été interdite partout à Genève, on voulut en faire autant à la campagne. Dans ce dessein, le magistrat assembla tous les prêtres qui étaient de leur ressort ; le premier syndic leur représenta qu'on avait suffisamment prouvé les abus et les erreurs de l'Église romaine, qu'on les exhortait à venir entendre les sermons qui se faisaient à Genève pour achever de s'éclairer, et qu'on ne leur donnait que quelques mois pour se conformer à la religion et au culte professé dans Genève. Le plus ancien de ces ecclésiastiques répondit « qu'ils étaient surpris de l'ordre qu'on leur donnait, et surtout dans un terme aussi court, que si les Genevois avaient quitté leur ancienne religion, ils avaient mis beaucoup de temps à s'instruire de leur nouvelle doctrine ; que l'équité voulait qu'on leur donnât aussi un terme suffisant pour un examen de cette importance. »

On délibéra sur cette réponse, qui vous paraîtra sans doute, Monsieur, des plus sensées. Farel et Bonivard, qui avaient été appelés, dirent leur avis ; l'ancien prieur de St-Victor fut du sentiment qu'il fallait leur accorder leur demande, les prendre

¹ *Histoire de Genève*, tome I, page 194.

par la douceur ; qu'on ne devait pas forcer leur conscience, mais les éclairer ; il ajouta que, s'ils passaient si légèrement d'une religion à l'autre, dans une autre occasion ils changeraient avec la même facilité, et retourneraient à leur première religion. Farel, dont le zèle était beaucoup plus ardent, combattit avec quelque chaleur cet avis trop modéré, à son gré. « Voulez-vous, lui dit-il, vous opposer présentement à l'ouvrage de Dieu ? » Mais cette vivacité ne servit qu'à faire briller davantage la sage modération de Bonivard ¹.

Dans le temps de la Réformation, ceux des ecclésiastiques qui changèrent de religion, restèrent dans la ville, et on leur fournit de quoi subsister commodément. C'est ce qui arriva à quelques chanoines, à des dominicains, à des augustins et à d'autres. Le prieur de St-Victor ne fut pas oublié ; il fut même dédommagé plus amplement qu'aucun autre. Il est vrai que quand il fut question de régler ce dédommagement, on y trouva quelques difficultés.

Bonivard demandait qu'il lui fût permis de retirer les revenus de son prieuré pour son entretien ; mais on lui répondit que comme le duc de Savoie occupait les terres de St-Victor dans le temps que les Genevois s'en étaient rendus maîtres, elles appartenaient légitimement à la ville par droit de conquête, qu'ainsi ne les ayant point eues de ses mains, on ne lui devait rien à cet égard. Messieurs de Berne furent arbitres de ce petit différend, qui fut accommodé de cette manière, qu'on paierait pour une fois 800 écus à Bonivard, afin qu'il pût acquitter ses dettes, que la ville de Genève lui ferait une pension annuelle de 140 écus, qu'il serait logé, tant qu'il vivrait, dans la maison qu'occupait précédemment le grand vicaire, et qu'on la lui meublerait convenablement. Cet accord fut fait en février 1538.

Bonivard se maria sept ou huit années après la Réformation ; il épousa une femme de Berne, mais il n'en eut point d'enfants ;

¹ *Histoire de Genève*, tome I, page 272.

il se remaria en secondes noces à la veuve d'un nommé Fortier ; il mourut sur la fin de 1570. La famille Bonivard est éteinte, même dans le Bugey et dans la Savoie.

Le prieur de St-Victor pouvait passer pour savant dans le siècle où il a vécu, et parmi des ecclésiastiques qui ne se piquaient guère de cultiver les sciences ; il avait une assez belle bibliothèque, qui a versé dans celle de notre Académie. On y montre, comme des livres curieux, quantité d'anciennes éditions des premiers commencements de l'imprimerie, qui nous sont venues de lui. Le premier livre imprimé à Rome, par exemple ; c'est un Saint Augustin, *de la cité de Dieu*, 1468. Vous pourrez les voir dans la bibliothèque publique quand il vous plaira, Monsieur ; on les a tous renfermés ensemble dans une armoire, je veux dire ces éditions rares et primitives.

Nous avons quelques ouvrages de lui. Le plus considérable est une histoire de Genève qu'il composa par ordre du magistrat ; il l'acheva en 1546. Il l'a intitulée *Chroniques de la ville de Genève* ; elles finissent à l'an 1530. Il eut la sage précaution d'y copier la liste des anciens évêques de Genève, qui se trouvait autrefois à la fin de l'ancienne Vulgate manuscrite de notre bibliothèque, et qui ne s'y trouve plus depuis longtemps ¹. Le titre de *Chronique* annonce ordinairement une histoire assez sèche ; cependant, celle de Bonivard n'est pas de ce genre, elle se fait lire avec plaisir à cause de son style naïf, assez enjoué, et assaisonné de plusieurs réflexions pleines de sel ; il est vrai qu'il y a quelques méprises, mais il est fort aisé aujourd'hui de les rectifier. Cette chronique est conservée en manuscrit dans la bibliothèque de Genève, de la propre main de l'auteur. Voici le titre de quelques-uns de ses autres ouvrages manuscrits que l'on voit aussi dans notre bibliothèque : *L'Amartigenée ou la source du péché* ; *Advis et devis de la source de la tyrannie papale*, par

¹ Sur ce catalogue des évêques de Genève, voyez *Journal Helvétique*, mai 1749, p. 413, ou ci-dessus, p. 312.

quel artifice les papes sont montés à si haut degré ; Devis sur les vrais et les faux miracles.

On a aussi de lui plusieurs poésies sur divers sujets , mais dans le goût de son siècle, qui n'était pas trop bon. Ses ouvrages imprimés sont : *Un traité de la noblesse , et de ses offices ou degrés , et des trois États monarchique , aristocratique et démocratique ; Des dîmes et des servitudes taillables , 1549.*

Il publia aussi la relation de l'affaire des dominicains de Berne, qui furent brûlés quelques années avant la Réformation.

Voilà, Monsieur, ce que vous avez exigé de moi, et que j'ai tâché d'exécuter à peu près dans le goût des *Mémoires du Père Nicéron*. Je souhaite que cet essai fasse naître la pensée à quelque autre plus habile que moi, de continuer la vie de nos hommes de lettres qui se sont distingués par leurs talents. Vous ne devez pas attendre autre chose de ma plume, et il est à peu près temps que je prenne congé du public.

Je suis , etc.

VIII

URBAIN BONIVARD, GRAND-ONCLE DE FRANÇOIS.

(Explication de son sceau. — Les abbés commendataires. — Les princes de Savoie de la seconde moitié du quinzième siècle. — Greilly au pays de Gex, illustration de ses seigneurs avant que cette terre appartint aux Bonivard.)

(*Journal Helvétique*, Avril 1754.)

Je vais mettre ici, comme supplément à l'article de Bonivard, des détails explicatifs sur un ancien sceau de cuivre, retrouvé en 1750 dans une armoire de nos archives, où il était oublié depuis longtemps, et qui doit avoir appartenu à quelqu'un des ancêtres de Bonivard.

Ce sceau est de figure ovale, haut de trois ou quatre pouces ; il représente saint Victor armé, ayant une lance à la main droite, et tenant de la main gauche, devant sa poitrine, sa tête coupée. On a représenté une gloire à la place où avait été la tête. La figure du saint est placée devant la porte d'une église, au bas sont les armes de la maison Bonivard, timbrées d'une mitre et d'une crosse. Autour du sceau est, en caractères gothiques, la légende suivante : URBANUS. BONIVARDI. EPUS. COMEDATARIU⁹. STI. VICTORIS (*Urbanus Bonivardi Episcopus, Commendatarius Sancti Victoris*).

Voilà donc le sceau d'un Urbain Bonivard, qui prend la qualité d'évêque et celle de commendataire de Saint-Victor ; cette légende a été, pendant quelque temps, une énigme pour nous. Nous en avons cherché inutilement l'explication dans notre histoire de Genève ; cet Urbain Bonivard n'y paraît point, quoique ce dût être un homme de quelque importance, à en juger par sa naissance et par ses titres. Il prend dans Genève le titre d'*Episcopus* tout court ; cela porte naturellement à croire qu'il était l'évêque du diocèse, cependant il ne paraît point dans nos listes. Ce sceau, à en juger par les caractères, doit être du quatorzième ou quinzième siècle ; nos évêques de ces temps-là sont fort connus, et il ne paraît aucun vide dans le catalogue pour y placer cet Urbain.

Nous fûmes tentés de regarder cette légende comme fautive, et de soupçonner que le graveur avait fait de ce Bonivard un évêque imaginaire, ou qui ne l'avait été qu'*in partibus* ; mais c'est là couper le nœud gordien, et renvoyer sur le graveur notre propre ignorance.

Vous savez, Monsieur, que, dans ces sortes de recherches, ce n'est pas l'importance du sujet, mais la difficulté seule qui nous pique. Nous avons donc voulu faire de nouvelles tentatives pour venir à bout de démasquer cet inconnu ; nous désespérions presque d'y réussir, lorsque, par un pur effet du hasard, je me suis souvenu d'avoir vu dans l'*Histoire de Louis XI* par Du

Clos, que dans ce temps-là il y avait un Bonivard, évêque, qui avait beaucoup de crédit à la cour de Savoie. J'ai cherché cet endroit et je vais le rapporter :

« Philippe, prince de Bresse, dit-il, les comtes de Romont et de Genève, se plaignaient de la faiblesse du duc Amédée leur frère, et de ce que la duchesse Yolande, leur belle-sœur, remettait toute l'autorité à Miolans, à Bonivard, évêque de Verceil, et à Doloy ¹. »

Je soupçonnai que ce Bonivard pourrait bien être celui que nous cherchions ; il ne nous manquait que son nom de baptême. Pour m'en assurer, je n'eus qu'à recourir à l'*Italia sacra* d'Ughelli ; je parcourus la liste des évêques de Verceil, où j'eus bientôt trouvé notre homme. « Urbain Bonivard, dit-il, religieux bénédictin, et abbé du monastère de Sainte-Marie de Pignerol, et commendataire du Prieuré de St-Victor, dans un faubourg de Genève, fut élu évêque, l'an 1469, à condition qu'il quitterait la qualité de prieur de St-Victor, et qu'il retiendrait ses vœux monastiques ². » Il mourut à Pignerol en 1499, dans son monastère où il s'était retiré. En 1484, il avait résigné le Prieuré de St-Victor à son neveu Jean Amé ; c'est celui que je vous ai dit précédemment, qui avait des pièces d'artillerie, et qui résigna à son tour ce bénéfice à son neveu François.

Voilà, ce me semble, qui peut suffisamment éclaircir ce sceau. Je crois que vous ne vous arrêterez point à une petite difficulté qui reste encore, mais qui n'est pas difficile à résoudre. On exige d'Urbain, pour le faire évêque de Verceil, qu'il renonce à son Prieuré de St-Victor de Genève, et ce n'est que quinze ans après qu'il le résigne à un de ses neveux ; il le possède toujours pendant cet intervalle, mais sous le titre de *commendataire*. C'est un artifice qu'on avait imaginé pour couvrir et pallier la pluralité des bénéfices.

¹ *Histoire de Louis XI*, tome II, p. 45, édit. d'Amsterdam. (Sur l'an 1471)

² *Ea conditione ut S. Victoris Prioratu abiret, retineret cœnobium. Ughelli, tome IV, p. 809.*

Au lieu du mot latin *commendatarius*, le graveur a écrit dans notre sceau *COMEDATARIUS*, et on le trouve orthographié de cette manière dans le *Glossaire* de Du Cange. Cette petite variété donna lieu à un bon mot de Menot, le prédicateur, mais qu'on ne peut pas rendre dans notre langue ; il criait, dans un de ses sermons, contre l'abus de ces abbés commendataires qui absorbaient le revenu le plus clair d'un monastère, et il ajouta cette remarque grammaticale : *Commendatarii recte dicuntur COMEDATARIH, quia omnia comedunt* ¹.

Après avoir aplani le mieux que j'ai pu la légende de ce sceau, j'avoue que je ne laisse pas de demeurer encore un peu surpris, de ce qu'étant destiné à sceller des actes qui regardaient le Prieuré de St-Victor de Genève, Bonivard y soit qualifié simplement d'évêque, sans désigner son diocèse. L'évêque de Genève ne pouvait qu'en être blessé ; c'est lui seul qui pouvait prendre chez nous le titre d'évêque tout court. Apparemment le graveur ne trouva pas assez de place pour écrire le nom de Verceil, mais il pouvait au moins en mettre les premières lettres, et abrégé un peu plus le titre de commendataire.

Nous devons rendre la justice à l'historien Du Clos, que c'est lui qui nous a mis sur les voies pour deviner l'énigme qui nous embarrassait. L'obligation que nous lui avons ne m'empêchera pas de remarquer que je crois qu'il y a une petite méprise dans ce qu'il dit de ce Bonivard, évêque. C'était son frère Louis, seigneur de Greilly, qui avait une si grande autorité à la cour de Savoie, que les frères du duc en prirent ombrage. Guichenon est exprès là-dessus.

« Parce que, dit-il, la duchesse Yolande donna beaucoup d'autorité et de part au commandement à Anthelme, seigneur de Miolans, à Louis de Bonivard, seigneur de Grailly, et à Antoine d'Orli, gentilhomme savoisien, dont l'expérience et la fidélité lui étaient connues, les comtes de Genève, de Romont et

¹ *Carême de Menot*, folio 100. Sur l'abus des commendes, voyez *Journal Helvétique*, Mars 1750, p. 244. (Dissertation sur Bonmont, ci-après.)

de Bresse prétendirent d'avoir le gouvernement de l'État, pendant la maladie du duc ¹. »

Il est vrai que l'évêque de Verceil fut quelquefois employé dans des négociations politiques. On le voit en 1471 traiter une alliance entre la duchesse de Savoie et Galeas, duc de Milan; mais c'était Louis, son frère, qui était au timon des affaires, jusqu'à donner de la jalousie aux frères du prince régnant.

Il sera bon, et je me flatte que vous l'agréez, Monsieur, que nous jetions un coup d'œil sur la situation des affaires de Piémont et de Savoie dans ce temps-là; cela répandra du jour sur notre sujet, et quand nous nous en écarterions un peu, le mal ne serait pas grand. Un morceau d'histoire, entremêlé dans l'explication de notre sceau, la rendra un peu moins sèche.

Louis, qui avait épousé Anne de Chypre, gouvernait le Piémont et la Savoie. Il eut plusieurs fils; le cinquième s'appelait Philippe. Il était d'un naturel violent et impétueux, qui causa bien des chagrins au duc son père; ce fils dénaturé persécuta surtout Anne de Chypre. En 1460, il tua le maître d'hôtel de cette princesse, et commit bien d'autres excès; il travaillait continuellement à soulever les peuples contre son père.

Le duc Louis jugea à propos de quitter la Savoie et de se retirer à Genève, en 1460, comme dans un lieu de sûreté. Philippe, qui était seigneur de Bresse, se rendit aussi à Genève en 1462, où il donna de nouvelles marques de son emportement.

En 1463, le duc et son épouse allèrent vers Louis XI, roi de France, implorer son secours contre l'oppression de leur fils. Le roi de France avait épousé une princesse de Savoie en 1451, n'étant encore que dauphin, et sans s'embarasser de l'agrément du roi son père. Le contrat de mariage fut signé à Genève.

Le duc Louis, revenant de France au commencement de 1465, mourut à Lyon, et son corps fut apporté à Genève; il fut enterré dans le couvent des cordeliers, dans la chapelle de

¹ *Histoire de Savoie*, page 552.

Bethléem. On le revêtit de l'habit de saint François, pour suivre une sorte de dévotion fort en usage dans ce siècle-là.

Amédée IX, son fils, lui succéda; c'est celui à qui l'on a donné le surnom de *Bienheureux*. Il avait épousé Yolande de France, sœur du roi Louis XI, l'an 1452; c'était un prince faible de corps et d'esprit. Ses continuelles infirmités l'ayant rendu inhabile au gouvernement de ses États, on donna la régence à la duchesse Yolande, qui passait pour avoir beaucoup de mérite. Philippe, comte de Bresse, fit connaître plus que jamais son mauvais naturel pendant cette régence; il se porta aux dernières violences contre le duc son frère, et la duchesse de Savoie. La régente implora la protection de divers princes pour se maintenir contre cet oppresseur. Ce fut à cette occasion que Bonivard, évêque de Verceil, négocia une alliance avec le duc de Milan, proche parent du duc, par son mariage avec Bonne de Savoie. Ce traité est de 1471.

Amédée IX mourut à Verceil en 1472. Vous serez sans doute curieux de savoir, Monsieur, ce qui lui fit donner le titre de *Bienheureux*. Quand on a fait attention à son peu de génie, on serait tenté de croire que ce qui lui valut ce surnom, ce fut ce passage de l'Évangile mal entendu : *Beati pauperes spiritus*, bienheureux les pauvres en esprit.

Mais les historiens ont essayé de justifier ce titre. Ils disent que, dans sa dernière maladie, comme l'évêque de Turin faisait faire des prières et des processions publiques pour sa guérison, on vit Amédée dans le ciel, environné d'une foule de rayons si éclatants, qu'on eût dit qu'il était assis dans le sein du soleil. Quand on sut qu'il était mort à Verceil à cette heure-là, ce fut en sa faveur un titre de sainteté¹; mais de peur que le public ne veuille pas se payer tout à fait de visions, on ajoute que ce prince était si dévot, qu'il fit une fois le voyage de Rome à pied incognito, en habit de pèlerin, qu'il fit bâtir plusieurs monas-

¹ *Sabaudix domus Arbor Gentilitia*, 1702, in-folio.

tères, et, ce qui vaut mieux que le reste, qu'il était charitable envers les pauvres.

Yolande, sa veuve, mourut près de Verceil en 1478; elle fut inhumée dans la cathédrale auprès du duc son époux, et notre évêque Bonivard officia à l'une et à l'autre de ces funérailles. Cette princesse avait beaucoup de génie. Guichenon nous apprend qu'elle avait fondé plusieurs monastères, entre autres celui de Sainte-Claire à Genève; mais elle est marquée encore par de plus beaux endroits dans l'histoire.

Je crois vous avoir déjà fait remarquer, Monsieur, que celui des Bonivard, contre qui les frères du duc avaient conçu le plus de jalousie, n'était pas l'évêque de Verceil, comme l'a cru l'historien de Louis XI, mais son frère Louis, qui est qualifié seigneur de Grailly. Cette terre seigneuriale donnera encore lieu à une petite digression par où je finirai ma lettre. J'ose vous promettre que vous y trouverez des particularités assez curieuses.

Grailly est un ancien château dans la province de Gex, à deux ou trois lieues de Genève, et assez près du village de Divonne. Plantin, à la fin de son histoire de Suisse, nous apprend comment cette terre fut vendue à Louis Bonivard; il a même copié en entier la procuration du possesseur pour la faire vendre, et l'acte de vente, qu'il dit lui avoir été communiqué par M. de Vérace Budé, de Genève. On voit dans cet acte que Gaston de Foix, seigneur de plusieurs terres en Aragon et de celle de Grailly, donne une procuration pour vendre cette dernière et quelques autres en Savoie. Il en allègue la raison, c'est que Jean de Foix, comte de Candale, son fils unique, qui avait épousé Marguerite de Suffole, dame anglaise, était prisonnier de guerre en France, et qu'il n'avait que ce moyen de payer sa rançon; cette procuration est passée dans son château de Meille, diocèse de Saragosse, le 3 mai 1455. En conséquence, la terre fut vendue à Louis Bonivard pour quatre mille écus d'or; l'acte de vente est du 3 mai de la même année. Il y est qualifié de « con-

seiller, chambellan et principal maître d'hôtel de Louis, duc de Savoie. »

Guichenon, dans son *Histoire de Savoie*, a donné la généalogie de cette maison de Grailly ¹; il y fait mention d'un Girard, chevalier, qui vivait l'an 1120, et dans sa *Bibliothèque Sébusienne*, qui est un livre rare, il nous parle d'un Nantelin de Grailly, qui signa un acte l'an 1126 ².

Mais, Monsieur, ce n'est pas proprement l'antiquité de cette maison qu'il s'agit de vous faire remarquer. Voici un autre côté bien plus propre à attirer l'attention, ce sont ses alliances avec l'illustre maison de Foix. Vous savez que les comtes de Foix étaient souverains du Béarn et de la Navarre; on voit dans l'histoire que Jean, seigneur de Grailly, était sénéchal de Guyenne pour Edouard, roi d'Angleterre, l'an 1307; que Jean, son fils, épousa Blanche de Foix, et qu'il écartela ensuite ses armes de Grailly et de Foix.

L'abbé de Longuerue nous apprend, dans sa *Description historique de France*, qu'un des seigneurs de Grailly, près de Genève, ayant épousé l'héritière de Busch ³, ils s'établirent en Gascogne, où ils se rendirent célèbres par leur attachement au parti des Anglais ⁴.

Vous trouverez, dans *Moreri*, que Jean de Grailly, capitaine de Busch, était un des plus grands capitaines de son temps; il commandait, en 1364, les troupes de Philippe, roi de Navarre, contre Charles V, roi de France, à la bataille de Cocherel en Normandie, où il fut fait prisonnier par le fameux Bertrand du Guesclin. Ayant été mis en liberté, il passa ensuite au service des Anglais contre la France; il donna encore de grandes marques de valeur, mais il fut fait prisonnier une seconde fois et

¹ Page 1287.

² Page 61 de la 1^{re} et rare édition de Lyon, 1660.

³ Busch est un pays dans les Landes de Bordeaux, dont ils étaient souverains. Ils portaient le titre de *Captal de Busch* ou *Capoudal*. C'est un terme du pays, qui vient du latin *Capitalis*.

⁴ Longuerue, p. 172.

emmené à Paris à la Tour du Temple, où il mourut cinq ans après ¹.

Archambaud, captal de Busch et petit-fils de Jean, épousa Isabelle, vicomtesse du Béarn. L'histoire de Guyenne fait une mention fort honorable de ce capitaine. Par son mariage avec l'héritière de Foix, tout fut réuni en 1371 ; il était père de Jean, qui vendit sa terre de Grailly, et aïeul du comte de Candale.

Gaston, un de ses descendants, épousa Eléonor d'Aragon, qui fut héritière du royaume de Navarre par sa mère Blanche ; elle laissa ce royaume à son petit-fils Gaston Phébus, qui, étant mort jeune et sans enfants en 1483, eut pour héritière sa sœur Catherine, qui avait épousé Jean, sire d'Albret ². On dit qu'elle mourut de tristesse d'avoir perdu la Navarre espagnole.— Encore un peu de patience, Monsieur, et vous verrez que ces broussailles généalogiques nous conduiront à un point d'histoire des plus intéressants.

Catherine de Foix-Grailly, infante de Navarre, était aïeule de la fameuse Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV ; elle fut à son tour héritière de la Navarre qu'elle laissa à son fils.

Guichenon, dans sa *Bibliothèque Sébusienne*, dit que la postérité des Grailly, ayant pris le nom de Foix, a eu parmi ses descendants, des princes de Béarn et des rois de Navarre, par un événement des plus surprenants : *stupendo eventu* ³.

Cet historien pouvait aller plus loin ; il fallait ajouter que la couronne de Navarre contribua beaucoup à procurer à Henri IV celle de France. Ce furent les Béarnais, ses fidèles sujets de Guyenne et de Navarre, qui mirent ce prince en état de résister au puissant parti de la Ligue. On peut donc dire que la branche de Bourbon ne régnerait pas aujourd'hui en France, sans cette alliance avec la maison de Grailly. C'est proprement là qu'il fallait placer le *stupendo eventu* de Guichenon, mais c'était une affaire

¹ *Dictionnaire de Moreri*, article *Grailly*.

² *Longuerue*, p. 209.

³ *Bibliot. Sebusiana*, p. 61.

de religion, et cet historien était un nouveau catholique bigot, qui n'a pas voulu toucher cette corde. Rendons-lui cependant la justice d'être un des premiers qui nous ont fait connaître les personnes illustres sorties du château de Greilly.

Quand on chargea les intendants de France de dresser chacun un état de sa province, pour le duc de Bourgogne, il y avait dans leurs instructions, en termes formels, qu'ils ne devaient pas oublier de marquer dans leurs mémoires les terres ou châteaux de leur province d'où était sortie quelque grande maison, et l'intendant Bouchu, dans son *Mémoire sur la Bourgogne et le bailliage de Gex*, n'a pas fait la moindre mention de Grailly soit Greilly. Cependant cette maison s'est élevée jusqu'à donner des rois de Navarre; on peut même ajouter jusqu'à donner à la France un souverain, qui est le premier des Bourbons qui sont aujourd'hui sur le trône.

Vous avouerez que c'est là une omission bien essentielle dans ce mémoire; c'était là la véritable place de cette particularité historique. J'ai peur, Monsieur, que vous n'ajoutiez qu'elle y serait mieux que dans ma lettre, où elle vous paraît un peu déplacée.

Puisque c'est l'acquisition de Greilly faite par Louis Bonivard, qui a amené cette digression, je dois ajouter ici que cette terre appartenait encore à cette famille au temps de notre Réformation. François Bonivard et Amblard, son frère, la possédaient par indivis; on voit encore aujourd'hui leurs armes au bas de l'escalier du château.

IX

SUR LES LETTRES DE CALVIN A JAQUES DE BOURGOGNE, SEIGNEUR DE FALAIS, ET SUR BOLSEC.

A. Lettre à M. Wetstein, d'Amsterdam, éditeur de ces lettres.

(Don des originaux de ces lettres à la *Bibliothèque de Genève*. — Nicolas de la Fontaine. — *Les congrégations*. — Rupture entre Calvin et Falais. — Deux lettres inédites de Falais. — Apologie de Calvin pour Falais, adressée à Charles-Quint.)

(*Bibliothèque raisonnée* d'Amsterdam, 2^{me} trimestre de 1744, tome XXXII.)

MONSIEUR,

Je dois vous remercier des exemplaires des lettres de Calvin à M. de Falais, que vous nous avez envoyés, mais surtout des originaux que vous y avez joints pour être conservés dans notre bibliothèque publique. Nous les avons mis avec grand nombre d'autres de ce réformateur qui n'ont jamais été publiées; elles se donneront du jour les unes aux autres.

J'ai vu, avec beaucoup de satisfaction, dans l'*Avertissement de l'éditeur*, que le seigneur de Falais ne retourna point dans l'Église romaine, comme je l'avais cru sur des présomptions assez fortes. Mais les raisons que l'on vient d'alléguer pour le garantir de ce reproche, me paraissent sans réplique. J'ai lu avec plaisir ces lettres; la correspondance entre ces deux amis m'a paru intéressante. On dit, dans l'*Avertissement*, que ce recueil donnera quelques lumières sur l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas; j'ajoute qu'il éclaircira aussi divers événements qui regardent l'histoire de notre république et de notre Église de Genève.

On trouve, par exemple, dans votre *Bibliothèque raisonnée*, une assez longue discussion pour déterminer qui fut le dénonciateur de Servet; c'est dans une pièce fort judicieuse, sous ce titre : *Réfutation de quelques imputations faites à Calvin sur le*

supplice de Servet ¹. Les ennemis de Calvin ont dit que cet accusateur était son propre cuisinier ; d'autres ont dit que c'était le cuisinier de M. de Falais ; il s'appelait Nicolas de la Fontaine , et il était du pays Vexin. Un cuisinier de Calvin , dit-on , dénonciateur sur des matières de théologie , quelle étrange procédure ! N'est-ce pas porter au dernier point le mépris pour le magistrat et pour le public , que de faire agir un semblable personnage dans une cause de cette nature ? On oppose , de l'autre côté , que c'est aussi se moquer des gens que de vouloir donner un cuisinier en titre d'office à Calvin , un des hommes de son siècle qui faisait la plus maigre chère ². On trouve dans votre *Avertissement* que la Fontaine était le valet de Calvin , et qu'il avait été auparavant cuisinier de M. de Falais. Je vais achever de débrouiller ce fait.

Dans ces lettres de Calvin , qui n'ont pas été imprimées et que je vous ai dit que l'on conserve dans notre bibliothèque , on voit que le seigneur de Falais vint à Genève en 1548 , et qu'il logea chez Calvin ; c'est dans une lettre à Farel , en date du 27 mai , que l'on trouve cette circonstance ³. Ce seigneur mena prudemment son cuisinier avec lui , se défiant sans doute , et avec raison , de la table de son hôte. C'était un jeune homme qui avait quelque disposition à l'étude ; il faisait alternativement chez Calvin la fonction de cuisinier et de copiste ; il prit goût à la théologie , et quand M. de Falais sortit de chez notre réformateur , il lui laissa la Fontaine , qui peu à peu fit ses études , et était déjà un peu initié dans la théologie lors de l'affaire de Servet. Ce jeune homme était donc de la maison de Calvin , puisque , dans une lettre à Farel , il l'appelle *Nicolaus meus* ; mais on ne doit pas le regarder tout à fait comme son valet , et encore moins comme son cuisinier. Ce grand homme avait chez lui des jeunes gens qui voulaient se pousser dans l'étude ; il disposait

¹ *Biblioth. raison.*, tome I, page 366 et tome II, page 93.

² *Biblioth. raison.*, tome II, page 96.

³ Nunc apud me est Dominus Fallesius, quem hic hiematurum spero.

quelquefois d'eux, sans que pour cela ils dussent être regardés comme ses domestiques.

On développe fort bien, dans l'*Avertissement*, le sujet de la rupture entre Calvin et M. de Falais, et on y a su garder une sage impartialité. Ce seigneur s'intéressa un peu trop, au gré de Calvin, pour Bolsec, qui avait été mis en prison à cause de la manière violente dont il avait disputé dans l'église contre un des dogmes des protestants.

« Je ne crois pas, dit l'auteur de l'*Avertissement*, que M. de Falais ait jamais songé à approuver la conduite de Bolsec, qui osa, en pleine église, contredire un ministre prêchant la prédestination. » Ce n'est pas proprement cette hardiesse qui doit faire condamner ce médecin; on ne saurait bien juger de cette action, qu'on ne soit informé auparavant d'un usage fort singulier, qui fut en vigueur pendant plusieurs années dans l'Église de Genève. Du temps de Calvin, tous les vendredis matin, les ministres prêchaient tour à tour sur quelques livres de l'Écriture sainte, qu'ils expliquaient de suite. Ce jour-là, il était libre à tous les auditeurs de proposer, après le sermon, au ministre qui avait prêché, leurs doutes et leurs difficultés, et cela dans l'église même: cela s'appelait le *Sermon de la congrégation*. Il reste encore quelque trace de cet ancien usage: les ministres de Genève prêchent de même tour à tour sur quelque histoire des Livres sacrés, et ce sermon est soumis à la censure, mais seulement à la censure particulière des ministres dans leur corps. Bolsec ayant assisté un vendredi à ce sermon, qui roula sur la prédestination, il parla à la fin de cet exercice, comme il en avait incontestablement le droit; il combattit fortement le prédicateur. Il soutint que sa doctrine faisait Dieu auteur du péché; il finit par une forte exhortation au peuple de se garder d'une doctrine si fausse et si scandaleuse. Il y eut tant d'emportement et de pétulance dans cette dispute, qu'un magistrat, qui était présent, crut devoir le faire conduire en prison. Rien de plus juste que ce qu'on lit dans la suite de l'*Avertissement*: « Il faut

être fanatique pour faire ce que Bolsec fit alors, mais il faudrait être fou à lier pour dire qu'il avait bien fait. »

M. de Falais, sans approuver la conduite de Bolsec, aurait voulu que le magistrat de Genève n'en vint pas à des voies de rigueur contre lui. Bolsec était son médecin ; il en avait plus besoin qu'un autre, parce qu'il était valétudinaire. On attribue aussi à ce seigneur, avec beaucoup de vraisemblance, un principe de tolérance chrétienne.

Calvin écrivit aux Églises de Suisse pour avoir leur avis sur cette affaire ; il y employa ces termes, que je crois que l'on explique d'une manière trop forte dans l'*Avertissement* : *Nos vero sic Ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat*. Apparemment il voulait dire que quand on aurait banni Bolsec de Genève, Messieurs de Suisse devaient aussi l'exiler de chez eux, afin qu'il ne les infectât pas de ses sentiments.

M. de Falais écrivit de son côté au clergé des cantons et à des amis qu'il y avait, en faveur de Bolsec ; il leur demandait que, dans leurs réponses, ils adoucissent un peu les choses. C'est ce que firent surtout les ministres de Berne, dont la lettre est un modèle de sagesse et de modération ; on en a rapporté quelques endroits dans la dernière édition de l'*Histoire de Genève*¹. On comprend assez que Calvin, se voyant traversé de cette manière par M. de Falais, fut depuis ce temps-là en froid avec lui.

J'ai déterré deux lettres que ce seigneur écrivit en faveur de Bolsec au magistrat de Genève. Avant de vous en donner l'extrait, je dois vous marquer qu'après avoir demeuré quelque temps à la campagne dans le voisinage de Genève, pour rétablir sa santé, il acheta ensuite une terre à deux lieues de notre ville, dans la province du Chablais, qui appartient aujourd'hui

¹ *Hist. de Genève* de Spon, sur l'an 1551, note de l'éd. de 1730.

au roi de Sardaigne, mais que les Bernois possédaient alors par droit de conquête, depuis dix ou quinze ans; cette terre s'appelle la *seigneurie de Veigy*¹. C'est de ce lieu-là qu'il écrit deux lettres en faveur de Bolsec.

Dans la première, qui est datée du 9 novembre 1551, il dit qu'il y a déjà assez longtemps qu'il a été informé de la détention de maître Jérôme Bolsec; que cependant il avait jugé à propos de demeurer dans le silence, mais que la femme du prisonnier, qui est actuellement dans sa terre, le sollicite si fort d'intercéder pour son mari, qu'il n'a pas pu le lui refuser; que d'ailleurs le prisonnier est son médecin, et qu'il lui doit de la reconnaissance pour la manière dont il l'a traité dans quelques-unes de ses maladies; que ce n'est pas un crime que d'avoir parlé librement sur le sermon de la congrégation, puisque l'usage de l'Église de Genève autorise tous les particuliers à le faire; qu'il espère donc qu'on lui rendra incessamment sa liberté, afin qu'il puisse exercer son art et secourir quantité de malades qui ne sauraient se passer de lui. Voilà en abrégé le contenu de la première lettre écrite à cette occasion.

Pour l'autre, je crois, Monsieur, que je ne ferai pas mal de la transcrire tout entière. Après avoir vu, dans votre recueil, tant de lettres adressées à ce seigneur, on doit naturellement être curieux d'en voir quelqu'une qu'il ait écrite lui-même; voici donc comment il revint à la charge deux ou trois jours après :

« Très Magnifiques et Honorez Seigneurs,

« Ayant cogneu par vos responses que mes Lettres ont esté assez bien acceptées de Vos Seigneuries, cela m'a donné d'autant plus d'occasion de m'adresser derechef familièrement à vous. Je ne suis pas importun de nature : mais quand je vous

¹ Calvin semble parler de cette acquisition dans sa lettre L.

ay toujours expérimenté jusques ici, Seigneurs très humains et favorables, j'estimerois d'estre cause de mon malheur, si par faute de vous desclairer mon indigence, j'estoye destitué de votre adresse et bonne volonté.

« Il est ainsi que vostre prisonnier Maistre *Hierosme* cognoit mon naturel plus à mon appaisement que nul autre de Médecins que je cognoisse, et m'appuye de tant plus hardiment sur son jugement, pour ce qu'il ensuyt voulontiers celuy que le docteur *Andernas* de Strasbourg m'a laissé par escript. C'est celui, après Dieu, duquel je tiens ma vie. Parquoy pour ma première et humble requeste, je vous supplie me permettre ledit Maistre *Hierosme*, afin que j'aye quelque peu son advis, avant que les maladies d'hyver, auxquelles je suis subject, me surviennent. Il fault que le Médecin en présence juge de ce qui est caché aux parties intérieures. Aultrement je ne vous incommoderoye pas voulontiers. Davantage il reçoit profit de moy pour me servir quand j'en ay besoin. Doncques ce seroit raison, s'il vous plaisoit, qu'il s'aquitast de son service.

« Magnifiques Seigneurs, en vous faisant cette ouverture, je ne pense pas de mesprendre ou fascher Vos Seigneuries. Car n'estimant point son procez estre criminel pour les raisons que je vous ay escript, je m'avance d'autant plus librement. Et puis je ne procede pas à la mauvaise foi, mais suis content de le vous relivrer, quand il vous plaira, pourvu que vous preniez de luy son serment, retenant aussi, s'il vous plait, sa Femme ou son Serviteur, combien que je l'estime homme pour tenir sa parole, quand il l'aura donnée. Si cela ne suffit, en scachant à quoi il restera, j'adviseray d'y pourvoir au mieux qu'il me sera possible, vous priant de m'en vouloir respondre par un mot de Lettre, afin que selon ce, je me puisse conduire. Et s'il y a service que je puisse faire à vostre République je m'y employeray selon mon petit pouvoir, aidant nostre Seigneur, auquel je supplie après m'estre recommandé fort affectueusement à vos bonnes

graces, d'augmenter Vos très Magnifiques Seigneuries sous sa sainte protection à tousjours.

« *De Veigy, ce 11 Novembre 1551* ¹.

« *L'Entierement à vos bons commandemens, et services,*
« **JAQUES DE BOURGOIGNE.** »

Après quelques petites recherches, j'ai trouvé que deux frères et deux sœurs de M. de Falais avaient embrassé la Réformation comme lui. Dans la quatorzième lettre, Calvin, parlant de l'*Apolo- logie* qu'il dressait pour ce seigneur et qui devait être présentée à Charles-Quint, paraît embarrassé s'il y devait faire mention de ces deux frères et travailler aussi à leur justification. Il se détermine à n'en rien dire, craignant, en parlant pour eux, de leur faire plus de mal que de bien, apparemment parce qu'ils étaient encore sur les terres de l'Empire. Je crois pouvoir le conclure d'une lettre que Calvin écrivit à Farel en juillet 1549; il lui marque qu'on avait arrêté, par ordre de l'empereur, deux frères du seigneur de Falais, sans doute pour cause de religion, et que le cardinal de Granvelle les avait fait mettre dans une forteresse, d'où l'on ne sort ordinairement que pour être conduit sur l'échafaud. *Nihil præterea scribo, nisi quod Dominus Fallesius duos habet ex suis fratribus in carcere. Quum Imperator comiter eos excepisset, ad Granvellam misit; ab eo blande excepti, cum discederent, à Præfecto ligati sunt, et in carcerem conjecti. Deinde in Arcem Villenordam abditi, unde nemo nisi ad supplicium extrahitur. Fallesius tristem illum nuncium planè heroico animo excepit.*

M. de Falais avait deux sœurs qui s'étaient aussi déclarées pour la réforme; l'une mariée en Flandre, si je ne me trompe, et où elle mourut. Calvin, dans une de ses lettres, fait compliment là-dessus à son correspondant. L'autre vint trouver son frère à Genève, et elle s'y maria. Je tire cela d'une lettre de

¹ On trouve aussi une lettre latine de M. de Falais, écrite de Genève le 25 juillet 1549, au fameux George Cassandre. Voyez *Epistolæ a Belgis et ad Belgas*. Cent. I, Ep. 3.

Calvin à Viret, qui était alors à Lausanne. *Jam te invito ad nuptias*, lui dit-il, *nam hodie Dominus Fallesius sororem suam Vellutio elocavit*. La date est du mois de septembre 1550.

Vous voudriez savoir, comme votre éditeur le marque dans la préface, ce que devint M. de Falais depuis sa rupture avec Calvin, et on ne sait où trouver des lumières là-dessus; il est vraisemblable qu'ayant fait l'acquisition de cette terre seigneuriale, il la posséda plusieurs années. A l'égard de sa religion, il est aussi fort probable qu'il y avait exercice dans son château, et qu'il y faisait prêcher; il pouvait tirer de Berne quelque ecclésiastique qui lui convînt.

Cette terre de Veigy est aujourd'hui entre les mains d'un gentilhomme savoyard, nommé M. de Grailly. On dit que ses ancêtres possèdent ce fief depuis environ deux cents ans; il ne serait pas impossible qu'ils l'eussent acheté immédiatement de Jaques de Bourgogne.

Je suis, etc.

A Genève ce 6 Mai 1744.

B. BIBLIOTHÉCAIRE.

B. Lettre aux éditeurs de la Bibliothèque raisonnée, touchant un extrait des lettres de Calvin à Jaques de Bourgogne.

(Anciennes congrégations à Genève. — Bolsec et son exil. — Ses calomnies contre Calvin réfutées par Bayle. — Genève n'exige plus de ses théologiens le serment au synode de Dordrecht, reconnaît l'examen de la religion comme principe de la réforme, et admet la tolérance civile. — Réfutation des injustes attaques des jésuites contre Calvin.)

(Bibliothèque raisonnée, 2^{me} trimestre de 1745, tome XXXIV.)

MESSIEURS,

Dans les *Mémoires de Trévoux*, d'Amsterdam 1744, est un extrait des *Lettres de Calvin à M. de Falais*, marqué au coin

des jésuites éditeurs de ce recueil. Il convient donc qu'un auteur protestant examine quelque peu cet article. C'est ce que je vous demande la permission de faire dans votre journal.

Calvin, après avoir été étroitement lié avec M. de Falais, se brouilla enfin avec lui. Voici comment les journalistes de Trévoux rapportent l'occasion de cette rupture. « Bolsec, apostat de l'église romaine, et autrefois de l'ordre des carmes, n'était point du sentiment de Calvin sur la prédestination et sur la grâce. Cette opposition de sentiments fut ce qui attira à Bolsec une tempête terrible; et comme M. de Falais l'honorait de son amitié, ce fut aussi l'occasion de la brouillerie entre Calvin et ce seigneur. Un jour qu'on débitait au prêche les dogmes cruels de la réprobation antécédente de la volonté de Dieu, fixée au salut des seuls prédestinés, Bolsec se leva, contredit le prédicant et fit scandale dans l'assemblée. »

Ce narré a besoin d'être un peu rectifié. S'il n'est pas exact, ce n'est pas tout à fait la faute des journalistes. L'éditeur de ces lettres de Calvin s'est mépris le premier sur quelques faits. On a écrit à Genève pour avoir des mémoires fidèles là-dessus, et voici les nouvelles lumières qu'on a tirées des archives. Ce n'est point pour charger davantage Bolsec, que l'on donne cet éclaircissement : il tend plutôt à le disculper; mais il est bon de montrer en tout de l'impartialité.

Il y avait alors un usage à Genève qu'il faut nécessairement connaître pour bien juger de l'action de Bolsec. Dans le dessein d'instruire le peuple, on faisait tous les vendredis matin, dans la grande église, un discours français sur quelque point de religion. Ce n'était pas proprement un sermon, comme l'ont cru tous ceux qui ont rapporté cette affaire. Le ministre qui en était chargé ne montait pas même en chaire : il se plaçait simplement dans le chœur, et prononçait son discours d'un lieu un peu élevé. Ce qu'il y avait de singulier dans cet exercice, c'est que chaque particulier était autorisé, quand le discours était fini, à proposer ses doutes et à faire ses difficultés, s'il lui en était

venu quelqu'une dans l'esprit, et on lui répondait ensuite. Cet exercice s'appelait la *congrégation*. Il est resté encore quelque trace de cet usage dans l'église de Genève. Le sermon du vendredi matin a conservé cet ancien nom : chaque pasteur est chargé, ce jour-là, d'expliquer à son tour quelque livre historique de l'Écriture sainte, que l'on suit d'un bout à l'autre. Il est vrai que ce sermon n'est plus exposé à la censure publique du peuple, mais seulement à celle des ministres dans leur assemblée, qui se forme immédiatement après.

Bolsec ne fit donc que suivre l'usage, en faisant des objections contre la doctrine de la prédestination. On a eu tort de se récrier contre sa témérité d'avoir interrompu le prédicateur. Il ne l'interrompit point, et il lui laissa achever sa dissertation : il ne parla que quand l'orateur eut fini, et alors il était libre, et à lui et à tout autre, de demander des éclaircissements sur ce qu'on venait d'enseigner.

Bolsec ne parla pas même immédiatement après le discours fini. Farel, qui se trouva alors à Genève, avait assisté à cette congrégation. Il appuya ce que Saint-André venait d'établir : c'est le nom du ministre qui avait été chargé de cette fonction. Bolsec prit ensuite la parole, et soutint que c'était un sentiment faux, pernicieux et dangereux, de dire que Dieu a déterminé dans son conseil éternel, qui sont ceux qu'il veut sauver, et ceux qu'il veut damner ; que les anciens docteurs les plus célèbres ont pensé autrement, et entre autres Saint-Augustin ; que c'est faire de Dieu un tyran dont la maxime est :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Il ajouta, qu'en disant que Dieu a prédestiné ou à la vie ou à la mort éternelle ceux qu'il a voulu, on le fait auteur du péché ; que, pour trouver ce sentiment dans l'Écriture, on avait mal expliqué et même corrompu ou falsifié plusieurs passages de l'Écriture sainte. Il finit son discours par une exhortation fort

véhémente au peuple, à se garder d'une doctrine si fausse et si scandaleuse.

Calvin arriva dans l'assemblée pendant le discours de Bolsec. Il l'écouta sans l'interrompre et sans se faire voir. Les objections du médecin étaient assurément très-fortes, et l'on peut dire même embarrassantes. Cependant Calvin se présenta avec assurance, il répondit à tout d'une manière fort étendue et fort savante. Bolsec s'était autorisé mal à propos du suffrage de saint Augustin : Calvin lui cita tant de passages de ce Père pour la prédestination, qu'il en fut accablé; et il finit par ce trait : « Plût à Dieu que celui qui s'est avisé de citer saint Augustin comme étant pour lui, en eût vu quelque autre chose que la couverture. »

Il est vrai qu'après cette dispute dans le Temple, un *Auditeur* (magistrat) de la justice inférieure, qui avait été présent à cette scène, étant blessé des invectives violentes de Bolsec contre le sentiment reçu, crut qu'il était du devoir de sa charge de le faire conduire dans la prison, comme un brouillon et un séditieux. Voici comment les journalistes de Trévoux rapportent la chose. « On aurait dû réfuter Bolsec par de bonnes raisons, mais cette voie était trop longue et trop dangereuse. Calvin prit la plus courte et la plus sûre; il fit si bien auprès des magistrats, que le pauvre Bolsec fut mis en prison, ajourné, interrogé, condamné. »

Voyons si l'on ne se servit point de la voie du raisonnement avec Bolsec. Outre l'ample réfutation faite par Calvin dans le temple, et qui dura plus d'une heure, voici ce que disent les archives de Genève. Bolsec avait déjà attaqué huit mois auparavant, dans la congrégation, le dogme de la prédestination et de la grâce. Il le combattait aussi dans les conversations particulières. Calvin ayant appris sur quel ton il avait parlé à diverses personnes de l'élection gratuite, l'alla voir, et il le censura avec assez de douceur. Ensuite il le fit venir chez lui, et tâcha de lui faire voir qu'il se trompait; mais ne lui ayant point pu per-

suader ses sentiments, Bolsec continua de débiter les siens toutes les fois que l'occasion s'en présenta, et enfin il fit l'éclat public qui engagea le magistrat à le faire arrêter.

La question fut encore discutée fort amplement dans la prison et en présence du magistrat. On écrivit après cela aux églises de Suisse pour avoir leur sentiment sur cette affaire. « Calvin, pour parvenir à ses fins dans les formes, disent les journalistes, demanda l'avis des églises suisses en leur insinuant ce qu'il souhaitait d'elles. « Nous voudrions, dit-il, purger notre Église de cette peste, de manière qu'en étant chassée, elle ne puisse pas nuire aux Églises voisines ¹. » Le réformateur voulait qu'on purgeât la terre de cette *peste publique*, c'est-à-dire qu'on lui fit le même parti qu'à Servet, qui fut brûlé deux ans après. »

Quelle que violente que soit cette interprétation, elle se trouve déjà dans la préface des lettres publiées en Hollande. Il est vrai que l'éditeur y a mis une alternative. « Ces paroles de Calvin dit-il, portent assez clairement qu'il fallait, ou mettre Bolsec à mort, ou le laisser croupir dans un cachot pendant toute sa vie. » On voit, dans la *Bibliothèque raisonnée*, une lettre de Genève qui donne une explication adoucie. « La pensée de Calvin était apparemment, dit-on, que quand on aurait banni Bolsec de Genève, messieurs de Suisse devaient aussi l'exiler de chez eux, afin qu'il ne les infectât pas de ses sentiments ². »

Il est très-vraisemblable que le réformateur ne demandait autre chose par là, sinon que la Suisse concourût avec Genève pour exiler Bolsec du pays. Voici quelques réflexions qui doivent faire prévaloir cette explication sur la glose de Trévoux. Il y avait plusieurs ministres, surtout dans l'église de Berne, qui n'étaient point pour le système rigide de la prédestination comme Calvin, et qui croyaient qu'on devait se supporter mutuellement sur ces questions difficiles et épineuses. On le voit

¹ Calv. Ep. 133. Ministris Helvetiis. — Nos vero sic ecclesiam nostram cupimus hac peste purgari, ne inde fugata vicinis noceat.

² Tome XXXII, page 448, (ci-dessus, page 389.)

clairement par la belle réponse qu'ils firent à l'Église de Genève, et qui est digne des siècles apostoliques. C'est un modèle de sagesse et de modération. Calvin ne pouvait pas ignorer leurs sentiments là-dessus. D'un autre côté (comme le dit fort bien M. de la Chapelle, dans une apologie de ce réformateur insérée dans les premiers volumes de la *Bibliothèque raisonnée*), Calvin n'était pas un sot. Comment donc se figurer qu'un habile homme comme lui ait demandé aux ministres de Berne leur consentement pour faire brûler Bolsec? Mais on conçoit aisément que le faisant envisager comme un esprit brouillon et pétulant, qui répandait indiscrètement des sentiments qui allaient jusqu'au pélagianisme, il leur aura insinué qu'il convenait de l'écartier de Genève et du pays voisin.

Enfin l'événement est le meilleur commentaire de la pensée de Calvin. Bolsec fut exilé de Genève. Il est vrai qu'il trouva d'abord un asile en Suisse; mais n'ayant pas su se modérer, et s'étant trop fait connaître dans ce pays-là, Calvin revint à la charge, et leur fit sentir la nécessité d'envoyer Bolsec plus loin. On voit dans la *Vie de Calvin* par Bèze, que le réformateur étant allé à Berne et s'étant plaint de Bolsec, qui ne cessait d'invectiver contre lui comme s'il faisait Dieu auteur du péché, Messieurs de Berne, sans prononcer sur le fond de la question, ordonnèrent à Bolsec de se retirer hors du pays.

Les journalistes font ensuite sentir le changement qui est arrivé, depuis ce temps-là, dans la théologie de Genève. « Voilà donc, disent-ils, tous les forfaits de Bolsec. Aujourd'hui que l'arminianisme domine en Hollande et à Genève, la doctrine de Bolsec serait regardée comme orthodoxe, et il n'y aurait plus que quelques vieux ministres disciples de Jurieu, ou quelques réfugiés, prétendus disciples de saint Augustin, qui s'en scandaliseraient. »

« C'étaient là sans doute, ajoutent-ils à l'occasion de la procédure contre Bolsec, c'étaient là les préliminaires du synode de Dordrecht, qui rejette de l'Église toute autorité infaillible,

et qui ne laisse, après cela, de frapper d'anathème quiconque ne se rendra pas au jugement des ministres et de leurs consistoires ; mais, parce qu'on a pénétré l'inconséquence de ce conciliabule, on s'est accoutumé à Genève et en Hollande à se moquer de ses décrets..... Notez pourtant que les ministres hollandais et genevois, qui font si peu de cas des ordonnances de Dordrecht, jurent gravement à leur réception de les observer toutes. »

Je ne sais ce qui se fait en Hollande, mais je me suis informé exactement de l'usage de l'Église de Genève, et l'on m'a assuré que, depuis près de quarante ans, on n'exige rien de semblable de ceux qu'on reçoit au saint ministère. C'est avec la même justesse que les journalistes soutiennent que tout le clergé de Genève est devenu arminien. Supposons la chose pour un moment ; il semble que, si la théologie des réformés s'est si fort rapprochée de celle des molinistes, ils devraient commencer à devenir amis ; cependant tout le reste de l'extrait est également violent contre nous. On pourrait leur appliquer le reproche que Jésus-Christ faisait aux Juifs : *Nous vous avons chanté des airs lugubres, et ensuite des airs plus de votre goût, sans que vous y ayez daigné répondre* ¹.

Il s'en faut bien que la théologie de Genève ait autant changé que le prétendent les journalistes ; mais quand il serait arrivé quelque petite variation, on devrait la regarder comme une suite naturelle de l'examen de la religion, qui est le grand principe de la Réformation. Ces changements ne doivent point nous exposer à des reproches de légèreté. Les réformés ont avoué bien des fois qu'ils ne sont pas au-dessus de l'erreur, que dans un temps ils peuvent découvrir certaines vérités qui leur avaient échappé auparavant, et que des usages qu'ils désapprouvent aujourd'hui sur de nouvelles lumières, ont pu avoir lieu précédemment parmi eux, comme, par exemple, le trop de rigueur contre certaines opinions. Ils sont assez sincères et assez modestes pour en faire l'aveu.

¹ Matth. XI, 17.

Nos journalistes reviennent à Bolsec. « Il écrivit depuis la vie de Calvin et celle de Bèze, en style d'homme qui n'avait plus de commerce avec eux et avec leur Église (l'expression est fort adoucie pour désigner des libelles, remplis des plus affreuses calomnies). Bèze, de son côté, a dit tout le mal qu'il a pu de Bolsec. »

On dirait, à cette manière de narrer les choses, que c'est par représailles que Bèze a écrit un peu vivement contre Bolsec. Cependant, ce qu'il en a dit a précédé de longtemps l'histoire de Calvin et de Bèze écrite par ce médecin.

« Le singulier est, ajoutent les journaux, que M. Bayle, dans son Dictionnaire, débite sur la foi de Bèze toutes les sottises que celui-ci dit de Bolsec, et qu'il ne peut souffrir en même temps aucun des traits que Bolsec met sur le compte de Calvin; cela s'appelle *un poids*, et *un poids*. Il fallait ou mettre les deux parties hors de cours et de procès, ou bien croire quelque chose de ce que dit Bolsec contre Calvin, si l'on voulait faire passer quelques-unes des anecdotes de Bèze contre Bolsec. »

Je dis là-dessus, à mon tour, que le singulier est d'entendre ces RR. PP. donner des leçons d'impartialité, et cela dans un ouvrage où le désintéressement brille autant que dans leurs mémoires ! Et à qui donnent-ils ces leçons ? A un M. Bayle. Ne craignent-ils point que quelque ami de l'auteur ne leur applique ce mot de l'Évangile : *Otez premièrement la poutre qui est dans votre œil, etc.*

Autre singularité : Bèze et Bolsec mis en parallèle comme deux auteurs de même étoffe. Il est vrai qu'ils ont une place l'un et l'autre dans le Dictionnaire critique ; mais voici les titres de ce dernier pour y avoir entrée. « Bolsec, dit M. Bayle, serait un homme tout à fait plongé dans les ténèbres de l'oubli, s'il ne s'était rendu fameux par certains ouvrages satyriques. » Il s'explique ensuite plus clairement dans une note, et il nous apprend que, dans la *Vie de Calvin*, que Bolsec fit imprimer à Lyon en 1577, il osa avancer que le réformateur avait été con-

vaincu à Noyon d'un péché énorme, et qui méritait la peine du feu, mais qu'il fut condamné seulement à la fleur de lys, son évêque ayant intercédé pour lui, afin qu'on modérât la peine.

On ne peut donc pas reprocher à M. Bayle d'avoir supprimé dans son Dictionnaire les traits malins de Bolsec contre Calvin; il a fait un grand usage de cette anecdote, mais c'est pour prouver qu'il n'y eut jamais de calomnie plus atroce, et en même temps plus grossière et plus insoutenable ¹.

M. Bayle a pesé, en critique exact, le témoignage de Bolsec; il a examiné les pièces du procès avec beaucoup de patience et de sagacité. Dans cet examen, Bolsec s'est trouvé un infâme calomniateur. Cela déplait aux journalistes; ils auraient voulu qu'on n'eût pas si fort approfondi ce fait. Pour sauver à Bolsec la flétrissure que mérite sa calomnie, il fallait, disent-ils, prononcer hors de cours et de procès. Ce qu'il y a d'admirable, c'est que ce conseil se trouve placé précisément dans l'endroit où l'on donne des leçons d'impartialité!

Si M. Bayle a rapporté très-peu de ces anecdotes que l'on trouve dans la *Vie de Calvin* écrite par Bolsec, il nous en donne la raison, c'est qu'on y voit partout l'esprit de vengeance. Il ajoute que, quand un homme a été convaincu d'une imposture contre quelqu'un dans un cas grave, on ne peut plus se fier à lui dès qu'il dépose contre cette même personne. *Semel malus, semper præsumitur malus in eodem genere mali.*

Les journalistes auraient souhaité que M. Bayle eût tiré, de cette *Vie de Calvin*, quelques traits qui pussent assortir ceux de Bèze contre Bolsec, qu'il leur a plu d'appeler des *sottises*. Puisqu'il ne l'a pas fait, il faut, pour les satisfaire, suppléer un peu à son silence. Le livre de Bolsec est devenu rare: peu de gens sont à portée de le consulter; on pourra juger par là si l'on doit avoir regret au peu d'usage que M. Bayle a fait de semblables anecdotes dans son dictionnaire. En voici une qui re-

¹ Voyez les articles Bolsec et Berthelier.

garde M. et M^{me} de Falais; elle est donc tout à fait de notre sujet, et par là on pourra juger du reste.

« Je ne veux laisser un point bien assuré, dit Bolsec, et connu de plusieurs, c'est de Madame Iolland de Brederode, qui fut femme du seigneur Jaques de Bourgogne, seigneur de Falais. Le dit seigneur, depuis qu'il fut arrivé à Genève, fut fort mal disposé de sa personne, et quasi continuellement entre les mains des médecins. Calvin l'allait souvent visiter, et, par plusieurs fois, il dit à la dite dame Iolland : *Que pensez-vous faire de cet homme mal disposé ! Jamais il ne sera pour vous rendre service. Si vous me croyez, laissez-le mourir. Aussi bien est-il comme mort, et, s'il peut mourir, nous nous marierons ensemble*¹. »

Puisque les journalistes voulaient des *sottises*, M. Bayle aurait pu leur servir celle-là. Dans la suite, Bolsec blâme fort Calvin de s'être laissé peindre; il trouve fort mauvais que l'on voie tant de ses portraits dans Genève; il a raison. Ce visage pâle et défait, que nous présentent les portraits que nous avons de Calvin, donne un démenti aux offres de service que Bolsec lui fait faire à Madame de Falais, sans parler de ses infirmités, que Bolsec étale imprudemment. Le meilleur, après tout, est de laisser ce misérable écrivain enseveli dans l'oubli, et cela pour son honneur, plutôt que pour celui de Calvin.

Les journalistes viennent ensuite à l'examen de quelques-unes des lettres de Calvin à M. de Falais; ils en copient quelques morceaux, sur lesquels ils exercent leur critique. « Ce seigneur et son épouse demeuraient aux environs de Strasbourg. Calvin leur écrit pour les exhorter à la persévérance, et, pour les encourager, il leur envoie un ministre dont il fait ainsi le portrait : Ce n'est pas un homme fort versé aux sciences humaines, et n'est pas garni de la connoissance des langues: même en langue latine il n'est pas des plus diserts..... Sa langue maternelle ne vous sera possible fort plaisante au commencement ;

¹ *La Vie, Mœurs et Doctrine de Jean Calvin*, par Hierosme Hermes Bolsec, docteur médecin, à Lyon, 1577, chap. XV.

mais je me tiens assuré que cela ne vous empêchera pas de prendre plaisir à ses prédications. Il craignoit de n'être pas assez bien appris en civilité humaine, mais nous lui avons dit que ce ne seroit pas crime mortel envers vous.... « Au reste, ajoute-t-il, il n'est point adonné à gloire, ni à cupidité de se montrer. Vous pouvez l'admonester privément de tout ce qui vous semblera, et j'espère qu'il se rendra ductile. » C'est-à-dire (concluent les journalistes), que Calvin envoyait pour pasteur à un seigneur issu de la maison royale de France, un mince sujet, qui n'avait guère que le mérite d'être *bonhomme*.

Ils blâment Calvin de n'avoir pas mieux servi un ami respectable comme celui-ci : c'est en vérité chercher chicane à un homme, parce qu'on ne l'aime pas. Ne dirait-on pas que dans ces premiers commencements, où Calvin avait un si grand besoin d'ouvriers, il avait beaucoup à choisir ! On lui demandait continuellement des ministres pour diverses églises de France ; il leur répondait que, pour pouvoir leur en fournir, il fallait penser à lui envoyer à l'avance des sujets qu'il pût un peu former à Genève. C'est le sens de ce mot dont il s'est servi quelquefois pour répondre à ces demandes réitérées : *Envoyez-nous du bois, et nous vous renverrons des flèches.*

Dès que ce volume des *Mémoires de Trévoux* parut en Suisse, cet extrait des lettres de Calvin fut lu dans une société de gens de lettres. Quand on en fut à cet endroit, l'un d'eux fit une remarque assez singulière. « Savez-vous, Messieurs, leur dit-il, pourquoi les RR. PP. parlent avec tant de mépris de ce ministre que Calvin avait envoyé à M. de Falais pour ses dévotions domestiques ? Il n'était que vertueux, modeste, docile et prédicateur solide. C'est qu'il faut bien d'autres qualités pour faire un jésuite, un sujet marqué au coin de la société, et qui ait véritablement l'esprit de l'ordre ; on lui demande à peu près le contre-pied du portrait de ce *bonhomme*. Ce doit être un directeur poli, fait au style des ruelles, doux, facile, muni d'accommo-

dements avec le ciel , tel , en un mot , qu'il est dépeint dans les *Lettres provinciales*. »

Dans toutes les autres lettres que les journaux examinent, on voit la même envie de contredire. Le seul article où ils paraissent fondés, c'est sur de petites vivacités qui ont échappé à Calvin contre l'empereur. « Dans plusieurs lettres, disent-ils, Calvin oublie le style de prédicateur et de réformé, pour prendre celui de l'invective contre Charles-Quint. « Si c'étoit à moi à faire (dit-il dans la quinzième lettre), je lui donnerois quelque bonne commission, laquelle l'empêcheroit d'approcher de nous de longtemps. » C'est-à-dire que, s'il en avait été le maître, il aurait fait un bien mauvais parti à l'empereur. » Pour rendre Calvin plus odieux, on a supprimé la phrase suivante, qui servait de correctif à celle-ci ; « Je désire qu'il soit à son aise, moyennant qu'il ne nous moleste point. »

« Comme ce prince était alors fort incommodé de la goutte, le réformateur s'en réjouit d'une manière peu évangélique. « Je suis plus joyeux, dit-il, que Dieu fasse la guerre à ce malheureux tyran de sa propre main, qu'autrement..... J'espère (ajoute-t-il dans la vingt-sixième lettre), que notre Antioche (*Antiochus*) sera serré de si près, qu'il ne lui souviendra des gouttes de ses mains, ni de ses pieds, car il y en aura par tout le corps. » Le bon M. de Falais et sa dévote épouse ne se fâchaient point de cela, parce que Charles-Quint les avait fait condamner à la cour souveraine de Malines; mais Calvin n'en était pas moins un insolent d'appeler *tyran* et *Antiochus* un grand prince qui vengeait l'ancienne religion, attaquée par une troupe de nouveaux venus, rebelles à l'Église et aux souverains. »

Personne ne doit approuver que l'on parle irrespectueusement des puissances, mais l'équité veut que l'on se rappelle que c'est ici une lettre familière, où l'on ne pèse pas tant ses expressions; c'est une réponse à M. de Falais. Il faudrait avoir la lettre même de ce seigneur à laquelle l'autre est relative; peut-être se plaignait-il amèrement du procédé rigoureux de Charles-Quint, et

que ces petites vivacités de Calvin ne sont là que pour entrer mieux dans la douleur de l'affligé, en ayant un peu de condescendance pour la faiblesse humaine. Il faut encore se transporter dans le temps de la correspondance ; le style de ce temps-là était beaucoup moins décent, beaucoup moins mesuré qu'il ne l'est aujourd'hui. Autrement, il faudrait faire le procès aux plus habiles gens de ce siècle ; les Pères de l'Église eux-mêmes se trouveraient dans le cas. On sait qu'ils ont très-peu ménagé les princes persécuteurs.

Après cela, il est bon de voir d'où part, contre Calvin, une censure aussi forte, et qui va jusqu'à le traiter d'*insolent*. Il semble qu'une raison d'intérêt devrait rendre ces censeurs un peu plus modérés et les faire baisser d'un ton. Ne craignent-ils point les représailles ? Voudraient-ils que l'on fût si rigide contre tous ceux à qui il est échappé quelque mot trop libre contre les puissances ? Ne pourrait-on point leur dire avec Horace :

Quàm temerè in vos met legem sancitis iniquam !

Mes révérends pères, vous prononcez, sans y penser, un arrêt bien sévère contre vous-mêmes.

Heureusement, on ne peut point reprocher à Calvin d'avoir avancé dans ses écrits la dangereuse maxime de certains écrivains fort connus de nos journalistes, qui ont osé établir *qu'un prince hérétique, ou fauteur d'hérétiques, est, par cela même, déchu du droit à la couronne ; qu'on peut le déposer, et que ses sujets sont déliés du serment de fidélité*. Après tout, ce que Calvin avait dit à l'oreille de son ami pour calmer sa douleur, n'augmentait pas celle de Charles-Quint ; sa goutte n'en était ni plus ni moins douloureuse, et cela ne lui faisait ni bien ni mal. C'est ce qu'on ne peut pas dire des pernicious principes que nous venons de citer, puisqu'ils ont été funestes à plus d'un souverain.

Il est surprenant que nos journalistes, membres d'une société qui a déclaré une guerre éternelle aux hérétiques, trouvent si

mauvais que Calvin, qui était encore alors engagé dans les préjugés du papisme à cet égard, ait usé de tant de rigueur contre quelques-uns. C'est ce qui paraît dans plus d'un endroit de leur extrait, mais ils conviennent, en même temps, que nous avons aujourd'hui sur cette matière des principes plus doux et plus humains.

« Aujourd'hui à Genève et en Hollande, disent-ils, on déteste ces écarts du réformateur : on lui reproche, plus qu'ailleurs, l'inquisition violente qu'il avait établie dans sa réforme, et les exécutions sanglantes qu'il sollicita contre ceux qui n'adoraient pas ses lumières. Il est bien vrai, ajoutent-ils, qu'on pense peut-être ainsi dans ces régions calvinistes, en conséquence d'un tolérantisme général, qui est devenu le dogme à la mode, et qui, par lui-même, va à la confusion de tous les cultes. »

Je ne sais si la tolérance va à la confusion de tous les cultes, comme le disent les journalistes, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a mis beaucoup de confusion dans leur extrait, et brouillé étrangement leurs idées ; ils confondent la tolérance civile avec l'*ecclésiastique*, malgré la différence qu'il y a entre elles. Faudra-t-il donc leur représenter que notre *tolérantisme* ne va pas à établir l'indifférence en matière de religion ou de culte, mais simplement à supporter les sentiments qui ne troublent point l'État, ce qui n'empêche pas que nous ne séparions de notre Église, par une discipline purement spirituelle, ceux qui nous paraissent errer dans les points fondamentaux. Ils confondent visiblement les droits de la conscience et le support dû aux errants, avec un *tolérantisme* général, qui va à confondre toutes les sectes. Enfin, pour couronner le sophisme, ils prennent la conduite d'une Église particulière pour la règle constante et générale des réformés.

Quand on lut cet extrait dans une petite assemblée de gens de lettres, l'un d'eux hasarda sur cet endroit une conjecture assez singulière. « J'ai ouï dire, leur dit-il, que les RR. PP. chargés de ce journal, en font faire de temps en temps quelques

articles à de leurs jeunes religieux, pour les exercer et pour les former. Je soupçonne fort, ajoute-t-il, que cet extrait est de la main d'un novice. Un ancien profès ne ferait pas de semblables *quiproquo*; ce sera apparemment quelque jeune régent de rhétorique, qu'on fera bien de faire monter en philosophie pour débrouiller un peu ses idées. »

Cette saillie divertit la compagnie, sans la persuader. On lui objecta que cet extrait est de la main d'un écrivain fort décisif, et qui prend continuellement le ton de maître, ce qui ne convient point à un jeune homme. Les calvinistes y sont traités du haut en bas : Calvin, leur chef, est un *prédicant*, un *insolent*, etc. Mais cela ne fit point revenir celui qui avait proposé la conjecture. « Vous ne connaissez pas l'esprit de la société, dit-il : quand il s'agit de réfuter les adversaires, ce sont les plus jeunes qui les traitent avec le plus de mépris. Vous ne savez pas ce que c'est qu'un jeune jésuite ; c'est un petit-maître qui brusque toutes les bienséances. »

Quoi qu'il en soit, la vérité de l'histoire et les bienséances sont également blessées par les airs de mépris que l'on s'est donnés dans les *Mémoires de Trévoux* sur le compte d'un aussi grand homme que Calvin ; on emploie, pour le désigner, les termes les plus méprisants. A le regarder simplement comme un savant, il devait être plus ménagé dans un ouvrage qu'on a trouvé à propos d'appeler : *Mémoires pour l'histoire des sciences*. Nous vivons dans un siècle poli, où les honnêtes gens sont convenus de laisser ces invectives dans la bouche d'un Bolsec ou de ceux qui lui ressemblent.

B. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE.

X

LES PSAUMES DE MAROT ET DE BÈZE, QU'ON CHANTE
DANS L'ÉGLISE DE GENÈVE.

A. Les psaumes de Marot et de Bèze.

(Premiers psaumes traduits en vers français par Marot, 1540. Le roi, les princes, le public français les accueillent et les chantent. — Ils sont approuvés par deux docteurs de Sorbonne, et obtiennent privilège de Charles IX et Philippe II. — Bèze traduit en vers le reste des psaumes. — Leur chant introduit dans l'Église de Genève vers 1545. — Éditions primitives : psautier complet, 1562. — Tentative inutile des catholiques français auprès du Concile de Trente pour l'introduction de la langue vulgaire dans le culte. — Le chant des psaumes interdit en France. — Révision de la traduction vieillie de Marot, par Conrart et de la Bastide : elle est introduite à Genève en 1698, et de là dans les églises réformées françaises.)

(*Journal Helvétique*, Mai, Juin, Juillet 1745 ; *Nouvelle Bibliothèque Germanique* 1747, tome III, 1^{re} et 2^{me} partie.)

MONSIEUR,

Vous me demandez quelques éclaircissements sur les psaumes de la version de Marot et de Bèze, que les protestants ont adoptés, et qu'ils chantent encore dans leurs églises, après y avoir fait les changements nécessaires. Vous souhaitez de savoir quand ils ont été introduits à Genève, et si l'on a commencé par ceux de Marot, avant qu'on y eût joint ceux que Bèze avait aussi mis en vers. Vous voulez encore que l'on vous marque de quelle date est l'introduction du psautier complet. Votre curiosité ne se borne pas là : elle s'étend jusqu'à la musique même des psaumes, et vous voulez que l'on vous dise aussi de quelle main elle est.

Je vous avouerai, Monsieur, avec une entière franchise, que vos questions sont embarrassantes. J'ai consulté plusieurs livres sans pouvoir me satisfaire. Je ne m'en suis pas tenu à nos auteurs, j'ai encore voulu savoir ce qu'en avaient dit quelques catholiques romains qui en ont aussi parlé. Mais chez les uns et les autres j'ai trouvé ce point d'histoire ecclésiastique également embrouillé. Je ne peux donc rien vous promettre de bien précis sur cette matière.

Pour ce qui regarde la traduction des psaumes en vers français par Marot, je ne saurais vous indiquer une meilleure source que le Dictionnaire de Bayle, à l'article de ce poète. Vous y trouverez bien des particularités sur ces psaumes. Il nous apprend que Marot, dirigé par le savant Vatable, professeur en hébreu, à Paris, traduisit d'abord trente psaumes.

Il est bon de remarquer ici en passant que plusieurs auteurs ont voulu nous faire regarder Clément Marot comme un homme sans étude, mais qu'ils se sont trompés; il paraît, par ce qu'il dit dans l'épître à François I^{er} pour être reçu en la place de son père, qu'il avait fort bien étudié, et cela paraît encore mieux par plusieurs traductions qu'il a faites. Je crois vous devoir marquer ici la source de l'erreur. On s'y est trompé sur ces deux vers :

Ore loqui latio penitus qui nesciit unus,
Gallicus hic vates, gallica mira canit.

On a mis mal à propos ces vers à la tête de quelques-uns de ses ouvrages, car ils n'étaient pas faits pour lui, mais pour les œuvres de son père qui était aussi poète. On les trouve sous ce titre dans quelques anciennes éditions, *In Jani Maroti commendationem*.

Clément Marot commença par traduire trente psaumes. Ils furent imprimés en 1540, et dédiés au roi François I^{er}. Ce prince les lut, et marqua du désir d'en voir le reste. Dans cette première édition, Marot y avait aussi mis en vers l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, et le

Décalogue. François I^{er} conseilla à Marot de présenter sa traduction dans cet état à Charles-Quint, qui se trouvait alors en France. L'empereur reçut aussi cet ouvrage avec plaisir, et fit un présent au poète de plus de deux cents pistoles. Il l'exhorta en même temps à achever le psautier, et exigea de lui que, dès qu'il aurait mis en vers le psaume CVII, *Confitemini Domino quoniam bonus*, il le lui envoyât au plus tôt, parce qu'il goûtait beaucoup ce cantique ¹.

Marot, chagriné en France à l'occasion des sentiments nouveaux sur la religion, chercha un asile à Genève. Il s'y retira en 1543. Il y mit en vers vingt autres psaumes, qui furent imprimés dans cette ville la même année, avec les trente premiers et une préface de Calvin. On ne voit plus cette première édition : il n'en est resté que la préface, qui a été réimprimée plusieurs fois dans les éditions suivantes. Calvin y prouva que, dans l'église, le service doit se faire dans une langue entendue du peuple. Il fait voir que le chant est fort propre à enflammer la dévotion ; il condamne l'abus que l'on a fait de la musique. A l'égard du choix des cantiques que l'on doit introduire dans le culte, il se détermine en faveur de ceux que Dieu lui-même a dictés, c'est-à-dire pour les psaumes de David ; mais il veut qu'on les chante d'une manière grave, et qu'en les chantant, non-seulement on entende ce que l'on dit, mais surtout qu'on le sente et qu'on en soit touché. Dans cette première édition des psaumes, Calvin joignit la liturgie et le catéchisme.

J'ai trouvé dans la bibliothèque d'un homme de lettres une édition de trente psaumes de Marot faite à Genève en 1542, qui avait aussi la liturgie. En voici le titre : *La forme des Prières et Chants Ecclésiastiques, avec la manière d'administrer les sacrements et consacrer le Mariage, selon la coutume de l'Eglise ancienne, et comme on l'observe à Genève. M. D. XLII.* A la tête de ces trente premiers psaumes de Marot se trouve une préface

¹ C'est le psaume CVI, selon la manière de compter des Hébreux.

fort abrégée, qui est comme la substance, ou plutôt le canevas de celle que Calvin donna plus étendue et plus développée l'année suivante.

A parler en général, on peut dire que les psaumes de Marot furent d'abord bien reçus en France, et qu'ils y eurent un grand cours. Il est vrai que la première édition, dédiée à François I^{er}, fut censurée par la Faculté de théologie de Paris. Mais le roi n'y eut aucun égard, et exhorta le poète, comme nous l'avons vu, à continuer son ouvrage. Après même que Marot eut changé de religion, ses psaumes n'en furent pas moins estimés. De Serres nous apprend, dans son *Inventaire*, une particularité qui mérite quelque attention, c'est que François I, dans son lit de mort, ne fit pas difficulté de citer plusieurs passages des psaumes de la version de Marot.

Florimond de Rémond, conseiller de Bordeaux, nous apprend dans son livre *de la Naissance de l'Hérésie*, que chacun des princes et des courtisans choisissait un psaume pour lequel il se sentait de la prédilection. La reine choisit le VI^{me} : « *Ne veuille pas, ô sire,* » etc. Antoine roi de Navarre : « *Revenge-moi, prends la querelle.* » Pour le roi Henri II, Florimond de Rémond dit que son psaume favori était le XLII^{me} : « *Ainsi qu'on oit le Cerf bruire,* » qu'il était de son goût, surtout parce qu'il aimait la chasse, et qu'il le chantait quelquefois au milieu de cet exercice. Mais un auteur contemporain assigne un autre psaume à ce prince : c'est le CXXVIII^{me}, « *Bienheureux est quiconque sert à Dieu volontiers.* » Il ajoute que le roi en composa lui-même la musique, qui fut trouvée bonne et assortie aux paroles, qu'il le chantait et le faisait chanter fort souvent. Il faut remarquer à cette occasion que les psaumes de Marot ne furent pas mis en musique dès qu'ils parurent : chacun y mettait l'air qu'il jugeait à propos, et souvent c'était celui de quelque vaudeville.

Vous trouverez, Monsieur, dans le *Dictionnaire de Bayle* cette citation de Florimond de Rémond. L'endroit est effectivement curieux ; mais cet habile critique a oublié de faire une remarque

qui était tout à fait du ressort de son Dictionnaire, c'est que le conseiller de Bordeaux, pour prouver que Henri II s'affectionnait à la version de Marot, allègue le goût de ce prince pour le psaume XLII^{me}, et ce qu'il y a de singulier, c'est que ce cantique qu'il lui fait chanter fréquemment en chassant, n'est pas de ce poète, mais est de la main de Bèze, qui ne le traduisit même que plusieurs années après. Malgré cette petite méprise, il n'en est pas moins vrai, comme le dit cet auteur, que Henri II se déclara pour les psaumes de Marot, et que la proscription du poète n'empêcha point que son ouvrage ne fût approuvé. Ce prince, à l'exemple du roi son père, favorisa l'impression de ces psaumes, nonobstant les censures et les poursuites de la Sorbonne.

Je dois, à cette occasion, vous faire connaître une édition des psaumes de Marot, qui est devenue fort rare. Quelques poètes de ce temps avaient travaillé à achever le psautier ; il fut imprimé à Paris en 1550, avec ce titre : *Les CL psalmes du prophète royal David, traduits en rythme françoise par Clément Marot et autres auteurs*. J'en ai vu une seconde édition faite l'an 1555 ; on voit à la tête une épître dédicatoire en vers à Henri II, par Gilles d'Aurigny, poète de ce temps-là, qui avait aussi traduit trente psaumes de ce recueil.

Si vous me demandez ce qui pouvait choquer les théologiens dans cette version de Marot, il y a apparence qu'ils la faisaient regarder comme suspecte. Maimbourg, dans son *Histoire du calvinisme*, le dit positivement ; il nous apprend que « la Faculté de théologie remontra au roi qu'il n'y avait rien de plus dangereux que cette infidèle traduction des psaumes. » Cependant on aurait dû la regarder comme bonne et exacte, puisque ce poète avait été aidé par Vatable, qui savait à fond la langue hébraïque, qui avait traduit à Marot, mot pour mot, l'hébreu en français, et qui, outre cela, lui avait expliqué toute la force et l'énergie des termes, que le génie poétique de Marot savait après cela tourner fort heureusement.

Mais si Vatable était savant, il passait, comme la plupart des

habiles gens de ce temps-là, pour favoriser la réforme. En général, le clergé romain voyait avec peine les traductions des psaumes en langue vulgaire. Comme le psautier fait une partie considérable des prières de la liturgie romaine, on appréhendait que ces versions n'accoutumassent insensiblement le peuple à prier Dieu en français, ce que l'on ne voulait pas souffrir.

Mais admirez, je vous prie, Monsieur, l'excessive défiance des ecclésiastiques de France, qui en cela paraissent avoir été plus ombrageux qu'on ne l'était à Rome même. Aux psaumes de Marot, qu'il avait d'abord fait imprimer à Paris, on en joignit huit autres de quelques traducteurs qui n'ont jamais été bien connus, et ce petit recueil fut imprimé en gothique à Rome, avec privilège du pape, en 1542, par Théodore Drust. Voilà donc le pontife moins scrupuleux que la Sorbonne sur la version des psaumes en français.

Ce qui put encore choquer dans cette première édition des psaumes, ce furent ses accompagnements. J'ai dit que l'on y trouvait à la fin le Décalogue en vers, et il faut remarquer qu'il y est dans son entier et sans avoir essuyé aucune mutilation. Or on sait que, depuis un siècle ou deux, on supprimait le deuxième commandement, et on le cachait avec soin au peuple : témoin ces commandements rimés qu'on apprenait à la jeunesse :

Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.
Son Nom en vain ne jureras, etc.

où la défense de rendre aucun culte aux images ne paraît point, et a été adroitement escamotée. Pour Marot, il avait mis rondement dans sa traduction du décalogue :

Tailler ne te feras image
De quelque chose que ce soit ;
Si honneur leur fais et hommage,
Ton Dieu jalousie en reçoit.

Cette version ne put que blesser, non point parce qu'elle

n'était pas fidèle, comme le dit Maimbourg, mais, au contraire, parce qu'elle l'était trop au gré du clergé romain, qui cependant n'osait pas s'exprimer trop clairement là-dessus.

Un poète de ce siècle-là, nommé Artus Désiré, eut plus de franchise. Il déclara hautement combien il était choqué de ce couplet si répugnant à la foi catholique, et publia quelque temps après un livre sous ce titre : *Contre-poison des cinquante-deux chansons de Marot, intitulées PSALMES*. Paris, 1561. Voici comment il y redresse le commandement contre les images :

Tailler donc feras son image,
Et des benoîts Saints qu'il conçoit :
Si honneur leur fais et hommage,
De grâce l'accepte et reçoit.

Voilà le démenti qu'il donne à Marot, ou plutôt au législateur lui-même ; il est vrai que ce hardi poète fut lui-même redressé à son tour. Monluc, évêque de Valence, se plaignit de cette falsification, dans la conférence de St-Germain, qui se tint la même année que ce livre parut, et la reine Marie ordonna la suppression de ce scandaleux ouvrage.

Bèze acheva dans la suite l'ouvrage que Marot avait commencé. Ce fut à la sollicitation de Calvin qu'il entreprit ce travail ; il mit en vers français les cent psaumes qui restaient à traduire ; cette suite fut aussi fort bien reçue par toutes les personnes qui n'étaient pas prévenues. On peut dire que l'ouvrage entier fut accueilli non-seulement des protestants, mais de quantité de catholiques.

Une des premières questions que vous me faites, Monsieur, c'est : Quand on a commencé à chanter les psaumes dans notre Église à Genève ? Il semble que je ne devrais pas être embarrassé à vous satisfaire là-dessus ; cependant je vous avoue de bonne heure que, quelques recherches que j'aie faites, je n'ai pas pu trouver le commencement de cet usage ; nos registres publics ont négligé de nous en instruire ; ceux de la Compagnie de nos

pasteurs n'en disent rien non plus. Ces registres ecclésiastiques, dans ces premiers commencements de notre Église, étaient peu exacts et peu détaillés; nous n'en avons même point des dix ou douze années qui suivirent la Réformation, et il y a apparence que c'est dans cet intervalle que le chant des psaumes a été introduit dans notre Église. Je trouve seulement, dans nos Ordonnances Ecclésiastiques, un règlement qui prépare à cet usage; il est du 20 novembre 1541, et voici comment il est conçu : « Il sera bon d'introduire les chants ecclésiastiques, pour mieux « inciter le peuple à prier et à louer Dieu. Pour le commence- « ment, on apprendra les petits enfants; puis, avec le temps, « toute l'Église pourra suivre. »

Ne trouvant dans notre ville aucun autre document là-dessus, j'ai eu recours à l'*Histoire de la réformation de la Suisse*, par M. Ruchat. Quelques églises particulières du pays de Vaud ont été plus soigneuses que la nôtre à marquer l'introduction du chant des psaumes; ainsi l'on trouve que l'on commença à les chanter dans l'église réformée de Grandson, le 1^{er} décembre 1549 (tome VI, p. 452).

Nous sommes bien sûrs que cet usage est plus ancien dans notre Église, quoique nous n'en puissions pas marquer précisément la date.

Il paraît, par le témoignage de Bèze, qu'en 1548 on chantait les psaumes de Marot dans les assemblées publiques de Genève. Cette particularité se trouve dans sa paraphrase des psaumes, à la tête du XCI^{me}. On voit, dans l'argument, qu'il se retira à Genève cette année-là; que la première fois qu'il assista aux assemblées de la religion, on chantait ce psaume; qu'il fut extrêmement touché des sentiments de confiance en Dieu que le prophète exprime dans ce beau cantique; que, depuis ce temps-là, il s'est vu quatre fois exposé à la peste, lui et sa famille, mais que toutes les fois qu'il s'est trouvé dans cette rude épreuve, ou dans quelque autre semblable, il n'a eu qu'à se rappeler l'impression que ce psaume avait fait sur lui la première fois qu'il

l'ouït chanter, et le méditer de nouveau, pour s'affermir contre le péril, et mettre son esprit dans une assiette tranquille.

Quoique nous n'ayons rien de bien précis sur l'introduction du chant des psaumes à Genève avant cette date, on voit assez qu'il faut remonter plus haut. J'ai déjà remarqué que nos registres ecclésiastiques n'en disent rien; c'est qu'ils n'ont commencé qu'en 1547, et qu'alors on chantait déjà ces psaumes dans l'Église; leur silence même est une espèce d'indication de ce que nous cherchons. On voit, dans plusieurs anciennes éditions des psaumes, une préface de Calvin, datée du 10 juin 1543, pour préparer le peuple au chant des psaumes; il est vraisemblable que cet usage aura eu lieu une année ou deux après. On ne saurait donc se tromper beaucoup en plaçant l'introduction du chant des psaumes dans l'église de Genève l'année 1545, et en disant que cette pratique a lieu depuis plus de deux cents ans.

M. Ruchat nous apprend une particularité assez curieuse, et que je ne dois pas omettre, c'est qu'avant qu'on chantât les psaumes de Marot dans le culte public, on chantait, à l'entrée du sermon, l'Oraison dominicale et le Symbole mis en vers par ce même poète, et, à l'issue de la prédication, les Dix Commandements de Dieu ¹.

Vous me demandez encore « quand c'est qu'a paru le psautier complet en vers français, et quand il a été introduit ainsi entier dans notre Église? » Cette seconde question me met à peu près dans le même embarras que la première. Vous apercevrez bientôt que je ne vous réponds qu'en tâtonnant.

Bèze était arrivé à Genève au mois d'octobre 1548. L'année suivante, il fut appelé à Lausanne pour y être professeur de la langue grecque. Son séjour y fut de dix années; ce fut là qu'il traduisit et mit en vers français cent psaumes, pour être joints aux cinquante de Marot. Il commença de bonne heure cet ouvrage, et tout nous porterait à croire qu'il dut paraître deux ou trois années après son établissement à Lausanne.

¹ *Histoire de la Réformation*, tome VI, p. 453.

Déjà je trouve dans les registres publics de notre ville que, le 24 mars 1551, Bèze présenta une requête au Conseil pour obtenir le privilège de faire imprimer le reste des psaumes de David, qu'il dit avoir fait mettre en notes de musique, et il demande ce privilège pour quatre ans; on le lui accorda pour trois années seulement. Il est bon de remarquer qu'alors il n'y avait point encore d'imprimerie à Lausanne.

Il paraît donc vraisemblable que Bèze ne tarda pas longtemps à se prévaloir de ce privilège. Parmi les remarques critiques communiquées à M. Bayle sur son dictionnaire, je trouve celle-ci qui a été insérée dans le supplément. « Les cent psaumes, mis en vers par Bèze, parurent vraisemblablement en 1553, puisque ce fut en ce temps-là qu'étant joints avec la liturgie et le catéchisme de Genève, ils excitèrent l'aversion des catholiques, qui n'avaient pas fait scrupule de se servir des cinquante premiers ¹. »

Pour bien constater ce fait, il faudrait déterrer dans quelque bibliothèque un psautier complet, qui fût à peu près de cette date. Il est parlé, dans la *Bibliothèque anglaise* (tome X, p. 72), d'un ancien exemplaire de psaumes qu'avait à Londres M. Mose, ami du fameux antiquaire Spon. Ils furent imprimés à Strasbourg en 1553, par les soins de Jean Garnier, un des ministres qui les revirent, et qui avertit, dans une préface, « qu'on en usait dans toutes les églises françaises de l'Évangile. » Calvin avait fait assez de séjour à Strasbourg; on sait que cette Église se moula sur celle de Genève. Dès que les psaumes de Marot eurent été imprimés à Genève, en 1542 et 1543, avec la liturgie, Strasbourg ne tarda pas à en donner aussi une édition; on la vit paraître en 1545. Cette seconde édition de 1553 semble supposer que tous les psaumes y sont, d'après l'original qui aurait paru à Genève peu de temps auparavant.

Cette date semble se confirmer par le petit poëme que Bèze

¹ Article Marot, remarque N, supplément.

composa pour servir de préface à ses psaumes ; il est fort connu, et on le voit encore dans toutes les anciennes éditions. Il commence aussi :

Petit Troupeau, qui en ta petitesse,
Vas surmontant du monde la hauteesse.

Le poëte dit qu'il écrit ces vers dans le temps que le jeune Édouard, roi d'Angleterre, reçoit si humainement dans son île les débris des Églises persécutées en France.

Je vois les feux brulans en lieux divers,
Je vois passer de la Mer au travers
Une grand' Troupe, et un Roi sur le Port,
Qui tend la main pour les tirer à bord.

Bèze désigne encore ce prince par sa jeunesse ; il dit que, dans un âge peu avancé, il marquait déjà beaucoup de mérite, et donnait de fort grandes espérances. Cela ne peut convenir qu'au successeur de Henri VIII. Le règne d'Édouard fut fort court ; on sait qu'il mourut en 1553, âgé de seize ans.

Tout semblait donc concourir à fixer la date des psaumes de Bèze, ou du psautier complet, environ à l'année 1553, comme elle se trouve marquée dans le Supplément du Dictionnaire critique ; il ne restait plus qu'à découvrir quelque édition de cette date. J'ai fait pour cela de nouvelles recherches, mais elles ont abouti à me prouver que je me trompais en comptant trop sur les vraisemblances, et sur la remarque critique du Dictionnaire.

J'ai trouvé une ancienne édition des psaumes, où sont ceux de Marot et seulement trente-quatre de Bèze, à cette date qu'on les croyait déjà complets. En voici le titre : *Octante trois pseumes de David, à sçavoir 49 par Clément Marot, et 34 par Théodore de Besze, de Veselay en Bourgogne, par Adam et Jean Riveriz, 1553* ; c'est un in-16 imprimé à Genève, en caractère italique et sans musique. Il semble qu'ils ont été publiés comme un essai et un échantillon du travail de Bèze ; on y voit à la tête la préface en vers : *Petit troupeau*, etc. Il y a apparence que c'est la première fois qu'elle a été imprimée.

Un curieux m'a fait connaître une autre édition de psaumes imprimés à Genève en 1556, où il y en a quelques-uns de plus; on en trouve quarante de la main de Bèze, qui, joints à ceux de Marot, font le nombre de quatre-vingt-neuf¹; la musique s'y trouve, et le nom des notes y est écrit tout au long. A la fin des psaumes, on a mis ce distique de Nicolas Bourbon, de Vandœuvres, poète de ce temps-là :

Desinite hebræam jam Galli di scere linguam,
Discunt Hebræi gallica verba loqui.

On en a donné la traduction comme suit :

Cessez, François, en la langue Hébraïque
Chercher David, pour bien estre entendu,
Car les Hébreux, en la nostre Gallique
Le vont cherchant pour nous estre rendu.

Cette édition frappe par la beauté du caractère et du papier; elle ne cède absolument en rien aux plus belles éditions des Etienne et des Plantin. Mais ce qu'il est plus important de remarquer, c'est que ce mélange des psaumes de Marot et de Bèze fut publié dans la vue d'être incessamment en usage dans l'Église: et la preuve, c'est qu'il y a à la fin une table des psaumes que l'on doit chanter le dimanche matin, le dimanche au soir et le mercredi, jour de prières, et tous les psaumes de ce recueil entrent dans cette table. Le psautier, ayant été ainsi introduit par parties, il ne faut plus être surpris si l'on n'a pas marqué dans nos registres de quelle date sont les psaumes complets, et quand ils ont été reçus dans l'Église en entier.

Continuons à chercher de nouvelles lumières. Une année ou deux après que Bèze eut donné ce second essai, il se passa un événement qui mérite d'être rapporté : quelques personnes, qui étaient dans les sentiments des réformés, se trouvant au Pré-

¹ Octante-neuf pseames, mis en rithme françoise, 49 par C. Marot, avec le cantique de Simeon, et les X Commandemens. A Genève, de l'imprimerie de Simon du Bosc, MDLVI.

aux-Clercs à Paris, qui est la promenade de l'Université, commencèrent à chanter les psaumes; c'était en été, et bien des gens, qui n'étaient là que pour le plaisir de la promenade, se joignirent à cette musique. Maimbourg, qui rapporte ce fait dans son *Histoire du Calvinisme*, remarque que «c'est la première fois que les psaumes furent chantés publiquement¹.» Cette nouveauté plut d'abord, et, dès le lendemain, le roi et la reine s'y trouvèrent, avec plusieurs seigneurs français ou étrangers. Le chant recommença comme le jour précédent; cette noblesse s'y joignit, et il s'y trouva une multitude incroyable de peuple; tout se passa avec beaucoup d'ordre et de bienséance. Les bourgeois de Paris montaient sur les murailles voisines, et paraissaient prendre plaisir à ce chant; ils marquaient leur surprise de ce que le clergé s'opposait à une pratique si louable et si édifiante.

Bèze, de qui nous tenons ce fait avec ses principales circonstances, ne nous apprend point quels étaient les psaumes que l'on chantait alors en France; si c'étaient simplement ceux de Marot, ou si quelques-uns des siens y étaient déjà joints. Ainsi cet événement, quoique remarquable, ne répand encore aucun jour sur ce que nous cherchons. On pouvait avoir à Paris ce mélange de psaumes de Marot et de Bèze, imprimés quelques années auparavant, et les chanter à l'imitation de l'Église de Genève. Il est vrai que M. Jurieu a dit quelque part que «l'Église de Paris avait chanté les psaumes avant l'Église de Genève,» mais M. Bayle le redresse là-dessus, et fait voir que cela n'est pas exact. «Il s'agit ici, dit-il, d'un chant considéré comme propre aux réformés, et comme une partie des exercices de piété. A cet égard, son berceau est à Genève, et l'on ne saurait disputer à cette Église la primauté².» Cependant il est plus vraisemblable que, dans ce chant public du Pré-aux-Clercs, les psaumes de Bèze n'y parurent point encore. M. Benoît, dans

¹ *Histoire du Calvinisme*, p. 99.

² *Dictionnaire critique*, article Marot, remarque P.

son *Histoire de l'Édit de Nantes*¹, dit positivement « qu'on y chanta les psaumes de Marot mis en musique sur de forts beaux airs. » Voilà à quoi il faut s'en tenir.

On a une *Apologie pour les Eglises réformées*, écrite en latin par Daillé, où l'on trouve la date de l'impression des psaumes de Bèze fixée à l'année 1559. Voici à quelle occasion : le Ministre de Charenton avait à répondre à une harangue que le clergé avait faite au roi Louis XIII, l'an 1636, dans laquelle on reprochait entre autres choses aux calvinistes, d'avoir effacé de leurs psaumes un certain endroit qui contenait une prière pour le roi ; c'est au verset 10 du psaume XIX, selon la Vulgate, et au XX^e selon l'Hébreu. L'évêque d'Orléans portait la parole ; il dit que, dans ce dernier verset du psaume, il y a une prière pour le roi, que la Vulgate a rendue de cette manière : *Domine salvum fac Regem*, et que Bèze, dans la première version, avait traduite ainsi :

Seigneur, plaise toi de deffendre
Et maintenir le Roi.

Mais que, depuis quelque temps, les réformés avaient trouvé à propos de faire disparaître ces deux vers ; qu'ils s'étaient mis à la place du roi, qu'ils avaient pris pour eux une prière que le St-Esprit avait dictée pour lui, et que voici la nouvelle manière dont ils chantaient ce verset :

Seigneur, plaise toi nous deffendre,
Et faire que le Roi
Puisse nos Requestes entendre
Encontre tout effroi.

Le pétulant évêque concluait, avec beaucoup de chaleur, qu'il fallait ordonner aux réformés de rétablir cette prière.

Leur apologiste lui répondit que le texte hébreu est plus conforme à la dernière version qu'à la première, qui avait été faite

¹ *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. I, p. 16.

selon la Vulgate; il ajouta que cette seconde version est celle qui avait toujours été suivie depuis que les réformés obtinrent la première fois la liberté de conscience par l'édit de janvier 1561; il avoua que la première manière de traduire se trouve dans quelques anciennes éditions. Il en avait vu une qui, autant qu'il pouvait s'en souvenir, était de l'an 1559; elle ne contenait qu'une partie des psaumes; le titre n'en annonçait que quatre-vingt-neuf. Mais il remarque que ces anciennes éditions n'avaient pas été de l'usage des Églises réformées, ou qu'elles ne l'avaient été que peu de temps. Colomiez, dans une lettre à M. Claude, parlant de cette même accusation intentée contre les réformés, dit : « La première édition des psaumes de Bèze parut, si je ne me trompe, l'an 1560. »

Si vous souhaitez, Monsieur, d'être instruit plus à fond dans cette affaire, vous la trouverez fort détaillée dans l'*Histoire de l'édit de Nantes*, sur l'an 1636. Ce n'est pas ici le lieu de s'y étendre davantage; je n'en ai touché que ce qui pouvait nous aider à trouver la date de la première impression des psaumes de Bèze. Vous avez pu remarquer que les deux auteurs que je viens de citer ne nous la donnent que d'une manière un peu incertaine. Daillé avait vu apparemment l'édition de Genève de 1556, qu'il met quelques années plus tard, par une petite erreur de mémoire.

Pour Colomiez, qui dit avoir vu des psaumes de Bèze imprimés en 1560, je crois que sa mémoire l'a mieux servi. On a, dans la bibliothèque de Genève, des psaumes de cette année-là, imprimés pour Pierre Davantès¹; c'était un bon humaniste, connu des savants sous le nom d'*Antesignanus*, qui doit signifier la même chose que Davantès dans le langage du Languedoc, c'est-à-dire un de ces soldats qui marchent avant l'enseigne. Ce

¹ Pseaumes de David, etc., avec nouvelle et facile méthode pour chanter chacun couplet des Pseaumes, sans recourir au premier, selon le chant accoustumé dans l'église, exprimé par notes compendieuses. A Genève, 1560, en lettres financières.

recueil de psaumes , que fit imprimer Davantès , n'en renferme encore que quatre-vingt-neuf, conformément à l'édition de Du Bosc de 1556. Colomiez avait vu apparemment ces psaumes ; effectivement, le verset critiqué du psaume XX^e y est tourné en prière pour le roi.

Afin que l'on pût avoir des psaumes tout en musique, sans qu'ils occupassent trop de volume, il imagina, au lieu des notes ordinaires, de simples chiffres arabes, en caractères fort menus.

Vous voyez donc, Monsieur, qu'en 1560, le psautier à l'usage des réformés n'avait pas encore paru complet ; je trouve dans l'oraison funèbre de Bèze par La Faye, qu'il ne fut donné au public qu'en 1561. Je crois même qu'il faut encore retarder cette date d'une année. M. Ruchat l'a fort bien marquée dans la *Réformation de la Suisse*¹ : « Lorsque Bèze, dit-il, eut achevé sa traduction française des psaumes en vers, le livre des psaumes, ainsi traduit, fut imprimé tout entier pour la première fois en France, avec privilège du roi, par Antoine, fils d'Antoine Vincent, marchand libraire à Lyon, l'an 1562. »

Il est surprenant que les psaumes aient attendu si tard à paraître en entier, puisque dix ans auparavant Bèze avait déjà demandé au magistrat de Genève un privilège pour imprimer le reste des psaumes de David ; mais il me semble qu'on ne saurait s'empêcher de se rendre aux preuves que j'ai alléguées pour en reculer la date aussi tard que je viens de le faire.

Voilà tout ce que j'ai pu découvrir sur ce sujet ; j'ai inutilement consulté, sur cette date, le *Discours touchant les psaumes* que M. Bruguier, autrefois professeur à Nîmes, fit imprimer à Genève en 1664, et un autre livre plus ancien, et rebutant par son énorme longueur, son style diffus et ses digressions, savoir : *La divine mélodie du saint psalmiste*, par Jérémie de Pours. Il est si diffus, et sort si souvent de son sujet, que vous devez me tenir compte de la constance que j'ai eue de le lire tout entier,

¹ Tome VI, p. 536.

d'autant plus que, malgré son énorme longueur, je n'y ai point trouvé la date que je cherchais.

Avant qu'on eût un psautier complet, les psaumes de Marot avaient été adoptés par les réformés, quoique cette version n'eût pas été faite plus pour eux que pour les catholiques. Calvin avait bien d'abord composé quelques cantiques pour l'usage de l'Église de Genève, mais, dès qu'il eut vu ceux de Marot, il n'hésita pas à abandonner les siens; il fit imprimer à Genève les psaumes de cet excellent poëte, et il y joignit, comme nous l'avons vu, la liturgie et le catéchisme. Dès lors on les chanta dans l'Église, et ils devinrent comme la marque et la livrée de ceux qui voulaient un culte plus épuré que le romain, et qui croyaient qu'on devait louer Dieu dans une langue entendue.

Dès qu'on eut chanté publiquement ces psaumes à Paris, à la promenade du Pré-aux-Clercs, en 1558, si je ne me trompe, le clergé en prit une grande alarme, et s'employa de toute sa force à faire interdire le chant de ces sacrés cantiques; il fut défendu sous de grosses peines. Ce qu'il y a de singulier, c'est que depuis que le chant des psaumes eut été interdit en France, cet ouvrage ne laissa pas d'être imprimé quelques années après, avec le privilège du roi Charles IX.

On ne peut rien voir de plus authentique que l'approbation donnée à ces psaumes. Ce prince dit « qu'il a fait examiner cette traduction par des savants très-versés dans la connaissance de l'Écriture sainte, qui l'ont trouvée conforme à l'original, de sorte que le roi, étant en son conseil, donne agréablement le privilège, pour le terme de dix ans, à Antoine Vincent, libraire à Lyon, d'imprimer quand et où bon lui semblera, tous les psaumes du prophète David, traduits selon la vérité hébraïque, et mis en rime françoise, comme a été bien vu par gens doctes ès dites langues, et aussi en l'art de musique. »

Il est bon de connaître aussi l'approbation à laquelle ce privi-

lège est relatif. Elle est de deux docteurs de Sorbonne. Le premier s'appelait De Salignac : c'était un savant fort estimé ; on voit, dans la *Vie de Bèze*, ce docteur paraître fréquemment dans les conférences qui se tenaient sur les affaires de religion. L'autre se nommait Viboult, et est un peu moins connu. Voici leur certificat : « Nous soussignés, docteurs en théologie, certifions qu'en certaine translation de pseumes à nous présentée, commençant au quarante-huitième pseume, où il y a : *C'est en sa très-sainte cité*, poursuivant jusqu'à la fin, et dont le dernier vers est : *Chante à jamais son empire*, n'avons rien trouvé contraire à notre foi catholique, ains conforme à icelle, et à la vérité hébraïque. En tesmoin de quoi avons signé la présente certification, le 16 octobre 1561. Signé : J. de Salignac, Viboult. »

Vous trouverez ce certificat rapporté fort exactement dans l'*Apologie pour les réformés*, de M. Jurieu ¹, à qui l'on en avait communiqué de Genève une copie ; car, par un heureux hasard, la bibliothèque publique de cette ville en possède l'original. Voilà de quoi tirer d'embarras un curieux qui a fourni des Remarques critiques qu'on trouve à la fin du supplément au Dictionnaire de Bayle, imprimé à Genève en 1722. « Quoique je sois persuadé, dit cet anonyme, que l'approbation de la Sorbonne existe, je ne puis dire où elle est ². »

Vous ne manquerez pas, Monsieur, de me demander comment une pièce si intéressante est tombée en nos mains ? Voici ce que j'ai ouï dire là-dessus : Antoine Vincent, le père, était un fameux libraire de Venise, connu sous le nom de *Valgrisi*, qui s'était retiré à Lyon, où il avait embrassé la Réformation. Antoine, son fils, exerça aussi la librairie dans la même ville. Quand il eut obtenu le privilège pour l'impression des pseumes, il y a beaucoup d'apparence que le secrétaire qui le lui expédia de la cour, y joignit l'approbation des deux docteurs, comme le fondement du privilège. Ce libraire étant mort quelques années

¹ *Apol. pour les Réformés*, t. I, p. 127.

² Supplément, p. 315.

après, on vendit son fond de boutique; ce fut Henri Étienne qui en fit l'acquisition. Il y trouva cette approbation des psaumes, et il y a apparence que ce fut lui qui la déposa dans la bibliothèque de Genève, comme une pièce curieuse qui méritait de passer à la postérité.

M. Bayle fait une difficulté sur l'approbation de ces deux docteurs de Sorbonne, dont nous dirons un mot, s'il vous plaît. « On ne comprend pas, dit-il, qu'en 1561, la traduction qui se chantait à Genève, eût été donnée à examiner aux sorbonnistes, tronquée des quarante-sept premiers psaumes; car, selon Florimond de Rémond, les cinquante psaumes que Marot avait traduits firent un corps avec les cent autres traduits par Théodore de Bèze, dès l'an 1553 ¹. »

Je remarquerai d'abord que M. Bayle a suivi un mauvais guide pour trouver la date des psaumes de Bèze, puisqu'il s'est trompé de sept ou huit années; mais cela ne résout pas toute la difficulté. Quand on donna les psaumes à examiner aux sorbonnistes, il est sûr que ceux de Bèze y étaient, puisque les deux qui sont cités sont de lui. D'où vient donc, demande M. Bayle, qu'ils n'ont pas examiné le psautier entier, et qu'il se trouve tronqué des quarante-sept premiers psaumes?

Voici, ce me semble, Monsieur, la conjecture que l'on peut donner là-dessus. Il y a beaucoup d'apparence que l'on présenta bien le psautier complet aux deux docteurs de Sorbonne, car le privilège que l'on sollicitait était pour imprimer tous les psaumes. On leur offrit donc un manuscrit qui les renfermait tous, mais sans aucun nom de traducteur. Les examinateurs reconnurent bientôt ceux de Marot, qui paraissaient depuis près de vingt ans, et qui étaient fort répandus; ils refusèrent apparemment de les examiner. On les pouvait supposer suffisamment approuvés par la protection que leur avaient donnée François I^{er}, Henri II et la cour; mais il y a une raison encore plus forte, pourquoi il

¹ *Diction. critique*, art. Marot, remarque N.

n'en fallait point faire mention dans le certificat. La Sorbonne s'était opposée à la publication de ces psaumes, quand ils parurent la première fois. Marot s'était retiré à Genève pour y professer la nouvelle religion. Les calvinistes, depuis ce temps-là, avaient adopté ces psaumes, et s'en servaient dans leurs assemblées. Par toutes ces raisons, les deux docteurs ne pouvaient pas les approuver sans se compromettre; en les autorisant, ils se brouillaient avec la Sorbonne; en les condamnant, ils choquaient la cour qui s'était déclarée en leur faveur; le plus sûr était donc de n'en rien dire. Apparemment les examinateurs firent retrancher du manuscrit environ les cinquante premiers psaumes, comme étant ceux de Marot, quoique cela ne soit pas exactement vrai. Voilà, ce me semble, comment on peut répondre à l'objection de M. Bayle sur ce psautier mutilé, présenté aux deux docteurs de Sorbonne.

Il se fait une nouvelle difficulté. « Daillé, dit-il, avait vu une ancienne édition des psaumes qui n'en contenait qu'une partie, et qui, autant qu'il pouvait s'en souvenir, était de l'an 1559. Notez que le psautier, approuvé par les docteurs, ne commençait qu'au psaume XLVIII ¹. » M. Bayle est surpris comment s'y pouvait trouver le psaume XX, sur lequel nous avons vu que l'évêque d'Orléans avait attaqué les réformés. Ce qui fait l'embarras de ce savant critique, c'est qu'il semble supposer qu'il s'était fait une édition de psaumes tronquée des quarante-sept premiers, que c'est celle que Daillé avait vue, et qui avait été faite conformément au manuscrit examiné par les sorbonnistes; mais ce psautier *acéphale* ou sans tête, est une chimère qui n'a jamais existé. Daillé avait vu apparemment ce mélange de psaumes de Marot et de Bèze, qui en contenait quatre-vingt-neuf, imprimés à Genève en 1556, et où le vingtième se trouvait déjà de la main de Bèze.

« Mais, ajoute M. Bayle, toujours fécond en difficultés, d'où

¹ Supplément au *Diction. critique*, Genève, 1722, p. 241.

vient que tant d'éditions, faites en vertu du privilège de Charles IX, ensuite de l'approbation des docteurs, ont les quarante ou cinquante premiers psaumes qui n'avaient point été examinés? » Cette objection est spécieuse, cependant je crois y avoir déjà répondu.

Ces cinquante premiers psaumes étaient censés être de Marot, et ils étaient censés approuvés par François I^{er}, qui avait accordé un privilège pour les imprimer. Sleidan parle de cette approbation dans son livre quinzième, sur l'an 1543. Voilà, ce me semble, de quoi répondre à ceux qui sont surpris que le privilège s'étende à tous les psaumes, tandis que l'approbation, qui en est le fondement, ne porte que sur les deux tiers du psautier.

Nouvelle difficulté : c'est sur la date du privilège de Charles IX, telle qu'elle est rapportée par M. Jurieu, qui la met sur la fin de l'an 1562. Ce prince ne saurait avoir donné le privilège dans ce temps-là, dit M. Bayle, parce que c'était alors le plus grand feu de la première guerre civile, et que Lyon était au pouvoir des réformés. La réponse est des plus aisées. M. Jurieu s'est trompé sur cette date, ou peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression; le privilège fut expédié une année auparavant, c'est-à-dire le 26 décembre 1561.

Le psautier complet fut imprimé, en conséquence de ce privilège, l'an 1562, pour le compte de Vincent, à Genève, à Paris, à la Rochelle et dans divers autres endroits du royaume. On en conserve une édition dans la bibliothèque de Genève, qui fut faite la première de toutes, par Antoine Davodeau et Lucas de Mortière, imprimeurs de Genève; elle est in-8° de l'an 1562. De Pours dit positivement que Vincent n'imprima pas d'abord ses psaumes à Lyon, qu'il les fit imprimer à Genève¹; la guerre, qui était cette année-là dans tout son feu à Lyon, ne permettait pas à la presse de rouler. La même année

¹ De Pours, *Mélogie Sacrée*, p. 798.

on en vit une édition à Paris chez Adrien Roi et Robert Balard, une autre chez Martin le Jeune et Rolin Motet. Quand Lyon fut un peu plus tranquille, Jean de Tournes en donna une in-4^o; on en a une in-16 de 1563. J'ai vu encore des psaumes imprimés à Genève en 1566, par Thomas Courtaut, en caractères de finance. Toutes ces éditions sont pour le compte de Vincent, et ont toutes le privilège de Charles IX à la tête.

Je ne sais, Monsieur, si vous êtes informé que Philippe II, roi d'Espagne, donna un privilège semblable pour l'impression des mêmes psaumes, à Plantin, fameux libraire d'Anvers; on y expose aussi que ces psaumes, avant l'impression, «avaient été examinés et approuvés par M. Josse Schelling, portionnaire de St-Nicolas à Bruxelles, à ce député par le Conseil de Brabant; et, qu'après l'impression de ces psaumes, ils ont été visités de-rechef et trouvés ne répugner point à la foi catholique.» Ce privilège de Philippe II est du 15 juin 1564. C'est précisément le même psautier que celui que Charles IX avait permis d'imprimer, je veux dire la version de Marot et de Bèze; il est vrai que ces poètes ne sont point nommés. Leurs psaumes sont désignés par *certaines cantiques traduits en rime françoise*; les docteurs de Paris avaient employé les mêmes expressions.

De Pours, dans sa *Mélocdie sacrée*, n'a pas oublié de faire mention de l'un et de l'autre de ces privilèges; il ne pouvait pas manquer de nous instruire de celui de Philippe II, parce que cet auteur était des Pays-Bas. Aussi il en fait un article fort circonstancié ¹, mais M. Bayle lui reproche une omission capitale. « Il ne faut pas oublier, dit-il, que le sieur de Pours, dans la vaste liste des psaumes qui ont été imprimés avec privilège, ne dit rien de l'édition de Lyon, approuvée par la Sorbonne et autorisée par Charles IX ². »

Si M. Bayle était allé un peu plus avant, il y aurait trouvé « que les psaumes furent approuvés en France par privilège du

¹ *Méloc. Sacrée*, p. 570.

² *Diction. critiq.* Marot, remarq. N.

roi , donné à Saint-Germain le 19 octobre 1561 , à Antoine Vincent , libraire à Lyon , signé Robertet. On y lit la concession d'imprimer tous les psaumes de David , traduits selon la vérité hébraïque , et mis en rime française ¹. » Il rapporte toute la substance du privilège , mais que je ne veux pas répéter. Vous voyez par là , Monsieur , que ceux qui , comme M. Bayle , se piquent le plus d'exactitude , sont quelquefois en défaut ; il est vrai que De Pours est long et ennuyeux. Par là , M. Bayle était dispensé de le lire jusqu'au bout ; mais il semble que , quand on n'a pas lu un auteur tout entier , on ne doit pas lui reprocher ses omissions.

Voilà donc des privilèges authentiques en faveur de nos psaumes , et cela de la main des deux princes de l'Europe qui nous haïssaient le plus. Charles IX avait fait mourir pour leur religion un grand nombre de réformés , et il ne tint pas à lui de les envelopper tous dans le massacre de la Saint-Barthélemy quelques années après. Pour Philippe II , il avait toujours suivi constamment les maximes de Ferdinand , son bisaïeul , qui avait établi l'inquisition. Marchant exactement sur ses traces , il s'était signalé par la persécution des réformés dans tous ses États ; on sait qu'il n'avait pas épargné la mémoire de son propre père , soupçonné d'avoir du penchant pour les sentiments de la Réforme. Ce prince cruel avait fait des édits qui condamnaient les sectaires aux peines les plus sévères , les hommes à être brûlés vifs et les femmes à être enterrées toutes vivantes. Le chant des psaumes était alors comme la marque distinctive des réformés ; il était défendu , sous de grosses peines , de les chanter , et tout d'un coup les voilà réhabilités et approuvés par leurs plus grands ennemis ! Ces princes autorisent des psaumes traduits par des auteurs proscrits pour leurs sentiments , et traduits en langue vulgaire , ce qui est contraire aux principes de l'Église romaine ! Avouez , Monsieur , qu'il y a là-dedans quelque chose de bien surprenant.

¹ De Pours , p. 901.

Supposons que nous trouvassions, dans quelque histoire de l'Église, qu'un empereur païen, un des plus violents persécuteurs des chrétiens, ne laissait pas de parler avantageusement de leur culte, que dans un de ses édits il loue les hymnes qui se chantaient dans leurs assemblées de religion; qu'en conséquence, il permit d'en multiplier les copies, et de leur donner cours dans tout l'empire: supposons que cet ancien écrivain nous eût conservé cet édit dans son entier, je vous demande, Monsieur, ce que nous en penserions aujourd'hui? Bien des gens diraient que cette permission ne peut point se concilier avec le caractère violent de ce prince; qu'en défendant leurs assemblées, il a dû interdire de même leurs formulaires de dévotion. La pièce nous paraîtrait plus que suspecte; ne doutez point que quelque critique ne s'inscrivit en faux contre cet édit et ne le rangeât parmi les fraudes pieuses des Pères de l'Église. Cependant voici, presque de nos jours, quelque chose de tout semblable, et dont on ne saurait douter raisonnablement; c'est donc une leçon pour ne pas prononcer des jugements précipités. Disons-nous bien qu'il y a quantité de faits de ce genre dans l'histoire; je veux dire qui sont vrais sans être vraisemblables.

Ces sortes d'événements ne nous paraissent contradictoires que parce que nous ne sommes pas informés de quelques circonstances qui ont pu les amener, malgré les apparences contraires. Ceci mérite quelque discussion; il s'agit de chercher dans l'histoire ce qui peut avoir porté le roi de France et celui d'Espagne, tous deux également opposés aux réformés, à leur accorder cependant un privilège authentique pour leurs psaumes. Commençons par Charles IX.

Le privilège accordé par ce prince peut être regardé comme l'effet d'un discours que le célèbre Jean de Monluc, évêque de Valence, fit à Fontainebleau en 1560, en présence du roi François II, de Catherine de Médicis, reine mère, de la reine régente et des grands de la cour. L'historien de Thou nous apprend que, dans ce discours, « le prélat, s'adressant aux deux

reines , les supplia de faire cesser les chansons profanes et impudiques qu'on osait chanter tous les jours dans les maisons royales , et de substituer à ces infamies des psaumes français et de pieux cantiques; exhortant Leurs Majestés à les chanter Elles-mêmes ; que ceux-là n'avaient pas l'esprit de la véritable piété qui défendaient aux femmes le chant des psaumes en langue vulgaire; que les ennemis de l'Église prenaient occasion de là de calomnier les catholiques et de les rendre odieux , sur ce qu'ils défendaient en public et en particulier une psalmodie instituée pour louer le Seigneur et pour consoler les âmes pieuses ¹. »

Dès que Charles IX fut parvenu à la couronne en 1561, les États assemblés donnèrent quelque espérance aux réformés, que la reine Catherine de Médicis ne leur serait plus si contraire. Le chancelier, sa créature , y blâma ouvertement les violences en matière de religion. Cette princesse écrivit même au pape en faveur des réformés, et appuya leur demande que le service se fit en langue vulgaire.

Le Colloque de Poissy se tint cette année-là. On en attendait un équitable accommodement des différends de la religion. Il dura assez longtemps pour donner lieu à quelque adoucissement à l'égard des réformés. C'est dans ce temps-là que Vincent sollicita son privilège pour l'impression des psaumes.

La circonstance était favorable. Les conjonctures où se trouvait alors la ville de Lyon aidaient encore à le lui faire obtenir. Le Père De Colonia nous apprend, qu'en 1561, les calvinistes y étaient fort échauffés et prêts à se rendre maîtres de la ville. Le commandant écrivit au roi que les réformés seraient paisibles et lui demeureraient fidèles, si on leur donnait la liberté de conscience, et qu'on leur laissât leur temple pour l'exercice de leur religion ². Ce privilège accordé à un libraire de Lyon était encore un moyen propre à les calmer.

¹ De Thou, liv. XXV, sur l'an 1560.

² *Histoire Littéraire de Lyon*, t. II, p. 644.

M. Jurieu a donc tort de dire que « Charles IX, dans la plus grande ferveur des persécutions, accorda ce privilège ¹. » Rien ne gâte plus l'histoire que le penchant que l'on a à mettre du merveilleux où il n'y en a pas. Les affaires des réformés n'allaient pas trop mal alors ; pendant la tenue du colloque de Poissy il y eut assez d'adoucissement. L'édit de janvier 1561 permettait l'exercice public de la religion réformée ; il porte « qu'à raison de la conjoncture du temps, sans approuver la nouvelle religion, et jusqu'à ce que le roi en eût autrement ordonné, on accordait aux réformés l'exercice public de leur religion. » En 1562, un autre édit confirma celui de janvier, et permit l'exercice de la religion réformée partout, excepté la ville de Paris et ses faubourgs. Peut-on appeler cela la plus grande ferveur des persécutions ? »

Pour le privilège de Philippe II, on peut aussi en donner la raison ; quoique le nom du roi y paraisse à la tête, il pourrait fort bien n'en avoir eu aucune connaissance. Il était retourné en Espagne depuis quelques années, c'est-à-dire en 1559 ; en 1564, le cardinal de Granvelle, qui s'était rendu odieux à tous les Flamands, était aussi allé en Espagne. Il ne restait donc dans ce pays-là que la duchesse de Parme, qui n'était pas si sévère, et qui, à cette date, flottait entre l'exécution rigoureuse des édits, et un peu de connivence, pour ramener ceux qui donnaient dans les nouvelles opinions. A Anvers, où les psaumes furent imprimés, elle fut obligée de permettre l'exercice de la religion réformée ; en conséquence, le Conseil de Brabant donna à Plantin le privilège pour l'impression des psaumes. Environ dans ce temps-là, il se tint une conférence à Bruxelles, où l'on conclut qu'il valait mieux user de quelque modération avec les hérétiques, pour ne pas trop effaroucher les esprits. La preuve qu'il ne faut pas regarder ce privilège comme émané de Philippe II, c'est que, quand il eut appris ces adoucissements, il en fut fort irrité.

¹ *Apolog. pour les Réformés*, t. I, page 127 in-4^o.

Voilà, Monsieur, comment des événements qui nous ont d'abord extrêmement surpris, et qui nous ont paru incroyables, ne laissent pas de s'expliquer assez naturellement quand on les approfondit un peu. Revenons en France pour y suivre encore quelque temps l'histoire de nos psaumes.

Le même esprit qui dicta le privilège au roi Charles IX, régnait encore à la cour de France quelques années après. Le cardinal de Lorraine fut chargé d'un mémoire pour le Concile de Trente, pour demander que le chant des psaumes en langue vulgaire fût établi, et ce mémoire fut signé par le roi, par la reine-mère, les princes du sang et quelques prélats. Il est bon d'écouter l'historien de Thou là-dessus.

Charles IX, parmi plusieurs représentations qu'il faisait au Concile, demandait expressément : « que dans les messes on expliquât l'Évangile dans une chaire, d'une manière claire, intelligible et à la portée du peuple ; que les prières faites en ce lieu par le curé, auquel le peuple répond, se fissent en langue vulgaire ; qu'après avoir célébré les saints mystères en latin, on fît quelques prières publiques en langue vulgaire ; que, dans le même temps, ou à d'autres heures, on chantât aussi en langue vulgaire des cantiques spirituels, ou des psaumes de David, après que l'évêque les aura bien examinés ¹. »

Ces saines idées changèrent bientôt, et celles du clergé, indisposé contre les psaumes en français, prévalurent. L'*Histoire de l'édit de Nantes* rapporte plusieurs faits qui le prouvent clairement.

En 1597, il parut un livre intitulé, *Plaintes des Églises Réformées de France*. Un de leurs griefs, c'est qu'on les troublait dans les moindres exercices de leur dévotion, qu'on ne voulait pas les laisser chanter les psaumes de David en français, et que dans divers endroits ces psaumes avaient été brûlés par la main du bourreau.

¹ De Thou, liv. XXXV, année 1563.

En 1658 le conseil privé du roi rendit un arrêt pour empêcher les réformés de chanter leurs psaumes hors de leurs temples. Le clergé avait dressé des mémoires où il faisait beaucoup valoir cette raison, que ce chant donnait du scandale aux catholiques. Il est singulier que les ecclésiastiques fissent un sujet de scandale du chant des psaumes, tandis qu'un de leurs plus célèbres prélats, Godeau, évêque de Grasse, loin d'être scandalisé de ce que les réformés s'appliquaient à cet exercice, trouvait fort mauvais que les catholiques ne voulussent pas les imiter. Selon lui, ce devait être un sujet de honte pour eux qu'on entendit aux villes où les réformés étaient les plus forts, « retentir ces cantiques dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs, pendant que les catholiques, ou étaient muets, ou chantaient des chansons déshonnêtes ¹. »

On ne comprend pas comment des ecclésiastiques, qui toléraient les chants des airs à boire et des chansons sales et pleines d'équivoques impudentes, dont les artisans étourdissaient tout le long du jour le voisinage et les passants, dans leurs boutiques et dans les rues, s'avisèrent de faire les scrupuleux sur le chant des psaumes dictés par l'esprit de Dieu. Avouez, Monsieur, qu'on ne saurait s'empêcher d'être scandalisé de leur scandale.

Mais voici bien pis. Au lieu de profiter des leçons de ce sage prélat, on essaya de le rendre lui-même suspect. Bien loin que ces pieuses exhortations à chanter publiquement et en français les louanges de Dieu, devinssent un passeport pour nos psaumes, les siens, par cela même, furent sur le point d'être interdits; on chercha à les envelopper dans la condamnation des nôtres.

La Chambre de Grenoble, ne pouvant souffrir que le chant des versions françaises des psaumes fût permis à tout le monde, donna en 1658 un arrêt portant défenses de chanter les psaumes en français. Ce n'est pas seulement ceux de Marot et de

¹ Psaumes de Godeau, Préface.

Bèze dont on défend le chant, mais de tous les psaumes traduits en français. Les réformés avaient goûté la paraphrase des psaumes par Godeau. Elle avait été mise en musique par divers maîtres. On attribuait même à Louis XIII d'avoir travaillé aux airs qui avaient paru sous le nom de *des Aucouteaux*, un des maîtres de sa musique. Il paraît donc par cet arrêt, donné à Grenoble, qu'on ne voulait pas même permettre aux réformés de se servir de ces nouveaux psaumes.

Le roi cependant permit aux réformés le chant des psaumes *sans abus*, c'est-à-dire surtout qu'il ne troublât point le service de la religion catholique. Mais en 1661 la défense de chanter les psaumes dans les maisons des réformés fut rendue générale dans tout le royaume. Dans la suite on étendit cette défense. On défendit de les chanter à la campagne, dans les voitures publiques, soit par eau, soit par terre ; en un mot ces psaumes furent interdits partout, excepté dans les temples. Quelques années avant la révocation de l'édit de Nantes, ce chant fut défendu expressément sur le chemin de Paris à Charenton.

Mais pour tempérer un peu ce qu'il y a de sec et de triste dans ces sortes de discussions, voici, Monsieur, ce qui se passa dans une petite ville de France, peu de temps avant la démolition des temples des réformés. Le bailli, sollicité par un curé séditieux, envoya faire défense à un serrurier de la religion, qui demeurait vis-à-vis de l'église, de plus chanter les psaumes dans sa boutique. Le service de la messe, disait le curé, était troublé par ce chant importun. Remarquez, s'il vous plaît, qu'il ne se plaignait point des perpétuels coups de marteau du cyclope, ni du raclément aigu de sa lime. Le serrurier ne se pressa pas d'obéir aux premiers ordres ; mais la défense fut bientôt réitérée, et la seconde fois elle lui fut même signifiée par un sergent (huissier), dans toutes les formes de la justice. Le sergent demanda l'assigné sa réponse, afin qu'il l'écrive sur son exploit. Le pauvre homme, qui ne voulait pas multiplier les procédures, déclara ingénuement qu'il n'avait rien à répondre. Le sergent le presse :

« Il faut absolument que je mette quelque chose, » lui dit-il.
 « Hé bien, dit le serrurier, mettez donc :

« Jamais ne cesserai
 De magnifier le Seigneur,
 En ma bouche aurai son honneur
 Tant que vivant serai. »

Le bailli, qui trouvait son curé trop vétilleux, s'écria, dit-on, en voyant cette réponse sur l'exploit : « Ah ! parbleu qu'on le laisse magnifier le Seigneur tant qu'il voudra. Pour moi, je ne veux plus m'en mêler. »

On ne se contenta pas de s'opposer en France au chant de nos psaumes par des arrêts, on les attaqua encore par des écrits. Maimbourg dit que la version des psaumes par Marot n'est point conforme à l'original, et que d'ailleurs on ne peut nier qu'elle n'ait quelque chose de burlesque¹. Mais il a été vivement relancé sur cette première accusation. Pour le burlesque qu'il y trouve, on a remarqué judicieusement là-dessus qu'il ne faut pas juger de cette version sur le pied de la poésie d'aujourd'hui. Il faut voir si elle n'était pas grave et sérieuse pour le temps où elle fut composée. Marot parlait parfaitement le langage de son siècle ; il soutenait ses expressions de toute la délicatesse du génie le plus heureux, et d'un génie qui lui était propre. Le commerce de la cour influait encore sur le bon goût qu'il savait répandre dans ses ouvrages. Pasquier, meilleur juge que Maimbourg, dit « que les œuvres de Clément Marot furent accueillies favorablement de chacun. Entre ses traductions, ajoute-t-il, il se rendit admirable en celle des cinquante psaumes de David, aidé de Vatable, professeur du roi ès lettres hébraïques². »

La version de Marot, et aussi celle de Bèze, ont passé pour d'excellents ouvrages, soit pour l'exactitude à rendre l'original, soit pour la poésie même ; on y trouvait, de leur temps, de la

¹ *Hist. du Calvinisme*, page 98.

² *Recherches de la France*, par Pasquier, liv. VII, chap. 5.

force et de la douceur, ce que l'on demande dans des sujets de cette nature. Quand ces versions parurent, on n'y trouva rien à redire, parce qu'elles étaient conformes à l'usage de leur siècle. Depuis ce temps-là, la langue française ayant considérablement changé, le style a commencé à en paraître mauvais. Nos psaumes ont été exposés à bien des chicanes, et nos adversaires ont pris occasion de là de nous insulter; ils nous ont fait des reproches sur des phrases basses et même obscènes qu'ils ont cru y trouver. Pour l'air burlesque que Maimbourg leur a reproché, ce n'est pas tout à fait sans fondement; mais est-ce la faute de Marot, si, par une bizarrerie particulière aux Français, ils se sont avisés d'emprunter le langage du temps de François I^{er} quand ils ont voulu badiner, et si le langage qui tient du gaulois tient par cela même aujourd'hui du style burlesque?

C'est environ un siècle après la publication de nos psaumes, que la langue française ayant souffert un changement considérable, on commença à les attaquer vivement sur la bassesse et le ridicule des expressions. Celui qui se signala le plus dans ce genre d'hostilités, fut le jésuite Meynier. Il fit plusieurs ouvrages contre les réformés où l'emportement et la passion paraissent à chaque page. Dans l'un d'entre eux, il attaquait vivement les psaumes chantés par les réformés dans leurs assemblées. Il les appelait d'un ton de mépris les *Rimes de Marot et de Bèze*, et les traitait de traductions pleines de falsifications, d'impertinences et d'impiétés. Il ramassait les honteuses plaisanteries, les contes forgés à plaisir, les allusions extravagantes que les missionnaires du plus bas ordre avaient trouvé bon de publier contre cette version. Il y comparait le dernier verset du psaume XXIII, ou XXII selon les latins, à une chanson à boire, et ne trouvait pas même qu'il y eût de chanson à boire aussi impertinente. Cependant la version n'a rien qui ne soit à la lettre dans le texte même. Mais la passion aveuglait tellement ce fougueux écrivain, qu'il ne prenait pas garde que ses railleries impies rejaillissaient sur l'original; et

cela dans le même livre où il reprochait aux traducteurs des psaumes, des impiétés ¹.

Nous n'avions pas besoin de ces traits piquants de nos adversaires, pour sentir qu'il y avait dans nos anciens psaumes divers endroits choquants. On s'apercevait depuis longtemps en France que plusieurs expressions employées dans cette version étaient devenues presque barbares par les changements qui arrivent journellement dans notre langue. On pensa sérieusement à épurer le psautier des imperfections que le temps, plutôt que les traducteurs, y avait mises. Le célèbre Conrart se mit en devoir de retoucher cette version. Mais il ne vécut pas assez pour l'exécution de son plan. Il commença ce travail et un de ses amis l'acheva. Se voyant sur la fin de sa vie, il jeta les yeux, pour continuer cette révision, sur M. de la Bastide, qui y mit incessamment la main dès que M. Conrart fut mort en 1675, et trois ou quatre années après, le psautier entier vit le jour. L'ouvrage de ces deux Messieurs s'appelle proprement la *Révision des Psaumes*.

Vous me demandez, Monsieur, quand et comment ces psaumes retouchés ont été introduits dans nos églises ? Il ne m'en coûtera pas beaucoup pour vous satisfaire là-dessus. Cette introduction est assez récente, et par conséquent elle ne demande pas d'aussi pénibles recherches que la première. C'est un événement de la fin du siècle passé.

Quoique les psaumes eussent été retouchés en France, vous savez que les Églises réformées de ce royaume ne les ont point chantés dans leurs exercices publics. La triste situation où elles se trouvaient alors ne leur permit pas d'exécuter ce sage projet. C'est proprement l'Église de Genève qui a introduit chez elle cette révision. Notre Église, qui s'était servie la première des psaumes de Marot et de Bèze, a aussi commencé avec toutes

¹ Benoit, *Histoire de l'édit de Nantes*, sur l'an 1662.

les autres à se servir de la correction de MM. Conrart et de la Bastide, mais après l'avoir un peu retouchée.

Nos registres rapportent exactement tout ce qui regarde ce petit changement arrivé dans notre culte. On publia même alors quelques écrits pour en informer le public. Il parut surtout une brochure fort instructive là-dessus¹. Mais comme ces pièces fugitives sont difficiles à trouver, je vais vous en donner l'essentiel.

Quelque temps après la dispersion des Églises de France, la Compagnie des Pasteurs de Genève reçut une lettre du Consistoire de l'Église française de Zurich, qui les priait d'introduire les psaumes de M. Conrart dans l'usage public de leur église, pour exciter, par leur exemple, les Églises françaises à exécuter ce qu'on aurait fait en France, si elles eussent subsisté. Voici la teneur de cette lettre.

On fait remarquer d'abord, « qu'il y a longtemps que plusieurs personnes dévotes et judicieuses en France, ont témoigné souhaiter que nous employassions dans nos exercices de piété une version des psaumes plus correcte et plus conforme à l'usage de notre langue et de notre siècle, que la version de Marot et de Bèze. Elle est devenue par le temps, non-seulement rude et désagréable, mais encore obscure, absurde et même burlesque en bien des endroits; et qui pis est, beaucoup de mots et d'expressions ne signifient plus maintenant ce qu'ils signifiaient autrefois, et ils portent dans l'esprit des idées sales et profanes. Les ennemis de notre religion saisissent ces endroits pour nous tourner en ridicule. Il importe donc de ne donner plus de prise à leurs méchantes satires. Nos formulaires de dévotion ne doivent rien avoir de barbare, d'équivoque, et encore moins de ridicule. Il est donc à souhaiter que l'Église de Genève, qui est la principale des Églises réformées où l'on se sert de la langue française, autorise par son exemple un changement si utile.» La lettre est du 10 mai 1688, et signée Rebou-

¹ Récit de la manière dont les psaumes de David, retouchés par M. Conrart, ont été introduits dans l'Église de Genève. Brochure de 31 pages in-4°.

let, pasteur de l'Église française de Zurich, et de dix ou douze ministres réfugiés, entre lesquels est M. J. Daillé, fils, ministre de l'Église réformée de Paris.

Quoique les raisons employées dans cette lettre soient extrêmement fortes, on conçoit aisément qu'il y avait plusieurs personnes qui trouvaient quelque inconvénient à faire ce changement. On trouva donc à propos de laisser encore écouler quelque temps, pour les y préparer insensiblement. On fit ensuite à Genève une édition de ces psaumes retouchés. Cela donna lieu à avoir le sentiment des autres Églises, qui presque toutes écrivirent des lettres d'approbation et d'encouragement. Enfin, après tous les préliminaires nécessaires, on se détermina à se servir de ces psaumes dans les temples. Ce fut le premier dimanche de novembre de l'an 1698, qu'on commença à les chanter publiquement à Genève.

Lorsqu'on eut vu le succès de ces nouveaux psaumes, la Compagnie des Ministres de Genève écrivit aux autres Églises une lettre circulaire où elle donne les principales raisons de ce changement. Elle est du 12 janvier 1700.

On reçut ensuite quantité de réponses des Églises réformées, qui marquaient qu'elles approuvaient ce que nous avions fait, et plusieurs même disent qu'elles se disposent à faire la même chose.

L'Église de Neuchâtel répond qu'ils ont marqué le premier dimanche du mois d'août 1700 pour l'introduction de ces psaumes. Celle de Bâle le dimanche 6 octobre de la même année. Les Églises françaises de Berlin et de Hesse-Cassel ne tardèrent pas à suivre cet exemple.

Vous jugez bien, Monsieur, qu'il doit s'être trouvé bien des particuliers de mauvaise humeur contre ce changement. Il faut mettre dans cette classe un certain nombre de vieillards. Outre qu'à cet âge-là on se déclare en général contre toutes les nouveautés, il faut convenir qu'il était fâcheux à des gens qui avaient appris dans leur enfance les anciens psaumes, de ne pouvoir

plus en faire usage sur la fin de leur vie, qui est le point où l'on a le plus de besoin de se soutenir et de se consoler par ces pieux cantiques.

Outre l'accoutumance, il y a encore des gens qui trouvent quelque chose de vénérable dans les expressions anciennes qu'ils n'entendent plus : semblables à ces anciens Romains, qui avaient un respect superstitieux pour de vieux mots de leur langue, et qui se firent un scrupule de rien toucher aux vers saliens, quoiqu'on ne les entendit plus.

Mais ces bizarreries de quelques particuliers doivent être comptées pour rien. Il est vrai que le synode des Églises Valloises, qui se tint à Rotterdam en septembre 1700, aurait voulu qu'on se fût contenté de faire quelques petits changements dans les vieux psaumes, et qu'on en conservât le fond; mais dans la suite ces Églises se sont conformées à toutes les autres.

Nous voilà donc depuis longtemps à couvert des railleries de nos adversaires, surtout dans notre Église de Genève. Cependant l'évêque de Marseille n'a pas laissé de revenir à la charge. de nos jours. Il a feint d'ignorer ce changement, afin d'avoir lieu de nous insulter de nouveau. Il y a environ dix ans qu'il donna un mandement à l'occasion de deux sermons qui furent prononcés à Genève en 1735, qui était l'année du second jubilé de la réformation. Son instruction pastorale est un tissu d'invectives contre notre religion. Il n'épargne pas nos psaumes, et transcrit deux couplets de ceux de Bèze, qu'il a trouvés bas et rampants. Voilà, dit-il, ce qu'on chante à Genève. Il y avait cependant environ quarante ans qu'ils avaient été retouchés, et qu'on en avait changé le style gaulois qui en faisait tout le ridicule. Le prélat a fait semblant de n'en rien savoir. Il est vrai qu'après coup, il met à la fin de son mandement un petit avis, pour avertir qu'il a appris depuis que les psaumes ne se chantent plus à Genève dans ce vieux langage; mais peu de personnes feront attention à l'avertissement, et le trait ridicule aura déjà fait son effet. Ce sont là de ces fraudes pieuses fort ordinaires au prélat,

et qu'il compte que l'intention rectifie. Tout cela tend *ad majorem Dei gloriam* : c'est la devise des RR. PP. jésuites ses bons amis.

B. La musique des Psaumes.

(Goudimel, Bourgeois, Claudin ont tous travaillé à la musique des psaumes; les airs de France n'ont pas été adoptés. — Gravité de cette harmonie : elle contraste avec la musique légère, copiée d'airs badins ou inconvenants adoptée par quelques catholiques, comme l'abbé Pellegrin et le père Martial de Brive.)

(*Journal Helvétique*, Août 1745.)

MONSIEUR,

Rien de plus difficile que de dire précisément de quelle main sont les airs de nos psaumes. Ceux qui en ont parlé sont presque tous partagés là-dessus.

Florimond de Rémond, dont on ne doit pas tout à fait négliger le témoignage, malgré son esprit de partialité et sa haine contre nous, dit « que Calvin eut soin de mettre les psaumes entre les mains des plus excellents musiciens qui fussent en la chrétienté, entre autres de Goudimel, et d'un autre nommé Bourgeois, pour les coucher en musique. » De Thou a dit de même « que Goudimel avait mis en musique les psaumes de Marot et de Bèze, tels qu'ils se chantent chez les réformés. » Mais d'autres ont dit que ce fut Claudin le jeune, aussi excellent musicien, qui composa la musique de nos psaumes.

Il serait aisé de concilier ces différents témoignages, si l'on s'en rapportait à Varillas, dans son *Histoire de Charles IX*, qui prétend que Goudimel et Claudin le jeune n'étaient qu'une même personne qui avait deux noms différents; mais M. Bayle a prouvé clairement que cet historien s'est trompé en confondant ainsi ces deux musiciens ¹.

¹ *Diction. critique*, article Goudimel.

Une autre conciliation, plus commode et plus naturelle, c'est de dire qu'ils y ont travaillé tous deux. On peut aussi supposer que Claudin le jeune a composé la musique simple, et que Goudimel a donné cette musique à quatre parties. Le martyrologe des protestants dit « que Claude Goudimel, excellent musicien, avait travaillé heureusement sur les psaumes de David en français, la plupart desquels il a mis en musique, en forme de mottets, à quatre, cinq, six et huit parties; qu'il fut tué à Lyon dans le massacre de 1572, mais que son travail sur les psaumes rendra toujours sa mémoire chère aux réformés. »

Pour le musicien nommé Bourgeois, à qui Florimond de Rémond a aussi donné quelque part à la musique des psaumes, De Pours nous apprend que son nom de baptême était Louis, et qu'il avait mis en musique quatre-vingt-trois psaumes, à quatre, cinq et six parties, imprimés à Lyon en 1561, et qu'il avait aussi composé un livre intitulé : *Le droit chemin de musique*, imprimé à Genève l'an 1550.

Il est bon de remarquer que, quand les psaumes de Marot parurent, ils ne furent pas d'abord mis en musique; ceux qui les chantaient leur adaptaient quelque air déjà connu. Dès que les musiciens y eurent mis la main, cette musique souffrit même quelques changements. Dans la première édition des psaumes de Marot, faite à Genève, avec la liturgie, il y a quelque différence dans le chant d'avec nos psaumes d'aujourd'hui.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que voilà des éclaircissements suffisants sur les auteurs de la musique de nos psaumes? Malheureusement nous allons nous trouver entièrement dépaysés par une anecdote que M. Bayle nous fournit dans son Dictionnaire, et qui lui a été communiquée par M. Constant, de Lausanne, son ancien ami.

Voici donc l'extrait d'une lettre que ce professeur de théologie lui écrivit sur la musique de nos psaumes :

« J'ai déterré une chose assez curieuse, c'est un témoignage que M. de Bèze donna de sa main, et au nom de la Compagnie

ecclésiastique, à Guillaume Franc, le 2 novembre 1552, où il déclare que c'est lui qui a mis le premier en musique les psaumes comme on les chante dans nos églises, et j'ai encore un exemplaire des psaumes imprimés à Genève où est le nom de ce Guillaume Franc, et outre cela un privilège du magistrat, signé Gallatin, en 1564, où il est aussi reconnu pour l'auteur de cette musique. »

M. le professeur Ruchat a dit l'équivalent¹, mais sur des mémoires de Plantin qui se sont trouvés fautifs. Ayant eu depuis peu quelque défiance là-dessus, il a cherché à voir le témoignage même de Bèze. On le lui a communiqué, et, à la première lecture, il a été convaincu que M. Constant lui a fait dire tout autre chose que ce qui s'y trouve, et c'est d'après lui que je vais rectifier l'anecdote.

On cite deux preuves pour attribuer à Franc la musique de nos psaumes. La première, c'est le témoignage de Bèze, qu'il donna comme recteur en 1552; mais on n'y trouve rien de semblable. Il roule uniquement sur la pauvreté du chantre, sur le triste état de sa famille, le peu de santé de sa femme, la modicité de sa pension, qui ne suffisait pas pour l'entretenir lui et ses enfants.

L'autre preuve est une édition de psaumes imprimés à Genève, avec le nom de Guillaume Franc, où l'on voit à la tête un privilège du magistrat de Genève, qui le reconnaît pour l'auteur de cette musique.

Si M. Constant a eu un exemplaire de ces psaumes, nous en avons aussi un dans notre bibliothèque publique; ainsi nous pouvons en parler avec connaissance de cause. Le privilège dit simplement: « Qu'il est permis à Guillaume Franc, chantre en l'Église de Lausanne, de faire imprimer les psaumes de David, mis en rime française par C. Marot et Théodore de Bèze, et y ajouter les chants qu'il a faits nouveaux sur aucuns d'iceux. »

¹ *Hist. de la Réformation*, tome VI, p. 535.

Voici ce que c'est que ces chants nouveaux, comme il l'explique lui-même dans la préface.

Il y déclare que, dans cette édition des psaumes, il a retenu les chants usités dans l'Église, et il loue le travail des musiciens qui les ont composés ; il trouve seulement quelque inconvénient à faire servir le même chant à plusieurs psaumes. La raison qu'on avait eue pour faire servir quelques-uns des airs des psaumes de Marot pour quelques psaumes de la version de Bèze, c'est apparemment parce que le peuple les savait déjà et y était accoutumé. Mais Franc trouva que c'était pousser trop loin l'économie que d'employer un même chant pour plusieurs psaumes ; il y fait remarquer cet inconvénient, c'est qu'une personne qui arrive dans l'église après que le psaume est commencé, ne peut pas deviner quel psaume l'on chante. Il composa donc une musique nouvelle pour trente ou quarante psaumes, qui encore n'a pas pris, car l'Église de Lausanne se conforme à cet égard aux autres Églises. Après cela fions-nous aux anecdotes !

Je ne sais, Monsieur, si vous vous rappelez que Maimbourg s'avisait de critiquer la musique de nos psaumes. « Ils furent mis en musique, dit-il, en un certain air de chanson mol et efféminé, qui n'a rien de dévot et de majestueux ¹. » Cette critique n'est point du tout fondée. Comme nos psaumes sont de différents caractères, le chant en est fort varié, mais toujours assorti à la nature du sujet. Les psaumes pénitenciaux, par exemple le VI^e, le LI^e et d'autres de ce genre, ont un air languissant et triste, qui marque la componction et la douleur ; les psaumes de louange et d'actions de grâces ont un chant plus animé. Le XIX^e, où David admire les ouvrages du Créateur qui publient sa gloire, a quelque chose de gai et de libre, mais rien de mou et d'efféminé.

On sait qu'on employa à cette musique les plus habiles mai-

¹ *Hist. du Calvinisme*, p. 98.

tres de ce temps-là, et qu'elle fut trouvée fort belle. Voici ce qu'en a dit un fort bon juge : « Les airs de ces psaumes, qui furent composés par de savants musiciens, se font admirer encore aujourd'hui par leur variété, et par la proportion harmonieuse qu'ils ont avec la matière. Le temps, qui n'épargne pas les chants, non plus que les autres choses, semble n'oser toucher à ceux-là ¹. »

Maimbourg était un imprudent de toucher cette corde, et de reprocher à nos psaumes un certain air de chanson mol et efféminé. C'est précisément chez les catholiques romains que se trouve l'usage de choisir des airs profanes, des airs de chansons bachiques, ou de chansons tendres et amoureuses, pour les appliquer à des cantiques spirituels; je ne parle pas du vieux temps, où nos bons aïeux ne se faisaient aucun scrupule de mêler le sacré avec le profane. On a des Noëls et des cantiques de l'abbé Pellegrin sur l'air des vaudevilles les plus communs et des chansons les plus tendres de l'opéra ². Ce poëte est de nos jours; il présenta encore au roi de France des vers sur sa convalescence au mois de septembre de l'année dernière, et je n'ai pas appris sa mort depuis ce temps-là. Il y a apparence, Monsieur, que son recueil de cantiques spirituels ne vous est pas tombé entre les mains. Pour vous en donner une idée, je vais transcrire ici quelques-uns de ses chants.

On y trouve une chanson spirituelle sur ces paroles de saint Marc, chap. XIII : *Veillez et priez, car vous ne savez pas l'heure de votre mort*; sur l'air :

Qu'il est doux d'être aimé d'une bergère aimable !

Cantique CXLVI : *Pour quelle fin nous avons été créés*, et un autre sur ces paroles de saint Matthieu, VI : *N'affectez point de faire vos bonnes œuvres devant les hommes*; l'un et l'autre sur l'air :

¹ Préface des Psaumes de Conrart.

² *Nouveaux Noëls*, et Chansons spirituelles sur des airs d'opéra, et vaudevilles très-connus, par l'abbé Pellegrin. A Paris 1715.

Tout cela m'est indifférent.

Ce chant revient souvent sur les sujets les plus intéressants de la religion ; il est très-bien assorti aux choses dont on ne se soucie guère ; il donne à celui qui le chante un air de dégagement et d'indifférence très-expressif. Jugez si les vérités et les maximes de la religion doivent être chantées sur ce ton-là !

Cantique CL : *Que nous devons recourir à Dieu dans toutes nos afflictions* ; sur l'air :

Un inconnu pour vos beaux yeux soupire.

Cantique CLV : *En quoi consiste la véritable dévotion*, et le CCXII sur le psaume VII : *Le Seigneur sonde les cœurs et les reins* ; sur l'air :

Réveillez-vous belle endormie.

Cantique CCIV : *Qui fait le péché est esclave du péché* ; Jean VIII ; sur l'air :

Un tendre engagement va plus loin qu'on ne pense.

Je ne saurais me résoudre à en rapporter davantage. Ces titres seuls ne peuvent que révolter toute personne sage ; ceux qui connaissent un peu l'esprit humain savent l'effet des idées accessoires. L'abbé Pellegrin n'avait-il donc jamais lu le chapitre de l'*Art de penser*, sur ce sujet ? Prenez l'air d'une chanson tendre ou bachique, et appliquez-le à un cantique sur la religion ; vous ne sauriez le chanter sans rappeler dans votre esprit les idées de galanterie ou de débauche de la chanson originale. Nous avons déjà assez de penchant à nous distraire, en nous occupant des matières de la religion. Si vous les mettez en vers et en chanson sur l'air de quelques poésies badines qu'on a accoutumé de chanter, le chant seul réveillera dans votre esprit ce qu'il y a de plaisant et de badin dans la chanson primitive. S'il y a des pensées gaillardes et licencieuses, elles viendront aussi se présenter au milieu de votre chant dévot, sans que vous soyez

les maîtres de l'empêcher. Outre les fâcheuses distractions que l'on cause, par la liaison qu'il y a entre certaines idées dans notre cerveau, il est clair que les matières de la religion perdent encore, par ces accompagnements, beaucoup de leur majesté et de leur grandeur. « Il faut, dit M. Bayle (Diction. art. Arius), éviter soigneusement l'imitation des airs du Pont-Neuf dans les cantiques spirituels; autrement on expose la religion au mépris et à la risée. »

On aurait bien eu besoin de ce sage avis dans le siècle passé. Nous trouvons quelquefois dans les bibliothèques des curieux des recueils de ce genre dont on ne peut que rougir, des cantiques spirituels sur les airs les plus libertins de la cour, ou sur des chansons de cabaret. On peut mettre, au premier rang, des cantiques de la façon d'un révérend père jésuite, « imprimés à Paris chez Florentin Lambert, à l'image de saint Paul devant saint Yves. » Un dévot capucin, marchant sur ses traces, a donné aussi au public un recueil des plus curieux dans ce genre; il se nomme le père Martial de Brive. C'est là que l'on trouve *Les soupirs de l'époux céleste*, sur l'air des *Enfarinés*; *Des dialogues entre l'homme et Satan*, sur celui de *Vous y perdez vos pas*, *Nicolas*; et un *Délaissement de toutes choses*, sur l'air :

Ce que fait et que défend
L'Archevêque de Rouen.

Si vous en voulez voir davantage, Monsieur, je vous renvoie à la réponse de M. Jurieu au père Maimbourg. Vous y trouvez un échantillon des *Cantiques spirituels* de Colletet, imprimés à Paris en 1660, sur des airs de vaudevilles si gaillards, ou plutôt si obscènes, que M. Jurieu, en les indiquant, s'est vu obligé de laisser quelques mots en blanc, la pudeur ne lui permettant pas de les désigner autrement que par des points¹. C'est assurément faire grâce à une semblable musique, que de l'appeler simplement *molle et efféminée*.

¹ *Apologie pour les Réformat.* Tome I, p. 128.

XI

ORIGINE DE L'IMPRIMERIE A GENÈVE, ET LIVRE DE SAPIENCE IMPRIMÉ DANS CETTE VILLE EN 1478, NOUVELLEMENT ACQUIS PAR LA BIBLIOTHÈQUE.

(Erreur de Ruchat, sur l'origine de l'imprimerie à Genève, réfutée. — Le livre des saints Anges, première production des presses genevoises. — Livre de Sapience, inconnu aux bibliographes : son auteur, son but, son analyse détaillée, critique et anecdotique.)

(*Bibliothèque Germanique*, tome XXI, année 1731).

MONSIEUR,

Vous me parûtes surpris dernièrement de ce que l'imprimerie a pénétré si tard dans Genève ; elle n'y est, me dites-vous alors, que dès le seizième siècle. Vous citâtes, pour garant de cette date, M. Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation de la Suisse*. J'ai examiné l'endroit, et je l'ai trouvé tel que vous l'aviez dit. Il recherche l'année que l'imprimerie s'est introduite dans les principales villes de Suisse ; il vient ensuite à Genève. « Genève, dit-il, a eu une imprimerie dès le commencement du seizième siècle ; j'ai vu un missel, ajoute-t-il, imprimé à Genève l'an 1505, par Jean Belot, natif de Rouen, par ordre d'Aymon de Montfaulcon, évêque et comte de Lausanne, et administrateur de l'évêché de Genève, comme porte la dernière feuille. Après Jean Belot, on vit à Genève un imprimeur allemand, nommé Wygand-Koln, natif de Franconie ; j'ai les *Constitutions synodales du diocèse de Lausanne*, imprimées à Genève chez cet homme-là, par ordre de l'évêque Sébastien de Montfaulcon, l'an 1523, en caractère gothique. »

L'autorité d'un historien aussi exact que l'est M. Ruchat, doit être d'un grand poids, et je ne suis pas surpris qu'elle vous ait imposé ; cependant, il est constant qu'il a retardé de plus de

vingt années l'établissement de l'imprimerie dans notre ville. Une petite méprise comme celle-là ne peut faire aucun tort à cet habile homme ; on lui rend la justice que, pour l'essentiel, son histoire est des plus fidèles. Je me flatte qu'il ne trouvera pas mauvais que j'indique ici quelques titres de livres imprimés à Genève avant le seizième siècle.

Le premier ouvrage imprimé à Genève, est le *Livre des saints anges*, achevé d'imprimer le 23 mars 1478 ; c'est un in-folio, que quelques auteurs ont attribué au cardinal Ximénès, pour n'avoir pas pris garde qu'à la dernière page il est dit que ce livre a été composé en 1392, c'est-à-dire longtemps avant la naissance de Ximénès.

En 1480, on imprima aussi à Genève la *Légende dorée* en latin, avec le nom de l'imprimeur, *per Magistrum Adam Steynschaber de Schwinfordia* ; in-folio.

En 1490, *Passionale Christi*, chez Jaques Arnollet.

En 1491, *Missale ad usum Gebennensis dyocesis*, *per Magistrum Johannem Fabri* ; in-folio.

En 1495, *Fleurs et manières des temps passés* ; in-folio.

La même année, *Le Fascicule, ou Fardelet hystorial* ; traduit de latin en français par le R. P. Farget de l'ordre des Augustins ; in-folio.

En 1498, *Missale completum ad usum Cathedralis Ecclesiæ Gebennensis*, avec la marque de l'imprimeur I. B., qui est apparemment Jean Belot.

La même année, *Les sept sages de Rome*.

Vous voyez, Monsieur, que voilà sept ou huit livres imprimés à Genève avant le seizième siècle. On en trouve la plupart dans la bibliothèque de cette ville, et ceux qui ont fait l'histoire de l'imprimerie, comme Naudé, La Caille et Maittaire, les ont presque tous connus ; mais en voici un qui a échappé à la recherche des curieux, et dont je vais vous donner quelques échantillons ; c'est le *Livre de Sapience*, imprimé à Genève l'an 1478, le neuvième jour du mois d'octobre, comme le porte la notice

qui est la fin. C'est un folio, sans nom d'imprimeur, mais qui, à en juger par le caractère, est du même que le *Livre des anges*; il n'y a qu'environ six mois d'intervalle entre l'impression de ces deux ouvrages. L'auteur était originairement Guy de Roye, archevêque de Sens, qui le composa en latin, en 1388; mais il fut ensuite traduit et augmenté par un religieux de l'ordre de Cluny, dont on ne sait pas le nom. Ce *Livre de Sapience* ne doit pas se confondre avec l'*Orloge de Sapience*, *translaté de latin en françois*, et imprimé in-folio, par Antoine Vérard, libraire de Paris, en 1493; ce sont deux ouvrages tout différents. On peut les confronter dans la bibliothèque de Genève, où on les trouve l'un et l'autre.

Le *Livre de Sapience* est une explication du *Pater*, du *Credo*, du *Décatalogue* et des *Commandements de l'Église*, à la manière de ce temps-là. Le but de l'auteur, comme il en avertit dès le commencement, est de fournir des matériaux aux pasteurs pour instruire leur troupeau. « Il a travaillé surtout, dit-il, pour les simples prestres, qui n'entendent ni le latin ni les escriptures. » Pour rendre sensibles ses leçons, il les appuie de quantité d'exemples tout à fait populaires, et c'est ce qui fait le caractère de son livre; on y voit partout une naïveté qui fait plaisir, quelquefois même il a des traits assez divertissans; car, dans ce siècle-là, il fallait instruire et faire rire en même temps.

Ce bon homme avait fort à cœur l'instruction du peuple. Dans divers endroits de son livre, il gémit de la négligence des pasteurs de son temps, qui n'instruisaient point leur troupeau. Sur cet article, il prend fort son sérieux; en expliquant le *Pater*, quand il en est au *pain quotidien*, il décharge son cœur à cet égard. Après avoir parlé du pain corporel, il dit qu'il y a aussi un *pain spirituel* que nos pères spirituels doivent nous donner. « Les peres spirituels, dit-il, sont les prelas et les prestres qui nous doibvent donner le pain spirituel, c'est la doctrine de la sainte escripture, si comme Dieu leur commande en levangille. Mais las! le monde est tout plain de prestres, et il y en a peu

qui veullent dire la parole de Dieu ; hélas ! que diront plusieurs prestres au jour du jugement, qui ont prise l'ordre de prestrise, et toutefois ils n'ont point de honte de vivre désordonnément. Pour lesquieulx dit le Sage que les mauvais prestres sont la ruyne du peuple, par les mauvais exemples qu'ils leur donnent. Tu ne les trouveras pas en leglise pour enseigner le peuple, mais pour recepvoir les offrandes. Et aussi les trouveras avec les tourbes de gens dissolus et plains de mauvaises meurs, et ne les congnoitras, ne verras differens de l'habit des hommes secu-liers, auxquels ils dussent enseigner, et riens n'en font, mais sont es jeux et es esbatemens plus dissolus souvant que ne sont les aultres en dis et en fais. Illecques jurent et se parjurent, et dient de mauvaises parolles, et des mors et des vifs. Les rentes et les revenues demandent plusieurs foys rigoureusement, et plusieurs foys en font grans dommaiges aux pouvres gens, et dient de grandes villainies, et prennent aulcune foys à deux mains. Ils sont vestus de la laine des brebis de notre Seigneur, et menguent la chair, et puis les laissent mourir de fain sans repaistre de la parole de notre Seigneur comment ils sont tenus. De laquelle parole plusieurs ne scevent gaires, mais vont en tavernes et boivent et gormandent, et souvent se entrebattent, et vivent luxurieusement, et despendent bien malheureusement les biens des trespassez, et petitement en font leur devoir... Au moins, dit saint Gregoire, s'ils n'ont science pour prescher et le peuple enseigner, si vivent bonnement et tiennent vie de innocence pour donner bon exemple... Mais plusieurs en y a si dissolus, que c'est grand pitié pour leur mauvaise vie et mauvais exemple qu'ils montrent au monde, car ils tuent ceulx qu'ils deussent vivifier, dont ils en rendront estroit compte au jour du jugement à notre Seigneur. »

J'ai abrégé ce portrait, qui est beaucoup plus étendu dans notre auteur, et je viens à sa conclusion : « Par les paroles dessus dites nous demandons à notre Seigneur Jesu-Christ qu'il nous donne le pain de salut et de doctrine, lequel les prestres

ne nous veuillent donner, et disons : *panem nostrum cotidianum*; Père, donne nous le pain corporel, et fay germer la terre et porter fruit pour nous soustenir corporellement, et nous donne le pain spirituel, c'est assavoir inspire nos prelas et nos prestres de leglise, que la doctrine que tu leur as donnée, ils nous la vuellent distribuer saigement et charitablement. Et si ils ne le vuellent faire, veuelles nous repaistre par la divine inspiration de ton saint esperit, affin que par toi nous puissions avoir le pain de la vie spirituelle par dedens, lequel il nous vuelle distribuer par devocion. Doncques *panem nostrum cotidianum da nobis hodie.* »

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, de vous remarquer qu'alors on disait régulièrement *Toi* à Dieu dans les prières. Si je voulais faire le controversiste à l'occasion de ce passage, ce serait plutôt pour inférer de ce portrait des ecclésiastiques la nécessité de la Réformation. Grâce à Dieu, le clergé a eu honte de ses dérèglements ; il est beaucoup plus réglé aujourd'hui, surtout en France. On y voit un nombre considérable de pasteurs éclairés qui prennent soin de faire connaître la religion à ceux qui leur sont soumis ; cependant il y a bien encore des choses à désirer à cet égard, de l'aveu des catholiques romains eux-mêmes. Il n'y a que quelques jours que je lisais une réflexion qui peut naturellement trouver sa place ici ; je l'ai tirée d'un livre imprimé à Paris au commencement du siècle sous le titre de : *Règles de la bonne et solide prédication.*

« Les pasteurs, dit cet auteur sensé, doivent instruire par eux-mêmes leurs paroissiens ; il y a pourtant plusieurs curés qui négligent de satisfaire à un si juste devoir. Et, pour me servir d'une comparaison familière, comme il n'y avait autrefois que les dames de grande qualité qui se dispensaient du devoir de nourrir leurs enfants ; qu'ensuite les autres dames d'une médiocre qualité les ont imitées, et qu'enfin la délicatesse et l'insensibilité des mères envers leurs enfants est venue à ce point, qu'il suffit aujourd'hui à une femme d'une condition bien médiocre, d'être riche et d'avoir de quoi mettre son enfant en nour-

rice, pour se croire exempte de la loi naturelle de le nourrir; de même, depuis que quelques prélats se sont relâchés dans la fonction de prêcher, beaucoup de pasteurs fort au-dessous d'eux laissent aussi le ministère de la prédication.» — La période est un peu longue; mais, dans le fond, elle est fort judicieuse. Les pasteurs qui pourraient instruire et qui n'en veulent pas prendre la peine, sont très-dignes de la censure de notre auteur. A l'égard de ceux qui manquent de lumières, ne pourraient-ils point s'excuser comme ces mères qui prennent des nourrices, parce qu'elles manquent effectivement de lait? Mais il y a bien de la différence; pourquoi se sont-ils chargés d'un emploi dont ils ne peuvent pas remplir les fonctions? Le seul parti qu'il leur reste à prendre, est de résigner le bénéfice à des gens qui s'en acquittent mieux qu'eux, ou, s'ils y sont encore à temps, de travailler à acquérir les lumières qui leur manquent. C'est dans cette vue que notre ancien auteur du *Livre de Sapience* l'avait composé; il se présentait comme une source où les prêtres ignorants pourraient puiser sans peine et sans effort ces eaux salutaires, ou, pour parler avec saint Pierre, *le lait de la Parole de Dieu*, pour le distribuer ensuite à ceux qui attendaient d'eux cette nourriture spirituelle. Reste à voir si ce lait s'y trouve pur et sans aucun mélange frauduleux; c'est ce dont je ne veux pas être garant.

Dans son *Credo* on trouve déjà marchandise mêlée; il ne saurait s'empêcher de fourrer quelques traits de légende parmi les principaux articles de la religion. Décrivant la passion du Sauveur, il le représente arrivé au Calvaire. « Là, dit-il, fut le roi des anges despoullie tout nud devant tout le peuple, couvert tant seulement dung viel suayre environ les rains, et dient aucuns que ce fut une piece du mantel de sa douce mere doulante qui y estoit presente, qu'elle coupa pour le couvrir, et peult estre legierement cru; et dient que en tous les lieux ou le crucifiement est paint de main de bon maistre, que le mantel de nostre Dame et le drap qui est environ les rains de nostre Seigneur

doivent estre d'une couleur. » Il dit ensuite « que la benoiste croix en quoi fust crucifié nostre Seigneur, fust de quatre bois, c'est assavoir de palme, de cedre, de cypres et dolive. » Il s'étend beaucoup sur les vertus de la croix, et il n'oublie pas le secret de saint Louis pour passer sûrement sur un pont. « Saint Loys avoit de coustume que, quant il passoit par dessus quelque pont, il disoit tousiours : *Surrexit dominus de sepulcro, qui pro nobis pependit in ligno*. Et disoit : se le pont est de pierre, je ne doute point à passer, car le sepulchre ou nostre Seigneur fut ensevely estoit de pierre ; et se le pont est de bois, je ne doute point à passer, car la croix ou nostre Seigneur Jesu-Christ fut mis pour le crucifier estoit de bois, et par ainsi il passoit surement. » L'efficace du signe de la croix vient aussi à son tour. Un chrétien doit toujours débiter par là en se mettant à table, et un jour il en prit mal à une religieuse pour l'avoir oublié. « Une nonnain entra une fois en son jardin, dit notre auteur, et vit une lettue, et en eult volente d'en mengier, et la cueillit tantost et la menga sans faire le signe de la croix, et tantost elle fut prise du diable qui entra en elle, et cheut à terre; ung saint homme qui avoit nom Acquin vint à elle et la conjura, et tantost le diable commença à crier et à dire : Que tay je fait? je me seoye cy sur cette lettue, elle est venue et ma mors; et tantost par le commandement du saint homme et par la vertu du signe de la croix, le diable sen alla et la laissa. »

On nous cite saint Grégoire, dans ses dialogues, pour garant de cette histoire. Pour moi, je la trouve fort vraisemblable, surtout si l'on suppose que cette laitue était une laitue pommée, les enveloppes redoublées de cette plante étaient fort propres à cacher l'embuscade, et favorisaient les mauvais desseins de l'ennemi.

Je n'ajoute plus qu'un article du *Crede*; c'est celui du jugement dernier. Voici comme il le décrit : « Le dernier jugement sera en la vallée de Josaphat, laquelle est entre Iherusalem et le mont dolivet... Adone toutes manieres de gens tous entiers re-

susciteront sans faillir ung seul poil de la teste, et tous vifs en corps et en ames, en tel eage comme nostre Seigneur fut crucifié, c'est à savoir en leage de trente et deux ans et trois mois, et jeunes et vieux, et enfans mors nez, tous viendront au jugement. »

Le jugement suppose l'immortalité de l'âme; notre auteur ne manque pas de la prouver. Il est bon que vous voyiez sa manière de philosopher. « Il est moult de simples gens, dit-il, qui dient qu'ils ne scevent quelle chose c'est de lame, et que quand le corps est mort, qu'il ne sentira jamais ne bien, ne mal: qui est mauvaise heresie de le dire, et pire encore de le croire. Plusieurs philosophes en ont parlé en maintes manieres, mais nous devons croire les dis des sains et des bons catholiques et maistres, qui dient que lame est une substance spirituelle et raisonnable. de neant créée pour visiter le corps humain; car tu vois que quand lame est hors du corps, il demeure tout coy comme une beste morte. Et le homme quand il engendre lenfant, il ne engendre point lame, mais Dieu la met de sa grace... Se lame estoit mortelle avecques le corps, pour neant requerrions les sains, pres ne loing, lesquels nous aydent plusieurs foyz par devers nostre Seigneur pour leurs prieres; et touteffois nous sommes certains et scavons veritablement que leurs corps sont morts, et n'en avons de plusieurs que les os, dont appert-il que leurs ames vivent. »

Sur le *Décatalogue*, quand il en est au commandement d'honorer son père et sa mère, après avoir donné le sens littéral et rapporté maintes histoires tragiques d'enfants, qui n'ont pas eu les égards qu'ils devaient pour ceux à qui ils étaient redevables de la vie, il n'oublie pas de pousser aussi le sens spirituel de ce précepte. « Item ceux font contre cettui commandement, dit-il, qui ne portent honneur a leurs prelas, curez et autres ministres de nostre Seigneur Jésus-Christ. On lit que Constantin le grand, empereur de Romme, disoit: Se je veoie ung prestre pecher, je le couvreroie de mon mantel, affin qu'on ne le vist ne sceust

son péché, pour lesclandre et pour le deshonneur qui en peut advenir. » Ne vous rappelez-vous point, Monsieur, d'avoir lu dans le dictionnaire de M. Bayle, que les peintres ont tort de n'avoir pas choisi ce trait de Constantin pour sujet d'un de leurs tableaux ? Il trouvait que cette *Charité constantine* figurerait fort bien dans les cabinets des curieux à côté de la *Charité romaine*, qui a été peinte tant de fois.

Notre auteur ajoute « que ceux qui descouvrent les pechez de leurs peres spirituels, font comme Can qui descouvrit son pere Noe pour veoir sa nature vergoigneuse, pour laquelle chose son pere le fit serf de ses frères et de toute sa progeniee, et d'illecq en avant commença servitude, si comme dit lescripture. » Si nous regardions notre auteur comme un simple particulier, il serait difficile de le disculper de la faute qu'il reproche aux autres ; il découvre continuellement la turpitude du clergé de son siècle. Outre ce que nous en avons déjà rapporté sur le *pain quotidien*, voici encore un trait qui m'a paru assez vif. Après avoir relevé les mauvaises mœurs des prêtres de son temps, il conclut de cette manière : « Saint Ambroise dit que mieux plaist a Dieu labayer des chiens, le mugir des beufs, le gronder des porceaux, et le hannir des asnes, que le chant de telles personnes qui sont tant luxurieuses. »

Sur le précepte du *Décatalogue* qui défend la luxure, il nous apprend que les luxurieux sont puants, et en voici la preuve. Un ange fut envoyé du ciel pour enterrer un pèlerin qui était mort dans un bois, et il mena avec lui un ermite. « Et ainsi qu'ils l'enterroient, lermite bouchoit et estouppoit ses narilles pour la puanteur dicellui corps. Et voycy venir chevauchant un beau jeune jouancel moult fort luxurieux, qui par devant eulx passa sur un beau cheveu, et avoit ce jouancel ung chapeau de fleurs sur sa teste. Et tantost langel boucha ses narilles, dont lermite fut moult esbahy, et luy demanda pourquoy il avoit bouché son nez à la venue du jouancel, et non pas pour la puanteur du corps mort?—«Langel lui respondit que la chair d'ung chacun

bon et saint homme sera de très bonne odeur devant Dieu , mais les hommes ne la sentent point pour ce qu'il sont nourris en pechie, qui leur est moult souef et bon florant. »

Voici encore une petite moralité sur la luxure , que je suis sûr qui vous agréera plus que la précédente. Il blâme certaines gens qui , après s'être confessés de ce péché , en retiennent encore l'odeur ou la saveur, et voici comme il explique sa pensée : « Celui retient l'odeur du peche , dit-il, qui bien sen confesse et sen repent, mais volentiers en oyt parler; et cellui retient la sapveur du peche, qui bien sen confesse et repent, mais souvent pense aux pechiez qu'il a fait, et se delite aux mauvaises pensées, et bien lui plaist combien qu'il ne les vouldist pas faire. »

Sur la *Confession*, il exhorte fort à confesser surtout les péchés de la chair, si l'on en est coupable , et à ne pas les cacher par une mauvaise honte. Cette leçon a d'abord un exemple à sa suite pour l'appuyer ; le voici : « Nous lisons d'une noble nonnayn de bonne vie et sainte, laquelle fut deceue de l'ennemi et fut engrossée de son varlet : elle cuida estaindre son peche par grant penitence de corps, et tres dure vie qu'elle menoit et mena longtems : assez gemist , assez ploura , mais oncques nosa confesser son peche, tant pour la noblesse d'elle, comme pour sa sainteté dont elle estoit renommée, et mourut sans confesser ce peche, et fut dampnée perpetuellement... Hee, pour Dieu, douces pucelles et douces femmes qui par nature estes honteuses, prenez vous icy garde, et ne perdez pas vos belles ames ne vos corps, pour ung peu de honte qui est si tost passée. »

Sur les *dîmes* : « C'est peche davarice de mal payer les dismes. Tu me pourres dire: Sire je ne sçay pas bien de quoy je doy dismes, ne comme je les doy payer: Je te dy que tu dois disme de tes bles, de tes vins, et de tes prez, de tes courtils, lectaiges, fruis, bestes, oyseaulx, plumes, eulx, fours, molins, marchandises et de tout le gain que tu fais en quelque maniere que ce soit. Et dient les maistres en droit, que les usuriers et les folles femmes doilvent le disme de leur gain. »

Sur *l'excommunication* : « Moul de gens simples ne doubtent point les sentences dexcommeniement, et dient que leur pot n'en laisse point a boullir au feu. » Après plusieurs raisonnements pour combattre ces incrédules, vient une histoire qui ne laisse plus aucun doute sur cette matière : « A Troyes en Champaigne eubt un evesque qui excommenia le bailly de la cite, puis le absolut, et le convia a disner avecques luy. Après disner levesque lui demanda s'il n'estoit pas plus aise que quant il estoit excommenie. Le bailly luy respondit que il nen faisoit pas grant compte. Et tantost levesque, pour luy monstrier son erreur, fist apporter un pain blanc et fist une roye parmy, puis dist : *Pain, de l'auctorite de Dieu et de saint Pierre l'apôtre, je te excommenie par cy.* Et tantost la moitié du pain devint noire comme charbon. Quant le bailly vit celuy, et toute la compaignie, furent moult esbahis. Adonc, dit levesque au bailly, certainement vous estiez ainsi noir envers Dieu quand vous estiez en sentence. Et puy dist : *de l'auctorite de Dieu et de saint Pierre, je te absoux.* Tantost le pain fut tout blanc comme il estoit par avant. Or voys tu comment on doit doubter la sentence d'excommeniement ! »

Quoique notre auteur recommande fort les *jeûnes* commandés par la sainte Église, il ne laisse pas d'indiquer à la fin du chapitre un expédient pour les éluder. « On lit d'ung riche homme, dit-il, qui ne pouvoit jeuner, mais mengeoit tous les jours matin, et faisoit menger les pouvres avecques luy, et disoit a notre Seigneur : Sire, se tu me reprens au jour du jugement de ce que je mengue matin, je te reprendray, car tu mengues aussi matin que moi ; car ce que on fait aux pouvres, tu as dit que on le fait à toi. »

Vous voyez bien, Monsieur, qu'avec ce tour ingénieux, on peut se dispenser de tous les jeûnes les plus incommodes. Un homme un peu à son aise n'a qu'à manger un chapon le vendredi saint ; l'action sera rectifiée, pourvu qu'il arrête le premier pauvre qui passera et qu'il le mette à table avec lui ; dès là le

voilà parfaitement disculpé. Si le Seigneur lui reproche au dernier jour d'avoir mangé gras dans un jour si saint, il a sa réponse toute prête : « Vous y étiez, Seigneur, répondra-t-il, et je n'ai rien fait que de moitié avec vous. »

Ce livre finit par les *vœux de religion*. Dans ce chapitre, l'auteur exalte d'abord l'état de virginité ; ce que j'y ai trouvé de particulier, c'est un tour fort consolant pour ces pauvres vierges, qui, dans le pillage d'une ville emportée d'assaut, se sont trouvées exposées à la brutalité du soldat. Selon lui, leur virginité ne fait que croître et embellir de cette aventure. « Se on depucelle une vierge oultre sa voulente, dit-il, le mérite de la virginite ne appetisse point, mais accroist. De quoy dit la sainte escripture en la vie de sainte Luce, laquelle dist au mauvais tirant qui la voulait faire depuceller : Se tu me fais corrompre contre ma voulente, la couronne de ma virginite en sera doublée, pourquoy tu y doibs penser diligemment. »

Il n'épargne pas plus les moines de son temps que les prêtres séculiers, qu'il a assez maltraités dès le commencement ; il se plaint de ce que plusieurs d'entre eux donnaient dans le luxe et recherchaient trop le plaisir. « Helas, dit-il, moult y a aujourduy de religieux qui nont que labbit de religion. Ils vuellent avoir les delices du monde et la revenue de la religion sans paine, ils amassent finances pour monter en haut estat ou pour despendre en mauvais usaiges. Ils vuellent avoir les jeux et esbatemens des chiens et des oyseaulx, et donnent à leurs chiens ce qu'ils deussent donner aux pouvres pour l'amour de Dieu. Ils sont montez, ils sont parez comme chevaliers, car se tu rencontres ung chevalier ou ung religieux, tu ne les sçauras discerner... On lit dung chevalier lequel estoit mal monte et en petit estat, qu'il encontra ung moyne lequel chevauchoit et estoit en grand estat, auquel il demanda a qui il estoit : le moyne luy respondit qu'il n'avoit Seigneur que Dieu. Le chevalier luy dist : Se vous estes a Dieu, aussi suis-je, nous sommes freres et compaignons, mais nous avons mal party, car vous estes tres bien

monte et bien vestu, et je le suis tres petitement. » La conclusion fut que le chevalier contraignit le moine à changer d'habit et de cheval avec lui.

Notre auteur, quoique religieux lui-même, pousse aussi vigoureusement les moines de son temps sur leur délicatesse. « Helas, dit saint Bernard, comme il y a grande difference de nous aux autres moynes qui estoient pour le tems de saint Anthoine! Car plusieurs foys, quant ils visitoient lung laultre, ils parloient tellement des choses espirituellenes, quils en oubloient le boire et le mengier... Mais a present quant nous mengons, tant comme il y a de mets, tant y a il de rumeurs, et disons: ce n'est pas bien cuit, la saulse nest pas bien faicte, la viande est mal sallée, ou elle lest trop. Le bon moyne, dit saint Bernard, doibt ressembler lasne; il doibt faire ce que on luy commande, et doibt menger ce que on luy met devant. » Il se plaint de ce que ceux qui ont renoncé à la viande, veulent du poisson de trois ou quatre sortes, et apprêté différemment; il ajoute qu'il leur faut du meilleur vin, et qu'ils le boivent pur. « Et plusieurs en y a qui font changer leur hanap par deux ou trois foys en ung menger, et diront: Je vueil de celluy ou de celluy, cestuy n'est pas bon. Et en plusieurs lieux, aux grans festes, diront qu'ils doibvent avoir vin despices et fait de bonnes pouldres, et pour quoy est ce mais, que pour ce que on en boive plus, et plus delicieusement, et quant la teste sera bien plaine et que le vin montera ou cervel, que voudront ils faire quant ils seront levez de table? Ils ne voudront pas lire ne estudier. »

Je n'ajoute plus qu'un trait sur les moines, après quoi je finis; il s'agit de la manière dont le supérieur d'un couvent fit comprendre à ses religieux le danger qu'il y avait d'employer une servante, quoique vieille. Le tour est des plus ingénieux: « Ung abbe estoit alle en lointain pays: quant il revint, il trouva que ses moynes avoient mis demourer en labbaye une bonne femme, et bien vieille, pour laver et nettoyer leurs choses, et non pas pour pecher. Quant il en parla aux moynes, ils lui res-

pondirent quelle nestoit pas suspicieuse. Labbe commanda au cuisinier quil sallat fort toutes les viandes du soupper, et luy commanda que apres le soupper il fermast si bien tout, que on ne peust trouver a boire si non les laveures des escuelles. Advint quant les moynes furent couchez, il en y eust qui avoient si grant soif, qu'ils se leverent et queroient par labbaye a boire ; mais ils ne trouverent riens que la laveure des escuelles, lesquels, pour la grant soif quils avoient, en beurent tout leur saoul. Le matin labbe demanda que cestoit qu'il avoit oy toute la nuit par labbaye. Les moynes lui disdrent que ce avoient ete ils qui queroient a boire ; mais ils ne peurent trouver fors que la laveure des escuelles, que ils avoient beu pour la tres grande soif que ils avoient. Labbe leur respondit et dist, que se par lardeur de la soif ils avoient ainsi beu celle eaue orde, aussi bien par lardeur de la chair pourroient ils faire leurs volentes de celle vieille femme. Et par ainsi la femme sen alla de labbaye. »

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que cette leçon est tout à fait dans le goût oriental? Il me semble qu'elle a du sel, et qu'elle est des mieux assaisonnées.

C. BIOGRAPHIE CONTEMPORAINE.

XII

ÉLOGE HISTORIQUE DE J.-ANTOINE ARLAUD, PEINTRE.

(*Journal Helvétique*, Juin 1743; *Bibliothèque Britannique*, 3^{me} trimestre de 1743, tome XXI, 2^{me} partie).

Jaques-Antoine Arlaud naquit à Genève le 18 mai 1668 ; il y fit ses études premières fort régulièrement jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans. Avec une heureuse mémoire et la conception fort

aisée, il fit de grands progrès dans les belles-lettres. Le goût lui en est resté toute sa vie ; il aurait poussé ses études plus loin , et se serait tourné du côté de la prédication, s'il avait eu un peu plus de fortune. Obligé de choisir quelque genre de vie qui le fit subsister, il préféra à tout autre la peinture , pour laquelle il se sentait de la disposition ; il fit en peu de temps de grands progrès dans le dessin, et il se passa bientôt de maître. On sait qu'il n'apprit à dessiner que pendant deux mois. Toutes les connaissances qu'il a acquises après cela dans l'art de la peinture , il ne les devait qu'à lui-même.

Il alla à Paris à l'âge d'environ vingt ans, résolu d'y fixer son séjour, comme le lieu le plus propre à se perfectionner et à gagner quelque chose dans la suite. La difficulté était de subsister dans les commencements, ne tirant presque aucun secours de sa famille. Son père était un habile horloger, qui, outre son industrie, avait un petit fonds de campagne, mais il était assez chargé d'enfants. Arlaud trouva le secret de surmonter ces premiers obstacles ; il peignait pendant le jour pour fournir à son entretien, et une partie de la nuit il dessinait, pour se fortifier dans une partie si essentielle à un peintre. Le genre de peinture qu'il avait choisi était la miniature. Ces premières années durent lui coûter beaucoup ; mais son talent se développant tous les jours avec une surprenante rapidité, il ne tarda pas à avoir la vogue pour les portraits. Dans peu d'années, il effaça tous les peintres en miniature de Paris. Son pinceau acquit une finesse et une délicatesse à laquelle personne n'était encore parvenu, et l'éclat de son coloris effaça tout ce qu'on avait vu jusqu'alors.

Un commencement de fortune et une réputation des plus brillantes furent les heureuses suites de ses talents ; il ne pouvait plus suffire aux ouvrages qu'on lui demandait ; il était recherché par les personnes de la plus haute distinction. Plusieurs princes et princesses de la cour de France voulurent avoir leurs portraits de sa main.

Son art lui donnait accès chez les personnes du plus haut rang ; il était surtout bien reçu au Palais Royal. Madame, Princesse Palatine, mère du dernier Régent, avait beaucoup de bonté pour lui ; elle s'est déclarée, dans toutes les occasions, sa généreuse protectrice. Pour lui donner des marques de sa bienveillance, elle lui envoya, en 1718, son portrait en grand de la main de Largillière. M. Arlaud l'a légué par son testament à la bibliothèque de Genève, avec d'autres qu'il avait reçus de même de plusieurs autres princes.

M. le duc d'Orléans n'avait pas moins de bonne volonté pour M. Arlaud que Madame. Ce prince, comme tout le monde le sait, avait un goût décidé pour les beaux-arts ; il aimait surtout la peinture, et était un excellent connaisseur ; il dessinait très-bien et maniait même le pinceau. Pour se perfectionner encore plus le goût, il trouva à propos de s'attacher M. Arlaud, qui lui a donné assez longtemps des leçons de miniature ; il l'appelait son *maître en peinture*. Pour l'avoir plus aisément sous sa main, il lui donna un appartement dans sa belle maison de St-Cloud. Cette préférence, dans une ville où il y a tant d'habiles peintres, et où l'on peut choisir sur un si grand nombre, dit beaucoup en faveur de M. Arlaud. Ce que ce grand prince goûtait principalement en lui, c'est qu'il entendait foncièrement son art ; qu'il était en état d'en développer les véritables principes, et d'en déduire toutes les conséquences ; il avait étudié avec beaucoup de soin les règles de la peinture et savait les appliquer à propos. On connaît quantité de peintres, très-habiles d'ailleurs, dont la plupart n'ont que la main ; il ne faudrait pas s'aviser de leur demander la raison de ce qu'ils font de bien, ils ne sauraient vous l'expliquer. Ce sont, par manière de dire, des *natures plastiques*, qui rendent bien un homme, un animal, une plante, mais sans savoir ce qu'elles font. M. Arlaud était en état de rendre raison de tout, et c'est ce qu'il fallait à un prince qui voulait tout approfondir. Notre Genevois, fort comme

il l'était sur l'*érudition pittoresque*, était donc parfaitement son homme.

Quand M. Arlaud faisait le portrait de quelqu'un, il savait y donner de la vie et peindre en quelque manière l'âme ; il s'appliquait surtout à bien exprimer le caractère de la personne dont il s'agissait. Ce qui l'aidait beaucoup à réussir de ce côté-là, c'est qu'il était excellent physionomiste ; il savait découvrir, presque au premier coup d'œil, ce qu'on avait dans l'intérieur. Le moindre geste disait beaucoup pour lui ; à cet égard, il était en quelque manière redoutable. La cour, quoique le pays de la dissimulation, était quelquefois transparente pour lui. Un courtisan s'en plaignait un jour avec vivacité ; *ce diable d'Arlaud*, disait-il, *lit jusque dans le fond de notre âme*.

Une autre chose qui contribuait encore à rendre ses portraits animés, c'est qu'il savait entretenir le feu et la vivacité des personnes qu'il peignait, par une conversation qui ne tarissait point. On eût dit que son pinceau était un instrument de musique, qui devait toujours être accompagné de la voix ; il était éloquent, possédait bien sa langue, trouvait toujours les expressions les plus propres et les plus énergiques ; sa conversation était spirituelle et ordinairement enjouée. Vous sentez bien, Monsieur, combien de semblables entretiens sont propres à donner une attitude animée aux personnes que l'on peint.

M. Arlaud, dès que sa fortune le lui permit, pensa à acquérir, quand l'occasion s'en présenterait, quelques tableaux des grands maîtres anciens et modernes. Peu à peu il en eut un assortiment assez raisonnable. Son but était, en se procurant ces excellents originaux, de les étudier avec soin pour faire de nouveaux progrès dans son art. Son cabinet passait pour une des curiosités qu'un étranger ne devait pas négliger de voir à Paris. Quelques-unes des descriptions de cette grande ville en ont fait une mention honorable ; voici ce qu'en dit Brice dans la sienne :

« Dans la rue de Condé est l'appartement de Jaques-Antoine Arlaud, qui réussit si heureusement dans les portraits en mi-

niature, qu'aucun maître ne peut à présent lui disputer en ce genre si difficile. Son cabinet est rempli de tableaux excellents, du Titien, d'Annibal Carrache, de Rubens, et des autres peintres en réputation; mais on ne trouvera dans aucun autre cabinet un plus beau choix de paysages de Forest, et d'une perfection plus exquise ⁴. »

Aussi M. Arlaud avait de fréquentes visites des curieux, mais les gens de bon goût cherchaient encore plus le peintre que les peintures. Sa conversation seule attirait beaucoup de personnes d'esprit.

J'ai déjà dit, que le fort de notre peintre était le portrait. Voici le jugement qu'en portait le Régent; il lui disait un jour : « Avant vous, les peintres en miniature faisaient des images; c'est vous qui leur avez appris à faire des portraits. Votre miniature a toute la force de la peinture à l'huile. » Il faut convenir qu'outre la beauté du coloris de ses portraits, on est surtout frappé de sa force. La détrempe, entre ses mains, s'exprime aussi énergiquement que l'huile. Quoiqu'il réussit si bien au portrait, et qu'il pût à peine suffire à ceux qu'on lui demandait, cependant il ne se bornait pas là. Les grands peintres aiment surtout travailler à quelque morceau d'histoire; c'est là qu'ils signalent le mieux leurs talents. M. Arlaud nous a donné dans ce genre une *sainte famille*, c'est-à-dire un petit Jésus, avec sa mère et Joseph; nous avons aussi de lui une *Madeleine*, qui passe pour un chef-d'œuvre. Ces deux pièces sont les plus grandes que l'on fasse en miniature, et par conséquent des ouvrages de longue haleine; il les a laissées à la bibliothèque publique, où les curieux pourront les voir.

Mais le morceau de peinture le plus curieux qui soit sorti de ses mains, c'est sa fameuse *Léda*; c'est ce qui a le mieux fait connaître ses talents. Cet ouvrage a fait du bruit; ceux qui l'ont vu en ont parlé fort avantageusement; chacun, à sa manière,

⁴ Brice, *Descrip. de Paris*, 6^{me} édit., 1713, tome III, p. 73.

a fait l'histoire de ce tableau , mais les leçons varient beaucoup , et on les a chargées d'anecdotes suspectes. Voici exactement et en détail tout ce que je sais là-dessus :

M. Arlaud trouva à Paris , chez M. Cromelin , qui avait un cabinet fort curieux , un bas-relief de Michel-Ange , qui lui parut de la dernière beauté ; c'était un marbre blanc d'environ deux pieds de large , sur une hauteur proportionnée , où était représenté Jupiter changé en cygne et qui tenait *Léda* de fort près. Il lui prit envie de copier cet original , et précisément de la même grandeur ; il se proposa que sa copie , qui devait être sur papier , fit sur le spectateur le même effet que le marbre même. Au premier examen de l'ouvrage , il paraissait être simplement à l'encre de Chine. Avec un peu plus d'attention , on y découvrait quelques teintes de bistre , pour mieux imiter un marbre que le temps a jauni ; mais , en y regardant de plus près , on y apercevait quantité d'autres couleurs , mises en œuvre avec un art merveilleux , pointillées avec une délicatesse infinie et qui les rendait imperceptibles. De ce travail , il est résulté une copie si semblable à l'original , que ce papier était devenu du marbre où étaient des figures en relief. La plupart de ceux qui l'ont vu ont commencé par y porter la main , pour s'assurer , par l'attouchement , de ce qu'ils voyaient. Les yeux ne pouvant pas faire la distinction entre la peinture plate et la sculpture , les doigts venaient à leur aide ; je vous avoue que la première fois que je vis la *Léda* à Paris , j'y fus trompé comme les autres. Rangez-moi , si vous jugez à propos , dans la classe des *badauds-tâtonneurs* ; j'y portai la main , je le confesse , mais je ne l'y portai qu'après des sculpteurs eux-mêmes , qui s'y étaient aussi mépris.

Ce qui fait le mérite distinctif de ce tableau , à ce que disent les connaisseurs , c'est que les gradations y sont observées avec tout l'art imaginable ; que les figures y sont tout à fait saillantes , parce que le clair-obscur y a été mis en œuvre dans toute sa perfection. Comme ce terme de *clair-obscur* avait quelque obs-

curité pour moi, je me le suis fait expliquer aux gens du métier, et voici l'idée qu'ils m'en ont donnée :

« L'artifice du *clair-obscur* consiste à donner à toutes les figures d'un tableau un grand relief, qui débrouille les objets et les détache les uns des autres par le moyen de la lumière et des ombres ; il consiste encore à traiter les jours avec intelligence, afin que la lumière diminue doucement et se dégrade peu à peu, de manière qu'elle finisse et se termine dans une ombre diffuse et légère, et qu'enfin elle devienne comme insensible. Le *clair-obscur* tient comme le milieu entre les jours et les ombres qui entrent dans la composition du sujet. Les Grecs l'appelaient le *ton* de la peinture, pour nous faire entendre que, comme dans la musique il y a mille tons différents qui s'unissent les uns aux autres d'une manière insensible, pour faire un son harmonieux, de même dans la peinture, il y a une force et une dégradation de lumière presque imperceptible. »

L'usage bien entendu du *clair-obscur* fait la perfection et la conformation du coloris ; c'est par cette distribution enchantresse des lumières et des ombres que la *Léda* a fait illusion aux sens.

La *Léda*, après avoir fait l'admiration de tout Paris, donna particulièrement dans la vue du duc de la Force. Frappé de sa beauté, il pensa à la posséder ; le voilà donc rival de Jupiter. Pour jouir de ce bel objet, il ne pensa pas à se métamorphoser en cygne, comme avait fait ce Dieu ; quand il l'aurait pu, ces sortes de stratagèmes ne sont bons qu'une fois, et on s'en défie dans la suite. Il emprunta de Jupiter un autre artifice qui ne manque presque jamais, quoiqu'il dût être usé depuis le temps qu'on l'emploie ; c'est celui dont se servit ce dieu pour la conquête de Danaé. Notre duc, à son imitation, fit pleuvoir l'or et l'argent ; il alla jusqu'à offrir douze milles livres pour avoir *Léda* à sa disposition, et elle fut à lui à ce prix.

Peu de temps après cette négociation, M. Arlaud passa en Angleterre ; c'est en 1721 qu'il fit ce voyage. Outre la curiosité

de voir ce pays, il lui était mort un frère à Londres l'année précédente; il était peintre en miniature comme lui, et avait aussi de la réputation; il laissait une veuve qui était une dame de mérite, que M. Arlaud voulut aller voir dans cette triste circonstance. Madame eut la bonté de lui donner une lettre de recommandation pour la princesse de Galles, qui est morte reine d'Angleterre. Il fut fort bien reçu à la cour; on le gratifia de diverses médailles d'or, qui ont aussi versé dans la bibliothèque publique. Il n'est pas nécessaire que j'avertisse qu'il y porta de ses ouvrages qui furent admirés. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce voyage, de peur qu'il n'interrompe trop l'histoire de la *Léda*.

De retour en France, il s'aperçut bientôt de quelque refroidissement chez le duc de la Force pour l'acquisition qu'il avait faite. Ce seigneur s'était engagé trop avant dans ce qu'on appelait en France les *actions*; et la chute du Mississipi avait entraîné celle de sa fortune; il chercha donc à se dégager auprès de M. Arlaud. Outre la solide raison du bouleversement de ses affaires, il en employa une autre qui fit de la peine au premier possesseur. Il lui dit que, dans sa passion pour *Léda*, il l'avait regardée comme fille unique, qu'on la lui avait donnée comme telle, et qu'il venait d'apprendre avec surprise qu'elle avait une sœur, que l'on venait de loger en Angleterre chez le duc de Chandos. Il se plaignait de ce que M. Arlaud avait remis à ce seigneur une seconde *Léda*, qui faisait beaucoup de tort à la première. Je crois que le duc de la Force mourut quand les choses en étaient à peu près à ce point-là. Son héritier, qui est un de ses frères, se crut encore moins obligé à tenir la convention; mais, afin que M. Arlaud ne se plaignît pas, en lui rendant sa *Léda*, on lui donna trois ou quatre mille livres de dédommagement.

Un ami de notre peintre lui ayant demandé quelques éclaircissements sur cette *Léda* d'Angleterre, voici sa réponse: il lui dit que, prévoyant qu'on lui enlèverait la copie qu'il avait faite

de ce bas-relief, et ne pouvant pas se résoudre à en travailler une seconde, ce qui lui aurait trop emporté de temps, il alla vers un habile peintre flamand, qu'il chargea d'imiter sur la toile le plus parfaitement qu'il pourrait sa *Léda*; qu'il le dirigea avec soin, et qu'enfin il en résulta un tableau à l'huile qui ressemblait autant au sien, que la différence de ces deux sortes de peinture le peut permettre, et que voilà ce que c'est que la *Léda* anglaise, dont le duc de Chandos eut envie et qu'il paya fort bien.

M. Arlaud ayant recouvré ce précieux morceau travaillé avec tant de soin, ne pensa plus à s'en défaire; se voyant une fortune de trente ou quarante mille écus, il se détermina à quitter Paris et à venir jouir dans sa patrie du fruit de son travail. Il revint donc à Genève en septembre 1730; il nous apporta sa *Léda* et la plupart de ses beaux tableaux. Tant qu'il a vécu, les étrangers ont demandé à voir son cabinet, comme une des principales raretés de notre ville; mais le plus intéressant de tous ces morceaux de peinture était la *Léda*, pour laquelle on marquait un empressement particulier. Les uns en voulaient à la beauté de l'ouvrage, et quelquefois de jeunes gens au sujet même du tableau, qui n'était rien moins que modeste. Si la troupe curieuse était un mélange des deux sexes, comme cela arrivait quelquefois, les *petits-mâtres* s'échappaient et donnaient souvent un peu trop d'essor à leur imagination égayée. La pudeur des dames en souffrait, et celle du maître du cabinet par contre-coup.

Un beau matin notre peintre mit sa *Léda* en pièces. Le bruit s'en répandit bientôt; on sut le fait, mais on n'en savait pas encore la cause. Cela donna lieu à des réflexions de bien des sortes. Le premier jugement, et par conséquent un peu précipité, fut de dire que c'était là une boutade de peintre. Les habiles peintres, tout comme les bons poètes, ont leur verve, dit-on; la verve tient toujours un peu de la fureur, et la pauvre *Léda* en a été la victime. Ainsi donc, le sacrificateur à son tour

ne fut pas épargné ; chacun, suivant son différent tour d'esprit, lui prêta peu charitablement quelque vue secrète

Je me trouvai un jour dans une compagnie où l'on tâchait de deviner le motif d'une action si extraordinaire. Il est revenu à M. Arlaud, nous dit quelqu'un, qu'il y a des gens qui répandaient que la *Léda* n'était pas de lui, ou au moins qu'il ne l'avait pas dessinée ; cela l'a mis de mauvaise humeur, et sur-le-champ il l'a mise en pièces. « Vous lui prêtez-là un beau moyen de se justifier, répliquai-je ! Rien n'était plus propre à confirmer ce mauvais bruit. Au moins le sage Salomon en aurait jugé ainsi. Tout le monde sait ce qui se passa dans ce fameux jugement qui lui fit tant d'honneur : deux femmes réclamaient chacune un enfant, celle qui consentit qu'il fût mis en pièces fut jugée par cela même la fausse mère. »

Ce fut en 1738 que M. Arlaud détruisit ainsi son ouvrage. Le comte de Lautrec était alors à Genève avec la qualité de médiateur de la part de la France, pour pacifier les troubles de la République ; il avait vu le cabinet de M. Arlaud et avait été frappé de la *Léda*. Quand on lui apprit sa destruction, il n'en voulut rien croire. Pour savoir ce qui en était, il alla incessamment chez notre peintre, qui, ayant avoué, essuya de vifs reproches de ce seigneur pour avoir gâté un si bel ouvrage. M. de Lautrec lui dit, moitié sérieux, moitié badinage, qu'il avait été envoyé à Genève pour empêcher qu'il ne s'y commît ni excès, ni violence, que la destruction de la *Léda* était un manque de respect à son caractère ; que l'ayant louée autant qu'il l'avait fait, elle devait être censée sous sa protection, au moins pendant tout le temps que durerait sa commission de plénipotentiaire.

M. Arlaud se défendait mal, ne parlait qu'à demi-mot pour sa justification, et l'on ne savait trop que penser là-dessus ; mais, après sa mort, on a su le véritable motif de ce sacrifice, qui ne peut que lui faire honneur. Devenu septuagénaire, M. Arlaud regarda sa *Léda* d'un autre œil qu'auparavant ; il s'était retiré dans sa patrie pour s'occuper de la religion et de la

grande affaire du salut. Dans ces principes, il se fit des scrupules sur une peinture qui était assurément lascive et capable d'enflammer l'imagination. Témoin plus d'une fois des mauvais effets que cet objet avait produits, il voulut en arrêter le cours; il se revêtit de la sévérité de ces illustres Romains, qui savaient se dépouiller, quand il le fallait, de toute la tendresse paternelle, et prononcer un arrêt de mort contre leurs propres enfants, lorsqu'ils les trouvaient coupables.

On a su depuis peu, d'un sage ecclésiastique de notre ville, qu'il s'était ouvert à lui là-dessus, et qu'il lui avait proposé ce cas de conscience. Il est vrai que le directeur consulté ne poussa pas la rigueur jusqu'à condamner entièrement la *Léda*; il ne voulait pas qu'on la gâtât, il conseilla seulement de la montrer avec plus de réserve; son avis était qu'on ne la fit voir qu'aux *initiés*, c'est-à-dire aux experts en peinture. Cette distinction paraît fort sage, mais un peu difficile dans l'exécution; comment se défaire de tant de demandes importunes, auxquelles cette réserve aurait exposé notre peintre? Il était fort délicat sur le mensonge, et comment se débarrasser autrement des curieux indiscrets? Peut-être encore porta-t-il ses regards plus loin que le cours de sa vie, et craignit-il les impressions que cet objet pourrait faire après sa mort, lorsqu'il serait entre les mains de quelque curieux qui ne se piquerait pas de tant de circonspection.

M. Arlaud avait beaucoup lu la vie des peintres; peut-être y trouva-t-il un trait qui pût l'exciter aussi à faire ce sacrifice. Un fameux peintre d'Italie avait fait autrefois, pour le duc de Ferrare, un beau tableau représentant de même *Léda*, avec Jupiter changé en cygne; il trouva qu'on ne sentait pas assez le prix de son ouvrage, et il en chargea un de ses disciples qui le porta à François I^{er}, protecteur des beaux-arts. Ce prince paya bien le tableau, qui a orné pendant plusieurs règnes un des palais des rois de France; mais, malgré la beauté de la peinture, on fut enfin choqué du sujet du tableau; on le trouva dangereux,

et on s'aperçut, un peu tard, qu'il avait bien des fois excité des idées impures. M. Des Noiers, ministre d'État sous Louis XIII, se fit un scrupule de laisser subsister plus longtemps cette peinture lascive, et la condamna au feu.

Nous devons donc comparer M. Arlaud, mettant en pièces sa *Léda*, à ces poètes qui, sur le retour, brûlent leurs *Juvenilia*, c'est-à-dire les vers trop libres qu'ils ont composés dans la jeunesse. On en a plusieurs exemples, mais ils n'en viennent guère là que quand ils sont dans un âge fort avancé. Le Père Tournemine s'y méprit; comme directeur de conscience, il exhorta vivement le poète La Motte à supprimer ses *Odes anacréontiques*. Le conseil était prématuré; on lui promit bien qu'on n'en ferait plus, mais il ne put pas obtenir qu'on en fit le sacrifice. Voici la réponse que lui fit le poète :

Je suis, paradoxe ordinaire,
Assez sage pour n'en plus faire,
Mais trop peu pour les supprimer.

M. Arlaud a donc poussé plus loin la délicatesse de conscience, et sans y être sollicité, il a su se résoudre de lui-même à faire le sacrifice de cet objet dangereux. Cependant, je suis fâché de voir qu'on ne lui rend pas tout à fait justice là-dessus. Les amateurs des beaux-arts persistent à dire qu'il est allé trop vite, et que ce zèle *iconoclaste* doit être regardé comme un coup d'étourdi; mais peut-être sera-t-on plus équitable si l'on veut bien prendre pour arbitre le sage Rollin, et le faire prononcer là-dessus.

« Nous avons naturellement assez de penchant au mal, dit-il. A quoi faut-il donc s'attendre, quand la sculpture avec toute la délicatesse de l'art, et la peinture avec toute la vivacité des couleurs, viennent allumer une passion déjà trop ardente par elle-même? Quels ravages ne causent point dans l'imagination des jeunes personnes ces nudités indécentes, que les sculpteurs et les peintres se permettent si communément? Elles peuvent bien faire honneur à l'art, mais elles déshonorent pour toujours l'ar-

tiste. Sans parler même ici du christianisme, qui abhorre toutes ces sculptures et ces peintures licencieuses, les sages du paganisme, tout aveugles qu'ils étaient, les condamnent presque avec la même sévérité. Sénèque dégrade la peinture et la sculpture, et leur ôte le nom d'arts libéraux, dès qu'elles prêtent leur ministère au vice.... Il n'est pas jusqu'aux poètes qui se déclarent vivement contre ce désordre. Properce condamne hautement ces tableaux qui pénètrent jusqu'au cœur, et qui semblent donner des leçons publiques d'impureté. Nos ancêtres, dit-il, ne mettaient point ainsi le crime en honneur, et ne le donnaient point en spectacle ¹. »

On a placé dans notre bibliothèque un beau portrait de M. Arlaud, de la main de son ami De Largilière; il est représenté la palette à la main, et peignant actuellement sa *Léda*. Il serait à souhaiter que cet habile peintre eût fait un second portrait qui fit voir l'auteur de la *Léda* la mettant en pièces trente ans après; on aurait pu le placer auprès du premier et l'exposer au public. A mon sens, cette dernière attitude ferait encore plus d'honneur au peintre genevois que la première.

Quoique je me sois déjà fort étendu sur ce sujet, je ne saurais me résoudre à le quitter sans raconter une particularité assez singulière. On dit que M. Arlaud, voulant détruire sa *Léda*, ne le fit pourtant pas avec la précipitation et la fougue d'un homme en colère, mais que cela se fit d'une manière fort mesurée. Il la coupa avec attention et art; il en sépara chaque membre, et en fit à peu près une dissection anatomique. Pour le cygne, il se contenta de lui couper les ailes. On ajoute que ces morceaux sont parvenus, je ne sais comment, à divers curieux, qui les conservent avec soin comme des fragments précieux; on dit que le ministre d'un grand prince a eu la tête de la *Léda*, une dame une main, une autre qui est allée en Angleterre, y a emporté un des pieds. Vous voyez donc,

¹ Rollin, *Histoire ancienne*, tome XI, p. 203.

Monsieur, que ce beau tableau n'est pas absolument perdu, et que, comme dit le proverbe, *on en a tiré pied ou aile*. Ces membres mutilés ne laisseront pas de donner encore quelque idée de l'ouvrage; n'admirez-vous pas le sort de la *Léda*? Après cette fin tragique, les restes de son corps sont recherchés avec empressement; on la traite presque comme une sainte, dont on dépèce les membres pour en faire des espèces de reliques, et que l'on distribue à ceux qui se sont le plus attendris sur son martyre.

M. Arlaud s'était peint lui-même en miniature, dans l'attitude où l'avait représenté son ami de Paris, je veux dire travaillant à sa *Léda*. Peut-être ne fit-il que copier le portrait susmentionné de Largillière. Cette miniature a eu un sort bien glorieux. Le grand-duc de Florence (je parle de Jean Gaston, le dernier des Médicis,) avait fait ramasser avec beaucoup de soin, pour mettre dans sa fameuse galerie, les portraits des peintres célèbres, faits par eux-mêmes; il n'en voulait que de cette espèce. En 1736, celui de M. Arlaud y fut placé avec les autres. L'année suivante, le prince lui envoya sa médaille en or, qui est d'une grande valeur; on l'estime quatre cents livres. M. Arlaud a voulu, par son testament, qu'elle fût conservée dans la bibliothèque de notre ville, comme un monument honorable.

Jusqu'à présent, je n'ai envisagé M. Arlaud que comme peintre; je pourrais aussi le présenter comme un homme de lettres assez éclairé, comme un homme de bien distingué par la régularité de ses mœurs, et même comme un chrétien d'une piété exemplaire. Je m'étendrai peu sur ces articles, quoique l'honnête homme et le chrétien l'emportent sur le grand peintre; mais je ne dois point perdre de vue qu'il s'agit ici principalement de faire connaître un habile artiste. Cependant, quand toutes ces qualités se trouvent réunies, il faut convenir qu'elles donnent un grand relief à celui qui les possède.

M. Arlaud avait naturellement du génie, beaucoup de lecture, et sa mémoire conservait fidèlement tout ce qu'il avait lu; il

entendait assez bien les belles-lettres, la fable, l'histoire; il parlait aisément, et raisonnait en philosophe. Il fréquentait plusieurs savants de Paris, et tenait fort bien sa partie avec eux; il était surtout fort lié avec l'abbé de Longuerue. Pour les beaux-arts, il ne s'en était pas tenu à la peinture; il raisonnait également bien sur la sculpture et sur l'architecture. Il avait assez étudié l'histoire naturelle, et avait beaucoup de goût pour la physique expérimentale. Sur l'article des couleurs, il parlait non-seulement en habile peintre, mais surtout en bon physicien. Je ne dois pas omettre les relations qu'il eut à Londres avec l'illustre Newton; il le voyait souvent, et ce grand astronome prenait plaisir à sa conversation; il ne dédaignait pas de parler quelquefois philosophie avec lui. De retour à Paris, il reçut de lui une lettre fort polie; il est vrai que M. Arlaud s'était donné quelques soins pour faire graver les figures de l'*Optique de Newton* en français, que l'on avait imprimée à Paris in-4°, et surtout pour la vignette qui est au frontispice, dont il avait corrigé le dessin. L'auteur, par reconnaissance, lui en envoya un exemplaire relié en maroquin rouge, et l'accompagna d'une lettre des plus gracieuses, en date du 22 octobre 1722; l'un et l'autre se voient dans notre bibliothèque. Cette traduction française est de M. Coste, mais retouchée par M. de Moivre, excellent mathématicien de Londres. Ces corrections ne sont que dans l'édition de Paris.

Il avait étudié la religion dans ses véritables sources, et la connaissait par ses beaux côtés. Il était d'une société de gens de lettres, composée principalement de théologiens, qui se voyaient un jour de la semaine et qui traitaient régulièrement quelque matière de religion. M. Arlaud disait son avis à son tour, avec beaucoup de justesse, quoique toujours avec beaucoup de modestie, insinuant fréquemment que ces questions n'étaient pas tout à fait de son ressort. Il excellait sur les matières de morale et avait une grande connaissance du cœur humain. Ce qui l'avait beaucoup aidé à bien connaître les hommes, c'est qu'il avait

eu occasion d'en fréquenter de toutes sortes de caractères, et, comme il le disait lui-même, *depuis le sceptre jusqu'à la houlette*, et qu'il les avait étudiés avec un esprit réfléchi.

M. Arlaud était un homme de bien. Ses mœurs étaient fort réglées; il a passé sa vie dans un chaste célibat. Sa table était honnête, mais fort simple; il en avait proscrit les ragoûts, et tout ce qui flattait la sensualité; il n'aimait ni la bonne chère, ni le jeu. Tout son plaisir consistait dans la conversation des gens éclairés, dans la lecture et la promenade. Dès qu'il se fut retiré dans notre ville pour y finir ses jours, il avait acheté dans le voisinage un très-joli fonds de campagne, où il allait se promener fort souvent. Vous savez, Monsieur, que nous avons de très-belles vues à Genève et dans les environs, mais celle de M. Arlaud renchérit sur les plus riantes; elle donne sur le lac Léman, qui offre un bassin magnifique avec la plus belle eau du monde, environné de côteaux très-bien cultivés. En habile peintre, il sentait dans ce paysage des beautés qu'un œil moins connaisseur n'eût pas su si bien apprécier; c'est là qu'il méditait sur les beautés de la nature, et sur les merveilleux ouvrages du Créateur.

Cette retraite philosophique, que M. Arlaud avait su se ménager pour la vieillesse, me rappelle un plan de vie qu'un homme d'esprit traçait pour un Genevois qui aurait du talent, et que notre peintre avait suivi exactement, sans en avoir eu connaissance. Je me trouvais un jour à Londres en conversation avec M. Sylvestre, médecin français établi en Angleterre, qui a travaillé avec M. Des Maiseaux à la belle édition in-4^o des œuvres de Saint-Evremond; il avait fait le voyage d'Italie avec mylord Monthermer, fils du duc de Montaigu, et il y avait pris beaucoup de goût pour la peinture et pour les beaux-arts. « Savez-vous, me disait-il, l'idée que je me fais d'une ville comme la vôtre? Genève est bon pour y naître et pour y recevoir une éducation convenable; on peut s'y bien former l'esprit et le cœur. Mais quand on est formé et que l'on se sent quelque génie, il faut se

retirer de là, et se jeter dans quelque grande ville, comme Paris ou Londres, pour y développer ses talents et gagner du bien, sauf à se retirer dans sa patrie, quand on commence à vieillir ; alors c'est prendre un parti fort sage que de chercher à vivre tranquillement dans un petit lieu, moins bruyant qu'une capitale, y jouir de la conversation de ses amis, et se préparer tout doucement à la mort. Votre Genève convient donc dans la première et dans la dernière période de la vie. » Voilà parfaitement le plan de la vie de M. Arlaud.

J'en étais à ses mœurs, dont je me suis un peu écarté ; j'y reviens. Il était communicatif ; il se faisait un plaisir d'aider de jeunes gens en qui il trouvait de la disposition ; il leur faisait part non-seulement de ses connaissances, mais de quelque chose de plus réel ; il était bienfaisant et charitable.

Il se piquait d'une grande sévérité ; on peut même dire que c'était là son caractère distinctif. Au milieu de la cour, qu'il fréquentait souvent, il avait su conserver cette simplicité de mœurs qui est si rare. Quand il avait l'honneur d'approcher les grands, sa franchise ne se démentait point. Louis XIV lui avait fait dire de venir un jour dans son cabinet, avec quelques-uns de ses meilleurs ouvrages ; il s'y rendit au temps marqué. Ce prince y était seul, et examina tout fort attentivement ; il eut la bonté de marquer au peintre sa satisfaction d'une manière fort flatteuse. Le roi en parla sur ce ton-là à quelques seigneurs de sa cour. L'un d'eux rencontrant M. Arlaud, qui était encore à Versailles, lui dit obligeamment que le roi avait loué ses ouvrages. « Sa Majesté me fait bien de l'honneur, répondit notre peintre, mais elle me permettra de dire que l'Académie s'y connaît encore mieux. » Sur quoi ce seigneur, qui l'honorait de son amitié, s'écria aussitôt, en lui frappant sur l'épaule : « Voyez donc ce républicain, qui ne semble presque pas sensible aux éloges d'un grand roi ! »

Reste à vous présenter M. Arlaud comme chrétien. Après avoir montré qu'il était homme de bien, la chose ne sera pas

difficile ; ces deux titres se ressemblent beaucoup et entrent assez l'un dans l'autre. J'ajouterai seulement , sur ce dernier article , que M. Arlaud était assidu aux exercices sacrés , et qu'il y paraissait toujours avec dévotion et avec décence. Quand il écoutait un sermon , il y était tout entier ; il ne connaissait point les distractions , et il nous disait qu'il s'était fait une habitude de l'attention dans le commerce des grands. En sortant de l'église , il rendait raison du sermon aussi exactement qu'il l'aurait fait de quelque tableau qu'on lui aurait fait voir. Dans le particulier , il lisait tous les matins la sainte Écriture avec beaucoup de réflexion.

Mais , dira-t-on peut-être , ce portrait n'est-il point un peu flatté , et ne sent-il pas l'oraison funèbre ? J'en vais faire mes preuves tout à l'heure , en prenant pour modèle l'illustre M. de Fontenelle , qui , dans les éloges historiques des académiciens qu'il a donnés au public , ne dissimule point leurs travers. A défaut de son style inimitable , j'imiterai du moins sa bonne foi.

J'ai dit que M. Arlaud était modeste lorsqu'il parlait des matières de religion devant des théologiens ; mais cette modestie ne se soutenait pas toujours ; dès qu'il s'agissait de peinture , on ne la retrouvait plus. Non-seulement il sentait bien tout ce qu'il valait , mais il voulait que les autres le sentissent. Si quelque peintre , qui n'avait pas autant de talent que lui , lui apportait quelque ouvrage pour avoir son avis , la critique se faisait ordinairement d'une manière un peu sévère. Tout habile qu'il était en morale , il oubliait alors les assaisonnements que demande la correction fraternelle. Vous l'auriez pris pour un maître de novices , qui aurait pris à tâche d'anéantir entièrement l'amour propre dans quelque jeune sujet destiné à la vie monacale. Ses amis l'ont averti plus d'une fois que , dans ces cas-là , il affectait trop de faire sentir la supériorité de ses talents. La petite amertume de ses avis l'avait rendu redoutable aux autres peintres.

Une autre faiblesse , qui a bien du rapport avec celle-là , c'était beaucoup de goût pour les louanges , une soif ardente de

la réputation ; il voulait qu'on lui assignât une place honorable parmi les grands peintres , et semblait avoir hérité des anciens Romains le désir d'immortaliser son nom ; il paraissait fort sensible au jugement que l'on porterait de lui après sa mort. On a remarqué , il y a longtemps , que les habiles peintres , tout comme les grands poètes , sont assez remplis d'eux-mêmes , et ne se piquent pas beaucoup de modestie. Le métier semble porter cela.

On a beaucoup fait valoir la modestie des anciens peintres ou sculpteurs , qui , mettant leur nom au bas de leurs ouvrages , se servaient du terme *faciebat* , et non de *fecit* : un tel peignait ce tableau , ou travaillait à cette statue. On avait regardé jusqu'à présent ce formulaire comme modeste , l'ouvrier n'osant pas donner cette production comme quelque chose d'achevé ; malheureusement c'est tout le contraire. M. Bayle nous a fait voir que c'était leur orgueil qui les avait fait exprimer ainsi ; ils voulaient insinuer par là que leurs ouvrages les plus finis n'étaient qu'une espèce d'ébauche , et que s'ils avaient eu le temps d'y travailler davantage , on aurait vu tout autre chose. Et afin que l'on ne dise pas que c'est là un tour malin de cet ingénieux auteur , il s'autorise du suffrage de Pline , qui l'avait déjà expliqué de cette manière.

J'avoue que cette bonne opinion de soi-même , regardée avec des yeux un peu sévères , est assurément un défaut. Cette soif de la réputation ne peut passer que pour une faiblesse ; ce désir de la gloire ne doit pas trop nous agiter , si nous sommes sages. Un homme d'esprit a dit , avec raison , *que la gloire après la mort , n'est pas plus estimable qu'un bon vent après le naufrage*. L'espérance de faire parler de soi quand on n'est plus , ne vaut assurément pas ce qu'elle coûte ; mais , après tout , c'est une pièce nécessaire dans la société , et dont on ne saurait se passer ; c'est un instinct que nous a donné l'auteur même de la nature pour nous servir d'aiguillon , et qui produit de très-bons effets. Le public profite de quantité de beaux ouvrages , dont il ne

jouirait pas sans ce désir de gloire qui anime les habiles artistes. Passons donc à M. Arlaud cette ardeur pour s'immortaliser et pour faire parler de lui ; elle a toujours été la passion des grands hommes. Si c'est là se repaître de fumée, nous savons qu'il a travaillé sérieusement pour une autre immortalité infiniment plus réelle, et qui a été le véritable objet de ses désirs.

Il a manqué à M. Arlaud une chose qui contribue beaucoup à la perfection d'un peintre, c'est d'avoir vu l'Italie. Attaché comme il l'a été à Paris pendant quarante ans, il ne lui a pas été possible d'entreprendre ce voyage. Tout ce qu'il a pu faire, c'est de s'être échappé, à diverses reprises, pour voir tantôt l'Angleterre, tantôt quelques-unes des provinces de France, et il a tiré de ces voyages tout le parti possible. Retiré dans sa patrie, il a parcouru la Suisse ; mais, quoique rendu à lui-même, il était trop tard pour penser à l'Italie ; il n'a vu que de loin cette terre promise des peintres, cette mère des beaux-arts, qu'ils souhaitent tous de voir de près.

Il y a plus de quinze ans qu'il avait quitté le pinceau, ensuite d'un coup qu'il avait reçu à la tempe à Paris, et qui l'empêchait de s'appliquer ; il s'avisa, l'année dernière (1742), de le reprendre pour mettre la dernière main à des ouvrages destinés à la bibliothèque publique, et il retrouva la délicatesse, la force, le talent du passé.

Il était allé passer ce printemps (1743) à sa campagne ; le 25 mai il fut attaqué au milieu de la nuit d'une espèce de suffocation, qui nous l'a enlevé en moins d'une demi-heure. Sa mort a été des plus douces ; il était âgé de soixante et quinze ans ; ainsi sa course était à peu près achevée. Son testament a confirmé l'idée avantageuse qu'il avait donnée de lui pendant sa vie ; il laisse la plus grande partie de son bien, qui est considérable, à un frère qui a toujours demeuré avec lui depuis son retour de Paris, et une autre partie est allée à des neveux. Il a fait des legs très-considérables en médailles, tableaux, recueil d'es-

tampes et livres à la bibliothèque publique, dont il était un des directeurs.

Le célèbre Jean Dassier, habile graveur, dont les belles médailles sont aujourd'hui répandues dans toute l'Europe, était son proche parent. M. Dassier a un fils encore jeune, qui est aussi un excellent médailliste ; il est à Londres, où il a déjà un emploi pour la monnaie. Vous voyez que les talents et l'industrie sont héréditaires dans cette famille.

Je lisais l'autre jour les *Principes de l'architecture, de la sculpture et de la peinture*, de Félibien ; il dit, dans le chapitre de la peinture en émail, « qu'environ l'an 1670, on commença à faire des portraits émaillés en France, au lieu de ceux qu'on faisait en miniature. Les premiers qui parurent les plus achevés et de plus vives couleurs, furent ceux que Jean Petitot et Jaques Bordier apportèrent d'Angleterre à Paris. » Il a oublié de dire qu'ils étaient l'un et l'autre Genevois ; ils travaillaient ensemble. M. Petitot faisait les têtes, et M. Bordier les habits.

Voilà donc des Genevois qui, de l'aveu de Félibien, ont les premiers porté le portrait en émail fort loin, et un autre Genevois, qui de l'aveu du duc d'Orléans, a poussé la miniature au plus haut degré. Il y a, ce me semble, de quoi illustrer notre ville.

XIII

ÉLOGE HISTORIQUE DE JEAN-JACQUES BURLAMAQUI.

(La famille des Burlamachi, réfugiés italiens pour cause de religion, en France, puis à Genève.
— Le jurisconsulte J.-J. Burlamaqui).

(*Journal Helvétique*, Avril 1748 ; *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, an 1750 tome VI, 2^{me} partie ; réimprimé dans le tome III de l'édition des *Principes du droit politique* de Burlamaqui ; Supplément. Genève et Copenhague, Cl. et Ant. Philibert, 1764, in-12).

A M. Formey.

MONSIEUR,

Les principes du droit naturel, de M. Burlamaqui, imprimés à Genève en 1747, vous ont donné une idée avantageuse de l'auteur. Différents journaux qui en ont fait l'extrait, en ont jugé comme vous. Celui des *Savants* de Paris en a fait un long article, et regarde cet ouvrage comme ce qu'on a de meilleur sur cette matière ¹.

Après l'avoir lu, vous avez souhaité d'en connaître l'auteur, mort bien peu après la publication de son livre. J'avais cru que c'est une règle assez établie dans la république des lettres, que l'histoire d'un ouvrage est proprement l'histoire de son auteur, je veux dire que c'est ordinairement tout ce que le public en veut savoir. Mais vous revenez à la charge dans une seconde lettre : je n'ai plus d'excuse pour reculer.

Vous me faites diverses questions sur M. Burlamaqui ; elles ne regardent pas uniquement lui-même. Vous voulez aussi connaître sa famille, et vous me demandez d'où elle est originaire ; je vais donc commencer par là. Le nom seul, Burlamaqui, vous indique déjà que cette famille doit être italienne ; elle est effec-

¹ *Journal des Savants*, Mars et Juillet 1748, édit. de Paris. *Biblioth. raison.* Tome XXXIX. Part. II. *Mém. de Trév.* 1748, Août et Sept. I part. et *Biblioth. Germ.* Tome V et VI, I part.

tivement venue de Lucques. J'ai entre les mains un livre latin assez vieux, intitulé *Statuts de la République de Lucques*, où l'on voit, qu'en 1539, on chargea dix sénateurs de revoir les édits, de les réformer et de les faire imprimer de nouveau ¹. A la tête de ces *décemvirs* paraît un Nicolas Burlamaqui, qui présida à cette révision. Il doit y avoir une branche de cette famille établie en France, et qui y fait une bonne figure.

Celle qui s'est fixée à Genève avait commencé par négocier à Lyon et à Paris. Vous savez, Monsieur, que suivant le sage usage des républiques d'Italie, le commerce ne déroge point. Quelques familles italiennes avaient déjà été éclairées à Lucques sur la religion. Ces négociants, sous le prétexte de leurs affaires, faisaient les voyages de Lyon, où ils professaient la religion réformée. Je trouve, dès l'an 1560, un Michel Burlamaqui tantôt à Lyon, tantôt à Paris, tantôt dans la petite ville de Luzarche, à huit lieues de Paris, où le plus grand nombre des réfugiés de Lucques trouvèrent à propos de séjourner quelque temps.

De Luzarche ils se retirèrent à Montargis, auprès de Renée de France, sœur de François I^{er} et duchesse de Ferrare. Dans cette petite ville, la femme de Michel Burlamaqui, qui était de l'illustre maison des Calandrini, accoucha d'une fille, dont la princesse, qui était leur protectrice déclarée, voulut être la marraine; ce fut en 1568. Elle eut encore un fils en 1570, qui, dans la suite, se retira à Genève; c'était Jaques Burlamaqui.

Quelque envie que j'aie d'abrèger ce détail généalogique, qui n'intéresse guère que la famille même, je ne saurais me résoudre à supprimer un événement qui regarde ces Italiens réfugiés en France, et que, j'en suis sûr, vous ne traiterez pas d'indifférent; c'est le sort de ces nouveaux réformés à la fatale journée de la Saint-Barthélemy, en 1572. Voici ce que j'ai trouvé là-dessus dans de bons mémoires. Une partie se trouva à Paris, et Michel Burlamaqui était de ce nombre; il fut attaqué par les

¹ *Statuta Civitatis Lucensis*, 1539.

massacreurs, se trouvant avec son beau-frère Calandrini; ils eurent le bonheur d'écarter les assassins, et d'échapper par une espèce de miracle. Mais, après avoir sauvé leurs personnes, ils furent fort en peine pour leurs enfants; il s'agissait de leur chercher un asile. Personne n'aurait pu soupçonner l'endroit où ils s'avisèrent de les cacher. Ces deux parents, qui étaient associés, étaient les commissionnaires du duc de Guise, qui les employait assez souvent. Ignorant sans doute la part qu'il avait au massacre, ils envoyèrent leurs enfants à son hôtel et les mirent sous sa protection; c'est à peu près comme si quelques-uns des pères des petits enfants de Bethléem, pour les dérober au massacre, les avaient envoyés cacher au palais d'Hérode. Cependant cette démarche, si contraire à la prudence humaine, ne laissa pas de réussir. Ces innocentes victimes furent épargnées, et nos familles italiennes doivent leur conservation à celui-là même qui avait résolu d'extirper entièrement le nom *réformé*. Une partie de ces réfugiés, qui se trouvèrent encore à Luzarche, échappa aussi d'une manière assez heureuse: ils sortirent de la ville à minuit, et, après avoir couru mille dangers, ils eurent le bonheur de rencontrer la duchesse de Bouillon, qui se retirait à Sedan, et voulut bien les recevoir dans sa compagnie; cette ville leur servit d'asile, et ils y firent leur séjour. Ces circonstances m'ont paru assez curieuses pour vous les communiquer, quoiqu'elles m'écartent un peu de mon sujet. J'y reviens.

Pour m'en tenir plus précisément à la famille sur laquelle vous me demandez des instructions, je trouve dans l'*Histoire de Genève*, sur l'an 1625 ou environ, qu'il est fait mention d'une dame Renée Burlamaqui, que le célèbre d'Aubigné, aïeul de Madame de Maintenon, épousa en secondes noces, à Genève. Il en parle dans son *Histoire*, mais comme s'il s'agissait d'un tiers, à la manière de César dans ses *Commentaires*. « On parlait, disait-il, de lui faire épouser une personne fort considérée à Genève tant pour sa vertu que pour son illustre extraction ;

elle était de la maison de Bourlamachi de Lucques ¹. » Il y a apparence que cette Renée Burlamaqui était née en France, qu'elle était nièce et filleule de cette première Renée dont la duchesse de Ferrare avait voulu être marraine. Depuis ce temps-là, rien de plus commun que de voir des Renée dans cette famille; ce nom était affecté ordinairement aux aînées, apparemment pour conserver la mémoire de l'honneur que leur avait fait la duchesse de Ferrare, la marraine primitive.

Je n'ai plus que deux mots à dire des ancêtres de notre auteur, qui se transplantèrent à Genève. Ce fut son trisaïeul qui y vint le premier en 1591; il négocia en soie; il eut un fils qui continua ce commerce. Son petit-fils étudia en théologie; il se nommait Fabrice. Il fut demandé par l'Église de Grenoble, où il exerça son ministère plusieurs années; il revint mourir dans sa patrie dans un âge fort avancé; c'était un savant d'une vaste littérature. Fabrice eut pour fils unique Jean-Louis, mort en 1728, conseiller et secrétaire d'État. C'est le père de notre auteur, auquel il est plus que temps de venir présentement.

Jean-Jaques Burlamaqui est né à Genève le 19 juillet 1694. Je ne m'arrêterai point à ce qu'on pourrait remarquer chez lui, tandis qu'il était encore jeune. Ceux qui écrivent la vie d'un savant devraient toujours se souvenir qu'elle renferme bien des particularités qui n'intéressent guère le public, et dont il tient quitte l'historien. Ce qui s'est passé dans la jeunesse est ordinairement de ce genre; il vaut mieux présenter le savant tout formé, que de le suivre dans ses premières études et d'en faire remarquer les progrès. Malgré cette sage règle, vous me permettrez bien, Monsieur, de vous rapporter une petite singularité du nôtre, qui mérite, ce me semble, quelque attention. Non-

¹ Page 147. Dans une édition des *Aventures du baron de Fœneste*, à Bruxelles 1729, on voit une note fort injurieuse à la mémoire de cette dame. L'éditeur cite pour son garant le *Segraisiana*. Mais cette calomnie est réfutée par des raisons tout à fait convaincantes, dans la *Biblioth. Germaniq.* tome XXV, p. 216.

seulement le jeune Burlamaqui faisait fort exactement ses petites études du collége, mais il avait un talent particulier pour exciter ses amis à en faire autant ; il savait fixer leur dissipation , et , soit par son exemple , soit par ses sages avis , il leur donnait du goût pour l'étude. Ils s'en souviennent encore aujourd'hui , et admirent l'ascendant qu'il avait pris sur eux.

Après avoir fait exactement sa philosophie , il se tourna du côté de la jurisprudence ; il y fit de si rapides progrès , qu'à l'âge de vingt-cinq ou vingt-six ans il fut fait professeur en droit ; mais , avant que d'enseigner , il demanda à ses supérieurs la permission d'aller voyager.

Nous pouvons nous dispenser de le suivre dans ses voyages. Voici pourtant une circonstance que je ne dois pas omettre ; c'est que , s'étant arrêté quelque temps à Oxford , on fit beaucoup d'attention à ses talents. En conséquence , les directeurs de cette université s'étant assemblés , résolurent de lui faire présent de quelque livre considérable , et de lui marquer en même temps , par une espèce de patente imprimée , que c'était un faible témoignage de la considération que lui avait attirée parmi eux ses lumières et sa sagesse. On lui donna l'*Histoire de l'université d'Oxford* , en deux volumes grand folio , richement reliée , et on y mit à la tête l'extrait de la délibération prise sur son compte , signé du vice-chancelier , en date du 30 juin 1721.

Pour son voyage de Hollande , il n'en aurait pas été content s'il n'avait pas poussé jusqu'à Groningue , pour voir M. Barbeyrac , qui y enseignait le droit depuis trois ou quatre ans. Ce célèbre professeur parut fort satisfait de notre voyageur , et il a dit à diverses personnes qu'il n'avait jamais trouvé d'esprit plus juste et plus net. On peut dire en général , de ses voyages , qu'il s'y est attiré d'une manière particulière l'amitié et l'estime de toutes les personnes de mérite qui l'ont connu.

De retour dans sa patrie , il y a enseigné le droit fort régulièrement pendant quinze ou vingt ans. Enfin , sa santé affaiblie ne lui permettant plus de s'acquitter de ses fonctions , il prit le

parti de demander sa démission, pour pouvoir jouir de quelque tranquillité le reste de ses jours. Mais il ne goûta pas longtemps ce repos attaché à la condition de simple particulier; il se fit une ouverture dans notre Petit-Conseil, et on le sollicita à la remplir. C'est assez la marche dans notre République, que ceux qui se sont fait quelque réputation par leur manière d'enseigner le droit, soient appelés ensuite à la magistrature. On y a vu entrer de cette manière un Jaques Godefroy, un Jaques Lect, et quelques autres savants jurisconsultes. M. Burlamaqui résista longtemps, s'excusant toujours sur la faiblesse de sa santé; il fallut lui faire une espèce de violence, et il ne se rendit qu'à la voix de sa patrie, qui lui demandait instamment ses lumières et ses conseils. Son élection réunit tous les suffrages, et se fit par une espèce d'acclamation. La crainte qu'on avait de le perdre fit qu'on le déchargea de tout ce qu'il y avait de pénible dans ses fonctions, et qui exigeait quelque vigueur de corps. Le président lui déclara que le Conseil ne lui demandait uniquement que ses avis dans les délibérations.

Malgré cette attention à le conserver, nous le perdimes le 3 avril dernier (1748), comme vous l'avez appris; il est mort d'une phthisie, dont il était attaqué depuis environ dix ans. Nous le regrettons beaucoup, et vous conviendrez aisément, Monsieur, que ce n'est pas sans fondement. C'était un très-beau génie, et un excellent caractère du côté du cœur; il a toujours marqué beaucoup d'amour pour la vérité et pour la vertu.

Il y avait quelque chose de plus chez lui que de l'amour pour la vérité; il était né avec une dextérité merveilleuse pour la trouver. Quelque enveloppée qu'elle fût, il savait la démêler fort heureusement; c'était un esprit également juste et pénétrant; il méditait beaucoup, et toujours avec succès. La faiblesse de sa vue l'empêchait de lire autant qu'il aurait souhaité; il était obligé de rentrer fréquemment en lui-même, pour chercher dans la méditation ce que les autres trouvent dans les livres. Je crois, Monsieur, que vous conviendrez avec moi, que tel que je vous

le dépeins , il aurait peut-être perdu quelque chose à lire ; trop de lecture peut étouffer le génie , au lieu de l'aider. Ce n'était donc point un de ces savants qui n'ont la tête remplie que d'idées empruntées ; c'était un esprit véritablement original , comme il paraît par ses ouvrages.

Ceux qui méritent beaucoup ont ordinairement un défaut , c'est d'aller trop loin ; ils donnent dans des idées un peu creuses , dans des spéculations trop métaphysiques. Pour lui , il sut toujours éviter cet écueil , et s'arrêter sagement au point que la raison lui marquait pour limite ; il approfondissait un sujet , mais il n'y voyait que ce qui y était réellement , et rien au delà.

Pour sa manière d'enseigner , il se distinguait par sa méthode , sa clarté et sa précision ; ce n'était pas assez , pour lui , de s'exprimer d'une manière à se faire entendre , il voulait encore qu'on ne pût pas ne le pas entendre. Ses idées et ses expressions étaient si nettes , qu'on n'avait besoin ni d'interprète , ni presque de réflexions pour en démêler le sens.

Sa précision était encore ce qui le caractérisait le mieux ; c'était une suite de la justesse et de la netteté de ses idées ; il ne souffrait rien d'inutile au sujet qu'il traitait. Son premier soin était d'écarter tout ce qui y était étranger. Je ne crains pas , Monsieur , que vous soyez de ceux qui s'imaginent que le trop de précision nuit quelquefois à la clarté ; chez lui elle y aidait plutôt que d'y être contraire. L'art qu'il avait de rapprocher les idées , les rendait non-seulement plus vives , mais encore plus claires. Vous savez que la clarté qui naît de la précision frappe dans l'instant , et s'aperçoit d'un coup d'œil ; celle qu'on croit produire par un style diffus , ne vient que peu à peu , et fait languir l'auditeur , pour ne pas dire qu'elle l'ennuie assez souvent. Le grand art est de réunir différents traits de lumière dans une phrase qui n'ait pas trop d'étendue.

Les leçons de M. Burlamaqui eurent bientôt un grand succès. On ne tarda pas à reconnaître la supériorité de ses talents , et les avantages de sa manière d'enseigner. Son auditoire était fort

fréquenté, non-seulement par des étudiants ordinaires, mais par des étrangers de distinction.

La noblesse anglaise, qui vient ordinairement faire quelque séjour dans notre ville, n'aurait pas cru en avoir profité, si elle n'avait pas fait un cours de droit naturel sous cet habile maître. Il a eu l'honneur d'enseigner assez longtemps S. A. S. le prince Frédéric de Hesse-Cassel, qui vint faire ses études à Genève en 1732, et qui y passa quatre ou cinq années. Son séjour fut interrompu par un voyage de quatre ou cinq mois, que le prince fut obligé de faire à Cassel. Il ne put pas se passer de son cher professeur ; il l'emmena avec lui, et le ramena ensuite à Genève, comblé des marques d'estime et de considération qu'il avait reçues dans cette cour. A son départ de Cassel, le prince Guillaume lui fit une gratification de six cents louis.

Le prince George étant venu en 1744 à Genève, où il passa environ deux années, goûtait extrêmement les entretiens de M. Burlamaqui, le voyait fréquemment et l'honorait de toute sa confiance ; ce qui fit qu'un de ses amis lui appliqua un jour ce vers d'Horace :

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Cette clarté et cette précision, qualités si nécessaires à un homme qui enseigne, n'empêchaient pas que notre professeur ne fût encore éloquent quand il le fallait. Il avait, plus qu'aucun autre, le talent de persuader ; il trouvait toujours, pour s'exprimer, les termes les plus propres et les plus énergiques, et, loin que sa précision rendit ses discours secs et décharnés, il vérifiait parfaitement une maxime de feu l'abbé Girard, qui dit, dans ses *Synonymes français*, « que les idées précises embellissent le langage ordinaire, et qu'on peut même dire qu'elles en font le sublime. »

Malgré la faiblesse de sa vue, il ne laissait pas d'avoir assez de littérature ; il connaissait les beautés des anciens auteurs, et savait en faire usage dans l'occasion. Ce qu'il avait de particu-

lier, c'est beaucoup de goût pour les beaux-arts, peinture, sculpture, architecture, musique ; mais la peinture faisait sa passion dominante ; il en parlait et en jugeait avec beaucoup de justesse. Ce goût semblait être né avec lui, et être le fruit du naturel et du génie.

Pour vous prouver, Monsieur, que quand il parlait peinture, ce n'était pas le simple jargon d'un demi-connaisseur, voici ce que je tiens d'un habile artiste : « M. Burlamaqui, m'a-t-il dit, aimait la peinture, mais, de plus, il en avait saisi les vrais principes avec autant de sagacité, de précision et de netteté, que ceux de la jurisprudence. C'était un bon juge, non-seulement dans les choses communes, mais encore dans ce que cet art a de plus difficile et de plus délicat ; il ne paraissait jamais si bon connaisseur qu'aux yeux des artistes du premier ordre, qui, pendant quarante ans, avaient brillé et fréquenté les plus grands maîtres dans la ville du monde où les beaux-arts fleurissent le plus. »

Pour vous donner la clef de ce dernier article, je crois qu'il regarde M. Arlaud, célèbre peintre en miniature, qui, après avoir exercé son art avec beaucoup d'applaudissement à Paris, se retira à Genève sa patrie, et logeait dans la même maison que M. Burlamaqui. Étant ainsi à portée l'un de l'autre, ils avaient le plaisir de parler fréquemment de leur chère peinture. Après la mort de cet habile peintre, M. Burlamaqui établit une correspondance dans les pays étrangers, pour pouvoir s'entretenir d'un art qu'il affectionnait si fort.

Quoique sa fortune fût médiocre, il s'était fait un riche recueil d'estampes les plus estimées. On voit même dans son cabinet quelques tableaux des plus grands maîtres, d'Annibal Carrache, de Rembrand, du Parmesan, et d'autres. Il en avait peu, mais tout était exquis ; il ne s'en laissait point imposer par le beau coloris d'un tableau, ou par le burin délicat d'une estampe, au préjudice de la justesse et de la correction du dessin.

Il préférait les estampes gravées par les bons peintres, à celles des plus célèbres graveurs.

Il aurait voulu voir ce goût un peu plus répandu dans sa patrie ; il avait fort à cœur surtout que l'on établit à Genève une école de dessin, où un bon dessinateur, gagé par le public, donnerait des leçons à un certain nombre de jeunes gens destinés à exercer diverses professions où le dessin est nécessaire, ou directement, ou d'une manière indirecte ; il parlait fréquemment de ce projet, qu'il affectionnait beaucoup. Nous avons dans Genève un grand nombre d'ouvriers qui ne manquent pas d'adresse, mais dont le dessin perfectionnerait beaucoup le goût, et donnerait à leurs ouvrages une élégance qui les ferait encore plus rechercher. M. Burlamaqui n'a pas eu la satisfaction de voir former cet établissement, qui vient enfin d'être réglé dans nos Conseils ; mais il a la gloire d'en avoir conçu le premier le projet, de l'avoir fortement appuyé dans toutes les occasions, et surtout d'avoir aidé à former un habile artiste, que l'on vient de choisir pour diriger cette école, et qui est actuellement à Paris pour se pourvoir de tous les meilleurs modèles dont il aura besoin dans la suite.

Les qualités du cœur répondaient à celles de l'esprit chez M. Burlamaqui. On trouvait en lui l'homme véritablement sociable, les mœurs les plus douces et les plus liantes, une humeur toujours égale ; il ne lui arrivait guère de contredire les autres. Malgré la supériorité de ses lumières, il souffrait tranquillement que l'on fût d'un sentiment opposé au sien. Loin de heurter de front ceux qui ne pensaient pas comme lui, il se contentait dans le cours de la conversation, de les éclairer d'une manière douce et presque imperceptible ; il les remettait insensiblement dans la bonne voie, et les faisait revenir, comme d'eux-mêmes, de leurs préventions.

Il y a plus : c'était une belle âme, un cœur noble et généreux, toujours prêt à s'employer pour ceux qui avaient besoin de lui. Son penchant à faire du bien s'est fait connaître surtout

à l'égard de quelques jeunes gens qui avaient du talent, et qui manquaient des secours nécessaires pour les développer; il les aidait non-seulement de ses conseils, mais plus réellement encore. On a vu à Paris des artistes fort experts qui ont reconnu, dans toutes les occasions, qu'ils lui devaient tout ce qu'ils étaient. Il était l'ami du genre humain, toujours prêt à rendre aux autres toutes sortes de bons offices; c'était un cœur véritablement tourné vers cette bienveillance universelle, que le célèbre Fénelon, archevêque de Cambrai, a si fort recommandée.

La bibliothèque de Genève s'est ressentie après sa mort de sa générosité; il a fait, par son testament, un présent considérable en tableaux, en livres rares et précieux, recueils d'antiquités, tels que le *Museum Florentinum*, et divers autres de grand prix. Tous ses recueils d'estampes, si bien choisis, y ont aussi versé.

J'ai déjà dit que dès qu'il eut cessé d'enseigner, il fut vivement sollicité à entrer dans le Petit-Conseil de notre République. Il n'est pas nécessaire de m'arrêter beaucoup ici, Monsieur, à vous le représenter comme magistrat. Vous concevrez aisément qu'avec ses lumières sur la jurisprudence, et un cœur droit, il ne pouvait qu'être un bon juge en matière d'affaires civiles. C'était un magistrat des plus accessibles et des plus affables; il n'a jamais rebuté personne de ceux qui allaient à lui. Ceux qui le consultaient s'en sont toujours bien trouvés. Comme il avait le jugement exquis, l'esprit dégagé de préjugés, les conseils qu'il donnait semblaient dictés par la sagesse.

Il se distinguait aussi du côté de la politique. La nature de notre gouvernement, les intérêts de notre petite République, lui étaient parfaitement connus. Ses lumières étaient même fort supérieures, et, s'il avait été placé sur un plus grand théâtre, on l'aurait regardé comme un véritable homme d'État.

Jusqu'ici, Monsieur, je vous ai fait voir dans M. Burlamaqui le jurisconsulte, l'homme de lettres, le connaisseur en matière de beaux-arts, le juge, le politique, et surtout l'homme de bien

et vertueux. L'article important reste encore à toucher, c'est celui de la piété et de la religion. Si nous n'y trouvions pas le chrétien, que serait-ce au fond que toutes ces qualités humaines? Mais c'est ici le beau côté de celui que nous regrettons: il a toujours montré un grand attachement à la religion. Il l'avait bien étudiée, il aimait à en parler, et il y ramenait autant qu'il pouvait la conversation.

Il était fortement persuadé de sa vérité, et de la divinité de l'Évangile. Quoique dans son ouvrage imprimé il ait si bien développé la religion naturelle, il sentait parfaitement combien il nous importe d'avoir une loi *positive*, qui lui servît de supplément et qui la confirmât; il appuyait beaucoup sur la nécessité de la révélation. Il était bien éloigné de la pensée de ces auteurs qui nous débitent hardiment que la raison seule peut fournir tout ce qu'on trouve dans l'Écriture sainte.

Il disait à un de ses amis, peu de temps avant de mourir, qu'il n'y avait pas bien longtemps qu'il avait travaillé dans ses *Principes du droit naturel*, le chapitre de l'*Immortalité de l'âme*; qu'il avait manié ce sujet avec beaucoup d'affection et de plaisir, sentant bien que sa mort n'était pas éloignée; mais que ce que l'Évangile dit de positif là-dessus, est tout autrement satisfaisant. Il appelait les déclarations de Jésus-Christ sur la vie à venir, *la bonne parole du maître*, qui fait le solide fondement de nos espérances.

Voilà à peu près, Monsieur, ce que vous avez exigé de moi; je puis vous assurer que le portrait n'est point flatté. Ce sont-là de justes éloges que nous ne saurions refuser à un homme qui a fait autant d'honneur à sa patrie; il a jeté parmi nous les véritables fondements de la jurisprudence. Ses *Principes du droit naturel* peuvent à eux seuls donner une idée fort avantageuse de son génie. M. Burlamaqui était un de ces hommes rares, qui excellent dans leur profession. Les ouvrages de ceux qui instruisent si utilement le genre humain, doivent leur assurer une place honorable dans la mémoire de toutes les personnes éclairées.

Son souvenir doit être cher d'une manière particulière à tout ce que nous avons de bons citoyens, amis du mérite et de la vertu. M. Jean Dassier, qui tient bien sa place dans cette classe, vient de graver la médaille de M. Burlamaqui; elle est fort belle et fort ressemblante; elle fait également honneur et au savant et l'artiste.

Je suis, etc.

XIV

ÉLOGE HISTORIQUE DE GABRIEL CRAMER, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A GENÈVE.

(*Journal Helvétique*, fév. 1752. *Bibliothèque impartiale*, 1752, t. V, 3^e partie.)

Gabriel Cramer naquit à Genève le 31 juillet 1704, dans une famille qui nous a donné beaucoup de médecins. Son père, qui avait exercé cette profession avec beaucoup de succès, mourut dans un âge avancé il y a environ une année. Il laissa trois fils : l'aîné s'était appliqué au droit, et y avait si bien réussi, qu'il l'a enseigné pendant quelques années dans notre Académie en qualité de professeur; il n'a quitté ce poste que pour entrer dans la magistrature, où il remplit aujourd'hui une des premières places. Le second des fils était notre philosophe; le cadet s'est tourné, comme ses ancêtres, du côté de la médecine, et n'a pas moins de réputation que le père. Les talents sont héréditaires dans cette famille.

Notre philosophe fit ses premières études avec beaucoup de promptitude et un succès surprenant; il répondait parfaitement, et au delà de ce qu'on aurait osé espérer, aux soins que l'on donnait à son éducation.

Le jeune Cramer, sorti du collège, se déclara pour la philosophie et les mathématiques. Il y fit de rapides progrès, sans

que l'application avec laquelle il s'occupa de ces sciences nuisit aux autres études qu'il devait faire.

En 1724, M. Cramer, ayant à peine vingt ans, disputa la chaire de philosophie. M. Calandrini, qui n'était guère plus âgé, se présenta pour le même poste. Jugez de la surprise du public, lorsqu'on vit ces deux jeunes amis briller dans cette dispute ! Elle leur valut beaucoup d'applaudissements. Il est vrai que la chaire fut donnée à un troisième concurrent d'un âge plus mûr, et qui la remplit encore aujourd'hui fort dignement ; mais on donna aux deux jeunes compétiteurs une chaire de mathématiques qui fut partagée entre eux. On leur permit de voyager, pourvu qu'ils ne le fissent pas tous deux en même temps, de peur que l'Académie ne souffrit trop de leur absence, et ils surent profiter l'un et l'autre de cette concession.

M. Cramer alla voyager en 1727 ; il commença par Bâle, où il fit un petit séjour, et il logea chez MM. Bernouilli. Il ne lui fallut pas beaucoup de temps pour apprendre d'eux tout ce qu'il en voulait tirer. Un mois ou deux suffisaient à un géomètre à qui déjà rien n'était difficile. En Hollande, il lia une amitié étroite avec l'illustre M. s'Gravesande. Partout il s'attira l'affection et l'estime des gens de lettres. Il finit son voyage par Paris, où il arriva sur la fin de 1728, et où il fit des connaissances fort utiles.

Enrichi des nouvelles acquisitions qu'il avait faites dans les pays étrangers, il revint dans sa patrie, et s'occupa plus sérieusement que jamais de ses études et de ses fonctions.

Dans la suite, il fut chargé seul de la chaire de mathématiques, avec le titre de professeur en philosophie.

En 1747, il fit un second voyage à Paris, et voici à quelle occasion : le prince héréditaire de Saxe-Gotha était venu fort jeune à Genève, où il avait fait ses premières études. M. Cramer fut chargé de lui donner quelques leçons. Ce prince, voulant aller à Paris, fit prier notre philosophe de l'y accompagner pour lui continuer ses soins. Le séjour fut d'une année dans cette capi-

tale. Il y fit beaucoup de connaissances ; il voyait ce qu'on appelle la bonne compagnie de l'un et de l'autre sexe. Il fut recherché par plusieurs personnes de mérite et même d'un rang distingué. M. le chancelier d'Aguesseau l'invitait souvent à sa table, et goûtait beaucoup sa conversation. Outre le savant, on trouvait encore chez lui l'homme de goût et d'esprit ; il jugeait parfaitement bien d'une pièce de théâtre, et il se fit une espèce de réputation de ce côté-là. Il prit si bien le goût et les manières de Paris, que dans l'espace d'un mois ou deux il n'y parut plus en étranger.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'il fréquenta surtout MM. de l'Académie des sciences, et qu'il fut fort accueilli d'eux. Le trait suivant montrera la considération qu'ils avaient pour lui : après la mort de M. de Crousaz, quand il fut question de remplir sa place de membre de l'Académie, ces Messieurs proposèrent, selon la coutume, deux sujets au roi ; ils indiquèrent M. Van Swieten, premier médecin de l'impératrice, et M. Cramer. S. M. choisit M. Van Swieten, qui est un savant fort estimé ; mais la politique eut beaucoup de part à ce choix. La cour de France ne voulut pas manquer cette occasion d'agréer à celle de Vienne.

M. Cramer était de la Société royale de Londres, de l'Académie de Berlin, de celles de Montpellier et de Lyon, et de l'Académie de l'Institut de Bologne. On voit quelques pièces de lui dans les *Transactions philosophiques* et dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* (dissertation sur Hippocrate de Chio dans les *Mémoires pour 1748*, p. 482).

M. Calandrini, après avoir enseigné d'une manière distinguée la philosophie dans notre Académie, et s'être acquis une grande réputation dans les pays étrangers, fut fait conseiller d'État en 1750, et laissa son emploi à M. Cramer.

Cette même année parut un de ses ouvrages de mathématiques qui lui fait beaucoup d'honneur ; il porte pour titre : *Introduction à l'analyse des lignes courbes algébriques*, par Gabriel

Cramer, à Genève, 1750 ; in-4°. M. Daniel Bernouilli ayant lu ce livre, écrivit à un homme du métier : « Cet ouvrage est au-dessus de mes éloges, et digne de ceux des premiers géomètres de l'Europe. »

En approfondissant ainsi ce sujet difficile, M. Cramer ne négligeait pas pour cela les autres parties des mathématiques. Quelque vaste que soit cet objet, aucune ne lui avait échappé ; il s'était fort appliqué à l'architecture, et il en a donné des preuves dans un mémoire sur les moyens de réparer notre cathédrale, auquel il a travaillé avec M. Calandrini. La finesse de son goût s'étendait sur tous les arts : musique, peinture, gravures, tout lui était connu.

M. Cramer était bon logicien. La justesse du raisonnement était ce qui le caractérisait le mieux ; quelque matière qu'il maniait, il avait l'art de trouver d'abord quelque heureux principe sur lequel il bâtissait, et dont il savait tirer des conséquences lumineuses qui répandaient beaucoup de jour sur son sujet. Il portait partout la lumière, et avait cette étendue d'esprit qui nous fait envisager un objet par toutes ses faces.

La physique était son élément. Rien ne peut mieux prouver son habileté dans cette science, que la manière dont un célèbre académicien de Paris, M. de Mairan, qui est regardé comme le premier physicien de l'Europe, parle de lui dans ses ouvrages. Dans les *Mémoires de l'Académie pour 1738*, traitant de la lumière et des couleurs, après avoir établi que nous devrions voir dans l'eau, et au travers de l'eau, les objets connus tout autrement colorés qu'ils n'ont coutume de nous paraître, il ajoute : « J'ignorais qu'il y eut jusqu'ici d'expérience bien exacte et bien concluante sur ce sujet, mais M. Cramer, professeur de philosophie et de mathématiques à Genève, avec qui je suis en commerce de lettres (et l'on va voir de quelle utilité est le commerce d'un homme de son caractère et de son savoir), M. Cramer, dis-je, s'étant fait la même difficulté, m'a fourni une expé-

rience exacte, et en même temps la solution de toutes les difficultés qu'elle pouvait faire naître. »

M. de Mairan avait donné un système nouveau et fort ingénieux sur la propagation du son dans les différents tons qui le modifient (*Mém. de l'Académie*, 1737, p. 1). Il y faisait remarquer une grande analogie du son avec la lumière et les couleurs. Il invita M. Cramer à lui en dire son sentiment ; celui-ci (qui, n'étant encore qu'étudiant, avait fait des *thèses sur le son*, qui étaient ce qu'on avait vu jusqu'alors de meilleur sur cette matière) répondit en juillet 1740. Cette première lettre est remplie de politesses, mais qui n'excluent pas la franchise et la sincérité ; il dit à M. de Mairan qu'il a fait dans l'acoustique ce que Newton a fait dans l'optique ; cependant il trouve, dans son système, quelques difficultés qu'il ne lui dissimule point. M. de Mairan répondit, convint avec bonne foi de la réalité des objections de M. Cramer, les rejeta modestement sur l'imperfection de nos connaissances, et ajouta de nouveaux éclaircissements de nature à répandre du jour sur la matière. M. Cramer r'écrivit en octobre, proposa encore une objection sur ce que le nouveau système compare le son à la lumière, et ajouta une solution ingénieuse qui lui était venue à l'esprit. On trouve un extrait fort étendu de ces lettres dans le *Journal des savants*, de mars 1741 (p. 170, édition in-4^o). Voici la conclusion de cette correspondance savante : « M. de Mairan souscrit à cette réponse, qu'il trouve décisive..... Il remercie M. Cramer de la lui avoir fournie, et il loue sa sagacité de l'avoir imaginée. »

On retrouve encore plus d'une fois M. Cramer dans le *Traité sur les aurores boréales*¹, de M. de Mairan ; mais ce que cet académicien écrivit à un de leurs amis communs, quand il eut appris sa mort, est ce qui fait le plus d'honneur au défunt : « Nous venons, dit-il, de faire une perte irréparable ; je n'ignore

¹ On y voit (p. 61 et 103) une description fort singulière d'un phénomène de cette nature, communiquée par M. Cramer. C'était proprement une aurore australe qui parut à Genève le 15 février 1730.

pas la liaison intime qui existait entre vous et M. Cramer. Vous savez aussi, Monsieur, l'amitié que j'avais contractée avec lui depuis plus de vingt ans ; elle n'avait fait que se fortifier de plus en plus, parce que je découvrais toujours en lui de nouvelles qualités, aussi aimables que respectables. Je le consultais avec confiance, et j'étais animé dans mon travail par l'idée que mes faibles productions pourraient obtenir son suffrage..... Toute l'Académie des sciences fut bien affligée à la dernière assemblée, que je leur appris la triste nouvelle de sa mort. »

M. Cramer fut appelé en 1750, le jour des *promotions* de notre Académie, à traiter à son tour, dans un discours public, un sujet de sa profession. Mais bien des gens qui assistent à cette cérémonie n'ont qu'une légère teinture des sciences, et il faut savoir s'accommoder un peu à leur portée. Le dernier discours de ce genre, que nous donna notre professeur, roula sur une question d'histoire naturelle, ou plutôt de botanique : il s'agissait de savoir ce que l'on doit penser de l'opinion commune du changement du blé en ivraie. Ce qui rendait cette question intéressante, c'est que nos *promotions* précèdent immédiatement la moisson, et que cette année-là nos champs étaient fort infectés d'ivraie. Ce ne sont pas seulement les gens de campagne labourant la terre qui prétendent que le froment se change en ce mauvais grain, mais des personnes mêmes qui ont cultivé leur esprit sont infatuées de cette opinion. M. Cramer se déclara contre cette prétendue métamorphose ; mais au lieu de donner à son discours un air de dispute, il en fit un ingénieux dialogue, qu'il supposait s'être passé dans une promenade de deux amis, qui, les jours précédents, avaient cultivé un champ où l'ivraie abondait. On comprit bien que les deux interlocuteurs étaient un de ses collègues et lui. Ils épiluchent la matière ; le pour et le contre y sont très-bien exposés. Quoique le sujet n'en paraisse pas fort susceptible, on y trouve cette élégance et cette grâce que l'on appelle *aménités*. La triste et malheureuse ivraie, l'*infelix lolium* de Virgile, se change en fleur entre ses mains.

Ce discours débité par un habile orateur, qui avait la voix fort belle, qui excellait dans la récitation, qui variait son ton à propos, comme le demande le dialogue, ce discours ne pouvait pas manquer d'être extrêmement applaudi. On vient de l'imprimer dans le *Museum Helveticum* de M. Zimmermann, de Zurich. On y perdra, à la vérité, les grâces de la récitation; mais on y trouvera la question très-bien traitée pour le fond, ornée de tours ingénieux et exprimée dans la latinité la plus pure.

D'ordinaire, le goût des mathématiques et celui de l'érudition s'excluent. La géométrie souffre tout au plus que l'on cultive la physique, car il y a entre elles quelque alliance; mais elle ne permet guère qu'on se partage entre elle et les autres sciences. Cependant M. Cramer était bien autre chose que mathématicien et philosophe; né avec un esprit pénétrant et une grande mémoire, laborieux, lisant beaucoup et avec une rapidité prodigieuse, ayant l'art d'apercevoir d'un coup d'œil ce qu'il y avait à remarquer dans un livre, c'était une encyclopédie vivante, un génie universel, qui embrassait tout et qui réussissait à tout.

On avait formé dans notre ville quelques sociétés littéraires, où il se trouvait très-régulièrement. On y traitait différentes matières de science, et il était prêt sur tout. S'agissait-il de la religion? Il en parlait en théologien consommé. Souvent on mettait sur le tapis quelque passage de l'Évangile qui paraissait n'avoir pas été bien entendu; il ne manquait guère alors d'y trouver un sens satisfaisant, à l'aide de son goût critique, et avec le secours de la langue grecque qu'il entendait très-bien. Il ne lisait jamais les anciens géomètres grecs que dans leur langue originale.

On peut encore donner rang à M. Cramer parmi les anti-quaïres; il avait étudié l'histoire avec soin, et il avait un talent particulier pour déchiffrer les anciennes inscriptions à demi ou presque entièrement effacées. Les écritures les plus bizarres et les plus surannées ne l'arrêtaient point; on en jugera par le trait suivant:

M. Lullin, professeur d'histoire ecclésiastique dans notre Académie, fit, il y a dix ou douze ans, de fort beaux présents à la bibliothèque publique de notre ville. Parmi les pièces rares dont il l'a enrichie, on voit des *tablettes cirées* telles que les avaient les anciens. Ce sont huit ou dix planches de bois fort minces, de la hauteur d'un petit in-folio, enduites d'une couche de cire colorée, sur laquelle on avait écrit avec un *style* ou poinçon. On y voyait de l'écriture d'un bout à l'autre, mais personne n'en pouvait lire un mot. Alexandre Pétau, conseiller au Parlement de Paris au commencement du dix-septième siècle, à qui elles avaient appartenu, avait fait des tentatives inutiles pour les expliquer. On voit, par un feuillet de papier que le relieur avait mis au commencement du livre, que ce curieux avait essayé d'en rendre trois ou quatre lignes, où il a même fait des fautes, et qu'il fut obligé d'abandonner l'ouvrage. Dès que nous les eûmes, nous les montrâmes à divers hommes de lettres, qui n'en purent rien tirer non plus. Enfin, nous priâmes M. Cramer de les examiner à loisir chez lui. Dans l'espace de huit jours, il les dépouilla entièrement, et nous les renvoya avec un cahier de papier où l'on voyait d'un côté une copie figurée de chaque page, qui imitait parfaitement la forme bizarre des lettres et les abréviations, et vis-à-vis l'explication en caractères ordinaires; il n'y manquait que les endroits où la cire avait été gercée ou enlevée dans l'original. Les voyageurs qui viennent voir notre bibliothèque trouvent ces tablettes fort curieuses, mais ceux qui ont du goût ne manquent pas de remarquer que la copie l'est bien autant que l'original ¹.

Enfin, M. Cramer se distinguait aussi du côté de la politique; il était membre du Grand Conseil des Deux Cents, et du Conseil secret des Soixante. Il y parlait ordinairement avec quelque étendue sur les questions proposées, et toujours avec beaucoup de justesse; il s'exprimait avec facilité, liberté et énergie; il

¹ Voyez ci-dessus, p. 79, et *Bibliothèque raisonnée*, XXVIII, 460; *Mém. de Trévoux*, juillet 1742, art. L.

avait la voix fort belle et toutes les qualités qui font l'orateur. Quand son tour venait de parler, on apercevait un grand silence dans l'assemblée.

Depuis quelque temps, M. Cramer était atteint d'une espèce de langueur dont on ne connaissait pas bien la cause, mais que l'on pouvait attribuer vraisemblablement à un excès de travail. Les remèdes ne paraissent pas convenir à ce mal; on lui conseilla un voyage dans les provinces méridionales de la France. On le tira par là de son cabinet, et on lui procura un exercice qui devait lui être salutaire. Deux ou trois amis, à qui la même ordonnance convenait, se joignirent à lui, et ils partirent au solstice d'hiver 1751. Quelque précaution qu'ils prissent, le froid ayant considérablement augmenté à Noël, M. Cramer s'en ressentit. Nos voyageurs ne laissèrent pas de continuer leur route, mais à peine avaient-ils mis le pied dans le Languedoc, que M. Cramer sentit ses forces diminuer entièrement, et il expira le 4 janvier 1752, dans la petite ville de Bagnols, d'un affaiblissement total de la nature, comme un édifice qui croûle sous son propre poids; il n'avait pas encore quarante-huit ans.

Après sa mort, on a trouvé dans son cabinet un grand recueil de lettres écrites aux principaux savants de l'Europe, que l'on peut regarder comme autant de dissertations. Il y en a sur la détermination des orbites et des mouvements des planètes, sur la fameuse question des forces vives, sur le mouvement de l'apogée de la lune, et sur divers ouvrages qui paraissaient, sur lesquels les auteurs souhaitaient d'avoir son avis. Cette correspondance était si étendue, qu'elle aurait suffi seule pour occuper un savant; on ne doute pas que ce grand travail n'ait abrégé ses jours.

On vient de me communiquer, sur cet affligeant sujet, une lettre de M. Daniel Bernouilli, adressée à un savant de notre ville. « Notre gazette, dit-il, nous avait déjà appris la triste nouvelle que vous venez de me marquer; elle m'a touché au vif. J'ai perdu un intime ami; votre ville et notre Suisse ont

perdu un de leurs plus beaux ornements, et toute l'Europe un savant du premier ordre, né pour augmenter et pour perfectionner les sciences. C'était non-seulement un illustre, mais encore un aimable savant. »

C'était un aimable savant, en effet, que Gabriel Cramer. Né avec une physionomie heureuse, on le voyait toujours avec un air ouvert et affable, un de ces extérieurs prévenants qui nous gagnent l'affection des autres, avant même qu'ils sachent ce que nous valons.

Mais il était surtout aimable par les qualités du cœur. Sensible aux charmes de l'amitié et doué des qualités les plus sociables, il ne se trouvait jamais mieux que dans ce cercle d'amis qui formaient nos sociétés littéraires. Il n'est pas besoin de dire combien on y goûtait sa conversation également solide et enjouée; il avait une ample provision d'anecdotes bien choisies, qu'il plaçait toujours à propos.

C'était un bon citoyen, fort attaché à sa patrie, et qui en a donné des preuves nombreuses. Il n'a jamais refusé aucun travail qui pouvait tendre au bien public; on l'a vu s'ensevelir dans nos archives pour les mettre en ordre et y déchiffrer des titres anciens qui avaient arrêté tous nos archivistes. Peu avant sa mort, il était fort occupé de la réparation de notre cathédrale.

M. Cramer a toujours vécu dans la plus étroite union avec sa famille; il se plaisait au milieu des siens, dans la maison paternelle, et c'est peut-être pour ne pas s'en séparer, qu'il n'a pas pensé au mariage. Je sais bien qu'on n'est pas embarrassé à donner la raison de ce que les gens de lettres évitent les nœuds du mariage: c'est ordinairement pour vaquer à l'étude avec moins de distraction. L'abbé Le Blanc, dans ses *Lettres d'un Français*, écrites de Londres, dit que les hommes célèbres devraient garder le célibat. Son sentiment paraît fondé, mais il en donne une raison bien mince, c'est que *une Madame Newton et une Madame de Fontenelle sonneraient mal aux oreilles*.

Mais ce qui est le plus important, ce qui donne surtout du

prix à ces qualités estimables; c'est que M. Cramer était un véritable chrétien. Il avait bien étudié la religion chrétienne, s'était fortement convaincu de sa vérité et de son excellence, et lui était profondément attaché. Dans toutes les occasions, il l'appuyait et la défendait de toutes les forces de son beau génie; il avait une dextérité merveilleuse à résoudre les objections que tant de gens se plaisent aujourd'hui à faire contre la révélation. S'il est triste pour nous d'avoir perdu un sujet de ce mérite, il est consolant de le voir mourir dans des sentiments si chrétiens, et qui ont été toute sa vie ses principes dirigeants.

M. Jallabert vient d'être élu professeur de philosophie à la place de M. Cramer; il avait auparavant la physique expérimentale. On a de lui un *Traité de l'électricité*, qui lui a fait beaucoup d'honneur, et il s'est acquis une solide réputation par divers autres endroits.

Genève, le 20 janvier 1752.

La table du Vol II est à la fin du Vol I

TABLE DES DISSERTATIONS

CONTENUES DANS LE VOLUME. I

I^{re} Partic. — Dissertations sur l'histoire physique.

	Pages
1. Lettre sur une prétendue singularité du Rhône	1
2. Lettre sur quelques particularités du Rhône	16
3. Lettre concernant le lac Léman	24
4. Remarques sur le lac Léman, et description des environs de Genève	41
5. Lettre sur les glaciers de Savoie	50
6. Suite de la description des glaciers de Savoie	59

II^{me} Partic. — Dissertations concernant la Bibliothèque de Genève, ses manuscrits, ses livres rares et ses curiosités.

7. Lettre à M. Bourguet sur la Bibliothèque de Genève.	71
8. Seconde lettre sur la Bibliothèque de Genève.	79
9. Troisième lettre sur la Bibliothèque de Genève	91
10. Quatrième lettre sur la Bibliothèque de Genève et divers sujets de littérature	103
11. Notice sur un ancien missel de la Bibliothèque de Genève . . .	116
12. Description d'une statue antique d'un prêtre gaulois, conservée à la Bibliothèque	139
13. Explication d'un bouclier votif conservé à la Bibliothèque de Genève	149
14. Éclaircissement sur un tableau de Rubens, représentant Turquet de Mayerne, à la Bibliothèque de Genève	160
15. Lettre sur une table d'un marbre précieux, de la Bibliothèque de Genève, et sur d'autres curiosités	170

III^me Partie. — Dissertations sur les antiquités et les monuments.

A. Antiquités.

16. Éclaircissement sur le camp de Galba en Valais, et sur le retranchement que César opposa aux Suisses entre le lac de Genève et le mont Jura 179
17. Inscription romaine relative à une horloge, trouvée en Savoie . 191
18. Inscription romaine trouvée à Genève 199
19. Explication d'un ancien sceau fort singulier. 206

B. Saint-Pierre, cathédrale de Genève.

20. Origine de l'aigle double de l'empire, et armoiries de Genève . 216
21. Recherches sur la fondation de l'Église cathédrale de Genève . 229
22. Lettre sur l'aigle impériale sculptée sur le frontispice de la cathédrale de Genève 245
23. Éclaircissement sur une tête, que l'on pense être d'Apollon, dans le mur oriental de Saint-Pierre. 252
24. Nouvelles recherches sur la cathédrale de Genève. 265
25. Lettre sur la réparation de la cathédrale de Genève 284

IV^me Partie. — Dissertations sur l'histoire de Genève.

A. Histoire Civile.

26. Éclaircissements sur l'histoire ancienne de Genève 291
27. Recherches sur les anciens évêques de Genève 310
28. Suite des recherches sur les anciens évêques de Genève. . . . 323
29. Particularités sur Jean de Brogny, évêque de Genève. 335
30. Les Genevois ont-ils pris part à la bataille de Crécy entre les Français et les Anglais en 1346 ? 341
31. Éclaircissement sur une prétendue communication secrète entre deux anciens couvents de Genève. 353
32. Particularités sur François Bonivard, dernier prieur de Saint-Victor 363
33. Urbain Bonivard, grand-oncle de François. 376
34. Sur les lettres de Calvin à Jaques de Bourgogne, Seigneur de Falais, et sur Bolsec 386

B. Histoire ecclésiastique et littéraire.

35. Les psaumes de Marot et de Bèze qu'on chante dans l'Église de Genève 408
36. Origine de l'imprimerie à Genève, et livre de Sapience imprimé dans cette ville en 1478, nouvellement acquis par la Bibliothèque. 450

C. Biographie contemporaine.

37. Éloge historique de Jean-Antoine Arlaud, peintre. 463
38. Éloge historique de Jean-Jaques Burlamaqui 484
39. Éloge historique de Gabriel Cramer 496
-

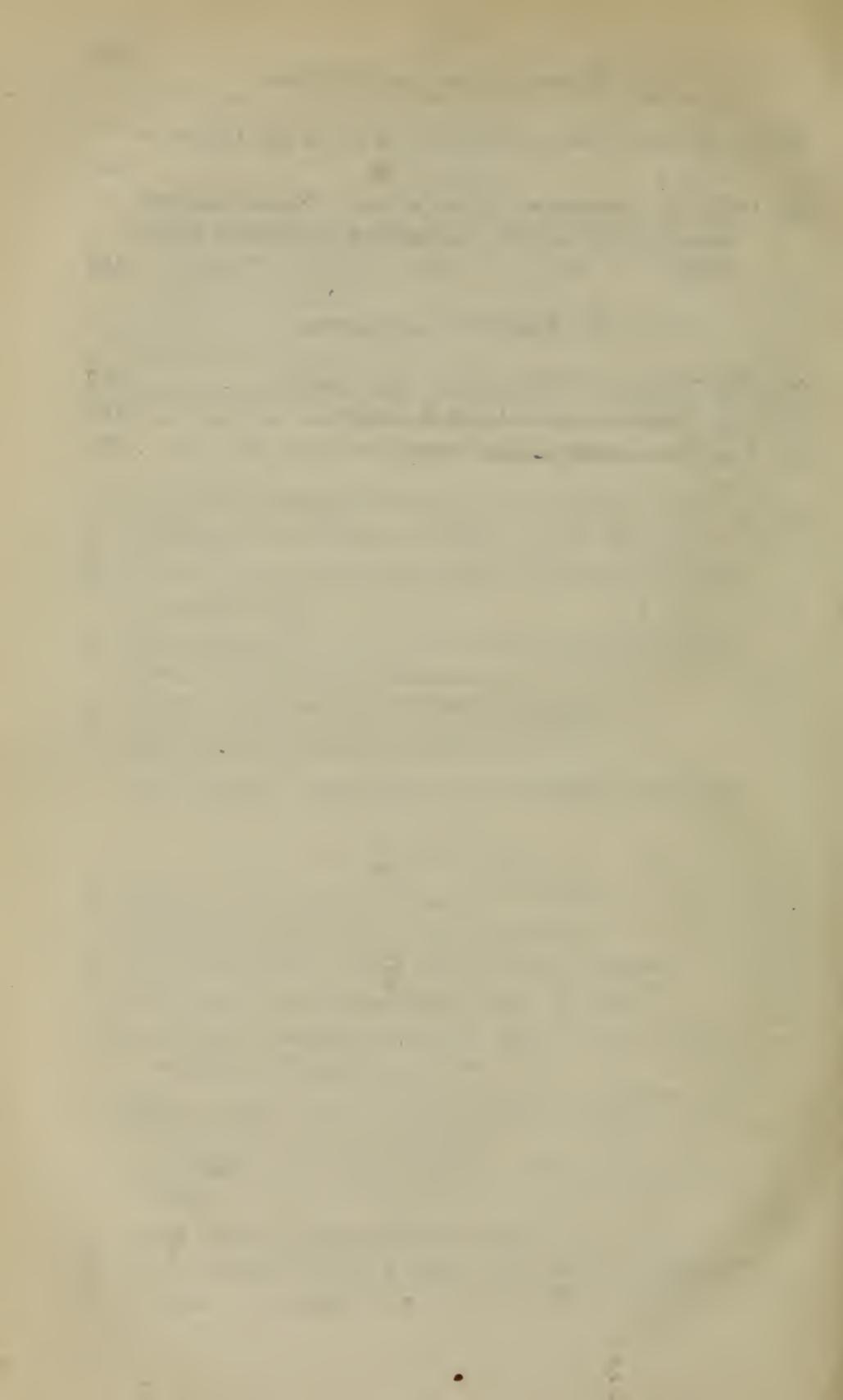


TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

A

- Abauzit* (Firmin) l'un des bibliothécaires de Genève, va chercher à Martigny s'il y a trace du camp de Galba, 182 : explique l'inscription de Brocchus, *Genavensibus lacus dat* 203 : consulté sur l'Hist. eccl. de Genève, 311.
- Absolution*, formule collective, 134 : fables répandues au moyen âge sur son efficacité, 460.
- Adélaïde*, impératrice ; sa vie, 275 : sa visite à Genève en 999, 281 : réputée sainte, 283 : est-ce sa statue qui figure, à droite du Christ, sur le fronton de Saint-Pierre ? 275, 283, 290.
- Agaunum*, ancien nom de Saint-Maurice ; étymologie, 181.
- Aigle*, (armoiries) encore simple quand Genève la fit peindre à la venue de l'empereur en 1442, 247.
- Aigle éployée* (à 2 têtes), armes de l'empire, 217 : opinions diverses sur son origine, 218, 219, 222 : paraît pour la 1^{re} fois en Allemagne sur un contre-scel de Wenceslas en 1381, 220 : usitée dans les armes de l'empire d'orient, 246 : passe, à sa chute, dans celles de l'emp. d'occident, 247 : sculptée sur le fronton de Saint-Pierre probablement après répar. de l'incendie de 1430, 251 : fable d'une aigle vivante à 2 têtes, 224. V. *Armoiries*.
- Aimon*, archev. de Tarentaise, date de sa mort, 137.
- Alcuin*, date de sa mort, 98.
- Allobroges*, Genève était leur dernière ville au nord, 292. V. *Aurélien*.
- Almanachs*, usage d'y écrire les événements en face du jour où ils arrivent, 99.
- Altaldus*, évêque de Genève, 9^{me} siècle, 324.
- Alten*, son *Hist. des Suisses*, 341 : erreur réfutée, 344.
- Anges*, saint Paul et le concile de Laodicée, défendent de leur rendre un culte, 122. — Livre des *S. Anges*, impr. à Genève en 1478, 451.
- Anguilles*, il n'y en a pas dans le lac, 42.
- Animaux* symboliques représentant le Sauveur et les évangélistes, 240.
- Anjou*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Anséglise*, évêq. de Genève au 9^{me} siècle, 328.
- Antiquités* trouvées à Genève. Instr. de sacrifice dans le lac au pied de la pierre à Niton, 45 : masque d'Apollon, 105 : statue de prêtre gaulois, 139 : bouclier votif, *Largitas Valentiniani*, 149 : vase funéraire d'albâtre, 176 : inscription au Dieu inconnu génie du lieu, 199.

- Apollon*, masque trouvé à Genève, 105, 254 : est le *génie du lieu* d'une inscr. trouvée à Genève, 204 : était adoré à Genève, 204, 253, 256, 267. Tête sculptée à St-Pierre, 252, 267.
- Apradus*, évêq. de Gen., 9^{me} siècle, 324.
- Arlaud*, peintre genevois : sa naissance, 463 : ses travaux à Paris, 464 : accueilli par le régent et sa mère, 465 : son talent et sa fortune, 466 : sa collection de tableaux, 467. Sa *Léda*, 468 : il la détruit lui-même, 471 : pourquoi, 475 : débris qui en restent ; son portrait à la galerie de Florence, 476 : son instruction, son caractère, 477 : sa vieillesse à Genève, 478 : son amour-propre quant à la peinture, 480 : sa mort, 482 : ses legs à la Bibliothèque, et sa médaille par Dassier, 483.
- Arles*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Armoiries* de Genève, blason, origine, et épigramme d'Owen à leur sujet, 226 : surmontées d'un soleil avec le monogr. J H S., 259 : aigles nourries à Genève comme armes parlantes, 227. — V. *Devise*.
- Arpenas*, cascade, 54.
- Artillerie* employée à Crécy, en 1346, et déjà en 1330, 352.
- Arvairon* ou *Arbairon*, sa source, 61 : son or, 62.
- Arve*, sa source, 52, 64 : charie quelque peu d'or 20, 21, 52 : en 1711 a fait rétrograder le Rhône, 14 : de même en 1572 et 1740, 53.
- Athanase*, manuscrit de ses dialogues sur la Trinité, à la Bibl. 93, 94.
- Augustin* (S.), manuscrit sur papyrus de ses sermons, à la Bibl. 73. Sa *Cité de Dieu*, impr. à Rome en 1468, 91.
- Aurélien*, fausse opinion qui lui attribue la restaur. de Genève, 293 : d'où elle vient, 294 : sa cause, 295. Le nom fautif d'*Aurelia Allobrogum* pour Genève en est dérivé, 293.
- Avitus*, archev. de Vienne, consacre St-Pierre de Genève, refait après incendie de guerre, 231, 268 : ses homélies, 232, 270.

B

- Baptême* par immersion, primitif ; puis par aspersion, 134.
- Bayle*, loue à tort Léti, 305 : réfute les calomnies de Bolsec contre Calvin, 401 : ses recherches sur les psaumes, 409.
- Belen*, Apollon gaulois, 204.
- Berthelier*, sa prédiction à Bonivard, et sa mort pour la cause de Genève, 368.
- Bertrandis*, évêq. de Genève, 334.
- Bèze* (Théodore de), traduit en vers français les 100 psaumes que Marot n'avait pas traduits, 414, 416 : obtient privilège pour les imprimer en 1551, 417 : cependant en 1553 et 1556 on n'en avait encore imprimé qu'une partie, 418, 419 : sa version vieillie, 438 : revue, 439.
- Bibliothèque* publique de Genève, principalement accrue au 18^{me} siècle ; prête des livres : Son administration, 72 : Dons : Bonivard, 91, 375 : Lullin, 73, 90 ; Windham, 104 ; Vernet, 105 ; Cambiague, 169 ; Du Quesne, 176 ; Arlaud, 483 ; Burlamaqui, 494 (voy. à divers articles de cette table, les choses précieuses qui y sont déposées).

Biondi, (J.-F.) beau-frère de Mayerne, 167.

Bolsec, soutient l'opinion opposée à Calvin sur la prédestination 388, 395 : est arrêté, 396 : banni, 398 : écrit une vie mensongère et calomnieuse de Calvin, 400.

Bonivard, Fr., dernier prieur de St-Victor : sa naissance, 365 : zélé pour la liberté de la ville, 367 : parle en faveur de l'alliance de Genève avec les Suisses, 369 : le duc de Savoie l'arrête et le retient deux ans à Grolée ; perd son prieuré, 370 : le recouvre ; est arrêté de nouveau et gardé à Chillon jusqu'en 1536, 371 : embrasse la réforme, 372 : sa disposition tolérante, 373 : comment on l'indemnie de la perte de son prieuré, 374 : son mariage, 374 : ses ouvrages, 375.

Bonivard, Urbain, son sceau, 377 : évêque de Verceil et commendataire du prieuré de Saint-Victor, qu'il résigne à son neveu Jean-Amé, 378 : employé à des négociations par la maison de Savoie, 380.

Bozon, évêq. de Genève, 328.

Bouclier votif (explication d'un), portant la légende *Largitas D. n. Valentini Aug.* trouvé près Genève, 149 : de celui de Scipion, 153 : de celui attribué à Annibal, 156.

Bourgogne (J. de), seigneur de Falais : lettres que Calvin lui adresse, 386 : vient à Genève, 387 : se brouille avec Calvin par intérêt pour son médecin Bolsec, 388 : tolérant ; écrit au conseil en faveur de Bolsec, 389 : se retire à Veigy, 390 : sa famille, 392.

Brochus, son inscr. *Genavensibus lacus dat*, expliquée, 204.

Brogni (J. de), évêq. de Genève, tire son nom de son village : porcher dans son enfance, 336 : chapelle qu'il érige à Genève et souvenir de sa condition première, 337 : figuré sur les rétables de sa chapelle, 339 : ses armes, 339 : sa sépulture, 341.

Burlanachi ou *Burlamaqui*, famille de Lucques, embrasse la réforme et se réfugie en France, 485 : comment échappe à la St-Barthélemy, 486 : vient à Genève, 487 : J.-J. Burlamaqui, naissance, éducation, voyages, 488 : son enseignement du droit à Genève, 488, 491 : ses Principes de droit naturel, 484, 495 : ses talents, 490 : son goût pour la peinture, 492 : son projet d'une école de dessin à Genève, 493 : fait conseiller d'État, 489 : sa mort, 489 : ses legs à la Bibliothèque, 494 : son christianisme, 495.

Butini, J. Rob. Sa dissertation sur l'emplacement du retranchement de César, 188.

C

Cadrans solaires, pour mesurer le temps chez les Romains, 193.

Calandrini, J.-L., dispute à 20 ans une chaire de philosophie, 497 : la cède à Cramer en entrant au conseil d'État, 498 : sa dissertation sur St-Pierre 266.

Calendriers, en tête de livres d'églises, manuscrits accompagnés de nécrologes, 117.

- Calvin*, ses lettres à J. de Bourgogne, impr. à Amst. 1744, 386 : beaucoup de ses lettres conservées à la Biblioth. de Genève, 387 : réfute Bolsec sur la prédestination, 396 : écrit contre lui aux églises suisses, 389, 397 : calomnies de Bolsec contre lui, 400, 402 : injustes attaques des jésuites de Trévoux contre lui, 402 : sa réponse aux églises de France demandant des ministres, 403 : son aversion pour Charles-Quint, 404 : son vaste savoir, 407 : veut que le culte se fasse en langue maternelle, et adopte le chant des psaumes traduits par Marot, 440.
- Cambiague* (de), donne à la Bibl. le portrait de son oncle Mayerne par Rubens, 169.
- Camp de Galba*, Fontenu le place bien en Valais, mais croit à tort, d'après Simeoni, qu'il subsiste encore, 180 : son emplacement, 182 : il n'en reste aucune trace ni souvenir, 183 : erreur de ceux qui le placent au Bugey, 184, où il n'y en a pas trace, 190.
- Carloman*, frère de Pepin, anecdote à son sujet, 97.
- Cataldus*, évêq. de Genève, 324.
- Cathédrale* de Genève, V. *St-Pierre*.
- César*, mur ou retranchement qu'il oppose aux Helvétiens, 185 : opinions diverses à ce sujet, 187. V. *Retranchement*.
- Chablais*, rive savoissienne du lac, 40.
- Chamouni*, prieuré, 55 : sa position, 64 : son miel, 65 : attachement des habitants, 66 : étymologie, 67.
- Chant*, V. *Notes de musique*, *Psaumes*.
- Chapelle* d'Ostie ou des Macchabées, fondée par le card. de Brogni, 337, et non par de Bertrandis, 339 : d'où vient le nom de Macchabées? 340.
- Charlemagne*, tient à Genève un conseil de guerre, mal à propos qualifié concile, 235, 262 : fable de Légi sur son séjour, 237 : n'a pas mis l'aigle impériale sur St-Pierre, et il est douteux que sa statue y figurât, 236.
- Charles IX*, approuve la traduction des psaumes en vers français, en 1561, 424 : dans quelles circonstances, 431 : demande vainement qu'une partie du culte se célèbre en français, 434.
- Christianisme*, quand établi à Genève, 314.
- Chronique* de Massai, 96 : publiée par Labbe, 100 : de Bonivard, 375.
- Cicéron*, V. *Offices*.
- Claire*, V. *Sainte Claire*.
- Clepsydras* de deux sortes chez les Romains, 193 : portatives, usage, 194 : fixes, 195 : comment construites, 196.
- Cloche* du matin et du soir à Genève, origine, 332.
- Cocotier*, prétendue toile naturelle pour supporter ses fruits, 88.
- Codex*, V. *Écorce d'arbre*.
- Commendes*, subterfuge imaginé pour cumuler des bénéfices incompatibles, 379.
- Concile* de Genève, l'an 773 ; c'est un conseil de guerre, 235, 262.
- Confession* auriculaire, introduite par le concile de Latran, 135 : dangers de la non-confession, suivant le livre de Sapience, 459.

- Congrégations*, culte familial après lequel on pouvait autrefois faire ses objections, 388, 394.
- Conrad le Salique*, empereur, succède à Rodolphe III au royaume de Bourgogne, 243.
- Conrart*, travaille à la révision des psaumes, 439.
- Cordeliers*, avaient couvent à Genève, 353 : leur conduite en 1503, 361.
- Couvents*, prétendue communication entre ceux des Cordeliers et des Claristes à Genève, 353 : non mentionnée par les contemporains, 354 : le terrain remué n'en a pas montré trace, 355 : Spanheim a le premier publié cette tradition plus que suspecte, 359.
- Cramer*, Gabriel : sa naissance et sa famille, 496 : dispute à 20 ans une chaire de philosophie et en obtient une de mathématiques, 497 : voyage, 498 : proposé pour l'Acad. des Sciences, et membre de Sociétés savantes 498 : son livre sur les *lignes courbes*, ses travaux physiques et ses rapports avec Mairan, 499 : son discours aux promotions de 1750, 501 : s'occupe de la réparation de St-Pierre, 285 : ses connaissances en antiquités et paléographie, 502 : déchiffre le diptyque de Philippe le Bel, 503 : son rôle dans les conseils, 503 : sa mort précoce, sa correspondance, 504 : ses qualités, 505 : son christianisme, 506.
- Crécy* (bataille de), réfutation de ceux qui y font figurer les Genevois, 343 le Comte de Savoie Amé VI n'y parut pas, 348, mais bien Louis de Savoie, sire de Vaud, 349 : arcs et arbalètes qu'on y emploie, 351 : canons, 352.
- Cristal*, aux montagnes du Faucigny, 59 : comment se trouve, 60.
- Cycles pascaux*, 98.
- Cygnés* tués sur le lac : il faudrait naturaliser ces oiseaux, 35.

D

- Dauphin*, ses armes sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Devise genevoise*, prise pour un présage, 227 : tirée de Job, 228, 260.
- Dieu invincible*, mentionné sur une inscription trouvée à Genève, 200, 204.
- Diodati*, Élie, cité, 39.
- Diogènes*, évêque douteux entre Genève et Gênes, 316.
- Diptyque* soit tablette de cire, où est écrite la dépense de Philippe le Bel, 79.
- Disque*, V. *Bouclier votif*.
- Divonne*, source et village : étymologie, 106.
- Domitien*, évêq. de Genève, 325, 327.
- Dordrecht* (Synode de), on a cessé à Genève de demander l'adhésion des ministres à ses règles, 399.
- Druides*, détails sur leur institution, 144.
- Du Chesne*, seigneur de la Violette, cité, 31.

E

- Eau* (épreuve judiciaire par l') 130.

- Écorce d'arbre*, employée par les anciens pour écrire, 84 : bulles du 9^{me} siècle sur écorce, 85 : tablier d'écorce à la Bibl. 87.
- Egyptiens* (jours) ou de mauvais augure, 127 : superstition combattue par saint Augustin, 128 : subsistante au quinzième siècle, 129.
- Éléments* (épreuves par les), 130.
- Empereur*, honneurs qu'on lui rend à son passage à Genève, en 1442, 249.
- Épreuves judiciaires* : formule de prière et d'exorcisme à ce sujet, 131 : le concile de Latran les abolit, 134.
- Evêques de Genève* : travaux d'Hist. eccl. où on a mis leur série, 311 : ancien catal. copié par Bonivard, 312 : discussion sur les 1^{ers}, 315 et suiv. Observ. crit. de Lecointe sur leur liste, 317 : rectifications d'erreurs à leur sujet, 318 : parfois volontaires, 319 (V. leurs noms).
- Excommunication*, idées du moyen âge sur sa puissance surnaturelle, 460.

F

- Fables* qui avaient cours au moyen âge, et jusqu'au 18^e siècle, 112, 113, 115, 456, 458, 459, 460, etc.
- Fabri, Adémar*, évêque, publie à Genève le Code des Franchises, 332. — *Pierre*, év. omis, 334.
- Falais, V. Bourgogne.*
- Fatio*, ses remarques sur l'hist. nat. des environs du lac de Genève, 8, 9 : prouve la fausseté du prétendu manuscrit de Prangins, 302.
- Faucigny*, vallée de l'Arve, ses villes, 53.
- Ferrat* ou *féra*, poisson du lac, son éloge par Du Chesne, 31.
- Feu* (épreuve par le), 130.
- Figures* ou statues sur le portail de St-Pierre, sont du 11^e siècle, 238.
- Fontaine* (de la), d'abord serviteur de Falais, puis étudiant en théologie ; dénonce Servet, 387.
- Franco*, év. de Genève, 331.
- Fromage*, étymol. de ce mot, 133.
- Fust*, ses éditions des Offices de Cicéron, 93.

G

- Garefeu*, 333.
- Gênes* confondue avec Genève par similitude de nom, 262, 315.
- Genève*. Belle vue de ses environs, 47 : longitude et amplitude ortive du soleil au 21 décembre, 64 : antiq. et inscrip. trouvées (V. *Antiquités, Inscriptions*). Ses monnayeurs faisaient partie de l'association de ceux de l'empire, et y envoyaient des députés, 214 : leur parlement devait s'y tenir en 1527, mais ne put avoir lieu, 215 : noble membre de l'empire romain, 248 : rend honneur à l'arrivée de l'emp. Frédéric, 249 : incendie, 250 : sa réparation, 251 : recherche des livres concernant son histoire, 261 : confondue avec Gênes, 262, 315. Conseil de guerre, qualifié

concile, à Genève, en 773, 235, 262, 264. César, premier auteur qui parle de Genève, 292 : prétendue reconstr. de Genève par Aurélien, d'où le nom d'*Aurelia Allobrogum*, 293 : cette erreur se trouve dans Phil. de Bergame 1490, Schedel 1493, Sabellicus 1504, 294 : elle vient de confusion avec l'ancien nom d'Orléans, *Genabum*, 295 : hypothèse de Bochat déduite de cette similitude de nom, 308 : autres erreurs réfutées, 296-298, etc. Fables de Létî sur l'hist. anc. de Genève, 237, 299 : son faux manuscrit de Prangins, 300, etc. (voy. *Létî*) : quand le christianisme y fut établi, 314 : par qui, 316 : confusion avec le nom des Cévennes, 317 : ses franchises, 332 : but de la cloche de 4 heures, 333 : voy. *antiquités, armoiries, bibliothèque, couvents, devise, évêques, incendies, inscriptions, lacs, monnayeurs, Saint-Pierre*, etc.

Génie du lieu (inscr. genev. au), 200, 204.

Glaciers de Savoie. Voyage de Pocock et quelques Anglais en 1741, de quelques Genevois en 1742, 50 : description, 56 : ceux de Berne, 59.

Goudimel, met les psaumes en musique, 443.

Goulart, sa carte du Léman accreditte l'erreur sur la place du mur de César, 185.

Grailly ou *Greilly*, château au pays de Gex, 382 : la famille de ses seigneurs s'établit par alliance en Gascogne, 383 : alliances matrimoniales avec les maisons de Béarn, Foix, Aragon, Navarre et d'Albret, d'où est issu Henri IV, 384 : château vendu aux Bonivard, 382.

Grêbe, oiseau du lac, 42.

Guadiana, riv. qui disparaît sous terre, 17.

II

Hardouin, jésuite : ses idées hasardées, 263 : son épitaphe, 264.

Heures, comptées d'abord inégalement, de jour et de nuit, 196 : puis égalisées, 197 : comment marquées chez les Romains, 198.

Histoire littéraire de Genève (projet d'une), 363 : Baulacre le décline, mais fait un essai, 364.

Horloge (inscr. relative à une) trouvée à Taloire, 191.

Hugues II, év. de Genève, 331.

Humbert, comite de Maurienne, lequel? date de sa mort, 137.

I

Incendies à Genève en 1430, 250 : autres, 272.

Inscription romaine trouvée à Taloire, 191, expliquée, 192, transcrite, 193—trouvée à Genève, 199, transcrite 200, expliquée, 201—explication de l'inscription *Vionis Genavensibus lacuus dat*, d'après Abauzit, 202.

Instruments de sacrifice trouvés vers la pierre à Niton, 45.

Isaac, év. de Genève, 320.

J

Jalobert, professeur nommé, 506.

Jugements de Dieu, introd. par la loi bourguignonne, sous forme de combats, 130. Voy. *Epreuves*.

Jura, César étend ce nom au Vuache, 187.

L

Lac de Genève ou Léman : il n'est pas vrai que le Rhône le traverse sans s'y mêler, 1 (V. *Rhône*) : avantages de ce réservoir des eaux du Rhône, 25 : belle vue de ses rives, 33 : navigation, eau pure, ne gèle pas, sauf près son issue, 34 : tour du lac, 36 : vents ; étymologie, 39 : eaux plus grandes en été, 43 : promenade de Maffei, 44 : échos, 45. V. *Poissons*.

Lacus, V. *Brocchus*, *Inscriptions*.

Largitas, ce que c'est, 149. V. *Bouclier*.

Lausanne, ses savants, 37 : son soi-disant évêque Angelus en 1511, 37. V. *Montfaucon*.

Lazius, ses erreurs ou faux renseignements sur la fondation de Saint-Pierre, 232, 242, 288.

Lebœuf, passe à Genève en 1751, son opinion sur Saint-Pierre, 238.

Légion (8^e) romaine à Genève, 201.

Léti, fables inventées par cet auteur sur l'histoire de Genève, qu'il appuie sur un prétendu manuscrit de Prangins, qui n'a jamais existé, 237, 299, 300, 302, 303, 308 : archimenteur, 238, 304. Pourquoi le Clerc et Bayle en disent du bien, 305.

Liber. Explication d'un passage de Pline où est ce mot, 86. V. *Ecorce*.

Livre de Sapience, imprimé à Genève en 1478 : règles aux curés, 452.

Lotte, poisson introduit dans le lac, 41.

Lullin, Amédée, ses dons à la Bibliothèque, 73, 90.

Lyon, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.

M

Macchabées, V. *Chapelle*.

Maffei, M^{is}, passe à Genève, fête pour lui, 44. V. *Papyrus*.

Manuscrits de la Bibliothèque Petau, achetés par Lullin, donnés par lui à la Bibliothèque de Genève, 73, 78 : d'Athanase, 94 : de Massai, 96 : d'Esther, 103 : de Virgile, 104 : comment on recherche leur âge, 137. V.

Missel.

Marbre florentin de Limagio, bizarre, 171. V. *Table*.

Marmotte, animal des Alpes, 64.

Marot, traduit en vers 30 psaumes, 409 : sa traduction bien accueillie par François I^{er} et Charles-Quint, 410 : se retire à Genève pour religion et y traduit encore 20 psaumes, 410 : le roi de France et les princes les chantent, 411 : la Sorbonne les défend, 411 : le roi les approuve, 412. Pasquier loue cette traduction, 437 : pourquoi elle fut vite vieillie, 438. V. *Psaumes*.

- Martene et Durand*, bénédictins, accusent mal à propos Genève d'avoir des manuscrits de Cluny, 101 : erreur dans leur *Voy. litt.* en ce qui concerne les Genevois, 101 : fable qu'ils répètent, 102.
- Massai* (Abbaye de), manuscrit en provenant, 96 : sa chronique, 97 : impr. par Labbe, 100.
- Mayerne* (Turquet de), son portrait par Rubens, 160 : doutes, 161. Notice sur, 163 : est médecin de Henri IV, puis de Jacques I^{er} d'Angleterre, 164 : chimiste, invente des couleurs pour émaux, et l'eau cordiale, 165 : sa famille, 167 : sort de son portrait, 168.
- Mesure du temps chez les Romains*, 193.
- Milcanton* ou perchettes, poisson cité, 32.
- Miroir du monde*, livre impr. à Genève en 1517, analyse critique, 105 : fables qu'il contient, 108.
- Missel* acquis par la Biblioth., 116 : recherche de sa date et de son origine, 117. — Celui de l'église de Saint-Pierre de Genève, 117. — Celui à l'usage du diocèse de Genève, imprimé à Rumilly, 1674, et Annecy, 1747, 313.
- Monnayeurs* du serment de l'empire, leur sceau, 206 : conjectures erronées de Menestrier et Secousse sur ce sceau, 208 : un manuscrit de Genève l'explique, 211. Assemblée de ceux de plusieurs villes, et registres, 211 : étendue de l'association, 212 : leur parlement quadriennal, 213 : les villes qui s'y rattachent relevaient primitivement de l'empire, 214 : assemblées diverses, effectuées ou projetées, 213, 215 : le sceau reste à Genève, 216.
- Montanvert*, vue des glaciers qu'on y a, 56.
- Mont-Blanc*, ses pointes, 58 : inaccessible, 59 : sa hauteur, 62 : pourquoi nommé *Mont maudit* ; position, 63.
- Montfaucon*, évêque de Lausanne : son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Morceau judiciaire* (Epreuve du), 131.
- Morus*, son discours sur le culte d'Apollon à Genève, etc., 253.
- Mur de César*, V. *Retranchement*.

N

- Nantuates*, peuples du bas Valais, 181.
- Nécrologes* d'églises, 117.
- Nimbus* autour de la tête des empereurs romains, comme des dieux ; origine, 155.
- Niton* (Pierre à) dans le lac, consacrée au paganisme, puis au christianisme ; instruments de sacrifice qu'on y a trouvés, 45.
- Notes de musique*, figures bizarres avant celles inventées par Guy Arétin, 137.

O

- Octodurum*,auj. Martigny, bourgade des Vêragres, 181.

- Offices* de Cicéron, deux éditions, de 1465 et 1466, distinctes, imprimées à Mayence, par Fust; toutes deux à la Bibliothèque, 90, 92.
- Ombre chevalier*, poisson de lac, 41.
- Optandus*, évêque de Genève, 328.
- Orange*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Orgues*, leur origine, 97.
- Orléans*, nom primitif *Genabum*, plus tard *Aureliana*. La ressemblance du nom primitif avec celui de Genève au moyen âge, *Gebenna*, cause probable de l'opinion erronée qui attribue à Aurélien la restauration de Genève, 295.

R

- Pape*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Papirus* d'Égypte (Manuscrit de Saint-Augustin sur), à la Bibliothèque, 73: décrit par Maffei, 78: contrat sur feuille volante de papirus, 77.
- Paracodes*, évêque de Vienne au quatrième siècle, répand le christianisme à Genève, 315.
- Parent*, ses réflexions sur le Bugey, 7, 16.
- Passion* (Fleurs de la), ce que l'imagination y voit, 172, 215.
- Patère*, vase de sacrifice des prêtres gaulois, 142.
- Payerne*, on y montre une prétendue selle de Jules-César, 245.
- Perche*, poisson, n'est pas propre à notre lac, 31. V. *Milcanton*.
- Petau*, Paul, quelques-uns de ses manuscrits achetés par A. Lullin, en 1720, 74: d'où venaient, 77.
- Philippe de Bergame* [Foresti], premier auteur qui ait dit que Genève avait été rebâtie par Aurélien, 294.
- Philippe le Bel*, tablettes de cire contenant les comptes de sa maison, 79.
- Pierres* présentant naturellement la figure de divers objets, 171-3.
- Pietra citadina* imitant des ruines, 171.
- Plainpalais*, près Genève, étymologie, 264.
- Poissons* du lac, 30: très-gros et très-petits, 32.
- Poitiers*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Polybe*, pourquoi on lui attribue la fable que le Rhône traverse le lac sans s'y mêler? 2.
- Pranjins* (Prétendu manuscrit de) supposé par Légi, 300. Sa fausseté démontrée, 300, 308.
- Prêtre gaulois*, statuette trouvée à Genève, 139. V. *Druides*.
- Prêtres*, règles de conduite dans le livre de Sapience, 452: reproches qu'il fait aux mauvais, 461.
- Psaumes*, traduits partiellement en vers par Marot (V. *Marot*), ancienne édition de 1542, 410: édit. de 1550 et 1555, à Paris, 412: le clergé romain les repousse à cause de la langue française, 411, 424: édition de Rome, 1542, 413: de Bèze achève la traduction, 414: se chantent dans le culte public à Genève dès 1545, 415: le chant de l'oraison dominicale, du sym-

bole et du décalogue avait précédé, 416 : éditions partielles des psaumes en vers français, de 1553, 418 : 1556, 419 : 1560, 422 : première édition du psautier complet en 1562, 423, 428 ; éditions postérieures, 429 : leur chant, adopté pour la première fois par l'église de Genève, est propre aux réformés, 420 : privilège de Charles IX pour l'impression, en 1561, 424, 428 : et de Philippe II, en 1564, 429 : comment s'expliquent, 431, 433 : approbation de deux docteurs de Sorbonne, 425 : défense du chant des psaumes hors des temples en France, 435 : attaques mal fondées contre la traduction française des psaumes, 437 : la traduction de Marot et de Bèze, vieilles, 438, est revue par Conrart et de la Bastide, 439 : démarches de Zurich pour faire introduire cette révision à Genève, 440 : adoption en 1698, 441, et dans les autres Eglises réformées en 1700, 441.— Se chantaient d'abord sur des airs *ad libitum*, 444 : mis en musique par Goudimel, Bourgeois, Claudin, 443, Franc, 445 : cette musique est grave et appropriée, 446, tandis que les catholiques mettent souvent leurs chants sur des airs connus qui réveillent de tout autres idées, 447.

R

- Réformation*, ses doctrines ont moins changé à Genève qu'on ne croit ; l'examen est son principe, 399 : pratique maintenant la tolérance civile, 406.
- Retranchement* que César oppose aux Helvétiens, 185 : des auteurs le plaçant mal à propos entre le lac et le Jura, du côté de Nyon, où il n'y en a ni traces ni possibilité, 186 : Vossius le premier a reconnu sa vraie place, 187 : dissertation spéciale de Butini, 188 : il n'en reste aucun vestige, 188.
- Rhône*, Pomponius Méla soutient à tort qu'il traverse le lac sans s'y mêler, 2 : Pline reproduit, Ammien amplifie, 4 : la simple vue des lieux prouve le contraire, 8 : réfutation physique par Fatio, 7 : l'amour du merveilleux a créé et fait vivre cette fable, 6, 10, 12 : — Etymologie du nom du Rhône, 9 : où reprend son cours, 10 : reflux du Rhône par l'enflure de l'Arve en 1711, 14 : perte du Rhône, 16, non mentionnée par les anciens, 17 : plus grand dans les chaleurs, comme le Nil, 19, pourquoi, 20 : son cours, 23.
- Riculphe*, évêque de Genève, 328 : un diplôme le nomme en 935, 329.
- Ripaille*, retraite d'Amé VIII, en Chablais, maintenant Chartreuse, 40 : proverbe, 41.
- Rodolphe III*, dernier roi de Bourgogne, sa succession disputée, 243.
- Roman de la Rose*, manuscrit à la Bibliothèque, 78.
- Rubens*, peintre, 167 : portrait de Mayerne fait par lui, 161.

S

Sainte-Claire (Religieuses de), avaient couvent à Genève, 353 : leur bonne conduite, leur attachement à leur religion, leur départ, 358. Voy. *Couvent*.

- Saint-Michel*, culte que l'Église catholique lui rend, 121 : ses prétendues reliques, 123 : églises à lui dédiées, en Normandie, 118 : en Piémont, 119.
- Saint-Pierre*, cathédrale de Genève, jour de sa dédicace, 117 : recherches sur sa fondation, 229, 265 : opinion de Spon réfutée, 230, 234 : dédicace par Avitus, 230, 265 : qui l'avait détruite? 231, 268 : fondation probable sous Gondebaud, 233, ou Sigismond, 269 : constructions successives, sur l'emplacement où avait été un temple d'Appolon, 233, 267 : ce n'est pas Charlemagne qui y a gravé l'aigle, 335 : figures du fronton, 239, 267 : l'une d'elles est une femme, 273 : mais quelle est-elle? 274, 275 : opinion de Lebœuf, 288-9 : l'édifice actuel ne remonte pas au delà du onzième siècle, 242, 271 : tête d'Apollon au mur oriental, 252, 267, n'est pas positivement antique, 256 : peut-être une réminiscence de l'ancien culte, 258 : styles successifs, 270 : dégradation de l'édifice, 272, 282 : idées de restauration, 285 : nouvelle façade d'autre style, 287.
- Saint-Victor*, ses reliques deux fois perdues et retrouvées à Genève, 281 : qui était ce saint, 366 = Prieuré à Genève, don fait par Garnier, 281 : sa richesse, 366 : quand devint monastère, 367. V. *Bonivard*.
- Salonius* ou *Salvianus*, évêque de Genève, 321.
- Satigny*, nommé dans une charte de 935, 329.
- Savoie*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207 : ses affaires au temps des ducs Louis et Amé IX, 380. — Jean de Savoie, évêque de Genève, élu irrégulièrement, veut céder au duc ses droits sur Genève, 367.
- Sceau*, V. *Bonivard* (Urbain), *Monnayeurs*.
- Scheffer*, gendre de Fust, concourt à l'impression des Offices, 93.
- Scipion*, bouclier votif, 153 ; continence, 158.
- Seches*, phénomène du Rhône et du lac, 21, 22.
- Sedunois*, peuple du Valais, à Sion, 181 : inscription à Auguste, 182.
- Sextani Genavenses*, d'après Abauzit, 204.
- Signum*, signification de ce mot, 198.
- Simeoni*, ses erreurs sur le camp de Galba, 184.
- Soleure*, malgré un prétendu document cité par Simler, n'a jamais dépendu de l'évêché de Genève, 327.
- Spanheim* publie le premier, en 1635, une tradition suspecte sur une prétendue communication entre deux couvents, 359 : projet abandonné de traduire son *Geneva restituta*, 362.
- Summo Pœnino*, ou grand Saint-Bernard, 181.
- Superstitions* quant aux jours, 129 : quant aux épreuves judiciaires, 133 ; diverses, 456.

T

- Table* d'un marbre florentin curieux, à la Bibliothèque, 170 : a appartenu à l'émir Fakardin, 174, à Tavernier et Duquesne, 175.
- Tablettes* de cire contenant les comptes de Philippe le bel, 79.

- Taloire*, inscription romaine trouvée, 191 : abbaye actuelle, vignoble, cuve, 192 : localité peu importante, 199.
- Tarentaise*, archevêché, 125 : son chef-lieu Moûtiers, missel qui lui a appartenu, 126 : décès de plusieurs archevêques, 137.
- Tarnada*, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais, 181.
- Tête* qu'on croit d'Apollon, au mur oriental de Saint-Pierre, 252 : conjectures à son sujet, 256.
- Tolérance* civile, devenue chez nous le principe des réformés, 406.
- Traites* du lac, leur grosseur d'après Grégoire de Tours, 28 : pourquoi, suivant Ceneau, on n'en trouve plus de si grosses? 29.
- Turquet*, V. *Mayerne*.

V

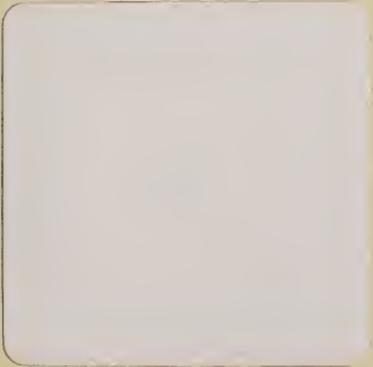
- Valence*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207.
- Valentinien* (Largitas de), 149 : comment il est représenté, 150. V. *Bouchier votif*.
- Vase* funéraire d'albâtre, trouvé à Genève avec anneau d'or dedans, 176.
- Vaudaise*, vent du lac, 38.
- Vérages*, peuple du haut Valais, 181.
- Vernet* Jacob, prof., ses dons à la Bibliothèque, 105.
- Vétra*, étymologie prétendue, 68.
- Vevey*, hommes de lettres, 38.
- Vienne*, son écusson sur le sceau des monnayeurs, 207. Voy. *Avitus*, *Paracodes*.
- Virgile*, taxé de magie dans le *Mirouer du monde*, 107.

W

- Windsor* (M^{de} de), née de Frotté, nièce de Mayerne, se retire à Genève et y finit ses jours : ses qualités, 168.

Y

- Ypapanti* ou *Hypapanti*, nom grec de la fête de la Purification, 127.
-



GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00058 4843

